

ŒUVRES
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES

EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE
ET
DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES
ENRICHIE DE NOMBREUX PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII

ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M^{ME} L'ÉVÊQUE D'ANNECY

PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XVII

LETTRES — VOLUME VII



ANNECY
Monastère de la Visitation

MCMXI

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME DIX-SEPTIÈME

LETTRES

VII^m VOLUME

1615 - 1617

Propriété

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or address, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

A Madame

Madame de Gouffier

Paris

Let. de St. Francis de Sales
qui ont été envoyés à Paris
par le P. de Charlevoix de
l'ordre de S. Augustin en l'année
1700. Le P. de Charlevoix
Francis est un religieux de
la P. religion de S. Augustin
il compte par de S. de S. de S.
Qu'il est de Paris l'année 1700



ŒUVRES
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES
ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE
ET
DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE
D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES
ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES
DEDIÉE A SA SAINTETÉ LÉON XIII
ET HONORÉE DE DEUX BREFS PONTIFICAUX
PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M^{OR} L'ÉVÊQUE D'ANNECY
PAR LES SOINS DE RELIGIEUSES DE LA VISITATION
DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY

TOME XVII
LETTRES — VOLUME VII



ANNECY
Monastère de la Visitation

MCMXI

Droits de traduction et de reproduction réservés

AVANT-PROPOS

Nouveau joyau dans le trésor de la sainte Eglise, nouvelle perle dans l'écrin des Lettres françaises, le tome XVII des Œuvres de saint François de Sales offre à ses lecteurs deux cent vingt-deux lettres, s'échelonnant de juin 1615 à mai 1617 (1).

Trois faits d'une importance majeure semblent ressortir avec un relief plus accentué sur le fond si varié, si palpitant d'intérêt de cette correspondance de vingt-trois mois. C'est d'abord le développement et la formation de l'Ordre de la Visitation ; puis, la grande retraite que fit sainte Jeanne-Françoise de Chantal, en mai 1616, à la veille des premières fondations, sous la conduite de son éminent Directeur ; et, en dernier lieu, les prédications de l'Avent et du Carême à Grenoble.

Le précédent volume se fermait au moment où l'Evêque de Genève allait se rendre à Lyon auprès de M^{sr} de Marquemont. Entre ces deux grands hommes, d'intimes rapports ont commencé, empreints dès l'origine d'un respect réciproque, d'une déférence profonde, d'une sainte et affectueuse estime. « Il est le premier des Evêques de France, » disait de son collègue l'humble François de Sales, « et moy le dernier de Savoye (2). » M^{sr} de Marquemont, à son tour, l'appelle « l'honneur et la couronne des

(1) Cinquante-cinq de ces Lettres sont inédites, sans tenir compte de plusieurs fragments et de quelques pièces qui figurent à l'Appendice.

(2) Lettre MCCCXII, p. 89.

Prelatz ⁽¹⁾, » se tient près de lui pour « un escolier qui parle a son maistre, un fils a son pere ⁽²⁾, » et vient en novembre 1615 lui rendre la visite reçue en juin.

Les détails de l'une et l'autre visite sont pleins d'intérêt, très caractéristiques des mœurs du temps. A Lyon, c'est l'Archevêque qui, « si tost que » les « Vespres » sont « dittes, » monte en carrosse pour aller rendre ses premiers devoirs à l'illustre visiteur qui approche ⁽³⁾; c'est le souper auquel assiste le gouverneur de la cité, si charmé de la conversation du Saint qu'il demeure avec lui « jusques pres d'onze heures, » et se résout d'aller écouter le lendemain le « sermon d'amour » prêché à la Visitation ⁽⁴⁾; c'est l'empressement de tous, avides de voir et d'entendre celui dont la réputation s'étend de plus en plus en France. « Ces grandes villes sont importunes pour cela, » gémit doucement François de Sales, « au moins pour les pauvres villageois comme moy, qui « n'y sont pas accoustumés ⁽⁵⁾. »

A Annecy, c'est l'émoi causé par l'arrivée prochaine de l'Archevêque, la caravane de « huit hommes a cheval » qui l'accompagne ⁽⁶⁾; les « deux sermons » et la « petite « exhortation » dont le « bon peuple » demeurera « longuement consolé ⁽⁷⁾; » enfin, la séance solennelle où, sans respect pour la présence d'un tel hôte, l'ignorant candidat qui voulait emporter de vive force le bénéfice de Scionzier, s'échappe en plaintes et en menaces contre son Pasteur ⁽⁸⁾.

Mais que s'était-il traité dans ces deux entrevues de France et de Savoie? Des langues malignes semèrent à ce sujet des bruits calomnieux. François de Sales, de nouveau soupçonné d'infidélité à son prince, accusé de vues humaines et de connivences secrètes avec l'étranger,

(1) Appendice I, p. 403.

(2) Ibid., p. 405.

(3) Ibid., p. 403.

(4) Page 18.

(5) Lettre *mc*, p. 25.

(6) Page 89.

(7) Page 86.

(8) Voir note (1), p. 83.

écrivit au marquis de Lans, au duc de Savoie et à son secrétaire Vibod, ces lettres mesurées et dignes, où l'on retrouve la noble déclaration faite déjà en pareille occurrence : « Je suis en toutes façons savoyard, et de naissance et d'obligation... meshuy tantost envielly dans la naturelle et inviolable fidelité que j'ay voüee et juree a Son Altesse ⁽¹⁾. » Et défendant son honneur de fidèle sujet, avec quelle noblesse sacerdotale il défend en même temps son honneur d'Évêque ! « Nous estimons les discours des capitaines et soldatz indignes d'occuper le tems des Pasteurs de la bergerie du Dieu vivant ⁽²⁾. » « Nos visites ont esté, a la verité, pour une affaire d'Etat, » continue-t-il ⁽³⁾ : « a sçavoir, pour l'estat que nous devons constamment établir en la republique de nostre petite Congregation de la Visitation. » Tel était, en effet, le but de ce double voyage.

Depuis quelques mois, une première colonie, sous la conduite de la Mère de Chantal, était allée implanter, comme un grain de senevé, la Visitation Sainte-Marie dans l'ancienne capitale des Gaules. On vit alors ce qui ne s'était jamais vu en France : des Religieuses qui, sans vœux solennels, enchaînées par le seul lien de la « dilection, » avaient des exercices semblables à ceux des Monastères les mieux réformés et les plus fervents ; des Religieuses qui, tout en se livrant à la vie contemplative, accordaient une part de leur temps — très minime il est vrai — au service du prochain.

L'Archevêque, admirant avec son peuple la vertu, la pureté de vie des Sœurs de Sainte-Marie, s'étonna toutefois de cette nouveauté ; de l'étonnement, il passa à la conviction que les choses ne pouvaient demeurer ainsi. On sait le résultat. L'Évêque de Genève enferma ses filles derrière des grilles impénétrables, ne leur laissa que l'apostolat tout puissant de la prière et du sacrifice, et consentit à faire de son Institut un Ordre véritable,

(1) Lettre MCLXXXVIII, p. 186.

(2) Lettre MCXLI, p. 107.

(3) Ibid.

bien que « le tiltre de Congregation n'estant pas si specieux » ni honoré, » lui plût « davantage ⁽¹⁾. »

Que conclure de ce changement ? A-t-on raison de dire ou d'écrire que l'homme de Dieu n'a pas fait ce qu'il avait voulu ? Ce serait peu connaître le Saint et la réalité de l'histoire. L'intention du Fondateur en créant son Institut nous est admirablement déclarée par lui-même ⁽²⁾ : « Donner a Dieu des filles d'orayson et des ames si interieures, qu'elles soyent treuvees dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer *en esprit et en verité*. » « Que prætens-je en tout ceci, » dit-il ailleurs ⁽³⁾, « sinon que Dieu soit glorifié et que son saint amour soit res-pandu plus abondamment... ? » Or, ce but unique, il ne le changera jamais, et le réalisera par des moyens qui semblent d'abord différer de son premier plan. François de Sales est toujours avant tout l'homme de la pensée ; son souple génie sait garder la substance en la revêtant de divers accidents, et peut-être ne le montra-t-il jamais mieux qu'en cette importante circonstance. Il exécuta donc réellement ce que lui avait inspiré le Saint-Esprit, donnant à Dieu des âmes de prière et ouvrant aux natures généreuses servies par des corps débiles, un asile assuré. Mais il fut aussi l'instrument docile du Seigneur, à qui seul appartient de faire réussir ses œuvres en la façon qu'il lui plaît ; de là, son admirable condescendance. Le témoignage qu'il rend de lui-même ⁽⁴⁾ n'est qu'un hommage à la vérité : « Monseigneur l'Archevesque... ne trouvera point en moy un esprit contrariant ni qui veuille surnager. » Et il ajoute avec son incomparable humilité accompagnée de tant de bonne grâce : « Ne serois-je pas un chetif homme, si je voulois m'estimer et relever mon esprit en comparayson des autres ? »

Toutefois, quand il a enveloppé son idée dans une forme définitive, quand il a fait à ses contemporains des concessions qui n'altèrent pas essentiellement son

(1) Page 140.

(2) Lettre MXXIV, p. 16.

(3) Lettre MCLXII, p. 139.

(4) Ibid., pp. 139, 140.

dessein, il demeure inflexible sur les grandes lignes déjà tracées, et s'applique désormais à déterminer peu à peu d'une façon précise les moindres points des Règles et Constitutions. Profond connaisseur de la nature humaine, il sait la puissance de l'extérieur sur l'intérieur, et plus que nul Fondateur d'Ordre, peut-être, il protégera son œuvre contre l'inconstance de la volonté et les bizarreries de l'esprit par une infranchissable muraille.

Sur ce mur protecteur, François de Sales veut apposer un sceau : la parole du Pape. Il multiplie pour cela lettres et démarches. Chose remarquable : lui qui souhaite ses filles si petites, si cachées, lui qui se défend avec une vraie ténacité de multiplier les Maisons de la Congrégation, et dont le détachement va jusqu'à dire que « si elle « pouvoit estre utile a establir plusieurs autres Congregations de bonnes servantes de Dieu sans jamais s'establir elle mesme, elle n'en seroit que tant plus agreable « a Dieu (1), » il ne sait plus retenir son cœur et sa plume, ou mieux, il ne sait pas tenir *la vérité captive*, quand il présente à Rome ces nouvelles épouses du Christ, pour leur obtenir le baptême consécateur qui s'appelle l'approbation du Saint-Siège. Comme il est éloquent auprès du Cardinal Bellarmin, et quel éloge il fait des premières Mères choisies par la divine Bonté pour être les colonnes de l'Institut naissant (2)!

Tandis que le saint Fondateur s'occupe des grands intérêts de l'Ordre futur, il descend avec ses filles dans le détail de leurs difficultés, les soutient dans leurs peines, les forme, en maître consommé, à l'art si délicat du gouvernement. La Mère de Chantal, en quittant Lyon, laissait à la Mère Favre la charge de supérieure. C'est le point de départ, entre notre Saint et sa « grande Fille », d'une belle et active correspondance. Il ne se peut rien de plus instructif. On y trouve une sève de tendresse paternelle et de mâle énergie qui surprend et charme à la fois. « Ma tres chere Fille, » écrit le doux Evêque, « a mesure que ces deux ou troys journees de distance

(1) Lettre MCLXVIII, p. 150.

(2) Lettre MCCXIX.

« semblent nous separer corporellement, de plus fort et
 « avec plus d'affection je me joins spirituellement a
 « vous ⁽¹⁾. » « J'appreuve... que vous m'appellies *Pere*,
 « puisque j'ay pour vous un cœur extraordinairement plus
 « que paternel ⁽²⁾. » Et encore : « Vous sçaves bien que
 « vous estes la grande fille bienaymee, et que nul ne vous
 « ostera le rang que vous tenes en mon cœur ⁽³⁾. »

Mais avec quels accents ce Père relève le courage de la jeune Supérieure qui plie sous le fardeau ! « Faites »
 votre « office pour l'amour de ce Sauveur qui vous y a ap-
 « pellee ; vous en serés deschargee quand il luy plaira,
 « vous nous reviendres voir quand il en sera tems ⁽⁴⁾. »
 « Il ne faut pas... permettre a vostre esprit de se regarder
 « soy mesme et de se retourner sur ses forces ni sur ses
 « inclinations ; il faut ficher les yeux sur le bon plaisir
 « de Dieu et sur sa providence ⁽⁵⁾. » Et le bon Saint
 résume en une phrase rapide et pittoresque sa doctrine
 d'oubli de soi et d'action quand même : « Il ne faut pas
 « s'amuser a discourir quand il faut courir, ni a deviser
 « des difficultés quand il les faut devider ⁽⁶⁾. »

A son tour bientôt, la Mère de Brécard reçoit à Moulins les encouragements du Fondateur et ses austères conseils de support, de patience, de charité inaltérable envers l'étonnante dame des Gouffiers. C'est, en effet, l'ancienne Religieuse du Paracllet qui introduit la Congrégation dans la capitale du Bourbonnais, comme elle l'a introduite à Lyon précédemment. Cette histoire d'il y a trois cents ans ne manque pas de piquant par sa propre originalité, et par les comparaisons qu'elle suggère entre notre époque actuelle et ce temps lointain, où l'on cherchait avec tant d'ardeur « des ouvrières » pour « sy copieuse moisson que celle de la vie contemplative ⁽⁷⁾. »

(1) Lettre MXXVII, p. 80.

(2) Lettre MXXXIX, p. 103.

(3) Lettre MCLIV, p. 126.

(4) Lettre MCXIX, p. 68.

(5) Lettre MXXXII, p. 73.

(6) Ibid.

(7) Lettre des Echevins de Moulins au Saint, Appendice I, p. 413

L'empressement, du reste, était général. Toutes les provinces du royaume très chrétien voulaient des Filles de Sainte-Marie; chaque ville avait sa réserve d'âmes que la *Philothée* de l'Evêque de Genève préparait, semence bénie, pour la nouvelle moisson; de toutes parts on se tournait du côté d'Annecy comme vers un foyer de lumière. A Toulouse, une Communauté en désarroi réclame du secours: la Supérieure, la Mère Isabeau de Romillon, accompagnée du président de Rességuier, veut chercher auprès de celui qui est vraiment l'oracle de son siècle, aide et conseil. François, toujours disposé au service du prochain, mais d'une prudence consommée, ne dissimule point son embarras: « Je suis en peine de « ce bon monsieur... de Ressiguier, » dit-il ⁽¹⁾, « qui, « comme homme de qualité,... aura sans doute fort a « faire a supporter nos bassesses et imperfections. » Une plus grande difficulté l'arrête encore. La fondatrice des Tiercerettes est une âme extraordinaire, favorisée d'extases et de ravissements; « si elle vient icy avec ces « especes de choses inconneûes, » écrit le Saint avec une bonhomie fine et charmante ⁽²⁾, « en lieu de tirer de la « consolation de nous, elle nous donnera fort a faire, « et nous tiendra empeschés a discerner si cela est saint, « si ceci est faint, et troublera grandement la pauvre petite troupe de colombes innocentes qui n'ont pretention a des choses si ravissantes. » Les voyageurs ne vinrent pas en Savoie, mais Toulouse persista à vouloir une Visitation.

L'exemple est contagieux. Riom, Montbrison, Reims, Grenoble, Turin, etc., font à l'envi des démarches dans ce même but. Le Fondateur s'en effrayerait plutôt que de s'en réjouir. Tout en louant Dieu de ces saints désirs, il contient les ardeurs prématurées; avant de permettre aux branches de l'arbre de s'étendre, il veut enfoncer profondément les racines.

La racine, le cœur de l'Institut, n'était-ce pas la Fille

(1) Lettre мсv, p. 35.

(2) Lettre мсxxi, p. 71.

unique en dilection comme elle l'était en mérite, la grande coopératrice, l'aide que la Providence elle-même avait donnée au saint Evêque, la Mère de Chantal? Les fondations vont se succéder, plus nombreuses, moins connues, tout aussi célèbres que celles de la Mère Thérèse en Espagne. C'est une immolation qui commence pour la Sainte, un laborieux enfantement jusqu'à son dernier soupir. A cette heure solennelle, Dieu semble la rejeter au moule, et sous l'impulsion de la grâce, la main de François de Sales, comme celle de l'ouvrier habile et expérimenté, façonne de nouveau cette âme, et l'amène au point suprême auquel vise toute sa doctrine pour les natures d'élite : le complet et parfait détachement de tout le créé, une pureté d'amour pour Dieu et le prochain que seules peuvent comprendre les âmes arrivées, comme il le veut, à « ensevelir » tout elles-mêmes « dans « un eternal abandonnement (1). » Ces pages sublimes des 17, 18, 19 et 21 mai 1616 (2), éclairées et complétées par celles de sainte Jeanne-Françoise qui y correspondent (3), seront lues avec bonheur et avec fruit par ceux qui aiment à pénétrer dans le fond intime des Saints, par ceux qu'attire la haute spiritualité, par ceux encore qui se sont passionnés pour l'étude de l'union suréminente créée par Dieu entre les deux Fondateurs. Sujet divin, souvent incompris parce qu'on ne l'éclaire que des lumières d'ici-bas, au lieu de le contempler inondé des clartés d'en-haut.

Si la Mère de Chantal a été le chef-d'œuvre de ce Maître des âmes, au-dessous d'elle, voici la foule des Filles de la Visitation, des femmes du monde, des hommes même qui veulent être honorés de sa paternité. Ce n'est pas seulement sa renommée qui s'étend au loin : ce sont de nouveaux enfants spirituels que lui font naître son *Introduction a la vie devote*, son *Traité de l'Amour de Dieu*, naguère « mis en lumiere (4). » Pour

(1) Lettre MCCIII, p. 215.

(2) Lettres MCCII-MCCVI.

(3) Voir à l'Appendice I, pp. 408-411.

(4) Page 276. (Cf. la lettre d'une dame à saint François de Sales, Appendice I, p. 428.)

tous, il a la parole spéciale qui s'adapte à leur situation et à leur caractère, sachant bien qu' « il ne se faut « esbahir si chaque herbe et chaque fleur requiert son « particulier soin en un jardin⁽¹⁾. » Mais il semble que pour tous jaillisse de son cœur la même prière : « Hé ! « Dieu, respandés sur » eux « l'esprit de douceur et de « simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité, l'esprit d'o- « beissance et de pureté, l'esprit de joye et de mortifica- « tion⁽²⁾. »

Ce dernier trait est à noter ; toutes les lettres de direction, nombreuses dans ce volume, nous montreront le doux François de Sales entraînant vigoureusement à la lutte énergique, mais tranquille, contre soi-même. Entendez ces mâles accents : « Qui ne gourmande jamais ses « repugnances, il devient tous-jours plus douillet⁽³⁾. » « La paix n'est pas juste, qui fuit le labeur requis a la « glorification du nom de Dieu⁽⁴⁾. » — « Cette vie est une « guerre... le repos est réservé pour le Ciel⁽⁵⁾. » — Est-ce pour les seuls habitants du cloître qu'il a de tels enseignements ? Non ; c'est à une femme du monde qu'il écrit ces fortes paroles : « Il faut fourrer nostre cervelle « entre les espines des difficultés et laisser transpercer « nostre cœur de la lance de la contradiction ; boire le fiel « et avaler le vinaigre⁽⁶⁾. »

Mais ce ferme Directeur est en même temps Père tendre et dévoué. Signalons comme exemple les lettres à M^{me} de la Fléchère au début de son veuvage. Rien n'est plus touchant que la sollicitude affectueuse de ce grand Evêque, absorbé par les plus graves occupations, qui s'intéresse aux moindres détails des affaires de succession et de tutelle.

A la fin du volume, nous entrons dans une société nouvelle. Ce n'est plus la Savoie un peu austère, un peu

(1) Page 81.

(2) Page 114.

(3) Page 341.

(4) Page 106.

(5) Page 161.

(6) Lettre mcccxciv, à la présidente Le Blanc de Mions, p. 370.

cérémonieuse ; ce n'est plus la vie de château avec sa solitude relative et sa traditionnelle simplicité. L'aristocratie dauphinoise, brillante et digne, policée et savante, nous apparaît subitement et sous un jour tout différent. A Grenoble et dans toute la province, la guerre avait été acharnée, opiniâtre entre le catholicisme et la religion prétendue réformée, et la Ligue y garda l'un de ses derniers boulevards. Le temps était passé, sans doute, des luttes sanglantes pour la défense des opinions religieuses ; toutefois, les discussions ardentes, mais pacifiques, duraient toujours. L'heure était propice pour l'Apôtre du Chablais, pour le Maître de la sainteté : il allait trouver, parmi les hérétiques, des natures loyales, ayant le désir sincère de connaître la vérité, et dans les familles des anciens ligueurs, une élite d'âmes prêtes à poser, sur le fondement d'une foi éprouvée et invincible, l'édifice de la perfection chrétienne. Encore faut-il ajouter que ce peuple qui, au sein même des troubles politiques et du bruit des combats, n'avait cessé de produire des hommes de lettres et de science, aimait que le vrai et le bien lui fussent exposés dans un beau langage. Aussi tous, catholiques et protestants — le vieux Lesdiguières lui-même ! — se pressèrent-ils au pied de la chaire de Saint-André pour entendre l'Évêque savoyard, illustre déjà par son renom d'éloquence et de vertu.

François de Sales se sent à l'aise au milieu de cet auditoire, le « plus docile, » le « plus porté à la piété ⁽¹⁾ » qu'il eût encore rencontré. Le Parlement est là tout entier, ravi de la doctrine et du bien dire de l'orateur ; quelques-uns de ses membres saisissent même au vol ces discours pleins d'onction et de lumière, ils les recueillent pour les méditer à loisir. Près des graves magistrats, les nobles dames écoutent avidement, et attendent, impatientes, l'heure où elles pourront recevoir de l'homme de Dieu les conseils plus intimes et les leçons de perfection qui ne se donnent pas à la foule. « Icy, comme par tout ailleurs, » dira le Saint avec un sourire, « les hommes « laissent aux femmes le soin du mesnage et de la

(1) Page 356.

« devotion ⁽¹⁾. » Des physionomies très sympathiques se présentent alors à nous : la présidente Le Blanc de Mions, au bouillant caractère et à l'esprit si vif; M^{me} de Granieu, déjà bien avancée dans les voies de la vertu quand l'Evêque de Genève prend la direction de son âme; la jeune M^{me} de Veyssilieu, dont les frayeurs de la mort nous ont valu l'indication de remèdes salutaires contre cette commune faiblesse; l'impétueuse M^{me} Cottin, et tant d'autres que nous ne faisons qu'entrevoir et dont la correspondance à venir nous dessinera les traits.

Mais l'Evêque, pasteur transitoire de cet intéressant bercaïl, oubliait-il son propre troupeau? Ecoutons le cri de son cœur : « Mon Eglise... que puis-je dire de plus « affectionné ⁽²⁾? » Pour elle, ses pensées, ses sollicitudes; de loin comme de près, il veille à ses intérêts, s'occupe de tous les détails de l'administration, confiée pourtant au zélé et rigide Jean-François, son frère et futur successeur. Qu'on lise la correspondance avec son vicaire général, les lettres aux princes au sujet des abus à réprimer, des réformes à faire, des bonnes œuvres à promouvoir : partout se révèlent une vigilance toujours en éveil, que rien ne déconcerte, un amour paternel qui veut constamment le bien de ses ouailles.

Ceux dont l'attrait va davantage à l'étude du style trouveront de vraies perles dans ces pages. Ils remarqueront celles qui s'adressent à M^{sr} Fenouillet. Avec ce lettré, François, semble-t-il, donne plus d'ampleur à sa phrase et à sa pensée, tandis que les tristes nouvelles de la petite patrie qu'il transmet à l'exilé de Montpellier lui inspirent des traits de véritable éloquence. Témoin cette peinture des échappés de la guerre récente, au « sortir « d'un grand travail, » prenant « le repos final dans la « sepulture; » car n'ayant « pas eu le loisir de mourir » au milieu des combats, « au premier tems qu'ilz ont de « relasche, ilz font ce devoir ⁽³⁾. » Quelle description

(1) Lettre MCLXXXVIII, p. 356.

(2) Lettre MCCCXVIII, p. 379.

(3) Lettre MCLII, p. 31.

encore faite à Bellegarde de la rapidité et de la valeur du temps ! « Tenes vos yeux arrestés a cette sainte eternité a laquelle nous allons par la course de ces annees, « qui, passant, nous passent comme de poste en poste, « jusques a cette fin-la. En ces momens, pourtant, comme « dans un petit noyau, est enclose la semence de toute « l'æternité (1). »

Par contre, à chaque instant, on trouve sous la plume du saint et gracieux écrivain des tournures alertes, vives : ces lettres « esgratignées » en « un quart d'heure (2), » écrites « hors d'haleyne » pendant que l'ennemi est aux portes d'Annecy et que tout tremble dans la ville (3), « ces quatre motz le pied a l'estrier (4), » se lisent avec un singulier plaisir. Et peut-on s'empêcher de sourire à ces portraits tracés en deux ou trois lignes par le fin moraliste : le jeune page devenu écolier, qui croit bien « contraire a sa reputation » de « se ranger a la discipline du college (5) ; » — « messieurs les financiers... « gens grandement esveillés » pour saisir les occasions d'exiger les impôts (6) ; — les deux ennemis qui « protestent fort de ne penser a point de mal, mais... en « un langage qui ne veut pas du tout dire cela (7). » Comme il connaît bien le cœur humain, et quelle touche délicate quand il approche de ses misères !

Ailleurs, c'est la tendresse qui a des mots ravissans : Il « me semble que quand vous aves du mal, je l'ay avec « vous (8). » — Et ce frais souvenir évoqué en passant : « Je n'ay garde d'oublier ce soir... la petite cadette... « puisque je seray chez son pere, ou je la vis la premiere fois habillée de blanc, avec un chapeau de « paille (9). » On dirait une photographie d'enfance de la Sœur de Blonay.

(1) Lettre MCLVI, p. 129.

(2) Lettre MCLXII, p. 138.

(3) Lettre MCCXXVIII, p. 266.

(4) Page 190.

(5) Page 27.

(6) Page 300.

(7) Page 132.

(8) Page 195.

(9) Page 40.

Mais pourquoi vouloir tout signaler? « Prenez et lisez, » chantait la voix d'en-haut à l'oreille d'Augustin; « prenez et lisez, » dirons-nous à chacun de nos lecteurs en leur présentant la nouvelle série de Lettres du « plus français comme du plus aimable de nos Saints. » Dans ces pages, c'est l'âme, l'âme vivante qui parle, c'est le cœur qui palpite, c'est la parole fixée sur le papier, avec son émotion et ses bienfaisants effets.

LES ÉDITEURS.

Annecy, 26 avril 1911,
Fête de Notre-Dame du Bon-Conseil.

AVIS AU LECTEUR

Des Lettres publiées dans ce volume, un grand nombre ont été revues sur les originaux. La provenance indiquée à la fin de chaque pièce, est celle qui nous était connue au moment où elle nous a été communiquée. Lorsqu'un Autographe provient d'une Communauté française exilée ou dispersée, nous donnons l'ancienne adresse de celle-ci.

Les Lettres qui ne sont suivies d'aucune indication sont celles dont, à défaut d'Autographes ou de copies authentiques, on a dû emprunter le texte à des publications antérieures. Voir à la fin de ce volume la Table de correspondance, et l'Avant-Propos du tome XI, pp. xxv-xxvij.

Les Editeurs sont seuls responsables de l'adresse et de la date qui précèdent chaque pièce; l'une et l'autre sont répétées à la fin quand elles figurent sur l'original, ou qu'elles sont authentiques, quoique fournies par les textes imprimés. Les points remplaçant quelque énumération de la date indiquent que cette partie de la date est donnée, mais fautive ment, par l'édition à laquelle notre texte est emprunté.

Quand la date attribuée à une lettre n'est pas absolument sûre, elle est insérée entre []. Ces signes sont également employés pour les mots qu'il a fallu suppléer dans le texte.

Les divergences qui existent entre quelques minutes et le texte définitif sont données au bas des pages. Le commencement de la variante est indiqué par la répétition en italique des mots qui la précèdent immédiatement au texte; la fin est régulièrement marquée par la lettre de renvoi. Les passages biffés dans les Autographes sont encadrés entre ¶.

Des points placés au commencement ou à la fin des lettres indiquent un texte incomplet. Quand les Autographes ont subi quelque mutilation, nous l'indiquons chaque fois.

A la suite du Glossaire se trouve un Index, dans lequel il a été jugé à propos de fonder les noms des destinataires avec les titres des principales notes historiques et biographiques. Toutes les notes concernant le clergé de l'ancien diocèse de Genève sont tirées des Registres de l'époque; elles sont désignées par les deux initiales R. E.

Sauf indication contraire, tous les renseignements relatifs à la noblesse savoisienne sont empruntés au monumental ouvrage du Comte Amédée de Foras, si dignement continué par le Comte de Mareschal de Luciane: Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie.

LETTRES
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES

ANNEE 1615

(Suite)

MLXXXVI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE (1)

Le Saint n'agrée pas que ses amis se déchargent sur lui d'une responsabilité qui leur incombe. — Un précepteur difficile à trouver même chez les rois. — Qu'on s'abstienne d'accabler de devoirs les élèves. — Défense d'un professeur. — Que faire quand le corps et l'esprit sont languissants.

Annecy, 1^{er} juin 1615.

Ma tres chere Fille,

Les porteurs de vos precedentes lettres m'ont pris en un tems auquel j'estois si fort embarrassé de gens et d'affaires que je ne sçavois ou j'en estois, et ne pouvois me desrobber pour vous faire response, laquelle d'ailleurs je ne sçavois comme vous faire, par ce que vous presupposies que monsieur de Charmoyssi mon cousin (2) m'eust donné charge de pourvoir au changement de maistre de vos enfans (3), et jamais il ne m'en avoit fait un seul

(1) Madeleine de la Forest (voir tome XIV, note (1), p. 1).

(2) Claude de Charmoyssi (voir tome XII, note (1), p. 216).

(3) Il s'agit des enfans de la destinataire, de MM. de Charmoyssi et de Vallon, élèves des Barnabites d'Annecy : Charles de la Fléchère (voir tome XV, note (2), p. 86), qui avait alors onze ou douze ans; Henri de Charmoyssi, né

mot, bien quil m'eust escrit seulement le jour precedent. De sorte que, quand cet honneste homme que vous m'envoyastes me vint parler de cela et que je vis la lettre de monsieur de Charmoyssi, je fus tout surpris et dis que je n'avoys point de charge de cela, et que mesme, m'estant enquis des Peres Barnabites ⁽¹⁾ et de plusieurs autres sil y avoit du mal en M. Rosset ⁽²⁾, pour lequel on le deust renvoyer, je n'avois rien peu trouver qui meritast cela. Mays que, puisque monsieur de Charmoyssi et monsieur de Vallon ⁽³⁾ estoient icy, c'est a dire se devoient voir le jour suivant, que c'estoit a eux de le renvoyer, si bon leur sembloit. Et sur cela, M. de Vallon se chargea de rechef de s'enquerir des deportemens du sieur Rosset, et en alla parler aux Peres Barnabites et a d'autres qui, comme il me dit par apres, trouverent fort estrange qu'on parlast de ce changement; et alla trouver monsieur de Charmoyssi qui m'escrivit une lettre par laquelle il me mandoit en termes generaux, que j'avois tout pouvoir, et ne me disoit nulle resolution.

Sur quoy, je ne sceu que dire non plus, car vous ne m'avies rien marqué de particulier des defautz de M. Rosset. En somme, je conclus a M. de Vallon qui m'apporta la lettre, qu'en leur absence et la vostre je prouvoirois aux enfans, quand je m'appercevrais quil y eust chose qui meritast que j'y misse la main, pour le devoir que

vers le milieu de 1601, et Claude-François de Vallon, baptisé le 15 mai 1605. Outre les liens de parenté, une étroite amitié unissait leurs familles; en parlant d'eux à M^{me} de la Fléchère, le Saint pouvait donc lui dire « vos enfans. » A l'égard des deux derniers, dont les parents avaient eu à subir tant de tribulations (cf. le tome précédent, note (3), p. 10, et note (1), p. 100), nul doute que la châtelaine de Rumilly n'ait rempli l'office d'une vraie mère.

(1) Voir le tome précédent, notes (1), p. 189, (4), p. 228, et (2), p. 354. Les classes avaient été ouvertes le 2 novembre 1614.

(2) Parmi plusieurs ecclésiastiques qui portaient à cette époque le nom de Rosset, on peut proposer Jean-François Rosset, sous-diacre le 20 décembre 1614, diacre le 14 mars et prêtre le 4 avril 1615, institué le 15 août suivant, recteur de deux chapelles dans les églises de Passy et de Saint-Gervais. Pourvu le 19 décembre 1616 d'un canonicat à la Collégiale de La Roche, dont il fut le septième custode, il devint, le 6 juillet 1618, curé de la paroisse de Saint-Laurent-sous-Cornillon. (R. E.)

(3) Jacques de Gex, seigneur de Vallon (voir tome XII, note (1), p. 260, et tome XVI, note (1), p. 99).

je leur avois a tous trois ; mais que les peres et meres estans presens, c'estoit a eux de s'en accorder et de le faire ; et que je m'en remettois a eux, puisque principalement monsieur de Charmoy si requeroit en la lettre que vous m'envoyastes, des conditions en un maistre qu'on ne treuve pas mesme es maistres ou precepteurs des Roys : un maistre qui n'eust rien a faire qu'apres les enfans, ni pour dire la Messe, ni pour estudier d'estude particulier. Or en somme, il ne me sembloit pas raysonnable que les peres estans presens, je fisse rien en cela, n'y ayant rien qui pressast (que je sceusse), et le parti de M. Rosset estant defendu par tant de gens dignes de creance.

Voyla tout, ma tres chere Fille, sinon quil faut que je vous die que des-ja le changement de M. Romain ⁽¹⁾ a M. Rosset fut treuvé mauvais, par ce que ceux la mesme qui parloyent en mal de M. Rosset ont dit despuis quilz avoyent eu tort, et M. de Charmoy si le fit seulement pour ne vous point desagreer, par condescendance. Certes, il ne faut pas craindre que les enfans perdent le tems en ce College, ou le P. Prefect ⁽²⁾ mesme fait des repetitions particulieres, nommement aux vostres, desquelz il a un grand soin, et se contente fort de M. Rosset. Il ne faut pas aussi tenir tous-jours pressé (*sic*) les enfans de besoigne nouvelle. Ilz ont deux grandes leçons le jour, ilz ont des compositions a faire, ilz ont des repetitions frequentes : ilz ont, a mon advis, tout ce quil faut, et beaucoup plus que nous n'avions de mon tems. Je voy vos enfans qui se font gentilz, et ne me semble pas que vous en devez estre en peyne ; outre que M. Rosset, qui s'est veu a la veille d'estre hors de sa condition avec quelque deshonneur, s'evertuera de faire tous-jours mieux.

(1) Sans doute, Antoine, fils d'Etienne Romain. Tonsuré le 22 février 1614, sous-diacre le 12 septembre suivant, diacre le 14 mars 1615, il fut ordonné prêtre le 19 décembre de la même année. (R. E.)

(2) Dans les *Acta Collegii* (Archiv. commun. d'Annecy, Série GG, *Fonds du College Chappuisien*), D. Vitalien Berretta, qui résidait au collège depuis le 9 novembre 1614, est qualifié de « Préfet des écoles » à la date du 11 novembre 1615 ; l'était-il déjà au mois de juin, ou bien D. Simplicien Fregoso (voir tome précéd., note (2), p. 231) remplissait-il encore simultanément en ce temps-là, les fonctions de supérieur et celles de préfet ? Il est difficile de le dire.

Et il m'a pleu de quoy il n'a pas nié l'accident qui luy arriva pour avoir mangé hors du logis.

Au reste, nostre Mere est guerie ⁽¹⁾, avec une grande consolation de voir arriver quantité de damoyelles et dames vefves bien qualifiees, qui demandent place en la Congregation ⁽²⁾. Elle vous escrivit, et je vous envoyay sa lettre, ce me semble, dans le pacquet auquel je mis la clause du testament de feu M. Gavent ⁽³⁾. Je desire bien de sçavoir si vous l'aves receue.

Il ne se faut point estonner si vostre cors estant inquieté d'infirmié, vostre esprit se treuve aussi un peu languissant, selon la partie inferieure. Il suffit que vostre volonté soit bien debout et resoluë de tous-jours estre fidele. Dieu, a qui nous sommes, nous gardera et fera de plus en plus profiter en son saint amour et au veritable mespris de nous mesme.

J'ay bien aussi envie de vous voir, mays quand vous seres remise. Je suis cependant, ma tres chere Fille, tres parfaitement tout vostre, comme vous sçaves.

1^{er} juin 1615.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) La Mère de Chantal, alors à Lyon. (Voir au tome précédent, les Lettres *MLXXV*, *MLXXVIII*, *MLXXXI*.)

(2) Après la vêtüre de M^{me} d'Auxerre, première novice de la Visitation de Lyon (voir le tome précédent, note (3), p. 240, et Appendice III), vinrent les réceptions au saint habit de Jéronyme de Villette, 2 juillet 1615, de Jeanne-Françoise Etienne, 15 août, de Catherine et Louise de Villars, Claude de la Martinière et Isabeau Chevalier, 23 août. Une ancienne annaliste note qu'à cette époque « quelques demoiselles, non seulement de la ville de Lion, mais des provinces voisines, s'empressoient à être receües en cette Maison. Nôtre Mere de Chantal, » ajoute-t-elle, « qui, entre autres dons, avoit celui du discernement des esprits, accorda l'entrée de nôtre Maison à celles qu'elle jugea plus propres à faire honneur à leur vocation. » (*Hist. de la Fondation du 1^{er} Monastère de Lyon*, par la Sœur Gaspard de Saint-Paul.)

(3) Probablement, noble et respectable François Gavens ou Gavant, plus tard de Gavant, reçu docteur en droit par lettres du 13 mai 1609, mort le 5 mai 1614. C'est le même, sans doute, qui avait épousé D^{me} Perrine Salteur de la Salle, de Rumilly. Son père, François Gavens, bourgeois de la même ville, notaire public en 1580, fut anobli par patentes du 31 octobre 1597.

MLXXXVII

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON (1)

(INÉDITE)

Une absolution que l'Evêque de Genève attend de la courtoisie de son destinataire. — Remerciements pour communication de manuscrits.

Annecy, 5 juin 1615.

Monsieur,

Il est vray, j'ay sursis de vous escrire si souvent, pour le respect que je doy a vos affaires, sans que pour cela j'aye laissé de desirer et demander souvent des asseurances de vostre santé. En cette espece de manquemens, je prendray, sil vous plait, l'absolution de vous, que vous ne me refuserez point, en vertu de vostre courtoisie, que j'implore des maintenant, en attendant lhonneur de vostre præsence quand il vous plaira le nous donner. Et lhors, je vous protesteray de vive voix ce que la haste de ce porteur ne permet d'escrire qu'en ce peu de motz, que je suis, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇ^s. E. de Geneve.

5 juin 1615.

Monsieur, je vous remercie tres humblement de la communication de ces belles escritures (2), desquelles je feray selon vostre desir.

A Monsieur

Monsieur le Comte de Tornon,

Gouverneur de Savoye,

commandant generalement en l'absence de S. E.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Hartwell D. Grissell,
à Oxford (Angleterre).

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 336.

(2) Le destinataire aimait les lettres (cf. *ibid.*), mais il est difficile de savoir quelles étaient « ces belles escritures, » si elles sortaient de la plume du comte, ou si elles avaient pour auteur un autre personnage.

MLXXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

L'anniversaire d'une vocation. — Une race spirituelle que le Saint demande à Dieu de multiplier. — Actions de grâces à la divine Trinité.

Annecy, [14 juin 1615 (1).]

A mesme que la tres souveraine bonté de la divine Trinité renvoye l'Esprit de son adoration en la sainte Eglise, elle renouvelle, ce me semble, celui de la sacree vocation de ma tres chere, tres bonne et tres honnoree Mere, laquelle sortant de son país sans sçavoir ou elle alloit, mais croyant a Dieu qui luy avoit dit : *Sors de ta terre et de ton parentage* *, elle vint *en la montagne* qui avoit pour son nom : *Dieu la verra* ; et Dieu l'a veüe, multipliant sa *race spirituelle comme les estoiles du ciel* *.

* Gen., xii, 1.

* Ibid., xxii, 14, 17.

O ! Dieu soit a jamais glorifié, ma tres chere Mere, avec laquelle je me res-jouis, ains au cœur de laquelle mon cœur se res-jouit comme en soy mesme. O qu'il soit, ce cœur de ma Mere, eternellement fiché au Ciel comme une belle estoile qui en ayt une grande troupe autour. Est-il possible que nous chantions eternellement le cantique de gloire au Pere, au Filz, au Saint Esprit ? Ouy, l'ame de ma Mere le chantera es siecles des siecles. *Amen.* Et Dieu en sera beni en l'eternité des eternités. *Amen.* VIVE JESUS !

Gloire soit au Pere, au Filz et au Saint Esprit, de l'assemblee qu'il a faite de tous ces cœurs pour son honneur ; mais, hélas ! que de confusion pour le mien qui a si peu fidelement cooperé a une si sainte besoigne ! Or sus, cette mesme tressainte Trinité, qui est une tres souveraine bonté, nous sera propice, et nous ferons des-ormais sa volonté. *Amen.*

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) D'après sa teneur, on voit que cette lettre a été écrite le jour ou la veille de la fête de la sainte Trinité. Le ton affectueux et très confiant de ces lignes, l'allusion à la vocation de la Mère de Chantal semblent indiquer la date proposée, sans exclure toutefois l'année qui suit.

MLXXXIX

A MADAME DE PEYZIEU

Ce qu'il faut éviter et réprimer dans les curiosités d'outre-tombe, à propos de nos parents défunts. — Pourquoi les chrétiens doivent modérer leurs regrets.

Annecy, [vers mi-juin] 1615 (1).

Ma tres chere Mere,

Ayant receu vostre lettre et le message que l'on m'a fait de vostre part, je vous diray que je connois fort distinctement les qualités de vostre cœur, et entre toutes, son ardeur et force a aymer et cherir ce qu'il ayme : c'est cela qui vous fait tant parler a Nostre Seigneur de ce cher trespasé (2), et qui vous porte a ces desirs de sçavoir ou il est.

Or, ma chere Mere, il faut reprimer ces esclancemens, qui procedent de l'exces de cette passion amoureuse ; et quand vous surprendres vostre esprit en cet amusement, il faut soudain, et mesme avec des paroles vocales, retourner du costé de Nostre-Seigneur et luy dire, ou cecy mesme ou chose semblable : O Seigneur, que vostre providence est douce ! que vostre misericorde est bonne ! Hé, que cet enfant est heureux d'estre tombé entre vos bras paternelz, entre lesquelz il ne peut avoir que bien, ou qu'il soit.

Ouy, ma chere Mere, car il se faut bien garder de penser ailleurs qu'au Paradis ou au Purgatoire, puisque,

(1) Les douloureuses préoccupations de la mère et les avis appropriés que le Saint lui donne indiquent pour destinataire Françoise de Diximieu, veuve de Peyzieu, qui avait appris depuis peu la mort d'un de ses fils. (Voir tome XV, note (1), p. 181, et tome XVI, Lettre MLXXX à la même.)

On sent, à la lecture de la lettre, que le deuil est récent ; cette remarque a suggéré la date que nous lui attribuons.

(2) Louis de Peyzieu, seigneur de Sillignieu, tué par les Portugais, le 18 novembre 1614, dans l'île de Maragnan. (Voir au tome précédent, les notes (1), pp. 65, 66, 368.)

graces a Dieu, il n'y a point de sujet de penser autrement. Retirés donques ainsy vostre esprit, et apres cela, divertissés-le a des actions d'amour envers Nostre Seigneur crucifié.

Quand vous recommanderes cet enfant a la divine Majesté, dites-luy simplement : Seigneur, je vous recommande l'enfant de mes entrailles, mays bien plus l'enfant des entrailles de vostre misericorde, engendré de mon sang, mays reengendré du vostre. Et passés outre ; car si vous permettes a vostre ame de s'amuser a cet object proportionné et aggreable a ses sens et a ses passions inferieures et naturelles, jamais elle ne s'en voudra oster, et, sous pretexte de prieres, de pieté, elle s'estendra a certaines complaysances et satisfactions naturelles, qui vous osteront le loysir de vous employer autour de l'object surnaturel et souverain de vostre amour. Il se faut sans doute moderer en ces ardeurs des affections naturelles, qui ne servent qu'a troubler nostre esprit et divertir nostre cœur.

Or sus donq, ma tres chere Mere, que j'ayme d'un amour vraiment filial, ramassons bien nostre esprit dans nostre cœur et le rangeons au devoir qu'il a d'aymer tres uniquement Dieu, et ne luy permettons aucun amusement frivole, ni pour ce qui se passe en ce monde, ni pour ce qui se passe en l'autre ; mays, ayant departi aux creatures ce que nous leur devons d'amour et de charité, rapportons tout a ce premier amour magistral que nous devons au Createur, et conformons-nous a sa divine volonté.

Je suis tres affectionnement, ma chere Mere,
Vostre plus fidele et affectionné enfant,

F.

MXC

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

La lassitude du corps et les passions de l'âme. — Dans quel cas s'asseoir au temps de la prière. — Les distractions et l'oraison. — La vie en dehors de Dieu est une mort. — C'est au Saint-Esprit de pousser les âmes comme il lui plaît.

Annecy, 20 juin 1615 (1).

Et moy, ma tres chere Fille, j'ay esté grandement consolé de sçavoir de vos nouvelles, puisque mesme elles sont toutes fort bonnes; car, quant a la chere fille (2), c'est un signe desirable pour sa future pieté que le cors se ressent des affections du cœur et quil en devienne las, car il en print ainsy a Nostre Seigneur mesme * et a plusieurs de ses plus grans Saintz. Vous l'aves bien conseillée qu'elle s'assise, et il faut qu'elle le face avant que les maux de cœur la prennent; c'est a dire qu'elle face toute l'oraison assise, ayant au paravant fait une adoration a genoux. Et quant aux distractions, pourveu qu'ell'ayt le desir de prier un peu ardent, elles cesseront petit a petit; et si elles ne cessent pas, l'oraison en sera d'autant meilleure, comme faite sans goust ni interest, pour le pur amour de plaire a l'Espoux.

* Joan., iv, 6.

Ce desir qui se presente en l'oraison et cette volonté qui luy vient tous les jours sont aussi des bonnes marques; mays le tems fera voir plus clairement a quoy elle se devra resoudre. Et ce pendant, nostre bonne Mere viendra (3), avec laquelle elle conferera et tirera d'elle beaucoup de lumiere.

J'iray en Chablaix ce moys d'aoust (4), Dieu aydant, ou j'auray toute commodité de la voir, si elle y est, pourveu

(1) La date manque à la copie conservée à Turin, mais celle que donne Migne, tome VI, col. 984, d'après l'Autographe, doit être juste.

(2) Gasparde d'Avise, nièce de M^{me} de la Fléchère, qui commençait à sentir des attraites pour la vie religieuse. (Voir le tome précédent, note (6), p. 40.)

(3) La Mère de Chantal ne rentra à Annecy qu'à la fin d'octobre.

(4) De fait, saint François de Sales partit pour le Chablais vers le 18 août.

qu'on ne s'apperçoive point des bonnes pensees dont il est question, car ce sont choses que le monde contredit tous-jours.

Si nous sçavons le jour auquel la seur Gavent ira a Belloci, nous y ferons rencontrer des gens pour l'assister et voir l'affaire ⁽¹⁾. Je feray ce quil faut pour chasser ces miserables femmes. Nous benirons aussi l'eau ; mais vous ne me dites point a qui nous la donnerons.

Je loue Dieu du mari ⁽²⁾ et suis son serviteur. Nous verrons du maistre ⁽³⁾ ce que c'en sera. Ma tres chere Fille, vives toute a Dieu, hors lequel la vie est une mort. Vous faites bien de ne point pousser la fille ⁽⁴⁾, c'est au Saint Esprit de luy donner les inspirations selon son bon play-sir ; mais pour moy, j'ay quelque esperance quil la rendra toute sienne tres parfaitement, et ne doute point qu'au moins elle ne le soit suffisamment pour obtenir la verité, car cett' ame la est bien marquee.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Jean-Jacques Gavens, docteur ès-droits, avocat au souverain Sénat de Savoie, avait épousé Prospère Dacquin ; le contrat dotal est du 17 avril 1603. Par ce contrat, François Gavens son père (voir ci-dessus, note (3), p. 4) lui ayant cédé un domaine à Versonnex, qu'il reprit en 1608, Jean-Jacques plaida pour obtenir une compensation sur d'autres biens possédés par le même François à Bellossier. M^{lre} Gavens qui devait aller « a Belloci » pourrait être sa sœur ; c'est assurément d'elle que le Saint écrivait le 30 avril 1617 à M^{me} de la Fléchère : « J'ay dit louange en mon cœur a la Providence celeste sur le trespas » de la pauvre Gavens. »

(2) Claude-François de la Fléchère, mari de la destinataire.

(3) Sans doute, Jean-François Rosset, précepteur de Charles de la Fléchère. (Voir ci-dessus, note (2), p. 2.)

(4) Gasparde d'Avise.

MXCI

A MADAME DE RUANS (1)

Les visites du Saint-Esprit parmi les tribulations. — Exhortation à l'amour de la Croix.

Annecy, 21 juin 1615.

Madame,

Je vous remercie de la confiance que vous avez en moy, qui reciproquement vous cheris d'une affection toute particuliere, et ne cesse point de vous souhaiter les vrayes consolations du Saint Esprit entre les tribulations desquelles sa Bonté vous visite, pour vous exercer en l'humilité et patience. Je vous escriis sans aucun loysir, mais non pas sans beaucoup de desir de vous servir.

Quand le livre dont vous me parles sera imprimé, qui ne peut estre de deux mois (2), vous en aures, Dieu aydant, que je prie cependant de vouloir estre luy mesme le livre de vostre cœur, dans lequel vous lisies et apprenies a bien aymer sa tressainte Croix, delaquelle il vous fait participante.

Je suis de tout mon pouvoir,
Madame ma chere Fille,

Vostre plus humble serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXI juin 1615.

A Madame
Madame de Ruan.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Vitoria (Espagne).

(1) Françoise, fille de Pierre de Simiane, seigneur de la Côte et de Moyrens, et de dame Marie de Baronnat, avait été mariée (contrat dotal du 10 février 1603) à Léonard Michal, seigneur de Ruans, qui testa le 20 septembre 1614. La destinataire mourut en septembre 1628. De ses quatre filles, Claire-Marguerite, l'une des sœurs du petit habit reçues par les fondatrices de la Visitation de Chambéry, charma la Mère de Chantal par sa ferveur. (Voir ses *Lettres*, Paris, Plon, vol. II, 1877, p. 244.)

(2) Le *Traité de l'Amour de Dieu*, qui ne fut livré à l'impression qu'en 1616. (Cf. le tome précédent, note (5), p. 261, et tome IV, pp. xiv, xv.)

MXCII

A MADAME DE LA CROIX D'AUTHERIN (1)

Dans la correction des défauts, ne pas séparer la pratique de l'humilité de la fidélité envers Dieu. — En quel cas le Bienheureux ne juge pas mauvais qu'on soit un peu privé de la sainte Communion. — Utilité des confessions fréquentes. — Annonce d'un voyage à Lyon et en Chablais. — La lecture spirituelle.

Annecy, 23 juin 1615 (2).

Je respons a vos deux lettres, ma tres chere Fille, vous conjurant avant toutes choses de ne plus appeller importunité pour moy la reception de vos lettres, laquelle, en vraye verité, m'est tous-jours extremement agreable.

Je voy bien en la premiere, vostre cœur tous-jours plein de bons et vertueux desirs, car il est de naturel fort bon ; mais, ce me dites vous, vous ne vous corrigez pas asses puissamment de vos imperfections. Vous sçavez que je vous ay souvent dit que vous deviez estre affectionnee esgalement a la pratique de la fidelité envers Dieu et a celle de l'humilité. De la fidelité, pour renoüer vos resolutions de servir la divine Bonté aussi souvent que vous les rompres, et vous tenant sur vos gardes pour ne point les rompre ; de l'humilité, quand il vous arrieroit de les violer, pour reconnoistre vostre chetifveté et abjection. Mays certes, il faut tout de bon avoir soin de vostre cœur, pour le purifier et fortifier selon la multitude et grandeur des inspirations que vous en avez.

(1) Jeune-Antoine de Chapot, femme de Charles-Sébastien de Pradel-Autherin, seigneur de la Croix. (Voir tome XV, note (1), p. 357.)

(2) Migne, tome V, col. 915, place cette lettre en 1614, et en 1621 (d'après l'édition princeps) la suivante, écrite évidemment le même jour et à la même dame que celle-ci. Or, ni 1614, ni 1621 ne s'accordent avec notre texte qui mentionne deux voyages du Saint, l'un à Lyon, l'autre en Chablais ; ces voyages devaient se faire entre la fin de juin et septembre. En 1614 et en 1621, nous n'en voyons aucune trace entre ces deux mois, mais au contraire, tout se réunit en faveur de 1615. Impossible donc de mettre en doute la date attribuée à cette lettre et à celle qui la suit.

Et je ne treuve pas mauvais que vous soyés un peu privée de la tressainte Communion, puisque c'est l'advis de vostre confesseur, pour voir si le desir de retourner a la frequentation d'icelle vous fera point un peu prendre plus garde a vostre amendement. Et tous-jours feres vous bien de vous humilier fort aux advis de vostre confesseur, qui void l'estat present de vostre ame, lequel, quoy que je m' imagine asses sur ce que vous m'en dittes par vos lettres, si est-ce qu'il ne me peut pas estre conneu si particulierement comme a celuy a qui vous en rendes conte. Or j'entens, qu'encor que vous esloigneres un peu vos Communions, vous ne laisseres pas pour cela de bien suivre la frequence des confessions, car de celles ci, il n'y peut avoir aucune rayson de les esloigner; au contraire, elles vous seront utiles pour assujettir vostre esprit qui, de soy mesme, n'ayme pas la sujettion, et pour l'humilier et luy faire mieux discerner ses fautes.

Je vay a Lion pour contenter Monseigneur l'Archevesque de ce lieu-la, qui vouloit venir vers moy en toute façon si je ne me fusse resolu d'aller aupres de luy ⁽¹⁾, puisque c'estoit bien la rayson que je le previnsse en cet endroit. Ce sera un voyage de 15 jours ou environ ⁽²⁾, apres lequel j'en veulx faire un autre en Chablaix ⁽³⁾, pour estre de retour de tous deux en septembre; mais je repasseray par icy ⁽⁴⁾, et seray tous-jours bien ayse de vous escrire, si je puis.

Retenes bien vostre esprit en Dieu; lises le plus souvent que vous pourres, mais peu a la fois et avec devotion. Aymes tous-jours mon ame qui cherit tres parfaitement

(1) « Le lendemain de la Nativité de saint Jean Baptiste, » raconte Charles-Auguste (*Histoire, etc.*, liv. VIII), « ce bien-heureux Prelat partit d'Anicy pour aller voir le tres-vertueux Archevesque de Lyon, Denis Simon de Marquemont, qui depuis a esté Cardinal, et lequel sachant qu'il arrivoit, luy envoya soudain un prestre avec une lettre, par laquelle il luy signifioit que tout aussi tost il luy seroit au devant, et l'invitoit en son archevesché, l'appellant l'honneur et la couronne des Prelats. » (Voir cette lettre à l'Appendice I.)

(2) Parti le 25 juin d'Annecy, saint François de Sales arriva à Lyon le 28, et y séjourna jusqu'au 10 juillet.

(3) Voir ci-dessus, note (4), p. 9.

(4) Par Annecy, d'où le saint Evêque ne s'absenta qu'après un grand mois.

la vostre. Resalues monsieur vostre mary ⁽¹⁾ de ma part, et l'asseures que je suis son serviteur.

* Epist. seq.

Je vous respons a part, en la feuille ci-jointe *, a la demande que vous m'aves faite pour la dame vefve ⁽²⁾, affin que, si vous voules, vous puissies monstrer ma response; et suis invariablement, ma tres chere Fille, tout vostre et

Vostre serviteur plus humble,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Noble Charles-Sébastien Autherin, seigneur de la Croix et de Césarches, fils de Claude de Pradel Autherin et de Polixène Veillet. Il mourut le 16 novembre 1654, laissant plusieurs enfants. (Cf. tome XV, note (1), p. 357.)

(2) Impossible de découvrir son nom.

MXCIII

A LA MÊME

Vengeances et réparations. — Quelle doit être l'attitude d'une personne honorable en face des diffamations, et le meilleur moyen de répondre aux chansonneurs. — Dieu protège l'honneur des gens de bien.

23 juin 1615 (1).

Madame,

* Partie III, ch. vii.

Je respons a vostre derniere demande, en peu de paroles, que je n'ay pas changé d'avis depuis que j'escrivis l'*Introduction a la Vie devote* *; au contraire, je me voy tous les jours affermi en mon sentiment pour ce qui regarde le support des injures. La passion, a l'abord, nous fait tous-jours desirer des vengeances; mais quand nous avons un peu de crainte de Dieu, nous n'osons pas les appeller vengeances, ains nous les nommons reparations.

Que cette bonne dame ⁽²⁾ me croye, et qu'elle n'entre point en terme de proces pour ces chansons, car ce ne seroit que multiplier le mal, en lieu de l'estouffer. Jamais

(1) Pour la date de cette lettre, voir ci-dessus, note (1), p. 12.

(2) Voir le dernier alinéa de la lettre précédente.

une femme qui a le vray fondement de l'honneur ne le peut perdre ; nul ne croit ces infames diffamations, ni ces chansonners : on les tient pour des meschans. Le meilleur moyen de reparer les ruines qu'ilz font, c'est de mespriser leurs langues qui en sont les instrumens, et de leur respondre par une sainte modestie et compassion.

Mays sur tout, certes, il n'y a point d'apparence que ce pauvre diffamateur se sousmettant a reparer autant qu'en luy est l'injure, au jugement des parens, on aille prendre cet autre biais de playdoyeries, c'est a dire de labirinthes et abismes de conscience et de moyens. Or, je ne desappreuverois pas qu'il confessast sa faute, declairast son animosité et demandast l'oubly ; car encor qu'il soit de peu d'autorité, ayant commis cet acte, si est ce pourtant que c'est tous-jours quelque sorte de lumiere pour l'innocence, de voir ses ennemis luy faire hommage. Mays, plustost que de venir par proces, elle devroit faire tout autre chose. J'ay une recente experience de la vanité, ou plustost du dommage que les proces apportent en ces occasions, en une des plus vertueuses dames du Maconnois (1), qui s'est infiniment mal treuvee d'avoir quitté mon advis pour suivre l'impetuosité de la passion de ses parens. Croyés moy, ma chere Fille, l'honneur des gens de bien est en la protection de Dieu, qui permet bien quelquefois qu'on l'esbransle pour nous faire exercer la patience, mais jamais il ne le laisse atterrer, et le releve soudain.

Vivés toute a Dieu, pour lequel je suis, Madame,

Vostre humble serviteur,

Veille de saint Jean.

FRANC^e, E. de Geneve.

A Madame de la Croix d'Auterin.

Revu sur une copie conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) D'après la copie qu'à défaut de l'Autographe nous reproduisons ici, on voit que la lecture a fait hésiter entre *de ma connoissance et du Maconnois*. Toutefois, nous croyons devoir préférer cette dernière leçon; et de fait, la vertueuse dame pourrait bien être M^{me} de Grandmaison, que le Saint avait dû consoler contre des pasquins calomnieux. (Voir le tome précédent, Lettre CMXXX, p. 95.) Elle habitait le Mâconnais, dont son mari était gouverneur. (Voir tome XV, note (1), p. 284.)

MXCIV

AU CARDINAL DENIS-SIMON DE MARQUEMONT
 ARCHEVÊQUE DE LYON (1)

(FRAGMENT)

L'intention de saint François de Sales en fondant un nouvel Ordre de Religieuses. — Quelle doit être leur unique prétention.

Annecy, [juin] 1615 (2).

.
 C'est pour donner a Dieu des filles d'orayson
 et des ames si interieures, qu'elles soyent treuvees dignes

(1) Denis-Simon, né à Paris le 1^{er} octobre 1572 de Marie Rouillard et de Denis-Simon de Marquemont, secrétaire du Roi et receveur des tailles de Paris, alla à Rome en octobre 1595. Il y avait suivi, en qualité de secrétaire, le duc de Luxembourg et Jacques Davy du Perron, alors évêque d'Evreux, envoyés auprès de Clément VIII pour le remercier de l'absolution accordée à Henri IV. Nommé bientôt après auditeur de Rote pour la France, il accompagna à Florence M. de Sillery, chargé de négocier le mariage du Roi avec Marie de Médicis. L'Archevêque de Lyon, Claude de Bellièvre, étant mort le 26 avril 1612, il obtint son siège, en prit possession par procureur le 1^{er} février 1613, et en personne, le 9 mars suivant. A la séance d'ouverture des Etats généraux, le 27 octobre 1614, M^{sr} de Marquemont eut l'honneur de haranguer Louis XIII, et, deux mois après, celui de présider l'Assemblée du Clergé. Nommé en 1617 ambassadeur de France près le Saint-Siège, il reçut la pourpre, avec le titre de la Très Sainte Trinité *in Pincio* (29 janvier 1626), et mourut très pieusement à Rome le 16 septembre de la même année. On l'inhuma dans son église cardinalice où l'on peut lire encore sa louangeuse, mais véridique épitaphe.

Ce fut un grand évêque. Sa science du droit, l'habitude des affaires, le crédit dont il jouissait à la cour pontificale et à celle de France, servirent à souhait son cœur d'apôtre, qu'une piété tendre et agissante inclinait à toutes les initiatives généreuses. Il eut sa part, et non la moindre, croyons-nous, dans cet admirable essor de rénovation religieuse qui, dans les premières années du xvii^e siècle, fixa ou restaura les traditions chrétiennes de l'Eglise de Lyon. C'est sous ses auspices, avec ses encouragements, que la ville et le diocèse se peuplèrent de nouveaux monastères et que les anciens Instituts, débilités par les troubles et les guerres du siècle précédent, reprirent leur vigneur première.

On sait que M^{sr} de Marquemont eut de grandes relations d'amitié avec l'Evêque de Genève, et que son nom demeure étroitement lié à l'histoire de la Visitation. La suite de la correspondance du Saint nous fournira l'occasion de dire, avec plus d'exactitude qu'on ne l'a fait peut-être jusqu'ici, les circonstances qui amenèrent son intervention, et en quel sens celle-ci modifia les destinées de tout l'Institut. (D'après Ciaconius, *Hist. Pontif. et Card.*, tome IV ; Péricaud, *Notes pour servir à l'Histoire de Lyon*, 1846, etc.)

(2) « Je me souviens, » disait un jour à ses Filles sainte Jeanne-Françoise

de servir sa Majesté infinie et de l'adorer *en esprit et en vérité* *. Laissant les grans Ordres des-ja establis dans l'Eglise honorer Nostre Seigneur par d'excellens exercices et des vertus esclattantes, je veux que mes filles n'ayent autre pretention que de le glorifier par leur abaissement; que ce petit Institut de la Visitation soit comme un pauvre colombier d'innocentes colombes, dont le soin et l'employ est de mediter la loy du Seigneur *, sans se faire voir ni entendre dans le monde; qu'elles demeurent cachees dans le *trou de la pierre et dans le secret des mazures* *, pour y donner a leur Bienaymé vivant et mourant, des preuves de la douleur et de l'amour de leurs cœurs, par leur bas et humble gemissement (1).

* Joan., IV, 23, 24.

* Is., XXXVIII, 14, LIX, 11.

* Cant., II, 14.

de Chantal, « que le Cardinal de Marquemont, ayant demandé un jour à notre glorieux Père quelle intention il avait en fondant une nouvelle Religion de filles, puisque déjà on en comptait un si grand nombre, notre aimable Saint lui répondit promptement: « C'est pour donner à Dieu, » etc. (*Sainte J.-P. Frémyot de Chantal, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, Plon 1875, tome II, p. 186.)

Cette réponse, que nous donnons ici, a dû être écrite, car autrement la Sainte ne l'aurait pu retenir si parfaitement. D'ailleurs, nous savons que le Bienheureux lui communiquait souvent les lettres qu'il envoyait à Lyon et qu'elle en prenait copie. Mais en admettant que cette réponse ait été faite de vive voix, on pourrait la dater des derniers jours de juin.

(1) Sa Sainteté Pie X, dans le Bref du 13 décembre 1909, donné à l'occasion du troisième centenaire de l'établissement de l'Ordre de la Visitation, commente admirablement ces paroles du Fondateur.

MXCV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Le gouverneur de Lyon, commensal et ami du Saint. — L'union des âmes les rend présentes l'une à l'autre. — Annonce d'un sermon d'amour.

Lyon, [2 juillet 1615 (1).]

Le billet d'hier ainsy entrecouppé m'anonça bien quelle estoit mon ame. Hé, vive Jesus, et mon ame vivra !

(1) La date de ces lignes est prouvée par les allusions qu'elles renferment. (Voir les deux notes suivantes.)

Monsieur d'Alincourt ⁽¹⁾ soupa hier ceans et y demeura jusques pres d'onze heures, resolu de venir au sermon ce matin ⁽²⁾, que je ne pensois estre qu'un sermon particulier. Ce soir je seray aupres de vous et de nos Seurs, marri plus quil ne se peut dire que mon loysir s'en aille ainsy.

Pour Dieu, ma tres chere Mere, tenons nostre cœur en suavité, tous-jours inseparablement present a soy mesme, puisque l'extraordinaire unité dont Dieu l'a doué peut bien faire ce coup, et que la necessité du service de sa gloire requiert que nous employons cette grace a cela. O Seigneur, a qui tout est present *, donnez a nostre esprit une telle presence de soy mesme comme vous luy avez donné un'unité, affin quil vive autant consolé quil est requis pour vous bien servir en vostre presence, Seigneur, et en la sienne de soy mesme. VIVE JESUS ! *Amen.*

* Cf. Heb., iv, 13.

Je m'en vay faire un sermon d'amour, le plus ardemment que je pourray.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nancy.

(1) Charles de Neufville, marquis d'Alincourt (voir le tome précédent, note (1), p. 258). Saint François de Sales était arrivé à Lyon le 28 juin (cf. ci-dessus, notes (1), (2), p. 13.) L'Archevêque, « accompagné de plusieurs Comtes » et des principaux personnages, s'était porté au devant de lui et, dit Charles-Auguste (*Histoire*, etc., liv. VIII), « après les compliments faits d'un costé et d'autre, le conduisit et recut tres-magnifiquement. Ce bien-heureux Evesque, » ajoute-t-il, « fut tres-splendidement traicté et honoré de la ville, prescha le jour de saint Pierre et de saint Paul, conféra avec ces bonnes dames et damoiselles qui desiroient d'embrasser l'Institut de la Visitation, conclut avec le Reverendissime Archevesque d'eriger une Congregation à Lyon, et en fin jura une tres-sainte et tres-estroicte amitié avec ce grand Prelat, qui ne luy permit point de se retirer qu'avec regret. »

Pour faire honneur à son hôte, M^{sr} de Marquemont invitait à sa table le premier personnage de la cité, et c'est sans doute pour prolonger le charme qu'il goûtait en la compagnie d'un tel Saint, que le gouverneur de Lyon s'invitait au sermon mentionné dans la présente lettre.

(2) Le 2 juillet, fête de la Visitation, l'Evêque de Genève prêcha pour la vêtue de Sœur Françoise-Jéronyme de Villette. Nous savons par l'*Année Sainte* (tome VIII, p. 114) qu'il dit dans cette circonstance « des choses admirables sur l'état religieux. » Ne serait-ce pas le « sermon particulier, » le « sermon d'amour » auquel M. d'Alincourt eut la pieuse curiosité d'assister ? Rien de plus vraisemblable.

MXCVI

A LA MÊME, A LYON

(BILLET INÉDIT)

Mémoire et visite pour une affaire.

[Lyon, 1^{er}-9 juillet 1615 (1).]

Il ny a pourtant remede; on me dit quil faut que je presente le memorial, puy on me dit quil ne faut pas l'attendre. Or sus, j'iray aujourdhuy voir ce seigneur (2): Dieu y mette sa main. C'est l'escrit mesme que je donnay a M. Sedite (3), quil faut faire voir et corriger.

Revu sur l'Autographe qui appartenait aux RR, PP. Missionnaires de Saint-François de Sales, à Annecy.

(1) Le « memorial » mentionné dans ces lignes faisait peut-être partie des pièces exigées pour la fondation du Monastère de Lyon, et c'est à Lyon même, quand ils s'y trouvaient tous deux dans la première quinzaine de juillet 1615, que les Fondateurs durent se concerter pour rédiger et présenter ce document. C'est la seule conjecture qui nous permette de dater ce billet et le suivant avec quelque probabilité.

(2) Serait-ce M. d'Alincourt, gouverneur de Lyon? (Cf. note (1) de la page précédente.)

(3) Impossible d'identifier ce personnage, qui paraît être un secrétaire ou un official chargé d'enregistrer les actes.

MXCVII

A LA MÊME, A LYON

Annonce d'un départ et d'une visite.

[Lyon, 1^{er}-9 juillet 1615 (1).]

Ma tres chere Mere,

Avec mille bonsoir (*sic*), je vous avertis du depart du

(1) Ici encore il est question d'un « memorial »; ce billet a dû suivre à un jour près celui qui précède. Du reste, en confrontant l'écriture, on retrouve dans les deux les mêmes caractères et le même mouvement de la main.

P. Cordelier (1), qui sera demain un'heure devant jour ; si vous aves escrit, je feray le memorial, Mays en attendant, conservez vous, je vous en supplie, ma tres chere et tres bonne Mere, que je verray, Dieu aydant, demain.

Bonsoir, ma tres chere Mere. Nostre Seigneur soit a jamais au milieu de nostre unique cœur. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Poitiers.

(1) Ce Religieux ne nous est pas connu : peut-être devait-il se rendre à Annecy.

MXCVIII

AU SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ

Charité compatissante du Saint en faveur d'un Religieux expulsé de son Ordre.

Annecy, 13 juillet 1615 (1).

Mon Reverend Pere,

Le Frere N. vint a moy au plus fort de son affliction (2), et puis dire qu'il estoit plus mort que vif, tant sa desolation estoit extreme; et je me resouvins de Celuy qui (*) *linum fumigans non* extinguit, et quod confractum est non conterit *. Il me presenta ses patentés de

* Is., XLII, 3; Matt., XII, 20.

(*) n'éteint pas la mèche encore fumante et qui ne broie pas ce qui est brisé.

(1) L'édition de 1641 date cette lettre de 1618, mais à tort; c'est seulement en 1615 que le Saint fit un séjour un peu prolongé à Lyon. L'erreur est facile à la lecture, entre 1615 et 1618.

(2) Le Religieux qui inspirait de la compassion au Bienheureux habitait très probablement un monastère voisin du diocèse de Genève; il venait d'en être chassé, puisqu'il était « au plus fort de son affliction » en abordant le saint Evêque. Alors comme aujourd'hui, les Dominicains, Capucins, Cordeliers, Chartreux, Minimes, Feuillants, etc., recevaient l'appellation de « Frères », même quand ils étaient prêtres et profès. Malgré de nombreuses recherches, il ne nous a pas été possible de découvrir à quel « parc » appartenait la « brebis » égarée, et, par conséquent, de désigner le destinataire de cette lettre.

demission, ejection et expulsion de l'Ordre, et, par ses larmes, impetra aysement de moy le sejour de quelques semaines en ce diocese, pendant lesquelles je fus a Lion pour y visiter Monseigneur l'Archevesque, chez lequel le R. P. V. me parla. Et pour dire ma pensee, il me parla selon mon cœur, car il me recommanda ce pauvre homme, prestre et lié par les vœux de Religion, affin qu'il fust aucunement consolé.

Depuis, je fis encor plus volontier ce que je voulois faire en charité autour de cette ame. Mais, mon Reverend Pere, ç'a tous-jours esté avec cette reserve, qu'elle respecteroit et honnorerait en toutes occurrences vostre Ordre, et se comporteroit humblement envers tous ceux qui en sont. Et sur vostre advisement, je tiendray encor plus fortement la main sur luy pour cela, tandis qu'il demeurera dans mon diocese, ne desirant rien tant que de donner satisfaction aux Religieux, et particulièrement a ceux de vostre condition.

Mays, mon Reverend Pere, vous me proposez le retour de cette brebis en vostre parc. Je croy qu'elle ne desireroit pas mieux, et sur tout, s'il vous plaisoit de l'asseurer que vous favoriseries sa bonne intention de quelque doux accueil et de quelque moderation en la penitence que peut estre vos Constitutions ordonnent a ceux qui reviennent. Que si vous prenes le soin de me tenir adverti de vostre volonté pour ce regard, je coopereray a ce bon œuvre de tout mon cœur; duquel vous saluant bien humblement et vous souhaitant toute sainte benediction, je demeure,

Mon Reverend Pere,

Vostre tres humble frere et serviteur
en Nostre Seigneur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

D'Annessi, ce 13 julliet....

MXCIX

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Le retour de l'Évêque de Genève à Annecy; la présidente Le Blanc l'accompagne à Saint-Priest. — *M^{me} de Traveroy à l'article de la mort; une petite histoire villageoise.*

Annecy, 14 juillet 1615.

Par cette première commodité, je vous rends conte de notre voyage, ma très chère Mère. Certes, quand Monsieur l'Archevêque me laissa ⁽¹⁾, il me témoigna beaucoup d'amitié. Or, je cultiverai la faveur que ce grand Prélat me fait, le plus soigneusement qu'il me sera possible.

Nous vinsmes donc ce jour-là à Saint Prix ⁽²⁾, et toujours avec la bonne madame la Présidente [Le Blanc] qui m'ouvrit son cœur, autant que l'occasion le lui permit, fort franchement. C'est un bon cœur, en vérité, et auquel je souhaite beaucoup de vraie prospérité. Elle a grand besoin d'être assistée et appuyée bien doucement, pour la multitude des travaux que la vivacité de son esprit lui donne, qui ne cesse guère de lui fournir des motifs pour aggrandir son mal ⁽³⁾. Elle demanda congé à Monseigneur l'Archevêque d'entrer vers vous, lequel le lui accorda, et lui donna même espérance de lui permettre d'y coucher ⁽⁴⁾. Quand cela arrivera, aydés-la bien, ma

(1) L'Archevêque de Lyon semble avoir accompagné le Saint jusqu'à sa première étape, et très probablement, ce fut le vendredi, 10 juillet.

(2) Saint-Priest, à douze kilomètres de Lyon.

(3) Parmi les dames de qualité qui visitèrent la Mère de Chantal à Lyon, la femme du président Pierre Le Blanc de Myons fut la première à lui découvrir son cœur. En possession de tous les avantages qui semblaient devoir lui assurer une vie heureuse, elle en était venue, dit la Mère de Chaugy, à de tels ennuis intérieurs, qu'elle « soupироit de jalousie sur le bonheur des bergers. » Mais, « des que cette bonne dame eut découvert son âme à notre unique Mère et, quelque temps après, à notre bienheureux Père qui fut faire un voyage à Lyon, ces ingénieuses mains ôtèrent de son cœur toutes ces ronces. » (*Hist. de la Fondation du Monastère de Grenoble.*)

(4) La Présidente dut profiter de la permission, car l'annaliste ajoute (*ibid.*) : « Comme elle demeurait pour lors en l'un de ses châteaux aux

tres chere Mere, car elle le merite et en a besoin. Si elle vient icy l'annee prochaine, comme elle en a fait le dessein ⁽¹⁾, alhors nous aurons plus de moyens de la bien consoler. Je vous escriray un petit billet a part affin qu'elle le voye, ayant bien du desir qu'elle sache que je la cheris et estime, pour la plus grande gloire de Dieu.

J'arrivay samedy a Sessel ⁽²⁾, ou je preschay le dimanche matin, et vins coucher en cette ville, et treuvay a mon arrivee nouvelles que madame de Treverney ⁽³⁾ estoit en l'article de la mort. Je partis hier de grand matin pour luy rendre mon dernier devoir, puisqu'elle estoit de mes filles. A mon arrivee, elle s'eslança a mon col avec une joye bien extraordinaire a son humeur melancholique, elle qui jamais ne me fit aucune caresse. En somme elle se remit tellement, qu'encor que je ne pense pas qu'elle la fasse longue, si est-ce que je pense qu'elle vivra encor plusieurs jours ⁽⁴⁾.

Elle se confessa derechef a moy, pour sa consolation et non par necessité, car elle avoit receu le jour precedent tous ses Sacremens, et mesme l'Extreme Onction, et fit la plus absoluë indifference que j'aye jamais veü; car ses domestiques et voysins la pressant de faire des vœux pour guerir, jamais elle ne voulut, mays dit que ce que Dieu feroit luy seroit le plus agreable et qu'elle ne voudroit pas, par le moindre desir dü monde, demander a Dieu ni la vie ni la mort, luy laissant sans reserve sa vie entre ses mains, pour en faire a son gré; et ce qu'il

champs, proche de Lion, et que la cloture n'estoit pas establie, nostre Institut n'estant encore reduit en Religion formelle, elle alloit souvent raviver le feu de son amour divin en nostre Monastere, avec tant de consolation, qu'elle se beignoit en toutes les pratiques de la vie religieuse... ainsy qu'une novice. »

(1) Il semble que ce voyage à Annecy n'eut pas lieu, et sans doute par cause de maladie : au mois de septembre 1616, la Mère de Chantal parle en effet à la Mère Favre (*Lettres*, 1877, vol. I, p. 140) d'une maladie de « Sœur Barbe-Marie. » C'est ainsi que se faisait appeler M^{me} Le Blanc.

(2) Samedi, 11 juillet, à Seyssel sur le Rhône.

(3) Péronne de Montfalcon, dame de Travernay (voir tome XIV, note (1), p. 332).

(4) Les prévisions du Saint furent dépassées; la malade survécut plusieurs années à son bienheureux Père spirituel, mais sans doute grâce à ses prières, qui parurent miraculeusement efficaces aux médecins eux-mêmes.

luy plairoit seroit aussi ce qu'elle vouloit. Mais elle disoit cela si fermement, que je voyois clairement que c'estoit tout de bon que ce luy estoit tout un. Et, bien qu'elle dist que sa Françon, ma filleule⁽¹⁾, luy touchoit un peu le cœur parce qu'elle estoit encor si petite, neanmoins elle adjoustoit, non seulement avec force, mays avec tendreté, que si Dieu la retiroit, il sçavoit bien ce qu'il feroit de cette fille, et que, pour elle, elle ne vouloit nullement desirer de vivre, sinon tout ainsy que Dieu le voudroit. En somme, je luy dis ce que je sceu, et tout a son gré. Je la laissay en paix, sans apparence de mal, sans plainte, sans tesmoigner aucune sorte de passion, sinon de revoir son mary⁽²⁾, qui estoit la seconde chose qu'elle avoit désiré avant son trespas. Ces petites histoires villageoises me playsent et m'edifient, et c'est pourquoy je vous les raconte.

J'escris a Monseigneur l'Archevesque par honneur.

Ma tres chere Mere, je suis, comme vous sçaves vous mesme, tout vostre, sans reserve ni difference quelconque. Vivés toute genereusement et noblement joyeuse en Celuy qui est nostre unique joye. Je salue du fond de mon cœur ma tres chere fille ma Mere et mes cheres Filles⁽³⁾, avec nos cheres Novices⁽⁴⁾, entre lesquelles je chers particulièrement ma Sœur Françoise Hieronime ma cousine, parce qu'elle est la cadette de Lion.

A Dieu, ma tres chere Mere, le doux Jesus soit a jamais nostre vie. *Amen.*

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 14 julliet 1615.

(1) Anne-Françoise, fille cadette de M^{me} de Travernay. (Voir tome XV, note (3), p. 332.)

(2) Probablement, Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay, se trouvait encore en Piémont, où il avait été occupé à la guerre. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 260.)

(3) Les Sœurs Favre, de Chastel et de Blonay.

(4) Sœur Marie-Renée Tranel et Sœur Françoise-Jéronyme de Villette; celle-ci sera plus tard destinataire. (Cf. ci-dessus, les notes (2) des pp. 4, 18.)

MC

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER (1)

(INÉDITE)

L'importunité des grandes villes. — La paix après la guerre : courage militaire des princes de Savoie et de la noblesse savoyarde; force veuves et orphelins.

Anncy, 15 juillet 1615.

Monseigneur,

Convîé par Monseigneur l'Archevesque de Lion, j'ay esté auprès de luy ces jours passés (2), et pensois bien de la vous bayser les mains, comme je fay maintenant tres humblement par lettre; mais je n'en eus jamais le loysir, a cause de l'empressement des *visitari* et *visitare*. Certes, ces grandes villes sont importunes pour cela, au moins pour les pauvres villageois comme moy, qui n'y sont pas accoustumés. Mais, si je n'ay peu vous escrire, je n'ay pas laissé de parler souvent de vous avec ce digne Prelat, qui certes tesmoigne de vous honorer et estimer grandement; en quoy je prenois grand playsir, comme vous pouver penser.

Au reste, nous voyci dans la paix, graces a Dieu, que je supplie la vouloir rendre longue et heureuse (3). La guerre a esté courte, mais aspre tout ce qui se peut (4),

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 4.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 18.

(3) La paix, ménagée surtout par la cour de France et négociée par le marquis de Rambouillet, son ambassadeur extraordinaire, venait d'être signée le 21 juin, par le duc de Savoie et les mandataires de la France, de l'Angleterre et de la République de Venise; le lendemain, le marquis d'Ynoyosa, au nom de Philippe III, adhérait aux conditions du traité. Celui-ci fut bientôt rompu; l'Espagne et le duc de Mantone n'en ayant pas rempli les clauses, Charles-Emmanuel reprit les armes en 1616.

(4) Elle avait duré deux mois, et pendant six semaines, depuis le 13 mai, date de la première journée d'Asti (voir le tome précédent, note (2), p. 366),

et ou Son Altesse et les Princes ses enfans ont fait paroistre leur vertu originaire des anciens Amé et Thomas ⁽¹⁾. Nous y avons perdu plusieurs braves gentilshommes savoyards ⁽²⁾, car nostre nation a esté la plus employee et s'est grandement signalee en cette occasion; de sorte que nous avons force vefves et orphelins, desquelz les vœux rendront la paix durable.

Je prie la divine Bonté qu'elle vous comble de ses plus cheres faveurs, et suis immortellement,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

15 julliet 1615, Annessi.

Revu sur une ancienne copie, conservée à la Visitation de Montpellier.

jusqu'à la signature de la paix, 21 juin, à peine y avait-il eu suspension d'armes. Même à partir de la seconde bataille d'Asti (20 mai), on combattit nuit et jour, sauf les trois fêtes de la Pentecôte, 7, 8 et 9 juin. (D'après la plaquette intitulée : *Vera e succinta relatione de i successi tra le due armate di Spagna e Savoia quest'anno 1615, sino che fù conclusa la pace*. In Torino, per Luigi Pizzamiglio... 1615.)

(1) Charles-Emmanuel paya beaucoup de sa personne pendant la guerre. Au combat d'Asti, il eut un cheval tué sous lui, et un autre qu'il s'appretait à monter eut le même sort; le matin même du jour où fut signée la paix, il incendia les gabions ennemis. (Ibid.)

Ses deux fils, le prince Thomas-François, tige des princes de Carignan, et Victor-Amédée, qui devait succéder à son père, se firent non moins remarquer par leur vaillance, en dignes descendants des comtes de Savoie, leurs ancêtres, dont ils portaient les noms : Thomas (1188-1232), Amédée V (1285-1323) et Amédée VI (1343-1383), connus dans l'histoire de la dynastie par leurs faits d'armes et leur valeur militaire.

(2) On peut citer Louis de Seyssel, baron du Châtelard (voir le tome précédent, notes (1), p. 346, (2), p. 355, et ci-après, note (2), p. 30).

MCI

A. M. ANTOINE DES HAYES (1)

Pourquoi le jeune des Hayes a fini par se ranger à la discipline. — Ce qu'il faudra faire s'il ne persevère pas. — Tendresse et sollicitudes du Saint pour le fils de son ami. — Eloge du prince de Piémont.

Annecy, 15 juillet (2) 1615.

Monsieur,

Convié par Monseigneur l'Archevesque de Lion, j'ay esté ces jours passés auprès de luy, ou je pensois trouver le loysir de demy heure pour vous escrire ; mays je ne sceu onques gagner cela sur la multitude des visites et de quelques autres occupations qui me furent donnees, outre quelques predications. Maintenant je repare la faute, et vous diray hardiment le mal apres la guerison.

Nostre filz (3) a eu fort affaire a se ranger a la discipline du college, et luy estoit bien advis que cela estoit contraire a sa reputation. La racine de son mal est en une certaine grace qu'il a de gagner les espritz et tirer les cœurs a soy, lesquelz par apres le tirent a eux et luy donnent telles impressions qu'ilz veulent. Il a eu pour cela prou de disputes avec ses maistres, qui le vouloyent empescher de sortir et de prendre des libertés contraires aux regles du college. Et je l'ay encor plus souvent reprimandé ; en quoy il m'a extremement obligé, par le sentiment qu'il a tesmoigné d'estre marry de me desplaire, si que, en fin, pour l'amour de moy, il commence fort a se bien ranger ; et par ce moyen, il tireroit encor mon cœur a soy, s'il ne luy estoit des-ja tout acquis.

(1) Voir tome XII, note (1), p. 251.

(2) Vivès et Migne, après Hérisant (*Opuscules*, 1767, tome IV, p. 60) datent cette lettre du 5 juillet, mais à tort. Elle est écrite d'Annecy, or le Saint ne partit de Lyon que le 9 ; le soir du 12, il coucha à Annecy. La mention de « ces jours passés » fait croire que ces lignes sont du 15 juillet.

(3) Louis des Hayes (voir le tome précédent, note (5), p. 340, et p. 354).

S'il persevere, nous aurons occasion de nous en contenter ; s'il ne le fait pas, il faudra user de l'un de ces deux remèdes : ou bien le retirer dans un college un peu plus fermé que celui ci, ou bien luy donner un maistre particulier, qui soit homme et auquel il rende obeissance (1). Car en fin, cet enfant est vostre unique, et certes, grandement aymable ; neanmoins, le voyla en ses années perilleuses, que la nourriture de page rend encor plus dangereuses. Mays il ne se faut point lasser de bien cultiver cette plante, car elle rendra sans doute de tres bons fruitz.

Il ne se peut dire combien nous sommes grans amis, ni combien il me respecte : cela, avec un maistre particulier, suffira pour le bien conduire, si par adventure il ne perseveroit pas. Mais j'espere qu'il le fera, car les Peres Barnabites et M. Peyssard (2) m'asseurent grandement qu'il observe maintenant fort exactement ce qu'il m'a promis. Je vous supplie de luy escrire que je vous ay tesmoigné du contentement de luy, affin de luy donner courage de continuer.

La grande peyne que j'avois de luy, c'est a cause de l'eau, sur laquelle il se plaist extremement ; et je craignois qu'il ne se pleust encor de se mettre dedans pour se baigner en quelque endroit dangereux, parce que toutes les années il s'y perd quelqu'un. Mais il m'oblige infiniment en cela, car il ne s'y met point. En somme, sachés, je vous supplie, Monsieur, que cet enfant m'est cher comme mes yeux, et que, de son costé, il paternise excellemment a m'aymer ; et si, j'espere que, passé ces années perilleuses, on le verra encor paterniser en plusieurs autres conditions, Dieu aydant.

(1) Le jeune homme retourna à Paris à la fin de l'été de 1617.

(2) M. Peyssard, « regent de la tierce classe du college » à la date du 1^{er} mai 1607 (Reg. par. d'Annecy), reçu bourgeois d'Annecy le 22 décembre suivant, avec son frère Thomas, chanoine de Notre-Dame, était encore chargé de la régence le 14 octobre 1613. (Ibid. et Reg. des Délibérations municip.) Le 9 juin 1632, il dépose en ces termes au Procès du Saint : « Je m'appelle Anthoyne, filz de feu Eustache Peyssard et de Michielle Jacquier, natif de Montlardier, parroesse du Chastelard en Bauges, aagé de 60 ans. Ma profession a esté d'enseigner la jeunesse, comme je fait au college d'Annecy. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad. sum interrog.)

Nous avons la paix, graces a Nostre Seigneur ⁽¹⁾. Playse a sa divine Majesté qu'elle dure, et qu'elle donne ouverture a quelque bonne intelligence et alliance pour le Prince de Piemont ⁽²⁾, qui est le plus sage, le plus courageux et le plus devot prince qui ayt esté il y a long tems.

J'escris sans aucun loysir; c'est pourquoy je prendray la confiance de ne point escrire a madame ma tres chere fille ⁽³⁾, a laquelle indivisement avec vous, Monsieur, je souhaite mille et mille benedictions, demeurant pour jamais

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS E. de Geneve.

Annessi, le... julliet 1615.

A Monsieur

[Monsieur] des Hayes,

Conseiller et maistre d'hostel du Roy,

Gouverneur et Baillif du chasteau et ville de Montargis.

(1) Voir ci-dessus, note (3), p. 25.

(2) Victor-Amédée de Savoie, dont le mariage avec Marie-Christine ou Chrétienne de France, fille de Henri IV, fut célébré le 10 février 1619. (Voir ci-après, note (1), p. 45.)

(3) Marie Chapelle, femme du destinataire. (Voir tome XIV, note (2), p. 185.)

MCII

A MADAME DE TRAVERNAY ⁽¹⁾

(HÉDITE)

Paternel intérêt pour une jeune veuve malade, nièce de la destinataire.

Anncy, fin juillet ou commencement d'août ⁽²⁾ 1615.

J'ay de rechef beaucoup de consolation, ma tres chere Fille, de vous voir si contente aupres de ce cher mari,

(1) Péronne de Montfalcon, femme de Balthazard de Mouxy, seigneur de Travernay. (Voir tome XIV, note (1), p. 332.)

(2) Par suite d'une déchirure, le mois et le quantième ont complètement disparu de l'Autographe; il n'y reste que la date de l'année. Quand saint

qui me fait beaucoup d'honneur de m'aymer, quoy que je ne le merite nullement, si ce n'est par la fidele affection que je vous ay a tous deux.

Mays je suis, certes, grandement en peine de la maladie de madame du Chatelart ⁽¹⁾, a mesure que je la chers tendrement et d'un cœur vrayement paternel, selon qu'elle me fait lhonneur de se nommer ma fille. Ces fievres continues sont tous-jours dangereuses, et mesme en une personne attristee ⁽²⁾. J'espere neanmoins que le benefice de nature qu'ell'a eü apres une si longue retention, luy sera salutaire et que, moyennant les remedes que ce bon medecin, qui est fort experimenté ⁽³⁾, luy appliquera, le mal ne passera pas le septiesme, Dieu aydant, lequel nous priérons ardemment pour elle.

Qu'a jamais son saint nom soit beni. *Amen.*

Je suis, Madame ma tres chere Fille,

Vostre plus humble tres affectionné
compere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

..... 1615.

A Madame

Madame de Treverney.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Amiens.

François de Sales traça ces lignes, la destinataire se trouvait auprès de son mari; or, le 13 juillet M. de Travernay était absent, comme l'écrivait le lendemain le Bienheureux à la Mère de Chantal. (Voir ci-dessus, note (2), p. 24.) D'autre part, on voit par une lettre du 27 août 1615 à la Sœur de Bréhard, que M^{me} du Châtelard songeait à prendre le voile de la Visitation. La présente lettre doit avoir été écrite avant cette date, et ainsi se justifie celle que nous lui attribuons.

(1) Jacqueline de Chauvirey, baronne du Châtelard, nièce de la destinataire. (Voir le tome précédent, note (1), p. 346, et la note suivante.)

(2) Allusion au veuvage précoce de la baronne. Son mari, Louis de Seyssel, avait été blessé, non à Asti en juin, comme le disent *La Maison de Seyssel* et *l'Armorial de Savoie*, mais le 20 avril 1615, lorsqu'après la bataille de Bestagno (19 avril), où les Espagnols furent vaincus, le duc de Savoie ramenant ses troupes vers Asti, rencontra l'ennemi dans un passage difficile. Peut-être le blessé mourut-il en cette ville, où Charles-Emmanuel arriva avec son armée le 26 avril. (D'après la plaquette citée plus haut, note (4), p. 25; cf. le tome précédent, notes (1), p. 346, et (2), p. 355.)

(3) Peut-être Jean Grandis, médecin d'Annecy (voir tome XV, note (1), p. 20), que le Saint envoyait volontiers vers les malades auxquels il s'intéressait particulièrement.

MCIII

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Les suites de la guerre pour les deux partis. — « La terre des tranches »
et « celle des tombeaux. »

Annecy, 4 août 1615.

Monseigneur,

Ce n'est que pour me tenir en mon devoir et pour mieux m'asseurer du desir que j'ay que ce porteur vous bayse les mains de ma part, que je luy donne ces quatre lignes affin quil les vous presente. Car, dequoy vous pourrois je entretenir maintenant? Chacun, en ce païs, se repose pour un peu, comme gens qui ne font que de sortir d'un grand travail, et tous-jours quelques uns prennent le repos final dans la sepulture, pour les extremes incommodités quilz ont souffertes en la guerre ⁽¹⁾, en laquelle il semble quilz n'ont pas eu le loysir de mourir, et qu'au premier tems qu'ilz ont de relasche, ilz font ce devoir. Mais, ce qui console les miserables, c'est que de ceux qui furent nos ennemis, il en meurt beaucoup davantage ⁽²⁾, comme s'ilz n'estoyent sortis de la terre des tranches que pour reentrer en celle des tombeaux.

Je m'en vay cependant en Chablais pour quelques

(1) La guerre entre la Savoie et l'Espagne pour la succession du Montferrat. Comme on l'a dit plus haut, elle avait été suspendue par le traité de paix conclu à Asti le 21 juin. (Voir notes (3), (4), p. 25.)

(2) Les maladies et l'insalubrité des eaux firent de sérieux ravages parmi les troupes espagnoles. D'après la relation contemporaine que nous avons citée à la note (4), p. 25, l'armée de Philippe III aurait été réduite de 40.000 hommes à 16.000.

semaines, ou les affaires de ces quartiers la m'appellent (1); mais je demeure par tout a jamais,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

4 aoust 1615, Annessi.

Revu sur une ancienne copie, conservée à la Visitation de Montpellier.

(1) Le Saint partit en effet vers le 18 août, pour négocier et préparer à Thonon l'établissement des Barnabites dans la Sainte-Maison de Notre-Dame de Compassion. (Voir ci-après, note (1), p. 46.)

MCIV

A M. ETIENNE DUNANT, CURÉ DE GEX (1)

Recommandation en faveur d'un catholique. — Les mariages que l'Évêque de Genève ne voulait pas autoriser.

Annecy, 14 août 1615 (2).

Monsieur le Curé,

Cette remarquable qualité de catholique que ce porteur possède, me fait luy desirer du contentement (3). Je desirerois néanmoins quil en eut sans prejudice de ma parole, et ne doutant point que les sieurs Gay (4) et Choudens (5) ne s'accommodent volontier a mon intention, je vous prie de faire avec eux quilz associent ce personnage

(1) Voir tomes XIV, note (1), p. 65, et XV, note (1), p. 63.

(2) Cette date, donnée dans les éditions précédentes, n'a pas été mise par le Saint à la fin de sa lettre, mais on la trouve au verso de l'Autographe, de la main du destinataire; elle est juste à un jour près, car si le quantième, 14, indique seulement le jour où la lettre fut reçue, celle-ci aura été écrite très probablement le 13.

(3) Il est difficile d'avancer un nom; s'agirait-il d'un candidat qui postulait l'emploi de fermier du Croset et Maconnex? (Voir tome XV, note (1), p. 395.)

(4) Sans doute, R^d Jean Gay (voir *ibid.*, note (3), p. 337).

(5) François de Choudens, notaire à Gex. (Voir tomes XIV, note (3), p. 212, et XV, note (2), p. 358.)

qui, pour l'appuy quil aura de monsieur de Siccard⁽¹⁾ et de monsieur de la Faye⁽²⁾, pourra beaucoup pour rendre la ferme plus utile. Que si ilz ne s'accommodent pas a mon desir, je vous prie de surseoir et me venir voir.

Pour le mariage, je ne voy ni petite ni grande apparence que je le puisse treuver bon ou advoüer sans declaration de la fille. Et ne sert a rien de m'alleguer des exemples, car les Evesques qui les permettent peuvent avoir plus d'autorité que je n'ay pas ; et comm'ilz ont, je m'asseure bien, dequoy respondre de leurs actions, aussi respondray-je, comme j'espere, des miennes. Je ne doute point que les mariages des catholiques et hæretiques ne soyent bons quand ilz sont faitz ; mais de les permettre et faire benir, le Pape mesme ne le fait pas. Je sçai quil arrive des consequences peu desirables, mays je m'arreste a mon devoir.

Atant, vous priant d'avoir tous-jours bon courage parmi ces petitz tracas, je supplie Nostre Seigneur quil vous comble de ses graces, et suis,

Monsieur,

Vostre plus humble confrere,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

A Monsieur

Monsieur le Curé de Gex.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Reims.

(1) Magistrat catholique du pays de Gex (voir tome XV, note (2), p. 337).

(2) De nombreuses familles ont porté le nom de la Faye dans la Franche-Comté, le Lyonnais, le Dauphiné, etc. Les documents font défaut pour déterminer à laquelle de ces familles appartenait le personnage dont parle ici le Saint. Peut-être pourrait-on proposer celle des Lériget de la Faye, seigneurs de Condé, Saconnay et Savigny.

Il est possible encore que le nom soit modifié et qu'il s'agisse de M. de Fay de Gerlande, chevalier de Malte, visiteur du mandement de Croset et Maconnex en octobre 1614. (Voir tome XV, note (2), p. 394, et note (1), p. 396.)

MCV

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

(INÉDITE)

Des Tiercerlines de Toulouse en quête d'une direction; difficulté pour la Visitation de l'accepter. — Expédient proposé pour contenter les dames de Billom. — Il vaut mieux refuser que d'entreprendre témérairement.

Annecy, 16 ou 17 août 1615 (1).

Quelle presse, ma tres chere Mere! Hier, bien tard, je receu vos lettres; ce jourdhuy, jour de mon depart, je tasche de respondre entre mille embarassemens.

Or sus, comme je pourray, je vay dire premierement, que ces bonnes dames (2) seront les bienvenues apres

(1) Le contenu de la lettre indique qu'elle a été écrite en 1615, pendant le séjour de la Sainte à Lyon et parmi la presse d'un départ pour Thonon. C'est en effet de cette ville que, le 19 août, le Bienheureux mande à la Mère de Chantal : « Je m'assure que vous aures meshuy receu la response que je » vous fis sur la venue de cette bonne Mere Isabeau, » celle-là même dont il est question ici. Ce rapprochement entre les deux lettres justifie la date proposée.

(2) Ces « bonnes dames » étaient des Tiercerettes de Toulouse dont il faut raconter l'histoire pour expliquer leur présence à Lyon, à cette date. En 1609, sur la prière de quelques Toulousains, Isabeau de Romillon et sa fille Françoise de Berthelier, qui menaient les exercices de la vie dévote à l'Isle-sur-Sorgues, près Avignon, vinrent à Toulouse. Il s'agissait de fonder un Monastère de filles qui garderaient la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François et d'y annexer une maison de retraite pour des veuves qui voudraient vivre en communauté, sous l'invocation de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth. Bientôt on trouva l'emplacement, d'excellentes recrues, un généreux fondateur, Guillaume de Rességuier. (Voir note (2) de la page suivante.) Les autorisations de bâtir et d'ériger canoniquement le monastère furent accordées au mois de juillet 1610 par le Roi, et le 29 octobre 1611, par le Pape Paul V. Le 28 avril 1612, le fondateur prenait les charges de son titre par une donation de 20.000 livres, confirmée par un acte du 7 juin 1613. Cette même année, M. de Nesmond, premier président du Parlement de Bordeaux, fit au couvent, déjà fondé et doté, un don de 60.000 livres, à la faveur duquel il se porta comme fondateur, usurpation qui eut plus tard de grandes conséquences.

Le monastère fut béni sous le nom de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth et les Religieuses reçurent celui de Tiercerettes, ou Filles du Tiers-Ordre de Saint-François; elles étaient une vingtaine, parmi lesquelles les cinq filles de M. de Rességuier. Toutes allaient faire profession, lorsque, malgré les expresses réserves des deux fondatrices, les Pères du Tiers-Ordre revendiquèrent comme un droit la direction de la Communauté. Les dames de Romillon et de Berthelier se rendirent à Paris pour se défendre; au mois

la [Toussaint ⁽¹⁾], que vous seres icy, si vous treuves bon qu'on les reçoive dans la Visitation pour le tems qu'elles demandent, et que vous pensies qu'elles doivent estre edifiees de la conversation de nos cheres Seurs et de ma veüe; car, ma chere Mere, vous qui les aves veües, pourres mieux discerner cela que moy. Seulement, je suis en peine de ce bon monsieur le president de Ressiguiet ⁽²⁾, qui, comme homme de qualité, sil

d'août, elles étaient à Lyon avec quelques-unes de leurs compagnes et le président de Ressiguiet. Préoccupée sans doute de laisser sa petite Communauté de Toulouse sans direction, la Mère Elisabeth ou Isabeau avait demandé à sainte Jeanne-Françoise de Chantal de vouloir bien lui donner une de ses filles pour conduire les Tiercerettes orphelines. Les pourparlers se continuèrent jusqu'au milieu de décembre, mais sans aboutir. Alors les Religieuses toulousaines sollicitèrent de Louis XIII la permission d'embrasser la Règle de Notre-Dame du Mont-Carmel; elle leur fut octroyée par lettres patentes du 3 février 1616. Déjà, le 31 janvier précédent, elles avaient adressé une semblable requête à M^{sr} Cospéan, administrateur de l'archevêché; celui-ci, après avoir obtenu l'assentiment de M. de Ressiguiet, rendit une ordonnance autorisant les Sœurs du Tiers-Ordre à prendre au plus tôt l'habit des Carmélites réformées. La Mère Isabelle des Anges, prieure du Carmel de Bordeaux, amenant avec elle cinq Religieuses de chœur, prenait possession et direction du Monastère le 4 juin 1616. Des vingt postulantes qu'elle y trouva, dix seulement, parmi lesquelles les cinq filles de M. de Ressiguiet, furent jugées capables de suivre la Règle.

Cette substitution des Carmélites aux Tiercerettes fut violemment contestée et combattue par dame Olive d'Aste, veuve de M. de Nesmond; à son opposition, s'ajoutait aussi celle des dames de Romillon et de Bertheliet. La Prieure du Carmel, au lieu de plaider, chercha à se loger ailleurs; une nouvelle maison fut prête le 10 août 1615 (voir note (1) de la page suivante), et dès lors, celle des Tiercerettes devenant libre, leur fut rendue: elles s'y établirent le 14 septembre suivant. La Mère Isabeau de Romillon était morte à Paris quelque temps auparavant; sa fille, Françoise de Bertheliet, revint à Toulouse et put enfin prononcer ses vœux dans le monastère fondé par elle, sans toutefois y retrouver aucune des Sœurs qui l'avaient habité dès 1610. Ce monastère, qui a duré jusqu'à la Révolution, a été presque entièrement démoli; une place porte aujourd'hui encore le nom de *Place des Tiercerettes*. D'après *La Chapelle du Grand-Séminaire de Toulouse, notice... par un prêtre de Saint-Sulpice*. Toulouse, Privat, et Paris, Picard, MDCCLXXIII.)

(1) La Mère de Chantal revint à Annecy la dernière semaine d'octobre; il semble donc assez probable que le Saint ait écrit: « après la *Toussaint*. » Déchiré à l'endroit du pli, le papier n'a gardé que quelques traits représentant la partie supérieure de trois lettres. — L'Autographe, en fort mauvais état, est incomplet; il n'en reste que le premier feuillet, et encore celui-ci est-il mutilé au bas de la page. L'écriture des premières lignes du verso est très oblitérée; nous ajoutons entre crochets [] les mots qu'il a été possible de suppléer; quant aux autres lacunes, elles sont indiquées par des points de suspension.

(2) Guillaume de Ressiguiet, issu d'une famille du Rouergue, fils de Jean de Ressiguiet et de Françoise de la Forcade, devint conseiller au Parlement

demeure tant parmi nous, aura sans doute fort à faire à supporter nos bassesses et imperfections. Voyez un peu, ma chère Mère, et pensez; et si vous semble que c'est la gloire de Dieu, dites-leur qu'oüy, pour moy comme pour vous mesme. Il faut, ma chère Mère, en telles occurrences me dire votre avis; car, moy qui ne voy que par vos yeux comme par les miens, en ceci, comme puis-je bien juger sans vous?

De l'autre projet, certes, je ne voy nulle apparence que nous employons nos filles pour les monasteres du Tiers Ordre, car nous n'en avons pas de reste de filles qui puissent servir de conductrices. Et puis, comme pourroyent elles servir en un Institut qu'elles [ne connaissent] pas? J'admire que cette bonne [dame refuse de convertir] ce dessein en Carmelines (1); car, pour [le dire à votre cœur] comme au mien propre, les Tiercelines. lesquelles le sont d'un seul Ordre et qui n'est encor [pas reconnu des] doctes, comme n'ayant que cinq ou six petitz monasteres.

Pour nostre Congregation, je ne voy pas qu'elle puisse tant faire tout a coup, ni mesme pour ce que nostre chère grande Seur (2) propose pour Billon (3). [Il m'est

de Toulouse en 1592, et le 3 juillet 1608, président de la seconde Chambre des Enquêtes. De Jeanne de Sabatéry, qu'il épousa par contrat du 28 novembre 1592, il eut trois fils: François, Gabriel, Pierre, et cinq filles: Marie, Jeanne, Jacqueline, Adrienne et une autre Marie, qui entrèrent au couvent des Tiercerettes. (Voir ci-dessus, note (2), p. 34.) Leur père, qui à la mort de sa femme avait embrassé l'état ecclésiastique, était déjà prêtre en 1612. Vers 1619, il entre à l'Oratoire, devient ensuite curé de la Dalbade et quitte la Congrégation en 1626. Il mourut vers 1630. (D'après la Notice citée, *ibid.*)

(1) Comme on l'a vu ci-dessus, note (2), p. 34, malgré les oppositions de la Mère Isabeau et de ses amis, le Carmel vint s'établir à Toulouse en 1616, dans le couvent des Tiercerettes. Quand la Mère Isabelle des Anges dut le quitter, elle fit bâtir un monastère dans le voisinage de Saint-Sernin, près du collège Saint-Front de Périgord, et le 10 août 1625 elle y entra avec ses Religieuses. Guillaume de Rességuier, assisté de son fils Pierre, donna une métairie d'un rapport de 12.000 livres pour la dot de ses cinq filles.

L'église des Carmélites, classée parmi les monuments historiques, devint en 1810 la chapelle du Grand-Séminaire; elle a été attribuée à l'Académie de Toulouse depuis la loi de séparation.

(2) M^{me} des Gouffiers.

(3) A Billom comme à Toulouse, un petit groupe s'était assemblé d'âmes choisies, désireuses de mener une vie de perfection. « Vous avez bien fait avec ces bonnes filles de Billom, » écrivait la Mère de Chantal à la Mère Favre,

avis que] ce seroit un bon expedient, que la Mere Elisabeth (1) venant icy, amenast avec soy deux des plus capables de Tholouze et autres deux de Billon, qui, en quatre ou cinq moys, pourroyent estre suffisamment façonnées pour retourner vers les autres et les mettre en train, avec l'assistance des lettres et des visites de monsieur l'Aumosnier (2) ou de quelqu'autre avec lequel nous confererions ; car en somme, je ne voy rien en cette ville que ma Seur de la Roche (3), pour le present, laquelle ne seroit encor peut estre pas bonne toute seule.

Ma Seur de Gouffier pourroit, si son affaire estoit enteriné (4). Mays quoy? cela n'est que deux ou trois au plus.

Si donq on ne veut pas prendre l'expedient d'envoyer icy les filles a l'apprentissage, et qu'on ne veuille pas attendre au moins un an et demi, il est mieux de refuser humblement ce qu'on ne peut pas bonnement entreprendre, que de l'entreprendre temerayement. Et puis, en tous cas, il faut attendre que nos Regles soyent [bien approuvées et] la Mayson de Lion bien establee par [l'autorité de M^{re}] l'Archevesque (5). Et se faut bien garder de [vouloir s'établir] en aucun diocèse que l'Evesque n'ayt [donné telle] resolution quil ny ait plus rien a dire de son costé ; car, si sur les (6).

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives Borromeo.

le 30 avril 1616 ; « Je les aime bien. Notre Péronne les irait bien servir six mois ou un an, car il ne leur faut que cela à elles. » (*Lettres*, vol. I, p. 101.) Il s'agissait donc non pas de la fondation d'un monastère de la Visitation, mais de la direction d'une Communauté commençante. Les Filles de Sainte-Marie ne devaient s'établir elles-mêmes à Billom qu'en 1650.

(1) La Mère de Romillon, fondatrice des Tiercerettes de Toulouse. (Voir ci-dessus, note (2), p. 34.)

(2) M. de Sevelinges, aumônier de l'abbaye de Belleville et confesseur de la Visitation de Lyon. (Voir tome XV, note (2), p. 333, et tome XVI, note (2), p. 150.)

(3) Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche (cf. tome XV, note (2), p. 158).

(4) La déclaration de nullité de ses premiers vœux. (Voir le tome précédent, note (2), p. 352.)

(5) M^{re} de Marquemont.

(6) La suite manque (voir ci-dessus, note (1), p. 35).

MCVI

A LA MÊME, A LYON

Affaires variées. — Une mortification pour M^{me} de Charmoisy. — Salutations particulières du Saint à ses chères Filles. — Souvenir de sa première rencontre avec Marie-Aimée de Blonay.

Thonon, 19 août 1615 (1).

Le bon Frere Adrien (2) part d'icy avec moy ; mais luy, ma tres chere Mere, pour aller ou vous estes, et moy pour aller en Abondance (3), ou vous n'estes pas encor, mais ou vous seres quand j'y seray, puisque Dieu a voulu que nous ne fussions qu'une mesme chose en luy. Ce ne sera pas sans parler de nostre bastiment d'Annessi avec ce bon Abbé (4), si toutefois l'arrivee du Pere General des

(1) L'Autographe ne porte pas de date, mais celle que nous donnons est sûre. L'Evêque de Genève devait célébrer la fête de saint Bernard, 20 août, à l'abbaye d'Abondance. Or, de Thonon où il écrivait ces lignes, il ne put partir que le 19, puisque ce jour-là même, en cette ville, il nomme Hilaire Vallier chanoine de Sallauches.

(2) Adrien des Echelles était un Frère lai Capucin qui fit profession le 27 février 1596. Il se rendit agréable à la Cour de Rome et à l'Evêque de Genève par un apostolat d'un nouveau genre. Pendant que les prêtres de son Ordre prêchaient aux hérétiques et les détachaient de l'erreur, lui prenait soin des intérêts temporels des convertis en leur procurant du travail. A cet effet, il avait introduit aux environs de Thonon des métiers de soie. En 1619, la Congrégation des Evêques et Réguliers recommandait son intelligente initiative à saint François de Sales, en l'avertissant de lui prêter son concours au point de vue spirituel. (Archiv. des Evêques et Reg., *Regesta* (Regulares) B. vol. 1619, 24 août.) Le 18 avril 1620, le Cardinal Borghese faisait une élogieuse mention du Frère Adrien. (Archiv. Vatic., *Nunz. di Savoia*, vol. 40). Ces encouragements portèrent leurs fruits, mais les succès du Capucin alarmèrent, semble-t-il, les fabricants de soie. Nous voyons, en effet, que le 4 juin 1621 le sieur Magnin, de Lyon, se plaignait de lui aux syndics d'Annecy. (Reg. des Délib. municip.)

(3) A l'abbaye d'Abondance, qui avait été remise aux Feuillants en 1607. (Voir tome XII, note (1), p. 373.)

(4) Le « bon Abbé, » c'est-à-dire Vespasien Aiazza (voir tome XIII, note (1), p. 48), restait toujours l'ami dévoué de la nouvelle Congrégation. Le Fondateur aimait à déférer à ses avis ; quand Nicolas Baytax, l'un de ses prêtres, eut dressé vers 1619 le plan du monastère, ce Bienheureux, dit-il dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 43), « le fist encores examiner au R^e seigneur Aiazza, pour lhors abbé d'Abondance. »

Feuillans (1) qui, comme moy, y doit estre pour le jour de saint Bernard, ne nous occupe en d'autres affaires que vous sçavés (2). Nous y aurons monsieur de Charmoyssi, et la petite seur (3) sera un peu mortifiée, qui me vouloit faire festin aujourd'huy. Je ne l'ay encor veu qu'une seule petite fois en commun, car, comme vous sçaves, je ne fay pas ce que je veux a voir mes filles, ni mesme, ce qui importe le plus, a voir ma Mere.

A mon retour, je vous escriray de rechef, si j'en treuve la commodité; or, mon retour sera d'icy a quatre jours. Je m'assure que vous aures meshuy receu la response

(1) Sans ou Sens Beauner, connu dans l'histoire monastique sous le nom de Dom Sens de Sainte-Catherine, originaire d'Aurignac, dans l'Aquitaine, avait dix-sept ans quand il fit profession dans l'Ordre des Feuillants (1586). Il mourut à Rome vers le 14 octobre 1629, après avoir exercé trois fois, entre 1607 et 1620, la charge du Généralat. (D'après Morotius, *Cistercii reflorescentis... chronologica Historia*, 1690, Pars II, III.)

L'éminent Religieux jouit en son temps d'une grande célébrité comme directeur spirituel. D'illustres personnages lui confièrent leur conscience et les deux Fondateurs de la Visitation s'accordèrent à faire grand état de sa haute piété et de l'excellence de ses ouvrages ascétiques. Les plus connus sont : *Les Exercices spirituels distribués en vingt méditations* (Paris, Jean Henqueville, 1619), et *Les Points d'humilité*. — Du premier, la Mère de Chantal écrivait le 22 septembre 1622 : « J'estime qu'il sera très utile à vos filles que vous » le « fassiez lire à table...; car, comme m'a dit Monseigneur, il est ample et d'un style mouvant; mais c'est le style des saints, fuyant l'immortification et détestant les recherches de l'amour-propre. » (*Lettres*, vol. II, 1877, p. 63.) — Le second ouvrage, souvent réimprimé même en ce siècle sous le titre de *Livre d'or*, fut fort prisé de la bienheureuse Fondatrice. « Toutes, » disait-elle en parlant à ses Filles, « peuvent bien avoir les *Points d'humilité* (1). » Et le 15 janvier 1632, elle ne craint pas d'affirmer que l'auteur « était un des grands serviteurs de Dieu et des plus expérimentés en la conduite des âmes qu'on puisse guère rencontrer. » (*Lettres*, vol. IV, 1879, p. 8.)

Dans une lettre adressée par François de Sales à la Mère Angélique Arnauld, en 1619, on trouvera un bel éloge de D. Sens de Sainte-Catherine, et aussi des remarques fort discrètes qui montrent par quelles nuances l'ascétisme du Général des Feuillants se distinguait de celui de l'Evêque de Genève. (Cf. tome XV, p. 390.)

(2) Peut-être s'agit-il de la réforme du prieuré de Talloires; on se rappelle que le Saint eût désiré y introduire les Feuillants. (Voir le tome précédent, *Lettres* CMXXXVII, p. 113, CMLVII, p. 147, et Appendice, pp. 392, 397, 403.)

(3) M^{me} de Charmois (voir tome XIII, note (1), p. 179), à qui la Mère de Chantal donnait le titre de « Sœur. »

(1) *Responses de nostre tres-honoree et digne Mere Jeanne Françoise Fremiot, sur les Regles, Constitutions et Coustumier de nostre Ordre de la Visitation sainte Marie*. A Paris, M. DC. XXXII. *Response sur l'article vingt-septième du Coustumier*, p. 785.

que je vous fis sur la venue de cette bonne Mere Isabelle, et sur l'envoye des filles *, et j'attendray de sçavoir vostre sentiment.

Je salue toutes nos chères filles ; mais permettes que ma chere niece ⁽¹⁾ sache que je suis bien tout sien, et que ma chere Marie Peronne ⁽²⁾ me chersisse particulièrement avec la petite cadette ⁽³⁾, laquelle je n'ay garde d'oublier ce soir, puisque je seray chez son pere ⁽⁴⁾, ou je la vis la premiere fois habillée de blanc, avec un chapeau de paille.

Ma tres chere Mere, le tems me presse, car Monseigneur l'Archevesque d'Evian, mon consecrateur, m'attend a disner, aagé de 86 ans ⁽⁵⁾. En somme, je suis tres parfaitement et inviolablement, comme vous sçaves vous mesme, tout vostre. Vive Jesus. *Amen.*

A Madame

Madame de Chantal, Sup^e de la Visitation.

A S^{te} Marie de Lyon.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Venise.

(1) Saint François de Sales se plaisait à donner ce nom à Sœur Marie-Jacqueline Favre. (Voir tome XV, note (1), p. 178.)

(2) Sœur Péronne-Marie de Chastel (voir tome XV, note (1), p. 133).

(3) Sœur Marie-Aimée de Blonay (voir *ibid.*, note (1), p. 290).

(4) Claude de Blonay, qui demeurait au château de Saint-Paul, tout près d'Evian. (Cf. tome XII, note (1), p. 124, et *La Vie de la Mere Marie Aymée de Blonay*, par Charles-Auguste de Sales, 1655, chap. 1.)

(5) M^{sr} Vespasien Gribaldi, archevêque démissionnaire de Vienne en Dauphiné, s'était fixé à Evian. (Voir tome XII, note (1), p. 24.)

MCVII

A LA SŒUR DE BRÉCHARD
ASSISTANTE DE LA VISITATION D'ANNECY (1)

(INÉDITE)

Une affaire très heureusement engagée par le Saint. — Dieu fait son bon plaisir malgré les petitesesses et l'amour-propre des hommes. — Deux aspirantes à la Visitation.

Thonon, 27 août 1615.

(2) Cet autre mot tout [fin] seul a ma tres chere fille, que je remercie mille fois de sa chere bienveillance ; aussi suis-je tout sien. Le P. D. Juste (3) viendra, je m'assure, soudain icy, pour achever un affaire que Dieu a tres heureusement acheminé par mon service (4), et j'espere que luy mesme fera encor l'accommodement des jardins, que vous aves tant de justes sujetz de desirer et que nostre chere Mere affectionne tant (5) ; je dis nostre Mere en tout ce qu'ell'est. Et je me suis resouvenu du jardin, quand j'ay veu comme Dieu faisoit son bon playsir malgré la foiblesse des espritz humains et les tenebres de l'amour propre.

(1) Voir tome XIV, note (1), p. 86.

(2) L'Autographe de cette lettre n'ayant pas été retrouvé, nous avons dû en emprunter le texte à deux copies de dates différentes. La plus ancienne semble plus correcte, mais s'arrête à « M. de Vallon » (voir lig. 4 de la page suivante) ; elle est reproduite jusque là. Les crochets [] encadrent les mots que nous avons pu rétablir, et les points de suspension signalent les autres lacunes. Il est à peine besoin d'ajouter que nous ne saurions garantir la parfaite intégrité de ces lignes.

(3) D. Juste Guérin, Barnabite, le futur deuxième successeur de François de Sales sur le siège de Genève, gérait alors la procure au collège d'Annecy. (Cf. le tome précédent, notes (1), p. 189, et (4), p. 228.)

(4) L'affaire si bien acheminée était l'établissement des Barnabites à Thonon. (Voir ci-après, note (1), p. 46.)

(5) Cet « accommodement des jardins, » qui se traitait depuis 1614 (voir le tome précédent, notes (1), (2), p. 227, et (6), p. 228), préoccupait en effet la Mère de Chantal. De Lyon même, elle suivait les négociations et partageait les espérances du Saint. (Voir sa lettre du 9 juillet 1615 à la Sœur de Bréchard, *Lettres*, vol. I, p. 47.) Ces espérances, on le verra par la suite des Lettres, devaient être déçues.

On m'escrit que nostre tres aymable M^{me} du Chastelard (1) s'est declaree a sa grand mere (2) en faveur du voyle sacré, pour forclorre toutes les recherches du monde. M. de Vallon (3) [a aussi une] brave fille qui poursuit icy, et on est [après à voir] ce que son pere pourra donner (4).

. et envoyer par la premiere commodité [le paquet] ci joint, et aymes [toujours bien mon] ame, la recommandant a la [miséricorde] de Dieu, qui vous comble toute de ses benedictions. *Amen*.

Je salue nos cheres filles tres aymeés. En haste.

27 aoust 1615.

Revu sur deux copies conservées à la Visitation d'Annecy.

(1) Jacqueline de Chauvirey, veuve de Louis de Seyssel, baron du Châtellard. (Cf. ci-dessus, p. 30.)

(2) Probablement sa grand'mère maternelle, Adriane du Breul ou Breuil, fille de Bertrand, seigneur de la Bâtie, et de Louise du Châtellard. Devenue veuve de Jean de Châtillon-Michaille, seigneur du Châtellard en Semine, elle épousa en secondes noces Jean de Montfalcon, baron de Flaxieu, gouverneur de Savoie. (D'après Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugéy*, 1650, Partie III, continuation.)

(3) Guy Joly, seigneur de Vallon (voir tome XIV, note (2), p. 355).

(4) Dès 1610, Claudine de Vallon désirait entrer à la Visitation, mais elle ne put y être admise qu'en 1617. (Voir *ibid.*, note (1), p. 354.)

MCVIII

A LA MÊME (1)

Liberté de conscience laissée aux Religieuses de la Visitation. — D'où dépend véritablement la ferveur.

Thonon, [fin août ou commencement de septembre 1615 (2).]

Je ne sçai rien de cette coustume, et nostre Mere (3),

(1) Ce billet s'adresse à une Religieuse de la Visitation d'Annecy qui tenait la place de la Supérieure ; si notre date est justifiée, la destinataire est bien celle que nous proposons.

(2) L'écriture, l'absence du Saint et de la Mère de Chantal d'Annecy, la nouveauté de la pratique ici mentionnée et les conseils donnés pour s'en servir utilement, indiquent pour ces lignes une date plus proche que lointaine de la rédaction des premières Constitutions et semblent désigner comme probable l'année 1615.

(3) La Mère de Chantal, alors à Lyon.

ou je suis le plus trompé du monde, n'a pas eu intention en cela de se lier a faire ainsy toutes les annees, comme peut estre ell'a fait deux ou trois fois au plus. Mays si quelques unes desirent de se confesser a quelque confesseur autre que l'ordinaire, elles le peuvent sans difficulté et sans que les autres qui n'ont pas ce goust-la soyent obligees a changer de confesseur. On peut le dire a M. Michel ⁽¹⁾ qui, comme je pense, est capable de cela et de chose plus grande que cela. O Dieu, qu'il est vray que la ferveur ne depend pas de la bouche des confesseurs differens, mays de la grace de Dieu et de la simplicité et humilité du cœur! Mays les Constitutions sont claires, qu'on peut appeller des confesseurs outre les quatre fois, pour la consolation de celles qui le desirent ⁽²⁾. Vous pourres donq appeller quelque Pere Barnabite.

Bon jour et bonn'eternité, ma tres chere Fille.
VIVE JESUS!

Revu sur l'Autographe conservé à Beaufort (Maine-et-Loire),
chez les RR^{mes} Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

(1) M. Michel Favre, confesseur ordinaire de la Communauté.

(2) Voici le texte des Manuscrits primitifs : « Quatre fois l'année, la Supérieure fera appeller quelque confesseur extraordinaire, auquel toutes se confesseront, et outre cela, quand quelqu'une desirera de se confesser ou conférer de sa conscience a quelque autre qu'au confesseur ordinaire, pourveu que ce soit a quelque personne de bonne condition, la Supérieure le luy permettra volontiers. » Voir aussi la rédaction définitive, Constit. xx, *Des Confessions extraordinaires*.

MCIX

A MADAME DE PEYZIEU (1)

Charitable sollicitude pour la santé de la destinataire. — Conseils appropriés aux besoins de son âme.

[Août-septembre 1615 (2).]

Ma tres chere Mere,

Si faut il que je vous salüe le plus souvent que je pourray. Je suis en peyne de vous, a cause de ces maladies qui courent, qui sont populaires.

Mon Dieu, ma bonne Mere, que cette vie est trompeuse et que l'eternité est desirable ! Que bienheureux sont ceux qui la desirent ! Tenons nous bien a la main misericordieuse de nostre bon Dieu, car il nous veut tirer apres soy. Soyons bien debonnaires et humbles de cœur * envers tous, mais sur tout envers les nostres. Ne nous empressons point, allons tout doucement, nous supportant les uns les autres. Gardons bien que nostre cœur ne nous eschappe : Helas, dit David *, *mon cœur m'a laissé*. Mais jamais nostre cœur ne nous abandonne si nous ne l'abandonnons point; tenons le tous-jours en nos mains *, comme sainte Catherine de Sienne, et saint Denys sa teste.

Jesus Christ soit a jamais en nostre cœur, ma chere Mere. Je suis en luy,

Vostre filz,

F.

(1) L'appellation de « Mere » et le ton de ces lignes permettent de désigner, avec beaucoup de probabilité, la destinataire.

(2) L'allusion aux « maladies qui courent » autorise la date approximative attribuée à cette lettre. (Cf. ci-après, note (3), p. 47, et pp. 51, 56, 57.)

MCX

AU PRINCE DE PIÉMONT VICTOR-AMÉDÉE (1)

(MINUTE)

On peut attendre de grands fruits de l'établissement des PP. Barnabites à Thonon et de la restauration du culte qui sera faite par eux dans l'église de Saint-Augustin. — L'Évêque recommande au prince les affaires de la religion catholique.

Thonon, 3 septembre (2) 1615.

Monseigneur,

Suivant le commandement de Vostre Altesse, je suis venu icy pour procurer l'introduction des PP. Barnabites

(1) Victor-Amédée, deuxième fils de Charles-Emmanuel 1^{er} et de Catherine-Michelle d'Autriche, né à Turin le 8 mai 1587, mourut à Verceil le 7 octobre 1637, après sept ans de règne. Ce prince n'hérita pas du génie politique de son père, mais il donna, dans sa vie privée, l'exemple des plus hautes vertus. Lorsque pour négocier son mariage avec Christine de France, le Cardinal Maurice de Savoie vint à Paris (novembre 1618), François de Sales faisait partie du cortège : il assista le 10 février 1619 à la cérémonie des noces que présida le Cardinal de la Rochefoucault, grand aumônier de France. Une inclination très particulière de profonde estime attira de bonne heure le Saint vers le prince. Et de fait, il semble qu'il venille épuiser les termes de la louange quand il parle de sa sagesse et de sa piété, de son âme « qui ne respire que » le bien et la vertu, l'amour de son peuple et sur tout la crainte de « Dieu. » (Lettre du 15 août 1616, au duc de Bellegarde ; cf. ci-dessus, p. 29.) « Je l'aime bien, » disait à son tour la Mère de Chantal ; « je prie Dieu qu'il achève ce qu'il a commencé en sa belle âme, car je crois qu'il sera saint. » (*Lettres*, vol. IV, 1879, p. 431.)

En raison même de son attrait pour les choses de Dieu, Victor-Amédée professait une véritable vénération à l'égard de l'Évêque de Genève ; afin de se l'attacher davantage, il l'avait fait nommer grand aumônier de la princesse Christine. Grâce à son appui, la Visitation multiplia ses établissements en Savoie et essaima jusqu'en Piémont. C'est lui qui intervint auprès de la cour de France pour obtenir au 1^{er} Monastère d'Annecy le corps du saint Fondateur, que les Lyonnais auraient bien voulu retenir. Deux heures avant d'expirer, il reçut les Sacrements avec des sentiments tout dévots. Il laissait quatre filles et deux fils, François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel II ; leur jeune âge les plaçait sous la tutelle de leur mère. Pendant ses onze années de régence, Christine de France déploya d'admirables ressources d'intelligence et de fermeté. Il est possible que les dons brillants de la fille de Henri IV aient atténué par leur voisinage, dans l'esprit des historiens, les réels mérites et la gloire personnelle de Victor-Amédée.

(2) L'édition de 1626 ne donne pas de date ; Hérisnant (1758), tome III, p. 176, indique celle du 3 septembre. Nous croyons pouvoir la maintenir, car la présente lettre a été certainement écrite l'un des premiers jours du mois. (Cf. note (1) de la page suivante.)

en la Sainte Mayson de Nostre Dame de Compassion, et en fin le traité de cette affaire est parvenu jusques a l'arresté cy joint (1).

Or, il ne se peut dire combien l'avancement des Peres Barnabites en ces contrees de deça sera utile pour celuy de la gloire de Dieu, non seulement pour la confirmation de la foy parmi ces bons peuples, qui, a la faveur de l'incomparable courage et rare pieté de Monseigneur, pere de Vostre Altesse, ont esté remis dans le giron de la sainte Eglise catholique (2), mays aussi pour la confusion des ennemis de la foy qui environnent de toutes parts cette province, delaquelle il ne se peut faire que le bien spirituel ne s'escoule petit a petit sur le voysinage,

(1) Nous avons dit au tome XV, note (3), p. 382, que la Sainte-Maison de Thonon, comportait quatre sections. Celle qui embrassait l'instruction publique fut d'abord confiée aux PP. Jésuites qui dirigèrent le collège sous la conduite du P. Monet. (Voir le tome précédent, note (6), p. 149.) Ces Religieux étaient principalement entretenus par la libéralité du Souverain Pontife ; mais à la mort de Clément VIII (1605), ils durent se borner, faute de ressources, à l'enseignement de la grammaire et des belles-lettres, et bientôt les exigences des bourgeois de Thonon les contraignirent de se retirer. Le Conseil appela des régents laïques qui se montrèrent inférieurs à leur tâche ; alors François de Sales songea aux Clercs réguliers de Saint-Paul, dont il avait déjà expérimenté le zèle et le savoir au collège d'Annecy. (Cf. Lavauchy, *La Sainte-Maison de Thonon*, tome XXXIII des *Mém. et doc. de l'Acad. Salés.*, 1910.)

Pour négocier l'affaire, l'Evêque de Genève, sur le désir du prince de Piémont, était venu à Thonon à la fin du mois d'août. L'un des premiers jours de septembre — le 3 d'après Charles-Auguste (1) (*Histoire*, etc., liv. VIII), — il put signer une convention préliminaire avec la ville d'une part, et le mandataire des Barnabites, D. Juste Guérin, de l'autre : c'est « l'arresté » que le Saint adresse à Victor-Amédée. L'une de ses principales clauses avait pour objet de subvenir à l'entretien des nouveaux Religieux et d'affecter spécialement à cet usage les revenus du prieuré de Contamine-sur-Arve. (Cf. tome XII, note (2), p. 241.) Or, la Communauté des prêtres séculiers de la Sainte-Maison s'opposa à cette attribution qui les frustrait des dits revenus, assignés par le Saint-Siège à l'œuvre tout entière dès l'origine. Ainsi s'explique une lettre écrite par François de Sales à Claude de Blonay, vers le 23 octobre suivant : « Le traité fait, » dit-il, « ne peut subsister. » (Voir ci-après, p. 74.) De nouvelles négociations s'ensuivirent ; il en sera parlé au cours de la correspondance du Saint. L'installation officielle des PP. Barnabites à Thonon se fit le 12 avril 1616.

(2) Cf. la Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*, tome IV, p. 15.

(1) L'historien confond dans son récit plusieurs faits qui ont eu lieu à des époques différentes ; de là notre doute pour la date de la convention passée au commencement de septembre 1615.

qui, par ce moyen, pourra recevoir insensiblement des grandes dispositions pour se convertir et reduire au devoir.

Mais encor, Monseigneur, je ne puis me retenir que je ne tesmoigne la joye que je sens dequoy, par la venue de ces bons Peres en cette ville, nous verrons refleurir le saint service divin dans l'église de Saint Augustin, fondée par le fameux Amé, grand aïeul de Vostre Altesse⁽¹⁾, et en une ville honnorée de la naissance de cet excellent Serviteur de Dieu, le bienheureux Amé, duquel nous respirons la canonization avec des desirs nonpareilz⁽²⁾, esperant que, par la publique invocation de son secours, nous obtiendrons la fin de tant d'afflictions, de pestes et tempestes, desquelles, depuis quelques années, il a pleu a Dieu de visiter ce peuple⁽³⁾.

Vostre Altesse, Monseigneur, a pour le partage de la splendeur hereditaire et tous-jours croissante de sa serenissime origine, la gloire des œuvres de sa douce et immortelle pieté; et pour cela, comme elle est l'un des fleurons de la couronne de Monseigneur son pere, elle est aussi l'une des plus pretieuses colonnes du temple de Dieu * le Pere eternal : dont, pour l'une et l'autre

* Apoc., III, 12.

(1) Le duc Amédée VIII (Félix V) avait confié cette église, d'abord dédiée à saint Sébastien, aux Ermites de Saint-Augustin qui en prirent possession le 28 juin 1429. Pendant la mission du Chablais, M^{sr} de Granier la rendit momentanément au culte pour la célébration des Quarante-Heures, et en 1616, sous le vocable des Saints-Maurice-et-Lazare, elle fut cédée aux Barnabites qui la desservirent jusqu'à la Révolution. Eglise du Petit Séminaire de 1840 à 1860, elle a été naguère démolie pour faire place à un hôtel des Postes. (Voir tome XIII, p. 346, la note d'Amédée VIII, et cf. tome XVI, note (2), p. 183.)

(2) Amédée IX, troisième duc de Savoie, ne fut béatifié qu'en 1677. (Voir tome XIV, notes (3), p. 198, (2), p. 299, et tome XVI, p. 308, Lettre mxlvii.)

(3) La peste avait sévi en effet dans le Chablais et le Faucigny en 1613 (voir le tome précédent, note (1), p. 30); le fléau reparut en 1615, vers la fin d'août, dans cette dernière région. En septembre, il faisait de nombreuses victimes à Genève. (Voir ci-après, pp. 51, 56.)

recommande tres humblement au zele de Vostre Altesse, a laquelle je fay tres humblement reverence, ne cessant point de luy souhaiter le comble des faveurs celestes, et demeure,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

—

MCXI

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE (1)

(INÉDITE)

Instructions particulières pour assurer la régularité d'un concours. — La science seule ne suffit pas à l'exercice du ministère pastoral. — Nouvelles de la peste. — Le Saint accepte de séjourner aux portes d'Annecy à son retour du Chablais. — Salutations et messages.

Thonon, 6 septembre 1615.

Mon tres cher Frere mon ami,

Le P. D. Juste partit hier et vous porta de mes

(1) Jean-François de Sales, frère et premier successeur du Saint, naquit à Thorens en 1578 et reçut la tonsure le 22 décembre 1590. Novice chez les PP. Capucins pendant dix mois, sous la direction du bienheureux Jean de Maurienne; clerc minoré le 25 septembre 1598, sous-diacre le 27 mai 1600, ensuite chanoine de Genève et diacre le 17 mars 1601, curé du Petit-Bornand l'année suivante, il fut ordonné prêtre par François de Sales le 22 février 1603 (R. E.), et délégué par lui en 1606 pour faire à Rome la visite *ad limina*. En septembre 1615, il devint vicaire général (voir ci-après, Lettre MCXIII). Par lettres patentes du 12 février 1620, Jean-François, étant déjà aumônier de Madame Royale, fut nommé coadjuteur avec succession à l'évêché de Genève; son sacre eut lieu à Turin le 17 janvier 1621, et dès lors il porta le titre d'Evêque de Chalcédoine. Promu en 1633 grand Chancelier de l'ordre de l'Annonciade, le pieux Prélat mourut le 8 juin 1635.

Lorsqu'au décès de son saint frère, il prit la direction du diocèse, Jean-François de Sales, déjà instruit par le Bienheureux « comme il falloit manier la verge et la houlette d'un bon berger, fit merveille au bien de son troupeau... avec une force accompagnée de benignité et majesté fort grandes. Il faisoit la visite de son diocèse sans y manquer... donnoit beaucoup de temps à la sainte lecture, surtout à feuilleter la Bible et les traités des quatre Docteurs, disant que c'estoit la source et les quatre fleuves du paradis de la sainte Eglise. » (*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy*, par la Mère de Chaugy.) Très libéral envers les pauvres, « il eclata singulierement en cette vertu l'année de la contagion » (1629-1630), non content de donner ses biens, l'Evêque se donna lui-même, exerçant à

lettres ⁽¹⁾ ; mais depuis, je receu celle que vous m'escri-
vies pour la difficulté qui doit arriver au concours ⁽²⁾. Je
ne sçai si celui qui la doit faire a sa dispense des deux
irregularités, dont l'une luy est naturelle, estant nay
hors le mariage, et l'autre acquise, pour jugé, comm' il
est a croire, *in criminalibus*. Le moindre memorial
qu'on en jettast sur la table le forclorroit du concours, et
si on n'en jette point et quil-fut jugé le plus sortable pour
avoir la cure, on ne le peut nullement recevoir a l'ins-
titution. Tout le mal donq en ce cas-la consistera ⁽³⁾ en
la clabauderie, en laquelle il faut demeurer grave et
tranquille, ne repliquant rien, sinon : La plus part des
voix est suivie. Mays sil avoit dispense, alhors encor
auroit-il tort s'il croyoit que la seule science donnast le
prix en cette lice-lâ ; et tous-jours faudroit-il se tenir a
la pluralité des voix, qui est irréprochable a celui qui
les prend, sur tout sil n'en donne point.

L'égard des malades de telles actions de charité qu'elles arrachèrent ce cri
d'admiration à la Mère de Chantal : « En verité, ... si François a été un saint
Confesseur, Jean François prend la voye de devenir un saint Martyr. » (De
Hauteville, *La Maison naturelle de St Fr. de Sales*, Paris, 1669, Partie I.)
L'épidémie respecta le dévoué Pasteur et Dieu prolongea sa vie jusqu'en 1635.
La veille de sa mort, « nostre digne Mère luy envoya demander sa benedic-
tion, laquelle il donna avec un tesmoignage d'affection toute paternelle envers
les deux Communautés de cette ville... Il manda aussi a nostre digne Mère
qu'il avoit vescu et qu'il mourroit son fils. » (*Hist. de la Fondation.*)

Après avoir eu la consolation d'entreprendre et d'expédier à Rome le
I^{er} Procès pour la Canonisation de François de Sales, l'humble Prêlat voulut être
inhumé aux pieds de son saint frère dans l'église de la Visitation ; « et je le
veux, » dit-il, « pour faire voir à tout le monde que je n'ay jamais merité
de baiser les traces des pieds de cet homme de Dieu. » (De Hauteville, *ubi
supra.*) « En apparence Evêque, » écrit encore la Mère de Chaugy, M^{re} Jean-
François « estoit en son cœur Capucin, poursuivant « auprès du Saint-Siège
« pour se defaire de l'evesché et rentrer en cette sainte Religion. »

(1) D. Juste Guérin, procureur des Barnabites, venu à Thonon pour y
traiter avec le Saint l'affaire de leur établissement au collège de la Sainte-
Maison. (Voir ci-dessus, note (1), p. 46.)

(2) Ce concours, fixé au 9 septembre, devait pourvoir à la cure de Saint-
Pierre de Gruffy, vacante depuis le mois de juin par la mort de M^{re} Jacques
Maistret, évêque de Damas, qui avait reçu ledit bénéfice le 5 septembre 1607 ;
il fut conféré à R^d Blaise Durand. (R. E.)

(3) Migne, tome VI, col. 1081, donne le reste de la phrase, qu'il fait suivre de
quelques autres fragments de cette lettre, en les mettant bout à bout avec des
changements de style ; ce qui nous laisse le droit de regarder notre texte
comme inédit.

J'escriis neanmoins a monsieur Grandis ⁽¹⁾, affin que sil pouvoit, il allast a l'ayde, mais j'ay peu d'esperance quil puisse en ce tems. C'est pourquoy, je dis en fin, que si cette cure là peut estre delivree au jour de l'assignation, j'en seray bien ayse et le desire fort ; que si les difficultés semblent ne pouvoir estre surmontees, on pourra differer jusques a mon retour, qui sera le plus tost que je pourray. Mays cette dilation ne doit estre faite qu'a l'extremité, et sur la difficulté des-ja esmëue en l'assemblee, non pas sur l'apprehension de la difficulté. Je croy que ce sera pour monsieur Chevrier qu'elle se fera ⁽²⁾.

La pension pour le pœnitentier ⁽³⁾ devroit bien empescher ces remuemens. Et a propos de cette pension, il la faut establir en sorte que celuy a qui la cure sera adjugee, ne soit point mis en possession qu'il n'ayt, par consentement mis au greffe, déclaré quil prend le benefice avec cette juste charge, imposee par mon autorité et par le conseil des examinateurs. Ains, il seroit expedient que quand l'on ira mettre en possession, a mesme tems on assignast quelque corne de dixme pour ladite pension du pœnitentier, sans quil eut rien a faire avec le curé ; car l'esprit humain est si fascheux en tout ce qui regarde tant soit peu l'interest, que malaysement pourra on autrement asseurer ce petit entretien au pœnitentier.

Si le curé de Miouxi est decedé ⁽⁴⁾, on pourra bien

(1) Claude Grandis, chanoine de Saint-Pierre de Genève. (Voir tomes XI, note (1), p. 299, et XIII, note (2), p. 195.)

(2) Il s'agit vraisemblablement d'Étienne Chevrier, ordonné prêtre le 19 décembre 1598, pourvu des chapelles du Saint-Esprit à la Biolle, le 13 juin 1601, de Saint-Antoine au château de Montfalcon, le 14 juin de la même année, de Sainte-Marie-Madeleine, encore à la Biolle, le 20 août 1613, et enfin, le 13 septembre 1615, de celle de Sainte-Marguerite à Albens, vacante par le décès de Jean Favre. (Voir ci-après, note (1), p. 55.) Il mourut au mois de janvier 1624. On peut mentionner, mais avec moins de probabilité, Louis Chevrier, ordonné prêtre le 29 mars 1614. (R. E ; cf. ci-après, note (4), p. 55.)

(3) D'après les prescriptions du Concile de Trente, toutes les cathédrales doivent avoir un grand pénitencier, nommé par l'Évêque et dépositaire de ses pouvoirs. Dès 1607, le Chapitre de Saint-Pierre de Genève avait accommodé ses statuts à cette ordonnance ; il s'agissait maintenant de pourvoir d'un revenu convenable celui qui exerçait la nouvelle charge. (Voir la lettre suivante.)

(4) Sans doute Mieussy (arrondissement de Bonneville). Étienne de Marignier, prêtre depuis le 22 février 1592, avait reçu l'institution pour cette cure le 5 mai 1599. Par un acte du 1^{er} avril 1632, il permute son bénéfice et l'annexe

favoriser monsieur de Monfalcon, a la charge quil mettra des vicaires de poids, tandis que, pour la poursuite de ses estudes, il sera dispensé de sa residence ⁽¹⁾, car il faut des meilleurs vicaires ou les curés ne resident pas; et le Chapitre mesme, comme y ayant interest, pourroit reserver qu'ilz fussent examinés expres pour cela ⁽²⁾. Or, je dis ceci seulement par maniere de proposition, m'estant advis que la charité oblige ces messieurs de gratifier, es occurrences, les plus pauvres d'entr'eux et ceux qui y ont des-ja esté asses d'annees. J'escriis a Messieurs du concours *, a toutes fins, pour la pension du pœnitentier. * Epist. seq.

Si la dame dont vous m'escribes chancele, elle sera bien tost resolue au parti du monde, car tout le monde mesme l'y portera ⁽³⁾. Et alhors je feray (mais il n'en faut rien dire) tout ce que je doiy a ce cher ami, qui doit croire que je suis parfaitement tout sien.

Ne soyes nullement en peine pour moy, car il ny [a] nul danger en tout le Chablais ⁽⁴⁾, car encor qu'a Lully ⁽⁵⁾ soit morte de peste une fille sortie de Geneve et que sa mere en soit atteinte, si est ce qu'ell' a esté resserree

d'Onnion avec une chapellenie. (R. E.) Sa mort n'arriva qu'en 1634; il fut inhumé le 27 avril, devant le maitre-autel de l'église de Mieussy.

(1) Né à Alby, petit bourg du Genevois, le 11 décembre 1588, Pierre de Montfalcon était fils de Barthélemy de Montfalcon, capitaine au fort des Allinges, et de Claudine de Regard. Le 27 avril 1609, avant même sa promotion au sous-diaconat (19 décembre), il recevait un canonicat à la cathédrale; noble de père et de mère, le jeune clerc n'avait pas besoin du titre de docteur pour entrer au Chapitre, ce qui explique « la poursuite de ses estudes » à laquelle le Saint fait allusion. Prêtre le 22 décembre 1612, M. de Montfalcon desservit successivement les paroisses de la Chiésaz, de Chessenaz et de Saint-Félix. En 1623 il devint curé de Rumilly et en demeura titulaire jusqu'à sa mort, 22 mai 1649. (R. E.)

(2) La paroisse de Mieussy était unie à la mense capitulaire depuis le 30 avril 1217. Le Chapitre de Saint-Pierre possédait en outre sur ce bénéfice les droits de patronage et de personat; il avait donc tout intérêt à le faire desservir par des prêtres capables. (Cf. *Mém. et doc. de l'Acad. Salés.*, tome XIV, Annecy, 1891, pp. 106 seq.)

(3) Peut-être est-il question de M^{me} de Châteaufort qui, les premiers temps de son veuvage, avait songé à la vie religieuse. (Voir le tome précédent, note (3), p. 345.) Si cette conjecture a quelque fondement, on pourrait proposer Pierre de Duyn comme le « cher ami » que le saint Evêque voulait servir. (Voir *ibid.*)

(4) Voir ci-dessus, note (3), p. 47.

(5) Petite localité de l'arrondissement de Thonon, non loin de Bons.

si a propos, que cela ne peut aller plus avant, non plus qu'un autre pareil accident arrivé avanthier aupres de Coudree (1). Et quand le mal prendroit accroissement, je feray en sorte que je ne courray nul danger, moyennant la grace de Dieu. Mays je croy bien quil faudra advertir le magistrat de la santé avant mon retour, et quil desirera que j'arreste hors de la ville en quelque mayson separee, quelque (*sic*) jours; ce que je feray volontier et sans replique, pour ne point donner sujet d'apprehension a personne, et tesmoigner le respect que l'on doit a la conservation de la santé du païs.

Je vous prie, a la premiere commodité, d'escrire fermement a madame de Chantal qu'elle ne se mette nullement en peine pour tous ces bruitz, beaucoup plus grans que le mal, ni pour moy, qui suis bien sage et me garderay fort bien de peril, Dieu aydant.

Je salue tous nos messieurs (2) et, tout a part, nos freres (3) et ma seur du Vilarroget (4), et mon cousin M. le Prevost (5) et messieurs les Collateraux (6), marri de l'indisposition de monsieur de Quoex, bien qu'elle ne soit perilleuse. En somme, faites mes honneurs, et je suis,

Monsieur mon Frere,

Vostre.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

6 septembre 1615.

A Monsieur

Monsieur de Boysi (7),

Chantre Chanoyne de Geneve.

Revu sur l'Autographe qui se conservait au Noviciat des RR. PP. Jésuites d'Avignon.

(1) Près de Thonon, sur les bords du lac de Genève.

(2) Les chanoines de Saint-Pierre de Genève.

(3) Bernard et Janus se trouvaient probablement à Annecy à cette époque. Le Saint désigne aussi sans doute Louis de Sales, dont la résidence était peu éloignée.

(4) Jeanne du Fresnoy, veuve de Gallois de Sales, seigneur de Villaroget. (Voir tome XV, note (4), p. 263.)

(5) Louis de Sales, prévôt du Chapitre. (Voir tome XII, note (1), p. 6.)

(6) Barthélemy Floccard et Claude de Quoex.

(7) Déjà en 1606, Jean-François de Sales ajoutait à sa signature le nom de Boysi, qu'il porta jusqu'à ce qu'il reçut en 1620, avec la coadjutorerie de l'évêché de Genève, le titre d'Évêque de Chalcédoine.

MCXII

A MM. LES EXAMINATEURS POUR LES CONCOURS (1)

(INÉDITE)

Rappel d'une décision prise pour assurer un revenu au pénitencier de la cathédrale. — Recommandation en faveur d'un concurrent.

Thonon, 6 septembre 1615 (2).

Messieurs,

Vous aures souvenance, je m'asseure, de la resolution que nous prismes, estant presque tous ensemble, de reserver une portion pour le pœnitentier de nostre cathedrale a la premiere vacance de quelque cure qui la pourroit porter; resolution juste, equitable et conforme au Concile *. C'est en cett'occasion de la vacance de Gruffy (3) [que] je vous prie faire cette reserve jusques a la somme de 200 florins; et pour eviter les disputes que l'interest propre fait naistre en pareilles occurrences, je desirerois qu'en la mise en possession de celuy qui sera curé, on assignast une corne de dixme, telle quil seroit advisé, audit seigneur pœnitentier, laquelle il prendroit par ses mains.

* Sess. XXIV, de Reform., c. VIII.

Je sçai quil arrivera aussi quelque difficulté sur la

(1) Le nombre des Examineurs dans chaque concours pouvait varier de trois à huit, mais neuf ecclésiastiques, au moins, étaient nommés annuellement pour cet office et devaient, en cette qualité, prêter serment au Synode. Saint François de Sales en choisissait six ou sept dans son Chapitre, et deux ou trois parmi les membres de la Collégiale de Notre-Dame; un seul de ces derniers, cependant, avait droit d'intervenir à l'assemblée.

Louis de Sales, Etienne de la Combe, Philibert Roget, Marc-Antoine de Valence, Janus des Oches, Pierre-François Jay, Nicolas Gottry, Louis Jacquier, Nicolas Garnier, furent les Examineurs désignés au Synode du 6 mai 1615. (R. E.)

(2) La lettre précédente (p. 51) annonce celle-ci en ces termes : « J'escris « a Messieurs du concours, a toutes fins, pour la pension du pœnitentier. » Il est donc facile de rétablir la date, coupée dans l'Autographe ainsi que les clauses et la signature.

(3) Voir ci-dessus, note (2), p. 49.

reception de monsieur Jay au concours, dautant que la rayson pour laquelle nous jugeasmes de le pouvoir excepter sans consequence de la regle des resignans leurs cures, semble manquer de fondement, puisque le bien public que nous desirions ne s'en est pas ensuivi. Mays d'autant quil n'a nulle coulpe en cela et quil demeureroit grandement en perte, avec sujet de se plaindre d'avoir esté deceu en nostre parole, je juge et desire quil soit admis comme les autres (1). Dequoy j'ay pensé de vous devoir donner cet advis, m'asseurant que vous le suivres, bien ayse aussi par cett'occasion, de me ramenter en vos prieres, comme (2).

A Messieurs

[Messieurs] les Examineurs.... (3) pour les concours.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Le chanoine Pierre-François Jay, candidat pour la cure de Scionzier, en devint fait titulaire par institution du 4 novembre 1615. (Voir le tome précédent, note (1), p. 229.) En échange de la cure de Bonneville (voir *ibid.*, note (1), p. 230), il avait obtenu plusieurs chapellenies; mais leurs revenus, ajoutés à sa prébende canoniale, ne suffisant pas à son honnête entretien, il fut autorisé à retenir le bénéfice du Bois-d'Hyot, sans préjudice de la cure de Scionzier pour laquelle il posait sa candidature. C'est sans doute le fait que saint François de Sales rappelle ici. (Cf. ci-après, la lettre du 8 novembre au duc de Savoie.)

(2) Voir note (2) de la page précédente.

(3) Le mot « Messieurs » mis entre [] et celui qui manque ici ont disparu à l'ouverture de la lettre. Du second, il reste la fin, *es*, et un trait qui représente la queue d'un *p*: le Saint aurait-il écrit *appelés*?

M CXIII

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE

Regrets du Saint sur la mort de son vicaire général, Jean Favre. — Jean-François de Sales désigné pour lui succéder; motif de ce choix. — La contagion à Genève.

Thonon, 8 septembre 1615.

J'ay regretté des hier au soir la perte que nous avons faite, mon cher Frere, de nostre bon monsieur le

Vicaire (1), car j'en sceu la nouvelle par une lettre de monsieur le premier President (2). L'amitié fraternelle que ce pauvre defunct nous portoit a tous, m'obligera a jamais de cherir et honorer sa memoyre et de prier souvent pour son ame, comme j'ay fait des aujourdhuy. Il y a long tems que je prævoyois cet accident en la mauvaise conduite quil tenoit pour sa santé. Et ayant pensé, despuys que j'ay sceu plus particulierement quil estoit en estat de nous quitter bien tost, qui je pourrois rendre successeur en sa charge, en fin, apres plusieurs considerations, j'ay resolu de vous y appeller (3). Et ce seul motif vous suffira pour l'accepter, et a tout le monde pour l'approuver : que de cette charge depend une grande partie du bien de ce diocæse et de mon honneur, dont nostre proximité vous pressera d'avoir plus de soin et de jalousie que nul autre n'en sçauroit prendre. Ni vous ne devez pas alleguer au contraire que vous n'aves pas la connoissance des choses des proces, car c'est la moindre des fonctions du grand vicaire, et pour le bon succes delaquelle il suffit quil ayt de la vigilance et du zele pour faire que les autres officiers facent bien leur devoir, et qu'il établisse un bon substitut et des bons assesseurs. Mays de cela, nous en parlerons a mon retour, Dieu aydant.

Cependant, faites pour moy comme si des-ja vous esties établi, et sera bon de mettre la cure de Boussi au concours au plus tost (4). Je pense partir d'aujourdhuy en huit jours (5), et d'arrester trois ou quatre jours en chemin, estant prié par monsieur d'Angeville (6) de passer

(1) Jean Favre, vicaire général, était décédé à Chambéry le 5 septembre. (Voir tome XIII, note (1), p. 265.)

(2) Le président Antoine Favre, frère du défunt.

(3) Jean-François de Sales fut en effet nommé vicaire général et garda cette charge jusqu'à la mort de son saint frère. (Voir ci-dessus, note (1), p. 48.)

(4) Le concours pour la cure de Boussy, vacante par la mort de Jean Favre, se tint le 21 septembre de cette même année. R^e Louis Chevrier (voir *ibid.*, note (2), p. 50), d'abord économe de la paroisse, en devint curé le 9 mai 1616.

(5) Saint François de Sales rentra à Annecy le 14 septembre, sans s'être arrêté à La Roche, comme il se l'était d'abord proposé.

(6) Claude d'Angeville, primicier de la collégiale de La Roche. (Voir tome XI, note (1), p. 152.)

a La Roche pour voir certain different quil a avec ses chanoynes ⁽¹⁾. La contagion ne fait nul progres, graces a Nostre Seigneur, sinon dans Geneve, ou elle moysonne rudement ⁽²⁾.

Dieu vous benisse, et je suis tout en luy,

Vostre plus humble frere et confrere,

F., E. de Geneve.

A Thonon, le 8 septembre 1615.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, *Biblioteca Civica*.

(1) « Censeur rigide du clergé, sévère dans ses principes et austère dans sa conduite, » dit un historien (Vaullet, *Histoire de La Roche*, 1874, chap. v, p. 380), le primicier d'Angeville ne manquait pas d'occasions de différends avec ses chanoines. Après avoir réformé sa collégiale, il avait essayé sans succès d'introduire de nouveaux statuts, recourant même, mais en vain, au Conseil du Genevois pour triompher des résistances. Le sujet de conteste entre le Chapitre de La Roche et son chef, en 1615, était peut-être la suite de ces anciennes difficultés. (Cf. tome XIII, note (1), p. 129.)

(2) Dans les Registres du Conseil de Genève de 1615, on trouve des mentions de la terrible épidémie. Dès le 23 août, Jean Gervais, ministre, est établi « consolateur des pestiférés, sous le gage de cent florins par mois, » et l'on arrête de brûler dans les rues du bois de genièvre pour purifier l'air. Le fléau continue jusqu'en novembre, et enfin, le 9 décembre, on prélève une contribution sur les deux cent cinquante-quatre chefs de famille qui se sont absentés de la ville pendant la contagion. (Cf. ci-dessus, p. 51.)

M CXIV

A LA MÈRE CLAUDINE DE BLONAY
 ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'ÉVIAN (1)

Trois moyens de perfection pour une Communauté religieuse. — Le *mien* et le *tiens* : deux mots qui ruinent la charité. — Danger de la liberté de propriété et avantage de la liberté des communications spirituelles.

Thonon, 12 septembre 1615.

Ne penses jamais, ma tres chere Seur, que je puisse oublier vostre personne, ni les necessités temporelles de vostre Monastere, que j'ay treuvees, certes, encor plus

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 206.

grandes qu'on ne m'avoit dit (1). Je prevoy seulement qu'il nous faudra attendre que ces soupçons de contagion cessent (2), pour faire faire plus fructueusement la queste; ce pendant je feray faire les patentes requises (3).

Au reste, mon cœur amoureux de la sainteté de vostre assemblée, quoy que je ne l'aye veuë qu'en passant, et plustost entreveuë que veuë, ne me permet pas de partir sans vous exhorter en Nostre Seigneur de poursuivre constamment l'exécution de la sacree inspiration que Dieu vous a donnée, de perfectionner de plus en plus cette vertueuse compaignie par une pure et simple privation de toute propriété, par les exercices de la sainte orayson mentale et par une fervente frequentation des divins Sacremens*.

* Cf. tom. præced.,
Epist. CMLXXXIX.

Et ne doutés point, ma chere Seur, que le Pere Garinus ne vous soit favorable, si vous luy representes naïvement et humblement vos dignes pretentions; car c'est un docteur de grand jugement et de longue experience (4), grandement zelé aux Constitutions ecclesiastiques et a l'establissement du Concile de Trente, comme sont tous les gens de bien. Vous luy pourres donq confidemment dire que vous m'aves touché un mot de vos affaires; car je

(1) C'est pendant son voyage en Chablais que François de Sales dut visiter le Monastère de Sainte-Claire d'Evian, probablement à la fin du mois d'aout, car le 20 il est à Abondance, s'y arrête un jour ou deux, et rentre à Thonon vers le 27.

(2) Cf. ci-dessus, pp. 51, 56.

(3) On a vu au tome précédent (Lettre CXXIV, p. 71) l'intérêt plein de sollicitude que l'Evêque de Genève portait aux Clarisses d'Annecy; leurs Sœurs d'Evian le partagèrent avec elles plus spécialement à partir de 1615. Malheureusement, les « patentes requises » pour la quête, qui en seraient un nouveau témoignage, ne nous sont pas parvenues.

(4) Entre 1603 et 1618, des Registres de finances conservés à Turin (Archives de la Chambre des Comptes et Archives Camérales) mentionnent le P. Nicolas Garinus ou Garin, des Frères Mineurs de l'Observance, comme gardien du couvent de Myans, duquel dépendaient les Clarisses d'Evian; il exerçait encore cette charge en 1619. Théologien, conseiller et prédicateur de Son Altesse, ce Religieux s'acquit une réputation étendue d'éloquence et de piété. « Au temps de la corruption hérétique en France, il souffrit beaucoup pour la foi, » assure le P. Jean-François Rendu qui, déposant au second Procès de béatification de saint François de Sales, invoque le souvenir de l'estime profonde que « Maistre Garinus » faisait de l'Evêque de Genève (ad. art. 11, 22). Ils avaient pu mutuellement s'apprécier pendant les premières années de sacerdoce du Bienheureux, le Franciscain étant alors au couvent d'Annecy.

sçay bien qu'il ne le trouvera pas mauvais, estant, comme il est, de mes meilleurs amis, et qui sçait bien que je n'ay pas accoustumé de rien gaster et que je ne suis point un entrepreneur d'autorité, ains homme qui ne trouble rien ; et pourres encor luy dire tout ce que je vous ay dit, de quoy, pour vous rafraischir la memoyre, je vous feray une repetition.

Premierement, que le renoncement de toute propriété et l'exacte communauté de toutes choses est un point de tres grande perfection, et qui doit estre désiré en tous les monasteres et suivy par tout ou les Superieurs le veulent ; car encor que les Religieuses qui n'en ont pas l'usage en leurs maysons ne laissent pas d'estre saintes, la coustume les dispensant, si est ce qu'elles sont en extreme danger de cesser d'estre saintes, quand elles contredisent a l'introduction d'une si sainte observance tant aymable et tant recommandee par le Pere saint François et la Mere sainte Claire, et qui rend les Religions riches en leur pauvreté et parfaitement pauvres en leurs richesses, le *mien* et le *tien* estans les deux motz qui, comme disent les Saintz, ont ruiné la charité. Et ne sert a rien de dire « nostre voile, nostre robbe, nos chemisettes, ou nos mutandes, » si en effect leur usage n'est pas indifferent et commun a toutes les Seurs, les paroles estans peu de chose si les effectz ne correspondent. Et comme peut estre dite commune une chose que nul n'employe que moy ?

Or, j'ay veu en un monastere ou j'avois une fort proche parente ⁽¹⁾, que toute la difficulté de cet article estoit en la douilletterie de quelques Seurs en ce qui regarde les chemisettes et les linges ; et j'admiray que la lessive ne suffist pas pour ce sujet a des filles de celuy qui baysoit tendrement les ladres et de celle qui baysoit les pieds des Seurs revenantes de dehors. Certes, qui est douillet

(1) La discrète réserve du Saint ne permet pas de désigner le monastère de Clarisses dont il parle ici, ni d'affirmer si la « proche parente » était alors vivante ou décédée. Au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, une Sœur Claudine de Menthon, morte en 1606, était apparentée avec la famille de Sales ; de même encore la Sœur Adrienne de Chevron-Villetta qui, entrée en Religion dès 1603, vécut jusqu'en 1639 (voir tome XIII, note (1), p. 344), et la Sœur Françoise de Cerisier, destinataire en 1616.

de porter un linge et un drap lavé parce qu'il a esté, auparavant le lavement, porté par son frere chrestien, je ne sçay pas comme il ose dire qu'il ayme son prochain comme soy mesme; et faut qu'il ayt un grand amour propre, qui le fasse estimer si net en comparayson des autres.

Or, la façon de mettre tout en commun est bien aysee quand tout est ensemble en un coffre ou en une garde-robe, et qu'une distribue a toutes, selon leurs necessités, indistinctement ce qu'il leur faut, sans avoir esgard a autre chose qu'a la necessité et a la volonté de la Superieure. En quelques Congregations mesme, on change les chapeletz et tous les petitz meubles de devotion, au sort, a chaque commencement d'annee (1).

Quant a l'orayson et a la frequence des Sacremens, il n'y a point de difficulté, ce me semble, sinon pour le dernier, de gagner le Pere confesseur (2), affin qu'il ne se lasse pas de faire la charité aux Seurs, les oyant en confession quand il en sera requis par la Superieure.

Mays il y a un point d'importance, duquel je vous touchay un mot, que pour le bien de vostre famille vous devez demander a vos Superieurs et qu'ilz ne peuvent en bonne conscience vous refuser : c'est que, deux ou trois fois chaque annee, ilz vous ayent a offrir des autres confesseurs extraordinaires (suivant le commandement du sacré Concile de Trente *), qui oyent les confessions de toutes les Seurs. Et la Congregation des Cardinaux a déclaré que, les Superieurs estans negligens en cet article, les Evesques le fassent eux mesmes, et que cela se fasse mesme plusieurs autres fois l'annee s'il est requis (3). Or, il est requis quand la Superieure void des Seurs grandement troublees, et difficiles ou repugnantes a se confesser au confesseur ordinaire, pourveu que ce ne

* Sess. XXV, de Regular., c. x. (Cf. tom. preced., not. (3), p. 208.)

(1) En écrivant ces lignes, saint François de Sales songeait sans doute à la Visitation, à laquelle il avait prescrit cette pratique de parfait dégagement. (Voir tome XV, note (1), p. 144.)

(2) Peut-être le P. de Coysia (voir le tome précédent, note (2), p. 208).

(3) La Congrégation mentionnée ici est celle des Evêques et Réguliers (voir le tome précédent, note (5), p. 148). Pour le décret auquel saint François de Sales fait allusion, on peut consulter Pellizzari, *De Monialibus*, cap. X, sect. III, subsect. II, n. 254, p. 401 de l'édition romaine, 1755.

soit pas tous-jours, ains parfois seulement et sans abus. Mays pour ce dernier point, il semble qu'il ne soit pas convenable de le demander, puisque l'ordre mis par le Concile suffit pour la satisfaction de vostre Congregation.

Et ne faut nullement recevoir les allegations au contraire ; car rien ne se fait en ce monde qui ne soit contredit par les espritz minces et fascheux, et de toutes choses, pour bonnes qu'elles soyent, on en tire des inconveniens quand on veut picotter. Il se faut arrester a ce que Dieu ordonne et son Eglise, et a ce que les Saintz et Saintes enseignent. Ni il ne faut pas dire que vostre Ordre soit exempt des Constitutions du sacré Concile ; car, outre que le Concile est sur tous les Ordres, s'il y a aucun Ordre qui doive obeir aux Conciles et a l'Eglise romaine, c'est le vostre, puisque le Pere saint François l'a si souvent inculqué.

Mais, ce dit-on, il se pourroit faire qu'une fille sçachant qu'elle pourra avoir un confesseur extraordinaire, elle gardera ses pechés jusques a sa venue, la ou, si elle n'avoit point d'esperance d'autre confesseur, elle ne les garderoit pas. Il est vray que cela pourroit arriver ; mays il est vray aussi qu'une fille qui sera si malheureuse que de faire des mauvaises confessions et des Communions indignes pour attendre l'extraordinaire, elle ne fera pas grand scrupule d'en faire plusieurs, et plusieurs mauvaises, pour attendre la mutation du confesseur ou la venue du Superieur. Et en somme, cet inconvenient n'est pas comparable a mille et mille pertes d'ames que la sujettion de ne se confesser jamais qu'a un seul peut apporter, comme l'experience le fait connoistre ; et en somme, c'est une presumption insupportable a qui que ce soit, de penser mieux entendre les necessités spirituelles des fideles et de s'imaginer d'estre plus sage que le Concile. Il vous faut donq tenir bon a ce point et ne se laisser point emporter aux considerations de l'esprit humain.

Reste les communications spirituelles, lesquelles aussi je vous dis estre fort utiles, pourveu qu'elles soyent faites a propos. Et premierement, nul, comme je pense, ne les

vous peut defendre ; car, tant que j'ay sceu voir en la Regle de saint François et de sainte Claire *, il n'y a rien qui les empesche, ains seulement ce qui y est dit empesche toute sorte d'abus. Et je vous diray comme on les fait entre les filles de la Mere Therese, qui sont, a mon advis, les plus retirees de toutes. Elles se font donq en cette sorte : La fille qui desire communiquer quelque chose, le dit a la Superieure ; la Superieure considere si la personne a laquelle l'on veut communiquer est de bonne qualité et propre a consoler, et si elle est telle, on la mande prier de venir ; et estant venue, on meyne la fille qui veut communiquer a la treille, et le rideau demeure sur la treille ; et puis, on donne tout a l'ayse loysir de communiquer, chacun se retirant en lieu d'ou on ne puisse ouyr ce que dit celle qui communique, pourveu seulement qu'on la puisse voir. Que si on void une fille qui veuille trop souvent communiquer avec une mesme, passé trois fois on luy refuse, sinon que l'on vist une grande apparence de beaucoup de fruit, et que les personnes fussent hors de soupçon de vanité, meures d'aage et exercees en vertu.

Vous aures veu, je m'asseure, ce que la bienheureuse Mere Therese en dit *, et cela suffira pour respondre a tous les inconveniens qu'on en pourroit alleguer. Et jamais ce ne fut l'intention des Saintz de priver les ames de telles saintes conferences, qui servent infiniment a beaucoup de vertus et sont sans danger, estant bien faites. C'est grand cas comme c'est une subtile tentation ! Nous voulons garder la liberté (1) de la propriété, qui est contre la perfection, et ne voulons pas recevoir la liberté des communications, laquelle estant bien entendue, nous ayde a la perfection. Nous treuvons des inconveniens ou les Saintz n'en treuvent point, et n'en treuvons point ou les Saintz en treuvent tant.

Or, ces communications ne se doivent pas faire pour apprendre de diverses manieres de vivre en un monastere, mais pour apprendre a mieux et plus parfaitement

* Seraphicæ legislat. textus origin., *Regula S^{te} Clarae*, c. v, n. 10, 14, et c. xii.

* *Le Chemin de la Perfection*, ch. v, vi.

(1) La suite de notre texte est donnée d'après une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin qui ne possède que ce fragment de la présente lettre.

prattiquer celle a laquelle on est obligé ; et si, elles n'empeschent point les conferences publiques, ains elles servent pour les mieux digerer et appliquer une chacune en son particulier.

J'avois oublié de dire que quand le confesseur extraordinaire vient, il faut que toutes les filles se confessent a luy, affin que celles qui en ont besoin ne soyent point descubertes et que le malin ne seme point de reproches parmi la Mayson ; mais celles qui ne veulent pas prendre confiance a l'extraordinaire, pourront, avant que de se confesser a luy, faire leur confession a l'ordinaire, et par apres dire seulement quelques pechés ja confessés, a l'extraordinaire, pour servir de matiere a l'absolution.

J'ay esté bien long, ma tres chere Seur, mais j'ay voulu en ceci vous bien declarer mon sentiment, affin que vous le sceussiez plus distinctement. Et tenes bon hardiment pour introduire en vostre Mayson la sainte et vrayement religieuse liberté d'esprit, et pour en bannir la fause et superstitieuse liberté terrestre. Ramenés ces benites ames aux observances des saintz Conciles, et vous seres bien heureuse. Nostre Maistre Garinus et tous vos Superieurs majeurs, gens discretz et raysonnables, vous ayderont, je n'en doute point ; et mesme vostre bon Pere confesseur, qui est bien vertueux et sage Religieux, ainsy que je puis connoistre, et qui entendra bien la rayson quand elle luy sera bien remonstree.

Je vous salue mille et mille fois es entrailles de la misericorde de Nostre Seigneur, auquel je vous supplie de me recommander continuellement, avec toute vostre chere et vertueuse compaignie.

Vostre tres humble frere et serviteur,

F., E. de Geneve.

De Thonon, ce 12 septembre 1615.

A Madame ma tres chere Seur en N. Sr,
La Reverende Mere Abbessede S^{te} Claire
d'Evian.

MCXV

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Recommandation en faveur d'un converti qui se destine à l'état ecclésiastique.
Eloge de sa piété et de sa constance dans la foi.

Thonon, 14 septembre 1615.

Monseigneur,

Il y [a] six ou sept ans que je receu au giron de la sainte Eglise le sieur de Corsier ⁽¹⁾, lequel depuis a tant rendu de tesmoignages de vraye pieté, que tous ceux parmi lesquelz il a conversé en ont esté grandement edifiés, dautant plus qu'en gagnant l'honorable tiltre d'enfant de l'Eglise, il a perdu tout le secours qu'il pouvoit prætendre en son païs, et estant demeuré extremement pauvre, il a vescu riche de vertus. Or, Monseigneur, tous ses devanciers et son frere ⁽²⁾, ayant tous-jours esté tres affectionnés a l'obeissance de Vostre Altesse, il espere d'elle tout le soulagement qui luy est requis pour estre relevé non de l'indigence, car ayant choysi la profession ecclésiastique il ne pretend pas a cela, mais de la misere seulement.

Et moy, Monseigneur, j'intercede de tout mon cœur pour luy, marri de ne pouvoir rien, pour le present, en

(1) Fils de noble Gabriel de Prez, seigneur de Corsier ou Corcelles, et de D^{ns} Antoine de Saint-Jeoire, Jean-Gaspard fut converti à la vraie foi en 1609. Sur les instances de M^{rs} de Charmoisy, il avait eu, avec le saint Evêque, une première entrevue qui ébranla sa conscience. Sans repos pendant six semaines, il résolut de revenir du pays de Vaud à Annecy pour s'éclairer auprès de l'homme de Dieu qui lui accorda, durant « six autres semaines... chaque jour deux heures de conference, » et reçut son abjuration le Jeudi-Saint. Après un essai infructueux à la Grande-Chartreuse, le nouveau catholique entra dans les rangs du clergé séculier. (D'après sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 24 et 51.) Sous-diacre le 23 septembre 1617, il fut ordonné prêtre le 9 juin 1618 (R. E.), et mourut le 19 novembre 1636 à la Sainte-Maison de Thonon, où la protection de François de Sales l'avait fait admettre depuis longtemps parmi les membres du Presbytère.

(2) Ferdinand de Prez, seigneur de Corcelles. (Voir tome XV, note (2), p. 261.)

sa faveur que cela. Je supplie donq tres humblement Vostre Altesse de luy estre propice et de me conserver la grace de sa bienveillance, comme a l'homme du monde qui, avec le plus de fidelité et sincerité, vivra tous-jours,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XIII septembre 1615, a Thonon.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCXVI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Nouvelles diverses. — Une fille spirituelle du Saint qui donne espérance de bien servir Dieu, — Maladie de la Sœur de Bréhard.

Annecy, 24 septembre 1615.

Nous nous sommes entretenus, le bon P. Commissaire ⁽¹⁾ et moy, ma tres chere Fille, et conspirerons a bien faire, Dieu aydant. La chere seur ⁽²⁾ est icy, ce soir elle fera sa reveüe.

Nous avons, ce matin, espousé M. et M^{me} de Monthouz, leur dispense estant venue en bonne forme ⁽³⁾. Il ne se peut dire combien j'ay treuvé le cœur de cette bonne femme a mon gré et combien j'espere qu'elle servira bien Dieu. Elle s'est confessee avec un'extreme devotion

(1) Le P. François de Chambéry, Capucin, qui, depuis 1614, était commissaire général de la Province de Savoie. (Voir tome XI, note (1), p. 179, et cf. tome XVI, note (2), p. 220.)

(2) Saint François de Sales désigne-t-il ici Ennemonde de la Forest, dame de Bressieu, ou bien Jeanne-Bonaventure, Religieuse à Bons ? Il est difficile de le dire, car l'une et l'autre venaient souvent à Annecy.

(3) Ignorant qu'ils étaient parents au troisième degré, Gabriel Guillet de Monthoux et Claire-Marie de Maillard-Tournon avaient été mariés le 10 novembre 1609. La dispense demandée par le saint Evêque dès 1613, ne fut accordée qu'en 1615 par Sa Sainteté Paul V. (Cf. tome XV, note (1), p. 2.)

et est toute ma fille ; ce que je vous dis affin que doucement et dextrement vous l'aydies.

La pauvre Seur de Brechard ne guerit point, nous tenant tous-jours entre l'esperance et la crainte (1). Elle est bien resignee, et les Seurs font merveilles a la servir tendrement, nul remede n'ayant esté oublié. Dieu donq face sa tressainte volonté.

Je suis en luy, tout parfaitement tout vostre, ma tres chere et bienaymee Fille. *Amen.* Vive Jesus !

24 septembre 1615.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Pendant le séjour de la Mère de Chantal à Lyon, la Sœur Jeanne-Charlotte de Brécard fut chargée de la conduite de la Communauté d'Annecy comme Assistante et Maitresse des Novices. Vers le milieu de septembre (cf. *Lettres de la Sainte*, vol. I, p. 50), « Nôtre Seigneur, qui vouloit aussi bien tirer des preuves de sa fidelité dans les souffrances que de sa prudence et dextérité dans ses actions, luy envoya une grande maladie qui la mit à l'extrémité, et luy donna lieu de pratiquer les vertus de patience et de soumission à la volonté de Dieu, » dont elle donna de très beaux exemples. (*Les Vies de quatre des premieres Meres*, par la Mère de Chaugy, 1659-1892, Vie de la Mère de Brécard, chap. x.)

MCCXVII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

L'introduction de « l'art de la soye » avantageuse aux intérêts spirituels et temporels du peuple. — Requête pour obtenir à cette industrie la protection du prince.

Annecy, 2 octobre 1615.

Monseigneur,

Il y a quelque tems qu'on a commencé d'introduire en ces pais de deça l'art de la soye (1), et ne se peut

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 38.

dire combien le progres seroit utile au service de Dieu pour retirer plusieurs ames d'entre les hæretiques, pour affoiblir Geneve, qui se soustient en bonne partie de ce traffiq, et pour soulager les sujetz de Vostre Altesse qui gagneroyent en ce commerce ce que nos ennemis gaignent.

Pour ces raysons, Monseigneur, je conjure et supplie tres humblement vostre bonté et pieté de favoriser puissamment ce bon œuvre, si heureusement acheminé⁽¹⁾, pour la gloire de ce Sauveur qui vous est si propice et qui maintient en tant d'honneur vostre couronne, vous en preparant une eternelle en la vie future.

Monseigneur, je suis de Vostre Altesse Serenissime,

Tres humble, tres fidele et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS E. de Geneve.

2 octobre 1615, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Le duc de Savoie répondit aux désirs du Saint en accordant, le 10 mars de l'année suivante, des privilèges considérables à Pierre Richard et à Pierre Bocquin, négociants en soie. (Cf. le tome précédent, note (2), p. 330.)

MCXVIII

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET. ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

« Sans guerre, sans nouvelles, » — Fureur de la peste à Genève.
Souhait apostolique du saint Evêque.

Annecy, 2 octobre 1615.

Monseigneur,

Je penserois faillir si a toutes occasions je ne vous representois mon tres humble service. C'est le seul sujet que j'ay maintenant, car pour le reste, a mesme que, graces a Dieu, nous sommes sans guerre, nous nous treuvons aussi sans nouvelles, hormis de nostre miserable

Geneve que la contagion afflige cruellement ⁽¹⁾, sans qu'a 30 lieues a la ronde il y en ait aucun ressentiment ; qui fait plus probable ce que plusieurs disent, qu'elle leur est venue par la puanteur de la foudre qui y tumba prodigieusement cet esté. Pleut a Dieu que l'affliction leur donnast l'entendement *, affin qu'ilz reconneussent * Is., xxviii, 19. aussi bien la peste spirituelle delaquelle ilz meurent et font mourir tant de gens, comme ilz sont contrains de confesser la temporelle.

Dieu vous comble de bonheur, Monseigneur, selon les vœux de

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANC^s, E. de Geneve.

2 octobre 1615, Annessi.

A Monseigneur,
Monseigneur l'Evesque de Montpellier,
Conseiller du Roy en ses Conseilz privé et d'Estat.

Revu sur deux copies déclarées authentiques, conservées à Turin,
Archives de l'Etat, et à la Visitation de Montpellier.

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 56.

M CXIX

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Dieu porte avec nous les charges imposées par l'obéissance.
Assurance paternelle de prières.

Annecy, 4 octobre 1615.

Or sus, ma tres chere Fille, puisque vous voyla sous la charge avec un peu d'apprehension (2), oyés ce que

(1) Voir tome XV, note (1), p. 178.

(2) Avant de rentrer à Annecy, la Mère de Chantal fut obligée de faire un voyage en Bourgogne. A son départ de Lyon (premiers jours d'octobre), elle établit Sœur Marie-Jacqueline Favre dans la charge de Supérieure. « Il ne se peut dire, » raconte la Mère de Chaugy (*Les Vies de quatre des premieres*

Nostre Seigneur dit en l'Evangile du jourd'huy⁽¹⁾: *Apprenés de moy que je suis doux et humble de cœur, et vous treuveres du repos en vos ames; car mon joug est suave et mon fardeau leger* *. Ma tres chere Fille, moyennant l'ayde de Dieu, nous ferons prou; mais il faut, avec une courageuse humilité, rejeter toutes les tentations de desfiance en la tres sainte confiance que nous avons en Dieu. Certes, vous devez croire que cette charge vous ayant esté imposee par le choix de ceux a qui vous devez obeir, Dieu se mettra a vostre dextre * et la portera avec vous, ains la portera, et vous aussi.

* Matt., xi, 29.

* Cf. Ps. xv, 8.

Mais ne vous estonnés point, faites cet office pour l'amour de ce Sauveur qui vous y a appellee; vous en serés deschargee quand il luy plaira, vous nous reviendres voir quand il en sera tems.

Pour moy, il y a long tems que je prie Dieu pour vous fort particulierement, estimant que sa divine providence se serviroit de vous pour l'acheminement de l'edifice spirituel de cette petite Congregation. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur. *Amen*.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 4 octobre 1615.

Meres, 1659-1892, Vie de la Mère Favre, chap. vii), « avec quelle douleur elle receut ce joug qui luy paroissoit insupportable, et que son humilité envisageoit comme une croix incompatible avec la foiblesse et le peu de talent qu'elle croyoit être en elle. » Nous verrons que le Bienheureux dut plus d'une fois encore encourager sa chère Fille, dont les grandes qualités et les rares aptitudes pour le gouvernement n'étaient cachées qu'à elle-même.

(1) L'Evangile qui se lit en la fête de saint François d'Assise.

MCXX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(INÉDITE)

Actions de grâces pour la guérison de Charles de la Fléchère. — Prochain retour de la Mère de Chantal et quelques nouvelles. — Une question théologique.

Annecy, vers le 7 octobre 1615 (1).

Je m'imagine que vous estes a Rumilly maintenant, ma tres chere Fille, et je vous escriis ce billet sans loysir, pour vous accuser la reception de la lettre que vous m'escrivistes l'autre jour de la Flechere (2), louant Dieu de la guerison de vostre Charles (3), que vous avez maintenant, Dieu aydant, sain pour long tems.

Madame de Chantal sera icy dans trois semaines pour le plus tard (4), et, comme je pense, la chere niece, ma fille (5), aussi; car M^{me} de Charmoyssi, qui vous la doit ramener, fait estat de venir pour la Toussaintz. Madame Favre est Superieure a Lion (6) et exerce des-ja sa charge; M^{me} de Brechard est un peu mieux (7), mais tous-jours en fievre et en flux.

(1) D'après l'annonce du retour de la Mère de Chantal dans « trois semaines, » on peut placer cette lettre aux premiers jours d'octobre, la Sainte n'ayant regagné Annecy qu'à la fin du mois. (Cf. ci-dessus, p. 35, et la note (4) ci-dessous.) Le 8, François de Sales, parlant de la maladie de la Sœur de Brechard, donne des nouvelles meilleures que celles mentionnées dans les présentes lignes; la date que nous leur assignons semble donc justifiée.

(2) La maison-forte de la Fléchère se trouvait à Vanzy, actuellement dans l'arrondissement de Saint-Julien; elle existe encore, un peu amoindrie, mais toujours d'aspect imposant.

(3) Fils de la destinataire (voir tome XV, note (2), p. 86, et ci-dessus, note (3), p. 1).

(4) La Mère de Chantal rentra vers le 26 ou le 27 octobre; on voit en effet, par une lettre adressée à la Mère Favre (vol. I, p. 51), que son retour dut précéder de fort peu la venue de M^{sr} de Marquemont, qui arriva le 30 Annecy.

(5) Gasparde d'Avise (cf. ci-après, pp. 74, 82).

(6) Voir la lettre précédente.

(7) Voir ci-dessus, note (1), p. 65, et la lettre suivante.

La question de M^{me} de Mieudry ⁽¹⁾ et de vous est aysee a resoudre, mais il n'est pas si aysé d'appayser toutes les allegations et repliques qu'on a accoustumé de faire : c'est pourquoy je remettray cela pour quand nous aurons du loysir. Il suffit que tous les chrestiens damnés ne le seroit (*sic*) pas si ilz mouroyent apres le Baptesme ; mays Nostre Seigneur laisse ordinairement que les choses d'icy bas aillent leur cour (*sic*) ordinaire et que nous usions de nostre libre arbitre a nostre gré. Que si nous en usons mal et que nous soyions treuvs en mauvais estat lhors que, par les causes naturelles, ⁽²⁾.

A Madame

Madame de la Flechere.

A Rumilly.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^e Monastère de la Visitation de Madrid.

(1) Gasparde de Cerisier, dame de Mieudry. (Voir tome XIV, note (1), p. 85.)

(2) Le bas de l'Autographe est coupé.

MCXXI

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

Convalescence de la Sœur de Bréhard. — Le Général des Feuillants en visite chez le Saint. — Appréhensions au sujet d'une personne dont les voies semblaient extraordinaires.

Annecy, 8 octobre 1615.

Vous estes raysonnable et n'attendres pas de moy, ma tres chere Mere, des grandes lettres en ce tems auquel j'ay tant d'affaires sur les bras, que je n'en puis pas porter davantage. Je vous diray seulement, qu'a mon advis, nostre Seur Jeanne Charlotte est maintenant toute hors de danger ⁽¹⁾, bien qu'ell'ayt encor son flux, car c'est avec tant de diminution de fièvre, quil ny paroist presque plus, et si, elle commence fort a manger.

(1) Voir ci-dessus, Lettre MCXVI, p. 65.

Au demeurant, nous avons eu icy le P. General des Feüllans ⁽¹⁾, homme de grande vertu et sainteté, lequel, sur certain propos, me parlant de la Mere Isabeau, delaquelle vous m'escrivites il y a troys moys ⁽²⁾, m'a dit qu'on luy en avoit mandé des merveilles de Paris a Romme, d'ou il vient. Je dis, merveilles es accidens extraordinaires ou de ravissement, ou d'illusions. Cela me met fort en peine, car si elle vient icy avec ces especes de choses inconneües, en lieu de tirer de la consolation de nous, elle nous donnera fort a faire et nous tiendra empeschés a discerner si cela est saint, si ceci est faint, et troublera grandement la pauvre petite troupe de colombes innocentes qui n'ont pretention a des choses si ravissantes. C'est pourquoy, si vous sçaves que cela soit vray, vous pourres la destourner, luy escrivant que je vous ay escrit que vous luy fissies sçavoir que, ne sachant si je seray icy cet hiver, je desire qu'elle ne s'incommode point, ni monsieur le president Resiguiet ⁽³⁾; mais si elle veut envoyer deux ou trois filles, vous les recevres et les garderes volontier jusques apres Pasques. Que si il ny a pas tant de danger, vous la laisseres venir.

Bonsoir, ma tres chere Mere, de tout mon cœur. Vive Jesus! *Amen.*

VIII octobre 1615.

A ma tres chere Mere en N. S.

. Visitation (4).

Revu sur l'Autographe conservé chez les Filles de la Croix,
à Guingamp (Côtes-du-Nord).

(1) D. Sens de Sainte-Catherine (voir ci-dessus, note (1), p. 39).

(2) La Mere Isabeau de Romillon, fondatrice des Tiercerettes de Toulouse, qui avait le projet de se rendre à Annecy. (Voir *ibid.*, Lettre *xcv*, et note (2), p. 34.)

(3) Guillaume de Rességuier (voir *ibid.*, note (2), p. 35).

(4) Ce qui manque de l'adresse a dû disparaître à l'ouverture de la lettre.

MCXXII

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Affectueuse sollicitude du Saint pour le cœur de sa chère Fille. — Les choses vont d'autant mieux qu'elles sont plus au goût de Dieu et moins à notre gré. — Ce qu'il faut faire parmi les difficultés. — Messages paternels.

Annecy, 12 octobre 1615.

Que fait le cœur de ma tres chere Fille, que le mien ayme en verité tres parfaitement? Je pense, certes, quil est tous-jours fort uni a celuy de Nostre Seigneur et quil luy dit souvent :

*Le Seigneur est ma lumiere
C'est ma garde costumiere,
De qui scaurois-je avoir peur?
C'est l'Eternel qui m'appuye,
Ferme souslien de ma vie,
Qui peut estonner mon cœur*?*

* Ps. xxvi, 1. (Version de des Portes; voir tom. XIII, not. (3), p. 228.)

* Ps. lrv, 23; I Petri, ult., 7.

* Cf. Osem, xi, 3.

Ma tres chere Fille, *jettes* profondement *vostre* *pensee* sur les divines espauls du Seigneur * et Sauveur, et il vous portera * et vous fortifiera. Sil vous appelle (et il est vray quil vous appelle) a une sorte de service qui soit selon son gré, quoy que non selon vostre goust, vous ne devez pas moins avoir de courage, ains davantage que si vostre goust concouroit a son gré; car, quand il y a moins du nostré en quelqu'affaire, ell'en va mieux. Il ne faut pas, ma chere amie ma Fille, permettre a vostre esprit de se regarder soy mesme et de se retourner sur ses forces ni sur ses inclinations; il faut ficher les yeux sur le bon playsir de Dieu et sur sa providence. Il ne faut pas s'amuser a discourir quand il faut courir, ni a deviser

(1) Le carton sur lequel a été collé l'Autographe ne permet pas d'en voir l'adresse; mais les encouragements que contient cette lettre et les salutations finales ne laissent aucun doute sur la destinataire. Celle-ci est bien la Mère Favre, qui venait d'être élue Supérieure à la Visitation de Lyon. (Voir ci-dessus, note (2), p. 67.)

des difficultés quand il les faut devider. Ceignes vos *reins de force* * et remplisses vostre cœur de courage, et puis, dites : Je feray prou, *non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy* *. La *grace* de Dieu, donques, soit a jamais avec vostre esprit. Amen *.

* Prov., ult., 17.

* I Cor., xv, 10.

* Galat., vi, ult.; Philip., iv, ult.

(1) Ma tres chere Fille, salues tendrement ma chere Seur Peronne Marie (2), qui est certes toute dedans mon ame, et ma Seur Françoise Hieronime (3) (je ne vay pas par ordre), et ma Seur Marie Renee (4) et ma Seur Anne Marie (5), et toutes nos autres Seurs que je n'ayme pas moins pour ne les connoistre que pour estre des servantes de Dieu et filles [tres cheres (6)] de Nostre Dame.

XII octobre 1615.

Revu sur l'Autographe conservé au 1^{er} Monastère de la Visitation de Madrid.

(1) Ce dernier alinéa est inédit.

(2) Sœur Péronne-Marie de Chastel. On remarquera l'absence de message pour la Sœur de Blonay; à ce moment, en effet, elle se trouvait en Bourgogne avec la Mère de Chantal.

(3) Sœur Françoise-Jéronyme de Villette, cousine du Saint, et voilée par lui le 2 juillet précédent. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 18.)

(4) Sœur Marie-Renée Trunel, veuve d'Auxerre (voir le tome précédent, note (3), p. 240).

(5) M^{me} Chaudon, née Bellet, qui, obligée par diverses circonstances de retarder son entrée au noviciat, se faisait appeler cependant Sœur Anne-Marie. (Voir *ibid.*, note (3), p. 25.)

(6) Ces deux mots sont oblitérés dans l'Autographe.

MCXXIII

A M. CLAUDE DE BLONAY (1)

(INÉDIT)

Pourquoi les Pères Barnabites ne peuvent pas encore s'installer à Thonon.
Affaire du prieuré de Contamine.

Annecy, vers le 23 octobre 1615 (2).

Monsieur,

M'assurant que vous viendres donq bien tost pour

(1) Voir tome XII, note (1), p. 124.

(2) L'allusion à la prochaine venue de M^{me} de Charmois, qui se trouve dans cette lettre et la suivante, permet de croire que toutes deux ont été écrites à peu près à la même date.

amener madamoyselle d'Avise ⁽¹⁾, je seray court, et vous diray seulement que les bons Peres Barnabites desiroit (*sic*) bien d'aller la ⁽²⁾; mais ilz n'oseroient sans nouvelle licence du General ⁽³⁾, puy que le traitté fait ne peut subsister ⁽⁴⁾. Ilz ont envoyé deux jeunes hommes pour la 2. et 4. classe ⁽⁵⁾.

Je ferois les lettres que vous desires si j'en avois le loysir. Monsieur Claude ⁽⁶⁾ me promet de me venir voir et il ne le fit pas, car ce fut en la rue ou je le rencontray. Vous aures fort a faire a vous defendre pour Contamine, et a la fin vous verres quil faudra donner une grosse pension ⁽⁷⁾; ce que jè ne dis pas le sachant, mais le pre-sageant.

J'ay dit aux Dames de la Visitation que, a la venue de madame de Charmoy ⁽⁸⁾, vous leur envoyeries de l'argeant, et elles s'y attendent ⁽⁹⁾. Voyla une iettre pour

(1) Gaspard d'Avise (voir le tome précédent, note (6), p. 40), alors chez sa sœur, mariée à Jacques de Blonay.

(2) Au collège de Thonon (voir ci-dessus, note (1), p. 46).

(3) Don Jean-Ambroise Mazenta, Général de la Congrégation depuis 1612. (Voir le tome précédent, note (2), p. 190.)

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 46.

(5) La Règle des Barnabites leur interdisait de professer les basses classes de latinité (cf. le tome précédent, note (3), p. 190); aussi, en acceptant la direction d'un collège, se réservaient-ils de faire tenir ces classes par des régents laïques. Les « deux jeunes hommes » étaient-ils destinés à Annecy ou à Thonon? Les documents font défaut pour trancher la question.

(6) Sans doute Claude Magnin, prêtre de la Sainte-Maison, qui, d'après le chanoine Pierre Magnin, son neveu, y résida environ vingt-quatre ans. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 11.) Il signe les Registres paroissiaux, de 1606 à 1624.

(7) Chef de la Sainte-Maison de Thonon tout entière depuis 1613, M. de Blonay était supérieur immédiat des prêtres séculiers du Presbytère, et se trouvait par là dans l'obligation de sauvegarder leurs intérêts. Aussi devait-il chercher à se « défendre pour Contamine, » dont on voulait attribuer les revenus exclusivement aux Pères du collège. (Voir ci-dessus, note (1), p. 46.) Sa résistance ne pouvait tenir cependant devant les désirs formels du duc de Savoie et du prince Victor-Amédée, protecteur nommé des Barnabites de Thonon; au reste, l'Evêque l'avertit qu'à défaut du prieuré, il aura une « grosse pension à donner aux Religieux.

(8) Voir ci-dessus, p. 69, et ci-après, p. 76.

(9) L'argent ne fut reçu par la Visitation que « le 19 fevrier 1616, de monsieur de Bionney, par les mains de M. le Prieur son fils, et ce pour la pension echuee des le quinziesme d'ast (août) 1614, de nostre Seur, sa fille : 213 florins 2 sols. » (*Livre des comptes* du 1^{er} Monastère de la Visitation d'Annecy, 1612-1616.)

M^{me} d'Avise, que madame de la Flechere m'a envoyee
aujourd'hui.

Cependant, aymes moy tous-jours, et me croyes,
Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné confrere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

A Monsieur

Monsieur de Blonnay, Prefect de la S^{te} Mayson.

A Thonon.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Richard-Cottin, à Lyon.

MCXXIV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Les dîmes et la volonté de Dieu. — Mort d'un religieux Feuillant. — Arrivée
très prochaine de la Mère de Chantal et de M^{me} de Charmois.

Anncy, 23 octobre 1615.

Vous aves rayson, ma tres chere Fille, d'estre bien
franche au payement des dixmes, car c'est la volonté de
Dieu. Vous devez demeurer en paix sur ce que vous
m'escrives, car il n'y a point de hazard.

Le P. General des Feuillans partit lundi ⁽¹⁾ et laissa icy
son compaignon malade, lequel mourut hier au soir ⁽²⁾;
c'est pourquoy je croy qu'il reviendra ce soir pour estre
a son enterrement, car il laissa charge qu'on l'advertit
sil trespasloit, affin de revenir. Mays je ne pense pas que
pour cela vous deussies attendre, si vous aves des affaires
ailleurs, car peut estre ne repassera il pas vers vous, en-
cor que vous demeureres ⁽³⁾.

Je me res-jouis des bonnes nouvelles du cher mari.

(1) D. Sens de Sainte-Catherine était à Anncy depuis le commencement
d'octobre (cf. ci-dessus, p. 71); il en partit le 19.

(2) Les Registres paroissiaux d'Anncy ne contiennent pas l'acte de sépulture
de ce Religieux; il a donc été impossible de l'identifier.

(3) Probablement à Rumilly, où M^{me} de la Fléchère devait se trouver alors.

Nostre Mere (1) viendra demain, ou tout au plus tard passé demain, si rien n'est survenu depuis Dimanche qui la puisse empêcher. La chere cousine (2) viendra aussi, soudain qu'elle le sçaura. Et moy je pense que parmi tout cela on vous pourroit peut estre aussi bien [avoir], principalement si Charles est en estat de pouvoir estre amené icy (3).

Dieu vous benisse de ses plus cheres graces, ma tres chere Fille, et je suis en luy, tout parfaitement vostre. Vive Jesus. *Amen.*

23 octobre 1615.

Je vous supplie d'envoyer les deux lettres ci jointes, toutes deux a monsieur le capitaine Juge (4).

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) La Mère de Chantal (voir ci-dessus, note (4), p. 69).

(2) M^{me} de Charmois (cf. *ibid.*, pp. 69, 74).

(3) Au collège d'Annecy. L'écolier, on s'en souvient, avait été malade quelques semaines auparavant. (Voir ci-dessus, Lettre *mcxx*, p. 69, à la même.)

(4) Maurice Juge, fils de Claude Juge, nommé capitaine et châtelain de la ville de Rumilly par patentes du 31 mars 1604, avait encore cette charge le 7 mai 1619. En récompense des services rendus à Son Altesse dans la profession des armes, on le dispensa dès 1599 du paiement des impôts et il fut mis sur le pied des anciens nobles de Savoie.

MCXXV

A MONSIEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Recommandation en faveur d'un futur étudiant en médecine.
Bruits de guerre en France.

Annecy, 24 octobre 1615.

Monseigneur,

L'honorable reputation que j'ay d'estre tres particulièrement vostre serviteur, a fait passer ce jeune homme

de Moustier icy ⁽¹⁾, pour avoir de mes lettres a vous porter, affin quil puisse plus favorablement vous faire la reverence et vivre en vostre Université, ou il espere faire emplette de la science de medecine sous le bonheur de vostre protection ⁽²⁾. Monseigneur l'Evesque de Saint Paul ⁽³⁾ me conjure fort de vous supplier d'aggreer quil s'advoüe des vostres; dequoy je ne fay pas difficulté, puisqu'estant enfant d'une bonne famille, il ne luy arrivera point de necessité qui le puisse porter a vous donner aucune autre sorte d'importunité.

Je n'ay encor point entretenu nostre bon M. François ⁽⁴⁾ a cœur joye; ce sera, Dieu aydant, a son premier loysir.

(1) Le nom du jeune étudiant nous demeure inconnu, malgré les nombreuses recherches faites par des érudits aux Archives de la Faculté de médecine de Montpellier.

(2) L'Ecole de médecine de Montpellier, la première établie en Europe, fut très florissante dès le XII^e siècle; en 1153, saint Bernard en parle avec éloge. Ce n'était pourtant encore qu'un centre médical important, qui devint véritable Ecole en 1220, lorsque le Cardinal Conrad, légat d'Honorius III, lui donna des statuts. Le 26 octobre 1289, le Pape Nicolas IV l'unissait aux Facultés de droit et des arts, et fondait ainsi l'Université ou *Studium generale*; il déclare dans sa Bulle d'érection que « la cité de Montpellier est née apte aux études, spécialement à celles qui regardent la médecine. » En effet, son enseignement pour cette science jouit d'une réputation universelle jusque dans les temps modernes. Au XVIII^e siècle seulement, on voit l'Ecole de médecine de Paris lui disputer la prééminence. Celle de Montpellier produisit une foule de docteurs célèbres, parmi lesquels étaient habituellement choisis les médecins des Papes et des rois.

M^{sr} Fenouillet s'occupa beaucoup de l'Université de sa ville épiscopale. Il rétablit la Faculté de théologie et fit valoir les anciens droits des évêques ses prédécesseurs, en mettant au concours deux chaires vacantes qu'il conféra à des catholiques. En avril 1613, des patentes royales l'avaient déclaré chef de l'Université; mais elles soulevèrent de vives oppositions de la part des consuls, sous l'influence protestante, et ne furent enregistrées par le Parlement de Toulouse que le 16 juillet 1615. Celui-ci décida qu'à l'Evêque de Montpellier appartenait, mais avec l'assistance des magistrats, le droit de régler et réformer le collège de philosophie et des lettres humaines, d'en instituer et destituer les régents et les professeurs. (D'après Germain, *Hist. du Languedoc*, tome VII, p. 609; Pélissier, *Grande Encyclopédie*, et les notes de MM. Carbon et Bousquet, de Montpellier.)

(3) Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux (voir tome XI, note (1), p. 356).

(4) Deux frères de l'Evêque de Montpellier portaient le nom de François. L'un, diacre le 22 décembre 1607, fut nommé curé d'Arenthon par Bulles du 4 février 1608, exécutées le 15 novembre. L'autre, très probablement celui dont parle ici le Saint, et père de Michel, seigneur de Barraux (voir le tome

Je suis tout fasché des bruits qui courent de guerre par delà (1), souhaitant tous-jours beaucoup de bonheur à ce royaume, ou il y a tant de gens de bien. Dieu, par sa bonté, commandera *aux vens et à la mer, et la tranquillité se fera grande* *.

* Matt., viii, 26.

Je suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

24 octobre 1615.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Montpellier.

précédent, note (1), p. 339), épousa en secondes noces Constance Arpaud ; il mourut avant le 28 avril 1624, date du contrat de mariage de sa fille Perrine avec Jacques Valat, gouverneur du château de Montferrand.

(1) A l'occasion des mariages espagnols (octobre 1615), Condé essaya de susciter la guerre civile et leva une armée de six mille hommes. Mais tout se passa en simples manifestations, et l'année suivante Marie de Médicis traitait à Loudun avec les rebelles.

MCXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Charité attentive du Saint pour la Mère de Chantal.

Annecy, [vers le 26 ou le 27 octobre 1615 (1).]

Ma tres chere Mere,

Croyes que si j'eusse eu ma liberté, je vous eusse envoyé
vostre soupper plus tost ; mais en somme, il ny a moyen

(1) Ces lignes semblent avoir été écrites au retour d'un voyage, plutôt qu'au début d'une convalescence. A la fin d'octobre 1615, la Mère de Chantal revenait de Lyon après une absence de neuf mois ; rien d'étonnant que le Saint, empêché d'aller la voir dès son arrivée (voir ci-dessus, note (4), p. 69), lui ait donné une marque spéciale de paternelle affection. Si la date indiquée paraît très probable, nous ne la donnons cependant pas comme certaine.

d'estre maistre de soymesme en ce monde. Mays sil arrive asses tost, ne laisses pas d'en manger ; et je ne veux point que vous me respondies, ains seulement que je sache si vous vous portes bien.

O Dieu, ma chere Mere, Dieu, dis-je, soit a jamais nostre vie. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de San Remo (Italie).

MCXXVII

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Béatitude du dépouillement intérieur. — Le courage des filles du monde et celui des filles de Dieu. — Promesse d'union et de prières. — Il ne faut point permettre « aux apprehensions d'apprehender » notre cœur. — Recours aux saints Anges. — Sœur Marie-Renée ; souvenir consolant de sa confession générale.

Annecy, fin octobre ou commencement de novembre (1) 1615.

Je le voy certes de mes propres yeux, ce me semble, et le sens de mon propre cœur, ma tres chere Fille, que vous aves fait une pratique de tres grand despouillement. Mais, o que bienheureux sont les nudz de cœur, car Nostre Seigneur les revestira de graces, de benedictions et de sa speciale protection. Pauvres et chetifves creatures que nous sommes, en cette vie mortelle nous ne pouvons quasi rien faire de bon qu'en souffrant pour cela quelque mal ; non pas mesme nous ne pouvons quasi pas servir Dieu d'un costé que nous ne le quitions de l'autre, et souvent il nous convient quitter Dieu pour Dieu, renonçant a ses douceurs pour le servir en ses douleurs et travaux.

Ma tres chere Fille, hélas ! les filles que l'on marie renoncent bien a la presence des peres, meres et leur

(1) Les premières éditions ne datent pas cette lettre ; Hérisant (1758) la place vers décembre 1615. Il est plus exact de la rapprocher du retour de la Mère de Chantal à Annecy ; les allusions des deux premiers alinéas le demandent, aussi bien que la mention de la mort de Sœur Marie-Renée Trunel. (Voir ci-après, note (1), p. 81.)

païs, pour se sousmettre a des maris bien souvent inconneus, ou au moins d'humeurs inconneuës, affin de leur faire des enfans pour ce monde. Il faut bien que les filles de Dieu ayent un courage encor plus grand que cela, pour former en sainteté et pureté de vie des enfans a sa divine Majesté.

Mais avec tout cela, ma tres chere Fille, jamais nous ne nous pouvons quitter, nous que le propre sang de Nostre Seigneur, je veux dire son amour par le merite de son sang, tient collés * et unis ensemble. Certes, pour moy, je suis en verité si parfaitement vostre, qu'a mesure que ces deux ou troys journees de distance semblent nous separer corporellement, de plus fort et avec plus d'affection je me joins spirituellement a vous, comme a ma Fille tres chere. Vous seres la premiere aupres de nostre Mere ⁽¹⁾ en mes prieres et en mes soucis : soucis pourtant bien doux, pour l'extreme confiance que j'ay en ce soin celeste de la divine Providence sur vostre ame, laquelle sera bien heureuse si elle jette aussi dans ce sein d'amour infiny toutes ses apprehensions *.

Or sus, ma chere Fille, tenés vos yeux haut eslevés en Dieu; aggrandissés vostre courage en la tressainte humilité, fortifiés-le en la douceur, confirmés-le en l'esgalité; rendés vostre esprit perpetuellement maistre de vos inclinations et humeurs, ne permettés point aux apprehensions d'apprehender vostre cœur : un jour vous donnera la science de ce que vous aures a faire le jour suivant *. Vous aves ci devant franchi plusieurs passages, et ç'a esté par la grace de Dieu; la mesme grace vous sera presente en toutes les occasions suivantes, et vous delivrera des difficultés et mauvais chemins l'un apres l'autre, quand il devoit envoyer un Ange pour vous porter es pas plus dangereux *.

Ne retournés point vos yeux devers vos infirmités et insuffisances sinon pour vous humilier, et non jamais pour vous descourager. Voyés souvent Dieu a vostre dextre * et les deux Anges qu'il vous a destinés, l'un pour vostre

* Cf. I Reg., xviii, 1.

* Cf. Ps. lvi, 23; I Petri, ult., 7.

* Cf. Ps. xviii, 3.

* Matt., iv, 6; Luc., iv, 10, 11.

* Cf. Ps. xv, 8.

(1) La Mère de Chantal.

personne, l'autre pour la direction de vostre petite famille. Dites-leur souvent, a ces saintz Anges : Seigneurs, comme ferons nous? Suppliez-les qu'ilz vous fournissent ordinairement les connoissances du vouloir divin qu'ilz contemplant, et les inspirations que Nostre Dame veut que vous receviez de ses propres mammelles d'amour. Ne regardés point cette varieté d'imperfections qui vivent en vous et en toutes les filles que Nostre Seigneur et Nostre Dame vous ont confiees, sinon pour vous tenir en la sainte crainte d'offencer Dieu, mays non jamais pour vous estonner; car il ne se faut esbahir si chaque herbe et chaque fleur requiert son particulier soin en un jardin.

J'ay sceu quelqu'une des graces que Dieu fit a nostre tres chere Seur Marie Renee sur son trespas (1). Elle estoit fort ma fille; car lhors que je fus la, elle fit une reveuë de toute sa vie, pour me donner connoissance de ce qu'elle avoit esté, avec une humilité et confiance incroyable et sans grande necessité, avec une extreme edification pour moy quand j'y repense. La voyla maintenant a prier pour nous et pour vous specialement, puis qu'elle est trespassee vostre fille et sous vostre assistance.

Faites-moy la consolation, ma chere Fille, de m'escrire souvent, et me dire tous-jours en confiance les choses que vous croirez que je puisse utilement sçavoir de l'estat

(1) M^{me} d'Auxerre, la vertueuse fondatrice du 1^{er} Monastère de Lyon, portait le voile de la Visitation et le nom de Sœur Marie-Renée depuis le 3 février. (Voir le tome précédent, note (3), p. 240.) Le 14 octobre, Notre-Seigneur la rappelait à lui, après avoir comblé de grâces ses derniers jours. A un état de peines intérieures très intense, succéda pour cette âme une joie extraordinaire d'aller voir son souverain Bien. Une extase de trois quarts d'heure suivit la réception du saint Viatique, et M^{sr} l'Archevêque de Lyon, qui daigna la visiter, « dit qu'il n'avoit veu personne aller a la mort avec tant d'allegresse que cette chere mourante, et qu'elle recevoit bien a cette heure finale de sa vie la recompense de tout ce qu'elle avoit fait au long d'icelle pour la gloire de Dieu... A l'instant de son trespas, l'on eut plustost jugé qu'elle tumboit en un grand ravissement que dans les filets de la mort; car, levant les yeux au ciel avec un visage doux et riant, par un amoureux soupir, comme faisant une oraison jaculatoire, son ame fut delivree du sac de cette mort, et alla... dans l'éternelle liberté des enfants de Dieu. » (*Vie manuscrite de Sœur Marie-Renée Trunel*, par la Mère de Chaugy; cf. aussi *Les Vies de VIII venerables Veves*, etc., Annessy, 1659, chap. vi.)

de vostre cœur, que je benis au nom de Nostre Seigneur de tout le mien, et suis en Dieu tout vostre.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

MCXXVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

La comtesse de Tournon malade; son mari « un petit fasché » contre le Saint. — Gracieuse humilité de François de Sales qui s'entend peu aux compliments et marche « à la bonne foy ». — Nouvelles et messages.

Annecy, 6 novembre 1615.

Je vous écris à la course, envoyant expres ce porteur pour apprendre des nouvelles de la santé de M^{me} la Comtesse ⁽¹⁾, au service de laquelle je contribuerois volontier ma visite personnelle si la maladie estoit de qualité que cela fut requis et quil luy tournast à consolation. Monsieur le Comte ⁽²⁾, pour dire ceci entre nous deux, est un petit fasché contre moy pour un sujet auquel je n'ay point de coulpe; mais sa bonté adoucira bien tout. Certes, je vay à la bonne foy, et qui voudra m'estre si rigoureux que de remarquer mes imperfections et defautz, il ne m'aymera jamais guere longuement, sur tout mes manquemens es civilités, compliments et autres choses de bienséance; car, outre que j'ay l'esprit fort lourd, je l'ay encor si chargé d'occupations selon ses forces, que je ne voy pas tout ce quil faudroit.

Nostre Mere ⁽³⁾ se porte bien et est toute vostre. Nostre chere cousine ⁽⁴⁾ arrivera ce soir ou passé demain, comme je pense, et avec elle, la chere niece, ma fille ⁽⁵⁾.

(1) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon (voir tome XV, note (2), p. 1).

(2) Le comte de Tournon.

(3) La Mère de Chantal.

(4) M^{me} de Charmois, qui était attendue à Annecy. (Cf. ci-dessus, pp. 69, 74, 76.)

(5) Gasparde d'Avise (cf. *ibid.*, pp. 69, 74).

(1) Il ne se peut dire combien Monseigneur de Lyon nous a rempli d'honneur, de devotion et de consolation (2).

Si le cher mari est venu, salues-le bien amoureusement de ma part et l'asseures de mon service. Dieu vous benisse en toute vostre ame, ma tres chere Fille, et je suis en luy parfaitement tout vostre.

VI IX^{bre} 1615, Annessi.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) La phrase suivante est inédite.

(2) M^{sr} de Marquemont, arrivé à Annecy le 30 octobre, était probablement parti le 5 novembre. Pour les détails de son séjour, voir ci-après, les Lettres MCXXX et MCXXXII.

MCXXIX

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

L'Evêque de Genève s'excuse de n'avoir pu conférer un bénéfice à un candidat recommandé par Son Altesse.

Annecy, 8 novembre 1615.

Monseigneur,

Sur la recommandation qu'il a pleu a Vostre Altesse de me faire en faveur du sieur du Chatelard (1), qui me

(1) Charles-Auguste (*Histoire, etc.*, liv. VIII) nous raconte l'histoire d'un « gentilhomme ecclésiastique, » qui, n'ayant « salilé les lettres que de bien loing, » ne laissa pas de se présenter au concours du 4 novembre 1615, auquel assistait l'Archevêque de Lyon, et « se vanloit publiquement d'emporter » le « bénéfice » la faveur des... recommandations des Princes. « Son échec fut éclatant : l'ignorance était notoire, et le saint Evêque, exact observateur des règles de l'Eglise, conféra la cure à un « docteur d'une science éminente et d'une pieté tres-recogneuë, » Pierre-François Jay. (Voir ci-dessus, note (1), p. 54.) Le « pauvre homme ainsy rejetté, » recourut alors aux menaces; il fit pire encore. « Un jour de dimanche, pendant que l'on celebroit les divins Offices, » il « n'eut point de honte... de presenter au Bien-heureux François... un libelle diffamatoire remply de mille injures et indignités. » « L'Office achevé, » dit le chanoine Etienne de la Combe (*Process. remiss. Gebenn.* (1),

tient lieu de commandement, j'eusse grandement désiré de le pouvoir prouvoir du bénéfice qu'il prétendoit ; mais d'un costé, il n'estoit pas en moy d'en disposer, puisque le Chapitre de mon eglise en avoit la nomination, et d'autre part, tant ledit Chapitre que moy, ne pouvons en sorte quelconque nous departir des ordonnances du Concile de Trente *, que nous avons juré d'observer ; et elles ne nous permettent pas de distribuer les bénéfices curés que par le concours au plus capable, et faysans le contraire, nous nous exposerions à la disgrâce de Nostre Seigneur et à la damnation. Ce bénéfice la, Monseigneur, ne peut rendre au curé que cinquante ducats, et la charge des âmes y est fort grande pour la multitude du peuple qui en depend, lequel hante fort l'Alemaigne et a besoin d'un pasteur qui ayt grand soin de l'edifier et conserver en la foy (1).

* Sess. XXIV, de Reform., c. xviii.

ad art. 34, « le Serviteur de Dieu leust cest escript infame sans emotion. » Le Chapitre voulait punir « une si grande impudence, » il s'y opposa ; et, non content de pardonner au coupable, lui « tesmoigna du depuis une particuliere dilection. » C'est de ce personnage que le magnanime Evêque parle en termes si modérés à cette date du 8 novembre.

Il avait nom Pierre-François de Rossillon, était fils de dame Péronne-Marie de Lambert et de Jacquemin de Rossillon, dit de Châtillon, seigneur du Châtellard, du Bois, de la Naz, etc., et tenait à la famille de Sales par les deux côtés paternel et maternel. Né vers 1578, Pierre-François fut minoré le 20 septembre 1597, et accompagna le Saint, encore Prévôt, dans son voyage à Rome. Lors de sa prêtrise, 17 avril 1604, il était déjà chanoine de Saint-Pierre de Genève. S'il n'eut pas de bénéfices portant « charge d'âmes, » dont son Evêque le jugeait incapable, les titres d'honneur ne lui manquèrent pas : chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, conseiller, comte et commandeur des Allinges, prieur commendataire de Notre-Dame de Faulcon à Barcelonnette, de Carruz au diocèse de Mondovi, M. du Châtellard devient, le 21 novembre 1620, doyen de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, et résigne son canonicat le 20 mai suivant. Le Bienheureux, de son propre mouvement, le fit nommer aumônier de Madame Royale, et se montra pour lui bon et généreux encore après sa mort. Pierre-François de Rossillon dépose lui-même dans le 1^{er} Procès de Béatification (ad art. ult.) : « Je baisois maintes fois » la main du vénérable défunt « et m'en touchay les yeux auxquels j'avois une grande defluccion, laquelle » passa par la vertu de ce saint attouchement.

M. du Châtellard mourut le 19 décembre 1634, à Saint-Julien, chez son frère le commandeur du Bois.

(1) Le bénéfice prétendu était la cure de Scionzier, au canton de Cluses, en Faucigny. Cette partie de la Savoie ne subit point le joug de la Réforme ; mais le voisinage de la Suisse protestante demeurait un danger perpétuel pour la foi de ses habitants, qui avaient dû lutter à diverses reprises contre les Bernois et les Genevois.

Certes, je souhaite tout bonheur audit sieur du Chate-lard, qui fait profession d'aymer le service de l'Eglise ; mais pour des benefices, je luy en desirerois d'autre nature que de ceux qui portent charge d'ames, et ilz ne luy manqueront pas, sil plait a Vostre Altesse le favo-riser es occurrences.

Cependant, suppliant a jamais Dieu quil benisse de ses plus grandes benedictions vostre personne et vostre coronne,

Monseigneur, je suis, de Vostre Altesse,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VIII novembre 1615, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCXXX

A MONSEIGNEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(IMÉDITE)

Saint François de Sales se porte garant du repentir d'un coupable. — Souvenirs du séjour de M^{or} de Marquemont à Annecy. — Genève décimée par la peste.

Annecy, 8 novembre 1615.

Monseigneur,

Voyla qu'en fin le sieur de Barraux ⁽¹⁾, repentant des il y a long tems, et corrigé de sa faute par le loysir et les raysons qui luy ont bien fait sentir le devoir quil a de vivre sage et sous-mis a vostre obeissance, il s'en va se jetter sous vostre protection, hors delaquelle il con-noist bien quil ne peut bonnement durer. Or il a desiré un passeport et sauf-conduit de moy aupres de vous,

(1) Michel Fenouillet, seigneur de Barraux (voir le tome précédent, Lettre MLXIV, et note (1), p. 339).

par ce que le bonhomme son beaupere ⁽¹⁾ luy a dit que vous m'avies confié l'assurance que vous poves prendre de son amendement : qui m'a aussi fait entendre que je pouvois seul donner ouverture a son restablissement en vostre service. C'est pourquoy, le voyant remis au bon chemin, et d'ailleurs fort en peine pour le sujet quil vous dira, tres volontier je vous supplie, Monseigneur, de le recevoir, esperant que des-ormais vous n'en aures que du contentement, ainsy quil m'a solemnellement promis et protesté. J'ay les papiers de l'evesché quil avoit tres mal a propos apportés, et les garderay pour en faire ainsy que vous me commanderés.

Monseigneur l'Archevesque de Lion m'a fait lhonneur de me visiter et demeurer six ou sept jours ceans ⁽²⁾, pendant lesquelz il a fait deux sermons et une petite exhortation avec tant de pieté, que ce bon peuple en sera longuement consolé. Nostre Geneve est tous-jours extrêmement affligée de contagion ⁽³⁾, mays ell' endureit sous le chastiment. On assure que jusques a present il est mort bien six mille personnes de ce mal, lequel par miracle ne s'est comme point espanché sur la Savoye.

Nostre paix est fort entiere maintenant, graces a Dieu, que je supplie la nous vouloir conserver, et vous combler de toutes les faveurs celestes quil depart a ses plus grans serviteurs, tandis que sans fin je suis et seray inviolablement,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

VIII IX^{bre} 1615, Annessi.

A Monseigneur

Monseigneur le Rever^{me} Evesque de Montpellier.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Lamothe-Tenet, à Montpellier.

(1) Claudin de Gruffy, seigneur de Barraux, d'une famille noble du Genevois sortie du notariat, qui apparaît au xv^e siècle. Il avait épousé Péronnette Portier de Charrières. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 339.)

(2) Voir ci-dessus, note (2), p. 83, et la Lettre MCXXXII.

(3) Voir *ibid.*, note (2), p. 56.

MCXXXI

A MADAME DE PEYZIEU

(INÉDITE)

Protestations de respectueuse affection pour la destinataire et ses enfants.

Annecy, 15 novembre 1615.

Madame ma tres chere Mere,

Ce m'a esté un grand contentement d'apprendre avec tant d'assurance le bon estat de vostre santé, et je vous escriis ce billet seulement pour me ramentevoir en vostre bienveuillance, et supplier vostre chere ame de me tenir tous-jours au rang quil vous a pleu me donner entre ceux qui ont le bonheur d'estre aymés de vous. Certes, ma tres chere Mere, mon cœur est tout filial pour vous, et ne cesse point de faire tous les bons souhaitz quil doit pour vostre consolation.

Il y a bien asses long tems que je n'ay point eu de nouvelles de ma seur madame de Grandmayson ⁽¹⁾, mais j'en tireray un de ces jours, Dieu aydant, en luy escrivant par la commodité de Lion. En somme, puis que je n'ay pas le loysir de m'estendre davantage, je veux dire en un mot, que je vous cheris avec un honneur et respect tout parfait, et avec vous, tous messieurs mes freres et mesdames mes seurs ⁽²⁾, entre lesquels je salue humblement ceux qui sont pres de vous.

(1) Hélène de Longecombe de Peyzieu, fille de la destinataire. (Voir tome XV, note (1), p. 283.)

(2) Les enfants de M^{me} de Peyzieu : Balthazard (voir le tome précédent, note (1), p. 110), Jacques (tome XIII, note (2), p. 165) et François, dont la notice sera donnée ultérieurement; Hélène, dame de Grandmaison, Lucrece, dame de Saint-André de Cervières (tome XV, note (1), p. 182). Le Saint veut sans doute aussi désigner Jeanne Arnuet de Bonrepos, femme de Balthazard (voir le tome précédent, note (3), p. 111).

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, Madame
ma tres chere Mere, et je suis de tout le mien,

Vostre plus humble, tres fidele filz et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XIIII novembre 1615, Annessi.

A Madame

Madame de Pezieu.

A Thuey (1).

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} la marquise de Mailly,
château de la Roche-Mailly (Sarthe).

(1) Ordinaire résidence de M^{me} de Peyzieu. (Voir tome XV, note (1), p. 288.)

MCXXXII

AU MARQUIS SIGISMOND DE LANS (1)

Justification loyale et ferme du Saint au sujet des soupçons éveillés par la
visite de l'Archevêque de Lyon. — Il proteste de son attachement inviolable
à son légitime souverain.

Annecy, 15 novembre 1615.

Monsieur,

Je respons a la lettre qu'il vous pleut de m'escire hier,
quatorziesme de ce mois, que je reçoÿ tout presentement,
et supplie Vostre Excellence de croire qu'en cette occur-
rence je regarde Dieu et ses Anges, pour ne rien dire
qu'avec l'honneur que je doÿ a la verité.

Des l'advenement de Monseigneur l'Archevesque de
Lyon en sa charge (2), il m'escrivit une lettre de faveur,
par laquelle il me conjuroit d'entrer en une sainte amitié
avec luy, a la façon des anciens Evesques de l'Eglise, qui

(1) Sigismond d'Est, marquis de Lans, gouverneur de Savoie. (Voir tome XV,
note (1), p. 49.)

(2) M^{sr} de Marquemont fit son entrée à Lyon le 9 mars 1613. (Voir ci-dessus,
note (1), p. 16.)

n'avoient qu'un cœur et qu'une ame * et qui, par la reciproque communication des inspirations qu'ilz recevoient du Ciel, s'entr'aydoient a supporter leurs charges, mais principalement quand ilz estoient voysins les uns des autres. Et parce que je suis plus ancien en Ordre que luy, il m'escrivit des lhors qu'il me viendroit voir, pour se prevaloir de ce que l'experience m'auroit peu acquerir en nostre profession ; avec plusieurs telles paroles, excessives en humilité et modestie.

Depuis, il a tous-jours continué a vouloir me faire cet honneur, auquel n'estimant pas que je me deusse laisser prevenir, puisqu'il est le premier des Evesques de France et moy le dernier de Savoye, je l'allay voir a Lion ⁽¹⁾, comme Vostre Excellence sçait. Et luy, par sa courtoisie, a voulu contreschanger ma visite sur l'occasion de celle qu'il faysoit de son diocese, a Lagnieu, Saint André, Groslee et autres lieux qui en dependent, esquelz il avoit des-ja gagné une journee des trois qu'il y a d'icy a Lion. Et je ne sceu nullement d'assurance sa venue, que le soir avant qu'il arrivast ; car encor que six jours auparavant le sieur de Medio, originaire de ce païs, mais chanoine de l'eglise de Saint Nizier de Lion ⁽²⁾, m'eust escrit qu'il avoit quelque opinion que Monseigneur l'Archevesque estendroit sa visite jusques icy, si est ce que, n'y faisant pas fondement, j'envoyay un laquay pour le sçavoir, qui ne revint que le jeudy au soir avant le vendredy auquel Monseigneur l'Archevesque arriva.

Or, il ne vint point a cachette, comme ont accoustumé de faire ceux qui traittent des affaires odieuses, mays au veu et au sçeu de tout le monde, et amena avec soy huit hommes a cheval, entre lesquelz il n'y en avoit point de

(1) Ce voyage s'était effectué à la fin du mois de juin. (Voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 13, et note (1), p. 18.)

(2) Jacques de Médio (voir tome XII, note (3), p. 49) avait pris possession de son canonicat à Saint-Nizier, le 27 février 1595. Au mois d'avril suivant, le jeune chanoine demandait aux « sieurs Capitulans de le dispenser de sa residence pour aller aux estudes, » qu'il fit sans doute dans la ville même. Pourvu d'une prébende à Chalaronne, il la permuta en 1597 contre celle de la Madeleine, revient par condescendance sur cet acte en 1600 ; en 1613, le bénéfice de Courteson lui est assigné. M. de Médio mourut le 14 octobre 1620. (*Actes capitulaires de la Collégiale de Saint-Nizier.*)

marque, sinon le sieur de Ville, docteur en théologie et grand prédicateur, originaire de Rossillon pres de saint Rambert (1), et son aumosnier, nommé monsieur Raymond (2).

Estant icy, je vous assure que nous n'avons ni fait ni dit, non pas mesme pensé, aucun traité, ni pour les choses du monde, qui, si je ne me trompe, nous sont a tous deux fort a degoust, ni pour les choses ecclesiastiques, n'ayans rien eu ni a demesler ni a mesler; mays seulement, purement et simplement, nous avons parlé des devoirs que nous avons au service de nos charges, de la façon des Offices ecclesiastiques et de telles choses entierement spirituelles.

Il fit deux excellentes predications, l'une en l'eglise cathedrale (3), l'autre au College, le jour de saint Charles (4), pleines de pieté et de zele. Il celebra tous les jours la Messe en divers lieux, et ne fut jamais parlé de chose

(1) Remarquable par son savoir et sa piété, Jean-Claude de Ville avait, le 22 décembre 1600, pris le grade de docteur en théologie à l'Université de Toulouse. Il est prêtre en 1604, et, cette même année, reçoit canonicat et prébende à la Collégiale de Saint-Paul de Lyon. M. de Ville s'adonna avec succès à la prédication, surtout dans le diocèse; ses vertus et ses services lui attirèrent l'estime et la confiance de son Chapitre. Son nom figure encore dans un acte du 31 octobre 1635. (D'après les *Actes de la Collégiale de Saint-Paul.*)

Le 20 mai 1616, le digne chanoine donnait une approbation pour l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*.

(2) Prêtre du diocèse de Langres et aumônier de l'Archevêque de Lyon, Nicolas Raymond fut pourvu par le Prélat, en 1616, de l'office de sacristain de Fourvière, qui comportait les fonctions curiales, et admis en cette qualité par le Chapitre. Quoiqu'il ne remplît pas ses devoirs à la satisfaction de ses confrères et des paroissiens, il obtint, le 15 octobre 1620, la chanoinie de Saint-Nizier laissée vacante par Jacques de Médio, et en même temps, l'une des prébendes de Sainte-Croix. Il résigna l'une et l'autre le 1^{er} octobre 1630; l'année précédente (6 avril), un successeur lui avait été donné à Fourvière. On ignore la date de la mort de M. Raymond. (D'après les *Actes capitulaires des Collégiales de Fourvière et de Saint-Nizier.*)

(3) Pour la fête de la Toussaint.

(4) Les *Acta Collegii* (Archiv. commun. d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien*) relatent avec détails la visite de l'Archevêque de Lyon chez les Pères Barnabites. Ils parlent de la nombreuse et noble assemblée écoutant l'improvisation éloquente, et très élogieuse pour la Congrégation, que M^{sr} de Marquemont prononça, revêtu du sacré pallium, le 4 novembre. La cérémonie religieuse dura de 6 heures du matin à 11 heures, et l'après-midi fut occupée par le concours public où se produisit l'incident raconté plus haut, note (1), p. 83.

quelcomque sinon conformement a nos vacations. Vostre Excellence ne m'obligera pas peu si elle en assure Son Altesse, et je luy engage pour cela mon honneur et ma reputation, et a Dieu qui le sçait, ma conscience et mon salut.

Que si Vostre Excellence me le permet, je luy diray avec esprit de liberté, que je suis né, nourry et instruit, et tantost envielly, en une solide fidelité envers nostre Prince souverain, a laquelle ma profession, outre cela, et toutes les considerations humaines qui se peuvent faire me tiennent estroittement lié. Je suis essentiellement Savoy sien, et moy et tous les miens, et je ne sçauois jamais estre autre chose. Je ne sçay pas donq comme je puis jamais donner aucun ombrage, principalement ayant vescu comme j'ay fait.

Je me prometz de la faveur de Vostre Excellence que Son Altesse demeurera parfaitement satisfaite, et que rien ne se sçaura de cet ombrage, qui affligeroit le bon Monseigneur de Lion beaucoup plus qu'il ne m'afflige pas moy, qui, par la suite du tems et les evenemens, seray tous-jours reconneu tres assuré et tres fidele serviteur de Son Altesse, a laquelle je souhaite toute sainte prosperité.

.

MCXXXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Le Saint promet à la Mère de Chantal d'aller le lendemain recevoir sa confession annuelle.

Annecy, [vers le 20 novembre 1615 (1).]

Ma tres chere Mere,

Voilà bien des lettres que j'ay ouvertes (2) par ce que je suis vostre filz de confiance. Or, bon soir cependant.

Je m'essayeray de gaigner demain le tems de vous voir avec le plus de loysir quil me sera possible, pour la confession annuelle. Bon soir donq mille et mille fois, ma tres chere, tres bonne et tres honnoree Mere, vrayement mienne, c'est a dire tous les jours plus, graces au Sauveur qui vous benisse icy et la. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) L'écriture de ce billet est bien celle des lettres de 1615; le quantième nous est suggéré par la mention de la « confession annuelle » faite sans doute aux approches du renouvellement des vœux qui, cette année-là, fut fixé pour la première fois au 21 novembre. (Voir ci-après, note (7), p. 104.)

(2) Probablement, ces lettres venaient de la Visitation de Lyon.

MCXXXIV

A LA MÊME

(INÉDIT)

Question d'argent à traiter avec le cousin de la Sœur de Monthoux.

Annecy, 21 ou 29 novembre 1615 (1).

Tandis que j'estois avec vous moymesme au parloir,

(1) La profession religieuse de Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux eut lieu le 27 décembre 1615. (Cf. au tome précédent, les notes (1) des pp. 261, 279.) La présente lettre est donc de cette année, mais un peu éloignée, semble-t-il, du jour de la cérémonie; une absence du saint Evêque au commencement de

M. de Monthouz ⁽¹⁾ me vint chercher, ce que je ne seu qu'en soupant; et lhors je luy envoyay un billet par lequel je le priois ne point partir quil ne vous parlast, affin d'arrester des affaires de sa cousine ⁽²⁾. Or il fut treuvé chez son hoste, ou il ny avoit ni papier ni encre; c'est pourquoy il m'envoya dire quil feroit selon mon billet.

Au reste, quand il ira vers vous, ne luy dites point de paroles qui le puisse *(sic)* estonner, comme seroit celle que vous aves esté estonnée de quoy il s'en alloit; mais simplement, que vous estant apperceue quil s'en alloit, vous aves désiré d'arrester l'affaire, affin qu'a la profession il ny ait rien a traiter, ains seulement a executer le traitté. Je croy bien quil ne trouvera pas trop de troys mille florins.

Cependant, je vay pensant ce que je vous diray tantost. Dieu, qui sçait ce qui est requis a vostre cœur mien et a ceux de nos Seurs, me veuille suggerer selon sa gloire. *Amen.* Bonjour mille et mille fois.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Turin.

décembre persuade de la placer vers la fin de novembre : 21, fête de la Présentation, ou encore 29, premier dimanche de l'Avent, dates plus probables pour le sermon annoncé dans ces lignes.

(1) Claude-Louis Guillet (voir tome XV, note (3), p. 55).

(2) Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux, dont le sénateur avait favorisé l'entrée à la Visitation. (Cf. le tome précédent, Lettres MIII, MIV.)

MCXXXV

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Tristesse témoignée par la Mère Favre à une amie; encouragements paternels.

La « grande Fille » particulièrement chérie des deux Fondateurs.

Annecy, [vers fin novembre 1615 (1).]

Dieu benisse eternellement vostre cœur, ma tres chere Fille, que le mien cherit plus qu'il ne se peut dire. Dites

(1) Ces lignes appartiennent sûrement aux débuts de la supériorité de la Mère Favre, ainsi que nous l'apprend la Mère de Chaugy dans sa Vie

moy, ma chere Fille, mais dites le a mon cœur, c'est a dire bien naïvement : quelle tristesse et quel regret monstrastes vous a madame la Comtesse de la N. (1), laquelle la depeint avec des couleurs si noires, que je croy qu'elle vous a pris pour une autre. Mays je serois bien ayse de le sçavoir de vous mesme, pour, par apres, en oster plus hardiment la compassion de ceux qui vous plaignent extremement sur ce sujet et en tirent des consequences a leur gré. Or sus, le monde sera tous-jours monde et mourra monde, et nous, ma Fille, nous serons tous-jours a Nostre Seigneur et vivrons a Nostre Seigneur (2).

Au reste, il me faut appeller vostre Pere, et sans ceremonie; je le suis de tout mon cœur, et vous chers plus, comme je croy, que les peres naturelz n'ont accoustumé de cherir leurs filles. (3) Nostre Mere et moy, qui ne sommes pas deux, vous cherissons comme nostre grande premiere fille, laquelle maintenant, moyennant la grace divine, en va faire d'autres pour l'eternité.

* * * * *

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Favre*, par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

manuscrite : « Jaçoit qu'elle se soumit genereusement a l'obeissance » qui lui avait imposé le fardeau, dit l'annaliste, « si est ce qu'elle ne pouvoit si bien emprisonner sa douleur en l'interieur qu'il ne parut *au commencement* quelque chose a l'exterieur; ce qui donna sujet a nostre Bienheureux Pere de luy escrire » les « douces et paternelles paroles » reproduites par notre texte. Il est difficile toutefois de préciser la date; celle que nous indiquons est fondée sur l'étude comparative des lettres de cette période à la même destinataire.

(1) Bien qu'elle ne portât aucun titre, M^{me} de Murat de la Croix, fille du comte de Tournon (voir le tome précédent, note (1), p. 78), est celle qu'on peut proposer avec le plus de probabilité. De Rumilly en Berry, où elle allait visiter son beau-père, elle passait par Lyon, et il n'est pas invraisemblable de placer son retour en Savoie, en l'année 1615, à la fin de l'automne. Amie intime de la Visitation, elle méritait plus que toute autre la confiance de la Mère Favre. — Il est possible encore que « la Comtesse de la N. » soit M^{me} de la Croix de Chevières, née Claudine de Chissé. Dès l'origine de la fondation du 1^{er} Monastère de Lyon, elle s'en était faite la bienfaitrice, et la Supérieure l'appelait « Mère ». Sa famille devait l'attirer assez fréquemment en Savoie.

(2) Ce premier alinéa est inédit.

(3) Ici, la Mère de Chaugy et les éditeurs qui l'ont suivie insèrent une phrase qui appartient à une lettre de 1620. Les quatre dernières lignes auraient-elles aussi fait partie d'un autre texte ?

MCXXXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Le Saint empêché d'écrire une lettre par un appointement et un souper.

Annecy, [novembre 1615 (1).]

Je desirerois pouvoir escrire comme vous mesme⁽²⁾, ma tres chere Mere, mais je ne sçauray pas le faire si le laquay part demain si matin, car je suis embarqué en un appointement et donn'a souper a monsieur de Talloyre⁽³⁾. En tous evenemens, vostre lettre suffira, car j'ay des-ja escrit au Pere Theodose⁽⁴⁾.

Certes, et moy et tout, j'ay grand desir que nous nous voyons un peu; ce sera demain, Dieu aydant. Et mille fois bon soir, ma tres chere Mere. J'escris sans loysir.

Revu sur l'Autographe conservé au 1^{er} Monastère de la Visitation de Paris.

(1) En rapprochant ce billet d'une lettre de la Mère de Chantal où elle parle à la Mère Favre d'une réponse à faire au « Père Théodose » (*Lettres*, vol. I, p. 59, novembre 1615), on peut conjecturer approximativement la date de ces lignes.

(2) Peut-être s'agissait-il d'une lettre pour Lyon.

(3) Claude-Louis-Nicolas de Quoex, prieur claustral de Talloires (voir tome XIV, note (1), p. 172).

(4) Sans doute le P. Théodose de Bergame, Capucin (voir tome XV, note (2), p. 281).

MCXXXVII

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS (1)

Témoignages de très affectueuse amitié au destinataire à son retour de Lorette.

Annecy, [novembre] 1615 (2).

Et moy, monsieur mon tres cher Frere, je vay en esprit vous embrasser a ce retour, et vous offrir ce cœur que

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 226.

(2) Au verso de l'Autographe de saint François de Sales, se trouve un billet

j'ay pour vous, tous-jours plus plein de toutes les affections plus sinceres qu'un frere peut avoir pour un frere extremement aymé et presqu'autant aymé comm'aymable. Mays non, mon tres cher Frere, je ne dis pas sinon presqu'autant, car je confesse qu'apres que je vous ayme extremement, encor ne vous ayme-je pas asses selon vos merites.

Venes heureux, avec la benediction du Filz et de la Mere, dont vous venes de venerer la sainte Mayson. Je suis

Vostre plus humble frere et serviteur,

F., E. de Geneve. (1)

Revu sur l'Autographe conservé au 2^e Monastère de la Visitation de Rouen.

de son frere Jean-François (voir la note ci-dessous), et, en travers, la note suivante, d'une ancienne écriture : « Ce billet est écrit au S^r de Forax, au retour de son voyage de Nostre Dame de Lorette en l'année 1615. » C'est la seule indication certaine que nous ayons pour la date. D'après d'autres considérations, il semble possible de proposer le mois de novembre. En effet, M. de Foras se trouvait à Annecy le 10 décembre, une lettre de sainte Jeanne-Françoise de Chantal en fait foi (vol. I, p. 66), et ici, l'Évêque de Genève fait allusion à une entrevue prochaine.

(1) De la main de Jean-François de Sales : « Voylla encor quattres lignes du frere, que je vais glisser dans mon paquet, par ce que je desespoerois, voyant ses affayres, qu'il peut les escrire. Je l'avoys desja fermé, et voyci qu'il m'envoye ce billet. Bon soir, cher Frere, il est extremement tard. »

Ces lignes expliquent le commencement du billet du Saint : « Et moy, » etc.

MCXXXVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Affaires épineuses que François de Sales voudrait arranger à la consolation de M^{me} de Bressieu. — Une tempête prévue au sujet de l'entrée de deux postulantes à la Visitation. — Haine mortelle du Saint pour le monde ennemi de l'esprit de Dieu. — Les projets de M. de Ressaiguer.

Annecy, 5 décembre 1615 (1).

Si vous n'esties ma tres chere Fille, je m'excuserois d'avoir tant tardé a vous respondre a plusieurs de vos lettres; mais vostre cœur sçait bien que le mien prend playsir a vous escrire quand il en a la commodité. J'ay esté un peu mal pour toute cette semaine, mais ce n'est rien maintenant, que je m'en vay mesme, Dieu aydant, dire la Messe a la Visitation.

J'ayme trop nostre pauvre seur affligée (2) et ne suis pas si doüillet pour pouvoir estre offensé de chose du monde de sa part. Mays je tarde d'aller a Chamberi, pour voir si nous pourrions accomoder a l'amiable le differend criminel qu'elle et messieurs ses enfans (3) ont avec Charriere (4), par ce qu'au prealable, je voudrois

(1) Migne a daté cette lettre du 7 décembre 1615. L'année est juste, les affaires dont il est ici question ne permettent pas d'en douter (voir ci-après, la lettre du 17 décembre à la même); mais le quantième est sûrement inexact, puisque, en 1615, le premier samedi de l'Avent tombait le 5 et non le 7.

(2) Ennemonde de la Forest, dame de Bressieu, sœur de la destinataire.

(3) L'aîné des douze enfans de M^{me} de Bressieu, Pierre, avait été tué en duel avant la mort de son père, par Jean-François Portier. Le chef de la famille était alors Nicolas (voir note (4) de la page suivante); venaient ensuite Aimé-François, destiné à Malte dès 1600, capitaine au préside de Montmélian en 1631, et François, marquis de Vérel, comte de Dullin, seigneur de la Bridoire, etc., gentilhomme de la Chambre et capitaine des gentilshommes archers de la garde de S. A. R., qui épousa par contrat dotal du 3 juillet 1633, Anne de Michal: son testament est daté du 6 mars 1657. (D'après les *Notes de M. le comte de Mareschal de Luciane*.) Les deux autres fils devaient être trop jeunes en 1615 pour avoir leur part dans les affaires; ils seront nommés plus tard, ainsi que leurs sœurs.

(4) Parmi tous les bourgeois et nobles portant à cette époque le nom de Charrière, de Charrière et de la Charrière, il est bien difficile de désigner celui qui avait un « differend criminel » avec la famille de Bressieu. Toutefois, la manière dont le Saint en parle ici et dans une lettre du 7 avril 1616 permet de croire qu'il n'appartenait pas à la noblesse.

qu'entre nous autres nous eussions pris les résolutions convenables à cela, afin qu'à faute de ce, je ne fusse pas contraint de demeurer longuement à Chamberi, ou je ne puis guère être sans incommoder mes affaires. À cet effect, j'ay supplié monsieur de Montmeilleur ⁽¹⁾ de persuader à nostre seur de venir jusques en ces quartiers, comme pour voir sa fille ⁽²⁾, et estans ensemble, nous verrons ce qui se pourra et devra faire; puis, sil est expedient, j'iray à Chamberi. Et par ce qu'à l'aventure elle craindra de laisser Bassin ⁽³⁾, de peur que monsieur de Bressieu son filz ⁽⁴⁾ n'y aille faire quelque passade, j'ay tiré promesse de luy quil ne bougera point tandis qu'elle sera de deçà, de quoy encor monsieur de Montmeilleur est garand. Certes, aussi par un mesme moyen, je serois bien ayse si nous pouvions mettre bien cet enfant avec sa mere, à laquelle je souhaite une tres douce paix pour la consolation du reste de sa vie. Faites moy la grace, ma tres chere Fille, de faire un peu sçavoir tout ceci à cette chere seur, de vostre part et de la mienne, car je n'ay nul loysir de luy escrire à present, ayant à faire un despeche à Thonon par nostre bon monsieur de Blonnay ⁽⁵⁾.

Mays je ne veux pas laisser de vous dire que nostre pauvre Visitation va bien avoir du bruit pour ces deux

(1) Prosper d'Avise, seigneur de Montmeilleur, était fils de Nicolas d'Avise et d'Antoinette de la Forest, seur des dames de Bressieu et de la Fléchère. A la rentrée du Sénat de Savoie le 14 novembre 1608, il figure au nombre des nouveaux avocats, et le 13 novembre 1613 est reçu sénateur. (Mugnier, *Les Reg. des Entrées du Sénat.*) En décembre 1617, il contracte une première alliance avec Louise Milliet, fille d'Hector de Challes; devenu veuf, il épouse en 1640 (contrat dotal du 8 novembre) Péronne de Montvuagnard, et teste le 1^{er} septembre 1645, veille de sa mort.

(2) Madeleine Roero de Bressieu, femme de Louis de Sales. (Voir le tome précédent, note (4), p. 27.)

(3) Actuellement Bassens, à trois kilomètres de Chambéry. Là se trouvait la maison-forte de Bressieu, passée aux Roero, avec le nom et les armes des Bressieu, par testament de noble Louis Gallier de Bressieu, dernier du nom, grand-père maternel d'Emmanuel-Philibert, mari d'Ennemonde de la Forest.

(4) Sans doute Nicolas, seigneur de Bressieu, de Bassin et de la Frénière en Banges (cf. note (3) de la page précédente). Il épouse, par contrat dotal du 3 mars 1628, Isabeau Garnerin, et fut le père de Charles, dont tous les fils moururent sans postérité.

(5) Claude de Blonnay, préfet de la Sainte-Maison de Thonon. (Cf. ci-dessus, note (7), p. 74.)

braves filles qui desirent, demandent et pressent d'y estre receûes, et auxquelles sans doute on ne refusera pas la porte quand elles viendront, ainsy que l'on leur [a] promis fort saintement (1). Pour moy, j'en seray tous-jours accusé, et si, je n'en puis mays; car encor que je prendrois a grand honneur d'avoir servi Dieu en cela, si est ce que sa Bonté a voulu le faire elle mesme, par des inspirations venues de sa Providence dans ces ames lhors que la mienne n'y pensoit point, et a la premiere connoissance que j'en ay eü, j'ay intimé le loysir et la dilation, pour voir si c'estoit bien des inspirations. Or, puisque vrayement c'en sont, quel moyen y auroit il de n'estre pas bien ayse du bien de ces cheres ames et de l'avancement de la gloire de Dieu? Et si, je confesse a ma tres chere Fille, quil y a un peu de la malice dans mon cœur; car je suis bien ayse encor que le monde soit trompé et que ces filles, qui sembloient estre en ses bonnes graces, se moquent de luy, le quittent et le mesprisent, car en verité il le merite, d'autant quil ne vaut rien et quil mesprise Dieu. Certes, je ne luy ay point fait de declaration, mais je ne laisse pas en mon ame de le hair a mort, par ce quil hayt a mort l'esprit de Dieu et les enfans du Crucifix. O que bienheureuses sont ces cheres filles, lesquelles sacrifient ces petitz momens de vie mortelle a la gloire et a l'amour de Celuy qui leur donnera des eternités amoureuses en l'abondance de sa suavité! Elles s'en vont toutes braves et courageuses; et Dieu soit a jamais au milieu de leur cœur et du vostre, ma tres chere Fille bienaymee, que je salue de toute mon ame. — Ce samedi de l'Advent.

Le premier President de Tholose (2) m'escrit affin que

(1) Il s'agit de M^{me} du Châtelard et de M^{lle} Gasparde d'Avisé, dont la Mère de Chantal écrit vers le 17 décembre (*Lettres*, vol. I, p. 68) : Elles « étaient ici la semaine passée, qui ont requis avec une grande humilité et ferveur que l'on tirât les voix pour être admises à la probation, de sorte qu'elles les ont eues et viendront commencer en ces fêtes prochaines. » Les deux prétendantes ne se rejoignirent pas à la Visitation; M^{me} du Châtelard passa à de secondes noces (voir le tome précédent, note (1), p. 346), et M^{lle} d'Avisé entra au noviciat vers le 2 juillet 1616.

(2) Guillaume de Rességuier, président de la seconde Chambre des Enquêtes (voir ci-dessus, note (2), p. 35). C'est la confusion du titre de « premier président »

nous envoyons des Seurs de la Visitation là, en un monastere tout basti, qui a cousté cent mille francz, et dix sept filles qui attendent les nostres pour estre instruites (1). L'odeur de la Mayson de Lion a operé cela, ainsy que vous sçaures plus amplement a nostre premiere veue.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

du Parlement avec celui de « premier président » de la Chambre des Enquêtes qui a fait attribuer à tort à Gilles Le Mazuyer (tome XV, note (1), p. 295) les démarches de 1615 pour l'établissement d'une Maison de la Visitation à Toulouse.

(1) Ce monastère était celui des Tiercerettes, dont on a raconté l'histoire plus haut, note (2), p. 34.

MCXXXIX

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Aimable entente pour l'échange des lettres. — La Visitation féconde dès sa naissance. — Les lis entre les épines et les roses auprès des aulx. — Conduite à tenir dans une tentation. — Pour agréer à Notre-Seigneur, le soin doit être humble, doux et tranquille. — Dévotion généreuse que le Fondateur désire de ses Filles. — Affectueux messages. — Renouvellement des vœux le jour de la Présentation.

Annecy, 13 décembre 1615.

Il est vray, ma tres chere Fille, nous avons bien tardé a vous escrire. Il y a aussi troys semaines que, pour moy, je vay trainant entre la santé et la maladie (1); mais ce n'est pas cela qui m'a empesché d'escrire, c'est que nulle commodité ne s'en est presentee, ni petite ni grande. Dores en avant, quand nous n'en aurons point icy, nous enverrons a Chamberi, car là elles ne manquent jamais.

(1) Voir ci-dessus, p. 97.

Mays vous, ma tres chere Fille, n'escrives pas tant de lettres a chasque fois ; il suffira, quand vous aures bien tout escrit a la chere Mere ⁽¹⁾, de faire un seul petit billet au pauvre Pere, qui ne die rien sinon quil est tout vostre.

Je suis consolé plus quil ne se peut dire de voir que vous cherisses ardemment vostre vocation ; cela seul vous peut sanctifier, et rien sans cela. Graces a Dieu, nous voyons que sa divine Providence s'en veut servir pour le bien de plusieurs ames en divers endroitz, ou l'on desire cette Congregation ⁽²⁾, laquelle par miracle est fœconde, ce semble, au propre instant de sa naissance. Je pense bien que de ces filles qui veulent venir prendre la forme et la pratique des Regles, il en faudra faire venir une partie icy ⁽³⁾, affin que vous ne soyes surchargee d'un soin excessif, avec nostre chere Seur Marie Aymee, que je voy des-ja, ce me semble, un peu tremblante sous le faix ⁽⁴⁾. Or, Dieu aggrandira son courage et luy donnera la force d'un zele genereux, sur le fondement d'une humilité profonde.

J'ay veu vostre tentation. Helas ! ma tres chere Fille, il en faut avoir. Celle la embarasse quelquefois le cœur, mais jamais elle ne le terrasse, sil est un peu sur ses gardes et hardi. Humilies vous grandement et ne vous estonnes point. Les liz qui croissent entre les espines en sont plus blancz, et les roses auprès des aux sont plus odorantes et deviennent musquees. *Celuy qui n'est point tenté, que sçait il * ?*

* Eccli., xxxiv, 9

(1) La Mère de Chantal.

(2) Charles-Auguste (*La Vie de la Mere Marie Aymée de Blonay*, 1655, chap. vi) assure que, dès le retour de Lyon de la Mère de Chantal, le Saint devait conférer avec elle des fondations de Moulins, Grenoble, Bourges et Paris. En 1613 déjà, il avait été question d'un établissement dans cette dernière ville (voir le tome précédent, p. 92). Depuis quelques mois on réclamait aussi des Filles de la Visitation à Toulouse, Riom et Billom.

(3) Il s'agit des « filles de Riom » et de Toulouse. (Cf. *Lettres de la Sainte*, vol. I, p. 68, et ci-dessus, *Lettres mcv*, p. 34, et *mcxxi*, p. 70.)

(4) Après le départ de la Mère de Chantal. Sœur Marie-Aimée de Blonay avait été nommée Assistante et Directrice. Cette double charge lui parut très lourde ; parler aux Novices, surtout, lui était un supplice. « J'espère en Dieu qu'elle profitera néanmoins tous les jours davantage à ces chères filles, » écrivait la Sainte à la Mère Favre, « et par son bon exemple, et par sa langue qu'elle déliera. » (*Lettres*, vol. I, p. 56.)

Si la peine vous tient au sentiment, comme il me semble que vous le signifiez, changez d'exercice corporel quand vous en serez pressée ; si vous ne pouvez bonnement changer d'exercice, changez de place et de posture : cela se dissipe par ces diversités. Si elle vous tient en l'imagination, chanter, se tenir avec les autres, changer d'exercices spirituelz, c'est à dire passer de l'un à l'autre, et les changemens de place encor vous ayderont. Sur tout, ne vous estonnez point, mais renouvelles souvent vos vœux, et, vous humiliant devant Dieu, promettes à vostre cœur la victoire de la part de la Sainte Vierge. Si quelque chose vous tient en scrupule, dites-le hardiment et courageusement, sans faire aucune reflexion, hors que vous ailes à la Penitence. Mays j'espere en Dieu que, avec un esprit noble, vous vous tiendrez exempte de tout ce qui peut donner scrupule. Je veux bien que vous portiez une fois la semaine la haire, sinon que vous connoissiez que cela vous rendit trop paresseuse es autres exercices plus importans, comm'il arrive quelquefois.

Tenez bon, ma tres chere Fille, pour l'estroite observance des Regles, pour la bienséance de vostre personne et de toute la mayson ; faites observer un grand respect aux lieux et aux choses sacrees. Le soin que vous aures en tout cela sera grandement agreable à Nostre Seigneur, sur tout si vous le prenez avec humilité, douceur et tranquillité.

Nos Seurs ⁽¹⁾ vous diront toutes nouvelles de deça, et de la reception de la baronne du Chatelart et de M^{lle} d'Avise ⁽²⁾. Cela fait un peu de mal au cœur des mondains, mais il ny a remede, il faut que Nostre Seigneur soit servi.

Je dis à nostre Seigneur de Gouffie ⁽³⁾ que je voulois meshuy m'essayer de donner de la generosité à la devotion de nos Seurs, et en oster la tendreté que l'on a souvent sur soy

(1) Les Sœurs de la Communauté d'Annecy.

(2) Voir la lettre précédente, p. 99.

(3) L'ancienne Religieuse du Paraquet (voir tome XV, note (1), p. 343) avait accompagné la Mère de Chantal à Annecy lors de son retour de Lyon, fin octobre.

mesme, cette petite doüilleterie qui oste le repos et nous fait desirer des particularités spirituelles et interieures, nous fait excuser nos humeurs et flatter nos inclinations. Mays, ma tres chere Fille, ce n'est pas besoigne faite, bien qu'en verité toutes s'y acheminent. Or je ne doute point que Dieu ne vous donne les mesmes sentimens, puisque vous estes un seul esprit avec tous nous.

J'appreuve que vous continuies d'appeller nostre Mere, *Mere*, puisque c'est vostre consolation, et que vous m'appellies *Pere*, puisque j'ay pour vous un cœur extraordinairement plus que paternel. Saches, ma chere Fille, que depuis que vous estes en charge, vous m'estes toujours si presente, que je suis, ce me semble, perpetuellement avec vous, non sans faire mille et mille souhaitz sur vostre chere ame.

Pour Dieu, salues un peu Monseigneur l'Archevesque (1) quelquefois de ma part; vous ne sçauries croire ce que je luy suis, et comme Dieu benit sa petite visite quil fit icy (2). Je salue monsieur de Saint Nizier (3), du soin duquel vous vous loues tant. Dieu aggrandisse ses

(1) Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon. (Voir ci-dessus, note (1), p. 16.)

(2) Voir *ibid.*, pp. 83, 86, 89, 90.

(3) Il s'appelait Nicolas Ménard, et était né à Angers en 1581, de Claude Ménard, conseiller au Présidial d'Angers, et de Marie Vallier. D'abord étudiant à l'Université de sa ville natale, puis à celle de Paris, le jeune homme se rend ensuite à Rome où il demeure sept ans. Là, il reçoit la prêtrise, fait connaissance avec M. de Marquemont, membre de l'ambassade française, et avec M. Gauthier, sollicitateur de l'abbaye de Fontevault. Ce dernier lui fit accepter la charge de secrétaire de l'Abbesse, M^{me} d'Orléans. Plus tard, M. de Marquemont ayant été élevé sur le siège épiscopal de Lyon (1613), l'appela auprès de lui, le nomma chanoine et sacristain-curé de Saint-Nizier (30 juin 1614) et, bientôt après, promoteur du diocèse et vice-gérant de l'officialité de la Primatie. Dans un acte du 21 juin 1621, il est qualifié de « conseiller et aumosnier du Roy. »

Placé si près du grand Archevêque, M. de Saint-Nizier fut intimement mêlé aux diverses péripéties de l'établissement de la Visitation de Lyon, dont il devint le premier Père spirituel. Il exerçait pour la seconde fois ces fonctions quand François de Sales arriva d'Avignon, en 1622, à la suite de la cour de Savoie. « Le jour de saint Estienne, » dit le P. de la Rivière (*La Vie de l'illme et Rme François de Sales*, Lyon, Rigaud, 1625, liv. IV, chap. 117), le Bienheureux « disna au logis du Reverend monsieur Menard, ... vicaire general substitué, ... l'un de ses plus intimes amis. » Le surlendemain, le pieux chanoine était auprès du lit de mort du saint Evêque, et recueillait, avec ses dernières

benedictions sur luy et sur nostre monsieur l'Aumosnier (1). *Item*, je salue M^{me} la Presidente Le Blanc (2), quand vous la verres, et M^{me} Colin (3) et M^{me} Vulliat (4), laissant a part ma chere Seur Marie Peronne (5), a qui je suis tout, et a toutes nos bonnes Seurs. Je salue en fin vostre cœur, que le mien cherit de toutes ses forces, et luy souhaite la benediction de celuy de Nostre Seigneur, auquel soit gloire eternellement. *Amen*. Et a celuy de sa tressainte Mere Nostre Dame.

13 decembre 1615, (6) Annessi, ou je suis tout vostre sans reserve.

Vostre renouvellement n'ayant pas esté fait le jour de la Presentation, vous le pourres faire le jour de l'an ou des Roys, ou comme Monseigneur l'Archevesque voudra; car je croy bien que vous voudres que ce soit luy qui le reçoive (7). Nos Seurs d'icy dirent avant la Messe, tandis

bénédictions, le bienfait de ses admirables exemples. Enfin, le 18 janvier 1623, suivi de son Chapitre de Saint-Nizier, il accompagnait la sainte dépouille jusqu'aux portes de Lyon, où il prononça « une veritable, pieuse et devote harangue panegirique sur les loüanges et merites » de l'illustre défunt. (P. de la Rivière, *Vie*, etc., liv. IV, chap. lvi.)

En 1624 ou 1625, M. Ménard quitta la charge de Père spirituel du Monastère de la Visitation, sans que la Mère de Chantal pût jamais oublier les services rendus par cet ancien ami. Vers cette époque il songea à rejoindre son frère dans la solitude de la Chartreuse, mais les supérieurs de l'Ordre lui conseillèrent de demeurer au milieu de ses ouailles. Le vertueux prêtre leur donna sa vie même, car il mourut victime de son dévouement aux pestiférés, en novembre 1629. (D'après Letourneau, *Les saints Prêtres français du XVIIe siècle...*, 3^e série, *Prêtres Angevins*, vii (Angers, Germain et Grassin, 1898), et les *Actes capitulaires de la Collégiale de Saint-Nizier*.)

(1) Claude de Sevelinges, aumônier de Belleville (voir tome XV, note (2), p. 333).

(2) Elle sera plus tard destinataire. (Voir ci-dessus, pp. 22, 23.)

(3) Isabeau Daniel, veuve de M. Colin. (Voir le tome précédent, note (1), p. 247.)

(4) Voir *ibid.*, note (2), p. 188.

(5) Sœur Péronne-Marie de Chastel.

(6) Cette phrase est inédite.

(7) Le renouvellement de l'oblation se fit le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie jusqu'en 1615; cette année-là, le saint Fondateur modifia la formule de la profession et détermina que les Sœurs, au lieu d'une simple oblation, feroient des vœux. Elles les prononcèrent pour la première fois le 20 novembre, et le lendemain, fête de la Présentation de Notre-Dame, le Bienheureux leur déclara « qu'il avoit choisi ce jour et ce mystere de la

que je m'habillois, le *Veni Creator*; et apres le renouvellement, *Laudate Dominum omnes gentes**, et prononcèrent bien gravement leur renouvellement. * Ps. cxvi.

Ma tres chere Fille, hélas ! je suis tout vostre.

A ma tres chere Fille en N. S.

Ma Seur Marie Jacqueline Favre,

Superieure de la Congregation de la Visitation.

A Lion.

(1) *Le frere n'est pas dans cette ville.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chambéry.

sacree Vierge presentee au Temple pour etre celui de « leurs » renouvellemens a la suite de la Reine des epouzes de Jesus. » (Ancien Ms. de l'Année Sainte 21 novembre.)

(1) Cette phrase, inédite, a été placée par le Saint tout au-dessous de l'adresse.

* Le frere » est sans doute René Favre, seigneur de la Valbonne et de Prémery, château tout voisin d'Annecy. (Cf. tome XIII, note (4), p. 217.)

MXXL

A LA SŒUR DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES A LA VISITATION DE LYON

Céleste nourriture des enfants de Dieu. — Agir par obéissance, gage du secours d'En-haut. — Quel labeur il ne faut jamais fuir.

Annecy, [vers le 13 décembre 1615 (1).]

Dieu vous suggerera, ma tres chere Fille, tout ce qu'il veut de vous, si en l'innocence et simplicité de vostre cœur, avec une entiere resignation de vos inclinations,

(1) S'il n'y a pas certitude absolue que cette lettre s'adresse à Sœur Marie-Aimée de Blonay (voir tome XV, note (1), p. 290), au moins y a-t-il très grande probabilité. On sait les humbles appréhensions de la jeune Directrice en face de sa charge (voir ci-dessus, p. 101). Le Saint, qui la voyait « tremblante sous le faix, » dut ne pas tarder à la soutenir de ses conseils et de ses encouragements; ces lignes ne peuvent donc être éloignées de celles envoyées à la Mère Favre le 13 décembre. L'absence de messages pour la « chere cadette » dans la lettre de cette date à la Supérieure de Lyon, ne permettrait-elle pas de supposer que le Fondateur lui écrivait le même jour ?

* Act., ix, 6.

vous luy demandes souvent en vostre interieur : *Seigneur, que voulez vous que je face* * ? Et je suis consolé que vous ayes des-ja ouy sa voix et que vous le servies en la nourriture de ces filles.

* Cant., ult., 8.

L'excuse aussi n'estoit pas bonne de dire : Je n'ay *pas des mammelles* *, je n'ay point de lait ; car ce n'est pas de nostre lait ni de nos mammelles que nous nourrissons les enfans de Dieu ; c'est du lait et des mammelles du divin Espoux, et nous ne faysons autre chose sinon les montrer aux enfans et leur dire : Prenez, succés, tires et vives. Tenes donq ainsy vostre cœur ouvert et grand pour bien faire tout le service qu'on vous imposera.

* Cf. I Thess., iv, 3.

A mesure que vous entreprendres, sous la force de la sainte obeissance, beaucoup de choses pour Dieu, il vous secondera de son secours et fera vostre besoigne avec vous, si vous voulez faire la sienne avec luy. Or, la sienne est la sanctification et perfection des ames *. Travaillez humblement, simplement et confidemment a cela ; vous n'en recevres jamais aucune distraction qui vous soit nuisible. La paix n'est pas juste, qui fuit le labeur requis a la glorification du nom de Dieu.

Vivés toute a ce divin amour, ma tres chere Fille, et sachez que c'est de tout mon cœur que je cheris vostre ame bienaymee, et ne cesse jamais de la recommander a la misericorde eternelle de nostre Sauveur, a laquelle je vous conjure de me recommander reciproquement fort souvent.

Je suis tout vostre, ma tres chere Fille.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

MCXLI

AU MARQUIS SIGISMOND DE LANS

(INÉDITE)

Discours de capitaines et discours de Pasteurs de l'Eglise. — Quelle « affaire d'Etat » s'est traitée entre M^{sr} de Marquemont et l'Evêque de Genève.

Annecy, 15 décembre 1615 [1].

Monsieur,

Sur les plaintes que l'on a fait de moy (2), je croy d'estre obligé a vous respondre non seulement par la voix de ces messieurs, qui m'ont parlé de la part de Vostre Excellence (3), mais encor par ma plume. Je vous assure que ceux qui fantasient et philosophent de si pres de mes actions et sur mes actions se font plus de tort qu'a moy, car ilz ne peuvent blesser mon innocence et ilz se chargent d'une noire malice. Pleust a Dieu, Monsieur, qu'ilz eussent esté auditeurs des discours de Monseigneur de Lion et de moy ! et ilz auroyent veu et sceu que nous n'avons pas, que je sçache, dit une parole qui ne tende a l'avancement de la gloire de Dieu dans nos troupeaux ; et nous estimons les discours des capitaines et soldatz indignes d'occuper le tems des Pasteurs de la bergerie du Dieu vivant.

Nos visites ont esté, a la verité, pour une affaire d'Etat : a sçavoir, pour l'estat que nous devons constamment establir en la republique de nostre petite Congregation de la Visitation (4). Si nous avons mal fait,

(1) Le texte que nous reproduisons ne porte pas la date, mais elle est clairement indiquée par celle de la lettre suivante au duc de Savoie.

(2) Voir ci-dessus, Lettre mcxxxii au même destinataire.

(3) Le gouverneur de Savoie était alors à Chambéry ; c'est donc de cette ville qu'il envoya des personnes de confiance pour avertir François de Salos que les calomnies continuaient et pour le sonder sur ses véritables sentiments.

(4) « En ce voyage, » dit Charles-Auguste parlant de la venue de M^{sr} de Marquemont à Annecy, « il fut traicté de plusieurs choses entre ces deux grands Prelats, pour le bien et la perfection de la sainte Compagnie de la Visitation. » (*Histoire, etc.*, liv. VIII.) On discuta surtout, mais sans les résoudre encore, les graves questions de l'établissement de la clôture et de l'érection de l'Institut en Ordre religieux.

traittant cela, nous sommes coupables ; sinon, l'on nous fait tort. Quant a moy, je vous proteste que j'ignore les affaires d'Etat, et les veux ignorer a tel point, qu'elles ne soyent ni en ma pensee, ni a mon soin, ni en ma bouche, sinon quil se presentast quelque occasion de tesmoigner a Son Altesse que je suis son passionné et fidele sujet, et a Vostre Excellence,

Tres humble et affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy*.

MCXLII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

Sur l'ordre de son prince, François de Sales explique le sujet du voyage en Savoie de l'Archevêque de Lyon. — Eloge de ce Prélat. — Appel respectueux à la justice de Charles-Emmanuel.

Annecy, 15 décembre 1615.

Monseigneur,

Il y a un moys que monsieur le Marquis de Lans m'escrivit de la part de Vostre Altesse, que je luy fisse sçavoir les sujetz pour lesquelz Monseigneur l'Archevesque de Lion estoit venu en cette ville et les particularités de ce que nous avons traité ensemble. A quoy je respondis * que le sujet de cette venue n'estoit qu'une simple visite, laquelle ce Prælat avoit projectee des son advenement en la charge qu'il tient, comm' il m'escrivit des l'hors, et que nous n'avions traité de chose quelcomque sinon de ce qui appartient a la devotion et conduite spirituelle des ames. Or, Monseigneur, c'est la pure et vraye verité : ainsy j'en proteste devant Dieu * et ses Anges.

Et neanmoins, monsieur le Marquis de Lans m'a escrit pour la seconde foys ⁽¹⁾, que j'aye a luy descouvrir dequoy

(1) La lettre précédente est la réponse à ce second message du gouverneur de Savoie.

* Epist. mccccii.

* Cf. Galat., 1, 20.

nous avons traité, ce Prælat et moy. Et par ce que c'est de la part de Vostre Altesse que cela m'est enjoint, c'est a elle aussi a laquelle maintenant je m'adresse, conjurant en toute humilité sa douceur et bonté de croire que j'ay respondu en cett'occasion avec toute franchise et simplicité. Que si, ou ce seigneur, ou autre quelcomque m'eut parlé de chose qui eut tant soit peu regardé le service ou les affaires de Vostre Altesse, ou mesme de chose d'Estat, je n'eusse point attendu de semonce pour la faire sçavoir; car de moy mesme, par le mouvement de mon inviolable fidelité envers la couronne de Vostre Altesse de laquelle je suis sujet, j'eusse promptement rendu le devoir auquel la nature et le serment que j'ay presté m'obligent. Mays, Monseigneur, Dieu m'a fait cette grace, que jamais personne ne m'a estimé homme d'affaires, ou du moins, ne m'a accosté pour cela. Et ce bon Archevesque est tellement occupé en la pieté, que quicomque le connoistra bien, jugera facilement que ses pensees ne sont nullement tournées du costé du monde. Pleut a Dieu, Monseigneur, que l'Eglise eut plusieurs de telz Pasteurs, car le nom de Nostre Seigneur en seroit bien mieux loué et sanctifié.

J'ay si souvent experimenté la debonairété et equité de Vostre Altesse en toutes les occurrences esquelles la calomnie a osé entreprendre sur mon innocence et candeur, que je demeure fort paysible en celle ci, puisque mesme le tems, garend et protecteur de la verité, a desja fait voir par longues annees, que je suis inviolable et immobile en la resolution que Dieu a establie en moy de ne vivre qu'a ma profession et, en icelle, avoir tous-jours le cœur dedié a l'obeissance de Vostre Altesse, a laquelle souhaitant sans fin mille et mille benedictions, je demeure,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, le XV decembre 1615.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCXLIII

A M. CLAUDE-AMÉDÉE VIBOD (1)

Envoi d'une lettre pour le duc Charles-Emmanuel.

Annecy, 15 décembre 1615.

Monsieur,

* Epist. præced.

J'escris a Son Altesse la lettre ci jointe *, et pour luy donner une plus seure adresse, je vous supplie tres humblement de la luy remettre, bien que je n'aye pas lhonneur d'estre conneu de vous, a qui neanmoins je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Plus humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XV decembre 1615, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, *Biblioteca Civica*.

(1) Ce billet et la lettre du 4 avril 1616 sont certainement adressés au même personnage, que Migne et les autres éditeurs désignent : *Un gentil-homme de la cour du duc de Savoie*. D'après l'étude des textes, il semble qu'on doive songer plutôt à un secrétaire du prince, et, sous toutes réserves, nous proposons l'abbé Claude-Amédée Vibod ou Vibo, destinataire en octobre 1616.

Issu d'une famille de Chambéry, il eut pour père Maurice Vibod et entra de bonne heure au service de Charles-Emmanuel. Secrétaire de Son Altesse et de la grande Chancellerie, il recevait, déjà en décembre 1610, une pension annuelle de 135 ducats, pour avoir rempli la première de ces charges pendant vingt ans, « en toutes les occasions tant de paix que de guerre, tant deçà que delà les monts. » (Turin, Archiv. de la Chambre des Comptes, *Patenti*, vol. 30, 24 décembre.) Des patentes du 26 mai 1635 lui conférèrent, et à son frère Pierre, le titre de comte et le fief de Pontedassio. On le retrouve encore à son poste de confiance en 1645; il mourut donc dans un âge très avancé.

MCXLIV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Vigilance du saint Evêque pour le maintien de la justice et de la charité. — Encore l'affaire de M^{me} de Bressieu. — Tapage mondain autour de deux vocations.

Annecy, 17 décembre 1615.

Ma tres chere Fille,

J'ay receu l'une et l'autre de vos lettres et ne pense pas avoir dit a M. le Curé (1) quil ne reconneut pas, mais ouy bien quil ne reconneut pas sans me communiquer la forme de la reconnoissance qu'on luy demandoit, affin que je visse sil y avoit chose qui fut contre le droit divin ou humain, comme il me semble qu'il y auroit si elle estoit telle qu'il me la descrivoit. Mais puysque les differens sont soumis a des si bons arbitres et superarbitres, je m'en rapporte a ce qu'ilz en diront, sachant qu'ilz sont asses clairvoyans pour discerner de cela et de chose plus difficile, et pour conduire ces deux espritz a une paysible concorde que je prie Dieu leur vouloir donner (2). Or, je n'escriray donq pas a monsieur vostre cher mari pour ce regard, comme M. le Prieur (3) s'est imaginé, car je ne doute point que tous ces messieurs n'ayent et l'esprit et le cœur disposé a faire chose juste.

Maintenant, parlons d'autre chose. J'attendray donq ma chere seur M^{me} de Bressieu, qui ne m'oblige pas peu de venir, m'ostant par ce moyen de la necessité d'aller a Chamberi (4), ou je ne pouvois aller sans beaucoup

(1) Jean Viret, curé de Rumilly (voir le tome précédent, note (1), p. 259).

(2) Les deux esprits divisés seraient-ils M. Charvet et Jean-François de Blonay? On a vu leurs noms joints ensemble au mois de janvier 1615, au sujet d'un « tappis », objet de litige. (Ibid., Lettre mxxxiv, p. 292.) Il se pourrait aussi que la mésintelligence fût entre Jean Viret lui-même et M. le Prieur. Au 6 novembre 1614, le Saint écrivait au comte de Tournon : « Le bon curé ne sçait ce quil demande en la proposition quil fait faire audit sieur de Blonay, car il parle contre Dieu et rayson. » (Ibid., Lettre mxii, p. 259.)

(3) Jean-François de Blonay, prieur de Saint-Paul. (Voir tomes XII, note (1), p. 298; XV, note (1), p. 354; XVI, pp. 91, 102, 258, 292, 294.)

(4) Voir ci-dessus, Lettre mcxxxviii, p. 97.

d'incommodité. Je vous prie de regarder un peu entre vous ce qui se pourra bonnement faire, afin que, sil est possible, on prenne le bon biais pour accommoder honnorablement les affaires. Et puisqu'elle ne peut pas aller a La Thuille, pour peu qu'elle nous en donne la commodité, nous ferons venir une partie de La Thuille icy ⁽¹⁾; et je dis une partie, par ce que le petit enfant, qui est le plus beau garçon du monde ⁽²⁾, n'a garde de vouloir venir en ce tems.

Il y a grand bruit, certes, de toutes parts pour le dessein de la chere niece ⁽³⁾ et de madame du Chatelart ⁽⁴⁾, et c'est bon signe que Dieu en sera glorifié. Les hommes sont admirables en leurs cogitations humaines, mais Dieu est suradmirable es siennes divines, qu'il fera reuscir selon son bon playsir.

Pendant je salue vostre cœur, ma tres chere Fille, et celuy de cette chere niece, vous souhaitant de tout le mien mille et mille benedictions. Nostre Mere ⁽⁵⁾, je pense, vous escrit. Je suis

Vostre plus humble serviteur,

F., E. de Geneve.

XVII decembre 1615.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Madeleine, fille de M^{me} de Bressieu, avait épousé Louis de Sales, seigneur de la Thuille. (Voir le tome précédent, note (4), p. 27.) C'est sans doute l'un et l'autre que le Saint promet de faire venir à Annecy.

(2) Ce « beau garçon » est François, premier enfant du second mariage de Louis de Sales, né au commencement de mai 1614. (Voir *ibid.*, note (2), p. 180.)

(3) Gasparde d'Avise (cf. ci-dessus, pp. 98, 99, 102).

(4) Jacqueline de Chauvirey, veuve du baron du Châtelard. (Voir *ibid.*)

(5) La Mère de Chantal.

MCXLV

A DOM SENS DE SAINTE-CATHERINE
GÉNÉRAL DES FEUILLANTS

(FRAGMENT)

Consolation donnée au Saint par la sage conduite de la Mère Favre.

Annecy, vers le 18 décembre 1615 (1).

.....
C'est mon extreme consolation de sçavoir que ma grande Fille marche avec sa petite troupe selon la divine volonté, ne se lassant point d'avancer en la divine dilection par un soin constant et paysible, parmi ces cheres ames que Dieu a choisies pour son honneur.

.....
Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Favre*, par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Au dire de la Mère de Chaugy (*Les Vies de quatre des premières Mères*, 1659-1892, Vie de la Mère Favre, chap. vii), le Général des Feuillants, dans une lettre à saint François de Sales, lui parlait « fort avantageusement » de la Mère Favre et louait surtout « la solide vertu dans laquelle il avoit remarqué qu'elle eslevoit ses filles. Sur quoy, » ajoute l'annaliste, « ce grand Fondateur écrivit les paroles » que nous reproduisons ici. Bien que le destinataire ne soit pas explicitement indiqué, il semble hors de doute que ces lignes s'adressent à D. Sens de Sainte-Catherine lui-même. (Voir ci-dessus, note (1), p. 39.)

Quant à la date, on peut facilement la déduire de celle de la lettre suivante à la Supérieure de la Visitation de Lyon.

MCXLVI

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Couronnes des épouses et soucis des mères. — La Visitation est « une fontaine sacrée. » — Souhaits du Fondateur à ses Filles.

Annecy, 18 décembre 1615.

Je croy que Dieu vous tient de sa main*, ma tres chere * Cf. Ps. LXXII, 24.

(1) Les éditeurs précédents ont adressé cette lettre à la Mère de Chantal;

Fille, car le Reverend Pere General des Feuillans (1) me l'escrit. Tenes vous donq bien a luy, et regardes deux ou trois fois le jour si vostre main n'est pas tous-jours fermement attachee a la sienne.

Voyes vous, cette petite troupe de filles, c'est une couronne que Dieu vous prepare et dont vous jouires en la felicite eternelle; mais il veut que vous la porties toute dans vostre cœur en cette vie, et puis il la mettra sur vostre teste en l'autre.

Les espouses, anciennement, ne portoyent point de couronne et chapeau de fleurs au jour de leurs noces qu'elles n'eussent elles mesmes amassees, liees et ajancees ensemble. Je veux dire, ma chere Fille, ne plaignés point la perte de vos commodités spirituelles et des contentemens particuliers de vos inclinations, pour bien cultiver ces cheres ames; car Dieu vous en recompensera au jour de vos noces eternelles.

Ne voyes vous pas, ma chere ame (car mon cœur me fait dire ainsy), que vostre petite Congregation est comme une fontaine sacree en laquelle plusieurs ames puiseront les eaux de leur salut *, et que des-ja plusieurs, a l'imitation de la vostre, veulent eriger d'autres pareilles Congregations a la grande gloire de Dieu et a la grande facilité du salut pour plusieurs (2)? Ne vous lassés donq nullement d'estre mere, quoy que les travaux et soucis de maternité soyent grans.

O ma Fille tres chere, que de benedictions mon ame souhaite a la vostre! Je salue nos Seurs professes (3), du cœur qu'elles sçavent, et nos Novices (4), d'un cœur qu'elles ne sçavent pas. Hé! Dieu, respandés sur elles l'esprit de douceur et de simplicité, l'esprit d'amour et d'humilité,

erreur évidente : la Sainte se trouvait à Annecy en décembre 1615, et, du reste, le ton de ces lignes ne lui convient nullement, tandis qu'il est en parfaite harmonie avec la correspondance échangée entre le Fondateur et la Mère Favre à cette époque.

(1) D. Sens de Sainte-Catherine (voir la note du fragment précédent).

(2) Cf. ci-dessus, pp. 99-101.

(3) Les Sœurs Péronne-Marie de Châstel et Marie-Aimée de Blonay, professes d'Annecy.

(4) Voir ci-dessus, note (2), p. 4. La dernière Sœur reçue au noviciat, le 8 décembre, était Anne-Catherine Darmesin.

* Cf. Prov., VIII, 35.

l'esprit d'obeissance et de pureté, l'esprit de joye et de mortification !

Ma Fille, mon cœur est tout vostre en ce mesme Sauveur. Dieu soit beny.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Ce 18 decembre 1615.

MCXLVII

A MADAME DE VIGNOD

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE (1)

De grandes fêtes qui, d'elles-mêmes, parlent divinement. — Le silence de Jésus et de sa Mère; qu'il dit au Saint de grandes choses! — Contemplation. — La crèche et l'autel. — Saint Bernard et la Nativité.

Annecy, 24 décembre [1610-1615 (2).]

Vous pouvez penser, ma tres chere Fille, comme mon ame, qui ayme extremement la vostre, s' imagine toujours de vous pouvoir escrire; car en verité j'ay un plaisir fort grand quand je puis entretenir mon esprit avec le vostre. Mais ces grandes festes nous imposent silence, d'autant que d'elles mesmes elles retentissent et parlent divinement du mystere qu'elles nous representent.

Je ne sçai certes que dire autour de ce divin Enfant, car il ne dit mot, et son cœur, plein de faveur pour les nostres, ne se declaire point qu'avec des plaintes, des larmes et des douces œillades; sa sacree Mere se taist presque tous-jours et admire ce qu'on luy dit *. Mon Dieu que ce silence me dit des grandes choses! Il m'apprend

* Cf. Luc., II, 17-19.

(1) La destinataire, à cause de certaines particularités du texte, semble devoir être une Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine, et probablement Bernarde de Vignod. (Voir tome XIII, note (1), p. 103.)

(2) A ne tenir compte que des présences de saint François de Sales à Annecy pendant les fêtes de Noël, cette lettre peut avoir été écrite entre 1610 et 1621, les années 1616-1618 exclues. Mais, si près de la fondation à Rumilly des Bernardines réformées (voir *ibid.*, note (4), p. 116), il y aurait sans doute quelque allusion au prochain établissement. Ce silence fait écarter 1619-1621,

a faire la vraye orayson mentale; il m'apprend la ferveur amoureuse d'un cœur qui est saisi d'affections que nourrissent ces douces pensees et qui a peur d'en perdre la suavité s'il les prononce.

Tenés vous aupres de cette Mere, ce pendant, et ne l'abandonnes pas d'un seul moment tandis qu'elle part de Nazareth et qu'elle va en Bethlehem; tandis que, sans empressement, mays non pas sans des ardens mouvemens, elle attend d'heure a autre de voir esclors de son sacré ventre le bel oyseau du Paradis. Helas! ma chere Fille, vous la verres, cette belle Dame, cette heureuse fille de Sion, que, telle qu'elle est, Mere du Roy de gloire, elle va mendiant l'hospitalité en Bethlehem *; elle n'en a nulle sorte de honte, ains elle s'honore de cette sacree et bienheureuse necessité.

* Cf. Luc., II, 4, 7.

Je vous prometz qu'en cette Messe de la minuit, en laquelle il me semblera voir une cresche sur l'autel et le divin Poupon faysant ses doux yeux pleins de larmes plus pretieuses que des perles, je l'offriray a Dieu son Pere avec le congé de sa Mere, et le demanderay pour vous, affin qu'il soit a jamais le cœur de vostre cœur et l'unique Espoux de vostre ame. O ma Fille, tenes bien ce divin Enfant entre vos bras et luy donnés vos mammelles. Il mange le lait * de l'humilité et de la douceur cordiale. Mon Dieu, que ce mystere est doux! Le premier ravissement de vostre saint Bernard fut d'une vision d'iceluy *, et par ce moyen il rendit son cœur et sa bouche pleine du lait de la Sainte Vierge et des larmes de ce doux petit Enfant.

* Cf. Cant., v, 1.

* Vita I^a, l. I, c. II, § 4.

Salués la petite cousine (†) de ma part et, a la pareille l'une de l'autre, si tost que vous verres le grand petit Enfant né en vostre ame, dites luy fervemment que je luy sacrifie la miemme avec les vostres eternellement. *Amen.*

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(†) Sœur Louise de Ballon (cf. tomes XIV, note (2), p. 129, et XVI, p. 126).

MCXLVIII

A LA MÈRE FAVRE

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Artifice du démon dans une tentation de joie. — Les Anges venant chercher le Ciel dans « la petite spelonque de Bethlehem. » — S'humilier profondément pour voir de plus près le Sauveur « abismé dans le fin fond de l'humilité. »

Annecy, 25 (2) décembre 1615.

Il faut donq bien faire ainsy, ma tres chere Fille : escrire seulement au Pere ou a la Mere amplement, et a l'autre un seul petit billet.

La tentation de rire en l'eglise et a l'Office est mauvaise, quoy qu'elle ne semble que folastre et badine, car, apres la charité, la vertu de la religion est la plus excellente ; car, comme la charité rend a Nostre Seigneur l'amour qui luy est deu selon nostre pouvoir, aussi la religion luy rend l'honneur et la reverence requise, et partant, les fautes qui se commettent contre elle sont grandement mauvaises. Il est vray qu'en cela je ne voy pas grand peché, puisque c'est contre la volonté ; mays il ne faut pas pourtant laisser cela sans quelque penitence (3). Quand l'ennemy ne peut pas rendre nos ames Marion, il

(1) Dans la première édition, la destinataire est désignée seulement par son titre de *Religieuse de la Visitation* ; mais le début de la lettre ne permet pas de douter qu'elle ne soit adressée à la Mère Favre. (Cf. ci-dessus, p. 101.)

(2) Le Saint disant positivement : « c'est aujourd'huy Noël, » il faut conclure à une erreur de l'édition de 1626 qui donne pour quantième le 27 décembre. Nous ne saurions garantir que le texte soit tout entier de 1615 ; le second alinéa pourrait bien être une interpolation. (Voir la note suivante.)

(3) « Nos Sœurs jouissoient de cette sainte allegresse qui est communément le partage d'une ame qui n'a rien a se reprocher et qui ne dispute rien a Dieu, » raconte la Sœur Louise-Gasparde de Saint-Paul (*Hist. de la Fondation du 1^{er} Monastère de Lyon*). « C'est du coté de la joye que l'ennemi les tenta. On donna dans quelques legeretés au chœur pendant l'Office... Pour corriger ce défaut... nôtre Mere Favre commanda que durant neuf jours on feroit apres Matines amende honorable... la face contre terre. Cét ordre fut executé et la tentation prit la fuite. »

L'annaliste place le fait en 1619 ; si elle ne se trompe pas, il faudrait croire que ce passage appartient à une lettre de cette année-là. (Cf. la note précédente.)

rend nos cœurs Robin ; et il ne s'en soucie pas, pourveu que le tems se perde, que l'esprit se dissipe et que tous-jours quelqu'un soit scandalizé. Mais voyes vous, chere Fille de mon cœur, n'espouvantes pas ces bonnes filles ; car d'une extremité, elles pourroyent passer a l'autre, ce qu'il ne faut pas.

Je ne vous dis pas encor mes pensees sur le sujet dont vous m'aves escrit, parce que c'est aujourd'huy Noël, jour auquel les Anges viennent chercher le Paradis en terre, ou certes aussi il est descendu en la petite spelonque de Bethlehem, dans laquelle, ma tres chere Fille, je vous treuveray tous ces jours suivans avec toutes nos cheres Seurs, qui sans doute feront leur residence, comme des sages abeilles, autour de leur petit Roy*. Celles qui s'humilieront plus profondement le verront de plus pres ; car il y est tout abismé dans le fin fond de l'humilité, mais humilité courageuse, confiante et constante.

Ce doux Enfant soit a jamais la vie de vostre cœur, ma tres chere Fille, que je cheris nompareillement, et qui est tous-jours present au mien, tant il plaist a Dieu que mon affection se fortifie par cette petite separation de bien exterieur.

Ce .. decembre 1615.

* Vide tom. VIII
hujus. Edit., Serm.
xcv, sub finem.

MCXLIX

A M. JEAN-FRANÇOIS DU MARTHEREY (1)

Une affaire qui s'achèvera à la satisfaction du destinataire. — Jeunesse et oisiveté : deux mauvaises compagnes. — Puissance de la « hantise ». — Réponse au sujet d'un mariage.

Annecy, 28 décembre 1615 (2).

Monsieur du Marterey,

Je fay en partie ce que M. le Superieur (3) et vous aves désiré, et ne me fusse pas arresté la, n'eust esté qu'hier, ceux qui ont esté employés pour vostre affaire m'y vinrent obliger par leurs remonstrances. Je croy que vous ne tarderes pas a les rendre satisfaitz, et je passeray plus outre et vous contenteray.

Or, perseverés es saintes resolutions que nous avons prises : tenes vostre ame nette, esleves souvent vostre

(1) Jean-François du Martherey naquit en 1590, de M^{re} Henri du Martherey, bourgeois de Chambéry, et de damoiselle Bonnevie de Bourg-en-Bresse. De bonne heure chanoine régulier de Peillonex, il dut quitter le prieuré par suite de la misère des temps, sans toutefois se soustraire à l'autorité du prieur. (Voir tome XV, note (3), p. 232.) En 1614, nous le trouvons prêchant le Carême à Bonne, où il est rappelé l'année suivante par les « scindicz, gentilzhommes et borgeois » auxquels il avait « apporté grandes ediffications. » On le supplia même de demeurer après la station quadragésimale pour « instruire la jeunesse aux lettres et pieté. » Le Religieux accepta cet emploi à titre d'essai, attendant la permission de l'Evêque de Genève, et, de son prieur, la dispense de résidence à Peillonex. Toutes choses furent sans doute obtenues, car le 6 juillet 1615, Claude de Reydet, dit de Choisy, doyen de la collégiale de Sallanches et curé de Bonne, constitue M. du Martherey vicaire perpétuel de la paroisse, avec charge de l'administrer en son nom. Lorsque, par un acte du 29 avril 1616, émanant de l'évêché, cette institution fut ratifiée, l'ancien chanoine ne dépendait plus de ses Supérieurs réguliers, car François de Sales raye de sa main la mention : « Religieux du prieuré de Peillonex. » — Le 8 juillet 1621, M. du Martherey résigne ses fonctions de vicaire perpétuel à Bonne, pour devenir, le 24 septembre suivant, curé de Vétraz. En 1625, il est chargé de la paroisse de Ville-la-Grand, où il meurt en 1652. (D'après les R. E., sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (1), etc.)

(2) Les premiers éditeurs donnent seulement le quantième ; les détails de la note précédente au sujet de l'institution de M. du Martherey pour vicaire perpétuel de Bonne, justifient le millésime. Cette lettre, en effet, concerne cette affaire, et a dû être écrite entre l'acte du 6 juillet 1615 et celui du 29 avril 1616.

(3) Amé Rouge, sous-prieur de Peillonex (voir tome XV, note (1), p. 232).

cœur, occupez le en la lecture des bons livres, ne demeurez point oyseux, ains faites tous-jours quelques bonnes besoignes, ou corporelles ou spirituelles. La jeunesse et l'oysiveté sont deux mauvaises compaignes; la dernière trahit et ruine la première.

Je croy bien, comme vous m'escrives, que la bonne madame de la Flechere ⁽¹⁾ vous ayde. La hantise peut infiniment, soit en bien, soit en mal; celle de cette dame ne peut estre que salutaire a qui s'en veut et sçait prevaloir.

Il se faut bien garder de redonner la benediction matrimoniale a la sainte Messe, ni de reprononcer ces paroles : *Ego vos conjungo*; mais apres que ces gens la seront communiés, vous pourres bien, apres la Messe et secretement, leur faire confirmer le consentement de leur mariage, et dire sur eux les oraysons, qui sont dans le Missel, de la benediction.

Cf. Ps, xxvi, 1.

Dieu soit vostre lumiere et vostre protection *!

Vostre tres humble confrere,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 28 decembre.

(1) Madeleine de Saint-Michel, veuve de François de la Fléchère, dont l'Évêque de Genève écrira un jour à la Mère de Chantal : « C'est une sainte. » (Lettre du 29 juin 1617; voir tome XI, note (2), p. 199.)

MCL

A M. GUILLAUME DE BERNARD DE FORAS

Un pacte d'amitié.

Annecy, [fin 1615 (1).]

En ce billet, je confirme le don que je vous ay fait, Monsieur mon Frere, de mes plus sinceres affections

(1) Ce billet et celui qui fut écrit au retour d'un pèlerinage du destinataire à Lorette en 1615 (voir ci-dessus, p. 95), se ressemblent par le format et

dediees a vostre honneur et service. Faites moy reciproquement le bien de m'aymer selon la veritable qualite que je porte en mon ame, de

Vostre plus humble tres affectionné
frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d Monastère de la Visitation de Rouen.

l'écriture; il n'est donc pas téméraire de les rapprocher aussi pour la date. Probablement, le Saint remit ces lignes à son ami au départ de celui-ci; on a vu plus haut (note (2), p. 95) que M. de Foras était à Annecy en décembre 1615, nous ignorons s'il s'y trouvait encore au commencement de 1616.

MCLI

A MONSIEUR HILDEBRAND JOST, ÉVÊQUE DE SION (1)

Un désir de l'Evêque de Sion difficile à satisfaire. — Quel prédicateur il faut aux Valaisans. — Persévérance d'un converti. — La peste à Saint-Maurice. — Envoi d'un aspersoir et de lettres testimoniales.

Annecy, 31 décembre 1615.

(2) Illustrissime et Reverendissime Præsul
in Christo colendissime,

Quod me præcedentibus litteris monuisti, desiderare te ut aliquem concionatorem ad vos transmitterem, id ego enixe cuperem me præstare posse. Verum ea res minime sane facile fieri potest, tum quia rarus est qui velit se

Illustrissime, Révérendissime et très vénéré Prélat
dans le Christ,

Vous m'avez exprimé dans votre dernière lettre le désir que je vous envoie un prédicateur; je souhaiterais de toute mon âme le satisfaire. Mais la chose n'est nullement facile, soit parce que rare

(1) Voir le tome précédent, note (1), p. 158.

(2) Le texte latin est inédit; Migne, tome VI, col. 988, n'en a donné qu'une traduction.

vitamque suam addicere illi muneri semper in eodem loco obeundo, tum quia non quolibet prædicatore apud illos vestros Sedunenses opus esse existimo, sed modestissimo, prudentissimo et patientissimo. Multos autem invenire licet qui scientiam habeant, qui autem scientiam cum prudentia, hoc opus, hic labor est. Videbo tamen si forte occurrat aliquis quem tuto possim destinare, omnemque movebo lapidem ut desiderii Illustrissimæ Dominationis Vestræ satisfaciam.

Interim, non parum gavisus sum D. Nicolaum remansisse, ratus illum errores suos præteritos, vitæ futuræ integritate deleturum ⁽¹⁾, cum alioquin vir sit, meo quidem iudicio, maturæ prudentiæ et sagacitatis.

Doleo vero quod Agaunenses peste premantur ⁽²⁾,

est celui qui accepte de se consacrer à ce ministère toujours dans le même lieu, soit parce que j'estime que vos Valaisans ont besoin, non d'un prédicateur quelconque, mais d'un homme qui excelle en modestie, prudence et patience. Beaucoup, à la vérité, possèdent la science, mais d'en trouver un qui, à la science joigne la prudence, là est la grave difficulté. Toutefois, je verrai si je rencontre quelqu'un que je puisse vous adresser, et je n'épargnerai rien pour satisfaire Votre Seigneurie Illustrissime.

En attendant, je me réjouis extrêmement que M. Nicolas soit resté, persuadé qu'il effacera par l'intégrité de sa vie ses erreurs passées ⁽¹⁾. D'ailleurs, c'est à mon avis un homme d'une prudence expérimentée et d'un esprit pénétrant.

J'apprends avec douleur que les habitants de Saint-Maurice sont affligés de la peste ⁽²⁾, et je ne manquerai pas de les aider des

(1) Ce converti est Nicolas Bertolonio, que saint François de Sales avait ramené à la foi. (Voir tome XV, note (1), p. 341.)

(2) En Suisse, le fléau était devenu endémique au commencement du XVII^e siècle. On l'appelait peste noire, et, en Valais, peste maculée, à cause des taches livides qui annonçaient aux malheureux la présence du mal terrible dont ils étaient atteints. A la fin de 1615, la maladie reparut à Sion avec une nouvelle intensité et recommença à moissonner des victimes à Saint-Maurice. « Comme on devait s'occuper d'affaires avec la France..., l'Évêque convoqua la diète à Granges, où elle se tint sur la grande route le 6 février 1616. » L'épidémie s'aggravant, le 20 mars, une seconde diète prit des mesures sévères pour arrêter la contagion. Au mois de mai suivant, le peuple valaisan était encore plus furieusement décimé. (Voir Grenat, *Hist. moderne du Valais de 1536 à 1815*, publiée par M. Lavallaz; Genève, Pasche, 1904, date de l'Avant-Propos.)

neque deero quin præcibus meorum illos adjuvem, pro mea erga omnes Paternitatis Vestræ Illustrissimæ subditos observantia et charitate.

Mitto aspersorium pro aqua benedicta impertienda, quod vestra in me benevolentia gratum habebit; cuperem vero aliquid aliud vestris meritis dignius habere, quo testatum facerem me intimo corde Paternitatem Vestram Illustrissimam venerari et colere. Mitto denique litteras illas testimoniales de consecrationis munere, me promotente et assistente, Illustrissimæ Dominationis Vestræ collato (1).

Quod superest, Deum optimum maximum impensissime rogo, ut te sospitem, sancte pieque viventem, tuo gregi et mihi conservet.

Illustrissimæ Dominationis Vestræ,

Humillimus et addictissimus in Christo
frater et servus,

FRANC^s, Episcopus Gebennensis.

Annessii, XXXI decembris 1615.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, Archives du prince Trivulzio.

prières de mes fidèles, selon la considération et l'affection que j'ai pour tous vos sujets.

Je vous envoie un aspersoir pour donner l'eau bénite, votre bienveillance à mon égard l'aura pour agréable; j'eusse cependant souhaité vous offrir un objet plus digne de vos mérites, et qui témoignât mieux de ma vénération profonde et cordiale pour Votre Paternité Illustrissime. Enfin, vous trouverez ci-joint les lettres testimoniales de la consécration conférée à Votre Seigneurie, avec mon concours comme prélat assistant.

Il me reste de prier ardemment le Dieu très grand et très bon de vous conserver en santé, sainteté et piété à l'affection de votre troupeau et à la mienne.

De Votre Seigneurie Illustrissime,

Le très humble et très attaché frère et serviteur dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Anncy, 31 décembre 1615.

(1) Ces lettres testimoniales ne nous sont pas parvenues.

MCLII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(MÉRITE)

Compte-rendu d'un entretien avec un prétendant de M^{lre} de Chantal.

Annecy, [1613-1615 (1).]

Ma tres chere Mere,

En vous donnant le bonjour de tout mon cœur, je vous diray que M. de Montrotier (2) me vint entretenir hier au soir de son mariage et me dit quil vous iroit voir aujourd'hui. C'est pourquoy il faut que je vous avertisse que je luy dis, sur divers discours, que pour vous, je vous y treuvois asses disposee et que vous en avies escrit a M. de Bourges (3). Et par ce quil me dit que vous luy avies dit que la petite (4) n'en sçavoit encor rien, ni personne, sinon mon frere de Thorens (5) et moy, je le laissay en cette opinion. Il me parla de la dote et quel expedient on pourroit trouver pour la reputation. Je luy dis que vous avies mesuré les affaires de vos enfans il y a long tems, et que de plus en plus vous treuvies quil ny avoit pas moyen de faire autrement.

(1) En 1613 Françoise de Chantal avait quatorze ans, et l'on pouvait songer à l'établir; d'autre part, une lettre de la Sainte, du 4 janvier 1616, nous apprend qu'à cette époque il était question d'un mariage entre sa fille et M. de Foras. Le projet de M. de Montrotier doit donc être placé entre les deux dates extrêmes que nous indiquons.

(2) Deux frères portaient alors le titre de seigneurs de Montrotier. C'étaient les fils de Pierre de Montrotier et de Françoise de la Chesnaye. L'aîné, Charles (voir tome XI, note (2), p. 44), avait épousé en 1597 Marie de Chastillon. Nous ignorons la date de la mort de sa femme. Le second, Claude-Amédée, était chevalier de Malte. Lequel désigner pour le prétendant de Françoise de Rabutin? Le plus jeune avait au moins cinquante ans, leur père étant mort en 1565. — Ni la généalogie de Menthon ni l'*Armorial de Savoie* n'indiquent d'autre personnage de ce nom à cette époque.

(3) André Frémyot, frère de la Mère de Chantal et archevêque de Bourges. (Voir tome XII, note (1), p. 299.)

(4) Françoise de Rabutin-Chantal, fille cadette de la Sainte. (Voir *ibid.*, note (1), p. 360.)

(5) Bernard de Sales, qui avait épousé Marie-Aimée de Rabutin-Chantal. (Voir tome XIII, note (1), p. 307.)

J'ay pensé, ma tres chere Mere, quil failloit vous avertir de tout ceci. Je luy dis un'autre chose d'une responce que la petite avoit faite a sa seur ⁽¹⁾ sur une proposition generale de mariage; mais il ny a rien en cela qui porte coup, et je le vous diray peut estre ce soir.

Bonjour, ma tres chere Mere; Jesus soit a jamais au milieu de nostre cœur.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} la vicomtesse de Saint-Seine,
au château de Saint-Seine (Côte-d'Or).

(1) Marie-Aimée, baronne de Thorens (voir tome XII, note (3), p. 328).

MCLIII

A LA SŒUR DE CHASTEL
RELIGIEUSE DE LA VISITATION A LYON

Constance des saintes affections. — Parmi les sécheresses, attendre en paix la rosée céleste. — « Rien au monde pour nostre cœur que Dieu, ni pour Dieu que nostre cœur. »

Annecy, [décembre 1615-janvier 1616 (1).]

Il est vray que les amitiés et affections fondees sur la gloire de Dieu sont invariablement inviolables, ma chere Fille, de sorte que ni le silence, ni les esloignemens, ni la variété des accidens ne sauroyent desfaire ce que Dieu a fait. Vives donq tous-jours en cette parfaite assurance, que mon ame ne sçauroit pas seulement un seul moment oublier l'amour sacré et vrayement paternel qu'il a pour la vostre.

Demeurés bien en paix parmi vos secheresses, et attendes en patience la rosee des consolations celestes.

(1) L'étude sérieuse du texte ne permet pas de laisser à ces lignes l'adresse donnée par Datta et les éditeurs qui l'ont suivie. Saint François de Sales n'écrit certainement pas à *une Dame*, mais à une Religieuse de la Visitation, depuis peu éloignée d'Annecy, et très probablement à la Sœur Péronne-Marie de Chastel (voir tome XV, note (1), p. 133). Ce que nous savons de l'épreuve intérieure qu'elle subit peu après le départ de Lyon de la Mère de Chantal (voir sa Vie par la Mère de Chaugy, dans *Les Vies de quatre des premieres Meres*, 1659-1893, chap. xvi), concorde avec les conseils contenus dans cette lettre et justifie la date approximative qui lui est attribuée.

Il est bon que nous ne soyons pas tous-jours attachés aux mammelles de nostre Dieu et que nous soyons un peu sevrés de sa douceur.

Taschés de rendre le bon odeur parmi le prochain la ou vous estes, affin qu'on loüe le Parfumier celeste en la boutique duquel vous vives. Ah, quel bonheur est celuy que, changeant de place, vous ne changes point de cœur * ! Mon Dieu, ma Fille, puisque nostre cœur ne change point de Dieu, pourquoy changeroit-il d'amour ? Aussi bien n'y a-il rien au monde pour nostre cœur que Dieu, ni pour Dieu que nostre cœur. Tenes vous donques tous-jours bien ferme aux pieds du Crucifix.

Bon soir, ma chere Fille, recommandes moy bien tous-jours devotement a la misericorde de Celuy pour lequel je suis sans fin vostre.

*Cf. Tr. de l'Am.
& Dieu, liv. XII,
3. iv.*

MCLIV

A LA MÈRE FAVRE, SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

(FRAGMENT)

Le rang de la Mère Favre dans le cœur du Saint et dans l'Institut.

[Fin 1615 ou 1616 (1).]

.
 Vous sçaves bien que vous estes la grande fille bien-aymee, et que nul ne vous osterá le rang que vous tenes en mon cœur, après et tout aupres de nostre tres chere Mere ; aussi estes vous nostre seconde mere.

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Favre*,
 par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Préciser la date de ce fragment est bien difficile ; il semble appartenir aux premiers mois de la supériorité de la Mère Favre.

ANNÉE 1616

MCLV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Souhais de nouvel an pour la destinataire et la Congrégation. — Effusions d'amour à Jésus-Christ Notre-Seigneur. — Le chercher uniquement et tout faire pour lui.

Annecy, 1^{er} janvier [1616 (1).]

Vous seres la premiere, ma tres chere et tres bonne Mere, qui recevres de mes escritz en cette annee nouvelle. La rayson, certes, le veut bien, qu'apres avoir fait hommage au Pere et a la Mere celeste, je le rende aussi a la seule Mere que leurs Majestés m'ont donné pour cette vie.

Bonne et tres sainte annee a ma tres chere Mere de la part de son filz, qui luy souhaite l'abondance de *la grace du Pere* eternel, de *la paix* du Filz circoncis et de *la consolation du Saint Esprit* *, dediant avec ce mesme cœur de ma tres chere Mere, le mien comme le sien a la gloire de la divine Bonté, et luy consacrant tous les momens de cette nouvelle annee pour faire une entiere circoncision de ce mesme cœur, et l'appliquer a recevoir purement et parfaitement l'amour sacré que le celeste et divin nom de JESUS nous annonce escrit en sang sur la sainte humanité du Sauveur *.

Je ne me puis promettre de vous voir avant mercredi, sinon de cette veuë perpetuelle de laquelle mon ame

* Cf. I Tim., 1, 2 ;
Act., ix, 31.

* Cf. Luc., ii, 21.

(1) L'appellation de « Mere » indique une date postérieure à 1613. En 1616, le premier de l'an tombait un vendredi, et en cette même année la Sainte écrit le 4 janvier : « Je le vois (Monseigneur) fort peu, et ne saurais dire le temps qu'il y a que je ne lui ai parlé, tant il est accablé d'affaires. » (*Lettres*, vol. I, p. 73.) On n'aurait pas cependant de raisons péremptoires pour écarter 1617.

regarde et garde la vostre chèrement dans le fond de nostre cœur (1).

Ah, mon Dieu, ma chere Mere, que je desire d'amour divin a ce cœur, que je luy souhaite de benedictions! Baysons mille fois les pieds de ce Sauveur et disons-luy : *Mon cœur, o mon Dieu, vous proteste, ma face vous desire; ah! Seigneur, ma face recherche vostre face* *. C'est a dire, ma chere Mere, tenons nos yeux en Jesus Christ pour le considerer, nostre bouche pour le louer, et qu'en fin tout nostre visage ne respire que d'aggreer a celuy de nostre cher Jesus; Jesus pour lequel il nous faut humilier, entreprendre, travailler, souffrir et devenir, comme dit saint Paul *, *des brebis conduites a la boucherie*, quand il plairoit a sa divine Majesté de nous rendre deshonorables pour son honneur et gloire.

Or sus, bonne et tres sainte annee a ma tres chere Mere, toute parfumee du nom de Jesus, toute detrempee de son sacré sang. Que nul jour de cette annee, ains que nulle annee ni nul jour de plusieurs annees, que je supplie Dieu vouloir donner a ma tres chere Mere, ne se passe qu'il ne soit arrousé de la vertu de ce sang, et ne reçoive la douceur du vent de ce nom qui respand le comble de toute suavité. *Amen.*

Ainsy puisse ce nom sacré remplir de son aggreable son toute la Congregation de nos Seurs, et les gouttes du sang du petit Sauveur se convertir en un fleuve de sainteté qui res-jouisse * et rende fertiles tous les cœurs de cette chere troupe, et sur tout celuy de ma tres chere Mere, que le mien ayme comme soy mesme.

Vive JESUS, vive son sang! Vive MARIE, vive son flanc, duquel Jesus a pris son sang!

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) La lettre paraît se terminer ici; ce qui suit doit être composé de plusieurs fragments de différentes dates, mais il est impossible de leur assigner leur vraie place.

* Ps. xxvi, 8.

* Rom., viii, 36;
Ps. xliii, 22.

* Cf. Ps. xlv, 5.

MCLVI

AU DUC DE BELLEGARDE (1)

Vicissitude des années et permanence des affections formées par Dieu. — Les enfants pensent souvent à leurs pères; les pères pensent toujours à leurs enfants. — L'alcyon sur les ondes.

Annecy, 6 janvier 1616.

Monsieur,

A ce commencement de nouvelle année, je vous représente mes vœux et mon obeissance, dissemblables certes aux ans, en ce quilz perissent tous dans leurs vicissitudes et revolutions; mais l'infinie affection que j'ay a vostre gloire est ferme, permanente et exempte de tout autre changement que de celuy de sa continuelle croissance. Aussi fut elle formée de la main éternelle de Dieu, a mesme que la bienveillance que vous avez pour moy fut créée en vostre esprit; et si, elle ne regarde aussi que l'éternité. Passion toute miraculeuse, qui, au dessus des loix de la nature, m'a donné le bien de vous avoir pour filz, et a vous, Monsieur, le courage et l'humilité de m'advouer pour pere.

O combien de foyz, Monsieur mon cher Filz, ce nom et ce cœur de pere que je porte envers vous me presse-il d'amour et de zele pour supplier la divine Bonté qui l'a voulu comme cela, de combler vostre ame de sa sainte dilection, établissant son royaume celeste en vous! Je le sçai bien que les bons enfans pensent souvent en leurs peres; mays ce n'est pas souvent, c'est tous-jours que les peres ont leurs espritz en leurs enfans.

Perseveres, Monsieur mon tres cher Filz, en cette grandeur de courage qui vous tient relevé au dessus des choses temporelles, entre lesquelles vous passes comme un heureux alcyon * surnageant aux ondes qui inondent ce siecle. Tenes vos yeux arrestés a cette sainte éternité

* Vide *Introd. a la Vie dev.*, Part. III, chap. XIV, et tom. XIII, p. 127.

(1) Roger de Saint-Lary et de Termes (voir tomes XV, note (1), p. 293, et XVI, note (1), p. 58).

a laquelle nous allons par la course de ces années, qui, passant, nous passent comme de poste en poste, jusques a cette fin-la. En ces momens, pourtant, comme dans un petit noyau, est enclose la semence de toute l'æternité, et en ces menus travaux de la devotion que nous devons pratiquer est enfermé le prix de l'infinité de la gloire *, et ce petit soin de servir Dieu produit le repos d'une joye perdurable. Qu'a jamais le sang du Sauveur soit beni, qui nous a rendu le salut si aysé !

* Cf. II Cor., iv, 17.

Il ne se peut dire, Monsieur mon Filz, combien j'ay de consolation de sçavoir que monsieur vostre frere, ce digne et brave seigneur qui vous tient lieu de cher enfant, est enfin marié (1); car je ne doute point que cela ne luy soit un grand moyen pour bien servir Dieu, a quoy il est asses porté par la generosité de son courage, outre que je m'imagine que vostre contentement, Monsieur, en est grand. Et si Dieu exauce mes souhairs, ce mariage sera fleurissant en toute sorte de benedictions, et *rendra en son tems* les fruitz* d'une desirable et belle posterité. De faire des amas de paroles sur ce sentiment pour en

* Ps. 1, 3.

(1) Chevalier de Malte et grand prieur d'Auvergne, César-Auguste de Saint-Lary, seigneur de Termes, céda aux instances de son frere Roger qui, n'ayant pas d'enfant, le pressait de se marier. Il épousa, en 1615, Catherine Chabot, fille de Jacques, marquis de Mirebeau, et d'Anne de Coligny. C'était un vaillant soldat, sachant encore mieux la guerre que son frere, au témoignage des contemporains, « brave seigneur, au cœur de lion et à la parole douce. » (*Mercurius français*, tome VII, p. 641.) On retrouve assez fréquemment son nom dans les lettres du président Favre au duc de Savoie, car il servit ce prince dans les guerres de 1616 et 1617. Le baron de Termes finit sa brillante carrière le 22 juillet 1621; blessé au siège de Clairac en Guyenne, il avait été transporté aussitôt à Tonneins. Le P. Arnoux, confesseur du Roi, le visita et le salua de la part de Sa Majesté : « Mon Pere, » dit le mourant, « il n'est plus temps de me parler des rois de la terre à qui je suis meshuy trop inutile; parlez-moy seulement du Roy du Ciel (1). » Louis XIII vint lui-même le voir et honora de ses larmes la perte d'un si bon serviteur. François de Sales mêla ses regrets à ceux de la cour et de l'armée : « O certes, il est vray, » écrivait-il le 21 septembre 1621, « la mort de M. de Termes m'a infiniment tourmenté le cœur. »

(Cf. Moreri, Hœfer, etc., et *Oraison funebre sur le trespas de Monseigneur de Termes, prononcée en l'église des R. Peres Jésuites de Dijon le 28 aoust 1621, par F. J. Pétrigny, de l'Ordre des Carmes.*)

(1) *Les dernières paroles de Monsieur le Baron de Termes tenues à Sa Majesté.* Bourdeaux et Paris, MDCXXI.

tesmoigner la grandeur, je n'en ay pas l'art, principalement escrivant avec ce cœur tout de bonne foy, a Vostre Grandeur, qui se contente de la realité de mon affection. Mays, ce pendant, j'excede en longueur.

Vives a jamais en Dieu et pour Dieu, Monsieur, et aymes constamment

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

6 janvier 1616, Annessi.

A Monsieur

[Monsieur le Duc de] Bellegarde,
Marquis de Seurre et Versoix,
Chevalier des deux Ordres du Roy, grand Escuyer de France,
Gouverneur de Bourgoigne, Bresse et Beugey.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Saint-Céré.

MCLVII

A MONSIEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Efforts du Saint pour amener une réconciliation. — La peste, messagère de la miséricorde divine.

Annecy, [14] janvier (1) 1616.

Monseigneur,

J'ay veu tout ce quil vous plaist de m'escrire touchant M. de Barraux (2), que je treuve tres bon, comme venant de vostr'esprit qui sçait mieux discerner que nul autre

(1) L'ancien copiste qui nous a conservé ce texte a fait certainement erreur en lisant à la date, 19 juin. L'étude comparative des lettres où il est parlé de la peste de Genève et de l'affaire de M. de Barraux, oblige d'adopter le mois de janvier. Pour le quantième il y a eu aussi confusion, car le 19 le Saint était absent d'Annecy.

(2) Michel Fenouillet, seigneur de Barraux. (Voir ci-dessus, Lettre MCLXXX, p. 85.)

ce qui est convenable. J'ay commencé a luy parler, et puis a M. Garin ⁽¹⁾, du sentiment quilz ont l'un contre l'autre, selon le mot quil vous pleust m'en toucher. Ilz protestent fort de ne penser a point de mal, mais c'est en un langage qui ne veut pas du tout dire cela. Je m'essayeray de tenir a leur bien et repos, qui despend de l'obeissance quilz doivent rendre a vos intentions, lesquelles, de mon costé, je veux tous-jours respecter et suivre tres affectionnement.

Nous oyons parler de paix, et sentons tous-jours les effectz de la guerre. Nostre Geneve est tous-jours dangeusement travaillée de contagion ⁽²⁾, et, par merveille, jusques a present toute la Savoye en est exempte, graces a ce bon Dieu qui, a l'aventure, par la peste temporelle, les veut guerir de la spirituelle, ou bien les prendre du costé du Ciel, puisque du costé de la terre, les hommes s'en empeschent les uns les autres.

Ce porteur a désiré ma recommandation aupres de vous, et puisquil est des vostres, je ne luy scaurois rien refuser de ce qui est en mon pouvoir. Je vous supplie de m'aymer tous-jours constamment, puisque de tout mon cœur je suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

..... 1616, d'Annessi.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Montpellier.

(1) En 1632, au mariage de Perrine Fenouillet, sœur du seigneur de Baraux, figure comme témoin leur beau-frère Jacquelin Garin. Serait-ce l'irréconciliable ennemi de Michel Fenouillet, devenu son proche parent ? Il est question de son mariage dans une lettre du Saint du 19 octobre 1617, et de la dispense nécessaire pour cette alliance ; il y avait donc déjà entre eux un lien de famille.

(2) Voir plus haut, pp. 67, 86.

MCLVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(INÉDITE)

En route pour Samoëns; une semaine d'hiver.

Annecy, 23 janvier 1616 (1).

Je partis lundi pour aller a Sales, ma tres chere Fille, pensant d'aller de la a Samoën. Mais le mardi les eaux m'en empescherent; mercredi et jeudi, la neige [était] si grandë en ces contrees de dela, qu'on ne pouvoit passer. Et en fin, la cousine est hors de tout danger (2); qui m'a fait revenir icy, ou je vous donne mille et mille benedictions, ma tres chere Fille, comm'estant tres parfaitement tout vostre, et salue humblement monsieur le cher mari.

Vive Jesus! *Amen.*

XXIII janvier.

A Madame
Madame de la Flechere.Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'État.

(1) La date de l'année est prouvée par la maladie de M^{me} de Charmoisy. On lit en effet dans le *Compte de M^e Brunet, par lui rendu au seigneur de Charmoisy, 1615-1617* : « Item, ay payé a un nommé Guillaume, pour le lousage d'un cheval quil auroit baillié a monsieur le medecin Grandis le 18^e janvier dernier [1616], pour aller voir madame a Samoën avec Monseigneur le Reverendissime, pour troys jours quil auroit gardé ledict cheval, jaçoit quil ne soit esté audict Samoën : quatre florins, six sols. » (Archives de M^{me} Adélaïde Vuÿ, à Carouge, Genève.)

(2) M^{me} de Charmoisy, descendant de Marclaz à Annecy par Samoëns, fut arrêtée par la maladie chez sa belle-sœur M^{me} de Vallon. « Hélas! » écrit la Mère de Chantal le 17 janvier (*Lettres*, vol. I, p. 77). « ma pauvre sœur M^{me} de Charmoisy... nous venant voir, est tombée malade à Samoëns. » Le Saint partit le 18, mais ne put franchir la région des Bornes (voir ci-après, p. 135); il revint alors à Annecy, où, dès le 23, il apprenait la convalescence de sa fille spirituelle.

MCLIX

A LA MÈRE FAVRE
 SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Ce que Dieu fera pour la Visitation, et ce qu'il fera pour la Mère Favre. — Souffrir en Dieu rend la souffrance heureuse. — Manifestations extérieures du zèle.

Annecy, [janvier] 1616 (1).

Ma tres chere Fille,

Je ne vous puis dire autre chose sur ce que vous m'écrites, sinon que Dieu fera plus que les hommes ne peuvent penser pour cette Congregation, et spirituellement et temporellement; et n'en avons nous pas d'assez bons gages jusqu'a present?

Ma tres chere Fille, vostre cœur tient un rang dans le mien qui me fait faire sans cesse mille souhairs pour vostre consolation et prosperité interieure. Hé, mon Dieu, puisque vous avez tiré ce cœur de ma grande fille a vous, perfectionnes le en vostre saint amour. Il le fera, ma Fille vraiment chere et bienaymee, n'en doutez point; mais resveillés souvent les saintes affections et resolutions que nous avons prises.

Ne vous troublés aucunement de vos infirmités, qui ne vous sont donnees que pour vous affermir. Je compatis grandement a vostre peyne, quoy que je ne doute pas qu'elle ne soit agreable a vostre esprit, qui l'accepte comme venant de ce Pere celeste, lequel donne les tribulations avec un amour nompereil aux enfans de sa providence. Souffrés toute vostre fievre en Dieu, et la souffrance vous sera heureuse, ma tres chere grande Fille.

Je desire que le zele de la tres grande gloire de Dieu arde et regne continuellement en vostre cœur, et qu'en

(1) Les allusions à la maladie de la Mère Favre et aux difficultés que rencontrait la Visitation, permettent de rapprocher ces lignes d'une lettre de la Mère de Chantal, datée du 20 janvier (vol. I, p. 83), où sont traitées les mêmes questions.

toute occasion il paroisse par modestie, douceur, humilité et devotion. Croyes moy, ma tres chere Fille, je vous cherais tres pretieusement, et ne manque deux fois le jour de faire orayson speciale a vostre intention. O que cet amour est doux, qui nous fait aspirer les uns pour les autres au Ciel !

Dieu vous benisse a jamais, ma chere Fille.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

MCLX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE (1)

Un voyage arrêté par les neiges. — M^{me} de Charmoisy hors de danger. —
Pourquoi le Saint ne trouvait pas facilement un prédicateur pour Rumilly,

Anancy, 26 janvier 1616.

Il faut respondre courtement, ma tres chere Fille, puisque ce porteur m'a pris entre plusieurs affaires que je ne puis laisser. Je m'estois mis en chemin pour aller voir la chere cousine (2), mais il ne me fut possible de passer les Bornes (3) en ce tems, a cause de la nouvelle neige qui y estoit tombee. Or, maintenant elle est du tout hors de danger, a ce que m'escrivit avant hier M. de Vallon (4). Dieu en soit loué, a la gloire duquel je m'asseure qu'elle destinera encor plus ardemment le reste de sa vie.

Je me res-jouis aussi beaucoup de ce que vous me dites de la chere niece (5), car tout en est bon, et croy bien que M^{me} du Chastelard aura plus de peyne de s'eschapper (6). Nous nous verrons quand il plaira a Nostre Seigneur vous

(1) Nul doute pour la destinataire; c'est bien M^{me} de la Fléchère, comme le prouvent les diverses allusions de la lettre et le titre de « compere » qui se lit à la signature.

(2) M^{me} de Charmoisy (voir ci-dessus, Lettre MCLVIII, p. 133).

(3) Région montueuse entre Cruseilles et La Roche.

(4) Jacques de Gex, seigneur de Vallon, beau-frère de M^{me} de Charmoisy. (Voir tome XII, note (1), p. 260, et les notes (1), pp. 99, 100 du tome XVI.)

(5) Gasparde d'Avise (cf. ci-dessus, pp. 99, 102, 112).

(6) Jacqueline de Chauvirey ne put en effet « s'eschapper », comme on l'a dit plus haut, note (1), p. 99.

en donner la commodité, et a moy cette particuliere consolation.

Je suis en peyne de trouver un predicateur a propos pour Rumilli, puisque nos Peres Capucins n'en ont point, et qu'on y est un peu delicat (1). Je ne sçai si nous pourrions avoir quelque Jesuite de Chamberi; j'en escriray demain un mot au P. Recteur (2). Si moins, nous en prendrons icy quelqu'un, car nous en avons d'asses bons, pourveu qu'on ne fust pas si douillet comme l'on est en ce tems, auquel tant de gens sçavent bien dire et fort peu bien faire.

Vives tout a Dieu, ma tres chere Fille, et cherisses tous-jours fortement mon ame qui vous est toute dediee, comme je suis sans fin,

Vostre plus humble, tout affectionné
serviteur et compere,

FRANÇ, E. de Geneve.

26 janvier 1616.

(1) D'après la lettre du 19 février à M^{me} de Miedry (voir ci-après, p. 148), il semblerait que le P. de la Rivière, prédicateur du Carême de 1616 à Annecy, avait été refusé par les trop délicats habitants de Rumilly. Étaient-ils devenus difficiles depuis qu'ils avaient eu le bonheur d'entendre François de Sales lui-même en 1608? (Voir tome XIII, note (1), p. 377.)

(2) Le P. Claude Le Maire (voir tome XV, note (1), p. 209), qui devait être remplacé dans sa charge au mois de mars suivant, par le P. Jean Brossard.

MCLXI

A MONSIEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER (1)

Une amitié toujours heureuse de s'exprimer. — Malades qui refusent
les ordonnances du médecin.

Annecy, 1^{er} février 1616.

Monseigneur,

Je ne puis m'empescher de vous resaluer tous-jours

(1) Le destinataire de cette lettre, que Hérissant et les éditeurs qui l'ont suivi adressent à un *Evêque*, est sûrement M^{sr} Fenouillet; les nouvelles de MM. de Barraux et Garin le démontrent avec évidence.

quand les commodités s'en presentent, desireux de vivre continuellement en vos souvenirs et en la sainte bienveüillance dont vous m'honnores. C'est le seul sujet de ces quatre lignes; car, quant au reste, ce porteur fidele⁽¹⁾ vous dira toutes nos nouvelles, qui sont petites comme en tems de paix.

J'ay bien voulu essayer d'accommoder sa volonté avec celle du sieur de Barraux⁽²⁾, mais ilz ont reciproquement refusé les ordonnances du medecin, disant qu'ilz n'estoyent pas malades; c'est a dire, ilz ont bien advoüé qu'ilz avoyent sujet de se vouloir l'un l'autre, mais qu'ilz n'avoyent nulle intention de se rechercher pour en tirer satisfaction, pour le respect qu'ilz devoient a la vostre, laquelle je les exhorteray tous-jours de reverer comme le sanctuaire de leur bonheur. Et moy, je le feray a jamais de tout mon cœur, comme estant sans fin,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur
et frere,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

1^{er} febvrier 1616, Annessi.

(1) La suite du texte prouve que ce porteur est M. Garin. (Voir ci-dessus, note (1), p. 132.)

(2) Michel Fenouillet (voir *ibid.*, Lettre MCLVII, p. 131).

MCLXII

A LA MÈRE FAVRE

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Une réponse à ce que M^{sr} de Marquemont allègue contre la Visitation. — Pourquoi le Fondateur eût préféré le titre de simple Congrégation; raisons de sa condescendance à faire de l'Institut naissant un Ordre religieux. — « Suavité nompareille » en son acquiescement. — Ses réserves. — Une fondation est désirée à Chambéry.

Annecy, 2 février 1616 (1).

Que direz vous, ma tres chere Fille, voyant si peu de lignes de ma part, apres en avoir si souvent receu de la

(1) C'est à tort que Migne, publiant pour la première fois ce texte (tome VI,

Je pensois estre plus pressé, mais on m'a laissé un quart d'heure pour esgratigner cette lettre precipitamment.

vostre beaucoup plus? Or, dites, et ce sera la verité, dites quil faut bien que le pauvre Pere ne puisse pas mieux faire; car il ayme si fort sa toute chere fille, que sil pouvoit, il ne se contenteroit pas de l'entretenir si peu.

Je fay response a Monseigneur l'Archevesque, sur un grand papier quil m'a envoyé, contenant tout ce quil luy plait d'alleguer contre l'institut de la Congregation (1). Et sur deux partis quil me propose, hors desquelz il ne veut nullement establir nostre pauvre Congregation en son diocæse, je luy laisse le choix sans reserve quelcomque (2), hormis celle de la principale fin de nostre Congregation: que les vefves, au moins en leur habit vidual, y puissent estre par maniere de retraite jusques a ce que, desfaites de tous empeschemens, elles puissent faire la proffession et prendre l'habit; et que les femmes du monde y puissent avoir entree, pour s'exercer et resoudre a la devotion, selon les occurrences.

Or, les deux partis quil propose sont: ou de laisser nostre Congregation en tiltre de simple Congregation, avec la clausure, ou de la reduire en Religion formelle, sous la Regle de saint Augustin (3). Et quant au premier parti, il ne le propose qu'a contre cœur; si que, voyant que malaysement favorisoit (*sic*) il jamais la Congregation si on ne vient au second, je le luy laisse en

col. 992), le date du 2 décembre 1615. L'Autographe porte au-dessous de l'adresse, mais sans millésime, 2 fevrier. Le Saint aura écrit ce quantième après avoir cacheté sa lettre, et ajouté en même temps, dans le sens vertical, les quelques mots concernant Sœur Françoise-Jéronyme de Villette (voir ci-après, pp. 141, 142). Toutefois, l'année n'est pas douteuse, car « le grand papier » de M^{sr} de Marquemont auquel il est fait allusion est du 20 janvier 1616.

(1) Le Mémoire de M^{sr} de Marquemont et la réponse de François de Sales seront donnés avec les *Opuscules*. On peut consulter à l'Appendice I, la lettre de l'Archevêque qui accompagnait le long exposé de ses pensées sur la nouvelle Congrégation.

(2) L'édition de 1641 intercale les trois lignes précédentes et plusieurs autres passages de notre texte dans une lettre qui est une vraie mosaïque; ce qui en reste, après restitution des emprunts faits à cet Autographe et à une lettre de 1617, est donné ci-après, p. 150.

(3) Ce dernier parti fut définitivement adopté deux ans plus tard. Le 9 octobre 1618, l'Evêque de Genève, au nom de Sa Sainteté Paul V, érigeait la Visitation en Ordre religieux, sous la Règle de saint Augustin, et, de par l'Autorité apostolique, en approuvait les Constitutions.

liberté, ⁽¹⁾ estant chose indifferente que le bien de la Congregation se face ou en une sorte ou en l'autre. Or, mon sentiment estoit quil se feroit mieux en tiltre de simple Congregation, ou la seule charité et crainte de l'Espoux serviroit de clausure, avec la retraite que la bienséance de telles assemblees requiert, ainsy que nous l'avions mise es Regles. Mays, puisque du bon accueil que Monseigneur l'Archevesque fera a cette Congregation en sa ville depend celuy qu'elle peut prétendre en toute la France, j'acquiesce que l'on en face une Religion formelle, a la reserve de ces deux pointz sus marqués, puisque, comm'il dit, on ne changera rien aux Regles, quil loue et proteste estre « excellentes ⁽²⁾ », car c'est son mot, que le fruit de cette Congregation est admirable, mais que la racine n'en vaut rien; combien que Nostre Seigneur die * qu'un mauvais arbre ne scauroit produire bon fruit. Je voy aussi que, par ce moyen, on contentera une quantité de censeurs, et les peres et parens des filles qui ne les veulent pas donner a Dieu que pour gagner les portions qu'elles emporteroyent silz les donnoyent a quelque chetif mari.

* Matt., vii, 18.

L'importance est, ma tres chere Fille (et je vous le dis de tout mon cœur qui vous parle en simplicité et totale confiance, car en somme vous estes certes ma fille de mon cœur plus que vous ne scauriez penser, ni moy dire), l'importance est que ⁽³⁾ j'ay fait cet acquiescement avec une douceur et tranquillité, ains avec une suavité nonpareille. Et non seulement ma volonté, mais mon jugement a esté bien aysé de se sousmettre et rendre l'hommage quil doit a celuy de ce digne Prælat; car, ma Fille, que prétens-je en tout ceci, sinon que Dieu soit glorifié et que son saint amour soit respandu plus abondamment dans le cœur de ces ames qui sont si heureuses que de se dedier toutes a Dieu? Les Congregations et les Religions

(1) Ici commence la seconde coupure qui avait été insérée dans le texte bâti, mentionné à la page précédente, note (1); elle se termine au mot « clausure ».

(2) Mémoire de M^{sr} de Marquemont.

(3) Ce qui suit jusqu'à « toutes a Dieu » (dernière ligne) se trouvait interpolé dans la lettre indiquée note (2) de la page précédente.

ne sont point differentes devant la divine Majesté, car, selon icelle, les vœux des unes sont aussi fortz que ceux des autres ; et le tiltre de Congregation n'estant pas si specieux ni honoré, m'en playsoit davantage. Mays, de bon cœur (voyes vous, ma Fille, je dis tres suavement), j'acquiesce que ce soit une Religion, pourveu que, par la douceur des Constitutions, les filles infirmes y soyent receues, les femmes vefves y aient retraitte, et les femmes du monde quelque refuge pour leur avancement au service de Dieu. La Regle de saint Augustin est beaucoup plus douce que les nostres, soit pour la clausure, soit pour tout le reste ; de sorte que, gardans nos Regles, nous ferons plus que saint Augustin n'ordonne, et le tiltre de la *Regle saint Augustin* honorera nos Regles sans y rien adjouster.

Je voudrois bien vous dire beaucoup de choses sur ce sujet, affin que, quand Monseigneur l'Archevesque vous parlera, vous sceussies un peu mieux l'entendre ; mays pour tout, il suffira que vous l'asseuries quil ne trouvera point en moy un esprit contrariant ni qui veuille surnager. Ne serois-je pas un chetif homme, si je voulois m'estimer et relever mon esprit en comparayson des autres ?

Item, il faudra dextrement et doucement luy faire savourer le prix des entrees des seculieres qui viennent pour rabiller un peu leurs espritz (1). En Italie on n'en a pas tant besoin, ains nullement, car il y a tant de compagnies de femmes vefves, mariees, filles, ou les exercices se font ; les maysons et quartiers de femmes, si retirés du reste de leur mesnage ; plusieurs Congregations libres ou elles se retirent, et mille autres telles commodités. Joint qu'en Italie, sur tout a Romme, l'esprit des femmes y est tellement soupçonné, que non seulement on ne permet pas aux hommes de parler aux Religieuses a la treille sans expresse et tres rigoureuse licence, mais mesme on ne le permet pas aux femmes sans cette mesme licence ; on ne permet pas aux prestres,

(1) Voir plus loin la lettre du 10 juillet au Cardinal Bellarmin.

quelz qu'ilz soyent, fussent ilz Jesuites, Capucins et tout ce qu'on voudra, d'y aller dire Messe, s'il n'a licence par escrit. Or, de deça, les Carmelines mesme ne font pas ces misteres, par ce que les meurs et humeurs ne requierent pas tant de barricades ni de desfiances. C'est pourquoy, sil plait a Monseigneur de Lyon, on pourra aysement moderer cette rigueur pour l'entree des dames et autres bonnes femmes qui, pour une si sainte fin, voudront entrer.

(1) On parle fort de faire une Congregation a Chamberi (2), on en demande en plusieurs endroitz (3); c'est pourquoy je supplie Monseigneur l'Archevesque de terminer cet affaire, en sorte qu'on puisse imprimer les Regles bientost (4).

Ma tres chere Fille, pries Dieu quil remplisse mon cœur de son amour; j'en fay de mesme pour le vostre, qui me semble, certes, estre vraiment mien, comme le mien est tout vostre.

Je respondray a la difficulté des desirs a la premiere commodité (5). Je salue nos cheres Seurs, sur tout les deux nostres (6). Il ny a pas grand hazard que le livre de l'*Amour de Dieu* soit retardé; je le fay cependant revoir (7).

Je salue M. l'Aumosnier, que j'espere voir parmi ce Caresme (8).

(9) Tout maintenant je viens de recevoir une lettre de

(1) L'alinéa suivant est inédit.

(2) Cette fondation de Chambéry fut retardée jusqu'au 17 janvier 1624. Elle se fit par la Mère de Chantal elle-même, accompagnée de quelques Religieuses d'Annecy.

(3) Voir ci-dessus, note (2), p. 101, et ci-après, pp. 162, 163.

(4) Les Règles et Constitutions ne purent être imprimées qu'en 1619.

(5) C'est dans sa lettre du 17 avril que le saint Fondateur résout la « difficulté des desirs. »

(6) Sœur Péronne-Marie de Chastel et Sœur Marie-Aimée de Blonay.

(7) Dès le 28 mars 1616, Pierre Rigaud s'était muni du Privilège d'imprimer, et n'attendait plus que la communication du manuscrit. Celui-ci fut porté à Lyon au commencement de mai, par M. Michel Favre. (Cf. notre Introduction au *Traité de l'Amour de Dieu*, tome IV, p. xv.)

(8) Claude de Sevelinges, aumônier de Belleville et confesseur de la Visitation de Lyon (voir tome XV, note (2), p. 333), ne vint à Annecy qu'au début de l'été.

(9) Voir ci-dessus, note (1), p. 137.

ma Seur François Hieronime (1); je respondray a la premiere commodité, car il faut donner les lettres.

A ma tres chere Fille en N. S.

Ma Seur Marie Jaq^e Favre,

Superieure de la Congregation de la Visitation.

A Lion.

(2) Le 2 febvrier.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Lyon-Fourvière.

(1) Sœur François-Jérôme de Villette (voir ci-après, Lettre MCLXXIII, p. 159).

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 137.

MCLXIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Promesse d'une visite au retour de Mionnas. — François de Sales va dire la sainte Messe à la Visitation pour M. de la Fléchère malade.

Annecy, 9 février 1616.

Hier, une heure de nuit, vostre lettre me fut rendue. Ce matin j'ay envoyé pour sçavoir si M. Faber estoit parti (1); on m'a fait dire qu'ouÿ, cependant le voyla encor. Or il ne se faut point estonner, ma chere Fille, car, Dieu aydant, ce ne sera rien. Nous prions a cett'intention; et je m'en vay aujourd'huy a Mionnaz (2), d'ou je repasseray vers vous tout en passant, au retour, affin de visiter vostre malade, et rendray par mesme moyen le compliment avec M. le Comte qui est gueri (3).

(1) Jean Favre, médecin d'Annecy (voir tome XV, note (1), p. 147), qui devait se rendre à Rumilly pour visiter M. de la Fléchère, gravement malade. (Voir la lettre suivante.)

(2) Seigneurie d'Amé de Montfort, près de Rumilly. (Cf. le tome précédent, note (1), p. 60.)

(3) Fils de Philibert de la Forest et de Madeleine Fléard, et frère de M^{me} de la Fléchère, Charles de la Forest était baron de la Bâtie-d'Albanais, d'Apremont, etc., et, depuis février 1594, comte de Verel et Dullin. Par ses exploits militaires, il mérita les faveurs de son souverain, dont il devint conseiller et chambellan. D'abord marié à Claudine de Bellegarde de Montagny, veuve de Pierre de Maillard, le comte épousa en secondes noces (contrat dotal du 28 mai 1613) Marguerite de Seyssel-la-Chambre, et mourut en décembre 1629.

Je vay dire la sainte Messe a la Visitation, ou je feray la recommandation du malade, que je prie Dieu vouloir benir de sa sainte main, avec vostre cœur et toute vostre mayson. Je suis tout parfaitement vostre.

9 febvrier 1616.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin
Archives de l'Etat.

MCLXIV

A M. PHILIPPE DE QUOEX (1)

(FRAGMENT)

Veuvage de M^{me} de la Fléchère. — Eloge de cette « parfaite brebis »
d'un bercail affligé.

Annecy, vers le 12 février (2) 1616.

J'appris au soir la nouvelle du deces de nostre bon monsieur de la Flechere (3). O Dieu, avec quelle ardeur sa chere vefve va-elle sacrifier *le sacrifice de toute justice* * a Dieu ! Quand je n'aurois que cette parfaite brebis en mon bercail, je ne me sçaurois fascher d'estre Pasteur de cet affligé diocese. Apres nostre madame de Chantal, je ne sçai si j'ay fait rencontre d'une ame plus forte en un cors feminin, d'un esprit plus raysonnable et d'une humilité plus sincere.

* Ps. iv, 6.

Je ne doute nullement, Monsieur mon cher Confrere,

(1) Philippe de Quoex (voir tome XII, note (1), p. 30) est indiqué pour destinataire dans la Vie de M^{me} de la Fléchère par la Mère de Chaugy, d'où notre texte est tiré.

(2) Il est difficile de préciser exactement la date de ce fragment, ignorant celle de la mort de M. de la Fléchère. Le 8 février, l'Evêque de Genève apprit la maladie du gentilhomme (voir la lettre précédente); le 17, il écrit à sa veuve : « Les sentimens de l'absence du defunct ne peuvent pas *si tost* passer » (voir ci-après, p. 145); le décès était donc survenu déjà depuis plusieurs jours.

(3) Voir tome XIV, note (1), p. 55.

que passant si proche d'elle, vous ne l'allies visiter. Portes luy l'assurance que mes prieres luy sont acquises pour le repos de son cher defunct et pour sa consolation particuliere, que je m'asseure estre toute en ces deux motz : *Le nom de Dieu soit beni **, sa *volonté soit faite **.

* Job, 1, 21.

* Matt., vi, 10, xxvi,
42.

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Sœur Madeleine de la Forest de la Fléchère*, par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

MCLXV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Affaires de tutelle. — Prudence et sainte indépendance en face du monde. — Les prétentions et les plaintes de M. Guidebois. — Un prédicateur de Carême. — Prochains arrangements à la cure de Rumilly.

Annecy, 17 février 1616.

Ma tres chere Fille,

Hier au soir seulement je receus vostre lettre et je respons ce matin, jour des Cendres. Il m'est advis que ces formalités de tuteur a vos enfans sont superflues, puisque tout est vostre et qu'aussi bien vostre Espoux nouveau ne vous demandera point de dote. Neanmoins, vous sçaves quel homme je suis pour les affaires du monde; certes, je n'y entens rien du tout. C'est pourquoy je vous conseille de croire le neveu ⁽¹⁾, qui, estant de la profession et ayant l'affection quil a pour vous, ne peut en cela que vous bien conduire. Mays il faudra pourtant bien faire sçavoir au monde vostre bonne intention envers vos enfans; autrement il criera a la Philothee comme au loup garou *, et sera bien ayse de prendre ce sujet : a quoy vostre protestation obvierra suffisamment. Que sil ne s'en contente, il le faudra laisser crier et braire tant quil voudra, puisque le nouvel Espoux ne tient aussi point de conte de son tesmoignage *.

* Cf. *Introd. a la Vie dev.*, Part. IV, ch. 1.

* Cf. Joan., II, ult.

(1) Prosper d'Avise (voir ci-dessus, note (1), p. 98).

En verité, il faut ayder M. Guydeboys (1) affin quil ayt sa pension tant que nous pourrons, car le pauvre homme seroit miserable sans cela et auroit grand sujet de se plaindre; et vous pouves penser de quel air il le feroit, puisque il le fait des a present avec un'extreme doleance. Vous m'envoyeres donq les papiers et je vous renvoyeray ce que vous me marqueres, et l'assisteray en ce que je pourray, affin quil ne soit pas frustré de sa juste pretention. Et M. le Comte (2) n'en sçaura rien, ou sil le sçait, il n'aura point d'occasion de vous en sçavoir mauvais gré.

Les sentimens de l'absence du defunct (3) ne peuvent pas si tost passer; il suffit que, en la pointe de l'esprit, nous soyons bien resignés au bon playsir de Dieu, et que nous taschions de nous unir de plus en plus parfaitement au second Espoux. Demeures bien toute en luy et vives bien toute pour luy, ma tres chere Fille, et je suis tout parfaitement

Tout vostre.

Nous avons un brave prædicateur (4), je m'en res-jouis

(1) Les Guy de Boex, Guideboex ou Guidebois, originsires de Cluses en Faucigny, y apparaissent déjà en 1356. Nobles régulièrement en 1585, ils sont réhabilités de noblesse en 1610.

Jean-Jacques Guidebois, notaire, fut père, le 1^{er} juin 1586, de Jean-François-Melchior, celui-là même dont le Saint parle ici, et qui devint, le 20 novembre 1603, prieur commendataire de Notre-Dame de Vion. Moins de deux ans après (18 février 1605), il résigna ce bénéfice, uni aux biens ecclésiastiques des Chevaliers des saints Maurice et Lazare, en faveur de Claude-François de la Fléchère, mari de la destinataire. M. Guidebois gardait la charge de pourvoir au service religieux du prieuré et à l'hospitalité des pauvres et des lépreux. En 1610, il reçut les trois Ordres majeurs, les 5 juin, 18 septembre et 18 décembre. (D'après les *Mém. de l'Acad. Salés.*, tome XI (1888), pp. 77, 230, l'*Armorial de Savoie* et les R. E.)

(2) Charles de la Forest, frère de M^{me} de la Fléchère. (Voir ci-dessus, note (3), p. 142.)

(3) M. de la Fléchère (voir la lettre précédente).

(4) En 1616, le Carême fut prêché à Annecy par le P. Louis de la Rivière, de l'Ordre des Minimes, alors supérieur du couvent de Valence. Le Conseil de Ville déclare, à la date du 4 avril, que « pour tant de belles doctrines et predications quil nous aourny, il est raisonnable de reconnoistre tant de peine, puis quil s'est trouvé tres rare en cest estat, et [a] contenté la Ville. » On convient de lui donner « soixante ducats, » et de le faire accompagner « trois lieues loing par l'ung des scindics, assisté de quelques conseillers, et jusques a la disné que sera faite a la charge et despense de la Ville. » *Reg.*

grandement. Vous l'ouïres un peu sur la fin ⁽¹⁾, et madame la Comtesse ⁽²⁾, a laquelle j'ay bien envie de donner de la moderation en ses affections, selon le besoin que j'en voy par la demesuree ardeur qu'ell'a en la sollicitation de faire M. Nacot ⁽³⁾, vicaire. Or bien, nous sommes apres a donner un fort bon coadjuteur au curé ⁽⁴⁾, et alhors tous ces inconveniens cesseront.

Dieu soit a jamais au milieu de nos cœurs. Je salue la

des Délib. municip.) Annecy rappela l'année suivante le P. de la Rivière pour la station quadragésimale. Le pieux Minime put donc voir de près François de Sales; il demeura émerveillé de ses hautes vertus. Prenant congé de ses auditeurs (avril 1616), il fit un éloge public de leur Evêque, ce qui lui attira les reproches du Serviteur de Dieu. « Vous avez touf gaté aujourd'hui en me flatant et en me louant avec exageration, » lui dit-il; « attendez, mon cher Pere, attendez que je sois mort pour me louer. » (Ancien Ms. de l'Année Sainte.) Le Religieux obéit à ce commandement, et en 1623 revint en Savoie, employant plusieurs semaines « pour s'instruire pleinement de tout ce qui pouvoit appartenir à l'histoire de nôtre Bien-heureux...; et ainsi bien informé de tout... se retira au Monastere de son Institut à Lyon, où il composa son livre (1). » (Charles-Auguste, *Le Pourpris hist. de la Maison de Sales, Annecy*, 1659, p. 42.) Après trois siècles, cette Histoire du saint Evêque de Genève, au style antique et chargé d'images, se fait encore lire avec un charme tout particulier. L'auteur, passionné pour son héros, épuise toutes les comparaisons pour l'exalter; quand il parle de ses vertus, on sent qu'il a pénétré bien avant dans cette âme de saint où Dieu avait fait surabonder ses dons de nature et de grâce. (Voir à l'Appendice I le fragment d'une de ses lettres à l'Evêque de Genève.)

Le P. de la Rivière, Minime de Grenoble, était originaire de Romans. Il fut supérieur dans différents couvents de son Ordre, entre autres Montmerle; on lui confia aussi les charges de Procureur pour la nation française à Rome, de Visiteur général en France et de Collègue général; il reçut ce dernier titre au 24^e Chapitre général tenu à Rome en 1617. Il vivait encore en 1654. Lanovius le qualifie de « docte, célèbre, pieux orateur et théologien. » (*Chronicon generale Ordinis Minimorum 1417-1627*, etc., Parisis, 1635; Rochas, *Biographie du Dauphiné*, etc., Paris, 1860.)

(1) M^{me} de la Fléchère avait sans doute le projet de passer la fin du Carême à Annecy.

(2) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon (voir tome XV, note (2), p. 1).

(3) R^d Nicolas Nacot, ecclésiastique prébendé à Rumilly. (Voir *ibid.*, note (3), p. 1, et la lettre suivante.)

(4) Au curé de Rumilly, Jean Viret. (Voir le tome précédent, note (1), p. 259, et ci-après, p. 148.)

(1) Il parut sous ce titre : *La Vie de l'Illustrissime et Reverendissime François de Sales, de tres-heureuse et glorieuse memoire, Evêque et Prince de Geneve, et Fondateur de l'Ordre des Dames de la Visitation; où sont contenues ses principales Actions, Vertus et Miracles. Par le R. P. Louys de la Riviere, de l'Ordre des Minimes.* A Lyon, chez Pierre Rigaud et Associez, rue Merciere, au coing de rue Ferrandiere, à l'Enseigne de la Fortune, 1625.

chere compaigne ⁽¹⁾ et la tres chere niece ⁽²⁾, quand vous luy escrires.

Jour des Cendres.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Probablement M^{me} de Mieudry. (Voir la lettre suivante.)

(2) Gasparde d'Avise.

MCLXVI

A MADAME DE MIEUDRY ⁽¹⁾

Etre ce que Dieu veut : faibles de corps, mais siens de cœur. — Nouvelles difficultés dans le service paroissial de Rumilly. — L'Evêque se justifie humblement, sans blâmer ses détracteurs. — Les « caprices des hommes. » — Soyons « vaysseaux bien profons » pour recevoir les grâces de Dieu.

Annecy, 19 février 1616.

Et moy certes, ma tres chere Fille, j'oubliai a vous dire ⁽²⁾ que, sans nulle difficulté, vous mangeassies, avec M. vostre pere ⁽³⁾ et vos enfans ⁽⁴⁾, de la chair; vostre complexion est asses lasse sans autre abstinence. Il faut estre ce que Dieu veut que nous soyons : foibles, vilz, abjectz, mais siens de cœur, d'intention et de resolution. Pour M. vostre mari ⁽⁵⁾ et le reste, vous en feres ce que

(1) Gasparde de Cerisier (voir tome XIV, noté (1), p. 85).

(2) Le saint Evêque avait passé à Rumilly vers le 10 février (voir ci-dessus, Lettre MCLXIII) et visité la destinataire; sa lettre est comme une suite de leurs entretiens.

(3) Jacques de Cerisier (voir la lettre suivante).

(4) M^{me} de Mieudry eut trois enfans : Charles, cornette du seigneur du Marest, d'après Guichenon fut tué au siège de Montmélian (1630); Madeleine, héritière du château de Mieudry, épousa par contrat dotal du 13 avril 1632, Noël-Jean-François de Bellegarde, seigneur des Marches et d'Entremont; Claude-Philiberte, à qui échut la maison d'Argis en Bugey, la porta en dot (10 mai 1632) à noble Jacques de Montmayeur, seigneur du Monet et de Macognin. Elle mourut avant le 2 mai 1663.

(5) Sébastien Portier, seigneur de Mieudry et d'Argis, fils de Claude-

vous estimerés a propos; je croy bien que ce ne sera pas trop de luy donner des conseilz, attendu quil craint Dieu, et quil faut avoir soin de bien nourrir ceux qui nourrissent bien cette sainte crainte, encor que ce soit avec imperfection.

Le vicariat de Rumilly depend du curé ⁽¹⁾; ce que j'ay fait pour condescendre a l'extreme instance qui m'a esté faite, c'est de luy permettre quil employast M. Nacot, si bon luy sembloit ⁽²⁾, sans pour cela empescher que l'on employast M. Charvet ⁽³⁾ a cet exercice, pour ceux qui n'auroyent pas agreé l'autre. Il se peut bien faire que j'aye mal fait en cela, et ce ne seroit pas un grand miracle; mais je ne le pense pas pourtant, a cause de la consideration pour laquelle je l'ay fait et la liberté que chacun a de se prævaloir des autres prestres; outre que cela ne durera comme rien, Dieu aydant. Ne vous mettes nullement en peine de respondre a ceux qui m'en blâmeront; car encor que je ne le pense pas, peut estre ont ilz rayson. Et pour vous, il vous suffit que je vous assisteray bien et ne vous tromperay point, ains vous conduiray le droit chemin de la pieté, avec un' affection et un zele tres invariable.

Je considere les caprices des hommes sur le sujet du bon M. de Valence ⁽⁴⁾; nous l'escoutons icy de tres bon cœur, et moy, qui ay plus estudié en theologie que tous ceux de Rumilly ensemble, je treuve qu'en verité il presche bien et utilement; on seroit bien ayse en des plus grandes villes de l'avoir ⁽⁵⁾. Il faut avoir patience, et prier Dieu quil nous face tous humbles, affin que,

Lambert Portier et de Guillermine de Loche. Marié à Gasparde de Cerisier le 5 février 1602, il était, en 1612, lieutenant de la compagnie colonelle de Philibert de la Villiane. Douze ans plus tard, on le trouve gentilhomme de bouche du duc de Savoie, et capitaine en son fort et préside de Montmélian. Resté veuf le 10 août 1616, il meurt avant le 29 août 1633.

(1) R^d Jean Viret (cf. la lettre précédente, p. 146).

(2) Voir *ibid.*

(3) Charles Charvet (voir le tome précédent, note (1), p. 293).

(4) Le P. Louis de la Rivière, que saint François de Sales désigne ainsi, parce que, comme on l'a dit ci-dessus, note (4), p. 145, il gouvernait à cette époque les Minimes de Valence.

(5) Cf. ci-dessus, p. 136.

comme vaysseaux bien profons, nous soyons capables de recevoir ses graces en abondance.

Je suis en vraye verité tout vostre, ma tres chere Fille, et Dieu soit la vie de vostre ame.

Le XIX febvrier 1616.

A Madame
Madame de Mioudry.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

MCLXVII

A M. JACQUES DE CERISIER (1)

(BILLET INÉDIT)

Dispenses pour le Carême en faveur d'un malade.

Annecy, 19 février 1616.

Monsieur mon Cousin,

Prenes, au nom de Dieu, tout ce qui sera requis pour votre nourriture *. La grandeur de votre maladie ne permet aucune reserve de viandes pour vous, a qui je ne cesseray jamais de souhaiter toute sainte prosperité, et a madame ma cousine (2), ni d'estre de tout mon cœur,
Monsieur mon Cousin,

* Cf. Epist. præced.

Votre plus humble, tres affectionné
cousin et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

3^e Jour du Caresme 1616.

A Monsieur
[Monsieur] de Cirisier.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} la comtesse d'Asnières de Sales,
à Metz (Annecy).

(1) Jacques de Cerisier, écuyer, seigneur d'Argis en Bugey, qui fut capitaine du château de Miolans. Par contrat dotal du 6 mars 1598, il épousa en secondes noces Claudine Portier, sœur de son gendre, le seigneur de Mioudry. (Voir ci-dessus, note (5), p. 147.)

(2) La femme du destinataire, Claudine, fille de Claude-Lambert Portier et de Guillermine de Loche. Elle teste le 18 mars 1632.

MCLXVIII

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

(FRAGMENTS)

Humbles réponses qu'il faudra faire à l'Archevêque de Lyon. — « L'esprit parfait et apostolique, » propre esprit de la Visitation. — Quel amour peut vivre sans anxiété.

Annecy, [février] 1616 (1).

Ma tres chere Fille,

Si Monseigneur l'Archevesque (2) vous dit ce qu'il m'a escrit, vous luy respondres que vous aves esté laissee la pour servir a l'establissement de vostre Congregation de tout vostre petit pouvoir; que vous tascheres de bien conduire les Seurs selon les Regles de la Congregation; que s'il plaist a Dieu, apres cela, que cette Congregation change de nom, d'estat et de condition, vous vous en rapportes a son bon playsir, auquel toute la Congregation est entierement voüee; et, qu'en quelle façon que Dieu soit servi en l'assemblee ou vous le serves maintenant, vous seres satisfaite.

En effect, ma tres chere Fille, il faut avoir cet esprit la en nostre Congregation, car c'est l'esprit parfait et apostolique. Que si elle pouvoit estre utile a establir plusieurs autres Congregations de bonnes servantes de Dieu sans jamais s'establir elle mesme, elle n'en seroit que tant plus agreable a Dieu, car elle seroit moins sujette a l'amour propre. (3)

Croyes moy, ma chere Fille, j'ayme parfaitement nostre pauvre petite Congregation, mays sans anxiété, sans

(1) Ces lignes sont extraites d'un texte absolument bâti, placé par tous les éditeurs, depuis 1641, en *octobre 1617*. (Cf. note (3) ci-dessous.) On ne peut douter que les décisions données ici par le saint Fondateur n'aient suivi de près la lettre du 2 février 1616 à la même destinataire.

(2) M^{sr} Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon.

(3) Ici, l'édition de 1641 avait interpolé un assez long passage composé de plusieurs fragments de la lettre du 2 février 1616 à la Supérieure de la Visitation de Lyon. (Voir ci-dessus, les notes (2), p. 138, (1) et (3), p. 139.)

laquelle l'amour n'a pas accoustumé de vivre, pour l'ordinaire; may le mien, qui n'est pas ordinaire, vit, je vous assure, tout a fait sans cela, et avec une tres particuliere confiance que j'ay en la grace de Nostre Seigneur, que sa main souveraine fera plus pour ce petit et humble Institut que les hommes ne peuvent penser. ⁽¹⁾ Et je suis, plus que vous ne sçauries croire, vostre. ⁽²⁾

Revu sur le texte inséré dans *l'Histoire de la Fondation du 1^{er} Monastère de la Visitation d'Annecy*.

(1) La phrase suivante ne se lit pas dans le texte que nous reproduisons, conforme du reste à celui de 1641, sauf quelques divergences de style qui sont maintenues comme plus authentiques.

(2) Après cette finale, les anciens éditeurs ajoutent un alinéa sur la mort de la jeune baronne de Thorens. On le retrouvera à sa vraie place, en septembre 1617.

MCLXIX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(INÉDITE)

Où croissent les lis agréables à l'Époux céleste. — L'ouvrage le plus doux, l'ouvrage le meilleur. — Députer Charles de la Fléchère vers le gouverneur de Savoie.

Annecy, 24 février 1616.

Je vous voy, ma tres chere Fille, selon ce que vous m'escrives, toute jettée sur les espines. O prenes courage, je vous en conjure; c'est la ou les lis aggreables a vostre Espoux croissent * et se nourrissent mieux, et le mouton * Cf. Cant., II, 2. que Dieu volut luy estre immolé au lieu d'Isaac estoit arresté entre les espines *. Travailles fidelement, ma * Gen., xxii, 13. tres chere Fille, avec la pointe superieure de vostre volonté, parmi ces tenebres et secheresses; une once de l'ouvrage fait en cette sorte vaut mieux que cent livres de celuy qu'on fait entre les consolations et sentimens, et bien que celuy ci soit plus doux, l'autre neanmoins est meilleur.

Je communiqueray de vostre affaire avec une bonne

cervelle et tres bonne conscience, et vous escriray son avis (1), combien que tous-jours il faille croire monsieur vostre neveu (2). J'appreuve bien que vous envoyes vostre filz (3) faire la reverence a Son Excellence (4), puisque elle ne vous fait nulle response, ni a moy, a qui neanmoins ell'a respondu sur un'autre point dont je luy escrivois; et selon que vous la verres inclinee, vous pourres par apres recourir a Son Altesse, tandis que la memoire est fraische du defunct (5).

Je suis sans fin, tout parfaitement vostre, ma tres chere Fille, dans le cœur delaquelle vive a jamais et regne Jesus. *Amen.*

XXIII febvrier 1616.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Riom.

(1) Voir ci-après la lettre du 1^{er} mars à la même.

(2) Prosper d'Avise (voir ci-dessus, note (1), p. 98, et p. 144).

(3) Charles de la Fléchère (voir ci-après, p. 165).

(4) Le marquis de Lans, Sigismond d'Est, gouverneur de Savoie.

(5) M. de la Fléchère, mari de la destinataire, de son vivant gentilhomme ordinaire de la Chambre de Son Altesse le duc de Savoie. Sa veuve désirait sans doute que leur fils recueillit, avec 200 pistoles promises au défunt, la succession des bonnes grâces et de l'amitié du prince. (Voir pp. 169, 170.)

MCLXX

AU COMTE PROSPER-MARC DE TOURNON (1)

(INÉDITE)

Un prétendant au sacerdoce qui a besoin d'étudier davantage.

Annecy, 27 février 1616.

Monsieur,

Ce porteur a esté le bien venu pour le contentement que

(1) L'adresse manque à l'Autographe, mais le ton de ces lignes, les nouvelles de « madame ma cousine », le titre de « parent » que le Saint prend à l'égard du destinataire, désignent sûrement le comte de Tournon, alors à Turin.

j'ay eu de sçavoir de vos nouvelles et le desir que j'aurois de servir son Ordre ; mais il a si peu de lettres, que je ferois grande conscience de luy donner l'Ordre de pres-trise sil n'estudie beaucoup davantage ⁽¹⁾. C'est pourquoy je luy ay fait sçavoir quil ne revint pas qu'avec cette provision-la. Au reste, il vous rendra tesmoignage de la santé de madame ma cousine ⁽²⁾ et de tout ce que vous aves de plus cher de deça.

Ainsy puissies vous jouir heureusement d'une bonne et longue prosperité, selon le souhait,

Monsieur, de

Vostre plus humble, tres affectionné
parent et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXVII febvrier 1616.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Bourg-en-Bresse.

- (1) Il est impossible de dire quel était ce Religieux protégé par le comte.
(2) La comtesse de Tournon, femme du destinataire.

MCLXXI

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Reconnaissance de la province envers Son Altesse pour l'établissement des Barnabites à Annecy. — Celui qui a planté un arbre le doit arroser. — Deux prieres en ruine spirituelle et matérielle. — Le collège d'Annecy antagoniste de celui de Genève.

Annecy, 29 février 1616.

Monseigneur,

Il y a deux ans que par commandement de Vostre Altesse les Peres Barnabites ont esté receus en cette ville pour la direction du college ⁽¹⁾, et ne se peut dire combien de fruit spirituel ilz y ont fait et en toute cette province ; qui a donné un grand sujet aux gens de

(1) Le collège Chappuisien, cédé aux Barnabites par le contrat du 5 juillet 1614, et dont les Pères n'avaient pu prendre possession qu'au mois d'octobre suivant. (Voir le tome précédent, note (4), p. 228.)

bien de souhaiter plus ardemment toute sorte de prospérité a Vostre Altesse, de laquelle l'autorité nous avoit prouveus de ce bonheur.

Mais, Monseigneur, puisque la providence de Vostre Altesse a planté ce bon arbre fruitier en cette province, c'est a elle mesme de l'arrouser, affin que, par la grace de Dieu, il puisse croistre. Ce college est extremement pauvre pour la grandeur des charges qui y sont; et si on ne le secourt par addition de quelques revenus, ces bons Peres y vivront avec tant d'incommodités, que non seulement ilz ny pourront pas faire les progres que leur pieté et les necessités de ce païs requierent.

Or, les moyens de leur accommodement seront fort aysés, pour peu quil playse a Vostre Altesse d'affectionner cette sainte œuvre; car nous avons icy deux prieurés ruraux, dont le plus grand n'excede pas la valeur de cent ducatz annuelz, par l'union desquelz ce college seroit fort soulagé. Et, ce qui est plus considerable, comme ces prieurés seroyent utiles a l'entretienement de ces Peres, ces Peres seroyent reciproquement extremement utiles a l'entretienement des prieurés, qui, comme la plupart des benefices reguliers de ce païs, s'en vont en ruines quant aux choses temporelles devant les hommes, et quant aux services spirituelz devant Dieu, qui sans doute en est grandement offensé : (*) Et non *est qui recogitet corde*.*

* Jerem, XII, 11.

L'un de ces prieurés s'appelle Silingie (1) et l'autre Saint Clair (2), tous deux a une lieuë d'icy, fort propres

(*) Et il n'y a *personne qui le prenne à cœur.*

(1) En 1039, Sigibold, seigneur burgonde, et sa femme Udtona, donnèrent à l'abbé de Cluny l'église de Sillingy en Genevois et une manse au même lieu. Le prieuré de Bénédictins ainsi établi, passa vers la fin du siècle sous la dépendance de celui de Contamine-sur-Arve. Parmi les prieurs de Sillingy figurent le célèbre Cardinal de Brogny; François de la Fléchère, parrain de saint François de Sales (voir tome XI, note (1), p. 3), et Bérard Portier, de Rumilly, qui, en vertu d'un Décret apostolique, remit son prieuré aux moines de Talloires (1630). Ceux-ci le desservirent par deux Religieux, un prieur et un sacristain jusqu'en 1766, où D. Gibal d'Arcollières, dernier prieur, fut rappelé à son monastère. (D'après les *Notes de M. le chanoine Gonthier.*)

(2) Connu jadis sous le nom de prieuré de La Cluse-Saint-Bernard, ou

a l'intention que je represente a Vostre Altesse, laquelle je supplie tres humblement, et sous l'adveu de sa bonté je la conjure, par l'amour qu'elle porte au service de Dieu et de l'Eglise et par la paternelle affection qu'elle a envers ce païs, de vouloir estroittement embrasser et presser le bien de ce pauvre college, qui est au cœur de la Savoye et vis a vis, comme antagoniste, de celui de Geneve⁽¹⁾, et qui est la premiere retraite que cette venerable Congregation des Peres Barnabites a eue deça les monts, sous les favorables auspices de Vostre Altesse, laquelle en aura beaucoup de gloire en ce monde entre les serviteurs de Dieu, et en l'autre encor davantage entre les Anges et les Saintz de Paradis.

simplement de La Cluse, le prieuré de Saint-Clair avait été fondé à une époque reculée par les comtes de Genève, qui y appelèrent des Religieux de Gigny en Franche-Comté. Le monastère était situé dans un défilé du Fier, à côté d'un rocher sur lequel les Romains avaient autrefois élevé un temple, dédié, selon les uns à Mercure, selon d'autres à Jupiter. Après les comtes de Genève, les principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Menthon. Deux personnages de cette maison, Robert et Rodolphe, oncle et neveu, élus successivement prieurs (1458-1523), restaurèrent à grands frais les bâtiments et méritèrent à leur famille le droit de nomination.

La demande de l'Evêque de Genève au duc de Savoie eut plus de succès pour Saint-Clair que pour Sillingy. Malgré de nombreuses oppositions, François de Sales, fort de l'autorisation de Charles-Emmanuel, après une enquête *de commodo* et le consentement de son Chapitre, décréta, le 18 novembre 1621, l'union du prieuré au collège des Barnabites d'Annecy. Il déclara toutefois que cette union n'aurait son effet qu'au décès du prieur Sonnerst. Celui-ci mourut en octobre 1641. (D'après les *Notes de M. le chanoine Gonthier*.)

(1) Décrété par arrêt du Conseil général de Genève, le 28 février 1428, et bâti en 1429 aux frais d'un riche et pieux négociant, François de Versonnex, cet établissement porta longtemps le nom de « Grande Eschole. » L'enseignement y était absolument gratuit, et la seule redevance exigée des élèves était la récitation quotidienne d'un *Pater* et d'un *Ave Maria* pour le salut de l'âme du fondateur. Lorsque le protestantisme fut adopté comme religion d'Etat, les Conseils de Genève cherchèrent à mettre l'instruction publique en harmonie avec les principes de la Réforme. Le recteur avait quitté la ville et la désertion s'était mise parmi les élèves. L'Ecole fut alors transférée (1535) au couvent des Cordeliers de Rive, laissé libre par le départ de ses habitants; mais le local étant délabré, la construction d'un nouvel édifice fut résolue et s'exécuta en 1558 dans les jardins attenant à l'Hôpital du Bourg-de-Four. Calvin eut l'initiative de cette seconde translation de l'Ecole Versonnex. Il s'occupa aussi de réformer les études, et rédigea des règlements qui furent promulgués en grande cérémonie, le 5 juin 1559, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre, transformée en temple protestant. Théodore de Bèze fut nommé « recteur de l'Académie et principal du Collège. » (D'après l'*Histoire du Collège de Genève*, 1^{re} Partie, par Thévenaz; Genève, 1896.)

Ce pendant, sur cet heureux presage, je fay tres humblement la reverence a Vostre Altesse, comme estant, Monseigneur,

Son tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, le 29 febvrier 1616.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

MCLXXII

AU CARDINAL FRÉDÉRIC BORROMÉE
ARCHEVÊQUE DE MILAN (1)

Remerciements pour un envoi de reliques de saint Charles. — Le culte du glorieux Cardinal s'accroît en France et en Savoie.

Annecy, 29 février 1616.

Illustrissimo et Reverendissimo Signor
Padron mio colendissimo,

Suavissima è stata verso di me la carità santa di Vostra Signoria Ill^{ma} che si è degnata di conservar memoria

Mon très honoré, Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
Combien suave a été pour moi la charité sainte de Votre Seigneurie Illustrissime, puisqu'elle a daigné garder le souvenir d'un

(1) Issu comme saint Charles, son cousin-germain, d'une famille patricienne du Milanais, Frédéric naquit le 28 août 1564, de Jules-César Borromée et de Marguerite Triulzio. Il aspira jeune encore à l'état ecclésiastique, et aurait même embrassé la vie religieuse si sa santé le lui eût permis. Des mains de son saint parent il reçut l'habit cléricale et la tonsure, et alla étudier successivement à Bologne, à Pavie et enfin à Rome, où Dieu lui ménages la grâce d'avoir pour directeur de sa conscience saint Philippe de Néri et d'assister à son bienheureux trépas. Sixte-Quint le créa Cardinal en décembre 1587, déclarant en plein Consistoire qu'il répondait ainsi au vœu général; car si Borromée était jeune d'années, il était déjà consommé en vertu. A la mort de Gaspard Visconti, premier successeur de saint Charles, le Pape nomma au

di soggetto tanto indegno come io sono, et di darne un segno tanto amabile come è stato il dono sacro delle venerandissime reliquie del gran San Carlo, ricevute da me per via di Monsignor di Belley, Prælato di gran virtù (1). Et non sò come io possa mai ringratiarne come si conviene Vostra Signoria Ill^{ma}, senon facendoli humilissima riverentia et restando nel silentio quanto a questo, con darglie però questo grato raguaglio, che in questi

sujet aussi indigne que je le suis, et m'en donner un si précieux témoignage par le présent sacré des vénérables reliques du grand saint Charles, reçues par l'entremise de Monseigneur de Belley, Prêlat de grande vertu (1). A la vérité, je ne sais comment en remercier dignement Votre Seigneurie Illustrissime, si ce n'est en lui offrant mes tres humbles hommages et en me renfermant dans le silence à cet égard. Je vous donnerai néanmoins une agréable nouvelle, Monseigneur : dans ces pays et par toute la France, la

siège de Milan le Cardinal Frédéric. Celui-ci, malgré les résistances de son humilité, dut obéir, et fit son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale le 27 août 1595. Héritier du titre et de la dignité de son glorieux cousin, le nouvel Archevêque sembla faire revivre encore sa haute sainteté. Comme lui, il se montra énergique défenseur des droits de l'Eglise, observateur fidèle des sacrés Canons, protecteur des Religieux et vrai père de son peuple, surtout dans les temps de famine et de peste. Pour enlever tout soupçon de favoritisme de famille, le pieux Prêlat refusa longtemps de travailler à la canonisation de saint Charles ; mais, blâmé à ce sujet par Clément VIII, il consentit à s'occuper de cette Cause avec ses évêques suffragants, au septième Concile provincial tenu en 1609.

A la sainteté, Frédéric Borromée joignit une science éminente ; très économe de son temps, il put écrire un grand nombre d'ouvrages, publiés seulement après sa mort. Seule, la fondation de la Bibliothèque Ambrosienne suffrait à immortaliser son nom ; il l'ouvrit le 8 décembre 1605 et la dota à grands frais de rares et précieux manuscrits. Riche de mérites, il mourut en réputation de sainteté le 20 septembre 1631 ; sa dépouille mortelle repose dans le Dôme de Milan, devant une image vénérée de la Madone. (D'après Rivola, *Vita del Card. Federico Borromeo* (Milano, Ripamonti, 1656), et Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, Venezia, vol. VI, 1840.)

Le Cardinal Frédéric Borromée avait apprécié de bonne heure François de Sales, car il fut l'un des témoins de cet examen mémorable où le jeune Prévôt ravit par la profondeur de sa doctrine le Souverain Pontife lui-même (1599). En 1613, quand le Saint se rendit en pèlerinage à Milan, le successeur de saint Charles lui prodigua les témoignages de son estime et de sa vénération. (Voir le tome précédent, note (1), p. 1.)

(1) M^{sr} Jean-Pierre Camus (voir tome XIV, note (1), p. 139).

paësi di qua et per tutta la Francia si dilata et amplifica eccellentemente la gloria et divotione di quel beatissimo Santo, con ammiratione et stima cordialissima della sua perfettissima santità.

Et qui in particolare, il giorno della sua festa, Monsignor Arcivescovo di Lione essendo venuto per favorirme della sua præsenza, fece il sermone nella chiesa de' nostri Padri Barnabiti con tanta eloquentia apostolica, che tutti ne restassimo rapiti di dolcezza et suavità (1), et non si può dire con che gusto furono sentite le laudi di quel Santo. Et col mezzo delle reliquie sue sonno seguite gratie in molti infermi, il che fa credere che Iddio vuole che la veneratione di quel suo Servo cresca e fiorisca in queste bande.

Se io havessi copia et uso maggiore della lingua italiana et non temessi di esser importuno a Vostra Signoria Ill^{ma}, mi stenderei in altre particolarità; ma è anche ragionevole che io stia nelli termini del rispetto dovuto all' eccellentissima dignità sua, et che basciandoli humilissimamente le sacratissime mani et preghandoli ogni

gloire et le culte de ce bienheureux Saint s'accroissent et s'étendent merveilleusement, et sa parfaite sainteté est toujours plus admirée et estimée.

Ici, en particulier, le jour de sa fête, Monseigneur l'Archevêque de Lyon qui m'avait favorisé de sa visite, prononça le sermon dans l'église de nos Pères Barnabites avec une telle éloquence apostolique, que tous nous en demeurâmes ravis de douceur et suavité (1); l'on ne saurait dire avec quelle satisfaction furent écoutées les louanges de ce Saint. Des grâces pour beaucoup de malades ont été obtenues au moyen de ses reliques; ce qui fait croire que Dieu veut que la vénération pour son Serviteur croisse et fleurisse de nos côtés.

Si j'avais plus de connaissance et d'usage de la langue italienne et si je ne craignais de me rendre importun à Votre Illustrissime Seigneurie, je m'étendrais sur d'autres particularités; mais il est bien raisonnable que je demeure dans les termes du respect dû à sa très haute dignité. Aussi, baisant très humblement vos mains sacrées

(1) Voir ci-dessus, note (4), p. 90.

vera prosperità, finisca protestando di restar eternamente,

Di Vostra Signoria Ill^{ma} et R^{ma},

Humilissimo et divotissimo servo,

FRANC^o, Vescovo di Geneva.

XXIX di febbraio 1616, in Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Milan, à la Bibliothèque Ambrosienne.

et vous souhaitant toute vraie prospérité, je termine par la protestation de vouloir demeurer à jamais,

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime,

Le très humble et très dévoué serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

29 février 1616, à Annecy.

MCLXXIII

A LA SŒUR DE CHEVRON-VILLETTE
NOVICE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Des racines qu'on ne peut arracher, mais qui ne doivent pas produire de fruits.
— Combattre sur terre, se reposer au Ciel. — N'être ni « pleureuse ni plaignante ». — Remède à la colère.

Annecy, [fin février ou mars] 1616.

Je me represente vostre lettre, ma tres chere Fille, en laquelle avec tant de sincerité vous me describes vos

(1) Esprit très vif, naturellement hautain et indépendant, selon son propre témoignage, Sœur Françoise-Jéronyme de Villette eut plus d'une lutte à soutenir au début de son noviciat. Le Saint semble répondre ici à ses difficultés, et peint si bien son caractère que, selon toute apparence, cette lettre lui a été adressée. — La date approximative se déduit de diverses remarques faites sur la correspondance de cette époque entre le Fondateur et la Supérieure de la Visitation de Lyon. (Cf. ci-dessus, pp. 141, 142.)

Parente de François de Sales et de la Mère Marie-Jacqueline Favre, Jéronyme était née en 1595 de Pierre de Chevron-Villette, seigneur de la Couz, de la Bavoyrière, etc., et de Simonne, dame de Bussy et Gevrassia. L'enfant avait à peine trois ans quand son père, envoyé en Suisse comme ambassadeur du duc de Savoie, fut empoisonné par les hérétiques. Plus tard, au moment où le monde allait l'entraîner, l'*Introduction à la Vie devote* tomba entre les

imperfections et vos peines, et voudrois bien pouvoir correspondre au desir que vous aves d'apprendre quelque remede de moy. Mays, ni le loysir ne le permet, ni, comme je pense, vostre necessité ne le requiert pas; car certes, ma tres chere Fille, la pluspart de ce que vous me marques n'a point d'autre remede ordinaire que la suite du tems et des exercices de la Regle en laquelle vous vives. Il y a mesme des maladies corporelles desquelles la cure depend du bon ordre de la vie.

L'amour propre, l'estime de nous mesmes, la fause liberté de l'esprit, ce sont des racines qu'on ne peut bonnement arracher du cœur humain, mais seulement on peut empescher la production de leurs fruitz, qui sont les pechés; car leurs esclans, leurs premieres saillies, leurs rejetons, c'est a dire leurs premieres secousses ou premiers mouvemens, on ne peut les empescher tout a fait tandis qu'on est en cette vie mortelle, bien qu'on puisse les moderer, et diminuer leur quantité et leur ardeur par la prattique des vertus contraires, et sur tout de l'amour de Dieu. Il faut donq avoir patience, et petit

ainsi de la jeune fille, et lui inspira, avec une solide piété, le desir de la vie religieuse. Sa mère s'étant établie à Lyon, M^{me} de Villette fut des premières à visiter les Sœurs fondatrices de la Visitation, des premières aussi à se joindre à elles. Le 2 juillet 1615, M^{sr} de Marquemont, en présence de saint François de Sales, lui donna le voile des Filles de Sainte-Marie. (Voir ci-dessus, note (2), p. 18.) Deux ans après, la Novice prononçait ses vœux. Elle resta peu à Lyon; au mois d'août 1620, on la trouve Assistante et Directrice à Moulins; en 1622, elle est Supérieure de la fondation de Saint-Etienne. A peine y a-t-elle terminé ses six ans de gouvernement, qu'elle succède à Dijon à la Mère Marie-Marguerite Michel, établit deux nouvelles Maisons, Beaune (1632) et Semur (1633), et va fonder à Chalon-sur-Saône le 22 janvier 1636. Deux triennaux à Rouen (1643-1650), deux à Melun (1650-1656) et deux encore à Chalon (1657-1663), complétèrent ses quarante années de supériorité. Cette grande ouvrière du Père de famille entra en 1665 dans le repos éternel qu'elle avait si bien mérité. (Archives de la Visitation d'Annecy.)

La Mère François-Jéronyme de Villette a une physionomie à part au milieu des premières Supérieures de l'Institut. Faite pour l'action, soucieuse de garder intact le dépôt des Règles, rigide dans son zèle pour l'observance, elle sut se faire toujours estimer et respecter de ses inférieures; mais peut-être rappela-t-elle un peu sévèrement à l'ordre de vénérables Supérieures dont elle ne pouvait, de loin, apprécier exactement la conduite. Si besoin était, elle se justifierait elle-même par cette parole qu'elle se plaisait à répéter: « J'aime mieux qu'on m'estime sévère que relâchée. » (Voir sa Vie dans l'Année Sainte, tome VIII, p. 112.)

a petit amender et retrancher nos mauvaises habitudes, dompter nos aversions et surmonter nos inclinations et humeurs selon les occurrences; car en somme, ma tres chere Fille, cette *vie est une guerre* continuele *, et n'y a celuy qui puisse dire : Je ne suis point attaqué. Le repos est reservé pour le Ciel, ou la palme de victoire nous attend. En terre, il faut tous-jours combattre entre la crainte et l'esperance, a la charge que l'esperance soit tous-jours plus forte, en consideration de la toute puissance de Celuy qui nous secourt. * Job, vii, 1.

Ne vous lasses donq point de travailler continuellement pour vostre amendement et perfection. Voyés que la charité a troys parties : l'amour de Dieu, l'affection a soy mesme et la dilection du prochain. Vostre Regle vous achemine a bien pratiquer tout cela.

Jettés maintes fois la journee tout vostre cœur, vostre esprit et vostre soucy en Dieu * avec une grande confiance, et luy dites avec David * : *Je suis vostre, Seigneur, sauves moy.* * Cf. Ps. lrv, 23. * Ps. cxviii, 94.

Ne vous amuses point beaucoup a penser quelle sorte d'orayson Dieu vous donne, ains suives simplement et humblement sa grace. En l'affection que vous devez avoir pour vous mesme, tenés vos yeux bien ouvertz sur vos inclinations desreglees pour les desraciner. Ne vous estonnes jamais de vous voir miserable et comblee de mauvaises humeurs. Helas! traittés vostre cœur avec un grand desir de le perfectionner; ayés un soin infatigable pour doucement et charitablement le redresser quand il bronchera. Sur tout, travaillés tant que vous pourrés pour fortifier la superieure partie de vostre esprit, ne vous amusant point aux sentimens et consolations, mays aux resolutions, propos et eslans que la foy, la Regle, la Superieure et la rayson vous inspireront.

Ne soyez point tendre sur vous mesme : les meres tendres gastent les enfans. Ne soyez point pleureuse ni plaignante; ne vous estonnes point de ces importunités et violences que vous sentés, que vous aves tant de peine a declairer. Non, ma Fille, ne vous en estonnes point; Dieu les permet pour vous rendre humble de la vraye

humilité, abjecte et vile en vos yeux. Cela ne doit point estre combattu que par des esclans en Dieu, des diversions d'esprit de la creature au Createur, et avec de continuelles affections a la tres sainte humilité et simplicité de cœur.

Soyes bonne au prochain, et nonobstant les soulevemens et saillies de la colere, prononcés es occurrences fort souvent ces divines paroles du Sauveur : Je les ayme, Seigneur, Pere eternel, ces prochains, parce que vous les aymes, *et vous me les avez donnés* pour freres et seurs*, et vous voules que, comme vous les aymes, je les ayme aussi. Sur tout, aymés ces cheres Seurs avec lesquelles la propre main de la Providence divine vous a associee et liee d'un lien celeste ; supportes les, caresses les et les mettes dans vostre propre cœur.

Ma tres chere Fille, sçachés que j'ay une tres particuliere affection a vostre avancement, Dieu m'y ayant obligé.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

MCLXXIV

A UNE PERSONNE INCONNUE

(FRAGMENT)

Moissons et moissonneuses.

Annecy, [fin février ou mars] 1616 (1).

Vrayement la moisson est bien grande; il se faut confier que Dieu donnera des ouvrieres*. Voyla Tolose qui veut de nos Filles de Sainte Marie (2), Moulins (3),

(1) La date de ce fragment est déterminée par celles des premières démarches faites pour les fondations dont il est ici parlé.

(2) Voir ci-dessus, p. 34, note (2), et pp. 99, 101. La question de l'établissement de Toulouse ne put se terminer alors; reprise en 1635 par la duchesse de Montmorency, elle aboutit enfin en 1647. L'essaiin fondateur sortit de Montpellier, ayant à sa tête la Mère Anne-Catherine de Beaumont-Carra, professe d'Annecy.

(3) Ce fut encore M^{me} des Gouffiers qui eut l'initiative de cette fondation. Les détails en seront donnés au cours des lettres de 1616.

* Joan., xvii, 6 et passim; cf. Matt., xii, ult.

* Matt., ix, 37, 38; Luc., x, 2.

Riom (1), Montbrison (2), Reims (3); et c'est grand cas, par tout l'on veut la Mere.

Revu sur le texte inséré dans le Ms. original des *Mémoires*, etc., par la Mère de Chaugy, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Nous retrouvons à Riom quelque chose de semblable à ce qui se passa à Toulouse. « Un venerable personnage, » nommé Jacques de Murat, « doué d'une extraordinaire pieté, comme aussi mademoiselle sa femme, » Fleurdelys de Nevrezé, « voyant qu'il n'avoit point d'enfans, se consultant au Saint Esprit, se resolut de faire Nostre Seigneur heritier d'une partie de ses biens, et considerant qu'en sa ville il n'y avoit encores point de couvant de Religieuses, il desira d'y en fonder un qui seroit la sainte retraicte des filles de sa patrie. » (*Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy.) On le voit par les Lettres de la Sainte, quelques bonnes âmes s'étaient déjà réunies dans le dessein de se consacrer à Dieu (cf. ci-dessus, notes (2), (3), p. 101), lorsque M. de Murat demanda à M^{re} de Marquemont des Sœurs de la Visitation pour les diriger; l'Archevêque le renvoya au Fondateur. Les pourparlers se poursuivirent longtemps avec espérance de succès; on pensait même que la Mère de Chantal irait établir cette nouvelle Maison; en octobre 1616, le départ était projeté pour le printemps suivant, « mais deux choses destornèrent ce dessein, » continue l'ancien Manuscrit: « l'une, des troubles et mouvemens de guerre entre les François et les Savoyardz, qui rendirent les chemains dangereux; » l'autre, la fondation du monastère de Moulins qui avait dépouillé Annecy de ses meilleurs sujets. M. de Murat, ne pouvant avoir des Filles de Sainte-Marie, appela celles de sainte Thérèse, et le Carmel s'établit à Riom le 28 janvier 1618. — La Visitation eut son tour en 1623, fondée par la vénérable Mère Jeanne-Charlotte de Brécharé, qui y décéda le 18 novembre 1637 en odeur de sainteté. (Cf. tome XIV, note (1), p. 86.)

(2) Ce Monastère, le quatre-vingt-dix-neuvième de l'Ordre, ne fut érigé qu'en 1642.

(3) La fondation projetée dans cette ville dès 1616, devait se réaliser seulement en 1826.

MCLXXV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

La succession de M. de la Fléchère. — Au milieu des ennuis, s'attacher, esclave d'amour, au pied de la Croix.

Annecy, 1^{er} mars 1616.

Ainsy que je pensois vous renvoyer vos papiers (1).

(1) Le Saint les avait demandés dans sa lettre du 17 février. (Voir ci-dessus, p. 145.)

par mon laquay (1), ma tres chere Fille, ces deux cousins (2) arriverent, qui en seront les porteurs. J'ay consulté vostre affaire, et ay treuvé que le conseil de monsieur vostre neveu (3) est extremement bon et quil le faut suivre, sinon que vous fussies fort asseuree quil n'y eut es biens de feu monsieur vostre mari que ce quil faut pour vos droitz, auquel cas il seroit plus court de les retenir pour iceux droitz et ne point faire heriter les enfans. Mays puisque vous pensez d'aller a Chamberi, vous resoudres tout cela bravement.

Vous y treuveres madame de Chasteaufort et M^{me} du Chatelard; je vous prie de les bien saluer. Elles sont toutes deux fort affectionnees a nostre Visitation, et en seront, l'une par effect, comme je pense, estant libre (4), et l'autre d'affection, estant retenue par ses enfans (5).

(1) Plusieurs des domestiques de l'Evêque de Genève eurent l'honneur de déposer au Procès de Béatification de leur maître. Nous connaissons ainsi les deux valets de chambre, François Favre et Germain Pilliod, et le cuisinier, Pierre Genet. Guichard Rosset, qui déclare être demeuré environ vingt ans au service du Bienheureux, serait-il ce « laquay vestu de tanné avec les bords de violet, » complétant le personnel dont parle le P. de la Rivière (*Vie*, etc., 1625, liv. IV, chap. 1)? Né à La Roche, en juin 1593, de François Rosset et de Mathie Teste, Guichard entra fort jeune dans la maison du saint Prêlat. Pendant le voyage de Paris (1618-1619), il est de la suite de François de Sales, l'accompagne à Maubuisson et partout où le conduit son zèle. Partout aussi l'humble serviteur observe attentivement l'homme de Dieu, et plus que d'autres peut-être, il paraît frappé du rayonnement extérieur de sa sainteté. Jamais il ne le voit réciter son chapelet ou son Office qu'il ne soit lui-même « esmeu à la dévotion. » A bien des années de distance, il tressaille encore au souvenir de cette « face angellicque, » de ces « yeux estaincellantz comme un soleil, » de ce visage « tout enflammé » qui annonçaient la présence des dons surnaturels dans l'âme de son bon maître. Guichard Rosset n'assista pas à son trépas, mais il fut le témoin de ses funérailles à Annecy et de nombreux miracles opérés à son tombeau. (D'après sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I), passim.)

(2) MM. de Charmoisy et de Vallon, cousins de M^{me} de la Fléchère et de François de Sales.

(3) Prosper d'Avise, seigneur de Montmeilleur (voir ci-dessus, note (1), p. 98, et pp. 144, 152).

(4) On a vu déjà (tomé précédent, note (1), p. 346, et ci-dessus, note (1), p. 99) ce qu'il advint de la vocation de Jacqueline de Chauvirey, baronne du Châtelard.

(5) De son mariage avec Pierre de Grôle, coseigneur de Châteaufort, Anne de Clermont (voir le tome précédent, note (3), p. 345) avait eu cinq filles. Trois entrèrent en Religion : Claudine, à Notre-Dame de Vernayson ; Philiberte, à la Visitation de Chambéry ; Louise, à l'abbaye de la Trinité de Caen.

Le bon M. de Guydeboys ⁽¹⁾ s'est fort lamenté d'estre demeuré despoillé, a ces deux cousins. Ne faites pas semblant que je vous en aye adverti, mays je seray bien ayse que vous justifiez vostre bonne intention pour luy, attendu quil est si proche de vostre feu mari.

Au reste, ma pauvre tres chere Fille, entre les ennuyes que vostre imagination vous fournit, jettes souvent vostre cœur entre les bras du cher Espoux nouveau; attachés vous comme un'esclave d'amour au pied de sa sainte Croix, et souviene vous que bienheureux sont ceux qui n'ont rien, pourveu qu'ilz ayent ce grand Tout hors lequel tout n'est rien pour nous.

Si vous voules aller a Chamberi et y conduire le petit ⁽²⁾ pour faire la reverence a M. le Marquis ⁽³⁾, peut [être] l'un de ces deux cousins fera bien l'office, ou avec vous ou sans vous, selon que vous aviserez.

Ma tres chere Fille, je suis infiniment tout vostre. Nous parlons souvent, nostre Mere ⁽⁴⁾ et moy, de vous; ell'a un amour noppareil. Ce cousin ⁽⁵⁾ va en intention de ne point voir M. le Comte ⁽⁶⁾; je ne sçai si le sachant a moytié malade, cela luy fera point changer de dessein.

De rechef, je vous salue de tout mon cœur, ma tres chere Fille, que je souhaite toute sainte en Nostre Seigneur.

Le 1^{er} mars 1616.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

Les deux autres héritèrent par moitié de leur père. Claire-Françoise, dame d'Hauteville, épousa d'abord le fils aîné du second mari de sa mère, Jean-Baptiste de Duyn-Mareschal (1^{er} juillet 1623); mais ce mariage ayant été annulé, elle contracta une nouvelle alliance avec Pierre de Montfaucon de Rogles. Marguerite, baronne de Châteaufort, épousa (contrat dotal du 26 avril 1633) Charles-Emanuel de Mareste, baron de Chevelu.

(1) R^d Jean-François-Melchior (voir ci-dessus, note (1), p. 145).

(2) Charles de la Fléchère, fils de la destinataire. (Cf. ci-dessus, p. 152.)

(3) Le marquis de Lans.

(4) La Mère de Chantal.

(5) Sans doute M. de Charmois.

(6) Charles de la Forest, frère de M^{re} de la Fléchère. (Voir ci-dessus, note (3), p. 142.)

MCLXXVI

A UNE DAME (1)

La meilleure saison pour la culture du cœur. — Gardons nos résolutions en cette vie mortelle, et elles nous conserveront en l'éternelle. — Conseils pratiques sur la fréquentation des Sacrements et les exercices de piété. — Faire l'aumône de sa propre main. — Conduite à tenir avec « ceux du logis. »

Annecy, 5 mars 1616.

Ne pensés pas, je vous prie, ma tres chere Niece, ma Fille, que ç'ayt esté faute de souvenance ou d'affection si j'ay tant tardé a vous escrire; car, a la verité, le bon desir que j'ay veu en vostre ame de vouloir servir fort fidellement Dieu, en a fait naistre un extreme dans la mienne de vous assister et ayder de tout mon pouvoir, laissant a part le devoir que je vous ay d'ailleurs et l'inclination que j'ay tous-jours eu pour vostre cœur, a cause de la bonne opinion que j'en ay des vostre plus tendre jeunesse.

Or sus donq, ma chere Niece, il faut donq bien soigneusement cultiver ce cœur bienaymé et ne rien espar-gner de ce qui peut estre utile a son bonheur; et quoy que en toute sayson cela se puisse faire, si est-ce que celle ci en laquelle vous estes est la plus propre. Ah, que c'est une rare grace, ma chere Fille, de commencer a servir ce grand Dieu tandis que la jeunesse de l'aage nous rend susceptibles de toutes sortes d'impressions, et que l'offrande est agreable, en laquelle on donne les fleurs avec les premiers fruitz de l'arbre!

Tenés tous-jours ferme au milieu de vostre cœur les

(1) En 1616, François de Sales n'avait pas de propres nièces mariées. Cette lettre s'adresse donc à une jeune femme qui n'appartenait au Saint que par alliance d'affection. Les différents traits qui, d'après le texte, la caractérisent, paraissent bien convenir à Marie d'Avise, devenue dame de Blonay au mois de novembre 1613 (voir le tome précédent, note (3), p. 40). Elevée près de sa tante, M^{me} de la Fléchère, elle avait dû être connue de bonne heure par l'Évêque de Genève, et mériter de sa part, comme sa sœur Gasparde, l'appellation affectueuse de nièce. — Les notes qui vont suivre sont données d'après la supposition très probable que Marie d'Avise est la destinataire, supposition que toutes ces notes confirment.

resolutions que Dieu vous donna quand vous esties devant luy aupres de moy ⁽¹⁾; car si vous les conservés en toute cette vie mortelle, elles vous conserveront en l'éternelle. Et pour non seulement les conserver, mays les faire heureusement croistre, vous n'aves pas besoin d'autres advis que ceux que j'ay donné a Philothee dans le livre de l'*Introduction*, que vous aves; mais toutesfois, pour vous agreer, je vous veux bien specifier en peu de paroles ce que je desire principalement de vous.

1. Confessés vous de quinze en quinze jours pour recevoir le divin Sacrement de la Communion, et n'alles jamais ni a l'un ni a l'autre de ces celestes misteres qu'avec une nouvelle et tres profonde resolution de vous amender de plus en plus de vos imperfections, et de vivre avec une pureté et perfection de cœur tous-jours plus grande. Or, je ne dis pas que si vous vous treuves en devotion pour communier tous les huit jours, vous ne le puissies faire, et sur tout, si vous remarques que par ce sacré mistere vos inclinations fascheuses et les imperfections de vostre vie s'aillent diminuant; mais je vous ay marqué de quinze en quinze jours affin que vous ne differies pas davantage.

2. Faites vos exercices spirituelz courtement et fervement, affin que vostre naturel ne soit point difficile a vous y rendre par l'apprehension de la longueur, et que, petit a petit, il s'appriyoyse avec ces actes de pieté. Par exemple, vous devez inviolablement faire tous les matins l'exercice du matin qui est marqué en l'*Introduction* *. Or, pour le faire courtement, vous pourres en vous habillant remercier Dieu, par maniere d'oraysons jaculatoires, dequoy il vous a conservee cette nuict la, et faire encor le deuxiesme et le troysiesme point, non seulement en vous habillant, mays au lit ou ailleurs, sans difference de lieu ou d'actions quelcomques; puis, tout aussi tost que vous pourres, vous vous mettres a genoux et feres le quatriesme point, commençant a faire cet eslan de cœur qui est marqué : « O Seigneur, voyla ce pauvre et miserable

* Partie II, chap. x.

(1) L'année précédente, au mois de septembre, le Saint avait fait un voyage en Chablais; c'est sans doute à cette occasion que M^{me} de Blonay se mit spécialement sous sa conduite et commença une vie de plus grande piété.

cœur. » J'en dis de mesme de l'examen de conscience, que vous pouvez faire le soir en vous retirant, par tout ou vous vous treuveres, pourveu qu'on face le troy-siesme et quatriesme point a genoux, tandis qu'aucune maladie ne vous empesche.

Ainsy, en l'eglise, oyés la Messe avec une contenance d'une vraye fille de Dieu, et plustost que de vous relascher de cette reverence, sortés de l'eglise et vous en retirés.

3. Apprenés a faire souvent des oraysons jaculatoires et des esclancemens de vostre cœur en Dieu.

4. Ayes soin d'estre douce et affable a tout le monde, mais sur tout dans le logis.

5. Les aumosnes qui se font chez vous, soyent aussi faites par vous tous-jours, quand vous le pourres ; car c'est un grand accroissement de vertu que de faire l'aumosne de sa main propre, quand il se peut bonnement faire.

6. Visités les malades de vostre bourgade ⁽¹⁾ fort volontier ; car c'est une des œuvres que Nostre Seigneur regardera au jour du jugement *.

* Matt., xxv, 36.

7. Tous les jours lises une page ou deux de quelque livre spirituel pour vous tenir en goust et devotion, et les festes un peu davantage, qui vous tiendra lieu de sermon.

8. Continués a beaucoup honorer vostre beaupere ⁽²⁾, parce que Dieu le veut, le vous ayant donné pour second pere en ce monde ; et aymés cordialement le mary ⁽³⁾, luy rendant, avec une douce et simple bienveillance, tout le contentement que vous pourres ; et soyés sage a supporter les imperfections de qui que ce soit, mais sur tout de ceux du logis.

Je ne voy pas pour le present que j'aye a vous dire autre chose, sinon que lhors que nous nous reverrons, vous me direz comme vous vous seres conduite en ce chemin de devotion ; et s'il y a quelque chose a adjouster,

(1) Saint-Paul, en Chablais, seigneurie de la famille de Blonay.

(2) Claude de Blonay (voir tome XII, note (1), p. 124).

(3) Jacques de Blonay (voir le tome précédent, note (4), p. 40).

je le feray. Vivés donq toute joyeuse en Dieu et pour Dieu, ma tres chere Fille, ma Niece, et croyes que je vous cheris tres parfaitement, et suis infiniment,

Madame,

Vostre plus humble oncle et serviteur,

FRANÇ. E. de Geneve.

Ce 5 mars 1616.

MCLXXVII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Divers conseils pour l'administration des biens laissés par M. de la Fléchère.
Paternels avis pour la vente de ses chevaux.

Annecy, [vers le 6 ou le 7] mars 1616 (1).

Je pensois vous envoyer mon laquay (2) demain, ma tres chere Fille, pour vous respondre a souhait sur vos trois dernieres lettres; mays puisque ce garçon s'est presenté, je m'en vay vous escrire sur tous les pointz que vous m'aves touchés.

Quant a la façon avec laquelle vous vous devez comporter en l'administration des biens delaissés par feu monsieur vostre mari (que Dieu absolve), monsieur de Charmoy si m'a dit que vous en avies pris toutes les resolutions convenables, et que vous feries un inventaire non solemnel pour plus grand esclarcissement de vos droitz, affin qu'a l'advenir rien ne vous fut imputé. Et a cela, je ne sçaurois rien adjouster.

Pour les deux cens pistoles que monsieur le Marquis (3)

(1) Migne place cette lettre *vers le 25 février*, mais elle est évidemment postérieure à celle du 1^{er} mars (Lettre MCLXXV). A cette dernière date, en effet, les « deux cousins » de Charmois et de Vallon se rendent auprès de la nouvelle veuve pour l'aider dans l'arrangement de ses affaires; ici, revenus déjà vers l'Evêque de Genève, ils lui ont rendu compte de leur mission d'amitié et de dévouement.

(2) Guichard Rosset (voir ci-dessus, note (1), p. 164).

(3) Le marquis de Lans.

avoit promis de faire payer, M. de Vallon m'a dit quil vous instrueroit de ce que Son Excellence a respondu ; c'est a sçavoir, que maintenant il n'y a moyen, faute de finances. Pour moy, je croy quil faudra obtenir une lettre de Son Altesse qui ordonne que cette somme soyt payee, non obstant le deces de celuy a qui il l'avoit outroyee (1). Pour la paye du filz (2), je croy quil en faudra faire de mesme, car Son Excellence mesnage avec un soin et un' espargne noppareille l'argent du maistre.

Sur ce point, il m'est venu en l'esprit d'ouvrir la lettre de M. de Vallon, et j'ay treuvé quil vous disoit du seigneur Roc (3) ce que je vous allois escrire ; de sorte quil ne sera pas besoin que vous envoyies encor a Grenoble pour cela. Je dis a M. de Vallon que M. le Marquis d'Aix (4) desiroit un des chevaux, et il me dit que la preference luy estoit deüe. Quant a M. de Saint Jeoire (5), sil vous assure bien l'argent, je pense quil seroit bon de luy donner l'autre, car il sera difficile de trouver qui achette tout ensemble ; joint que ce sont chevaux vieux, ainsy qu'on m'a dit, et desquelz l'entretien coustera beaucoup : de sorte qu'a la premiere rencontre d'un prix raysonnable que vous en feres, il sera bon de les vendre. Le seigneur Roc ne pense pas de vous y pouvoir servir, Monseigneur de Nemours son maistre ne prenant des chevaux que grandement prætieux ; toutefois, il fait estat de vous aller voir au premier jour.

Il n'y a eu nul poison en vostre cher mari, car

(1) Voir ci-dessus, note (5), p. 152.

(2) Charles de la Fléchère.

(3) L'écuyer du duc de Nemours, Roch Calcagni. (Voir tome XIV, note (1), p. 302.)

(4) Louis de Seyssel-la-Chambre (voir tome XIV, note (2), p. 89). L'une de ses sœurs, devenue comtesse de la Forest, était belle-sœur de M^{me} de la Fléchère. (Voir ci-dessus, note (3), p. 142.)

(5) La baronnie de Saint-Jeoire appartenait alors à Melchior de Mouxy, fils de Pierre-Marc, seigneur de Travernay, et d'Antoinette de Saint-Jeoire (cf. tome XV, note (1), p. 348) ; un arrêt de la Chambre des Comptes, en date du 31 mars 1615, avait ordonné qu'il en jouit comme héritier de son oncle, le baron d'Hermance. Melchior mourut sans alliance et *ab intestat*, avant le 14 décembre 1618, jour où le procureur du domaine du duc de Genevois fut mis en possession de ses biens. La seigneurie de Saint-Jeoire passa pourtant à sa nièce, Anne-Françoise de Travernay.

M. Faber (1), qui entend extrêmement bien et est homme de grande expérience, m'en a fort assuré; de sorte qu'il vous faut ôster toute sorte de soupçon et d'imagination pour ce regard, ma tres chere Fille. Nostre voyage sera court, et nous serons éternellement au Ciel et benirons Dieu.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'État.

(1) Jean Favre, médecin d'Annecy. (Voir ci-dessus, p. 142.)

MCLXXVIII

A DON JUSTE GUÉRIN, BARNABITE (1)

Nouvelles démarches auprès de la cour de Savoie pour l'établissement
des PP. Barnabites à Thonon.

Annecy, 10 mars 1616.

Mon Reverend Pere,

Nos bons Peres d'icy ont esté d'avis que je fisse une

(1) Balthazard Guérin vit le jour en 1578, à Tramoy (Bugey), alors du diocèse de Lyon, mais des Etats de Savoie. Ses parents, Claude Guérin et Jeanne Bajard, de condition modeste, le destinèrent cependant au barreau et l'envoyèrent à l'Université de Turin qu'il abandonna bientôt pour celle de Pavie. L'horreur du vice et du monde détermina le jeune homme à entrer, le 11 décembre 1599, au noviciat des PP. Barnabites à Monza. Le 20 février suivant, des mains du Général, Bonaventure Asinari, il reçut l'habit religieux avec le nom de Juste; profès un an après (24 février), il partait pour suivre le cours de théologie à Pavie. En revenant de cette ville, il était sous-diacre; le diaconat lui fut conféré à Milan, par le Cardinal Frédéric Borromée, (18 décembre 1604), et la prêtrise par M^{sr} Cittadini, le 24 septembre 1605. (*Acta Collegii* de Saint-Alexandre de Milan.) Désigné pour coopérer à la fondation de la Maison de Turin, le nouveau prêtre s'attira promptement, par ses éminentes qualités, une renommée qui pénétra jusqu'à la cour. Les Infantes Marie et Catherine le choisirent pour directeur de leur conscience, et leur sainteté devint un éclatant témoignage de celle de leur Père spirituel, que le Duc et les princes vénéraient à l'envi.

Une amitié plus illustre encore honora l'humble Religieux. En 1613, à Turin, François de Sales le vit pour la première fois, et dès lors, « par une céleste sympathie, s'attacha fortement à lui. » L'année suivante, avec un de ses confrères, il prenait possession du collège d'Annecy. (Voir le tome

recharge a Son Altesse et a Messeigneurs les Princes ⁽¹⁾, pour les affaires de Thonon ; ce que je fay fort a propos, ce me semble, sur l'occasion que Monseigneur le Prince Cardinal m'a donnee de le remercier de l'advis qu'il m'a envoyé du bon commencement qu'il y a en la negociation faite pour la canonization du bienheureux Amé * ; car, d'autant que ce bienheureux Prince naquit a Thonon, je prens sujet de recommander l'introduction des Peres en ce lieu-la ⁽²⁾. J'en fay de mesme avec Son Altesse et Monseigneur le Prince *, me treuvant obligé de leur tesmoigner la joye que j'ay en l'esperance de cette canonization.

* Vide Epist. seq.

* Vid. Epist. MCLXXX,
MCLXXXI.

précédent, notes (1), p. 189, et (2), p. 231.) « On ne saurait exprimer, » dit son historien, « l'estime et l'affection » que le grand Evêque « avait pour lui ; il l'aimait si tendrement, que quand on lui disait que le P. D. Juste était dans son antichambre, il quittait ses plus sérieuses occupations pour aller embrasser et l'introduire dans son cabinet, où il lui ouvrait les derniers replis de son cœur. » (Arpaud, *Vie de Mgr D. Juste Guérin*, Anceci, 1837, et Milan, 1859, liv. I, chap. XII, XIV.) La Mère de Chantal, à son tour, regardait le pieux Barnabite comme un homme de Dieu et un sûr conseiller. Elle se réjouit quand, après la mort de son bienheureux Père, les poursuites pour sa canonisation furent confiées à D. Juste, jugeant que cette grande affaire ne pouvait être en meilleures mains. On suit, dans ses Lettres, les travaux que soutint le zélé Promoteur au service de la sainte Cause, qui toutefois n'aboutit que le 28 décembre 1661, date du Décret de Béatification.

Après avoir refusé l'archevêché de Turin et l'évêché de Mondovi, un ordre formel du Pape le contraignit d'accepter celui de Genève. Son sacre eut lieu à Turin le 25 juin 1639, et son entrée solennelle à Annecy le 27 août suivant. La mitre et la crosse ne servirent qu'à donner plus d'éclat à la modestie et à l'austérité du Religieux, tandis que l'établissement des Pères de la Mission, des retraites des Ordinand, la fondation de deux chaires de théologie au collège Chappuisien, furent les précieux fruits de son épiscopat. M^{sr} Guérin prépara aussi la création d'un séminaire, tant désirée par saint François de Sales ; les règlements élaborés par le pieux Prélat régissent encore aujourd'hui celui d'Annecy. Accablé d'infirmités plus que d'années, l'Evêque ayant obtenu pour coadjuteur Charles-Auguste de Sales, se retira à Rumilly et y vécut quelques mois dans la prière et la solitude, au milieu des Fils de saint François. Le 3 novembre 1645 il retournait à Dieu, laissant son peuple dans les larmes. En avril 1862, ses ossements vénérables furent découverts dans l'ancien caveau des PP. Capucins ; on en fit la translation solennelle le 12 août 1866, en présence de cinq évêques et d'un concours de quinze mille fidèles. Un modeste monument, à Notre-Dame de l'Aumône, consacre la mémoire d'un des plus saints évêques de Genève. (D'après Arpaud, *ubi supra*, et Fleury, *Hist. de l'Eglise de Genève depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1802* ; Genève, Grosset, 1880, tome II, chap. x.)

(1) Le Cardinal Maurice de Savoie et le prince de Piémont, Victor-Amédée.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 46, et ci-après, note (1), p. 177.

Que si vous mesme donnez les lettres (1), vous pourriez adjoindre que l'an passé, sur l'éminent danger auquel Thonon fut de la contagion (2), quand je dis à ce peuple la confiance qu'il devoit avoir aux prières du bienheureux Prince, de la naissance duquel leur ville avoit été honorée, ilz en témoignèrent tous un ressentiment et espérance extrême.

Fratanto (*), me recommandant à vos oraisons et bonnes grâces, je suis sans fin de tout mon cœur,

Mon Reverend Pere,

Vostre tres humble et tres affectionné.
confrere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

10 mars 1616, Annessi.

Au R. P. en Nostre Seigneur,

Le Pere D. Juste Guerini,

de la Congregation de Saint Paul.

A [San] Dalmazzo (3).

(*) En attendant,

(1) Par la lettre du 18 mars au même destinataire, on voit que les messages destinés aux princes ne leur furent envoyés qu'à cette date.

(2) Voir ci-dessus, note (3), p. 47, et pp. 51, 56.

(3) Des documents gardés aux Archives de Moncalieri démontrent que l'église de *San Dalmazzo* existait en 1228; elle appartient dès 1271 aux Chanoines hospitaliers de Saint-Antoine de Ranverso. Entièrement reconstruite en 1530, par les soins de M^{re} Antoine de la Rovere, elle fut érigée en paroisse avant 1584. Vingt-cinq ans plus tard, le duc Charles-Emmanuel l'offrit aux Barnabites, et ces Religieux en sont demeurés possesseurs jusqu'à présent. Des réparations considérables et des embellissements modernes, qui se continuent encore, transforment l'église *San Dalmazzo* en une véritable merveille artistique. Elle garde toujours la tombe du frère de saint François de Sales, Bernard, baron de Thorens.

MCLXXIX

AU PRINCE CARDINAL MAURICE DE SAVOIE (1)

Souhaits de l'Évêque de Genève pour la canonisation du bienheureux Amédée.
— Confiance des peuples en l'intercession de ce glorieux Prince. — Les
Barabites à Thonon, moyen de donner un nouvel essor à la piété populaire.

Annecy, 10 mars 1616.

Monseigneur,

Je loue Dieu et benis son saint nom du bon acheminement qu'on a donné à la canonization du glorieux et bienheureux Amé (2). Nul, comme je pense, ne sçauroit desirer la perfection de ce saint project avec plus d'affection que moy, qui prevoy que tout ce peuple de deça en recevra une extreme consolation et un grand accroissement de devotion, mays specialement à Thonon, lieu de la naissance de ce saint Prince, ou l'année passée, lors des premières apprehensions de la peste de Geneve, je remarquay un mouvement universel de confiance es intercessions de ce bienheureux ami de Dieu, lors que je leur representay le juste sujet qu'ilz en avoyent, pour lhonneur que leur air avoit eu d'avoir servi à la première respiration de ce grand Prince (3).

Et pleut à Dieu, que le tressaint Pere eût esté supplié d'accorder une troysiesme Messe solemnelle, avec l'Indulgence plenièrè, pour ce lieu là, car je m'asseure qu'en cette contemplation, Sa Sainteté l'eut volontier accordée (4). Mays puis que cela n'a pas esté fait, je veux esperer en la bonté et equité de Vostre Altesse, que nous ne serons pas laissés en oubli pour la distribution des medailles.

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 345.

(2) Cf. ci-dessus, note (2), p. 47.

(3) Cf. la lettre précédente.

(4) Dans une lettre datée de Turin, 21 février 1616, le Cardinal Maurice informait l'Évêque de Genève de la permission concédée par Paul V, de célébrer à Turin et à Verceil une Messe en l'honneur du bienheureux Amédée de Savoie, et de travailler au Procès de canonisation. (*Bulletin d'autographes*, d'Étienne Charavay, Paris, juillet 1897, n° 40630.)

Et cependant, Monseigneur, je la supplie tres humblement d'embrasser fermement la protection de l'introduction des Peres Barnabites en la Sainte Mayson de ce lieu-la de Thonon et au prieuré de Contamine (1). Vostre Altesse fera sans doute en cela un'œuvre grandement agreable a la divine Majesté, et laquelle il me semble que le bienheureux esprit du glorieux Prince Amé luy recommande des le Ciel tres saintement; estimant que, comme par ses prieres Dieu fortifia le cœur de Son Altesse pour establir la foy en ce lieu la, aussi, par ses merites, Dieu animera l'esprit de Vostre Altesse pour ayder efficacement a y bien establir la tressainte devotion par le moyen de ces bons Religieux, qui assisteront et arrouseront les vieux arbres affin quilz multiplient en fruitz de pieté, et esleveront les enfans comme jeunes plantes a ce que la posterité devance, s'il se peut, leurs prædecesseurs, et sachent tant mieux reverer leur saint Prince Amé et obeir en toute sousmission au sceptre et a la coronne qu'il a laissé en sa serenissime Mayson, que Dieu veuille a jamais prosperer,

Monseigneur, selon les souhaitz continuelz du

Tres humble et tres obeissant orateur
et serviteur de Vostre Altesse,

FRANÇ^s, Evesque de Geneve.

X mars 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{lle} Hélène de Thiollaz,
au château de Monpont, près Annecy.

(1) Voir ci-dessus, notes (1), p. 46, (7), p. 74, et ci-après, notes (1), p. 177, et (3), p. 181.

MCLXXX

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

(INÉDIT)

Double droit de Son Altesse sur Thonon. — Difficultés pour la remise
du prieuré de Contamine aux PP. Barnabites.

Annecy, 12 mars 1616.

(a) Monseigneur,

Vostre Altesse ayme sans doute le pauvre Thonon ; aussi est il doublement sien, d'autant qu'elle en est le souverain Prince, et par ce qu'elle luy a donné une nouvelle vie par le soin paternel qu'elle eut de remettre tout ce peuple dans le sein de l'Eglise (1) : obligation non seulement immortelle, mais éternelle, puisque elle regarde un bienfait qui doit durer es siècles des siècles.

Or, Monseigneur, pour la perfection de ce saint ouvrage, Vostre Altesse me commanda, il y a environ un an, de procurer l'introduction des Peres Barnabites en ce lieu, et cela reussit par le moyen de la remise que la Sainte Mayson fit du prieuré de Contamine auxditz

(a) [Nous avons deux textes de cette lettre : l'un inédit, c'est la rédaction définitive ; l'autre, publié dès 1626 et reproduit par les éditions postérieures, c'est la minute donnée ci-dessous.]

Monseigneur,

Vostre Altesse ayme sans doute cherement son pauvre Thonon, et elle a rayson, car il est doublement sien, puis qu'il la doit reconnoistre pour son souverain Prince, comme fait tout cet Estat, et pour son tres honoré et tres aymable Parrain, puis que c'est entre ses bras paternelz que ce peuple perdu par l'heresie a fait une nouvelle naissance dans le giron de la tressainte Eglise : obligation non seulement immortelle, mais éternelle, puisqu'elle prend son origine d'un bienfait qui demeure es siècles des siècles.

Or, Monseigneur, pour la perfection de ce bon œuvre, Vostre Altesse me commanda de procurer l'introduction des PP. Barnabites en ce lieu-la ; ce qui fut traité ce mois de septembre passé, par le moyen de la remise du prieuré de Contamine auxditz Peres, pour l'entretienement du College et autres exercices propres a leur vocation et a l'affermissement de ce bon peuple

(1) Cf. ci-dessus, p. 46.

Peres. Mays depuis, sont survenues des difficultés que nul ne peut surmonter que la piété et le cœur invincible de Vostre Altesse (1), que j'implore, en toute humilité sous la faveur du glorieux et bienheureux Prince Amé,

en la religion. Mays du despuis, sont survenues des difficultés que nul ne peut vaincre que la piété et le cœur invincible de Vostre Altesse, laquelle je supplie en toute humilité de faire reuscir ce tres bon et pieux projet, et mesme en consideration du glorieux et bienheureux Duc Amé, duquel la canonization, que tout ce país attend en grande devotion, comblera bien tost de consolation et benediction toute la serenissime Mayson de Vostre Altesse, et lequel prit naissance et fut eslevé en ce lieu la.

(1) La note (1), p. 46, raconte les préliminaires de l'établissement des Barnabites à Thonon, et les oppositions que rencontra, de la part des prêtres séculiers de la Sainte-Maison, le traité de septembre 1615. Le prince Victor-Amédée, délégué pour cette affaire, s'y employa avec zèle, et le 11 mars 1616, il écrivait à l'abbé d'Abondance, lui recommandant de ne rien épargner pour la faire réussir. De son côté, Charles-Emmanuel, après réception de la présente lettre de François de Sales, intima à D. Juste Guérin de manifester au Conseil de la Sainte-Maison sa volonté expresse que les Barnabites prissent possession du collège sous les conditions consenties l'année précédente. Ils devaient jouir de l'église des Saints-Maurice-et-Lazare (voir plus haut, note (1), p. 47), percevoir annuellement 1000 ducats de 7 florins, avoir au Conseil voix délibérative, chanter les Offices divins, administrer les Sacrements, prêcher la parole de Dieu, entretenir trois régents pour les classes de grammaire, et d'autres encore pour l'enseignement de la rhétorique, philosophie, etc.

Les articles qui fixaient ces clauses furent exhibés par D. Guérin, le 10 avril 1616, au Conseil de la Sainte-Maison de Thonon rassemblé à l'hôtel du marquis de Lullin, et le 12 avril, dans la même salle, on dressa le contrat qui donnait aux conventions préliminaires force de loi. Étaient présents, d'une part : M^{sr} Gribaldi, ancien archevêque de Vienne, l'abbé d'Abondance, Vespasien Aiazza, Claude de Blonay, six prêtres séculiers de la Sainte-Maison, Claude Marin, procureur fiscal du Chablais, le P. Vincent de Ceva, gardien des Capucins de Thonon, avec un de ses confrères; et d'autre part, D. Juste Guérin, député par son Ordre, D. Cécile Ferreri, Barnabite. Comme témoins, François de Sales, Jean-François de Blonay, etc. Ce même jour, les PP. Barnabites étaient officiellement installés. (Voir Charles-Auguste, *Histoire, etc.*, liv. VIII, et le contrat publié dans les *Mém. et doc. de la Soc. Sav. d'hist. et d'archéol.*, Chambéry, 1862, tome VI, pp. 178 seq.)

Le 2 septembre suivant, à Annecy, dans la résidence épiscopale de l'Évêque de Genève, un Sommaire des revenus de la Sainte-Maison, avec le bilan des charges ordinaires qui lui incombait annuellement, fut dressé et lu en présence du Saint, des Capucins François de Chambéry et Séraphin, des Barnabites D. Chrysostôme Marliano et D. Fulgence Chioccarri, et de Pierre Gillette. La pièce, revue d'abord par le prince de Piémont, et signée par les mêmes le lendemain, devait être soumise à l'approbation de M^{sr} Vespasien Gribaldi, lequel y apposa également sa signature. (D'après l'original conservé à Turin, Archives de l'*Opera pia Barolo*, Paquet 221, n° 10.)

qui nasquit en ce lieu, de la canonization duquel j'augure toute sainte prosperité a la coronne de Vostre Altesse, delaquelle je suis infiniment,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, Evesque de Geneve.

XII mars 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{ms} Boarelli di Verzuolo,
à Saluces (Piémont).

Ainsy prie-je la divine Majesté qu'elle prospere vostre coronne, delaquelle je suis infiniment, [Prendre au texte, lig. 4.]

MCLXXXI

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

Encore Contamine et les PP. Barnabites de Thonon.

Annecy, 12 mars 1616.

Monseigneur,

Je sçai que la charité et pieté de Vostre Altesse est bien ferme au projet que elle a pour l'introduction des Peres Barnabites a Thonon *, a laquelle est attachee la conservation du prieuré de Contamine a la Sainte Mayson de ce lieu-la, pour l'usage et entretenement desditz Peres et de leur college. Neanmoins, puisque c'est mon devoir, je fay de rechef ma tres humble supplication a Vostre Altesse pour ces mesmes fins, luy ramentevant seulement que Thonon est le lieu de la naissance du bienheureux Amé, de la prochaine canonization duquel je me res-jouis

* Cf. Epist. mxx.

(1) Datta (tome II, p. 150), suivi par Vivès et Migne, adresse ces lignes au *Duc de Savoie*. Nul doute, cependant, que le prince de Piémont n'en soit le destinataire. Cette lettre est en effet la troisième de celles qu'annonce le Saint à D. Juste Guérin le 10 et le 18 mars (voir ci-dessus, p. 172, et ci-après, p. 181); les deux autres étant destinées au Cardinal Maurice et à Charles-Emanuel, il reste certain que celle-ci a été écrite à Victor-Amédée.

infiniment, præsageant en icelle beaucoup de tressaintes benedictions sur la couronne qu'il porta en ce monde et sous laquelle il alla si heureusement estre couronné en l'autre.

Je fay tres humblement la reverence a Vostre Altesse,
et suis immortellement,

Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, Evesque de Geneve.

XII mars 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCLXXXII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Solution d'un cas de conscience.

Anncy, [vers le 10 ou le 15 mars] 1616 (1).

Vous pouvez jurer, ma tres chere Fille, en saine conscience, puisque ce que vous dites est vraiment vostre et que les juges ne vous peuvent demander le serment que pour les choses laisseees par le mary, qui sont a luy ; et vous n'estes aussi obligee de respondre que sur cela. Il n'y a point de difficulté en cela.

Dieu vous benisse a jamais, ma tres chere Fille, et nostre Mere (2) vous salue chèrement. Vive Jesus! Amen.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Le serment dont il est question devait sans doute se prêter devant les juges de Chambéry. Or, on voit par la lettre du 1^{er} mars (p. 164), que M^{me} de la Fléchère projetait un voyage dans cette ville; celle placée vers le 6 ou le 7. (p. 169) nous apprend qu'il n'était pas encore effectué. Il semble donc que ce billet soit d'une date postérieure.

(2) La Mère de Chantal.

MCLXXXIII

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE (1)

(INÉDITE)

Hommage d'obéissance et souhaits de prospérité à l'occasion des fêtes pascales.

Annecy, 16 mars 1616.

Monseigneur,

La sainteté de ces jours prochains (2) m'excite a renouveler les vœux de mon obeissance envers Vostre Grandeur, et ceux de mes foibles prieres a Dieu pour la conservation et prosperité de vostre personne, Monseigneur, vous suppliant tres humblement d'accepter l'une et l'autre offrande et le tesmoignage que j'en fay sur ce papier, comme venant d'un cœur qui est invariable en la fidelité avec laquelle il veut et doit vivre a jamais,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVI mars 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Orléans.

(1) Le feuillet qui portait l'adresse a été enlevé, mais au verso de l'Autographe on lit la note suivante, d'une ancienne écriture : « Lettre ecrite de la main de notre B^x Pere a Monseigneur le Duc de Nemours. » Les titres de « Monseigneur » et de « Vostre Grandeur » donnés au destinataire ne permettent d'ailleurs aucune hésitation. (Voir tome XII, note (1), p. 211.)

(2) Le 16 mars tombait, en 1616, le mercredi de la quatrième semaine de Carême.

MCLXXXIV

A DON JUSTE GUÉRIN, BARNABITE

(INÉDITE)

Des lettres pour les Princes et une mission auprès du comte de Verrua
confiées au destinataire.

Annecy, 18 mars 1616.

Mon Reverend Pere,

Je vous écris par le sieur Gillette ⁽¹⁾, et ay mis avec cela trois lettres pour les Princes *, en leur recommandant les affaires de Thonon et Contamine. Despuis, j'apprens que le prieuré de Contamine est tres propre et sera tres utile a plusieurs choses; c'est pourquoy, plus tost que de le laisser eschapper, il seroit bon de tenter M. le Comte de Verrue ⁽²⁾, d'une petite pension jusques a cent pistoles ⁽³⁾.

Cependant, estant merueilleusement hasté, je me recommande a vos saintes prieres et vous supplie, sil se

* Epist. MCLXXXIX,
MCLXXX, MCLXXXI.

(1) Pierre Gillette (voir tome XIV, note (1), p. 37).

(2) La note de Philibert-Gérard Scaglia, second comte de Verrua, a été donnée au tome XII, p. 105. Ajoutons ici qu'il était fils d'Alexandre Scaglia et de Ginevra Ferrero, marquise de Masserano. A ses fonctions diplomatiques, il joignit les charges de conseiller du Conseil secret et de grand-maitre de la Maison des Princes, et devint chevalier de l'Annonciade en 1608. De son mariage avec Blanche, fille du comte César Ponte di Scarnafigi, il eut trois enfants que nous retrouverons dans la suite. (D'après des notes recueillies à Turin, Archives Centrales et Camérales, et Bibliothèque royale.)

(3) Le 23 octobre 1615, se présentait à Contamine « M^e Dominique Ellia, se disant notaire apostolique et ducal, » délégué par le « R^{me} seigneur Alexandre Scaglia, abbé de Staffarde, » pour prendre en son nom possession du prieuré, en remplacement du commendataire démissionnaire, Philippe Buccio (voir tome XII, note (2), p. 5). Quels étaient les droits du prétendant. D. Marin, représentant de la Sainte-Maison, ne put le savoir et dut se contenter de dresser un acte d'opposition. Un procès s'ensuivit; il était pendant devant le Sénat de Savoie quand François de Sales chargea D. Juste Guérin de « tenter » M. le Comte de Verrue, « père d'Alexandre Scaglia, d'une pension de « cent » pistoles. » Avec ce sacrifice pécuniaire, on pouvait espérer faire cesser les prétentions de l'abbé de Staffarde sur Contamine. (Voir Bouchage, *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve*, Chambéry, 1889, pp. 105 seq.)

peut, de me faire recouvrer les livretz dont je vous ay
ci devant escrit. Je suis, mon Reverend Pere,

Vostre plus humble, tres affectionné
confreere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVIII mars 1616, Annessi.

Au R. Pere en N. S.,

Le P. D. Justin Guerini, de la Congregation de S^t Paul.

S^t Dalmas. — Thurin.

Revu sur l'Autographe conservé au Grand-Séminaire de Malines.

MCLXXXV

AU PÈRE DOMINIQUE DE CHAMBÉRY, CAPUCIN (1)

Démarches pour l'établissement des PP. Capucins à La Roche.

Annecy, 28 mars 1616.

Mon Reverend Pere,

Le desir ardent de la ville de La Roche, tesmoigné
par les lettres ci jointes, a esté longuement désiré par
moy qui ay tous-jours creu que si vous avies un convent
en ce lieu la, vous en auries autant de contentement que
de nul autre que vous puissies avoir de deça, puisque
l'air y est extremement bon, le voysinage fertile et abon-
dant en force bons villages, au passage de Thonon en

(1) Entré dans l'Ordre de saint François en 1596, le P. Dominique y fit profession le 11 mai 1597. Dès que les couvents de Savoie furent séparés de la Province de Lyon pour former celle de la Mission de Thonon (1611), il reçut la charge de définitéur, qu'il exerça longtemps. Vicaire-provincial de 1618 à 1621, provincial en 1628, il mourut à Chambéry en 1630. « Religieux d'une sainteté éprouvée, supérieur ferme et vigilant pour la régulière observance et missionnaire zélé, Dieu le récompensa par le don de prophétie. » (*Nécrologe... des FF. Mineurs Capucins, 1611-1902*, par le P. Eugène de Bellevaux.) Le P. Dominique avait résidé au couvent d'Annecy et beaucoup connu le saint Evêque. Etant à Rome, en qualité de Custode pour le Chapitre général (1624), il fit par écrit une déposition, complétée plus tard par des pages pleines de charme et d'originalité, qui nous montrent le pieux Capucin pénétrant dans l'intimité de la vie du bienheureux Prélat.

cette ville, esloigné de quatre lieües de tout autre convent de mendians, et ou, en verité, j'ay reconneu le peuple extremement enclin a la devotion. J'adjouste le continuel commerce de ceux de Geneve, qui leur donnera commodité de s'edifier par la residence des bons Religieux qu'ilz y verront. Et en somme, de quel costé que je regarde ce dessein, je le treuve tout aymable, sans inconvenient et avec esperance de beaucoup de fruit.

C'est pourquoy, contribuant mes vœux a ceux de ce bon peuple, je vous supplie, et les Peres de la Province⁽¹⁾, de vouloir accepter les bonnes volontés présentes et d'en moyenner les effectz par les voyes convenables, affin qu'au plus tost on voye reuscir ce projet, plus désiré qu'il ne se peut dire et, comme je pense, grandement desirable⁽²⁾. A quoy la promptitude de la resolution sera fort utile, que, vous recommandant de rechef, je prie Dieu de favoriser, et de vous combler de bonheur selon les souhazit, mon Reverend Pere, de

Vostre plus humble, tres affectionné
confrere et serviteur,

FRANÇOIS E. de Geneve.

XXVIII mars 1616, Annessi.

Au R. Pere en N. S.,
Le P. F. Dominique de Chamberi,
Vicecommissaire en la Province de la Mission.
A Chamberi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Arestan, à La Roche (Haute-Savoie).

(1) Les Pères de la Province de la Mission de Thonon. (Voir tomes XV, note (3), p. 167, et XVI, note (2), p. 264.)

(2) Ce projet fut exécuté l'année suivante. Plusieurs habitants de La Roche, entre autres noble Michel Saultier de la Balme, premier syndic, se firent les bienfaiteurs du nouveau convent, établi définitivement le 3 avril 1617. Les PP. Capucins avaient obtenu d'utiliser pour leurs constructions les débris du château, détruit à la fin du xvi^e siècle. Forcés de s'exiler au moment de la grande Révolution, les Religieux revinrent en 1821, et purent racheter leur ancien monastère. De nouveau, ils ont dû l'abandonner en 1905. (D'après le *Nécrologe* cité, et Vaullet, *Hist. de la ville de La Roche, Annecy*, 1874.)

MCLXXXVI

A LA SŒUR DE BLONAY
ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A LYON

(FRAGMENT)

La Visitation d'Anney « racine petite, basse et profonde. »

Anney, [janvier-mars] 1616 (1).

Ma Fille, faites que cette lumiere vous serve pour toute vostre vie. Dites ce que vous avez veu, enseignés ce que vous avez ouÿ a Annessi. Helas ! cette racine est petite, basse et profonde ; mais la branche qui s'en separera perira sans doute, sechera et ne sera bonne que pour estre coupee et jettée au feu *.

* Joan., xv, 6.

(1) Sœur Marie-Aimée de Blonay exerçait au monastère de Lyon la charge de Directrice depuis octobre 1615 (voir ci-dessus, note (4), p. 101). Au rapport de Charles-Auguste, elle inculquait souvent à ses novices « que les maximes particulieres de l'esprit de la Visitation doivent estre communes à tout l'Institut, quand il y auroit mille millions de Monasteres, comme l'Évangile de Jesus-Christ est et doit estre toujours le fondement universel de nostre creance et de nostre obeissance, quand mesme il y auroit un million de nouveaux mondes et autant qu'il y a de momens que l'Évangile est en cettuy-ci. » La jeune Directrice « ayant communiqué cette pensee a son bien-heureux Fondateur, il en fut touché, et ordonna que quand on feroit de nouveaux établissements, l'on insereroit dedans les permissions et dans les premiers actes des fondations, que les Sœurs alloient s'establi pour vivre selon les Regles, Constitutions et Coustumes du Monastere d'Annessy. » (*La Vie de la Mere Marie Aymée de Blonay*, 1655, chap. vii.)

Le fragment que nous reproduisons appartient à la réponse que le saint Evêque envoya sur ce sujet à la Maitresse des novices ; il est daté approximativement d'après l'étude des lettres du commencement de cette année 1616.

MCLXXXVII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Remerciements au souverain, bienfaiteur de son peuple.

Annecy, 1^{er} avril 1616.

Monseigneur,

La charité et bonté que Vostre Altesse a tesmoignee envers ces bons peuples de deça, par le soin qu'elle a eü de faire reuscir les projetz de l'introduction de l'art de la soye en ces pais ⁽¹⁾ et des Peres Barnabites a Thonon ⁽²⁾, ne peut jamais estre asses dignement remerciee. Mays, a la faveur de la sainteté de ce jour, j'en fay neanmoins tres humblement la reverence et l'action de graces a Vostre Altesse, la suppliant de continuer sa dilection et protection sur cette province, en laquelle l'avancement de la gloire de Dieu est de si grande consequence et plein de merite pour Vostre Altesse, que sa divine Majesté face a jamais prosperer es benedictions que luy souhaite,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le Vandredi Saint 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Voir ci-dessus, Lettre MCLXXVII, p. 65, et note (1), p. 66.

(2) Voir ibid., note (1), p. 46, et les Lettres MCLXXXIX-MCLXXXI.

MCLXXXVIII

A M. CLAUDE-AMÉDÉE VIBOD (1)

Le Duc autorise François de Sales à prêcher à Grenoble. — Nouvelles explications au sujet des visites de prélats français à Annecy.

Annecy, 4 avril 1616.

Monsieur,

J'ay receu la lettre de Son Altesse, par laquelle elle tesmoigne d'aggreer que je face les sermons du Caresme venant a Grenoble (2), et ay veu par celle qu'il vous a pleu m'escire, le soin que vous avez eü de lire ce que j'escrivois a sadite Altesse * sur le sujet de la venue de Monseigneur l'Archevesque de Lyon en cette ville (3); dont je vous rens graces, Monsieur, d'autant plus affectionnement et humblement, que ces bons offices n'ont origine que de vostre bonté et courtoisie, laquelle je vous supplie de vouloir exercer en toutes telles occasions qui m'arrivent plus souvent que je ne desirerois pas, plusieurs Prælatz de France me faysant l'honneur de m'aymer et de me vouloir visiter, encor qu'ilz ne me connoissent pas, ains peut estre par ce qu'ilz ne me connoissent pas.

Mays, Monsieur, ce sont visites de simple pieté et affection spirituelle, n'ayant, graces a Dieu, jamais rien eu a demesler avec homme du monde, ni ne m'estant jamais meslé de chose quelcomque qui regarde les affaires seculieres. Et en verité, onques il ne m'est advenu d'avoir esté seulement essayé par homme qui vive, ni qui ayt esté, de ce costé là; qui me rend d'autant plus estonné quand on me dit que les visites de ces seigneurs ecclesiastiques sont considerees comme suspectes, ne pouvant seulement deviner ni pourquoy ni en quoy, puisque mesme je suis en toutes façons savoyard, et de naissance et d'obligation, qui n'ay, ni n'eu jamais, ni pas un des

(1) Pour le destinataire indiqué, voir ci-dessus, note (1), p. 110.

(2) Suivant la coutume du temps, le saint Evêque commença sa mission à Grenoble par les prédications de l'Avent 1616; nous en verrons plus loin les détails, et ceux de la station quadragesimale.

(3) Il y arriva le 30 octobre 1615. (Voir ci-dessus, les Lettres MCLXXXII, MCLXXI.)

miens, ni office, ni benefice, ni chose quelcomque hors de cet Estat, et qui ay vescu tellement lié aux exercices ecclesiastiques, qu'on ne m'a jamais treuvé hors de ce train, et qui suis meshuy tantost envielly dans la naturelle et inviolable fidelité que j'ay voüee et juree a Son Altesse.

Or, Monsieur, je vous donne la peine de lire tout ceci, affin que sil vous plait de me favoriser en ces occurrences, vous sachiés ces generalités de mes conditions, qui sont fondaments, comme je croy, bien solides pour bastir sur iceux les defenses dont j'auray besoin si ce malheur continue, qui m'a des-ja si souvent fasché, tous-jours sans ma coulpe, graces a Dieu, ainsy que le tems a fait voir, qui, de plus en plus, descouvrira l'invariable ingenuité et franchise que j'ay en mon devoir de sujettion naturelle envers la coronne sous laquelle je suis nay et nourri.

Ces jours passés Monseigneur l'Archevesque de Bourges, estant a Nantua ⁽¹⁾, vint icy me visiter et une seur Religieuse quil y a ; dequoy j'advertis soudain monsieur le Marquis de Lans, et je croy qu'il aura fait passer l'advis vers Son Altesse. Tout cela, Monsieur, sont offices d'amitié, de civilité et de pieté rendus a la bonne foy par ces Prælatz, et que je ne puis empescher par aucune sorte de legitime prætexte, puisque je n'oserois seulement penser de leur faire semblant de la peine que mon esprit a dequoy leur visite me fait regarder. Vostre charité, Monsieur, me protegera, sil luy plait, et je l'en conjure par celle de Nostre Seigneur, que je supplie vous estre propice et vous combler de ses benedictions, demeurant pour tous-jours,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

IIII avril 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'État.

(1) André Frémyot, archevêque de Bourges, était prieur commendataire de Saint-Pierre de Nantua en Bugey. (Voir tome XIII, note (1), p. 165.)

MCLXXXIX

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE (1)

Demande d'une faveur pour un gentilhomme.

Annecy, 7 avril 1616.

Monseigneur,

Je joins ma tres humble supplication a celle que monsieur le baron de Vilette (2) vous va faire, puisque celuy le bien duquel elle regarde est egalement mon parent comme a luy (3). Vostre Grandeur jugera bien que je voudrois avoir un plus agreable sujet d'implorer sa bonté ; mays puisque celluy ci me presse, je ne laisse pas de me confier en elle que je ne seray pas esconduit, selon lhonneur que j'ay d'estre avoué,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇ^e, E. de Geneve.

VII avril 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Paris, Archives de l'Archevêché.

(1) Bien que l'Autographe ne porte point d'adresse, il ne saurait y avoir de doute pour le destinataire.

(2) Amédée de Chevron-Villette (voir tome XI, note (1), p. 341).

(3) Ignorant la grâce demandée, il est presque impossible de désigner, entre les nombreux gentilshommes, parents communs des familles de Sales et de Chevron-Villette, celui qui avait besoin de la faveur du duc de Nemours.

MCXC

A MADAME DE BRESSIEU (1)

(INÉDITE)

Une affaire sur le point de se terminer. — Céder aux conseils des amis.

Annecy, 7 avril 1616.

Madame ma tres chere Seur,

Je receu l'autre jour une lettre de monsieur le Marquis d'Aix (2), par laquelle il me dit que le sieur Charriere (3) se resoult a vous rendre toutes les satisfactions possibles, telles qu'elles seront advisees par ceux qui prendront la peine de vouloir terminer l'affaire (4); et que sur cela, il vous avoit fait prier de vouloir ouïr les propositions, selon que je luy avois fait entendre que vous les ouïries, et feries ce que vos principaux parens et amis vous conseilleroyent; qui est, a mon advis, ce que nous resolumes lhors que nous eusmes le bien de vous voir. Je vous supplie donq qu'il vous playse faire ainsy, puisque vous ne pouvez jamais faillir de vous rapporter a vos amis, et que cela obligera quantité de personnes a croire de vostre cœur beaucoup de bien et les contentera.

(1) L'affaire traitée dans cette lettre prouve qu'elle a été écrite à M^{me} de Bressieu.

Fille de Philibert de la Forest et de Madeleine Fléard, et sœur aînée de M^{me} de la Fléchère, Ennemonde avait épousé (contrat dotal du 26 février 1583) Emmanuel-Philibert, de la famille piémontaise des Roero, devenu seigneur de Bressieu comme héritier de son grand-père maternel. (Voir ci-dessus, note (3), p. 98.) Douze enfants naquirent de ce mariage (voir *ibid.*, note (3), p. 97), et M^{me} de Bressieu, restée veuve vers 1610, eut beaucoup à faire, soit en Savoie, soit en Piémont, pour soutenir d'ennuyeux procès et débrouiller d'inextricables difficultés. Elle eut, pour l'aider, les conseils, la persévérance et paternelle sollicitude de François de Sales; plus d'une fois nous en retrouvons les preuves dans la suite de la correspondance du Saint.

(2) Louis de Seyssel-la-Chambre (voir tome XIV, note (2), p. 89).

(3) Voir ci-dessus, note (4), p. 97.

(4) Voir *ibid.*, Lettres MCXXXVIII, p. 97, et MCLIV, p. 111.

Je pars, et vous écris ces quatre motz le pied a l'estrier ⁽¹⁾, mais vous jugeres bien que c'est avec l'affection, Madame, ma tres chere Seur, de

Vostre plus humble frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

VII avril 1616.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Alexis Volion, peintre collectionneur, à Paris.

(1) Le saint Evêque partait pour installer les Barnabites à Thonon.

MCXCI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(FRAGMENT)

Quelles amitiés sont indépendantes des distances et des séparations.

Annecy, [7 avril 1616 (1).]

.....

Au demeurant, ma tres chere Mere, demeurés avec la paix et consolation de Nostre Seigneur; et moyennant sa grace, dans huit jours au fin plus tard je seray icy, d'ou pourtant je ne penseray jamais sortir tandis que Dieu m'y tiendra en moy mesme. Vous mesme, ma tres chere Mere, sçavés bien que la sainte unité que Dieu a faite est forte plus que toute separation, et que les distances des lieux n'ont point de pouvoir sur elle. Ainsy, Dieu vous benisse a jamais de son saint amour. C'est un cœur qu'il nous a fait, unique en esprit et en vie.

Bon jour, ma tres chere Mere; conservez moy, je vous supplie, et je vous conserveray bien, Dieu aydant.

(1) La lettre précédente nous montre le Saint sur son départ; le 10 avril il était à Thonon, et rentrait le 16 à Annecy. C'est sans doute à l'occasion de ce voyage que ces lignes furent écrites. La peste qui, au printemps de 1616, sévissait encore à Genève (cf. ci-après, p. 204), pouvait donner des appréhensions à la Mère de Chantal, et augmenter sa peine de voir s'éloigner le saint Evêque. Toutefois, nous ne donnons pas la date comme certaine, bien que les autres absences de François de Sales pendant les séjours de la Fondatrice à Annecy semblent, par leurs circonstances, concorder moins avec la teneur de ce fragment.

MCXCII

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Retour d'un voyage en Chablais. — Mort du comte de Tournon. — Deux sortes de bons desirs : ceux qui sanctifient l'âme et ceux qui remplissent l'enfer ; comment les distinguer. — Méthode très simple pour la méditation des mystères de la Vie de Notre-Seigneur. — Salutations affectueuses.

Annecy, 17 avril 1616.

Je revins hier de Chablaix, ma tres chere Fille, ou, graces a Dieu, j'ay laissé les Peres Barnabites establiz, selon le commandement de Son Altesse et du Prince Cardinal (1). Demain je vay consoler madame la Comtesse de Tornon sur le trespas de son mari (2), y estant obligé par le parentage qui est entre nous et par les obligations que j'ay a la memoire du decedé. C'est pour vous dire, ma tres chere Fille, que je vous escriis sans loysir, et neanmoins je vous veux respondre aux deux questions que vous m'aves faites ci devant (3), car je voy bien que pour neant j'attens les commodités de mieux faire, puisque je suis destiné au continual accablement du tracas.

Ma tres chere Fille, il y a deux sortes de bons desirs : l'une, de ceux qui augmentent la grace et la gloire des serviteurs de Dieu ; l'autre, de ceux qui n'operent rien. Les desirs de la premiere sorte s'expriment ainsy : Je desirerois de faire, par exemple, l'aumosne, mais je ne la fay pas, par ce que je n'ay pas dequoy. Et ces desirs accroissent grandement la charité et sanctifient l'ame ; ainsy desirent les ames devotes le martire, les opprobres et la croix, quilz (*sic*) ne peuvent neanmoins obtenir.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 177.

(2) On lit aux Registres paroissiaux de Rumilly, année 1616 : « Le 15 du mois d'avril a esté ensepulturé noble et puissant seigneur Prosper de Maillard, gouverneur de Savoye et comte de Tournon. »

(3) Le Saint avait promis une réponse à la première question dans sa lettre du 2 février. (Voir ci-dessus, p. 141.)

Les desirs de la seconde sorte s'expriment ainsy : Je desirerois de faire l'aumosne, mais je ne la veux pas faire. Et ces desirs ne sont pas empeschés par l'impossibilité, mais par la lascheté, tiedeur et defaut de courage; c'est pourquoy ilz sont inutiles et ne sanctifient point l'ame, ni ne donnent nul accroissement de grace : dont saint Bernard dit * que l'enfer en est plein.

* Serm. III in Temp. Resur., § 3; Serm. XIX in Cant. Cf. Soliloq., inter Op. S. Bern., § 1.

Il est vray que pour l'entiere resolution de vostre difficulté il faut que vous remarquies quil y a des desirs qui semblent estre de la seconde sorte, qui sont toutefois de la premiere, comme au contraire il y en a qui semblent estre de la premiere et sont de la seconde. Par exemple, nul serviteur de Dieu ne peut estre sans ce desir : O que je desirerois bien de mieux servir Dieu ! hélas ! quand le serviray-je a souhait ? Et par ce que nous pouvons toujours aller de mieux en mieux, il semble que les effectz de ces desirs ne sont empeschés que faute de resolution ; mays il n'est pas vray, car ilz sont empeschés par la condition de cette vie mortelle, en laquelle il ne nous est pas si aysé de faire que de desirer. C'est pourquoy ces desirs en general sont bons et rendent meilleure l'ame, l'eschaufant et affectionnant au progres.

Mays quand en particulier il se presente quelque occasion de profiter, et en lieu d'en venir a l'effect on en demeure au desir, comme par exemple : il se presente occasion de pardonner une injure, de renoncer a la propre volonté en quelque particulier sujet, et en lieu de faire ce pardon ou renoncement, je dis seulement : Je voudrois bien pardonner, mais je ne sçaurois; je voudrois bien renoncer, mais il ny a moyen; qui ne void que ce desir est un amusement, ains quil me rend plus coupable d'avoir une si forte inclination au bien et ne la vouloir pas effectüer ? Et ces desirs ainsy faitz semblent estre de la premiere sorte, et sont de la seconde.

Or, maintenant il vous sera aysé de vous resoudre, comme je croy; que sil vous reste quelque difficulté, escrives-la moy, et tost ou tard je vous respondray de tout mon cœur, qui est certes tout vostre, ma tres chere Fille.

Celles qui sont tendres des imaginations messeantes, es meditations de la Vie et de la Mort du Sauveur, doivent, tant qu'elles peuvent, se représenter les misteres simplement par la foy, sans se servir de l'imagination. Par exemple : Mon Sauveur a esté crucifié, c'est une proposition de la foy ; il suffit que je l'apprehende simplement, sans m'imaginer comme son cors pendoit sur la croix. Et lhors que les imaginations deshonestes veulent naistre, il faut se revancher et destourner par des affections procedantes de la foy. O Jesus crucifié, je vous adore, j'adore vos tormens, vos peines, vostre travail ! *Vous estes mon salut**. Car, ma tres chere Fille, de vouloir pour ces sales representations quitter la meditation de la Mort et Vie de Nostre Seigneur, ce seroit faire le jeu de l'ennemi, qui tasche par ce moyen de nous priver de nostre plus grand bonheur. Il faut donq gauchir et se destourner ainsy par le moyen de la simple foy.

* Ps. xxxvii, ult.

En verité, j'escris sans haleine, mais vous suppleeres par vostre douceur. J'escriray un'autre fois a ma Seur Peronne Marie ⁽¹⁾ et puis a ma Seur Marie Aymee ⁽²⁾, et ce pendant je salue leur dilection, que je prie de me bien recommander a Nostre Seigneur, comm'aussi ma Seur Françoisse Hieronime ⁽³⁾ et toutes les autres Seurs que je cheris extremement en la Croix du Sauveur. Je salue monsieur l'Aumosnier ⁽⁴⁾ et suis tout sien.

A Dieu, ma tres chere Fille, a Dieu soyons nous eternellement pour l'aymer et benir sans cesse.

Annessi, le 17 avril 1616.

Je salue humblement M. de Saint Nizier ⁽⁵⁾, et le R. P. Philippe ⁽⁶⁾; et vous prie, quand vous verres le

(1) Sœur Péronne-Marie de Chastel.

(2) Sœur Marie-Aimée de Bionay (voir ci-après, Lettre mcxcvii, p. 205).

(3) Sœur Françoisse-Jéronyme de Villette (voir ci-dessus, note (1), p. 159).

(4) Claude de Sevelinges (cf. ci-dessus, p. 141).

(5) Nicolas Ménard, sacristain de l'église Saint-Nizier, à Lyon. (Voir ci-dessus, note (3), p. 103.)

(6) D. Philippe de Saint Jean-Baptiste Malabaila, Feuillant (voir le tome précédent, note (2), p. 240).

R. P. Recteur ⁽¹⁾, de l'asseurer de ma tres humble et sincere affection. Je salue mesdames Vulliat ⁽²⁾ et Colin ⁽³⁾.

A ma tres chere Fille en N. S.,
 Ma Seur Marie Jaqueline Favre,
 Superieure de S^{te} Marie.
 A Lion.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Boissât, à Albens (Savoie).

(1) Le P. Charles Mallians, recteur des Jésuites de Lyon. (Voir le tome précédent, note (1), p. 333.)

(2) M^{me} Vulliat, femme du contrôleur Mamert Vulliat. (Voir *ibid.*, note (2), p. 188.)

(3) Isabeau Daniel (voir *ibid.*, note (1), p. 241).

MCXCIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Affaires et nouvelles diverses. — Réclamations de créanciers; comment les supporter. — Quel ordre suivre dans le paiement des dettes. — Projet de séjour à Annecy pour M^{me} de la Fléchère.

Annecy, 21 avril (1) 1616.

Ma tres chere Fille,

Je vous escriis emmi les affaires du Synode, c'est a dire precipitamment. Je fus lundi voir M^{me} la Comtesse ⁽²⁾, marri de n'y treuver que ma chere filleule de chez vous ⁽³⁾. J'escriray ce soir a M. Bonfilz ⁽⁴⁾, par le seigneur

(1) La copie porte le quantième du xix avril, mais il faut certainement xxi. Le Synode, en effet, commença le 20; de plus, ces lignes ont été écrites, non le lendemain du 18 (lundi), mais au moins deux ou trois jours après. Enfin, le voyage du « seigneur Roc » (voir la lettre suivante) achève de fixer la date.

(2) La comtesse de Tournon (voir ci-dessus, p. 191).

(3) Françoise de la Fléchère, fille cadette de la destinataire. (Voir tome XIV, note (1), p. 56.)

(4) Originnaire de Nice, Horace Bonfilz avait succédé en 1612 à François de Moyron dans la charge de trésorier général du Genevois. Ses fonctions, peut-être aussi l'amitié spéciale de Henri de Nemours (cf. le tome précédent, note (1), p. 199), le rendirent suspect au duc de Savoie, quand le prince

Roc⁽¹⁾, du sujet que vous desirés, et parleray a M. de Montregard⁽²⁾ si tost que je pourray le voir. M. de Galles, medecin de Sessel⁽³⁾, m'a envoyé la lettre ci jointe que vous verres, comme aussi M. Guydeboys⁽⁴⁾ cett'autre.

Ma tres chere Fille, il n'y a remede, il faut a ce commencement estre accablee de demandes et souffrir qu'on se plaigne rudement de vous. Mays il se faut garder, tant que vous pourrés, de contriſter personne par vos responses, ains il faut tascher de rendre rayson a un chacun des refus ou retardemens que vous estes contrainte de faire. Et quant aux effectz, il faut s'essayer de payer premierement les dettes privilegiés, comme je pense estre celuy des medecins, qui, comme mercenaires, demandent leurs gages, entant quil se trouvera deu. En somme, ma Fille, croyes que je compatis avec vous, et me semble que quand vous aves du mal je l'ay avec vous. Un peu de patience surmontera tout.

M. de Charmoy⁽⁵⁾ est d'avis que vous venies faire vostre sejour en cette ville, et dit quil vous le signifia lhors quil vous vit, tant pour estre plus pres du filz⁽⁶⁾, que pour avoir meilleur et plus prompt advis es occurrences de vos affaires. Vous pouves penser si ce seroit mon inclination ; mays a loysir nous en resoudrons.

vassal se révolta contre son suzerain. Bonfils, emprisonné au mois d'août 1616, libéré bientôt, puis disgracié par son maître, fut réintégré dans sa charge. Une seconde arrestation en 1620 précède une nouvelle période de faveurs. Conseiller d'Etat, second président de la Chambre des Comptes de Savoie, il devint en 1623 président en chef et général des Finances de Piémont. (D'après Capré, *Traité historique*, et Carutti, *Cariche del Piemonte*, etc., Torino, 1798, tome III, etc.)

(1) Roch Calcagni, qui se rendait auprès du duc de Nemours. (Cf. ci-dessus, p. 170.)

(2) Fils de Philippe Cristan, de Thônes, et de Philippine Juge, noble François Cristan, seigneur de Montregard et coseigneur de la Val-des-Clets, épouse Charlotte de Michaille, qui teste le 19 avril 1630, et en secondes noces Louise de Dalmaz (contrat dotal du 14 août 1631), veuve de Jean Brunet, seigneur de Doucy. (Voir le tome précédent, note (5), p. 184.)

(3) Son nom ne figure pas dans l'*Histoire de Seyssel* par Fenouillet, et les recherches faites pour retrouver sa trace n'ont pas abouti.

(4) R^e Jean-François-Melchior Guidebois (voir ci-dessus, note (1), p. 145).

(5) On l'a vu déjà, Claude de Charmoy s'occupait activement des affaires de la veuve de son cousin. (Cf. ci-dessus, pp. 164, 169.)

(6) Charles de la Fléchère, qui continuait ses études au collège d'Annecy.

Pour maintenant, Dieu vous benisse, ma tres chere Fille. Vive Jesus! *Amen.*

XIX avril 1616.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'État.

MCXCIV

A LA MÊME

Etre douce et civile envers les solliciteurs. — M. Guidebois et ses Bulles.

Annecy, 22 avril 1616.

Ce matin le sieur Roch est parti de cette ville ⁽¹⁾, ma tres chere Fille, et j'ay escrit par luy a M. Bonfilz, qui est a Lagnieu ⁽²⁾, pour vostre affaire ⁽³⁾, puisqu'il n'y a pas apparence de le voir si tost, et ledit sieur Roch m'a dit quil y contribueroit son credit.

Il faut tenir bon en la douceur et cordiale civilité envers ceux qui demandent, et Dieu vous assistera et fera que vos affaires se demesleront honnestement et plus tost que vous ne sçatures esperer. Quand le sieur Guydebois aura ses Bulles ⁽⁴⁾, vous accommoderes le reste, non pas aysement, mais tout bellement, selon vostre promesse, et on le rendra capable. Je pense que vous aves bien fait de vandre le cheval, car c'est une dangereuse garde ⁽⁵⁾.

(1) Voir la lettre précédente.

(2) Au milieu du xiv^e siècle, Lagnieu avait passé de la couronne de France à celle de Savoie, et en 1571, comme membre du marquisat de Saint-Sorlin, était devenu apanage de la Maison de Savoie-Nemours.

(3) Était-ce l'affaire des deux cents pistoles promises au défunt (cf. Lettre MCLXXVII, p. 169), ou bien s'agissait-il d'arrérages sur les « 752 livres de gaiges » dues à M. de la Fléchère comme « gentilhomme servant » du duc de Nemours? (Voir Mugnier, *Histoire du Président Favre*, Paris, Champion, 1902-1903, note (4), p. 171.)

(4) Les Bulles pour la prise de possession de la commanderie de Notre-Dame de Vion. (Voir ci-dessus, note (1), p. 145.)

(5) Cf. ci-dessus, Lettre MCLXXVII, p. 170.

Vivés tous-jours toute a Nostre Seigneur, ma tres chere Fille, et me tenes pour tout vostre en luy, car je le suis plus que vous ne sçauries dire. Vive Jesus! *Amen.*

XXII avril.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

MCXCV

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Requête contre Scaglia, le prétendant de Contamine.

Annecy, 26 avril 1616.

Monseigneur,

Les graces que la bonté de Vostre Altesse nous a faites me donnent confiance d'en requerir tous-jours des nouvelles, puisque mesme elles tendent toutes a la gloire de Dieu, que vostre pieté ne se lasse jamais de servir et accroistre. Les Peres Barnabites sont establiz a Tonon (1); reste de les y conserver, et pour cela il est requis que le prieuré de Contamine, sur lequel leur entretene-ment est principalement assigné, soit mis en assurance pour eux et delivré de la conteste que le seigneur Abbé Scaglia en fait (2); ce que la prudence de Vostre Altesse fera fort aysement par les moyens convenables.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 177, et cf. p. 191.

(2) Abbé de Saint-Just, près de Suze, et de Staffarde, poursuivant encore le bénéfice de Contamine, Philibert-Alexandre Scaglia, second fils de Philibert-Gérard, comte de Verrua, et de Blanche Ponte di Scarnafigi (cf. ci-dessus, notes (2), (3), p. 181), avait, comme son père, embrassé la carrière diplomatique. Depuis le mois d'août 1614, il était ambassadeur du duc de Savoie à Rome. Sa mission finie, en 1623, il partit pour la France; envoyé ensuite aux Pays-Bas et en Espagne, il s'acquit la réputation de diplomate des plus adroits et subtils. « L'histoire des négociations de l'abbé Scaglia à Londres, Paris et Bruxelles, » dit un auteur, « et celles de Barocci son secrétaire, feraient

Dieu soit a jamais au milieu du cœur de Vostre Altesse pour le remplir de benedictions, et je suis invariablement, Monseigneur,

Vostre tres humble, tres fidele et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXVI avril 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

un portrait agréable et instructif, quoique peu édifiant, du temps et des hommes. * (Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, 1876, vol. II, p. 264.) Philibert-Alexandre mourut à Auvers, en 1641.

MCXCVI

A UN GENTILHOMME (1)

(MINUTE INÉDITE)

Un Mémoire dont on doit ignorer l'auteur. — La vie toute sainte et édifiante des Religieuses de la Visitation. — Pourquoi François de Sales n'a pas publié les Indulgences déjà obtenues en leur faveur; celles qu'il désire. — La pension de M. Desplans. — Réveil de la contagion à Genève.

Annecy, 27 avril 1616.

Molto Illustre Signore mio osservandissimo,

Mando a V. S. il Memoriale circa il modo di procurare la conversione delli heretici (2) che a me pare convenevole; ma presupone in ogni modo che i Principi siano in

Mon très Illustre et très honoré Seigneur,

J'envoie à Votre Seigneurie le Mémoire touchant le mode qui me semble plus convenable pour obtenir la conversion des hérétiques (2); toutefois, comme il présuppose de toute façon que les princes jouis-

(1) Quel est le gentilhomme auquel le Saint adresse une lettre si confiante? De nombreuses et minutieuses recherches faites à Turin et aux Archives Vaticanes n'ont pas réussi à nous donner son nom. Il a été également impossible de retrouver les différentes pièces mentionnées dans ces pages, sauf le Mémoire sur la conversion des hérétiques.

(2) Cf. le tome précédent, note (3), p. 273.

pace, et per questo non è tempo di proponerlo adesso, et pregho V. S. che mai si sappia che da me sia uscito tale Memoriale. Ma con V. S. tratto con tutta fiducia, chè io non vorrei celarle cosa veruna, perchè se ben io non l'ho conosciuta in faccia, tuttavia so che il suo zelo verso la religion catholica è tanto puro, che io non posso dubitar della sua carità. Et sopra questo fundamento, vengho a supplicar V. S. molto Illustre che si degni aiutar, anzi far un'opera pia quale io desidero molto et laquale io non so come fare riuscire, non essendo più che tanto conosciuto in quella Corte (1). Il negotio non è grande in se, ma, per quanto mi vien detto, non lascia d'esser difficile.

Habbiamo qui in questa città d'Annessi una devotissima et veramente santissima Congregatione di donne, vedove et vergini, lequali la maggior parte sono nobilissime, et non solamente savoyarde, ma ancora di Borgogna et di Francia. Vivono tutte insieme et in commune, sotto l'ubidientia di una Superiora che esse eleggono ogni terzo

sent de la paix, ce n'est pas le moment de le proposer : aussi, je vous demande que jamais personne ne sache que ce Mémoire est venu de moi. Mais avec Votre Seigneurie je traite en toute confiance, je ne voudrais rien vous céler ; car, bien que je ne vous connaisse pas personnellement, votre zèle pour la religion catholique est si pur que je ne puis douter de votre charité. Sur ce fondement, je viens supplier Votre très Illustre Seigneurie qu'elle daigne aider, voire même accomplir une œuvre de piété que je désire beaucoup, sans néanmoins savoir comment la faire réussir, n'étant guère connu en cette Cour (1). La chose n'est pas considérable en soi, mais à ce que l'on me dit, elle ne laisse pas d'être difficile.

Nous avons en cette ville d'Annecy une très dévote et vraiment très sainte Congrégation de femmes, veuves et vierges, qui pour la plupart sont de très noble extraction, non seulement de la Savoie, mais encore de Bourgogne et de France. Elles vivent toutes ensemble et en communauté, sous l'obéissance d'une Supérieure élue par elles tous les trois ans ; observent strictement cette obéissance, s'adonnent

(1) Des membres du Sacré-Collège que François de Sales avait connus personnellement en 1599, il ne restait plus à Rome que le Cardinal Borghese, devenu Paul V, et Bellarmin. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que son mérite et ses vertus n'étaient point ignorés à la Cour pontificale.

anno; osservano quella obedientia strettamente, fanno ogni giorno l'oratione mentale, fanno visitare et aiutare, per alcune deputate, le povere donne malate della città, con una carità incredibile. Hanno una gentilissima chiesa attaccata alla loro casa, et hanno un coro interiore nel quale ogni giorno cantano l'Officio della Madonna Santissima, con un canto tanto pio et suave, che mettono in devotione ognuno che le sente. Et fra le altre cose usano questa carità, che ricevono nella loro Congregatione le donne che per debolezza di complessione et infermità corporali non possono entrare nelle altre Religioni, purchè abbiano la mente buona et il cuor sincero *. Et posso dire in verità che sono di buonissimo odore a tutti, et etiandio alli heretici, che vedendo o vero sapendo come vivono in quella Casa, confessano che tal vita non può essere se non dal Spirito Santo. Et esse pregano particolarmente per la santa Chiesa et per la conversione delli heretici.

* Cf. Constit. de la Visitation, *De la fin pour laquelle cette Congregation a été instituée.*

Hora, furono concesse dalla Santità di Nostro Signore alcune Indulgenze a queste Signore et Sorelle (1), le

chaque jour à l'oraison mentale, font visiter et secourir avec une charité incroyable, par quelques-unes d'entre elles, les pauvres femmes malades de la ville. Une gracieuse église est attenante à leur maison, avec un chœur intérieur, où elles chantent chaque jour l'Office de la Très Sainte Vierge d'un air si pieux et si doux, qu'elles donnent de la dévotion à tous ceux qui les entendent. Entre autres choses, la Congrégation pratique cette charité, de recevoir les femmes qui, pour la faiblesse de leur complexion ou pour des infirmités corporelles, ne peuvent entrer dans les autres Ordres, pourvu qu'elles aient l'esprit bon et le cœur sincère. En vérité, je puis dire qu'elles sont de très bonne édification pour tous et pour les hérétiques eux-mêmes, lesquels, voyant ou sachant comment elles vivent en cette Maison, confessent que leur genre de vie ne peut venir que de l'Esprit-Saint. Aussi prient-elles particulièrement pour la sainte Eglise et pour la conversion des hérétiques.

Or, Sa Sainteté a accordé à ces Dames et Sœurs certaines Indulgenzes (1), que je n'ai cependant pas voulu faire publier, parce qu'il

(1) Voir le tome précédent, note (5), p. 149, et la note (1) ci-dessus, p. 198; cf. ci-après, p. 304.

quali però io non ho voluto che fossero pubblicate, poichè mi è parso che tali Indulgenze siano state concesse come se questa Congregatione fosse una Società, Confraternita, ovvero Compagnia di donne che vivessero ognuna in casa sua; il che non è vero, perchè vivono insieme con tanta osservanza religiosa, che non si può nè anco col pensiero immaginare una osservanza più pura et perfetta nella castità, ubedientia et povertà in commune. Et dico in commune, perchè non mendicano nè direttamente, nè indirettamente, anzi vivono di quello che apportano seco*.

* Cf. tom. præced., pp. 105, 107.

Onde adesso desiderando io di farli havere l'Indulgenze conforme all' Instituto loro, non so chi adoprare se non la carità di V. S. molto Illustre, la quale, dove bisognasse, potrà se gli piace farne anco particolar supplica a Nostro Signore, acciò si degni favorire detta Congregatione. Et per questo mando a V. S. la copia dell'Indulgenze che io non ho voluto far pubblicare et la copia dell'Indulgenze che si desiderano, con un Memoriale dell'instituto di questa Casa pia (1), acciò sappia ogni cosa che a questo negotio sarà necessaria; dove poi aggiungo

m'a semblé qu'elles avaient été concédées comme si cette Congrégation eût été une Association, Confrérie ou Compagnie de femmes vivant chacune dans sa maison; ce qui n'est pas, car elles demeurent au contraire toutes ensemble, avec une observance religieuse telle, qu'on ne saurait, même par la pensée, imaginer une fidélité plus pure et parfaite en chasteté, obéissance et pauvreté qui réduit tout en commun. Et je dis en commun, parce qu'elles ne mendient point, ni directement ni indirectement, mais vivent de ce qu'elles apportent en entrant.

Je désire donc maintenant leur faire avoir des Indulgences conformes à leur Institut; mais je ne sais qui employer pour cela, sinon la charité de Votre très Illustre Seigneurie, qui pourra, si bon lui semble, adresser même une supplique particulière au Saint-Père, pour qu'il daigne favoriser cette Congrégation. Dans ce but, je vous envoie une copie des Indulgences que je n'ai pas voulu faire publier et une copie de celles qu'on souhaite, avec un Mémoire de la fondation de cette pieuse Maison (1), afin que vous sachiez tout ce qui sera requis en cette affaire. J'ajoute encore un point très important : cette

(1) Voir note (1) ci-dessus, p. 198.

un articolo che è importante. Et è che questa Congregatione non havendo i tre voti solenni di ubedientia, castità et povertà, quantunque osservi queste tre virtù strettissimamente, per questo non è una Religione formata, anzi una Congregatione di Oblate. Et forse che Sua Santità haverebbe a piacere che se ne facesse una Religione formata, con obbligo alla clausura secondo l'ordine dato dal Concilio di Trento *; et questo sarebbe a me facilissimo da fare, purchè Sua Santità si contentasse che le cose passassero secondo il Memoriale (1).

* Sess. XXV, de Re-
form., c. v.

Hora, che cosa dirà V. S. che io con tanta fiducia vado adoprando la carità sua ? Dica pur, se gli piace, che *charitas omnia sustinet, omnia facit et omnia sperat* *.

* I Cor., XIII, 7.

Ho poi sino adesso ricevuti li 75 ducatonì mandati per il signore Desplans (2), et quando havrò ricevuti li altri

Congrégation, n'ayant pas les vœux solennels d'obéissance, chasteté et pauvreté, bien que ces trois vertus s'y observent strictement, n'est pas un Ordre religieux formel, mais une Congrégation d'Oblates. Sa Sainteté aimerait peut-être qu'on en fit un Ordre religieux, avec l'obligation de la clôture selon les prescriptions du Concile de Trente; cela me serait très facile, pourvu qu'Elle voulût bien agréer que les choses fussent déterminées suivant le Mémoire (1).

Mais, que direz-vous, Monsieur, de ce que j'emploie votre charité avec tant de confiance ? Dites hardiment, s'il vous plait, que *la charité supporte tout, fait tout et espère tout*.

J'ai reçu jusqu'ici les soixante-quinze ducats pour M. Desplans (2);

(1) Cf. plus haut, Lettre MCLXII, p. 137, et ci-après, celle du 10 juillet au Cardinal Bellarmin.

(2) Famille genevoise de barbiers-chirurgiens, les Desplans arrivèrent à la noblesse par la charge de syndic confiée à l'un d'eux. Quand vint la Réforme, ils s'exilèrent pour garder la foi catholique, mais quarante ans plus tard, ayant adhéré au protestantisme, ils rentrèrent à Genève, réclamant le titre de bourgeois. Louis Desplans naquit dans cette ville en 1581. Il était fils d'André et de sa première femme Jeanne Panissod. (D'après les *Notes de M. Eugène Ritter*.) Dans les dernières années du pontificat de Clément VIII, Louis est à Rome où il abjura l'hérésie et entre dans les Ordres. Paul V le pourvut en 1614 d'un canonicat au Chapitre de Saint-Pierre de Genève, et d'une pension dont saint François de Sales eut plus d'une fois à s'occuper. (Cf. lettre du Cardinal Borghese au Nonce de Savoie, 12 juillet 1614, Archives Vaticanes, *Borghese I. 909*.)

25, mandarò un certificato della ricevuta delli 100 et del sborso che io n'havrò fatto (1).

Io mi smenticao che io scrivo all' Illustrissimo Cardinal Bellarmino (2) et si scrive anco dalli nostri Padri Barnabiti al Procurator generale dell' Ordine loro (3), acciò, dove fosse bisogno, aiutassero il negotio di quelle Indulgenze ; et spero che la Serenissima Infante Duchessa di Mantova (4) farà scrivere all' Imbasciatore di Sua Altezza (5) acciò faccia anche egli ufficio, essendo essa molto affectionata a detta Congregatione. Et a V. S. s'invieranno tutte le lettere acciò le impieghi secondo che vederà esser necessario.

Et faccio tutte queste diligentie, perchè essendo costi il

lorsque j'aurai reçu les vingt-cinq autres, j'enverrai une attestation de la réception et du déboursement que j'aurai fait de ces cent ducats (1).

J'oubliais de dire que j'écris à l' Illustrissime Cardinal Bellarmin (2) et que nos Pères Barnabites écrivent également au Procureur général de leur Ordre (3), afin que, s'il en était besoin, ils aidassent pour l'affaire des Indulgences. J'espère aussi que la Sérénissime Infante, duchesse de Mantoue (4), qui affectionne si fort la Congrégation, fera écrire à l'ambassadeur de Son Altesse (5) de s'employer dans le même but. Toutes ces lettres seront envoyées à Votre Seigneurie pour qu'elle les utilise selon qu'elle le jugera nécessaire.

Je prends toutes ces mesures parce que M. Philippe de Quoex,

(1) Voir à l'Appendice I une lettre du Nonce de Savoie au Saint, qui fait aussi mention de M. Desplans et de sa pension.

(2) Cette lettre ne nous est pas parvenue.

(3) Depuis le Chapitre général de 1614, le procureur général des Barnabites était le P. Tobie Corona. Né en 1566 à Monza d'une noble famille, et profes le 8 octobre 1583, il avait occupé des charges importantes à Bologne, Casal, Montferrat, Rome et Naples. Diverses missions auprès de Charles-Emmanuel I^{er} et de Louis XIII lui furent confiées, et les Papes le comblèrent d'honneurs. Urbain VIII le nomma conseiller et théologien de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et administrateur de la province romaine. Il mourut en 1626, à Naples, où il secondait le Cardinal François Boncompagni. Tobie Corona était grand ami des lettres et auteur lui-même ; nombre d'historiens ont loué sa science et son mérite. (D'après Ungarelli, *Bibliotheca scriptorum e Congregatione Cler. reg. S. Pauli*, Romæ, 1836.)

(4) Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, protectrice de la Visitation. (Voir le tome précédent, note (1), p. 104.)

(5) L'abbé Philibert-Alexandre Scaglia (voir ci-dessus, note (2), p. 197).

signor Philippode Quoex, che ottenne dette Indulgenze⁽¹⁾, egli ci scrisse che era cosa difficilissima di ottenere Indulgenze in altro modo ; sebbene io non vedo che vi sia causa veruna legitima di tante difficoltà, poichè se si concedono liberamente Indulgenze alle Compagnie pie, molto maggiormente si dovranno concedere ad una Congregatione di tanta perfettione.

La peste è di nuovo svegliata nella città di Geneva⁽²⁾ et tutto il paese vicino sta benissimo, parendo che Iddio voglia castigare quel populo, nemico del suo santo nome et servitio. *Utinam castigatio det intellectum* * !

* Cf. Is., xxviii, 19.

Et con questo, pregando sua divina Maestà che a V. S. molto Illustre dia ogni vera felicità, resto eternamente

Suo divotissimo et humile servitore,

FRANC^o, VESCOVO di Geneva.

In Annessi, alli XXVII d'Aprile 1616.

Revu sur le texte inséré dans le I^{er} Procès de Canonisation.

qui obtint ces Indulgences⁽¹⁾, nous manda de Rome qu'il était très difficile d'en obtenir d'autre façon. Cependant, je ne vois pas qu'il y ait une cause légitime pour soulever ces difficultés ; car, puisqu'on accorde si libéralement des Indulgences aux Associations pieuses, à plus forte raison devra-t-on les concéder à une Congrégation d'une si grande perfection.

La peste s'est de nouveau réveillée à Genève⁽²⁾, tandis que tout le pays avoisinant n'est nullement atteint ; aussi semble-t-il que Dieu veuille châtier ce peuple, ennemi de son saint nom. Ah ! si du moins le châtiment lui donnait l'intelligence !

Sur ce, priant la Majesté divine de combler Votre très Illustre Seigneurie de tout vrai bonheur, je demeure à jamais

Son très dévoué et humble serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Annecy, le 27 avril 1616.

(1) A la fin de l'année 1613. (Voir le tome précédent, p. 149.)

(2) Cette recrudescence de l'épidémie dura un mois, ainsi que l'indique une lettre des syndics de Genève (12 juillet 1616) au seigneur de Monthoux. Ils demandent la liberté de commerce en Savoie parce que Genève était « libre de pestilence depuis le 17 mai. » (Archives du Giez.)

MCXCVII

A LA SŒUR DE BLONAY
 MAITRESSE DES NOVICES A LA VISITATION DE LYON

Parallèle entre la vie selon l'esprit et la vie selon le sens humain.

Annecy, [fin avril ou commencement de mai] 1616 (1).

Qu'il est bien raysonnable, ma tres chere Fille, que je vous escrive un peu ; et que je le fay de bon cœur ! Pleust a Dieu que j'eusse l'esprit necessaire a vostre consolation.

Vivre selon l'esprit, ma bienaymee Fille, c'est penser, parler et operer selon les vertus qui sont en l'esprit, et non selon les sens et sentimens qui sont en la chair *. De ceux ci il s'en faut servir, il les faut assujettir, et non pas vivre selon iceux ; mais ces vertus spirituelles, il les faut servir et leur faire asservir tout le reste.

* Cf. Rom., viii, 5, 13; Galat., v, 16, 17, 25.

Mays, que sont ces vertus de l'esprit, ma chere Fille ? C'est la foy, qui nous monstre des verités toutes relevees au dessus des sens ; l'esperance, qui nous fait aspirer a des biens invisibles ; la charité, qui nous fait aymer Dieu plus que tout et le prochain comme nous mesmes *, d'un amour non sensuel, non naturel, non interessé, mays d'un amour pur, solide et invariable, qui a son fondement en Dieu.

* Matt., xxii, 37-39; Luc., x, 27.

Voyes vous, ma Fille, le sens humain appuyé sur la chair fait que maintes fois nous ne nous abandonnons pas asses entre les mains de Dieu, nous estant advis que, puisque nous ne valons rien, Dieu ne doit tenir conte

(1) Quelques phrases et plusieurs mots supprimés dans l'édition de 1626, et que nous a conservés un ancien manuscrit gardé à la Visitation de Bourg-en-Bresse, désignent avec certitude Sœur Marie-Aimée de Blonay pour destinataire. Quant à la date, il semble qu'on puisse la déterminer, non seulement par la comparaison de ces lignes avec les autres lettres à la jeune Directrice de Lyon, mais encore par la promesse du Saint à la Mère Favre, le 17 avril (voir ci-dessus, p. 193) : « J'escriray un'autre fois... a ma Seur Marie Aymee. » Peut-être ce message fut-il emporté par M. Michel se rendant à Lyon au commencement de mai. (Voir la lettre suivante.)

de nous, parce que les hommes qui vivent selon la sagesse humaine mesprisent ceux qui ne sont point utiles ; au contraire, l'esprit appuyé sur la foy s'encourage emmi les difficultés, parce qu'il sçait bien que Dieu ayme, supporte et secourt les miserables, pourveu qu'ilz esperent en luy. Le sens humain veut avoir part en tout ce qui se passe, et il s'ayme tant, qu'il luy est advis que rien n'est bon s'il ne s'en est meslé ; l'esprit, au contraire, s'attache a Dieu et dit souvent que ce qui n'est pas Dieu ne luy est rien, et comme il prend part aux choses qui luy sont communiquees, par charité, aussi quitte-il volontier sa part es choses qui luy sont celes, par abnegation et humilité.

Vivre selon l'esprit, c'est aymer selon l'esprit ; vivre selon la chair, c'est aymer selon la chair, car l'amour est la vie de l'ame, comme l'ame est la vie du cors. Une Seur est bien douce et agreable, je la chers tendrement ; elle m'ayme bien, elle m'oblige fort, et je l'ayme reciproquement pour cela : qui ne void que je l'ayme selon les sens et la chair ? car les animaux, qui n'ont point d'esprit et n'ont que la chair et les sens, ayment leurs bienfaiteurs et ceux qui leur sont doux et agreables. Une Seur est rude, aspre, incivile, mays, au partir de la, elle est tres devote et mesme desireuse de s'adoucir et civiliser ; et je fay tout, non pour playsir que j'aye en elle ni pour interest quelcomque, mays pour le bon playsir de Dieu ; je la chers, je l'accoste, je la sers, je la caresse : cet amour est selon l'esprit, car la chair n'y a point de part.

Je suis ⁽¹⁾ une pauvre chetifve cadette qui, par ma condition naturelle, suis craintifve, honteuse et desfiante de moy mesme, et pour cela, je voudrois bien qu'on me laissast vivre selon cette inclination, a part, parce qu'il faut faire beaucoup de violence a cette honte impertinente que j'ay et a cette crainte superflue. Qui ne void que ce n'est pas vivre selon l'esprit ? Non certes, ma chere Fille, car tandis que j'estois encor bien jeune et

(1) Phrase inédite (voir la note précédente).

n'avois pas encor d'esprit je vivois des-ja ainsy ; mais, quoy que selon mon naturel je sois honteuse, craintifve, apprehensifve comme une taupe, neanmoins je me veux essayer de surmonter ces passions naturelles, et, petit a petit, faire tout ce qui appartient a la charge que l'obeissance procedante de Dieu m'a imposee. Qui ne void que c'est vivre selon l'esprit ?

Ma chere Fille, vivre selon l'esprit, c'est faire les actions, dire les paroles et faire les pensees que l'esprit de Dieu requiert de nous. Et quand je dis faire les pensees, j'entens des pensees volontaires. Je suis triste, et partant je ne veux pas parler : les charretiers et les perroquetz font ainsy ; je suis triste, mais puisque la charité requiert que je parle, je le feray : les gens spirituelz font ainsy. Je suis mesprisee et je m'en fasche : si font bien les paons et les singes ; je suis mesprisee et je m'en resjouis : les Apostres faisoient ainsy *. Vivre donq selon l'esprit, c'est faire ce que la foy, l'esperance et la charité nous enseignent, soit es choses temporelles, soit es choses spirituelles.

* Act., v. 41.

Vives donq toute selon l'esprit, ma tres chere Fille, demeurez doucement en paix. Soyés toute asseuree que Dieu vous aydera, reposes vous en toute occurrence entre les bras de sa misericorde et bonté paternelle. Dieu soit a jamais vostre tout, et moy je suis en luy tout vostre, vous le sçaves bien.

Monsieur vostre pere ⁽¹⁾ se porte bien et tout ce qui vous appartient selon le sang ; ainsy en soit il de ce qui vous appartient selon l'esprit. *Amen.*

(1) Claude de Blonay (voir tome XII, note (1), p. 124).

MCXCVIII

A M. MICHEL FAVRE (1)

L'auteur du *Traité de l'Amour de Dieu* réclame humblement l'examen de son ouvrage.

Annecy, commencement de mai 1616.

Monsieur Michel, mon Ami,

Vous remettes nos pauvres cahiers aux pieds de

(1) Sur la fin de 1608, un jour que François de Sales allait monter à l'autel, un seul de ses aumôniers se trouva présent pour l'assister. Un tout jeune prêtre était dans l'église; on le revêtit d'un surplis, et il servit la Messe du saint Prêlat. Celui-ci le pria ensuite de venir dîner à son logis; il obéit, et, n'osant s'en aller sans l'ordre de l'Evêque, l'Evêque ne songeant pas à lui donner congé, il demeura ainsi trois jours. Enfin le Bienheureux, charmé de la modestie sacerdotale de cet ecclésiastique et de la sincérité de son âme, lui fit cette question: « Monsieur Michel, voudriez vous bien vous charger de la conscience d'un Evêque? » Il pensa un peu, raconte la Mère de Chaugy, « et puis répondit aussi sagement qu'humblement: « Ouy da, Monseigneur, d'un Evêque fait comme vous; autrement je craindrois le faix. » Dès ce jour, Michel Favre devint aumônier, et bientôt confesseur et secrétaire de saint François de Sales.

Il était né à Doucy (Savoie), d'Eustache Favre et de Michelette Raffin, et, dès l'âge de dix ans, avait reçu la tonsure. Sous-diacre le 22 septembre 1607, diacre le 22 décembre suivant, il fut ordonné prêtre par le Saint le 28 septembre 1608. Sa santé avait rendu infructueux un fervent essai chez les Capucins. A ses importantes fonctions auprès du bienheureux Evêque, il joignit bientôt celles de confesseur des Religieuses de la Visitation, que le Fondateur ne craignit pas de confier à ce prêtre de vingt-cinq ans, dont la sagesse et la prudence lui étaient connues. M. Michel se dévoua totalement et avec un désintéressement absolu aux Filles de son très cher Maître et Père. Après la mort de celui-ci, un vœu spécial l'engagea à ce service; dette sacrée envers celui qui l'avait honoré de son affection, et dont, mieux que personne, il avait pu connaître la sainteté éminente. Vivre toujours auprès de François de Sales, c'était une grâce et un bonheur qui excitèrent souvent une légitime envie. « J'aymerois mieux estre M. Michiel que Royné de France, » lui disait-on un jour à Grenoble. Lui-même cite cette parole dans sa déposition (ad art. 51); et pourtant, il avoue humblement (ibid.) qu'il était, à cause de son « humeur melancholique, » de « ceux la qui contrarioient le plus » le Bienheureux. Mais, ajoute-t-il, « je n'avois jamais plus de repos et soulagement que de me voir au pres de luy, luy parler ou regarder, parce que sa presence dissipoit tous mes ennuyts et chagrins. » Il suivit le Saint en divers voyages, alla de sa part à Rome en 1621, mais n'eut pas la consolation d'assister à sa précieuse mort, accompagnant alors la Mère de Chantal à Grenoble. Privé de son bien aimé Maître, M. Michel se rendit plus complètement fils spirituel de la vénérable Fondatrice, et « tira de son humilité une petite regle quil observoit avec

Monseigneur l'Archevesque (1), s'il est au lieu et en loysir, et s'il veut s'appliquer a cette lecture; sinon, vous les remettres entre les mains de monsieur de Ville, docteur en sainte theologie, depute pour l'approbation des livres (2). Et par son advis, vous presenteres ces cahiers a monsieur Meschatin la Faye, vicaire general en l'archevesché de Lion (3), et a d'autres Docteurs (4); car, comme je me connois et suis tres fautif, et que j'ay peu

une fidelité aussi exacte qu'un Religieux, » Ce vertueux prêtre n'avait pas quarante-huit ans lorsque, le 25 mars 1633, il expira dans une paix admirable. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, qui l'estimait profondément, le pleura « comme pere et comme fils tout ensemble. » (D'après sa déposition, *Process. remis. Gehenn.* (I), passim; les R. E. et l'*Hist. de la Fondation du 1^{er} Mère de la Visitation d'Annecy*, par la Mère de Chaugy.)

Les Approbations du *Traitté* sont des 20 et 25 mai 1616. Or, il semble que « cette instruction, » écrite « de sa main » par l'auteur (ancien Ms. de l'*Année Sainte*), dut être remise à M. Michel au moment de son départ pour Lyon, ou le suivre de très près. Supputant le temps du voyage et celui que les « Docteurs » employèrent à examiner le manuscrit, il reste très vraisemblable d'indiquer le commencement du mois pour date de ces lignes.

(1) Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon.

(2) C'est en effet en cette qualité que « Jehan Claude Deville » donne l'approbation du *Traitté de l'Amour de Dieu*. (Voir tome V, p. 349.) — Complétons les renseignements de la note (1), p. 90, sur ce vertueux ecclésiastique, en disant qu'il fut nommé curé de Saint-Michel de Lyon en 1619; c'est lui que Charles-Auguste désigne sous ce titre dans son récit des funérailles de saint François de Sales. L'acte de décès de M. de Ville, consigné aux Registres paroissiaux de Sainte-Croix, est daté du 15 février 1650 et le qualifie de « premier custode » de cette église, de « chanoine de Saint-Paul, lieutenant de l'officialité » et « vicaire general substitué. »

(3) Vicaire général dès 1612, Thomas de Meschatin La Faye, comte de Lyon, remplit cette charge jusqu'à son décès, 19 août 1636. C'est dire la confiance qu'il inspira aux trois archevêques qui se succédèrent durant ce laps de temps, au Chapitre de la cathédrale et aux évêques d'Autun, administrateurs de la Régale pendant les vacances du siège de Lyon. Originaire du Bourbonnais par son père Claude de Meschatin, gentilhomme de la maison du Roi, aussi bien que par sa mère, Aune de Saint-Hilaire, Thomas était devenu chanoine de Saint-Jean, le 19 octobre 1585; ordonné sous-diacre à Metz le 22 février 1587, il reçut la prêtrise à Lyon le 21 avril 1612. En 1613, il échangeait la dignité de chantre qui lui avait été conférée en 1604, contre celle de chamarier de son Chapitre. A deux reprises il exerça les fonctions de recteur de l'Aumône générale, et fut encore conseiller au Parlement des Dombes et prieur de Saint-Pourcain. (D'après les *Notes de M. Beyssac, érudit lyonnais.*)

(4) Les autres docteurs auxquels le manuscrit du *Traitté* fut présenté sont : Frère Etienne Carta, de l'Ordre des Carmes, et Frère Robert Berthelot, Religieux du même Ordre, évêque de Damas et suffragant de Lyon. (Voir tomes V, p. 349, et XIV, note (1), p. 384.) Tous deux avaient déjà donné leur approbation à l'édition princeps de l'*Introduction à la Vie devote* (voir tome III, p. 11*).

de loysir pour revoir mes petitz ouvrages, certainement je desire et supplie tres instamment qu'ilz soyent veus a loysir et charitablement examinés par les doctes ser-viteurs de Dieu.

Revu sur le texte inséré dans un ancien Ms. de l'Année Sainte,
conservé à la Visitation d'Annecy.

MCXCIX

A LA MÈRE DE CHANTAL

Un malade qui suivra les ordonnances de la Mère de Chantal.

Annecy, [12 ou 13] mai 1616 (1).

Bon soir, ma tres chere Mere. Tenes, voyla des lettres venantes de Lion; sil y a chose qui merite, vous m'en feres part.

Je me porte fort bien, ne sentant ni mal ni chose qui le ressemble; seulement, je me treuve tellement sans appetit, que n'ayant pris qu'un petit bouillon, je voudrois volontier ne rien prendre davantage aujourdhuy, me reservant toutefois de faire ce que ma chere Mère voudra, laquelle je conjure au nom de Dieu, qui sçait bien que je ne mens point, de ne point se mettre en peine de moy, car je me sers (*sic*) le mieux du monde, hors ce reume qui me fait tousser quelquefois (2).

Bon soir donq, ma tres chere Mere, a qui je suis certes, comm'elle sçait, tout parfaitement elle mesme. Vive Jesus! *Amen*.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le comte de Roussy de Sales,
à Thorens-Sales (Annecy).

(1) Les nouvelles que le Saint donne ici de sa santé indiquent le début de la maladie qu'il souffrit en mai 1616. Le quantième est déterminé approximativement par les dates des lettres suivantes.

(2) Ce qui n'était encore qu'un rhume, devint bientôt une grave indisposition. « Notre très-bon et cher Seigneur se porte bien, » écrit le 28 mai sainte Jeanne-Françoise à la Mère Favre, « autant toutefois que le peut permettre le mal qu'il a eu, lequel fut court, mais très dangereux : c'était une grande inflammation de gosier dans lequel on craignait qu'il ne se formât un apostème qui l'eût peut-être étranglé. Vous pouvez penser, ma Fille toute chère, si cela me fut une bonne mortification en ma solitude. » (*Lettres*, vol. I, p. 119.)

MCC

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Un paiement à obtenir. — Comment aider une âme tentée contre sa vocation.

Annecy, 15 mai 1616.

Je vous écris sans loysir, seulement pour vous dire, ma tres chere Fille, que j'ay receu vos lettres. Si vous venés pour toute cette semaine, ou du moins parmy les festes ⁽¹⁾, je pense que vous treuveres M. Bonfilz ⁽²⁾; si moins, il me faudroit envoyer la cedula, et je verrois si je pourrois tirer le payement que vous desirés ⁽³⁾.

Nous parlerons, si vous venes, de la chere fille ⁽⁴⁾. Helas, que je la regrette si elle se laisse emporter a cette bouffee de tentation! Mays il ne se faut pas haster, ains il luy faut, sil se peut, laisser autant rouler dans son ame la tentation avant que de l'advoüer, comme on luy a laissé ruminer l'inspiration avant que de la recevoir; et faut en cela user de charité et de dexterité a ne faire pas semblant de se desfier de sa perseverance. Des plus grans courages que le sien ont esté esbranlés en pareilles occasions; je ne treuve nullement estrange cette petite atteinte. Dieu fera son ouvrage et en fin, avec sa grace, nous le servirons tous un jour fidelement.

Je suis, ma tres chere Fille,

Vostre plus affectionné, plus humble, fidele
serviteur et compere.

XV may 1616.

A Madame

Madame de la Fleschere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Les fêtes de la Pentecôte; le dimanche tombait le 22. — Cette fin d'alinéa est inédite; les clauses de la lettre ont été également supprimées par Migne.

(2) Horace Bonfilz (voir ci-dessus, note (4), p. 194).

(3) Voir *ibid.*, note (3), p. 196.

(4) Gasparde d'Avise. Victorieuse des poursuites du monde, la nièce de M^{me} de la Fléchère entra au monastère de la Visitation d'Annecy dans les premiers jours de juillet. (Voir le tome précédent, note (6), p. 40.)

MCCI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Le saint Evêque rassure sa fille spirituelle au sujet de sa santé.

Annecy, 14-16 mai 1616 (1).

Ma tres chere Mere,

Vous series bien brave si vous esties un peu bien payable et bien douce sur cette petite incommodité. Elle consiste toute en ce que j'ay le palais de la bouche fort enflé, et qui me donne de la douleur quand je crache ou que j'avale. Cela m'a donné la fievre encor ce soir, avec beaucoup d'inquietude; mais ce matin je me porte bien de tout le reste, hormis de la bouche, et en somme je sens perceptiblement que ceci n'est rien et, pour un peu de retraite, j'en seray quite. Le bouillon va bien; je le prendray autant amer qu'on voudra.

Demeures bien en paix avec Nostre Seigneur, qui seul doit estre le tout de nostre seul (2) cœur. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé au Grand-Séminaire de Montréal (Canada).

(1) Ce billet est daté d'après l'étude comparative des lettres de cette période, des circonstances de la maladie de saint François de Sales et de la retraite de la Mère de Chantal. (Voir ci-dessus, Lettre *mcxcix*, ci-après, note (1), p. 214, et à l'Appendice I, les lettres de la Sainte.)

(2) L'Autographe ne porte ici que la lettre *s*; nul doute qu'elle ne représente le mot *seul*, dont la répétition est tout à fait selon le style du Saint.

MCCII

A LA MÈME

(FRAGMENT)

L'amour vrai, indépendant de toutes circonstances et manifestations extérieures. — Regarder et aimer le prochain dans la poitrine du Sauveur.

Annecy, [15-17 mai] 1616 (1).

.....
 Quand sera ce que cet amour naturel du sang, des convenances, des bienseances, des correspondances, des sympathies, des graces, sera purifié et réduit a la parfaite obeissance de l'amour tout pur du bon plaisir de Dieu? Quand sera ce que cet amour propre ne desirera plus les presences, les tesmoignages et significations exterieures, ains demeurera pleinement assouvi de l'invariable et immuable assurance que Dieu luy donne de sa perpetuité? Que peut ajouter la presence a un amour que Dieu a fait, soustient et maintient? Quelles marques peut on requerir de perseverance en une unité que Dieu a creee? La distance et la presence n'apporteront jamais rien a la solidité d'un amour que Dieu a luy mesme formé.

(2) Quand sera ce que nous serons tous destrempés en douceur et suavité envers nostre prochain? Quand verrons-nous les ames de nos prochains dans la sacree poitrine du Sauveur? Helas! qui regarde le prochain hors

(1) Cette lettre, ou plutôt ce fragment, a été publié pour la première fois par le P. de la Rivière (*Vie, etc.*, 1625, liv. IV, chap. vi, p. 381). Avant de le citer : « Finissons ce discours, » dit-il, « mettant en avant un beau traict » que le Bienheureux « manda dans un billet, *il y a environ huit ans, à une sienne fille de cœur,* » etc. Il fixe ainsi la date (son livre fut composé en 1624) et la destinataire. La Mère de Chantal, dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 27), insère en effet le second alinéa comme lui étant personnellement adressé.

Nous complétons la date en ajoutant à 1616 : *15-17 mai*. Ces lignes ne seraient-elles pas un prélude aux lettres écrites à sainte Jeanne-Françoise, pendant la grande retraite où Dieu la fit entrer dans une voie de dépouillement absolu? Tout porte à le croire. (Voir les lettres suivantes.)

(2) Cet alinéa et la première phrase de ce fragment ont été interpolés dans l'Entretien de la *Simplicité*, avec des modifications notables. (Voir tome VI, p. 219.)

de la, il court fortune de ne l'aymer ni purement, ni constamment, ni esgalement ; mays la, mays en ce lieu la, qui ne l'aymeroit ? qui ne le supporteroit ? qui ne souffriroit ses imperfections ? qui le trouveroit de mau-
 vaise grace ? qui le trouveroit ennuyeux ? Or, il y est ce
 prochain, ma tres chere Fille, il y est dans le sein et dans
 la poitrine du divin Sauveur ; il y est comme tres aymé et
 tant aymable, que l'Amant meurt d'amour pour luy,
 Amant duquel l'amour est en sa mort et la mort en son
 amour.

.....

MCCIII

A LA MÈME

Dépouillement intérieur auquel le Saint exhorte la Mère de Chantal.
 Admirables renoncements,

Annecy, 18 mai 1616 (1).

Ma tres chere Mere,

Je sçai bien qu'il me faudra demeurer encor aujour-
 d'huy (2) en solitude et silence, et peut estre demain :
 si cela est, je prepareray mon ame, comme la vostre,
 ainsy que je vous dis.

(3) Je veux bien que vous continuiés l'exercice du
 despouillement de vous mesme, vous laissant a Nostre
 Seigneur et a moy. Mais, ma tres chere Mere, entrejettés,

(1) Depuis Hérisant (1758), les éditeurs ont daté les quatre lettres suivantes du mois d'août 1619. Cette erreur a été réfutée dans le 1^{er} volume des Lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, note (1), p. 109. Les quelques lignes adressées à la Mère Favre, citées ci-dessus, note (2), p. 210, suffisent, par leur propre date, à dissiper tous les doutes. C'est en 1616, et pendant la semaine préparatoire à la Pentecôte, que la Fondatrice fit une retraite et que François de Sales fut malade.

(2) La Pentecôte tombant le 22 mai, « aujourd'huy », 18, était donc le mercredi.

(3) Les trois alinéas suivants sont donnés d'après le texte inséré dans un ancien recueil manuscrit conservé dans les Archives de la Visitation d'Annecy, le même dont il est fait mention au tome XIV, note (1), p. 103.

je vous prie, quelques actions de vostre part, par maniere d'oraysons jaculatoires, en approbation du despouillement, comme par exemple : Je le veux bien, Seigneur, tirés, tirés hardiment tout ce qui revest mon cœur. O Seigneur, non, je n'excepte rien, arrachés moy a moy mesme. O moy mesme, je te quitte pour jamais, jusques a ce que mon Seigneur me commande de te reprendre. Cela doit estre fortement, mays doucement entrejetté.

Encor ne faut il pas, s'il vous plaist, ma tres chere Mere, prendre aucune nourrice ; ains, comme vous voyes, il faut quitter celle que neanmoins vous aures, et demeurer comme une pauvre petite chetifve creature devant le throsne de la misericorde de Dieu ; et demeurer toute nue, sans demander jamais ni action ni affection quelcomque pour la creature, et neanmoins vous rendre indifferente a toutes celles qu'il luy plaira vous ordonner, sans vous amuser a considerer que ce sera moy qui vous serviray de nourrice ; car, comme vous voyes, si vous preniez une nourrice a vostre gré, vous ne sortiriez pas de vous mesme, ains auriez tous-jours vostre conte, qui est neanmoins ce qu'il faut fuir sur toutes choses.

Ces renoncemens sont admirables : de sa propre estime, mesme de ce que l'on estoit selon le monde (qui n'estoit en verité rien, sinon en comparayson des miserables), de sa propre volonté, sa complaysance en toutes creatures et en l'amour naturel, et en somme tout soy mesme, qu'il faut ensevelir dans un eternel abandonnement, pour ne le voir ni sçavoir plus comme nous l'avons veu et sceu, ains seulement quand Dieu le nous ordonnera et selon qu'il le nous ordonnera. Escrivés moy comme vous treuveres bonne cette leçon (1).

Dieu me veuille a jamais posseder. *Amen*. Car je suis sien ici et la, ou je suis en vous, comme vous sçaves, tres parfaitement ; car vous m'estes indivisible, hormis en l'exercice et pratique du renoncement de tout nous mesmes pour Dieu.

(1) Voir à l'Appendice I la réponse de la Mère de Chantal.

MCCIV

A LA MÊME

Bonheur de la possession de Jésus seul par le dénuement total du créé.

Annecy, 19 mai 1616.

O Jesus, que de benediction et de consolation a mon ame de sçavoir ma Mere toute desnuee devant Dieu! Il y a long tems que j'ay une suavité nompareille quand j'oys chanter ce respons * : *Nu je suis sorty du ventre de ma mere, et nu je retourneray la. Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit beni* *.

* De Exequiis, Responsor. II (1).

* Job, I, 21.

Quel contentement a saint Joseph et a la glorieuse Vierge allant en Egypte, lhors qu'en la pluspart du chemin ilz ne voyoient chose quelcomque sinon le doux Jesus! C'est la fin de la Transfiguration, ma tres chere Mere, de ne voir plus ni Moyse, ni Elie, ains *le seul Jesus* *. C'est la gloire de la sacree Sulamite de pouvoir estre seule avec son seul Roy, pour luy dire : *Mon Bienaymé est a moy, et moy je suis a luy* *. Il faut donq demeurer a jamais toute nue, ma tres chere Mere, quant a l'affection, bien qu'en effect nous nous revestions; car il faut avoir nostre affection si simplement et absolument unie a Dieu, que rien ne s'attache a nous. O que bienheureux fut Joseph l'ancien, qui n'avoit ni boutonné ni aggrafé sa robe, de sorte que, quand on le voulut attraper par icelle, il la lascha en un moment *.

* Matt., XVII, 8.

* Cant., II, 16.

* Gen., XXXIX, 12.

J'admire avec suavité le Sauveur de nos ames, sorti nu du ventre et du sein de sa Mere et mourant nu sur la croix, puis tout nu remis dans le giron de sa Mere pour

(1) *Rituale Sacramentorum ad præscriptum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, jussu Reverendissimi Patris Francisci de Sales, Episcopi et Principis Gebennensis, editum. In quo non tantum ritus, sed etiam canones ac regulæ Sacramentorum ritè administrandorum, aliæque plurima documenta ad munus pastorale rectè obeundum, continentur.* Lugduni, apud Joannem Charvet, 1612. (Cf. tome XV, note (2), p. 228.)

estre enseveli. J'admire la glorieuse Mere qui naquit nue de maternité et fut desnuee de cette maternité au pied de la croix, et pouvoit bien dire : Nue j'estois de mon plus grand bonheur quand mon Filz vint en mes entrailles, et nue je suis quand, mort, je le reçoy dans mon sein. *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a osté : le nom du Seigneur soit beni* *.

* Ubi pag. præced.

Je vous dis donq, ma chere Mere : que beni soit le Seigneur qui vous a despouillee ! O que mon cœur est content de vous sçavoir en cet estat si desirable ! et je vous dis comme il fut dit a Isaïe * : Marchés et prophétisés toute nue ces troys jours ⁽¹⁾. Perseverés, en cette nudité, de demeurer aupres de Nostre Seigneur ; il n'est plus besoin que vous facies des actes, s'il ne vous vient au cœur, ains que seulement vous chanties, si vous poves, doucement le cantique de vostre nudité : *Nue je suis nee du ventre de ma mere* *, et ce qui s'ensuit. Ne faites plus aucun effort ; mais, fondee sur la resolution d'hier ⁽²⁾, allés, ma tres chere Fille, et *oyés, et inclines vostre aureille ; oublies toute la peuplade* des autres affections, *et la mayson de vostre pere*, car le Roy a convoité vostre nudité et simplicité *. Demeurés en repos la, en esprit de tres simple confiance, sans seulement regarder ou sont vos vestemens ; je dis, regarder avec attention ou soin quelcomque.

* Cap. xx, 2, 3.

* Vide pag. præced.

* Ps. xliiv, 11, 12.

Bon jour, ma tres chere Mere. VIVE JESUS, desnue de pere et de mere sur la croix ; vive sa tressainte nudité ! VIVE MARIE, desnuee de filz au pied de la croix !

Faites doucement les insensibles acquiescemens de vostre nudité ; ne faites plus d'effortz, soulagés vostre cors suavement. VIVE JESUS ! *Amen*.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) On était au jeudi, et la Sainte devait terminer sa retraite trois jours après, c'est-à-dire à la fête de la Pentecôte.

(2) Ce fut le mercredi, 18 mai, que la Mère de Chantal, ainsi qu'elle le consigne dans son « petit livret, » fit entre les mains de Dieu, l'entier dépouillement de tout elle-même. (Cf. la lettre précédente.)

MCCV

A LA MÊME.

Vouloir les vertus selon que Dieu les veut de nous. — Se reposer en Notre-Seigneur; en lui, oublier toutes choses. — L'intime du cœur du saint Evêque.

Annecy, 21 mai (1) 1616.

Tout cela va fort bien, ma tres chere Mere. C'est la verité, il faut demeurer en cette sainte nudité jusques a ce que Dieu vous reveste. *Demeures* la, dit Nostre Seigneur a ses Apostres, *jusques a ce que d'en haut vous soyes revestus de vertu* *. Votre solitude ne doit point estre interrompue jusques a demain apres la Messe.

* Luc., ult., 49.

Ma tres chere Mere, il est vray, vostre imagination a tort de vous représenter que vous n'aves pas osté et quitté le soin de vous mesme et l'affection aux choses spirituelles; car n'aves vous pas tout quitté et tout oublié? Dites ce soir que vous renoncez a toutes les vertus, n'en voulant qu'a mesure que Dieu vous les donnera, ni ne voulant avoir aucun soin de les acquerir qu'a mesure que sa Bonté vous employera a cela pour son bon plaisir.

Nostre Seigneur vous ayme, ma Mere; il vous veut toute sienne. N'ayes plus d'autres bras pour vous porter que les siens, ni d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa providence; n'estendes vostre veuë ailleurs et n'arrestes vostre esprit qu'en luy seul; tenes vostre volonté si simplement unie a la sienne (2) en tout ce qu'il luy plaira faire de vous, en vous, par vous et pour vous, et en toutes choses qui sont hors de vous, que rien ne soit entre deux. Ne penses plus ni a l'amitié ni a l'unité que Dieu a faite entre nous, ni a vos enfans, ni a vostre cors, ni a vostre ame, en fin a chose quelcomque; car

(1) Voir à l'Appendice I la lettre de la Mère de Chantal à laquelle le Saint répond par celle-ci, qui paraît avoir été écrite dans la matinée du samedi, 21, et la suivante le soir.

(2) Ce membre de phrase, jusqu'à « hors de vous, » omis dans l'édition princeps, est restitué d'après les « papiers intimes » de la Sainte. (Cf. *Sainte J.-F. Frémyot de Chantal, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, Plou, 1875, tome II, p. 62.)

vous avez tout remis a Dieu. *Revestes vous de Nostre Seigneur crucifié* *, aymes le en ses souffrances, faites des oraysons jaculatoires la dessus. Ce qu'il faut que vous facies, ne le faites plus parce que c'est vostre inclination, mais purement parce que c'est la volonté de Dieu.

Je me porte fort bien, graces a Dieu. Ce matin j'ay fait commencement a ma reveuë ⁽¹⁾, que j'acheveray demain. Je sens insensiblement au fond de mon cœur une nouvelle confiance de mieux servir Dieu *en sainteté et justice tous les jours* * de ma vie; et si, je me treuve aussi nu, graces a Celuy qui est mort nu pour nous faire entreprendre de vivre nus. O ma Mere, qu'Adam et Eve estoyent heureux tandis qu'ilz n'eurent point d'habitz!

Vivés toute heureusement paysible, ma tres chere Mere, et soyes revestue de Jesus Christ Nostre Seigneur. *Amen.*

FRANÇOIS, E. de Geneve.

(1) La revue de sa conscience. Saint François de Sales faisait aussi sa retraite annuelle.

MCCVI

A LA MÊME

Les enfans portés entre les bras de Dieu. — Souverain degré de la pureté de l'amour.

Annecy, 21 mai 1616.

Je n'escris pas, non, car apres le repas cela ne se doit pas, ma tres chere Mere; mais je vous donne tres affectionnement le bon soir, priant Dieu que, vous ayant reduit a l'amiable tressainte pureté et nudité des enfans, il vous prenne meshuy entre ses bras comme saint Martial ⁽¹⁾, pour vous porter a son gré a l'extreme perfection de son amour ⁽²⁾. Et prenés courage, car s'il vous a

(1) Plusieurs fois déjà, François de Sales nous a rappelé dans ses écrits la tradition qui désigne saint Martial comme l'heureux enfant caressé par Notre-Seigneur. Voir en particulier ce qu'il en dit au *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. I, chap. ix, liv. VII, chap. II, et dans un Sermon, tome IX, p. 473.

(2) Jusqu'ici, le texte est pris sur un fragment autographe conservé à la Visitation d'Annecy; les deux premières lignes sont inédites.

desnuee des consolations et sentimens de sa presence, c'est affin que sa presence mesme ne tienne plus vostre cœur, mays luy et son playsir; comme il fit a celle qui, le voulant embrasser et se tenir a ses pieds, fut renvoyee ailleurs : *Ne me touche point*, luy dit il, *mais va, dis* le a Simon et *a mes freres* *. Or sus, nous en parlerons. Bienheureux sont les nus, car Nostre Seigneur les revestira.

* Joan., xx, 17.

Cette Bonté ne veuille plus permettre que j'aye si peu de sainteté en une profession et en un aage ou j'en devois tant avoir. Ma Mere, vivés toute gaye devant Dieu, et le benisses avec moy es siecles des siecles. Ainsy soit il.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

MCCVII

A MADAME LOUISE DE BALLON
RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE (1)

Pourquoi Dieu nous fait attendre la délivrance de nos imperfections. — Petit exposé doctrinal sur l'Eucharistie. — Les Anges et le Saint-Sacrement.

Anney, Fête-Dieu [fin mai-juin 1613-1616.]

Vostre cœur sera pur, ma chere petite Fille, puisque vostre intention est pure, et les pensees vaines qui vous

(1) D'après les éditeurs de 1626, cette lettre fut adressée à une *Religieuse de Saint Bernard*. On peut indiquer en toute assurance Sœur Louise de Ballon; l'appellation « ma chere petite Fille » rappelle la manière affectueuse dont François de Sales la désigne toujours en écrivant à Sœur Bernarde de Vignod, Religieuse de la même abbaye. — Quant à la date, il est fort difficile de la préciser. Des indices sérieux permettent de supposer ces lignes antérieures à la retraite que fit la Sœur de Ballon en juin 1617, à la Visitation. D'autre part, ce fut en 1608 que la jeune Cistercienne se plaça sous la conduite de l'Evêque de Genève; mais le Saint ne semble pas parler ici à une débutante dans la vie intérieure, c'est pourquoi on exclut 1609-1612.

Louise-Blanche-Thérèse de Ballon, fille de Charles-Emmanuel Perrucard de Ballon et de Jeanne de Chevron-Villette (cf. tome XIV, note (2), p. 129), naquit au château de Vanchy le 3 juin 1591. Prévenue dès l'enfance de grâces insignes, entrée à sept ans dans l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine (voir tome XIII, note (4), p. 116), professe neuf ans plus tard, elle puisa dans

surprennent ne le sçauoyent souiller en sorte quelconque. Demeures en paix et supportes doucement vos petites miseres. Vous estes a Dieu sans reserve, il vous conduira bien. Que s'il ne vous delivre pas si tost de vos imperfections, c'est pour vous en delivrer plus utilement et vous exercer plus longuement en l'humilité, affin que vous soyes bien enracinee en cette chere vertu.

Qui reçoit la tressainte Communion, il reçoit Jesus Christ vivant : c'est pourquoy son cors, son ame et sa divinité sont en ce divin Sacrement ; et d'autant que sa divinité est celle la mesme du Pere et du Saint Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu avec luy, qui reçoit la tressainte Eucharistie reçoit le cors du Filz de Dieu et, par consequent, son sang et son ame, et par consequent, la tressainte Trinité. Mays neanmoins, ce divin Sacrement est principalement institué affin que nous receussions le cors et le sang de nostre Sauveur, avec sa vie vivifiante : comme les habillemens couvrent principalement le cors de l'homme, mais parce que l'ame est unie au cors, ilz couvrent par consequent l'ame, l'entendement, la memoire et la volonté. Allez bien simplement en cette croyance, et salues souvent le cœur de ce divin Sauveur qui, pour nous tesmoigner son amour, s'est voulu couvrir des apparences de pain, affin de demeurer tres familièrement et tres intimement en nous et pres de nostre cœur.

Voyons bien en esprit les saintz Anges qui environnent ce tressaint Sacrement pour l'adorer, et en cette sainte

ses relations avec sainte Jeanne de Chantal et ses Filles, et surtout dans la direction de saint François de Sales, son parent, l'idée et les premiers desirs d'une vie plus parfaite. Quatre autres de ses compagnes embrassèrent son généreux dessein, mais le petit groupe, malgré sa ferveur, ne put entraîner le reste de la Communauté ; il dut quitter Sainte-Catherine et vint s'installer à Rumilly, le 8 septembre 1622. Tels furent, sous les auspices des deux Fondateurs de la Visitation, les débuts de la Congrégation des Bernardines réformées. Mais c'est la Sœur Louise de Ballon qui en fut l'âme et qui réussit à l'établir en Savoie et en France, où, de son vivant, l'Institut compta de nombreuses Maisons. La vénérable Mère mourut saintement à Seyssel, dans un monastère de son Ordre (14 décembre 1668). Ses rares vertus, ses grandes épreuves, ses travaux lui assurent une place, et non la dernière, parmi les illustres réformatrices du xvii^e siècle. (Voir Grossi, *La Vie de la Vblé Mère de Ballon*, Annecy, Fontaine, 1895.)

octave ⁽¹⁾ respandent plus abondamment des inspirations sacrées sur ceux qui, avec humilité, reverence et amour, s'en approchent. Ma chere Fille, ces divins Espritz vous apprendront comme vous feres pour bien celebrer ces jours solemnelz, et sur tout l'amour interieur qui vous fera connoistre combien est grand l'amour de nostre Dieu qui, pour se rendre plus nostre, a voulu se donner en viande pour la santé spirituelle de nos cœurs, afin que, les nourrissant, ilz fussent plus parfaitz.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) L'octave de la Fête-Dieu.

MCCVIII

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Tendre au même but, sans vouloir « faire tout ce que les autres font. » — Se conduire selon la Règle, la grâce, l'obéissance.

Annecy, juin 1616 (1).

Ma tres chere grande Fille,

Selon mon advis, il n'y aura point d'inconvenient de laisser communier cette bonne Seur; ains il faut, s'il est possible, arracher aux Seurs de la Congregation cette imperfection ordinaire aux femmes et filles, de la vaine et jalouse imitation. Il les faut affermir, s'il est possible, a ne vouloir pas toutes faire tout ce que les autres font, ains seulement a vouloir tout ce que les autres veulent: c'est a dire, a ne faire pas toutes les mesmes exercices, fors ceux de la Règle, ains que chacune marche selon le

(1) La permission accordée par le saint Evêque à la Soeur Jeanne-Marie Coton de communier tous les jours, fixe cette lettre aux premières semaines du noviciat de M^{me} d'Aix. (Voir ci-après, note (1), p. 232.) Sur une question si importante, la Mère Favre dut consulter au plus tôt le Fondateur, sans attendre pour cela le voyage qu'elle fit en Savoie au mois de juillet.

don de Dieu *; mais que toutes ayent cette unique et simple pretention de servir a Dieu, ayant ainsy toutes une mesme volonté, une mesme entreprise, un mesme projet, avec une grande resignation d'y parvenir une chacune selon les moyens que la Superieure et le Pere spirituel jugeront expediens. En sorte que celles qui communient plus souvent n'estiment pas moins les autres qu'elles, puisqu'on s'approche maintes fois plus pres de Nostre Seigneur en s'en retirant avec humilité, qu'en s'en approchant selon nostre goust propre; et celles qui ne communient pas si souvent, ne se laissent point emporter en la vaine emulation. Il est vray qu'il ne faut pas permettre que la Regle soit outrepassée, sinon rarement, et pour des sujetz pareilz a celuy cy.

Ma tres chere Fille, que nous serons heureux si nous sommes fideles! Mon ame salue cordialement vostre esprit, que Dieu benisse de sa tressainte main. *Amen.*

FRANÇOIS, E. de Geneve.

MCCIX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Multiples démarches du Saint pour les affaires de sa fille spirituelle.
Encore M^{me} du Châtelard et sa vocation. — Paternelles excuses.

Annecy, 11 juin 1616.

Ma tres chere Fille,

J'ay bien receu toutes vos lettres, et eusse respondu si ceux qui les ont apportees m'en eussent donné la commodité. J'ay parlé a M. de la Roche (1), mais il partit tost apres, sans pouvoir voir M. de Monregard (2). Je m'assure que M. Flocard (3) vous fera response.

(1) Sans doute Jean Joly, seigneur de la Roche et d'Alery (voir tome XIII, note (1), p. 364).

(2) François Cristan, seigneur de Montregard, mentionné ci-dessus, p. 195.

(3) Le collatéral Barthélemy Floccard, destinataire plus loin.

Voyla le monitoire que vous desiries. Je parleray a M. Bonfilz (1) quand il viendra. J'ay escrit un billet a la dame Ennemonde (2); je verray si on pourroit loger son filz (3).

M^{me} du Chastelard est a la Visitation, qui proteste grandement de n'avoir jamais eu un seul brin de pensee contraire a la sainte inspiration qu'elle avoit eüe et laquelle elle sent plus forte que jamais (4); et vrayement, c'est une bonne ame qui est en une bonne voye. Elle attend monsieur de Mont Saint Jean (5) pour prendre le tems de sa retraite, et cependant elle sera icy encor quelques jours.

J'escris un billet sur le sujet de la chere fille (6), et m'en vay ce mesme matin a Sainte Catherine (7). Ma tres chere Fille, il faut bien supporter le Pere qui ne fait pas trop bien son devoir paternel, quoy qu'il aye un cœur non pareil pour sa tres chere fille, a laquelle il souhaite toutes saintes benedictions.

Je m'asseure que nostre Mere (8) vous escrira qu'il faut faire traiter Charles (9) par les medecins, afin que l'enfleure de son ventre ne prenne pas suite; pour le reste, il se porte bien.

11 juin 1616.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Horace Bonfilz (voir ci-dessus, p. 194, note (4), et p. 196).

(2) M^{me} de Bressieu, sœur de la destinataire (voir *ibid.*, note (1), p. 189). Le billet dont parle le Saint ne nous est pas parvenu.

(3) Probablement le fils aîné, Nicolas Roero de Bressieu, qui donnait bien des sollicitudes à sa mère. (Voir *ibid.*, note (4), p. 98.)

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 99, et cf. p. 164.

(5) Jean-Claude de Clermont Mont-Saint-Jean, qu'Anne de Montfalcon, mère de Jacqueline de Chauvirey, avait épousé en secondes noces. Il sera destinataire plus tard.

(6) Gasparde d'Avise. (Voir la lettre suivante.)

(7) A l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine, tout près d'Annecy. (Voir tome XIII, note (4), p. 116.)

(8) La Mère de Chantal.

(9) Charles de la Fléchère, étudiant au collège d'Annecy.

MCCX

A LA MÊME

L'esprit humain en face de la tentation. — Danger de retarder l'exécution des bons désirs. — Compassion affectueuse de François de Sales pour un courage défaillant; ses espérances.

Annecy, 11 juin (1) 1616.

Quant a la chere fille (2), je ne m'en metz pas fort en peine, quoy que je luy desire fort le bonheur auquel elle a esté appelée; car d'un costé, j'espere que Dieu luy redonnera le courage necessaire a l'execution de son inspiration, n'estant pas grande merveille que son ame se soit un peu ralentie parmi les tracas que les mondains luy ont donné, et qu'elle se soit ressentie de la commune condition de l'esprit humain, sujet a la tentation de varier et chanceler lhors quil donne loysir a l'ennemi de l'attaquer; et d'autre part, sil arrivoit que la tentation l'emportast, j'espere qu'elle ne l'emporterait jamais du tout hors de la resolution qu'ell'a faite de servir fort affectueusement Dieu. Et en ce cas, bien que je serois toujours marri de la voir un peu ravalee de son plus parfait dessein, si est ce que je ne laisserois pas de l'aymer tres cherement, et il me sera toute ma vie impossible de m'empescher de l'affectionner parfaitement en Nostre Seigneur.

Mays, comme je vous dis (3), si les plus fortz espritz, lhors qu'ilz different beaucoup l'execution de leurs bonnes resolutions, sont tentés de les quitter, il ne faut pas s'estonner que cette chere fille ayt esté touchée de cette attaque, a laquelle j'ay neanmoins bonne esperance qu'elle ne cedera pas enfin; ains, ayant un peu repris haleyne, elle viendra plus forte, plus resolue et plus ardente que jamais. Salues-la, si vous le treuves bon, de ma part, quand vous la verres ou luy escrires.

(1) Ce billet est certainement celui qu'annonce le Saint dans la lettre précédente; il est donc de la même date.

(2) Gasparde d'Avise.

(3) Cf. ci-dessus, Lettre MCC à la même, p. 211.

Vives cependant toute a Dieu pour le louer a toute eternité, ma tres chere Fille. *Amen.*

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'État.

MCCXI

A MADAME COLIN (1)

(INÉDITE)

Remerciements pour un beau présent.

Annecy, 13 juin 1616.

Madamoyselle,

Je vous remercie bien humblement de la souvenance que vous aves de moy, tesmoignee par vostre lettre et vostre beau present, lequel certes, estant de prix, j'ay disputé en mon esprit si je devois l'accepter; et ne l'eusse nullement fait, si ce n'eut esté de peur de contrister vostre charité, laquelle neanmoins en cela je treuve excessive et vous supplie de la moderer, au moins envers moy, qui, au demeurant, vous porteray a jamais dedans mon esprit pour vous souhaiter le comble de toutes benedictions, et a tout ce que vous cherisses le plus.

Vives toute a Nostre Seigneur, ma chere Fille, et me croyes en luy,

Vostre humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XIII juin 1616, Annessi.

A Madamoyselle
Madamoyselle Colin.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Collonge,
aumônier de la Visitation de Chambéry.

(1) Isabeau Daniel, veuve Colin (voir le tome précédent, note (1), p. 241). Le feuillet sur lequel se trouvait l'adresse a été détaché. Celle qui est imitée sur le taffetas collé au verso de l'Autographe porte *Coim*; nous croyons cependant qu'il faut lire *Colin*. L'erreur a pu facilement se produire, pour peu que la tête de la lettre *I* ait été oblitérée, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant ce même nom écrit de la main du Saint.

MCCXII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

(INÉDITE)

Une rencontre qui ne serait pas à propos. — Différentes nouvelles.

Anncy, 25 juin 1616.

Ma tres chere Fille,

Je ne pense pas quil fust a propos de faire cette premiere veuë ainsy courtement ⁽¹⁾, outre que ces filles ⁽²⁾ ne font quasi que de partir d'icy, ou elles ont demeuré 15 jours, et chacun voudroit sçavoir le pourquoy de leur retour ; et puisque vous reviendres icy bien tost, nous en parlerons avec la Mere ⁽³⁾, et on verra ce qui sera plus expedient.

J'ay esté, de vray, entre sain et malade quelques jours, mais je n'ay pourtant eu qu'un acces de fievre. Je seray bien ayse d'accommoder ces deux parties dont vous m'escrives, mais je ne puis les faire venir s'il n'y a requeste de l'une des parties, ou de toutes deux, pour cela.

Vives tous-jours toute a Nostre Seigneur, ma tres chere Fille, et me recommandes souvent a sa misericorde et bonté. Je suis inviolablement vostre.

J'escrivis a M. Cochet ⁽⁴⁾, et a madame la Comtesse ⁽⁵⁾

(1) M^{me} de la Fléchère caressait le projet d'une alliance entre Prosper d'Avise, son neveu, et Françoise de Chantal. (Voir ci-après, les Lettres mcccv, mcccvi.)

(2) Sans doute la baronne de Thorens et M^{lle} de Chantal qui devait être, à cette date, auprès de sa sœur.

(3) La Mère de Chantal.

(4) Le 22 juillet 1609, nous trouvons, remplissant à Rumilly l'office de parrain, Antoine Cochet, avocat au Sénat de Savoie. (Reg. par.) C'est lui très probablement que le Saint désigne ici. Il épousa Jeanne Rosset, et mourut après 1641, car son nom figure encore à cette date au registre des *Entrées du Sénat*.

(5) Philiberte de Beaufort, comtesse de Tournon.

aussi, pour la petite seur Gavent ⁽¹⁾, mais la responce n'est qu'une remise.

Je suis a jamais vostre, ma tres chere Fille. *Amen.*

XXIIII juin 1616, Annessi.

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

(1) M^{lle} Gavens, dont il est parlé dans la lettre du 30 juin 1615. (Voir ci-dessus, note (1), p. 10.)

MCCXIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Envoi de la Préface et de l'Oraison dédicatoire du *Traité de l'Amour de Dieu*.

Annecy, vers le 27 juin 1616 (1).

Voyla la Preface et le projet de l'Orayson : voyes la et me la renvoyes; que je l'aye a un' heure et demi pour le plus tard, affin que je la face transcrire. Ecrivez moy vostre petit sentiment.

Dieu vous benisse, ma tres chere Mere. *Amen.*

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé Sérioh,
curé de Saint-Vit (Doubs).

(1) La Préface du *Traité de l'Amour de Dieu* est datée du 29 juin; d'après la lettre du 8 juillet (voir ci-après, p. 234), elle devait partir pour Lyon « la veille de saint Pierre. » C'est donc au plus tard le 27 que le saint auteur consulte la Mère de Chantal, avant de faire « transcrire » son manuscrit.

MCCXIV

A LA MÈME

Un aumônier qui sera « bravement » remplacé par « un pauvre Evesque ».

Annecy, [mai-juillet 1616 (1).]

Penses, ma bien chere Mere, si je fus hier bien mortifié que n'eu pas seulement le loysir de vous envoyer un petit bon soir. Du moins, bon jour pour ce matin, ma tres chere Mere, et je vous demande si vous pourres avoir un P. Barnabite, car M. Roland est a conter de l'argent (2). Que sil ne se peut bonnement, renvoyes moy, et je vous prouvoyeray bravement, et, tout au fin pis, ce sera d'un pauvre Evesque que vous aymes comme vous mesme; aussi est il en tout, vostre.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Alzano (Italie).

(1) C'était M. Michel Favre qui célébrait ordinairement la Messe à la Visitation; ce billet, où nulle mention de lui n'est faite, fut donc écrit pendant une de ses absences. Or, la seule qui coïncide avec la présence des deux Saints à Annecy est son séjour à Lyon de mai à juillet 1616. (Voir ci-dessus, note (1), p. 208.)

(2) Le chanoine Georges Rolland était économe de la maison épiscopale. (Voir tomes XI, note (2), p. 117, et XVI, note (4), p. 141.)

MCCXV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Affaires et nouvelles. — Une prétendante pour le monde et une prétendante pour le cloître.

Annecy, commencement de juillet 1616 (1).

Vous n'aures pas si tost monsieur de Charçmoysi (2), ma tres chere Fille, car il est si galleux et plein de foroncles

(1) L'entrée au noviciat de M^{lle} d'Avise, qui eut lieu les premiers jours de juillet 1616, détermine la date de cette lettre.

(2) Il était alors à Annecy.

quil ne peut bouger. Or, Dieu vous aydera en tout, sans doute, puisque vous avez toute vostre confiance en luy.

M. Bonfilz ⁽¹⁾ est a Chamberi. Le P. Commissaire ⁽²⁾ vous escrit la ci jointe par laquelle vous verres ce quil desire.

Je croy bien quil se pourra faire que M^{lle} de Chantal vienne quand on vestira M^{lle} d'Avise ⁽³⁾, et seroit a propos de faire la veue ⁽⁴⁾; mays je n'ay point veue (*sic*) nostre Mere ⁽⁵⁾ depuis vostre depart qu'une seule fois a la Messe, et je luy parleray et vous advertiray asses a tems. Elle fait prou, la pauvre chere niece, et je croy qu'on l'a mis des hier a l'essay pour commencer tous les exercices.

Je ne receu qu'hier bien tard vostre lettre et celle de monsieur de Mont Saint Jean ⁽⁶⁾, et des-ja l'autre jour que nostre Mere me le fit sçavoir, je luy escrivis en un billet ce quil me sembloit estre a propos de respondre, et je croy qu'elle vous l'aura communiqué.

Je vous escriis par cette mauvaise commodité qui me presse sans merci. Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, ma tres chere Fille.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Horace Bonfils, trésorier général du Genevois. (Voir ci-dessus, pp. 194, 196, 224.)

(2) Le P. François de Chambéry, commissaire général de la Province des Capucins de Savoie. (Voir tome XI, note (1), p. 179, et cf. tome XVI, note (2), p. 220.)

(3) Elle prit l'habit religieux le 8 septembre suivant.

(4) L'entrevue de M^{lle} de Chantal avec Prosper d'Avise qui prétendait à son alliance. (Voir ci-dessus, Lettre MCCXII.)

(5) La Mère de Chantal.

(6) Jean-Claude de Clermont Mont-Saint-Jean (cf. ci-dessus, note (5), p. 224).

MCCXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Le « petit empressement » de M^{me} de la Fléchère. — Une visiteuse qu'il faudra bien accueillir.

Annecy, commencement de juillet 1616 (1).

Ma tres chere Mere,

Vous verres par ces deux lettres le petit empressement que M^{me} de la Flechere a pour marier son neveu a nostre fille; il luy est advis qu'il ne faut qu'estre filz de nostre Mere pour estre bien heureux. Or, elle m'en escrit comme si je luy avois promis quelque chose, ou qu'elle se fut fort avancee avec moy en paroles; et il y a au fin moins 6 moys que je n'en ay rien appris. Mays il faut treuver bon tout cela, et qu'elle s'adresse plus tost a moy qu'a vous, car aussi faut-il. Toutefois je ne sçai que luy dire sur sa proposition, si vous ne le me dites. Je vous expliqueray sa premiere lettre demain a quelqu'heure, Dieu aydant. Ce pendant, escrives moy vostre conception, affin que je face repartir le laquay, lequel est arrivé tandis que j'estois occupé parmi cetté bonne compaignie que nous avons eu a disner.

Si la bonne M^{me} de Rochefort (2) vous va voir, faites-la entrer et caresses-la bien, car cet (*sic*) une bonne fille; ma Seur Claude Simplicienne (3) est sa voysine, et

(1) La question du mariage de M. d'Avise et de M^{me} de Chantal autorise à rapprocher cette lettre de la précédente et à lui assigner la même date approximative.

(2) Seconde femme de Prosper de Menthon, baron de Rochefort, Charlotte de Migieu était fille de Marin de Migieu, écuyer, et de Péronne de Malet. En entrant dans la famille de Menthon, elle était devenue l'alliée de saint François de Sales.

(3) Originaire du Bugey et de très humble extraction, Sœur Claude-Simplicienne Fardel avait pris l'habit au monastère d'Annecy le 2 juillet 1614, et prononcé ses vœux le 6 août 1615; son extrême simplicité avait gagné à sa cause les deux Fondateurs. Dieu, qui révèle ses secrets aux petits, combla si bien cette âme de ses lumières, qu'on la jugea capable d'en éclairer les autres. Elle exerça la charge de Directrice au monastère de Belley, dont elle fut l'une

M^{me} de la Forest (1), de sa connoissance. Je ne sçai si M^{me} de la Forest vous aura point parlé de ces amours que la bonne seur (2) affectionne si fort.

Or, bon soir, ma tres chere Mere; Dieu vous comble de benedictions comme moymesme. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nice.

des fondatrices, le 30 août 1632. La Mère de Chantal, peu auparavant, l'avait fait passer du rang des Sœurs domestiques à celui des Sœurs associées. Chacun sait les détails de la dernière entrevue du bienheureux Evêque de Genève avec sa « chere fille Simplicienne, » et la prédiction qu'elle lui fit de sa mort prochaine (octobre 1632). Revenue à Annecy en 1625, elle y édifia la Communauté par ses vertus jusqu'au 14 septembre 1639, jour de sa précieuse mort. (Voir sa biographie par la Mère de Chaugy, dans *Les Vies de VII Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annessy, Jacques Clerc, 1659; cf. tome VI, pp. 397 seq.)

(1) Bonaventure de la Forest, Religieuse à l'abbaye de Bons. (Voir tome XIV, note (1), p. 304.)

(2) M^{me} de la Fléchère.

MCCXVII

A LA SŒUR COTON, NOVICE DE LA VISITATION DE LYON (1)

Désirer l'amour infiniment désirable. — La contrition
doit toujours être accompagnée de confiance.

Annecy, juillet 1616.

VIVE JESUS !

Je fus certainement consolé, ma tres chere Seur, de la lettre que vous m'escrivistes l'autre jour, y voyant de

(1) Sœur du célèbre confesseur de Henri IV, Jeanne-Marie Coton avait été mariée, après la mort de son père, à Guillaume de la Chaise, seigneur d'Aix. La vie du monde n'eut aucune influence sur cette âme prévenue dès l'enfance de grâces spéciales, et les affaires extérieures ne pouvaient la retirer de son union avec Dieu. Les faveurs extraordinaires qu'elle recevait furent soumises à l'examen de M. de Bérulle, et le P. Coton, qui reconnaissait lui-même l'action divine en sa sœur, écrivit à son beau-frère pour le rassurer sur ces voies singulières. Guillaume de la Chaise admirait et respectait sa femme comme une sainte, et lui donnait toute liberté de suivre ses attrait de pénitence et d'oraison. En 1615, il la laissa veuve avec deux jeunes enfants. M^{me} d'Aix les confia à son frère aîné, Jacques, seigneur de Chenevoux, et vint se présenter en 1616 à la Visitation de Lyon; elle y prit l'habit le 24 juin. Une difficulté sérieuse l'empêcha de poursuivre son noviciat : habituée à la

bonnes marques du desir que vous aves d'aymer Dieu de toute vostre ame. Que vous puis-je dire, sinon que vous perseveries a desirer l'amour qui ne peut jamais estre asses desiré, estant infiniment desirable ?

Pour l'absolution de vos pechés de tant d'annees que vous me demandies, ma tres chere Fille, vous devez sçavoir que Dieu, par sa bonté, les aura effacés au mesme instant que vous luy voulustes donner vostre cœur, par la resolution que son inspiration vous fit prendre de ne vivre plus que pour luy. Neanmoins, ma chere Seur, vous pourres utilement repeter souvent la priere de ce Penitent qui disoit * : Seigneur, *laves moy davantage* * Ps. 1, 4. *de mon iniquité et me nettoyes de mon peché* ; pourveu que ce soit avec une vraye et simple confiance en cette souveraine Bonté, vous assurant que sa misericorde ne vous manquera pas.

Soyes donq bien toute a Dieu, marches en simplicité dans le chemin ou la Providence vous a mise ; elle vous tiendra de sa main et vous conduira au port que vous desires de l'aymable eternité, pour laquelle vous avez esté creee. Pries reciproquement pour mon ame.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Dieu soit beni.

Communion journalière, elle obtint d'abord de continuer cette pratique (cf. ci-dessus, Lettre MCCCIII, p. 222) ; mais quand on voulut ensuite éprouver sur ce point son obéissance et sa démission de jugement, on ne les trouva point aussi parfaites que le demande l'esprit de la Visitation. On ménagea donc doucement sa sortie, avec l'agrément et par le conseil du P. Coton. (Voir à l'Appendice I, la lettre de la Mère Favre au Saint, 26 janvier 1617.) Retirée à Roanne, M^{me} d'Aix y mena une vie exemplaire, couronnée par une très sainte mort. (D'après le P. d'Orléans, *La Vie du P. Pierre Coton, de la Compagnie de Jesus*, Paris, Michallet, 1688, pp. 288 seq.)

Au témoignage du P. d'Orléans (ibid.), l'adresse de cette lettre portait : *A la Sœur Jeanne Marie Coton* ; la pieuse veuve avait donc commencé son noviciat, mais le texte même indique qu'elle était encore au début ; ainsi est justifiée la date mise en tête de ces lignes.

MCCXVIII

A M. MICHEL FAVRE

(INÉDITE)

Les retards d'un voiturin. — Deux fautes notables à corriger au *Traité de l'Amour de Dieu*. — Pourquoi le Saint redoute les excès de courtoisie de M. Rigaud. — Messages et commissions. — Envoyer un exemplaire de l'ouvrage à l'Archevêque de Vienne.

Annecy, 8 juillet 1616.

Monsieur Michel, mon Ami,

Je suis marri de la peine en laquelle monsieur Rigaud ⁽¹⁾ s'est mis pour la Præface ⁽²⁾, que je m'asseuré vous aurés recüeue des maintenant par un voiturin qui porte une charge de soye a M. Magnin ⁽³⁾, qui m'a promis de faire rendre le paquet soudain quil seroit arrivé. Et vous treuveres les lettres et la Præface mesme de longue datte, par ce que tout estoit prest des la veille de saint Pierre ⁽⁴⁾, que le mesme voiturin devoit partir, mais alla depuis retardant jusques a mardi passé ⁽⁵⁾; et si j'eusse treuvé commodité plus tost, la chose eut encor esté plus avancée. Mays ce que monsieur Rigaud m'avoit assigné la fin de l'impression au 20 de ce moys, m'a empesché d'aller plus viste; mays il me pardonnera bien cette faute.

Et a propos de faute, il y en a deux notables au livre, dont l'une est de l'imprimeur, qui a obmis une ligne entiere; l'autre est de moy, qui ne sçai ou j'avois l'esprit quand j'escrivis les [quatre] vers [qui sont ⁽⁶⁾] en la page 725, ligne 8, desquelz je vous envoye la correction, et vous prie qu'en toute façon on les oste pour y mettre

(1) Pierre Rigaud, libraire lyonnais. (Voir tome XIV, note (1), p. 383.)

(2) La Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*, dont M. Michel Favre surveillait l'impression. (Voir ci-dessus, Lettre mxcviii.)

(3) Négociant en soie, à Lyon. Il sera plus tard destinataire.

(4) Cf. ci-dessus, Lettre mccciii.

(5) C'est-à-dire jusqu'au 5 juillet.

(6) Les mots entre crochets [] sont entièrement oblitérés; nous les rétablissons d'après le sens.

ceux que je vous envoie; car ces vers ainsy quilz sont, sont capables de fascher plusieurs lecteurs et les degouster (1).

J'ay encor fait un' autre faute remarquable et digne de mon inadvertence ordinaire: c'est qu'au septiesme Livre, le tiltre du Livre et le tiltre du premier chapitre sont de mesme (en la page 369), la ou le tiltre du chapitre devoit estre :

COMME L'AMOUR FAIT L'UNION DE L'AME AVEC DIEU
EN L'ORAYSON (2).

Mays pour celleci, il n'importe pas tant comme de celle des vers, a laquelle il faut tout a fait remedier. Il y a bien quelques autres fautes, mais il en faut remettre la correction a la 2^e impression que, Dieu aydant, l'on fera (3).

Salues bien fort monsieur Rigaud, lequel, quoy que je desire bien de voir pour l'amitié quil me porte, neanmoins je ne voudrois pas d'ailleurs quil prit la peine de venir, de peur de son incommodité.

Nous vous attendrons donq dans dix ou douze jours, et nos cheres Seurs (4), que je salue de tout mon cœur.

Je voudrois bien avoir un livre intitulé : *Adagia*

(1) Ces vers dont le saint auteur demandait la correction, sont, à n'en pas douter, ceux qui ont été reproduits au tome V de notre Edition, p. 326, variante (a). Dans l'édition de 1616, le quatrain corrigé se trouve bien à la p. 725, mais à la neuvième ligne, et non à la huitième.

Il est à regretter que les remarques si intéressantes contenues dans la présente lettre n'aient pu être utilisées pour notre Introduction au *Traitté*; l'Autographe n'a été découvert qu'après la publication.

(2) C'est en effet de cette manière que le titre du premier chapitre du Livre VII a été modifié. (Voir tome V, p. 1.)

(3) La deuxième impression du *Traitté* parut en 1617, chez Rigaud; elle fut suivie de plusieurs autres, sans que François de Sales pût les revoir et corriger. Signalons une particularité curieuse de celle de 1616. Le libraire lyonnais, prévoyant le succès de l'ouvrage, fit faire deux tirages: l'un, in-8° et plus soigné, destiné à la clientèle riche; l'autre, in-12 et sur papier moins bon, pour les bourses plus modestes. Le second compte beaucoup plus de fautes typographiques que le premier, dont l'Évêque revit en partie les épreuves. Tous deux sortirent des presses d'Amy de Polier, maître imprimeur, natif d'Annecy, installé à Lyon en 1585 et qui, dès 1595, travaillait pour la maison Rigaud. (D'après les *Notes de M. Baudrier, érudit lyonnais.*)

(4) La Sœur Péronne-Marie de Chastel, rappelée à Annecy pour raison de santé, devait être accompagnée par sa Supérieure, la Mère Marie-Jacqueline Favre. Les voyageuses arrivèrent le soir du 16 juillet.

sacra Martini del Rio, Societatis Jesu; je croy que M. Cardon les a imprimés (1).

J'ay sceu la courtoysie que M. Rigaud use a l'endroit des serviteurs de ceans; cela m'oblige fort, mais j'ay peur quil n'en face trop, et cela me tiendra retenu a ne demander pas certains autres livres que je desirois, lesquels je ne sçaurois pas coter par ce que je ne sçai pas leur tiltre, dautant que ça esté le P. Grangier (2) qui m'en a donné l'envie lhors quil passa icy.

Si je ne vous escriis plus avant vostre depart, je vous prie de saluer le R. P. Recteur (3) et le P. Grangier, et les PP. Monet (4) et Fichet (5); *item*, le P. Philippe (6), monsieur de Saint Nizier (7) et tous ceux qui me font la faveur de m'aymer.

Je vous escrivis pour avoir un petit *Combat spirituel*

(1) Horace Cardon, marchand libraire à Lyon, acquit dans son commerce une fortune considérable; il en fit le plus noble usage. Tout dévoué à Henri IV, il fut assez heureux pour empêcher un corps de ligueurs de s'emparer de Lyon, fait quise trouve relaté dans les lettres patentes à lui octroyées en 1605. Cardon fut échevin pour les années 1610 et 1611; il acheta le château de la Roche, dont ses héritiers prirent le nom, et décéda le 21 juin 1641, laissant tous ses biens à son frère Jacques. Marie Dupin, qu'il avait épousée en 1598, ne lui avait donné qu'une fille, morte en bas âge. (D'après la notice d'Horace Cardon, à paraître dans la *Bibliographie lyonnaise du XVIIe siècle* de MM. Baudrier.)

L'ouvrage du P. Martin-Antoine del Rio avait été en effet imprimé chez Cardon en 1612, et réimprimé par le même, en deux volumes in-4°, en 1614. Il est intitulé : *Adagia sacra Veteris et Novi Testamenti*. Saint François de Sales le cite dans un plan de sermon pour le 5 décembre 1616, deuxième lundi de l'Avent. (Voir tome VIII, p. 217.)

(2) Pierre Grangier, S. J. (voir le tome précédent, note (2), p. 25).

(3) Le P. Charles Mallians, recteur du Collège de Lyon de 1612 à 1616. (Voir *ibid.*, note (1), p. 333.)

(4) Philibert Monet (voir *ibid.*, note (6), p. 149).

(5) C'était le frère de la Sœur Marie-Adrienne, alors Religieuse à la Visitation d'Annecy (voir tome XV, note (4), p. 12). Né au Petit-Bornand (Haute-Savoie), le 2 février 1588, Alexandre Fichet entra dans la Compagnie de Jésus le 22 juin 1607, et y fit profession des quatre vœux le 25 avril 1625. Le 30 mars 1659, il mourut saintement à Chambéry, après avoir soutenu longtemps de glorieux combats contre les hérétiques. Le P. de Guilhermy assure qu'il fut « l'un des plus vaillants défenseurs de la foi romaine dans les provinces du Midi, sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII. » (*Mémoires de la Cie de Jésus, Assistance de France, I^{re} Partie, Paris, 1892*; Hamy, *Chronologie biographique, etc., Prov. de Lyon, 1582-1762, Paris, 1900.*)

(6) D. Philippe de Saint-Jean-Baptiste Malabaila, Feuillant (voir le tome précédent, note (2), p. 240).

(7) Nicolas Ménard (voir ci-dessus, note (3), p. 103).

de ceux qui sont imprimés a Paris, par ce que tout y est, car si ilz estoit (*sic*) imprimés a Lyon avec tout le mesme, ce me seroit tout un (1).

Si monsieur de Medio (2) n'avoit pas achetté les litz pour mes nieces, je le prie de ne les pas acheter encor jusques a ce que je luy escrive (3). Cependant, salues-le tres fort de ma part, et madamoyselle Colin (4) et madame Vulliat (5).

Je voudrois bien que l'on envoyast de ma part un livre a Monseigneur de Vienne, mon Archevesque (6), car il prendroit avec rayson en mauvaise part si, luy estant ce que je luy suis, je ne luy en offrois pas un. A cett' intention, je vous envoie une lettre pour luy, que monsieur de Medio prendra la peine de luy faire tenir. Pour les autres a qui je desire qu'on en presente, comme la

(1) Sans doute le Saint veut parler ici de l'édition du *Combat spirituel* en soixante chapitres, traduite par M. de Santeuil en 1608, et dédiée à l'Evêque de Genève lui-même. (Voir tome III, note (2), p. xxxvii; tome XII, note (1), p. 122, et tome XIV, p. 384.) Parmi les deux cent soixante éditions du petit volume citées par Vozzosi (*I scrittori de' Chierici regolari detti Teatini*, Roma, 1780), il ne s'en trouve aucune de la version française entre 1608 et 1616.

(2) Jacques de Médio, chanoine de Saint-Nizier. (Voir ci-dessus, note (2), p. 89.)

(3) Le 24 mai 1616, le saint Evêque avait donné le voile de la Visitation à deux de ses proches parentes. L'une, Jeanne-Françoise, était fille de son frère Gallois (voir tome XV, note (3), p. 263). La seconde, Françoise-Agathe, filleule et cousine du Saint, était née le 15 janvier 1596, de Gaspard de Sales, dit de la Feuge, coseigneur de Brens, et de Nicoline de la Faverge. Elle fit profession le 29 septembre de l'année suivante avec sa cousine. En 1625, on l'envoya en qualité d'Assistante à la fondation d'Evian, transférée deux ans plus tard à Thonon. Elle mourut dans cette ville le 18 mars 1652. Ses vertus caractéristiques furent une humilité profonde et une générosité parfaite au milieu de longues et pénibles infirmités.

François de Sales s'était chargé des frais d'ameublement de cellule pour les deux nouvelles novices, et la Mère de Chantal, écrivant à la Mère Favre, recommandait l'économie dans cette emplette, car, dit-elle, « vous savez que notre bon Seigneur n'a pas trop d'argent. » (*Lettres*, vol. I, p. 104.)

(4) Isabeau Daniel, veuve Colin (voir le tome précédent, note (1), p. 241).

(5) Voir *ibid.*, note (2), p. 188.

(6) L'Archevêque de Vienne, métropolitain de l'Evêque de Genève, était alors Jérôme de Villars. Troisième fils de François de Villars et de Françoise de Gayant, il avait d'abord été conseiller au Parlement de Paris, chanoine et archidiacre de Vienne. Son frère Pierre lui laissa en 1599 son siège archiepiscopal (voir tome XIV, note (1), p. 124), et le sacra de ses propres mains dans l'église Saint-Maurice. Jérôme, à son tour, s'adjoignit comme coadjuteur, en 1612, son neveu Pierre de Villars, et mourut le 18 janvier 1626.

Reyne⁽¹⁾ et quelques Princesses, cela se fera a loysir, et suffit que ce soit avant que ces Traittés se publient a Paris⁽²⁾.

Si monsieur Rigaud veut absolument venir, nous le traiterons avec tout le cœur, car en verité, il m'oblige fort. Dieu soit avec vous. *Amen.*

Le 8 juillet 1616.

A Monsieur
[Monsieur] Michel Favre.
Chez monsieur Rigaud.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Venise.

(1) La Reine mère Marie de Médicis.

(2) Paris et la cour apprécierent promptement le nouvel ouvrage de François de Sales : on peut voir à ce sujet la lettre donnée à l'Appendice I.

MCCXIX

AU CARDINAL ROBERT BELLARMIN (1)

(MINUTE)

Eloge des deux premières Communautés de la Visitation. — Un mot de saint Grégoire. — Chant doux et grave des Sœurs. — L'avis de l'Archevêque de Lyon ; condescendance du Fondateur. — Trois particularités qu'il faudrait faire approuver par le Saint-Siège. — Raisons de ces demandes.

Annecy, 10 juillet 1616.

Illustrissime et Reverendissime Domine
in Christo mihi colendissime,

Urbi et orbi ignotus, orbi et Urbi notissimum et aman-

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
et par moi très vénéré dans le Christ,
Ignoré de Rome et du monde, je viens, selon la charité qui est

(1) Quand le célèbre Cardinal reçut cette lettre de l'Evêque de Genève, il était dans sa soixante-treizième année. Depuis cinquante-cinq ans, il honorait par sa sainteté et sa science la Compagnie de Jésus, et le Sacré Collège depuis

tissimum Cardinalem, secundum eam quæ in Christo est charitatem, precibus confidenter aggredior.

Habemus hic et Lugduni unam et alteram virginum et

dans le Christ, présenter à un Cardinal très connu et très aimé du monde et de Rome une confiante prière.

Nous avons, tant ici qu'à Lyon, deux Congrégations de vierges

seize ans. Né à Montepulciano d'une noble famille, et neveu du Pape Marcel II par sa mère Cynthia Cervin, Robert Bellarmin était entré jeune encore dans la milice de saint Ignace, espérant ainsi échapper à tout jamais aux dignités ecclésiastiques. Successivement professeur à Florence, à Mondovi, à Louvain et à Rome, il devint Père spirituel au Collège Romain, et eut sous sa direction l'angélique Louis de Gonzague. Nommé ensuite recteur, il ne quitta cette charge que pour le provincialat de Naples. Après la mort du Cardinal Tolet, son éclatant mérite le fit choisir comme théologien par Clément VIII; ce fut le premier pas vers les honneurs qu'il avait tant redoutés. Un ordre formel du Pape lui imposa la pourpre (3 mars 1595); en 1602, l'obéissance l'obligeait aussi d'accepter l'archevêché de Capoue; trois ans plus tard, s'inclinant encore devant la volonté du Souverain Pontife, il y renonça et se fixa à Rome. Le 17 septembre 1621, le Vénéral Bellarmin quittait la terre pour le Ciel, « sa maison, » comme il se plaisait à l'appeler.

Il serait superflu de parler ici des travaux et des vertus de l'éminent Prince de l'Eglise. Rappelons seulement l'estime, la vénération réciproques de Bellarmin et de François de Sales. Après la Bible, l'arme principale de l'Apôtre du Chablais contre la Réforme avait été le livre des *Controverses* de celui qu'on surnommait le « marteau des hérétiques, » et que François de Sales qualifie toujours dans ses écrits de « grand, docte, tres excellent Docteur. » S'aimant déjà sans se connaître, les deux saints personnages se rencontrèrent dans la solennelle séance où le futur coadjuteur de Genève força l'admiration de Clément VIII et de ses examinateurs. Sur une question longuement débattue, tous deux se trouvèrent de même avis; dans l'avenir il devait toujours en être ainsi, sauf une seule fois où, sans se séparer d'opinion, ils jugèrent diversement de l'opportunité d'une discussion. (Voir tome XV, note (3), p. 95.) A l'entrevue publique succédèrent les visites intimes qui unirent étroitement le Jésuite vieilli dans la lutte et le jeune Prélat. De loin en loin, les lettres continuèrent leur commerce d'amitié; on déplorera à jamais la perte d'une bonne partie de cette correspondance, reçue de part et d'autre avec une joie et un respect dont tous leurs historiens nous ont gardé le souvenir. Que de fois on entendit les deux amis faire leur éloge mutuel! Bellarmin protestait que François de Sales semblait n'avoir point péché en Adam; à son tour, François assurait que l'illustre Cardinal n'ignorait rien tant que le mal. Ils « étaient faits l'un pour l'autre, » dit l'historien du Vénéral, « et Dieu avait voulu que leur apostolat eût de grands traits de ressemblance. Ils ont eu tous deux la force toute puissante de la douceur, de l'innocence, de la limpide franchise du langage. » (Couderc, S. J., *Le Vhic Card. Bellarmin*, Paris, 1893, tome II, liv. VI, chap. 1.)

La cause de béatification de Bellarmin fut introduite de bonne heure; sous Benoit XIV, elle sembla près d'aboutir, mais des difficultés d'ordre extérieur en entravèrent la conclusion.

viduarum Congregationem, quæ, licet verius Oblatæ quam veri nominis Religiosæ aut Moniales censendæ sint, tamen castitatem ac sacram pudicitiam sanctissime colunt, obedientiam simplicissime amplectuntur, paupertatem religiosissime sequuntur. Et quamvis ex earum ritu clausuræ non sint addictæ, eam nihilominus ex animi fervore propemodum servant perpetuam, quandoquidem nunquam, nisi gravissimis et piissimis causis impellentibus, extra domum pedem efferunt; sed statutis horis, iisque apte per totum diem dispositis, Officium parvum Beatissimæ Virginis simul in choro recitant, cantu ad pietatis regulas tam fœliciter formato, ut vix dici queat, num gravitatem suavitas, vel suavitatem gravitas superet. Orationi vero illi angelicæ, quam mentalem vocant, duabus item horis, una matutina, alia vespertina, maximo cum fructu operam navant, ac, ut uno verbo concludam, illas mihi referre videntur fœminas de quibus Sanctus Gregorius Nazianzenus ad Hellenium tam magnifice loquitur *, ut eas cœlestia et pulcherrima Christi sidera nominare non vereatur.

* Carm., l. II, sectio II, poema I (pro Mon. exhortat.), §§. 261, 262.

et de veuves qui, bien que méritant plus exactement le nom d'Oblates que celui de Religieuses ou de Moniales, ne laissent pas de pratiquer très saintement la chasteté et la céleste pureté, d'embrasser en toute simplicité l'obéissance et de suivre très religieusement la pauvreté. Sans que leur Règle les assujettisse à la clôture, la ferveur de leur âme la leur fait observer presque perpétuelle, car il leur faut des raisons très graves et très saintes pour mettre le pied hors de leur maison. Par contre, à des heures diversement et convenablement réparties le long de la journée, elles récitent ensemble, au chœur, le petit Office de la Bienheureuse Vierge, et avec un chant si heureusement adapté aux règles de la piété, qu'il serait difficile de dire si la douceur l'emporte sur la gravité, ou la gravité sur la douceur. Quant à cette prière angélique qu'on appelle oraison mentale, elles y consacrent pareillement, et avec le plus grand fruit, deux heures, l'une le matin, l'autre le soir. Et, pour conclure d'un mot, elles me paraissent rappeler ces femmes dont saint Grégoire de Nazianze parle en termes si magnifiques à Hellénus, n'hésitant pas à les appeler de célestes et très belles étoiles du Christ.

Verum, cum non ita pridem Reverendissimum Dominum Archiepiscopum Lugdunensem salutandi gratia adissem ⁽¹⁾, verbaque simul de rerum nostrarum ecclesiasticarum statu misceremus, incidit inter alia sermo de istis duabus Congregationibus mulierum, quarum odor suavissimus est in utraque diœcesi, ut proinde earum recta gubernatio maximi omnino videatur esse momenti.

Cumque ille suggereret operæ pretium fore, ut imprimis eas ad Regulam aliquam religiosam ex iis quæ ab Ecclesia approbatæ sunt, et ad clausuram ac vota solemnia amplectenda induceremus, ego quoque in eam sententiam facile descendi, tum ob viri singularem in me auctoritatem, atque perspectam omnibus peritiam et pietatem, tum ob nominis Religioni splendorem, quem magno ornamento istis, alioquin piïssimis, Congregationibus futurum existimabam. Ita ergo inter nos statutum est, atque ubi id aggredi cœpimus, miram in eis et suavissimam ad obediendum animorum promptitudinem et facilitatem invenimus.

Tria tantum habent in usu peculiaria pietatis officia,

Or, il n'y a pas bien longtemps, étant allé saluer M^{sr} le Révérendissime Archevêque de Lyon ⁽¹⁾, et nous étant tous deux entretenus de l'état de nos affaires ecclésiastiques, la conversation tomba, entre autres choses, sur ces deux Congrégations de femmes, qui sont en si bonne odeur dans l'un et l'autre diocèse, qu'il semblerait de toute importance de leur donner une constitution régulière.

Et comme l'Archevêque faisait remarquer l'avantage qu'il y aurait à les amener tout d'abord à embrasser une Règle religieuse parmi celles que l'Eglise a approuvées, avec la clôture et les vœux solennels, je me suis, moi aussi, facilement rallié à cette opinion, tant à cause de l'autorité particulière qu'a sur moi ce grand personnage, de son expérience et de sa piété bien connues de tous, qu'à cause de la gloire attachée à ce titre d'Ordre religieux dont il semble que ces Congrégations, d'ailleurs très pieuses, recevraient un grand lustre. Ainsi fut-il donc décidé entre nous. Et nous étant mis à l'œuvre, ce fut merveille que la douce et facile inclination de cœur vers l'obéissance que nous rencontrâmes chez les Sœurs.

Les devoirs religieux qui remplissent leur vie n'ont que trois

(1) A la fin de juin 1615 (voir plus haut, notes (1), (2), p. 13, et (1), p. 18.)

quæ summopere illis cordi sunt ; et quæ si ab Apostolica Sede concedantur, nihil in hac status mutatione durum, nihil insuave futurum est. Ea autem sunt ejusmodi, quæ, quantum existimo, cum clausura, aut statu religioso mulierum minime pugnent ; quæque peritis rerum nostrarum Gallicarum æstimatoribus non solum non imminuere, sed etiam plurimum promovere pietatem videantur.

(^a) Primum est, ut ad Officium clericale quod magnum vocant non obligentur, sed tantum ad Officium parvum Beatissimæ Virginis. Hujus autem earum desiderii ratio est, quia in illis Congregationibus plerumque recipiuntur mulieres jam adultæ, quæ Officium magnum, cum illius rubricis, vix ac ne vix quidem addiscere possent. Deinde, quia breve illud Officium Beatæ Virginis magna vobum, accentuum pausarumque distinctione celebrant, quod nequaquam, si longius Officium recitandum foret, præstare possent. Quod ideo maxime consideratione dignum est, quia inter omnes totius orbis mulieres, nullæ sunt quæ

particularités, mais qui leur tiennent extrêmement à cœur, et dont la concession par le Siège Apostolique enlèverait à ce changement d'état tout ce qu'il pourrait avoir de dur ou d'amer. Or, ces particularités sont de telle nature, qu'à mon avis, elles ne s'opposent nullement à la clôture et à l'état religieux des Instituts de femmes, et que, si nous en croyons les gens les plus au courant de notre situation en France, elles y auraient pour effet, non d'amoindrir la piété, mais plutôt de l'exciter grandement.

Le premier point, c'est de n'être pas obligées à l'Office des clercs, à savoir au grand Office, mais seulement au petit Office de la Bienheureuse Vierge. Et voici le motif de ce désir : ces Congrégations admettent fort souvent des personnes déjà d'un certain âge, qui ne pourraient qu'à grand'peine s'habituer au grand Office avec toutes ses rubriques. En outre, ce petit Office de la Sainte Vierge est par elles récité avec une scrupuleuse observance des tons, accents et pauses, ce qu'elles ne pourraient absolument pas s'il leur fallait réciter un Office plus long. Cela est d'autant plus digne d'être pris en considération, que, de toutes les femmes du monde entier, il n'en

(^a) [A partir d'ici jusqu'à la p. 245, (g), notre texte est donné d'après l'Autographe appartenant à M. le chanoine Collonge, aumônier de la Visitation de Chambéry.]

ineptiore latini sermonis pronuntiatione utantur quam Gallicæ (b), quas proinde impossibile esset accentuum quantitatum et rectæ pronuntiationis leges in tanta Officiorum, Lectionum et Psalmorum varietate observare (c). Unde dolendum est tantam in plerisque monasteriis mulierum pronuntiationis imperitiam audiri, ut etiam alioquin cordatis auditoribus interdum risum, sciolis vero et hæresi infectis cachinnum moveant et scandalum.

Secundum est, quod viduas interdum etiam aliquot annis, in habitu seculari, sed tamen modestissimo (d), secum ad Congregationis pia officia exercenda habitare permittant. Verum, non sane quidem omnes viduas, sed eas tantum quæ cum Religionem ingredi cupiant, interim dum de nuncio seculo ac nuptiarum interpellatoribus remittendo serio cogitant, *thæsurum* castitatis, quem *in vasis fictilibus* portant *, abscondere prudenter quærunt, ne in manibus illum portantes in conspectu filiorum hominum, latronum deprædationi obijciant *.

* II Cor., iv, 7.

* Cf. Matt., vi, 19, 20; xiii, 44. Vide S. Gregor. Mag., homil. II in Evang.

est point qui prononcent le latin aussi défectueusement que les françaises, à qui il serait vraiment impossible, dans une telle variété d'Offices, de Leçons et de Psaumes, d'observer exactement les lois de l'accentuation et de la prononciation. C'est en effet une grande pitié que la prononciation que l'on entend dans la plupart des monastères de femmes, et dont l'étrangeté va jusqu'à exciter le rire chez des auditeurs d'ailleurs bien disposés, et la moquerie, sinon le scandale, chez les demi-savants et les hérétiques.

Un second point, c'est la permission qu'elles accordent à des veuves de venir, pendant des années parfois, habiter avec elles, en costume séculier, très modeste il est vrai, pour se livrer aux pieux exercices de la Congrégation; et cela, non pas sans doute à toutes les veuves, mais à celles-là seules qui, désireuses d'entrer en Religion, et, en attendant, songeant d'une manière sérieuse à donner congé au siècle et aux sollicitations matrimoniales, cherchent prudemment à cacher ce *trésor* de la chasteté, qu'elles portent *dans des vases fragiles*, de crainte que, le portant en leurs mains sous le regard des enfants des hommes, elles ne l'exposent à devenir la proie des voleurs.

(b) *Gallicæ*, — [ut difficillimum sit eas...]

(c) *observare*, — [Ac sane quam inepte in plerisque ut...]

(d) *modestissimo*, — [excipiant et intra earum claustra excipere possint...]

Hujus autem desiderii ratio est, quia in istis regionibus tanta libertate viri ^(e) viduas, quamvis piissimas, colloquiis et irritamentis secularibus infestant, ut quæ veram viduitatem colere volunt, vix id tuto præstare possint ; quibus hac via optime consulitur. Cumque hujusmodi viduæ obedientiam et exactam propemodum clausuram observent (vix enim semel bisve quotannis ad domestica negotia componenda illis egredi contingit), nihil omnino dispendii, plurimum vero compendii huic consuetudini inesse existimandum est. Imo vero multo minus ea periculum habet, quam quæ in plerisque piissimis monasteriis viget, ut Sorores conversæ negotiorum gerendorum gratia egredi et regredi possint, neque multo plus difficultatis quam illa, quæ tamen satis trita est, ut puellæ educationis gratia in monasteriis recipiantur. Quid enim interest num puella educationis, vel vidua castitatis gratia, in monasterio degat? Quæ omnia maxime vera existimabit quisquis harum regionum Gallicarum mores et ingenia recte perspexerit.

Et voici la raison de ce désir : telle est, dans ces pays-ci, la liberté hardie des hommes à harceler les veuves, même les plus pieuses, de leurs conversations et provocations mondaines, que celles qui veulent pratiquer la véritable viduité, ont de la peine à le faire en toute sécurité ; à quoi on obvie très heureusement par ce moyen. L'obéissance et la clôture presque complète à laquelle ces veuves s'astreignent (car à peine leur arrive-t-il de sortir une ou deux fois par an pour régler leurs affaires domestiques), nous autorisent à croire que la pratique dont nous parlons, loin d'avoir des inconvénients, offre au contraire plusieurs avantages. Elle présente même beaucoup moins de péril que celle qui, dans la plupart des monastères les plus pieux, permet aux Sœurs converses d'aller et de venir pour des raisons d'affaires ; et la difficulté n'y est guère plus grande que dans la coutume, pourtant généralement admise, de recevoir des jeunes filles dans les monastères pour y faire leur éducation. Qu'importe-t-il, en effet, qu'une jeune fille soit reçue dans un couvent pour y être instruite, ou une veuve pour y conserver la chasteté ? Ce sont là des considérations auxquelles souscrira quiconque sera bien au courant des mœurs et des habitudes de nos régions françaises.

(e) *viri* — [mulieres etiam devotissimas...]

Tertium est, quod non solum viduas hujusmodi quæ serio seculo renunciare intendunt, sed interdum alias etiam conjugatas admittunt; eas, scilicet, quæ cum velint novam in Christo vitam instituere *, atque adeo confessiones, quas vocant generales, præviis aliquod exercitiis spiritualibus facere, opus habent in remotum a secularibus locum tantisper aliquot diebus secedere *. Et sane, quam uberes fructus hæc sacra paucorum dierum hospitalitas afferat, nemo satis pro merito dixerit; per eam enim non quieti tantum, sed et pudori, verecundiæ ac honestati mulierum consulitur, dum ad fenestellam craticulis ferreis munitam, pro confessionibus Sororum audiendis efformatam, confessarios accerserunt, ibique documenta salutis audiunt, quæ postea per quietem cum aliqua (f) ex Sororibus animo revolvunt.

* Cf. Coloss., III, 3.

* Cf. Marc., VI, 31.

Porro, si aliqua causa pia subsit propter quam interdum mulieres Monialium claustra ingredi possint (sunt autem aliquot), hæc duæ inter præcipuas (g) numerandæ sunt;

Troisième point. Outre les veuves dont nous venons de parler et qui se proposent sincèrement de renoncer au siècle, il leur arrive aussi d'admettre des femmes engagées dans les liens du mariage, qui, voulant entreprendre une vie nouvelle dans le Christ, et faire, avec la préparation de quelques exercices spirituels, ce qu'on appelle une confession générale, ont besoin de se retirer pour plusieurs jours en quelque lieu éloigné des bruits du monde. Quels fruits abondants produit cette sainte et courte hospitalité, on ne saurait assez le dire; car ce n'est pas là seulement une question de repos, mais de condescendance au sentiment de pudeur, de réserve et d'honnêteté, naturel à leur sexe, que l'on ménage en les mettant en rapport avec leurs confesseurs par une petite fenêtre munie d'un treillis de fer, pratiquée tout exprès pour les confessions des Sœurs; là, elles reçoivent des enseignements salutaires qu'elles peuvent ensuite, avec quelqu'une des Sœurs, méditer à loisir.

Or, s'il existe des raisons de piété qui autorisent les femmes à franchir de temps en temps la clôture des couvents de Religieuses (et il en existe), il convient de compter ces deux-là parmi les

(f) *cum aliqua* — [Sororum meditantur...]

(g) [Fin de la partie autographe.]

quas tamen ita obtinere æquum est, si ab Ordinario ejusve Vicario generali scripto probentur, et quamdiu ex hujusmodi praxi nihil detrimenti disciplinæ regulari accedet. Quod si ex præteritis de præsentibus et futuris conjectura sumenda sit, nihil omnino sanctius, nihil utilius; quinimmo, quia res omnino foelicissimum hactenus habuit successum, in posterum eundem quoque habituram sperandum est.

Cæterum, habet Reverendissimus Dominus Archiepiscopus Lugdunensis intercessorem potentissimum, Christianissimi scilicet Regis oratorem ⁽¹⁾. Habent etiam Sorores hujus civitatis validissimas preces Serenissimæ Ducis Mantuæ viduæ ⁽²⁾, quæ eas plurimum diligit. Ego vero, Cardinalis amplissime, te unico intercessore utor,

principales, à condition toutefois qu'on n'en use qu'avec l'approbation écrite de l'Ordinaire ou de son vicaire général, et pour autant que ces pratiques ne porteront aucun préjudice à la discipline régulière. Que s'il est permis de tirer du passé des conjectures pour le présent et pour l'avenir, il n'est certainement rien de plus saint, rien de plus utile; aussi faut-il espérer que, n'ayant eu jusqu'à ce jour que les plus heureux résultats, il en sera de même dans la suite.

Au reste, M^{sr} le Révérendissime Archevêque de Lyon possède un intercesseur d'un très grand crédit dans la personne de l'Ambassadeur du Roi très chrétien ⁽¹⁾; et les Sœurs de cette ville peuvent elles-mêmes compter sur les prières très puissantes de la Sérénissime Duchesse douairière de Mantoue qui les aime beaucoup ⁽²⁾. Pour moi, très éminent Cardinal, c'est à votre unique intercession que j'ai

(1) Dès le début de 1614, avait succédé à Savary de Brèves, comme ambassadeur auprès de la Cour romaine, François-Juvénal des Ursins, marquis de Tresnel, baron de Neuilly, seigneur de la Chapelle, etc., chevalier des Ordres du Roi. Il était né vers 1570, de Christophe-Juvénal des Ursins et de Madeleine de Luxembourg. Fort peu goûté du Cardinal Borghese qui regrettait son prédécesseur, traité d'ignorant par Richelieu dont la fortune commençait, jugé plus sévèrement encore par la Reine mère, le marquis de Tresnel fut rappelé de Rome au mois de mai 1617. On lui confia cependant une ambassade en Angleterre. Il mourut le 9 octobre 1650, léguant son nom et ses biens à son petit-neveu, François de Harville; de son mariage avec Guillemette d'Orgemont, il n'avait eu qu'une fille, Charlotte, morte jeune. (D'après Moreri, 1740, tome VI; De Stefani, *La Nunziatura di Francia del Cardinale Guido Bentivoglio, Lettere a Scipione Borghese*; Firenze, Le Monnier, 1863, vol. I, etc.)

(2) Marguerite de Savoie (voir le tome précédent, note (1), p. 104).

tum quia te solum ex augustissimo illo Apostolico Collegio novi (1), tum quia de rebus istis nostris cismontanis optime judicare potes, et plerisque illud suggerere, aliter hic, aliter ibi, rem divinam esse promovendam, pro morum ac regionum varietate; tum quia de tua erga hujus diæcesis miserabilis commiseratione libri tui *Controversiarum* (2), de tua vero erga pias animas benevolentia, novissimus ille et amabilis nimis tuus Benjamin (3), dubitare non sinunt. Quare, de eximia illa Illustrissimæ Dominationis Vestræ in bonos bonorumque conatus propensione confisus, eam enixe rogo et obtestor, ut pro sua prudentia, negotium, sua qua pollet auctoritate, promoveat et conficiat (4).

recours. Vous êtes, en effet, le seul membre de cet auguste Collège apostolique que j'aie l'honneur de connaître (1); et étant à même d'apprécier parfaitement nos affaires de ce côté des Alpes, vous pouvez faire entendre aux autres que le progrès des choses divines doit être procuré, ici d'une manière, là d'une autre, selon les différences de mœurs et de pays. Enfin, comme garant de votre commiseration à l'égard de ce pauvre diocèse, j'ai vos livres des *Controverses* (2), et, pour gage de votre bienveillance à l'égard des âmes dévotes, j'ai votre dernier-né et tant aimable Benjamin (3); ce qui ne me laisse aucun doute.

Aussi, me confiant aux excellentes dispositions de Votre Illustrissime Seigneurie pour les gens de bien et leurs efforts pour le bien, je lui demande instamment et la supplie, m'en rapportant à sa prudence, d'appliquer à la poursuite et au bon succès de cette affaire toute l'autorité qu'elle possède (4).

(1) Cf. ci-dessus, note (1), p. 199.

(2) *Disputationes Roberti Bellarmini Politiani, de Controversiis Christianæ fidei. Editio secunda*, Ingolstadii, Sartorius, 1588-1593.

(3) Le Saint désigne certainement sous ce nom le premier des cinq Opuscules du Cardinal, celui que l'auteur appelait lui-même son Benjamin. Il a pour titre : *De ascensione mentis in Deum per scalas rerum creatarum, opusculum Roberti Cardinalis Bellarmini. Ad Illustriss. et Reverendiss. D. Card. Aldobrandinum, S. R. E. Camerarium*. Romæ, apud Jacobum Mascardum; Antwerpæ, ex Officina Plantiniana, apud Balthasarum et Joannem Moretos, M.DC.XVI. — Dans sa Préface du *Traitté de l'Amour de Dieu*, François de Sales assure que ce « petit livret... ne peut estre qu'admirable, partant de cette très « sçavante main et tres devote ame. »

(4) Voir à l'Appendice I, la réponse de Bellarmin.

Vale, clarissime, amplissime et Illustrissime Præsul,
et me pro Christi amore excusatum et amatum velis, rogo
supplex et obtestor.

F., E. Gebennensis.

Annessii Gebennensium, X Julii (1).

Adieu, très célèbre, très grand et très illustre Prêlat ; veuillez, pour
l'amour du Christ, m'excuser et m'aimer : je vous en prie et sup-
plie humblement.

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

Anncy en Genevois, 10 juillet (1).

(1) Les anciennes éditions donnent la date du 10 juillet, sans millésime.
Hérissant, le premier, a ajouté 1616, qui est certainement juste, puisqu'il est
question dans cette lettre de deux Maisons de la Visitation. Le 22 juillet de
cette année 1616, partaient d'Anncy les fondatrices du troisième Monastère
de l'Institut, celui de Moulins. (Voir ci-après, note (1), p. 258.)

AUTRE MINUTE DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE (1)

(FRAGMENT INÉDIT)

Illustrissime et Reverendissime Domine
in Christo colendissime,

Orbi et Urbi ignotus, *ego qui minime sum dignus vo-
cari* Episcopus* et simpliciter ambulans**, omnium mihi
totique orbi notissimum et illustrissimum Cardinalem,

* I Cor., xv, 9.
** Cf. Prov., x, 9.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,
très vénéré dans le Christ,

Ignoré du monde et de Rome, très *indigne d'être appelé* évêque,
mais marchant en simplicité, j'aborde avec confiance, selon la charité

(1) Voir l'Avant-Propos du tome XI, p. 25.

secundum eam quæ in Christo est (a) charitatem, aggredior confidenter.

Habemus hic quamdam (b) viduarum ac virginum Congregationem, quæ licet verius Oblatæ quam proprii nominis Moniales esse videantur, tamen tantam pietatem undique spirant, ut quemadmodum de similibus Sanctus Gregorius Nazianzenus olim asseruit *, ego quoque de

* Ubi supra, p. 246

istis dicere non verear : Mihi quidem etsi parvus est hujusmodi mulierum numerus, cælestibus pulcherrimisque Christi syderibus adeo gestio atque exulto, ut pro paucis his de virtutis præstantia, cum multo pluribus contentionem venire non dubitem.

Colunt (c) omnes castitatem sanctissime (d), obedientiam simplicissime, paupertatem religiosissime ; nam *meum* et *tuum*, frigida illa verba, non solum inter eas nemo audit, sed nec etiam in cor earum ascendit. (e) Et modestiam ac verecundiam christianam tanta animi contentione complectuntur, ut quamvis clausuræ ex earum

qui est dans le Christ, un Cardinal, de tous le plus illustre, et le plus connu de moi et du monde entier.

Nous possédons ici une Congrégation de veuves et de vierges qui, bien qu'elles semblent être en vérité plutôt des Oblates que des Moniales proprement dites, respirent pourtant une telle piété, que je ne crains pas d'en dire ce que saint Grégoire de Nazianze affirmait jadis de leurs pareilles : N'ayant dans mon diocèse qu'un petit nombre de ces femmes, je suis tellement fier et joyeux de posséder ces célestes et très belles étoiles du Christ, que, pour l'excellence de la vertu, je ne redouterai pas la comparaison de ma petite troupe avec d'autres bien plus nombreuses.

Elles observent très rigoureusement la chasteté, très simplement l'obéissance, très religieusement la pauvreté. Le *mien* et le *lien*, — ces froides paroles — non seulement on ne les saisit pas sur leurs lèvres, mais elles n'arrivent pas à leur cœur. Et elles embrassent

(a) *est* — [dilectionem]

(b) *hic* — [piam] quamdam [mulierum]

(c) *Colunt* — [enim etiam ex voto...]

(d) *castitatem* — [religiosissime... candidissime]

(e) *ascendit*. — [Et sunt illis omnia adeo communia, ut illis omnibus sint cor unum et anima una, id est, Dei voluntas. Et clausuram modestiamque...]

ritu non sint alligatæ, clausuram nihilominus ex animi fervore propemodum servant perpetuam, cum nunquam, nisi ex gravissimis et piïssimis causis extra domum pedem^(f) effectant (*sic*), nunquam autem sine urgentissimis, necessariis et à nobis scripto probatis causis viros in domum admittant.

Habent (g) ecclesiam et in ea altare exterius ad Misarum celebrationem, et chorum interius in quo quotidie statutis horis Officium Beatissimæ Virginis simul [concinunt], cantu^(h) ad pietatis regulas tam fœliciter formato, ut vix dici queat num psalmodiæ gravitatem suavitas, vel suavitatem gravitas superet.

Sunt præterea addictissimæ orationi illi angelicæ quam mentalem vocant et, ut paucis concludam, (i) sponsæ Christi sunt antiquas illas Paulas, Marcellas, Eustochios, Melanias imitatione representantes.

d'une telle ardeur la modestie, la réserve chrétienne que, bien que non obligées à la clôture par une Règle, elles n'en gardent pas moins, par suite de leur ferveur d'esprit, une clôture presque perpétuelle. Jamais, en effet, sans des motifs très graves et très pieux, elles ne mettent le pied hors de leur maison; et jamais non plus elles n'en permettent l'entrée à aucun homme, sauf des cas d'extrême urgence et nécessité, reconnus tels par un écrit de notre main.

Elles ont une église, et dans cette église un autel extérieur pour la célébration de la Messe, et, à l'intérieur, un chœur où elles se réunissent chaque jour à des heures fixées pour chanter en commun l'Office de la Bienheureuse Vierge. Leur chant est si heureusement adapté aux règles de la piété, qu'on ne saurait dire si, dans leur psalmodie, la douceur l'emporte sur la gravité, ou la gravité sur la douceur.

En outre, elles sont très adonnées à cette prière angélique qu'on appelle oraison mentale. Pour conclure en peu de mots, ce sont des épouses du Christ, vivantes images de ces illustres dames de l'antiquité chrétienne : les Paule, les Marcelle, les Eustochium, les Mélanie.

(f) *pedem* — [ponant... mittant]

(g) *Habent* — [chorum... oratorium]

(h) *cantu* — [non quidem secundum musicam composito, sed suavissimo pariter...]

(i) *concludam*, — [e collegio liliorum ac rosarum veræ Christi familiæ sunt et]

Tria autem, aut quatuor habent in usu pecularia (*sic*), quæ plerisque viris rerum nostrarum transmontanarum peritis æstimatoribus (j), maxime ad pietatem promovendum conducere videntur.

Primum, mulieres seculares in suam domum interdum admittunt, non passim omnes, sed eas tantum quæ cum velint generales confessiones et (k) exercitia quæ vocant spiritualia facere, opus habent in remotum a negotiis secularibus locum tantisper aliquot diebus secedere. Et sane, quam uberes fructus istarum hæc sacra hospitalitas (l) afferat, nemo satis exprimere queat; magna enim libertas qua in istis regionibus viri mulieribus mixti vivunt, plerumque impedit mulieres ne rite ad contritionem intimamque pœnitentiam per exercitia se inter domesticos præparare valeant, quibus propterea hac via (m) succurritur. Deinde prospicitur etiam earum pudori ac verecundiæ dum peccata sua ad craticulas et fenestellas pro confessionibus Sororum Oblatarum

Cependant, trois ou quatre usages leur sont particuliers, qui semblent fort propres, au jugement de la plupart de ceux qui connaissent nos mœurs de ce côté-ci des monts, à promouvoir la piété.

Premièrement, elles admettent parfois chez elles des séculières, non pas toutes et au hasard, mais seulement celles qui, voulant faire des confessions générales et vaquer aux exercices qu'on appelle spirituels, ont besoin, dans ce but, de se retirer durant quelques jours dans un endroit éloigné des tracas du monde. Et certes, quelle abondance de fruits produit cette sainte hospitalité, nul ne saurait l'exprimer. En effet, la grande liberté qui unit la vie des hommes, en ces contrées, à celle des femmes, empêche le plus souvent celles-ci de se préparer, dans l'intérieur de leur famille, par des exercices convenables, à la contrition et à une intime douleur de leurs fautes. On leur rend ainsi service. De plus, on pourvoit également à leur modestie et à leur réserve; car, aux confesseurs appelés, elles accusent leurs péchés à travers les grilles et les petites fenêtres

(j) *æstimatoribus* — [probatissima, propter quæ cum de eis ad Religionem proprii nominis adducendis cogitarem, hæere et tantisper expectare visum est... debere censui.]

(k) *et* — [propositum]

(l) *hospitalitas* — [exerceatur]

(m) *hac* — [hospitalitate]

audiendis ⁽ⁿ⁾ confessarios constitutas accersunt, neque quicquam in ea re istis ^(o) maxime in partibus periculi unquam esse posse videtur.

Secundum est, quod viduas ^(p) interdum etiam aliquot mensibus secum habitare permittunt, sed eas tantum quæ cum veræ viduæ esse velint, dum de nuntio seculo ac nuptiarum ^(q) interpellatoribus remittendo cogitant, *thesaurum* quem *in vasis fictilibus* portant *, abscondere quærunt, ne in manibus illum portantes, a latronibus illas depredari contingat *. Atque in hac etiam hospitalitate cum nihil periculi, plurimum sane compendii, attenta harum regionum conditione esse compertum est.

Tertium, non Officium ecclesiasticum, sed tantum Officium Sanctissimæ Deiparæ recitant, quod ideo faciunt quia plerumque inter eas recipiuntur jam ætatis provecæ quæ Officium magnum vix addiscere possent; deinde, quia breve illud Officium, magna ^(r) vocationum pausarumque

* II Cor., IV, 7.

* Videsupra, p. 243.

arrangées à cette fin pour les confessions des Sœurs Oblates. En cela, aucun danger, surtout en ces pays-ci, ne semble à craindre.

Le second usage est qu'elles permettent parfois à des veuves d'habiter chez elles, même durant plusieurs mois; à des veuves, dis-je, qui, voulant être des veuves véritables, cherchent à cacher, pendant quelque temps, pour dire adieu au monde et aux solliciteurs en mariages, le *trésor* qu'elles portent *dans des vases d'argile*; de peur que, le portant dans leurs mains, au vu de tous, il ne leur arrive d'en être dépouillées par des larrons. Et dans ce genre d'hospitalité non plus, comme on n'a trouvé (vu les mœurs de ces régions) aucun péril, on y a aussi trouvé beaucoup d'avantages.

Le troisième point consiste en ce qu'elles ne récitent pas l'Office ecclésiastique, mais seulement celui de la Très Sainte Mère de Dieu: ce qu'elles font, parce qu'on reçoit fréquemment chez elles des sujets d'âge avancé, qui pourraient bien malaisément apprendre le grand Office. D'autre part, elles récitent ce petit Office facilement, marquant avec une parfaite netteté les mots, les accents

(n) *audiendis* — [in ecclesia Oblatarum...]

(o) *istis* — [in regionibus]

(p) *quod viduas* — [quæ veræ viduæ sunt...]

(q) *ac nuptiarum* — [proxenetis remittere...]

(r) *magna* — [gravitate ac devotione...]

distinctione adhibita facile observant : quod nequaquam in magno Officio recitando præstare possent.

Quartum est, quod incorrigibiles ejicere possunt, ea tamen lege ut prius Episcopum moneant, ejusque decreta expectent, et quicquid propter ejiciendam receperint, eidem restituant : quod quidem nunquam hactenus contigit. Cætera vero omnia, nihil omnino habent peculiare.

Illa autem ita proposui quia ^(s), si istis servatis, vellet Summus Pontifex eas veri nominis Religionem amplecti, ego nullo negotio rem totam peragerem, eas Regulæ Sancti Augustini subjiciendo, et ad clausuram secundum Concilii Tridentini placita reducendo.

Sin minus, Sua Sanctitas, quæ, quia omnium curam habet, *omnibus omnia* fieri debet *, eas earumque Ecclesiam dignetur Indulgentiis cohonestare, et ad majores in pietate progressus excitare sua paterna et Apostolica Benedictione, cum earum mulierum ac virginum maxima pars sit nobilissima, et illustribus parentibus

* I Cor., ix, 22.

et les pauses; ce qui leur serait impossible dans la récitation du grand Office.

En quatrième lieu, elles peuvent rejeter les sujets incorrigibles, à la condition toutefois d'avertir préalablement l'Evêque, d'attendre sa décision, et de restituer à la personne renvoyée tout ce qu'elles en avaient reçu. Ce fait d'ailleurs ne s'est jamais produit jusqu'à ce jour. Tout le reste de leurs observances n'offre absolument rien à signaler.

J'ai proposé tout ceci parce que, si, tout en maintenant ces diverses prescriptions, le Souverain Pontife voulait qu'elles se constituassent en Ordre religieux, je réaliserais facilement son désir en les soumettant à la Règle de saint Augustin et en les réduisant à la clôture selon l'esprit du Concile de Trente.

Que du moins Sa Sainteté, qui a la charge de tous et doit se faire *tout à tous*, daigne leur accorder des Indulgences et en enrichir leur église; qu'Elle daigne les encourager à progresser dans la piété par sa paternelle et Apostolique Bénédiction; car la plupart de ces femmes et de ces vierges sont de haute noblesse et issues de parents

(s) *quia* — [cum nobilissimæ sint omnes propemodum istius Congregationis Oblatæ, illustribusque locis ortæ et tanta pietate præditæ...]

ortarum et tota illa Congregatio etiam hæreticis sit in honore, dum illius pietas omnem etiam pietatis inimicorum (t) pervicaciam superet. (u)

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Collonge, aumônier de la Visitation de Chambéry.

illustres, et cette Congrégation tout entière est respectée des hérétiques eux-mêmes, tant sa piété sait triompher de l'obstination des ennemis même de la piété.

(t) *inimicorum* — [calumnias.]

(u) [La suite manque.]

MCCXX

A M. MELCHIOR DE CORNILLON, SON BEAU-FRÈRE (1)

« La plus favorable condition » que nous puissions attendre de la mort. — Remercier Dieu quand il nous laisse ceux que nous aimons; acquiescer à sa volonté lorsqu'il nous les ôte.

Annecy, 13 juillet 1616.

Monsieur mon cher Frere,

La longueur du tems que monsieur vostre pere a vescu (2) et les dernières langueurs qui vous ont, il y a quelque tems, annoncé son trespas et menacé de son absence future, vous auront donné sujet de vous resoudre en la perte du bonheur que vous avies de le sentir encor

(1) D'après les particularités du texte, on peut en toute sûreté indiquer pour destinataire le fils de Raymond-Charles de Cornillon et de Philiberte de Thoyre, Melchior, seigneur de Meyrens. De Hauteville (*La Maison naturelle de St Fr. de Sales*, 1669, I^{re} Partie, p. 224) raconte à la suite de quelle chevaleresque aventure il était devenu, en 1595, l'époux de la jeune Gasparde de Sales, sœur du saint Evêque de Genève. Il survécut à sa femme, et, « pour le grand respect qu'il portoit à sa chere défunte, » il ne voulut jamais se remarier. Lui-même descendit dans la tombe le 29 octobre 1641.

(2) Raymond-Charles de Cornillon (voir tome XIV, note (3), p. 364) devait avoir environ quatre-vingts ans.

en ce monde ; car en somme, puisque nul n'est exempt de la mort, la plus favorable condition que nous puissions avoir d'elle, c'est quand elle nous laisse longuement jouir de ceux a qui nous appartenons.

Il faut donc louer Dieu et le benir de la faveur qu'il vous a faite de vous avoir longuement maintenu ce pere, et acquiescer a la volonté par laquelle il vous l'a osté maintenant. Pour moy, je ne veux point icy user des termes ordinaires avec vous ; le lien qui me tient attaché a vostre amitié et service vous servira de gage et d'assurance que je rendray bien mon devoir a prier pour le defunct et honorer sa memoire, et, quant au reste, je suis,

Monsieur mon Frere,

Vostre plus humble frere et fidelle serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 13 julliet 1616, Annessi.

MCCXXI

A M. CLAUDE FEYDEAU
DOYEN DE NOTRE-DAME DE MOULINS (1)

Remerciements à un protecteur du futur monastère de la Visitation de
Moulins, auteur de « belles oraysons. »

Annecy, 17 julliet 1616.

Monsieur,

Ces bonnes Seurs de la Visitation qui iront la commencer une nouvelle Congregation, ne pourront qu'estre

(1) « Mon fils Claude Feydeau nasquit le jeudy, 30^{me} jour de mars, l'an 1559, vers onze heures du soir. » C'est ainsi que Jean Feydeau, seigneur de Cluzor, lieutenant particulier au Présidial de Moulins, libelle la naissance du seigneur des Espineaux, que lui avait donné sa femme, Catherine de la Croix. Claude ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut reçu docteur en droit canonique à la Faculté de Paris. Il n'était encore ni chanoine ni prêtre, quand, les premiers jours de juin 1593, il fut nommé doyen de la Collégiale de Moulins. Cette élection irrégulière suscita des oppositions ; le 10 avril 1596,

grandement consolees, puisque vous les protégez au nom de Monseigneur l'Archevesque de Lyon, par l'auctorité episcopale ; et louë Dieu de l'affection que vous tesmoignes a ce bon œuvre, duquel j'espere que vous aures contentement (1).

M. Feydeau dut céder sa place à Rémy de Beauvais, qui cependant la lui rendit le 10 mars 1608. Déjà, il possédait la dignité de théologal et grand pénitencier de la cathédrale de Bourges. Son mérite et sa capacité l'avaient élevé aux honneurs ; pendant trente-deux ans le digne doyen soutint sa réputation et força l'estime de tous ses contemporains, car « il n'avait pas seulement la science du prêtre, il en possédait les vertus et en pratiquait avec rigidité tous les devoirs. » (*Ancien Bourbonnais*, Moulins, Desrosiers, 1837, tome II, p. 281.)

On verra dans les notes suivantes la part que M. Feydeau prit à la fondation du monastère de la Visitation de Moulins, et les intimes rapports qu'il eut avec les Filles de saint François de Sales. En 1640, le 19 mai, il résigna son décanat en faveur de Louis Feydeau, son parent, et mourut le 27 mai 1643. (D'après les *Notes de M. Francis Pérot*, de Moulins, membre de plusieurs Sociétés savantes.)

(1) A cette date du 17 juillet, la fondation de la Visitation à Moulins était déjà un fait accompli, bien que les Sœurs fondatrices fussent encore à Annecy. L'entrepreneuse M^{me} des Gouffiers, à elle seule, avait tout organisé, tout conclu. Au mois de janvier, elle avait quitté Lyon pour aller terminer définitivement l'affaire de sa rupture avec le Paraclét, et revenir ensuite se ranger sous les lois du nouvel Institut. Une recrudescence extraordinaire de l'hiver la retint à Moulins. Elle songea bientôt à utiliser son séjour dans cette ville, et « comme elle n'avait au cœur que notre Bienheureux Pere et sa chere petite et humble Congregation, » elle ne cessait d'en entretenir son hôtesse, une dame veuve de grands vertus. Peu à peu l'idée d'un établissement des Filles de l'Evêque de Genève germa dans les esprits ; « quantité de dames et damoiselles s'assembloit journellement pour ouïr » M^{me} des Gouffiers qui, avec sa grande puissance de persuasion, gagnait toutes les volontés et triomphait de toutes les incertitudes. Au mois de mars, cette hardie initiatrice annonce à Annecy ses négociations nouvelles. Elles y causèrent une très médiocre joie ; la Mère de Chantal déclarait, le 3 avril, qu'en vérité on ne pouvait « donner des Filles pour faire des Maisons. » Cependant, le 14, elle confiait à la Mère Favre qu'on ne refusait pas « tout à plat d'aller à Moulins, » et faisait envoyer une copie des Règles à M^{me} des Gouffiers. Ce fut pour celle-ci comme une acceptation officielle de la fondation. Elle ne se mit plus en souci de communiquer avec la Savoie, et, pendant quatre mois, garda le silence ; si bien que la Mère de Chantal la crut à Paris, « à la poursuite de son affaire. » Apprenant toutefois, par des voies indirectes, sa persistance à travailler au projet de Moulins, la Fondatrice s'en désola : « J'admire ma Sœur de Gouffier, » écrit-elle le 6 juin, « elle perd son temps... Oui, elle perd son temps. » L'intrépide femme était bien loin de le perdre ; encore un mois, et elle allait toucher au but de ses desirs. Aidée de son frère, le baron d'Anlezy, des PP. Capucins et Jésuites, et surtout du Recteur, le P. Aignan Moreau, elle avait obtenu l'approbation des principaux de la ville, du maréchal de Saint-Géran, gouverneur de la province, et de l'Archevêque de Lyon,

Cependant je vous rens graces des belles oraysons que vous m'aves communiquees, et du tiltre des beaux livres que vous aves ornés de vostre labour ⁽¹⁾, lesquelz je m'essayeray de voir, et, en correspondant a vostre dilection, tesmoigner, si jamais j'en ay le pouvoir, que je suis,

Monsieur, ⁽²⁾

A Monsieur

Monsieur Feydeau, Docteur en Theologie,
Doyen de N. Dame de Moulins.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Orléans.

administrateur du diocèse d'Autun par droit de régle. Forte de toutes ces permissions, M^{me} des Gouffiers prépare une chapelle dans la maison qu'elle venait d'acheter et l'orne de son mieux. Le samedi, 25 juin, le modeste oratoire se remplit de la plus noble assemblée. Le Chapitre de Notre-Dame s'y était rendu processionnellement, ainsi que tous les Corps réguliers; le gouverneur et sa famille, le maire et les échevins, le baron d'Anlezy et un grand nombre de seigneurs les y avaient suivis. M. Claude Feydeau, doyen de la Collégiale, délégué par M^{sr} de Marquemont, « donna la benediction episcopale suivant le pouvoir qu'il en avoit reçu, celebra la Messe et fit un discours tres pathetique sur le sujet de la ceremonie, » qui se termina par le chant du *Te Deum*.

La fondation était faite; il ne restait plus qu'à obtenir des fondatrices. M^{sr} de Marquemont, de passage à Moulins le 4 juillet, écrivit à l'Evêque de Genève pour les demander, ainsi que le maréchal de Saint-Géran et les échevins de la ville. (Voir ces lettres à l'Appendice I.) On peut juger de la surprise de François de Sales et de sa digne coopératrice, la Mère de Chantal! Mais il n'y avait plus moyen de reculer. « Certes, » écrit la Sainte à M^{me} des Gouffiers le 17 juillet, « si la gloire de Dieu et votre réputation n'eussent été fort mêlées en cette occasion, nous n'eussions nullement fait « ce « coup. » Quelques jours après, la Mère de Brécharé, à la tête d'une petite et courageuse troupe, partait d'Annecy. (D'après l'*Histoire de la Fondation* et les *Lettres* de S^{me} J.-F. de Chantal, vol. I.)

(1) Le doyen de Moulins avait sans doute envoyé à l'Evêque de Genève son *Oraison funèbre de Claude Duret*, président du Présidial de Moulins, et son *Panegyrique sur la paraphrase des CL Pseaumes de David*, par Antoine de Laval, sieur de Bel-Air. Ces deux ouvrages réunis furent imprimés pour la première fois en 1608, et réimprimés en 1619.

Un des « beaux livres » mentionnés par le Saint pourrait être le savant *Thresor des langues*, de Claude Duret, publié après sa mort, en 1613; la préface, datée du 3 mars 1612, est de Claude Feydeau.

(2) Dans l'Autographe, ont été coupées signature et date; mais cette dernière est indiquée par l'*Histoire de la Fondation du Monastère de Moulins*.

MCCXXII

AU MÊME

(FRAGMENT)

Le Saint recommande ses Filies au délégué de l'Archevêque de Lyon.

Annecy, vers le 22 juillet (1) 1616.

Puisque Monseigneur de Lyon vous a établi son vicaire pour l'établissement et le progrès de la Congrégation de la Visitation de Moulins, c'est donc à vous, Monsieur, que j'adresse ces quatre lignes, afin que sous votre autorité spirituelle (2), elles servent à ce dessein Dieu, qui, comme je l'espère, bénira leur bonne volonté et leur désir.

Revu sur le texte inséré dans les *Annales de la Visitation de Moulins*, conservées au Monastère de Nevers.

(1) La date approximative de ce fragment s'appuie sur celle du départ des fondatrices de la Visitation de Moulins, porteuses de la lettre. (Voir note (1) de la lettre suivante.)

(2) M. Feydeau devint en effet Père spirituel de la nouvelle Communauté; jusqu'en 1633, il figure avec ce titre dans le *Livre du Couvent* et le *Livre du Chapitre* de l'ancien Monastère.

MCCXXIII

A LA MÈRE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

Un service apostolique. — Quand est bonne la défiance de soi; quand redoutable. — Dieu ne laisse jamais succomber ceux qui se confient en lui. — Accord de l'humilité, de l'obéissance et de la simplicité. — Avantages des infirmités corporelles. — Quelle est la plus rare vertu. — Sur quoi doit se fonder la charité envers le prochain. — Bénédiction paternelle.

Annecy, 22 juillet (1) 1616.

Le service que vous allez rendre à Notre Seigneur et à sa très glorieuse Mère, est apostolique; car vous allez

(1) Les fondatrices du monastère de Moulins, raconte la Mère de Chaugy (*Hist. de la Fondation*), « allerent prandre la benediction de nostre Bienheureux Pere avant que partir. Ce saint et debonnaire Prelat leur donna »

assembler, ma tres chere Fille, plusieurs ames en une Congregation, pour les conduire, comme une nouvelle bande, a la guerre spirituelle contre le monde, le diable et la chair, en faveur de la gloire de Dieu; ou plustost, vous allez former un nouvel essaim d'abeilles qui, en une nouvelle ruche, fera le mesnage du divin amour, *plus delicieux que le miel* *.

Or, allez donq toute courageuse, en une parfaite confiance en la bonté de Celuy qui vous appelle a cette sainte besoigne. Quand est ce qu'*aucun espera en Dieu et qu'il fut confus* *? La desfiance que vous aves de vous mesme est bonne tandis qu'elle servira de fondement a la confiance que vous devez avoir en Dieu; mais si jamais elle vous portoit a quelque descouragement, inquietude, chagrin et melancholie, je vous conjure de la rejeter comme la tentation des tentations; et ne permettes jamais a vostre esprit de disputer et repliquer en faveur de l'inquietude ou de l'abattement de cœur auquel vous vous sentires penchee, car cette simple verité est toute certaine: que Dieu permet arriver beaucoup de difficultés a ceux qui entreprennent son service, mays jamais pourtant il ne les laisse tomber sous le faix tandis qu'ilz se confient en luy. C'est, en un mot, le grand mot de vostre affaire, de ne jamais employer vostre esprit pour disputer en faveur de la tentation du descouragement, sous quel pretexte que ce soit, non pas mesme quand ce seroit sous le specieux pretexte de l'humilité.

L'humilité, ma tres chere Fille, fait refus des charges, mais elle n'opiniastre pas le refus; et estant employee par ceux qui ont le pouvoir, elle ne discourt plus sur son indignité quant a cela, ains *croit tout, espere tout,*

chacune un papier ou il avoit escrit quelque devote instruction selon leur particulier besoin. * Les quatre lettres qui suivent sont les précieux avis confiés à la Mère de Bréhard et à ses compagnes, les Sœurs Françoise-Gabrielle Bailly, Marie-Avoye Humbert et Jeanne-Marie de la Croix.

Elles sortirent d'Annecy le 22 juillet, selon le témoignage du Saint, qui écrit quelques jours après (voir p. 267): * Les Seurs partirent *candredi*; * or, le vendredi tombait le 22. Il est vrai que la profession de la Sœur de la Croix, qui se fit le jour du départ, est datée au *Livre du Couvent* du 24; mais ce quantième, il est facile de s'en convaincre, a été ajouté après coup, et peut n'être exact qu'à deux jours près.

* Psalm. xviii, 11; Eccli., xxiv, 27.

* Eccli., ii, 11; cf. Ps. xxxi, 1, et alibi.

* I Cor., XIII, 7.

supporte tout avec la charité* ; elle est tous-jours simple. La sainte humilité est grande partisane de l'obeissance, et comme elle n'ose jamais penser de pouvoir chose quelconque, elle pense aussi tous-jours que l'obeissance peut tout ; et comme la vraie simplicité refuse humblement les charges, la vraie humilité les exerce simplement.

* Matt., XXII, 11.

Vostre cors est imbecille, mays la charité, qui est *la robe nuptiale**, couvrira tout cela. Une personne imbecille excite a un saint support tous ceux qui la connoissent et donne mesme une tendreté de dilection particuliere, pourveu qu'elle tesmoigne de porter devotement et amiablement sa croix. Il faut estre également franche a prendre et demander les remedes, comme douce et courageuse a supporter le mal. Qui peut conserver la douceur emmi les douleurs et alangourissemens, et la paix entre le tracas et multiplicité des affaires, il est presque parfait ; et bien qu'il se treuve peu de gens, es Religions mesmes, qui ayent atteint a ce degré de bonheur, si est ce qu'il y en a pourtant et y en a eu en tout tems, et faut aspirer a ce haut point.

* Ibid., XXV, 1, 4.

Chacun presque a de l'aysance a garder certaines vertus et de la difficulté a garder les autres, et chacun dispute pour la vertu qu'il observe aysement et tasche d'exagerer les difficultés des vertus qui luy sont malaysees. Il y avoit dix vierges, et n'y en avoit que cinq qui eussent l'huyle* de la douceur misericordieuse et debonnaireté. Cette egalité d'humeur, cette douceur et suavité de cœur est plus rare que la parfaite chasteté, mais elle n'en est que plus desirable. Je la vous recommande, ma tres chere Fille, parce qu'a icelle, comme a l'huyle de la lampe, tient la flamme du bon exemple, n'y ayant rien qui edifie tant que la charitable debonnaireté.

Tenes bien la balance droite entre vos filles, a ce que les dons naturelz ne vous facent point distribuer iniquement vos affections et bons offices. Combien y a-il de personnes maussades exterieurement, qui sont tres agreables aux yeux de Dieu ! La beauté, la bonne grace, le bien parler donnent souvent des grans attraitz aux personnes qui vivent encor selon leurs inclinations ; la

charité regarde la vraie vertu et la beauté cordiale, et se respand sur tous sans particularité.

Alles donq, ma chere Fille, a l'œuvre pour laquelle Dieu vous a esleué. Il sera a vostre dextre, affin que nulle difficulté ne vous esbranle *; il vous tiendra de sa main, affin que vous suivies sa voye *. Ayés donq un grand courage, non seulement grand, mais de grande haleine et de grande duree, et pour l'avoir, demandés-le souvent a Celuy qui seul le peut donner; et il le vous donnera, si en simplicité de cœur vous correspondes a sa grace. L'amour, *paix et consolation du Saint Esprit* soit a jamais en vostre ame *. *Amen.*

* Cf. Ps. xv, 8.

* Cf. Ps. lxxii, 24.

* Act., ix, 31.

Vous estes ma fille, et d'une dilection paternelle je vous donne la sainte benediction. De Dieu benite soyes vous en allant, en demeurant, en servant Dieu, en servant le prochain, en vous humiliant jusques dans vostre neant, en vous relevant jusques dedans vostre Tout; et Dieu soit uniquement vostre tout, ma tres chere Fille. *Amen.*

FRANÇOIS, E. de Geneve.

MCCXXIV

A LA SŒUR BAILLY, RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

(DÉDITE)

Bonheur, qualités et vertus d'une fondatrice d'une Maison religieuse.

Annecy, 22 juillet 1616.

Vous estes bien heureuse, certes, d'aller servir a la fondation d'une nouvelle Congregation de servantes de

(1) Après avoir été pendant onze ans un modèle de piété filiale envers son vieux père infirme, M^{lle} Bailly s'était retirée chez M^{me} de Château-Rouilland. S'associant ensuite à M^{me} d'Escrilles, elle entra à la Visitation d'Annecy, où toutes deux prirent l'habit le 2 juillet 1614 (voir le tome précédent, note (2), p. 280). Moins d'un an après sa profession, qu'elle fit le 6 août 1615, Sœur Françoise-Gabrielle fut choisie pour la fondation du monastère de Moulins. Elle y partagea les épreuves de la vénérable Mère de Brécharde, et eut l'occasion de faire briller sa délicate prudence et son humilité; ces vertus lui furent

Dieu, car c'est un office angelique. Contribues y donq de bon cœur vostre personne et tout ce qui en depend; joignés l'humilité a la sainte confiance et allegresse d'esprit, vous resouvenant qu'en l'ancienne Loy on recevoit au Tabernacle l'offrande de ceux qui, n'ayans autre chose, presentoyent de bon cœur des poilz de chevre * pour faire le cilice duquel le Tabernacle estoit couvert *. Allez joyeusement donq, et, telle que vous estes, offrez-vous humblement a ce saint service de Nostre Seigneur.

* Exod., xxxv, 26.

* Ibid., xxxvi, 14.

Aymés perseveramment vostre propre abjection; che-ris-sez le mespris et caresses les croix que Dieu peut estre permettra vous arriver. Tenes vous ferme en la sainte douceur, et Dieu vous benisse a jamais, ma tres chere Fille, comme en son nom je vous benis. *Amen*, ainsy soit il.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Rome.

encore plus nécessaires à Bourges, où les Fondateurs l'envoyèrent en mars 1619 pour seconder dans l'administration du temporel la Mère Anne-Marie Rosset. En 1622, elle succéda dans la charge de Supérieure à cette vertueuse Mère, et, pendant six ans, fit la joie et l'édification de sa Communauté au milieu d'un dénuement total de secours pécuniaires. « Quel bonheur de pouvoir être martyres de la sainte pauvreté ! » lui écrivait la Mère de Chantal en apprenant la détresse extrême du Monastère de Bourges. (*Lettres*, vol. II, p. 208.) Quelques années après sa déposition, le 21 mars 1634, elle allait recevoir la récompense d'une vie de souffrances et de vertus. Cette sainte Religieuse mérite d'être mentionnée parmi les premières de l'Institut qui ouvrirent la voie à la dévotion au Sacré-Cœur; elle reçut de Dieu, assurait sainte Jeanne-Françoise, des grâces semblables à celles qui furent départies à sainte Catherine de Gènes. (Voir sa biographie par la Mère de Chaugy, dans *Les Vies de VII Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie*, Annessy, Jacques Clerc, 1639.)

MCCXXV

A LA SŒUR HUBERT, RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

Assurance et remède contre les tentations. — Ne pas s'affliger de ce qui ne peut séparer de Notre-Seigneur. — Souhaits et bénédictions.

Annecy, 22 juillet 1616.

A ma tres chere Fille, ma Seur Marie Avoye Humbert.

Ne vous troubles nullement pour ces imaginations et pensees estranges ou terribles qui vous arrivent, car, selon la veritable connoissance que j'ay de vostre cœur, je vous assure devant Nostre Seigneur que vous n'en poves encourir aucun peché. Et pour vous affermir en cette creance, a la fin de vostre exercice du matin, desadvoués par une courte et simple aversion toutes sortes de pensees qui sont contraires a l'amour celeste, comme disant : Je renonce a toutes cogitations qui ne sont pas pour vous, o mon Dieu ; je les desadvoue et rejette a jamais. Puy, lhors qu'elles vous attaquerons (*sic*), vous n'aures rien a dire, sinon par fois : O Seigneur, je les ay rejettees, vous le sçaves. Quelquefois, vous bayseres vostre croix, ou feres quelqu'autre signe que vous confirmes vostre desaveu. Et ne vous faches point, ne vous tormentes point, puisque tout cela non seulement ne vous separe point de Nostre Seigneur, mais vous donne sujet de vous unir de plus en plus a sa misericorde.

Alles donq doucement et suavement en paix, servir Dieu et Nostre Dame ou vous estes appelée par leur volonté, et *la grace et consolation de son Saint Esprit soit a jamais avec vous* *. Amen. (2)

* Act., ix, 31 ; Col., iv, ult.

(1) Sœur Marie-Avoye (Hedwige) Humbert, douzième Religieuse de l'Institut (voir le tome précédent, notes (2), p. 61, et (1), (2), p. 62), fut un si fidèle miroir d'observance, que la Mère de Chantal « avoit acoutumé de dire que si nos Reigles et Coutumes estoient perdues, on les referoit facilement en » considérant « sa conduite. » (*Livre du Couvent*, du 1^{er} Monastère d'Annecy.) Elle persévéra toute sa vie dans cette exactitude, malgré des épreuves intérieures très pénibles, et mourut le 22 décembre 1657, au monastère de Moulins qu'elle n'avait pas quitté depuis 1616.

(2) La signature a été coupée.

Ma tres chere Fille, vives en Dieu doucement et simplement, avec un continuel amour de vostre propre abjection, et un grand courage a servir Celuy qui, pour vous sauver, est mort en la †.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Nevers.

MCCXXVI

A LA SŒUR DE LA CROIX, RELIGIEUSE DE LA VISITATION (1)

Pourquoi la destinataire a été choisie pour une fondation, malgré sa jeunesse.

Annecy, 22 juillet 1616.

VIVE JESUS !

Vous estes employee bien jeune a de grandes œuvres : cela vous doit faire humilier profondement, et vous faire resoudre a fidellement obeir aux Regles et a vostre Supérieure ; car c'est pour [ce] service qu'on vous a choisie, affin que, comme d'autres serviront de bon exemple aux filles plus avancees en aage qui se rangeront a la Congregation, vous servies aussi de patron aux plus jeunes ; ce qui est extremement important, car Dieu ayme tres particulièrement les premices des annees et desire qu'elles luy soyent consacrees *. Allez donq bien sagement, ma chere Fille ; faites que vostre humilité, obeissance, douceur et

* Cf. Eccli., vi, 18 ; Apoc., xiv, 4.

(1) Fille de Jacques de Vincent de la Croix et de Blanche-Diane de Valence de Gruffy (voir le tome précédent, note (1), p. 271, et notes (1), (2), p. 272), et spécialement chère à son saint parent François de Sales, Sœur Jeanne-Marie de la Croix n'avait que seize ans quand elle suivit la Mère de Brécard à Moulins. Elle coopéra en 1619 et 1626 aux fondations des deux monastères de Paris, et revint en 1635 à Annecy pour servir à l'établissement de la seconde Maison de cette ville, où elle décéda le 3 novembre 1668. La Sœur de la Croix « a porté, » dit le *Livre du Couvent* (Archives de la Visitation d'Annecy), « les principales charges... avec un esprit religieusement regulier, ... se tenant au pied de la lettre de toutes » les « saintes observances. » (Voir sa Vie dans l'*Année Sainte*, tome XI, p. 155.)

modestie serve de miroir aux jeunes et de consolation aux autres.

Dieu soit a jamais avec vous et vous veuille benir de sa dextre. *Amen*. Vive Jesus!

FRANÇOIS, E. de Geneve.

A ma tres chere Fille,
Ma Seur Jeanne Marie de la Croix, ma Niece.

MCCXXVII

AU CHANOINE ROLAND VIOT
PRÉVÔT DE L'HOSPICE DU GRAND-SAINT-BERNARD (1)

Un accommodement dont le Saint espère bientôt la conclusion,

Annecy, 23 juillet 1616.

Monsieur,

Encor qu'en l'assemblée que nous avons tenue maintenant, le different que nous avons n'ayt pas esté du tout terminé, si est ce toutefois que l'accommodement en a esté tellement acheminé, qu'il sera aysé, au premier rencontre, de le parachever (2), ainsy que monsieur Pergod (3) et le sieur Empio (4) vous en feront plus amplement le

(1) L'hospice du Mont-Joux, ou Grand-Saint-Bernard, était desservi par des Chanoines réguliers, dont le prévôt résidait habituellement au prieuré de Saint-Jacques ou Jaqueme (diocèse d'Aoste). Roland Viot avait d'abord été coadjuteur d'André de Tillier (8 novembre 1604); il fut son successeur en 1611 et garda la charge jusqu'à sa mort, 16 août 1644.

(2) On a vu déjà au tome XII, note (1), p. 376, l'origine du différend entre l'Evêque de Genève et le prévôt du Mont-Joux, à l'occasion de la cure des Allinges et de Mesinges. André de Tillier avait, en 1608, fait appel de la sentence de Claude de Granier qui annulait l'élection de Nicolas Perret, nommé curé par le prévôt. L'Archevêque de Tarentaise, juge de l'affaire, donna raison aux Chanoines de Saint-Bernard; cette sentence ne fut pas acceptée par l'officialité diocésaine. En 1611, nouveau débat devant le Sénat de Savoie; enfin « l'accommodement » commencé dans l'assemblée du 23 juillet 1616, se termina le 21 mai 1618. La nomination au vicariat perpétuel de la paroisse des Allinges était laissée au prévôt du Mont-Joux, sauf examen et institution du candidat par l'Evêque de Genève. (D'après les *Mss. Besson*.)

(3) Noël-Hugon Pergod (voir tome XIII, note (1), p. 197).

(4) Claude Empioz ou Empioux, nommé dans la transaction du 21 mai 1618. comme procureur du prévôt de Saint-Bernard et de Nicolas Perret, le prétendant à la cure des Allinges.

recit. A quoy servira beaucoup le desir extreme que j'ay de vous honorer et conserver vostre amitié, laquelle je vous supplie me departir continuellement, puisque, vous souhaitant toute sainte benediction, je veux estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné
confrere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

23 julliet 1616.

A Monsieur

Monsieur le Prevost de S^t Bernard.

Revu sur l'Autographe conservé à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.

MCCXXVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Troubles à Annecy. — Arrivée de Bonfils. — Nouvelles de la Visitation.

Annecy, 24 ou 25 julliet 1616 (1).

Ma tres chere Fille,

Je vous escriis hors d'haleyne, allant dire la Messe solennelle et prescher.

Nous avons icy M. de Charmoyssi et M. de Vallon, et sommes grandement embarassés de ces troubles (2).

(1) Les détails donnés dans la note suivante précisent la date de ce billet à un jour près. La Messe solennelle et le sermon pouvaient avoir lieu le dimanche, 24, mais plus probablement encore le 25, fête de saint Jacques.

(2) Trois compagnies françaises, commandées par Crémeaux de la Grange, colonel du duc de Nemours (voir le tome précédent, note (3), p. 254), se présentaient, le 22 julliet, « feu en main et basle en bouche, » aux portes d'Annecy, déjà occupé militairement par les troupes du duc de Savoie. Cette fois, le grand feudataire du Genevois était en révolte ouverte contre son souverain. Charles-Emmanuel, toujours menacé par les Espagnols, infracteurs du traité d'Asti, s'était mis en état de défense, et avait réclamé de son cousin les renforts promis depuis longtemps. Obéissant en apparence, Henri de Nemours leva une armée et fit partir d'abord le régiment de Poligny. Mais celui-ci reçut bientôt l'ordre de rebrousser chemin : le duc de Genevois cédait à ses vieilles rancunes (cf. *ibid.*, note (1), p. 197; Lettre MXXII, p. 257, et note (7), p. 269).

M. Bonfilz s'estoit retiré a Sessel aupres de Sa Grandeur, mais il revint hier bien tard, et croy que c'est pour apporter quelque parole et s'entremettre a l'accommodement de ce malheur (1).

Les Seurs partirent vandreï (2), le reste se porte bien et la niece triomphe (3).

Dieu nous veuille donner l'esprit de son saint et pur amour. *Amen*. Je salue de tout mon cœur vostre chere compagne (4), et tres humblement madame la Contesse et sa digne troupe (5).

VIVE JESUS !

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} la comtesse Balbo, à Turin.

et, comptant sur l'argent et les troupes d'Espagne pour soustraire son apanage à la domination du duc de Savoie, passait du côté de l'étranger. La noblesse et le peuple ne furent point complices de sa trahison. Tandis que Louis de Sales battait les soldats de Poligny et les conduisait à Conflans, Annecy refusait le passage au colonel de la Grange et le forçait à se replier sur Annecy-le-Vieux. Pour apaiser son courroux, on lui envoya des présents, qu'il ne voulut pas accepter. Alors les syndics avisèrent à remédier « aux impostures qui pourroient avoir esté dictes » au prince de Nemours sur cette affaire et à prévenir sa vengeance; on députa M. Garin « pour luy reciter le tout au vray. » (Reg. des Délib. municip., 23 juillet.)

Pendant ces jours de troubles, « le Bien-heureux François fust la seule esperance de ses pauvres enfans, » dit Charles-Auguste (*Histoire, etc.*, liv. VIII). Il refusa d'abandonner la ville, promit que « ceste levee de bouciers » s'évanouirait, et que « ces grands Princes » s'accorderaient « assez, le sang se » conformant « au sang. » Prophétie qui se vérifia, comme nous le verrons dans la suite.

(1) Le trésorier du duc de Nemours (voir ci-dessus, note (4), p. 194), député par son maître pour accommoder la Grange et la ville d'Annecy, réussit sans doute dans sa mission, car le capitaine français et ses troupes se retirèrent dès le 25 juillet.

(2) Pour la fondation de Moulins. (Voir ci-dessus, note (1), p. 258.)

(3) Gasparde d'Avise, entrée depuis peu au noviciat de la Visitation. (Voir *ibid.*, p. 230.)

(4) M^{me} de Miendry.

(5) La comtesse de Tournon et ses filles : Claude-Françoise, veuve de Salomon de Murat de la Croix (voir le tome précédent, note (1), p. 78); Marguerite (voir *ibid.*, note (5), p. 304); sans doute aussi Claire-Marie, dame Guillet de Monthoux (voir tome XV, note (2), p. 372, et ci-dessus, p. 64).

MCCXXIX

A LA MÊME

Le prince héritier de la couronne de Savoie. — Deux visiteuses attendues au monastère d'Annecy. — Une heureuse novice. — Arrestation de Bonfils; souhaits du Saint pour le prisonnier.

Annecy, 14 août 1616.

Ma tres chere Fille,

Je vous escrivis des-ja l'autre jour la lettre ci jointe, mais l'homme qui accompagna monsieur de Monthouz ⁽¹⁾, qui m'avoit rendu la vostre, ne vint point prendre ma lettre, que je sache. Depuis, comme vous avez sceu, Monseigneur le Prince vint icy ⁽²⁾, a la bonté duquel je suis infiniment obligé, et avec tout le reste du païs je dois mille et mill'actions de graces a la divine Providence qui nous a donné un homme tant plein de vertu et de benedictions pour dominer un jour entre nous. Il failloit que mon cœur rendit ce tesmoignage a celuy de ma tres chere fille, de la consolation que j'ay de voir ce Prince tant rempli de la sainte crainte de Dieu.

Vous pourres venir icy a vostre gré ⁽³⁾, car nostre Mere ⁽⁴⁾ n'aura point de plus grand playsir que de vous voir, et ne croy pas quil y ayt aucun danger en chemin; et ne faut non plus faire difficulté pour madamoyselle de Beaufort ⁽⁵⁾. Mays voyés vous, ma tres chere Fille,

(1) Probablement, Gabriel Guillet de Monthoux, marié à Claire-Marie de Maillard-Tournon (cf. ci-dessus, note (3), p. 64), qui devait se rendre assez souvent à Rumilly, chez sa belle-mère.

(2) Le prince de Piémont, Victor-Amédée, avait été envoyé par le Duc son père afin de rétablir l'ordre dans le Genevois, et de traiter avec Henri de Nemours. Arrivé à Chambéry le 11 août, il en repartit le 12 pour Annecy, dont les quatre députés le rencontrèrent près d'Alby. Il descendit d'abord chez l'Évêque, et eut une longue conférence avec lui et ses deux frères, Louis et Janus de Sales.

(3) A la Visitation.

(4) La Mère de Chantal.

(5) Née à Ugine avant 1593, Jeanne-Aimée était fille de Jean de Beaufort, coseigneur d'Héry, de Cornillon et de Marthod, et d'Étiennette de Beaufort,

vous sçaves bien cela, que la Visitation est toute vostre, et nostre Mere et toutes les Seurs, et a madamoyselle de Beaufort, ainsy que vous le jugeres a propos.

La chere niece ⁽¹⁾ est si grandement consolee, que son ame est comme une petite pouponne aux mammelles de la douceur cæleste. Je ne luy ay point parlé qu'une fois il y a trois semaines, mais je n'ay pas laissé de connoistre la bonté que Dieu exerce en elle. En somme, Dieu est bon, et bienheureux est le cœur qui l'ayme.

Le sieur Bonfilz a esté saysi ce soir passé, environ les onze heures, et mené prisonnier a Chamberi ou Miolans, par ordre de Monseigneur le Prince ⁽²⁾. On a quant et quant cacheté ses coffretz et son logis; cela rendra plus malaysé vostre payement ⁽³⁾. Je parleray a Messieurs de la justice, pour voir ce qui se pourroit faire pour vostre payement. Ce bon homme ne me voyoit point, des il y a quelque tems, et avoit protesté a Sessel de ne me vouloir jamais aymer, sans quil eut ni rayson ni sujet quelcomque de faire telle declaration; c'est pourquoy, quoy que diverses fois il fut venu icy, je n'avois pas eu moyen de luy parler de vostre affaire. Hier seulement, en passant, il me saluâ et moy luy. Helas, ma tres chere Fille, Dieu sçait si je luy souhaite les biens infinis de *la paix, consolation et grace du Saint Esprit* *. Mays a vous, ma tres chere Fille, cela ne se peut dire

* Act., ix, 31; ct. Galat., v, 22.

dame de Salagine. Héritière des seigneuries de Salagine, de la Villette, de Pierrecharve, etc., et de la maison-forte de Beaufort à Rumilly, elle les porta en dot à François de Longecombe, qu'elle épousa le 5 novembre 1622. Nous aurons à raconter plus tard la part active que le bienveillant Evêque de Genève prit à la conclusion de ce mariage qu'il bénit lui-même. Jeanne-Aimée teste le 26 mai 1641; elle veut être enterrée dans la chapelle des Beaufort, en l'église de Rumilly, et fait divers legs à la Visitation de cette ville, dont elle entend être l'une des fondatrices, à la charge de faire mettre les armoiries des Beaufort sur le portail de l'église du monastère.

(1) Gasparde d'Avise.

(2) Horace Bonfils, trésorier et favori du duc de Nemours (voir ci-dessus, note (4), p. 194), allait et venait de Seyssel à Annecy, servant d'intermédiaire entre son maître et la ville fidèle au duc de Savoie. Victor-Amédée jugea opportun d'arrêter ce suspect personnage, ainsi que le procureur fiscal Barfelly. Après le traité de paix entre Charles-Emmanuel et Henri de Nemours (14 novembre 1616), Bonfils fut relâché.

(3) Voir ci-dessus, pp. 169, 170, et note (3), p. 196.

combien mon ame en souhaite, et a nostre chere seur de Mieudri (1).

Annessi, le XIII^e aoust 1616.

Je salue tres humblement madame la Comtesse et mesdames ses filles et les miennes (2), car il faut dire ainsy.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Gasparde de Cerisier, dame de Mieudry.

(2) La comtesse de Tournon et ses filles (voir ci-dessus, note (3), p. 267).

MCCXXX

A LA MÈRE DE CHANTAL

Oraison du Saint la veille de l'Assomption. — Marie, morte d'amour, nous fasse vivre en l'amour! — Glorieuse date de la naissance de François de Sales. — Le rameau de la colombe au milieu du déluge.

Annecy, 15 août 1616 (1).

Ma tres chere Mere,

Je considerois au soir, selon la foiblesse de mes yeux, cette Reyne mourante d'un dernier acces d'une fièvre plus suave que toute santé, qui est la fièvre d'amour, laquelle, dessechant son cœur, en fin l'enflamme, l'embrase et le consomme, de sorte qu'il exhale son saint esprit, lequel s'en va droit entre les mains de son Filz. Ah! veuille cette Sainte Vierge nous faire vivre, par ses prieres, en ce saint amour! Qu'il soit a jamais le tres unique objet de nostre cœur; que puisse nostre unité rendre a jamais gloire a l'amour divin, qui porte le sacré nom d'« unissant * »

Je n'ay pas une si heureuse naissance, ma tres chere

(1) Cette lettre fut écrite une année où le 21 août, anniversaire de la naissance de François de Sales, tombait un dimanche. Depuis l'établissement de la Visitation, cette particularité se rencontre en 1611, 1616, 1622. Si l'appellation de « Mere » fait exclure la première date, l'absence de tout détail rend le choix difficile entre les deux dernières; cependant, le ton de ces lignes indique, semble-t-il, que les Fondateurs n'étaient pas éloignés l'un de l'autre: voilà pourquoi nous adoptons 1616, la Sainte se trouvant à Paris en 1622.

* S. Dionys. Areopag., De Div. Nom., c. iv. Cf. *Tr. de l'Am. de Dieu*, l. I, c. ix (tom. IV, p. 53).

Mere, que d'avoir paru en ce monde au jour auquel la tres sainte Vierge nostre Reyne parut au Ciel

*En son beau vestement de drap d'or recamé,
Et d'ouvrages divers a l'esguille semé **,

ainsy que nous dirons Dimanche, jour auquel je nasquis, avec cette gloire que ç'a esté entre les octaves de cette grande Assomption ⁽¹⁾. Ah Dieu! ma tres chere Mere, que je veux approfondir creusement nostre cœur devant cette Dame eslevee, affin qu'il luy playse le remplir de cette surabondante *rosee d'Hermon* *, qui distille de toutes parts de sa sainte plenitude de graces.

Oh, quelle perfection toute souveraine de cette *colombe* *, au prix de laquelle nous sommes des corbeaux ! Helas! parmi le deluge de nos miseres, j'ay souhaité qu'elle treuvast le rameau de l'olive * du saint amour, de la pureté, de la douceur, de l'orayson, pour le rapporter en signe de paix a son cher Colombeau, a son Noé.

VIVE JESUS, VIVE MARIE, le support de ma vie! *Amen.*

FRANÇOIS, E. de Geneve.

(1) François de Sales naquit le 21 août 1567, un jeudi, entre neuf et dix heures du soir.

* Ps. XLIV, 10. (Version de des Portes; voir tom. XIII, not. (3), p. 228.)

* Ps. CXXXII, 3.

* Cant., VI, 8.

* Gen., VIII, 10, 11.

MCCXXXI

AU DUC ROGER DE BELLEGARDE

L'amour parfait exclut les défiances. — La « costume des peres. » — Un livre qui suppléera à la rareté des lettres. — Eloge du prince de Piémont.

Annecy, 15 août 1616.

Il ne faut jamais, certes, Monsieur, puisque j'ay lhonneur que vous soyés mon tres cher filz, il ne faut point faire d'excuses quand vous ne m'escrives pas; car je ne puis non plus douter de vostre amour filial envers moy, que je ne puis vivre sans sentir continuellement dedans mon cœur les esclans de l'amour paternel envers vous. Les défiances n'ont point de lieu ou l'amour est parfait.

Mays il est vray toutefois, Monsieur mon Filz, que vos lettres m'apportent tous-jours une delectation extreme, y voyant, ou du moins entrevoyant, les traitz de vostre bonté naturelle et de la sainte charité de vostre ame, qui produit et nourrit la douceur de vostre dilection filiale que vous respandes sur moy et qui me remplit de suavité. Faites donq, Monsieur mon Filz, faites souvent, je vous supplie, cette grace a mon esprit, mais seulement pourtant, quand vous pourrés bonnement sans vous incommoder; car, quoy que vos lettres me soyent plus delicieuses que je ne puis dire, si elles vous coustoyent de l'incommodité elles me seroyent douloureuses, aymant plus vostre playsir que le mien, selon la coustume des peres.

Et moy ce pendant, Monsieur mon tres cher Filz, affin de suppleer en quelque sorte les defautz que le manquement de commodités me pourroyent (*sic*) faire faire de vous escrire souvent, je vous envoie le livre de l'*Amour de Dieu* que j'ay n'a guere exposé aux yeux du monde (1); et vous supplie que si quelquefois l'affection que vous aves pour moy, vous donnoyt quelque desir d'avoir de mes lettres, vous preniez ce *Traitté* et en lisiez un chapitre, vous imaginant que s'il y a point de *Theotime* au monde auquel s'adresse (*sic*) mes paroles, vous estes celuy entre tous les hommes, qui estes mon plus cher Theotime.

Le libraire a laissé couler plusieurs fautes en cet œuvre, et moy aussi plusieurs imperfections (2); mays sil se treuve des besoignes parfaites en ce monde, elles ne doivent pas estre cherchees en ma boutique. Si vous lisez celle ci de suite, elle vous sera plus agreable a la fin.

Nous avons icy despuis trois jours Monseigneur le Prince de Piemont, qui me fit lhonneur de venir descendre chez moy tout a l'improveu, estant venu par les postes, luy septiesme; despuys, il a esté logé au chasteau (3). C'est le plus doux, gracieux et devot Prince

(1) Il avait été achevé d'imprimer le 31 juillet.

(2) Voir ci-dessus, Lettre mcccviii, p. 234.

(3) Au chasteau des ducs de Nemours. Le prince n'avait logé chez le Saint Evêque qu'un ou deux jours. (Voir ci-dessus, note (2), p. 268.)

qu'on puisse voir ; un cœur plein de courage et de justice, une cervelle pleine de jugement et d'esprit, un'âme qui ne respire que le bien et la vertu, l'amour de son peuple et sur tout la crainte de Dieu. Vous sçaures, je m'assure, avant la reception de la presente, les causes de sa venue (1).

Reste, Monsieur mon tres cher Filz tres honoré, que je vous souhaite toutes les benedictions celestes ; et c'est la respiration ordinaire de mon cœur, puisque j'ay la faveur et le bonheur d'estre advoüé vostre Pere, et que je dois estre et suis a jamais,

Vostre tres humble, tres dedié et tres obeissant
serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XV aoust 1616, Annessi.

Monsieur, c'est tout a la haste que j'escris, et je m'assure que de Lyon vous recevres un autre livre (2), selon l'ordre que j'en avois donné. O mon Dieu, que je me res-jouis de la grossesse de madame vostre seur (3), qu'on m'assure.

Revu sur l'Autographe qui se conservait à Evian, chez les Missionnaires de Saint-François de Sales.

(1) Voir note (2), p. 268. Victor-Amédée pouvait, d'Annecy, surveiller mieux les mouvements des troupes du duc de Nemours et ses agissements avec la France. Il lui était plus facile aussi de préparer les voies à une réconciliation sur les terres mêmes du prince révolté.

(2) Un autre exemplaire du *Traité de l'Amour de Dieu*.

(3) Catherine Chabot, femme de César-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, frère du duc de Bellegarde. (Voir ci-dessus, note (1), p. 130.) L'enfant attendu à cette date mourut jeune. En 1621, madame de Termes eut une fille, Marie-Anne, que son oncle Roger maria, avec dispense, au fils de sa sœur, Jean-Antoine de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan.

MCCXXXII

AU PRINCE DE PIÉMONT VICTOR-AMÉDÉE

Un dessein sur Genève.

Annecy, 23 août 1616.

Monseigneur,

Vostre Altesse aura memoire que je luy dis dans sa chambre ⁽¹⁾, qu'il y avoit un homme lequel, des quelques années, avoit désiré de proposer quelque dessein pour Geneve a Son Altesse ⁽²⁾. Maintenant donq il est revenu a moy, qui le rens porteur de cette lettre, affin que si Vostre Altesse le treuve a propos, elle l'escoute sur ce sujet ; car a cette seule intention je l'ay renvoyé vers

(1) Le prince de Piémont était au château d'Annecy. (Voir ci-dessus, note (2), p. 268).

(2) Un an plus tard, le 5 août 1617, le président Favre écrivait à Victor-Amédée : « J'ay esté adverty par Monseigneur l'Evêque de Geneve... que certain gentilhomme bourguignon, nommé Delaborde, qui se presenta l'an passé a V. A. S. a Nécly et fut par elle remis au sieur de la Tuille, va rodant par les environs de ce pais, s'estant laissé entendre a quelques uns qu'il avoit une entreprise sur Geneve, ou, de fait, il a demeuré plus de quinze jours sous pretexte de quelques affaires qu'il disoit y avoir, pendant lequel tems on dit qu'il a mesuré et compassé tous les fossés, bastillons et autres fortresses de la ville, comme grand et excellent geometrien qu'il est, à ce qu'on dit. Mais ayant commencé d'estre decouvert et soupçonné, il s'est sauvé n'y a pas plus de huit jours. » (Mugnier, *Correspondance du Président Favre*, tome II, publié par la Société savoisiennne, etc., 1905.) En effet, à la date du 24 juin, le Conseil de Genève s'était ému de la présence de l'étranger dans ses murs : « Il résulte des informations prises sur le sieur de la Borde, » consigne-t-il dans ses Registres, « qu'il a sa maison auprès de Blois, est seigneur de trente mille livres de rente, papiste, versé aux mathématiques et entendu au fait des pétards; qu'il n'a jamais servi l'Espagne, mais qu'au contraire il a dépensé 20.000 écus pour lever un régiment dans l'armée des Princes, lequel s'est débandé; qu'il veut en lever un autre pour le service de Savoie; que si son dessein manque, il ira vers les Vénitiens, et que si cela lui manque aussi, il ira vers l'Empereur. Sur quoi, arrêté de lui signifier que son séjour ici a été assez long. » (Reg. du Conseil d'Etat de la Rép. de Genève.)

Il est évident que le sieur de la Borde est le personnage que François de Sales présente, le 23 août 1616, au prince de Piémont.

elle, a laquelle faysant tres humblement la reverence,
je suis,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

23 aoust 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCCXXXIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

L'avis du Saint sur un projet au sujet de Genève. — Témoignage en faveur
de son auteur.

Annecy, 29 août 1616.

Monseigneur,

Il y a deux ans que ce porteur m'a communiqué un dessein qu'il a pour le service de Vostre Altesse, et sur la commodité de la presence de Monseigneur le Prince, il le luy a déclaré ⁽¹⁾; et croy que mesme il aura receu commandement de le représenter a Vostre Altesse, bien qu'a mon advis il ne soit pas tems de rien toucher du costé auquel le dessein vise. Mays, en toute façon, j'atteste en bonne foy que depuis que j'en ay eu la communication, ce porteur n'a cessé de desirer de le proposer, et s'est engagé en la troupe delaquelle il est, expres pour avoir sujet et moyen d'approcher Vostre Altesse, ainsy qu'il m'a tous-jours asseuré et qu'il a desiré que je fisse sçavoir a Vostre Altesse, a laquelle je fay tres humblement la reverence et suis,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XXIX aoust 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Voir la lettre précédente et la note qui l'accompagne.

MCCXXXIV

AU MÊME

François de Sales offre à son prince le *Traitté de l'Amour de Dieu*.

Annecy, 6 septembre 1616.

Monseigneur,

J'offre a Vostre Altesse un *Traitté de l'Amour de Dieu* que j'ay mis en lumiere ces jours passés ; non que je l'estime digne des yeux d'un si grand Prince, mays affin qu'en ce que je puis, je face hommage a Vostre Altesse luy présentant les fruitz de mes labeurs, comme issus d'une personne qui ne pensera jamais d'avoir rien de plus cher en ce monde que l'honneur d'estre advoüé,
Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Le 6 septembre 1616.

MCCXXXV

A LA MÈRE DE CHANTAL (1)

(FRAGMENT)

Une des joies du Saint dans le Ciel. — Fleurs à jeter sur le berceau de Marie.

Annecy, 7 septembre 1616.

.
Je vis en esperance, ma tres chere Fille, que si mon ingratitude ne me forclost point du Paradis, je jouiray un

(1) Nous n'avons ici, évidemment, qu'un texte tronqué, peut-être même composé de deux fragments; cependant, il semble que la *Supérieure de la Visitation* donnée comme destinataire dès 1626 soit la Mère de Chantal. En septembre 1616, elle partageait ce titre avec les Mères Favre et de Brécard; mais le début de la lettre suivante ne permet pas de songer à la Supérieure de Moulins, et le petit défi spirituel proposé dans celle-ci paraît s'adresser aux plus proches Filles du saint Fondateur.

jour par complaisance de la gloire eternelle en laquelle vous vous plaires par jouissance, apres avoir saintement porté la croix en cette vie, que le Sauveur vous a imposee, du soin de le servir fidellement en vostre personne et en la personne de tant de cheres Seurs, qu'il veut estre vos filles en ses entrailles.

Je les salue, ces tres cheres filles, en l'amour de la tres sainte Vierge, sur le berceau de laquelle je les invite de jetter tous les matins des fleurs pendant cette sainte octave : des saintz soucys de la bien imiter, des pensees de la servir a jamais, et sur tout des lis et des roses de pureté et ardente charité, avec les violettes de la tres sacree et tres desirable humilité et simplicité*.

* Cf. tom. VIII huj. Edit., Serm. xcvm, p. 146.

FRANÇOIS, E. de Genève.

Ce 7 septembre 1616.

MCCXXXVI

A LA MÈRE DE BRÉCHARD
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

Les débuts de la fondation du monastère de Moulins. — Quels sont les signes de la bonté d'une œuvre. — La tentation des « anges terrestres. » — Encouragements à la générosité et à la confiance.

Annecy, 19 septembre 1616 (1).

Je n'ay receu aucune de vos lettres, ma tres chere Fille, depuis vostre depart; cela, je vous prie, que veut il dire? Or, je sçai bien neanmoins que vostre charité est invariable.

Mays j'apprens par lettres venues de Lyon, que vous estes malade, et un peu mesme estonnee de n'avoir pas

(1) Hérisant, le premier, a donné à cette lettre adresse et date : *A la Mère de Chantal, fin janvier 1615*; mais il s'est trompé dans ses conjectures. La lecture attentive du texte suffit à convaincre qu'il s'agit ici de la Mère de Brécharé et des épreuves qu'elle eut à supporter à la fondation du monastère de Moulins. La date se déduit du rapport étroit de ces lignes avec celles qui furent écrites le 19 septembre 1616 à M^{me} des Gouffiers. (Voir la lettre suivante.)

trouvé les choses en si bons termes comme nostre desir nous le faysoit imaginer ⁽¹⁾. Voyla, ma tres chere Fille, des vrays signes de la bonté de l'œuvre : l'acces y est tous-jours difficile, le progres un peu moins, et la fin bienheureuse. Ne perdes point courage, car Dieu ne perdra jamais le soin de vostre cœur et de vostre troupe, tandis que vous vous confieres en luy. La porte des consolations est malaysee; la suite sert de recompense. Ne vous degoustes point, ma chere Fille, et ne laisses point affoiblir vostre esprit entre les contradictions. Quand fut ce que le service de Dieu en fut exempt, sur tout en sa naissance ?

Mais il faut que je vous die naïvement ce que je crains plus que tout en cette occurrence : c'est la tentation des aversions et repugnances entre vous et nostre [Sœur des Gouffiers ⁽²⁾], car c'est la tentation qui arrive ordinairement es affaires qui dependent de la correspondance de deux personnes; c'est la tentation des anges terrestres, puisqu'elle est arrivee entre les plus grans Saintz, et c'est nostre imbecillité, de tous tant que nous sommes enfans d'Adam, qui nous ruine, si la charité ne nous en

(1) Les difficultés avaient commencé de bonne heure pour les fondatrices : « Elles souffrirent beaucoup dans le voyage, » raconte l'*Histoire de la Fondation*, « parce que, ayant compté sur les grands secours que « M^{re} des Gouffiers » avait promis, elles n'avaient fait aucune provision et n'avaient que trois pistoles pour les frais » de route. Arrivées dans la capitale du Bourbonnais, ce fut pire encore. « Deux ou trois jours apres l'establisement » (24 août 1616), continue une autre annaliste, « Nostre Seigneur visita ceste petite maison comançante, affligeant la bonne Mere de maladie, en sorte qu'elle fut pres de deux mois dans le liet. Elle souffrit beaucoup de disettes, car nostre Congregation ayant commencé dans une totale pauvreté, » on « ne peut pas fournir cette fondation que fort petitement... veü mesme que l'on fesoit esperer des grands avantages temporels a Molins, desquels il ne se parla point quand on fut sur le lieu. » (*Hist. de la Fondation*, par la Mère de Chaugy; voir aussi *Les Vies de quatre des premieres Meres*, 1659-1892, Vie de la Mère de Brécharé, chap. xi.)

(2) Nul doute que « nostre N. » des éditions antérieures, ne soit « nostre Sœur des Gouffiers. » Les différents récits de la fondation la désignent clairement, tout en voilant discrètement son nom. « Notre très honorée Mère Jeanne-Charlotte partit, » disent-ils, « sous la conduite d'une dame qui, s'étant mêlée de procurer la fondation, prit tellement le dessus, que la bonne Mère n'osait sonner mot. » (*Vie manuscrite*, par la Mère de Chaugy.) Les lettres de sainte Jeanne de Chantal (vol. I) révèlent aussi les peines sans nombre que suscita « le terrible esprit » de l'ancienne Religieuse du Paraclét.

delivre. Quand je voy deux Apostres se separer l'un de l'autre pour n'estre pas d'accord au choix d'un troisieme compaignon *, je treuve bien supportables ces petites repugnances, pourveu qu'elles ne gastent rien, comme cette separation-la qui ne troubla point la mission apostolique. Si quelque chose de tel arrivoit entre vous deux, qui estes filles, cela ne seroit pas estrange, pourveu qu'il ne durast pas. Mays neanmoins, ma tres chere Fille, rehaussez vostre esprit, et voyez que vostre action est de grande consequence. Souffrés, ne despités point, adoucisses tout, regardes que c'est la besoigne de Dieu a laquelle cette dame ⁽¹⁾ s'employe selon son sentiment, et vous selon le vostre, et que toutes deux vous devez entreporter et entre-supporter pour l'amour du Sauveur. Deux ou trois annees se passent bien tost, et l'eternité demeure.

* Act., xv, 37-40.

Vostre maladie corporelle sert de surcharge, mais l'assistance promise aux affligés * vous doit grandement fortifier. En somme, gardes vous bien des discouragemens. Croyes-moy, il faut semer en travail, en perplexité, en angoisse, pour recueillir en joye *, en consolation, en bonheur, et la sainte confiance en Dieu adoucit tout, impetre tout et establit tout.

* Cf. Matt., xi, 28.

* Cf. Ps. cxxv, 5.

Je suis tout vostre, certes, ma tres chere Fille, et je ne cesse point de prier Dieu qu'il vous face sainte, forte, constante et parfaite en son service. Je salue tres cordialement nos cheres Seurs ⁽²⁾, et les conjure de prier Dieu pour mon ame, inseparable de la vostre et des leurs en la dilection qui est selon Jesus, nostre Sauveur *.

* Cf. Ephes., v, 2.

FRANÇOIS, E. de Geneve.

(1) Il semble que le texte du Saint ait été changé ici : il a dû très probablement nommer M^{me} des Gouffiers, ou lui donner l'appellation de « Sœur ».

(2) Les Sœurs Françoise-Gabrielle Bailly, Marie-Avoye Humbert et Jeanne-Marie de la Croix, coopératrices de la nouvelle fondation.

MCCXXXVII

A MADAME DES GOUFFIERS, A MOULINS (1)

L'union, condition de la force. — Les renardeaux dans les vignes.
Se garder de la prudence humaine.

Annecy, 19 septembre 1616.

Cette grande chere Fille qui n'escrit point meriteroit qu'on la laissast aussi en son silence ; mays mon affection ne le permet pas. Et que vous diray-je donq, ma tres chere Fille? Je vous recomande la confiance en Dieu, la parfaite simplicité, la sincere dilection.

Vous avez la ces pauvres cheres Seurs, lesquelles sont sous vostre credit, et dependent de vostre assistance au progres du service pour lequel elles sont allees (2) : unissés vos cœurs et foibles forces, car par l'union vous prendres des forces invincibles.

Nostre Mere (3) vous dira peut estre, si elle en a le lovsir, la crainte que j'ay que les renardeaux n'entrent dans cette petite nouvelle vigne pour la demolir * ; je veux dire les aversions et repugnances, qui sont les tentations des Saintz. Estouffés les en leur naissance ; tenes vostre charité bandee et tenes pour suspect tout ce qui sera contraire a l'union, au mutuel support, a la reciproque estime que vous devez avoir les unes envers les autres. Gardes vous de la prudence humaine, que Nostre Seigneur estime folie *, et travaillés en paix, en douceur, en confiance, en simplicité.

Si tost que vous aures fait ce que vous avez a faire, vous feres bien d'achever vostre affaire particuliere (4).

(1) Le titre de « grande Fille » a fait errer les éditeurs précédents, qui ont cru reconnaître dans la Mère Favre la destinataire de cette lettre. Le Saint s'adresse ici à M^{me} des Gouffiers ; le second alinéa ne permet pas d'en douter, non plus que l'allusion finale à l'« affaire particuliere. »

(2) Les Sœurs du monastère de Moulin. On se rappelle les circonstances de la fondation qui en faisaient l'œuvre de M^{me} des Gouffiers, et mettaient les Religieuses véritablement sous son « credit. » (Voir ci-dessus, note (1), p. 256.)

(3) La Mère de Chantal.

(4) C'était sa rupture définitive avec le Paraclet.

* Cant., II, 15.

* I Cor., III, 19.

Vives toute dans les entrailles de la charité divine, ma
tres chere Fille, a qui je suis de tout mon cœur

Vostre serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 19 septembre 1616.

MCCXXXVIII

A SŒUR FRANÇOISE DE CERISIER, CLARISSE D'ANNECY (1)

Charitable intervention du Saint dans une affaire.

Annecy, 26 septembre 1616.

Ma tres chere Cousine,

J'ay parlé au R. P. Gardien (2), par le commandement
de Son Altesse (3), et il m'a dit quil attendoit dans peu
de jours le P. Provincial (4), a la venue duquel la resolu-
tion se fera sans replique, et Son Altesse luy recom-
mandera l'affaire, selon que ce matin elle me l'a dit. Pour
moy, je treuve bon que vous voyies une fin de cette pour-
suite, et il ne tiendra pas aux prieres que j'en feray au
P. Provincial et au P. Gardien.

Vives tous-jours toute a Dieu, et me recommandes

(1) Françoise de Cerisier, fille d'Antoine, coseigneur de Marthod et Cornillon, entra au couvent de Sainte-Claire d'Annecy en 1603, et y mourut en 1629. L'obituaire porte qu'elle « a fait bonne fin. » (Archiv. de l'Acad. Salés.; voir *Mém. et doc.*, 1881, tome III.)

(2) Déjà en 1615, le gardien des Cordeliers d'Annecy était Claude Saulnier ou Sannier, « homme d'un grand mérite, aimé de Dieu et des créatures, » dit un ancien registre. Il décéda confesseur des Clarisses, le 10 août 1629. (Archiv. de l'Acad. Salés.; voir *ibid.*)

(3) Le prince de Piémont, que François de Sales avait entretenu des intérêts des Maisons religieuses. (Cf. ci-après, Lettre MCCXLIV, p. 290.)

(4) Frère Didier Richard, profès du couvent de Bar-sur-Aube, docteur de Paris, maître célèbre de scholastique chez les Cordeliers de cette ville, élu provincial de la Province de Saint-Bonaventure (cf. le tome précédent, note (4), p. 264) en l'année 1616, au Chapitre de Clermont. Il reçut de nouveau cette charge au Chapitre de Chalon en 1623, et l'exerça quatre ans. (*Mém. pour l'Hist. de la Prov. des Cordeliers dite de St-Bonaventure*, Bibl. de Lyon, Ms. n° 1422.)

souvent a sa misericorde et a la charité de la R^{de} Mere (1), afin qu'elle me face part de ses prieres, et a celle des autres Seurs.

Vostre tres humble cousin et frere en N. S.,

FRANÇ^s, E. de Geneve,

XXVI septembre 1616.

Seur Françoisse de Cerisier,
Religieuse de S^{te} Claire.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Dole.

(1) L'Abbesse de Sainte-Claire d'Annecy était alors Charlotte de la Ravoire. Admise au monastère le 5 janvier 1590, elle le gouverna de 1615 à 1620, et de 1636 jusqu'au 25 avril 1637, date de sa mort. (Archiv. de l'Acad. Salés.; vide ubi supra.)

MCCXXXIX

A LA MÈRE DE CHANTAL

(BILLET INÉDIT)

Démarche du Fondateur auprès des syndics pour garantir les matériaux de l'église de la Visitation.

Annecy, commencement d'octobre 1616 (1).

Nous ferons parler aux scindiques (2), ma chere Mere ; car, quant a Son Excellence (3), il ne faut pas, en cette

(1) Nous lisons aux Registres des Délibérations du Conseil de Ville, en date du 30 septembre 1616 : « Les sieurs scindics ont receu estroict commandement de S. A. et... de S. E... de reparer promptement les murailles de la ville. » On verra ci-après (note (3), p. 284) à quelle occasion étaient prises ces mesures de prudence. Sans retard, la Mère de Chantal avertit le saint Evêque des difficultés qu'elles soulevaient pour les Religieuses de la Visitation, alors en pleine construction de leur église : « Comme garderons-nous le bois de notre clocher, ... que messieurs de la Ville veulent prendre, » écrit la Fondatrice, « comme aussi toute notre chaux et sable ? Et ils disent encore qu'ils nous feront refaire leur muraille. Nous avons pensé de prier M. de Travernay d'aller trouver Son Excellence pour cela, afin qu'elle nous garantit ; mais je désire, mon très cher Père, de savoir si vous l'agréez, et comme nous pourrions mieux faire. » (*Lettres*, vol. I, p. 94.) François de Sales répond évidemment ici à ces lignes, et la date que nous donnons n'est pas douteuse.

(2) Les syndics élus le 1^{er} mai 1616 étaient : Jacob Garin, docteur ès-droits, Jean Crochet, Guillaume Méclard et Jean-Louis Favre. (Registre des Délib. municip.)

(3) Sigismond d'Est, marquis de Laus.

presse, l'incommoder. Pour la chaux et le sable, il sera malaysé de la garantir, mais il faudra la faire appretier. Sil failloit employer quelqu'un pour le bois du clocher, ce seroit M. de Monthouz ⁽¹⁾; mais je m'en vay envoyer parler aux scindiques. ⁽²⁾

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé Routier,
curé de Saint-Nizier, à Lyon.

(1) Claude de Monthoux, fils de François de Monthoux et de Claudine de la Lée ou l'Alée, gentilhomme ordinaire de la chambre de Son Altesse, avait épousé en 1612 Péronne de Rossillon. Le 23 août 1616, il fut élu capitaine de la ville d'Annecy, et devint, en 1623, « coronel » du régiment de Genevois. Quand il mourut, en 1651, il était âgé d'environ soixante-quinze ans.

(2) Le bas de l'Autographe est coupé.

MCCXL

A MONSIEUR PIERRE FENOUILLET
ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

La fidélité d'un porteur de lettres qui ne doit pas être suspectée.
Nouvelles de guerre.

Annecy, 5 octobre 1616.

Monseigneur,

Ce jeune homme de cette ville allant a Tolose pour y
estudier en droit ⁽¹⁾, je ne puis que je ne vous salue tres

(1) En 1229, le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre des Albigeois, imposa au comte de Toulouse l'obligation d'entretenir pendant dix ans des maîtres de théologie, de droit et de grammaire, afin d'assurer aux clercs des régions méridionales un enseignement orthodoxe. Ainsi furent jetés les premiers fondements de l'Université, officiellement érigée quelques années plus tard (1233) par le Pape Grégoire IX. — La Faculté de droit, organisée dès l'origine, comprenait l'enseignement du droit canon et du droit civil, et se consacrait spécialement à l'étude du droit romain en vigueur dans ces contrées. Au milieu de la décadence des autres Facultés, décadence qui commença dès la fin du xiv^e siècle, elle garda seule un peu de vie et c'était toujours parmi ses membres qu'on choisissait le recteur. Elle comprenait six chaires, auxquelles on nommait à la suite d'un concours et sous l'approbation du Parlement. Le procès-verbal d'une enquête faite en 1668 nous apprend que, depuis

humblement par la commodité quil me donne de vous faire presenter ces quatre lignes ⁽¹⁾, auxquelles je joins une lettre de nostre grand amy ⁽²⁾, que j'aurois bien apprehension d'envoyer avec les marques d'avoir esté declose (comme en effect elle me fut rendue telle), si je n'estois assureé de la confiance que vous aves en ma fidelité. Je l'ay donq fait fermer de mon cachet, affin que, si d'aventure le paquet s'ouvroit, comme fit celuy dans lequel elle me fut addressée, elle ne fust pas ouverte par le froissement du port ; car c'est ainsy qu'elle fut declose, et non par la malice du porteur, qui me rendit tout le paquet debiffé, mais en sorte que je conneus quil ny avoit point touché.

Nous sommes a la veille de recevoir bravement nos ennemis, silz sont resolu, comm' on nous menace, de venir a nous, et esperons que Dieu regardera nostre innocence ⁽³⁾. On ne laisse pas pourtant de travailler a la reunion des Princes, sous le credit desquelz on nous dit que tout ce malheur nous est préparé ⁽⁴⁾.

quatre-vingts ou cent ans, les Ecoles de droit canon et droit civil étaient réunies en une seule : trois professeurs enseignaient le matin et trois l'après-dinée, chacun pendant une heure. (D'après des *Notes de M. Léon Le Grand*, archiviste aux Archives Nationales.)

(1) Le porteur de cette lettre était Jean-Claude d'Amidou, né à Cluses, de Nicolas, seigneur de Symond, et de Jeanne de Bieux. (*Mém. de l'Acad. Salés.*, 1888, tome XI, pp. 219, 220.) C'est le seul étudiant savoyard que mentionnent, comme arrivant à cette époque, les Registres de la Faculté de droit de Toulouse ; il en suivit les cours de janvier 1617 au 11 février 1622, date des testimoniales qui lui furent accordées. (Archiv. de la Faculté, Reg. 24, fol. 48.) Cette même année, il apparaît parmi les nouveaux avocats du Sénat de Savoie à la rentrée du 14 novembre.

(2) Antoine des Hayes.

(3) Le duc de Nemours, pour gagner à sa cause la cour de France, avait député à Paris, vers la fin d'août, Guillaume de Bernard de Foras. Pendant que ce gentilhomme traitait auprès de la Reine mère et des princes français, Henri de Savoie, encouragé par les subsides déjà reçus de don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, se préparait à entrer en campagne. Le prince de Piémont, de son côté, organisait activement la défense, et la rencontre des deux armées devenait de jour en jour imminente. Plus que toute autre ville, Annecy avait à redouter l'approche du duc de Nemours, irrité de sa courageuse résistance du 22 juillet (voir ci-dessus, note (2), p. 266) et de l'occupation de son château par Victor-Amédée.

(4) Ce fut le 26 octobre, dans la vallée de Chésery, qu'eut lieu la rencontre des troupes de Nemours et de Savoie. Le prince de Piémont fut victorieux, et Henri ne songea pas à continuer la guerre. L'accommodement entre les deux

Dieu, par sa bonté, nous veuille donner sa tressainte
paix, et vous conserver a longues annees, Monseigneur,
a qui je suis,

Tres humble et tres obeissant confrere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

5 octobre 1616.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Montpellier.

branches de la Maison de Savoie. préparé par Fresia, l'ambassadeur savoysard à Paris, par de Lassey, Bellegarde et Lesdiguières, fut rapidement conclu. C'est qu'en effet les circonstances commandaient à Charles-Emmanuel des ménagements envers un vassal de la couronne de France. Les deux princes se réunirent le 14 novembre près du pont de Grésin, et le traité de paix fut signé à des conditions plus avantageuses que Nemours n'aurait dû s'y attendre. (D'après Ducis, *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours*, Annecy, 1883; Mugnier, *Hist. du Président Favre*, Paris, 1902-1903, chap. XIX.)

MCCXLI

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Départ du prince de Piémont. — Condition pour obtenir un bénéfice.
Nouvelles différées.

Annecy, 6 octobre 1616.

Ma tres chere Fille,

Le Prince part aujourd'hui ⁽¹⁾ et M. de Charmoisy le suit pour la conduite de l'artillerie ⁽²⁾. Au retour, je tireray quelque resolution du tems auquel on pourra terminer l'affaire que vous aves avec M. de Monregard ⁽³⁾. Cependant, ces bons Peres vous consoleront ⁽⁴⁾, et j'ecris

(1) Victor-Amédée, prince de Piémont, qui avait séjourné à Annecy depuis le 12 août. (Voir ci-dessus, note (2), p. 268.)

(2) Depuis le commencement des troubles, Claude de Charmoisy avait été l'un des plus intelligents et dévoués serviteurs du duc de Savoie; son mérite, après ses longues disgrâces passées, se faisait jour enfin, et lui obtenait l'importante charge de grand maître de l'artillerie.

(3) François Cristan, seigneur de Montregard (voir ci-dessus, note (2), p. 195).

(4) Ce même jour partaient à pied d'Annecy pour Rumilly le P. Simplicien Fregoso, supérieur des Barnabites, et le P. Vitalien Berretta. Ils allaient publier l'Indulgence plénière accordée, le 22 décembre 1615, par un document pontifical dont ils étaient porteurs. Pendant cinq jours, ils se livrèrent avec zèle

a M. Rivolat quil s'exerce a faire la Doctrine chrestienne; cela le disposera a pouvoir obtenir quelque benefice et a le servir (1).

Je vous salue de tout mon cœur, lequel, comme vous sçaves, souhaite mille et mille benedictions au vostre, auquel je diray a nostre premiere veue deux nouvelles pour Rumilly qui luy seront des plus agreables (2). Mays il y faut tant de secret, que jè ne les veux pas escrire.

Ce VI octobre 1616.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

au ministère de la chaire et du confessionnal, et l'on compta environ six cents personnes qui s'approchèrent des Sacrements à cette occsion. (*Acta Collegii, Archiv. commun. d'Annecy, Série GG, Fonds du Collège Chappuisien.*)

(1) Sans doute François Rivollat, né à Rumilly, qui avait reçu la tonsure le 22 mars 1608. Tout autre renseignement nous fait défaut.

(2) Il s'agissait très probablement de nouvelles concernant le service divin à Rumilly, où il était si difficile au saint Evêque de l'établir selon ses desirs. François de Sales — on le voit par une lettre du 6 avril 1617 — avait parlé au prince de Piémont d'une fondation de Barnabites dans cette petite ville; peut-être était-ce l'une des bonnes nouvelles.

MCCXLII

A MADAME DES GOUFFIERS

Difficultés et épreuves de la Visitation de Moulins. — La présence de la Mère de Chantal indispensable à Annecy. — Que M^{me} des Gouffiers supporte courageusement le fardeau que sa bonne volonté lui a fait désirer. — Pourquoi le Fondateur ne veut pas multiplier les Maisons de sa Congrégation.

Annecy, 8 octobre 1616.

(1).
. vigne; et voyla que ces infirmités se sont interposees, qui la tiennent au lit et hors du train requis; et a cela surviennent des aversions et repugnances,

(1) Le haut de l'Autographe a été coupé. Selon toute apparence, la lettre n'avait qu'une page, avec l'adresse au verso.

infirmités spirituelles (1). Or sus, embarqués pourtant que l'on est, il ne faut pas perdre courage, mais user de toute la dextérité possible pour empescher que nos imbecillités ni (*sic*) scandalisent point ceux du monde. Et puis que le P. Recteur (2) propose un expedient, il le faut prendre tel quil le dit, hormis qu'apres avoir envoye a vostre choix ce qui sera plus propre pour cette Mayson-la et pour Rion (3), vouloir encor faire faire des absences a nostre Mere (4), c'est dire quil faut demanteler cette Mayson et la laisser a la merci des vens ; car, comme vous sçaves, il y a peu de Meres et beaucoup de filles,

(1) On a parlé déjà (voir ci-dessus, notes (1) et (2), p. 278) de la maladie qui arrêta la Mère de Bréchar d dès le début de la fondation, et de l'impérieuse autorité qu'exerçait M^{me} des Gouffiers. Celle-ci avait si bien pris le gouvernement de la maison, qu'elle « était tenue pour la Mère, » raconte Sœur Jeanne-Marie de la Croix, « et l'on fut plusieurs mois sans que la très chère Mère Jeanne-Charlotte eût vu presque personne de la ville. » (*Vie manuscrite de la Mère de Bréchar d.*) On conçoit que cette manière d'agir pouvait exciter les « aversions et repugnances » des Sœurs de la petite et pauvre Communauté, tandis que les infirmités de la vénérable Supérieure renouvelaient en M^{me} des Gouffiers ses désirs d'avoir à Moulins la Mère de Chantal elle-même.

(2) Depuis 1611, le P. Aignan Moreau était recteur du collège de Moulins. Né à Chartres, en septembre 1571, il entra dans la Compagnie de Jésus le 28 juin 1593, à Verdun ; devint profès des quatre vœux le 30 octobre 1611, à Paris, et mourut à Blois le 12 août 1642. Pendant les quarante-neuf ans de sa vie religieuse, on le trouve successivement professeur, recteur, père spirituel, etc. Il fut partout un homme de grande édification, vivant exemplaire de l'observance régulière. Arrivé à la vieillesse, le fervent Jésuite ne se relâcha en rien de sa fidélité et de son exacte pratique de la vie commune. Très assidu à entendre les confessions, c'est à ce poste de dévouement que le mal de la mort le surprit. Il ne s'arrêta qu'un jour, l'employa tout entier à se préparer au dernier passage, et s'endormit paisiblement dans le Seigneur. (D'après les *Notes du R. P. Hafner, S. J.*, archiviste général de la Compagnie.)

Le P. Moreau fut un de ceux qui aidèrent M^{me} des Gouffiers à négocier la fondation de la Visitation de Moulins (cf. ci-dessus, note (1), p. 256, et sa lettre à l'Appendice I). Il devint dans la suite le plus ferme appui de la Mère Jeanne-Charlotte de Bréchar d au milieu des difficultés sans nombre qu'elle rencontra. « Ce m'est un grand repos de vous sentir le secours et support de ce bon Père, » écrivait la Mère de Chantal à sa fille. Et encore : « Oh ! certes, l'on connaît par ses lettres qu'il marche en sincérité et qu'il a l'esprit de Dieu. » (*Lettres*, vol. I, pp. 171, 173.)

(3) La fondation de Riom était imminente à cette époque (voir ci-dessus, note (1), p. 163). Le 4 septembre, sainte Jeanne de Chantal annonce que « si ceux de Riom persévèrent, » on leur enverra au mois de mai « Sœur Marie-Madeleine » de Moux, « avec la petite Paule-Jéronyme » de Monthoux « et une brave novice. » (*Lettres*, vol. I, p. 141.)

(4) La Mère de Chantal.

dont les unes sont des-ja venues, les autres viendront au premier jour ⁽¹⁾, et il faut une Mere icy qui suffise a tout ; laissant a part les grandes bonnes affaires qui sont par deça pour cetté Congregation, ausquelles nostre seule Mere peut respondre ⁽²⁾.

Ce pendant donq, supportes, ma tres chere Fille, le fardeau que vostre bonne volonté au service de Dieu vous a fait desirer et prendre sur vos espauls, lesquelles seront asses fortes pour cela si vous vous appuyes un peu sur la Croix de Nostre Seigneur, en laquelle il a porté sur les siennes le faix de tant d'iniquités et miseres. Si vous juges avec le P. Recteur quil soit expedient que vous venies vous mesme ⁽³⁾, nous vous verrons, et parlerons plus clairement des raysons que nous avons de ne vouloir pas meshuy multiplier les familles de cette Congregation, jusques a ce que nous ayons des meres de famille convenables. Mays tenes vostre cœur en charité, c'est a dire, supportes le prochain, car ce support est la charité, et la charité, ce support.

Pries bien Dieu pour moy, et saches que je suis invariablement vostre, de toute mon affection.

Le VIII octobre 1616. ⁽⁴⁾

A ma tres chere Fille en N. S.,
Madame de Gouffiez.
A Moulins.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Reims.

(1) « Si les troubles n'empêchent, » écrit la Fondatrice le 22 septembre, « nous aurons une douzaine de novices cette année. » (*Lettres*, vol. I, p. 146.) Parmi ces futures Sœurs, on peut citer Hélène Le Blanc, Anne de Beaumont-Carrs, Claudine de Vallon.

(2) On travaillait beaucoup en ce moment pour obtenir de Rome les autorisations nécessaires à l'établissement définitif de la Congrégation. Pour le règlement d'une foule de questions, l'avis de la Sainte était urgent.

(3) Malgré le désir des Fondateurs, qui comprenaient la nécessité de retirer de Moulins M^{me} des Gouffiers, celle-ci ne vint pas à Annecy.

(4) Ici, la Mère de Chantal ajoute de sa main quelques lignes à la lettre du Saint : « Je ne voy pas comment vous puissies avoir des filles qu'en les venant choisir vous mesme ; l'utilité et nesaisité le requiert ainsi. Il m'est permis de vous dire cecy, et que je suis toute vostre, vous supliant derechef d'asurer le R. Pere Recteur que sa charité m'oblige d'estre a jamais toute sa tres humble fille et servante en N. S. VIVRE JESUS. »

MCCXLIII

A LA MÈRE DE BRÉCHARD
 SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS (1)

La « plus excellente leçon de la doctrine des Saintz. » — Souhails
 de François de Sales à une fille de son cœur.

Annecy, 8 octobre 1616.

Ma tres chere Fille,

.
 Les aversions et repugnances dequoy on nous escrit nous exercent un peu. O Dieu! quand sera-ce que le support du prochain aura sa force dans nos cœurs? C'est la derniere et plus excellente leçon de la doctrine des Saintz : bienheureux l'esprit qui la sçait. Nous desirons du support en nos miseres, que nous treuvons tous-jours dignes d'estre tolerees ; celles du prochain nous semblent tous-jours plus grandes et pesantes.

Dieu vous face sainte, ma tres chere Fille, et toute vostre chere troupe. Dieu soit exalté en vos miseres, sur le throsne de sa bonté et le theatre de vostre pure et sincere humilité. Dieu vous face tout faire pour sa gloire, affin qu'un jour vous en soyes couronnee.

Ma tres chere Fille, vous estes la fille de mon cœur, et je ne laisseray jamais de souhaiter que vous soyes la fille du cœur de Dieu, qui nous a donné des cœurs affin que nous fussions ses enfans, en l'aymant, benissant et servant es siecles des siecles.

VIVE JESUS !

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 8 octobre 1616.

(1) Cette lettre, de même date et traitant du même sujet que la précédente, est certainement écrite à la Mère de Brécharde. Selon toute apparence, le texte a été mutilé.

MCCXLIV

A M. CLAUDE DE BLONAY

(INÉDITE)

Résolution prise dans une assemblée présidée par le prince de Piémont.
La communiquer au Conseil de la Sainte-Maison de Thonon.

Annecy, 10 octobre 1616.

Monsieur,

Il y a quelques jours que Son Altesse fit un' assemblée pour prendre les résolutions convenables à la réparation des Monastères, tant en ce qui regarde les bastimens temporelz qu'aussi en ce qui regarde l'edifice spirituel de la discipline régulière (1).

Et quant à la première, sadite Altesse a ordonné que, venant à vaquer des prébendes, on les retienne vaquantes jusques à ce que autrement soit prouvé. Je le dis au P. D. Fulgence avant son départ (2); mais sachant qu'il y a une place vacante maintenant (3), je vous prie de la

(1) Profitant du séjour de Victor-Amédée à Annecy, le saint Prélat avait conféré longuement avec lui sur les moyens à prendre pour la réforme des Monastères d'hommes et de femmes de la Savoie. Il lui présenta même un mémoire écrit de sa main sur cet important sujet, et le « tres-religieux Prince... luy bailla parole » de « faire exécuter, quand il en verroit estre le temps, » les mesures proposées. (Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. VIII.)

(2) Le P. Fulgence Chiocari, originaire de Novare, venait d'être nommé supérieur des Barnabites de la Sainte-Maison de Thonon. Depuis le 9 novembre 1614, il faisait partie de la petite Communauté d'Annecy qu'il revint gouverner du 8 juillet 1620 au 22 juin 1623. Après avoir dirigé ensuite le collège de Saint-Alexandre de Milan, D. Fulgence fut mis, en 1632, à la tête de la Province de Savoie-Piémont, puis devint assistant du Père Général. Dans toutes ces charges, il se conduisit avec une parfaite humilité et modestie; son dévouement pour sa Congrégation lui fit entreprendre de fréquents et longs voyages en Italie, en France et en Allemagne. Il mourut à soixante et onze ans, le 28 septembre 1651, au collège de Milan. (D'après les *Acta Collegii*, Archiv. commun. d'Annecy, Série GG, *Fonds du Collège Chappuisien*, et la *Vie de Mgr Guérin*, traduction italienne, Milan, 1859, p. 255.)

(3) Serait-ce une des prébendes monacales du prieuré de Contamine dont il s'agirait ici ?

retenir vacante, c'est a dire, de faire que le Conseil ⁽¹⁾, auquel il appartient de prouvoir, sursoye. Et pourres, sur cette lettre que je vous fay, en parler audit Conseil de la part de Son Altesse, puisqu'elle m'a commandé d'y tenir main, et que je le prie tenir, suppliant Monseigneur l'Archevesque ⁽²⁾ de le faire, comme je fay par la lettre ci jointe, en vous tesmoignant que je desire que vous y ayes l'œil entant quil vous compete, vous parlant de la part de Son Altesse, et au Conseil par vostre entremise, et n'adjoustant plus rien, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre plus humble confrere,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

X octobre 1616, Annessi.

Monsieur

Monsieur de Blonnay,

Prefect de la S^{te} Mayson.

Revu sur une copie conservée à Rome, dans les Archives
des RR. PP. Barnabites (3).

(1) Le Conseil de la Sainte-Maison était composé de l'Evêque du diocèse, des prêtres du Presbytère et des Religieux prédicateurs, des seigneurs magistrats de Son Altesse et de quelques autres laïques. Après 1677, la composition de ce Conseil fut déterminée d'une façon plus précise.

(2) Vespasien Gribaldi, archevêque démissionnaire de Vienne. (Voir tome XII, note (1), p. 24.)

(3) Plusieurs erreurs se remarquent dans la copie reproduite ci-dessus; quelques-unes ont été facilement rectifiées, mais nous ne pouvons garantir la parfaite exactitude du texte.

MCCXLV

A M. LAURENT SCOTTO (1)

(INÉDITE)

Pouvoirs spirituels donnés au destinataire.

Annecy, 12 octobre 1616.

Molto Reverendo Signor osservandissimo,

Io non son huomo di ceremonie, massime con V. S. molto Reverenda, laquale io credo certo che me voglia bene sinceramente, sì come io desidero di servirla di cuore. Onde non accadeva usar meco scuse sopra la sua inopinata partenza (2).

Si prevaglia poi dell'authorità che Iddio mi ha concessa, per le confessioni et assoluzioni di quelle anime,

Très Révérend et très honoré Seigneur,

Je ne suis pas homme de cérémonies, surtout avec Votre très Révérende Seigneurie qui, j'en suis sûr, m'aime sincèrement, de même que, de tout cœur, je désire la servir. C'est pourquoi, vous n'aviez nul besoin d'user d'excuses avec moi pour votre départ inopiné (2).

Veillez donc vous prévaloir, pour les confessions et absolutions de ces âmes, de l'autorité que Dieu m'a donnée, et que très volontiers

(1) Fils d'Antoine Scotto ou Scoto, Laurent était à cette date aumônier du prince de Piémont; il garda cette charge quand Victor-Amédée monta sur le trône, et la reprit en 1643 auprès de Charles-Emmanuel II. Dans les patentes données à cet effet par la régente Christine de France (2 mars 1643) elle le qualifie « conseiller et aumônier du Roi, mon seigneur et frere, et le nôtre. » Protonotaire apostolique, grand maître des cérémonies de l'Ordre de l'Annonciade, il reçut (1632) la commende de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie de Chésery, en succession de Gaspard Perçucard de Ballon, mort en 1629. — L'abbé Scotto fut un ami des belles-lettres; poète lui-même, il conquit les éloges de ses contemporains, et quelques-unes de ses œuvres, en effet, ne manquent pas de valeur. Il mourut en 1664, à l'âge de soixante-seize ans. (D'après Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, Torino, Civelli, 1869, tom. II, pp. 478 seq., etc.)

(2) Laurent Scotto avait dû accompagner Victor-Amédée à Annecy, et en repartir avec lui le 6 octobre. (Voir ci-dessus, Lettre MCCXLII.)

chè io volontieri con lei la comunico e glie ne dò quella parte che secondo la prudenza sua giudicarà esser necessaria per gloria di Dio e salute del prossimo, acciochè con maggior animo Ella adopri il sacro talento che dal Signor gli è stato dato.

Et fratanto, pregandogli ogni vero contento, resto

Suo affectionatissimo fratello et servitore in Christo,

FRANC^o, Vescovo di Geneva.

XII ottobre 1616, in Annessi.

All' Illustre et molto R^{do} Sig^r,

Il Sig^r Lorenzo Scoto, Cappellan di S. A. S^{ma},

che Dio salvi.

A Clermont (1).

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

je vous communique et dépars dans la mesure où votre prudence le jugera nécessaire à la gloire de Dieu et au salut du prochain, afin qu'avec plus d'ardeur vous employiez le talent sacré que le Seigneur vous a confié.

Sur ce, vous souhaitant tout vrai bonheur, je demeure

Votre très affectionné frère et serviteur dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

12 octobre 1616, à Annecy.

A l'illustre et très Révérend Seigneur,

Monsieur Laurent Scoto, Chapelain de S. A. S^{ma},

que Dieu sauve.

A Clermont (1).

(1) Clermont en Genevois (voir le tome précédent, note (5), p. 294), où le prince de Piémont se retira en quittant Annecy.

MCCXLVI

A M. CLAUDE-AMÉDÉE VIBOD (1)

Le Saint réclame une lettre écrite par Charles-Emmanuel au Vice-légat d'Avignon au sujet des étudiants au collège de Savoie.

Annecy, 13 octobre 1616.

Monsieur,

Je vous supplie de me faire la charité que je puisse avoir la lettre que Son Altesse a accordée au Vice Legat d'Avignon (2), en recommandation de l'affaire que la Sainte Mayson de Thonon, mon Chapitre et moy y avons, sur le sujet des places du college d'Annessi, ou de Savoye, fondé audit Avignon, qui appartient a la nation de Savoye, affin que nous soyons remis en possession de les avoir (3).

(1) L'adresse que nous donnons est justifiée par celle de la lettre du 29 octobre au même destinataire.

(2) Jean-François Guidi di Bagno naquit à Florence, de Fabrice, marquis de Montebello, et de Laura Colonna. Honoré de la prélature à dix-huit ans, il commença sa carrière diplomatique en France, à la suite du cardinal-légat Aldobrandini. En 1614, Paul V lui confia la vice-légation d'Avignon qu'il garda sept ans; Grégoire XV et Urbain VIII l'envoyèrent à deux reprises, comme nonce extraordinaire et ordinaire, à Paris et aux Pays-Bas. Evêque de Cervia en 1637, il fut créé peu après cardinal-prêtre du titre de Saint-Alexis. Résignant son premier évêché, M^{sr} Guidi gouverna celui de Rieti de 1635 à 1638; fixé depuis à Rome, il y mourut en 1641, à l'âge de soixante-trois ans, d'après l'épithaphe de son mausolée dans son église cardinalice. Comme évêque, Guidi di Bagno se fit remarquer par sa vigilance pastorale; prince de l'Eglise, il sut faire un noble usage de ses revenus et se montra protecteur des lettres; partout on s'édifia de son désintéressement et de sa piété. (D'après Ciaconius, *Hist. Pontif. et Card.*, 1677, tome IV; Moroni, *Diçionario di erudizione storico-ecclesiastica*, Venezia, 1845, vol. XXXIII.)

(3) Peu après sa nomination à l'évêché de Genève (3 décembre 1423), le célèbre Cardinal de Brogny songea à doter sa ville épiscopale d'une Université. La secrète jalousie des Genevois contre les ducs de Savoie, nommés conservateurs des privilèges du futur établissement, les empêcha d'accepter cette offre honorable. Le Cardinal, alors, fonda dans son palais d'Avignon le collège de Saint-Nicolas pour l'entretien gratuit de vingt-quatre pauvres étudiants en droit, dont seize de la Savoie. Les évêques des diocèses privilégiés choisissaient les boursiers; le roi de France, le duc de Savoie, le Parlement, étaient protecteurs et même propriétaires du collège. Outre les legs considérables qui assuraient l'avenir de son œuvre, le fondateur lui donna encore sa bibliothèque, riche de plus de sept cents manuscrits.

Cette fondation passa par de grandes vicissitudes; les intentions du Cardinal

Je vous enverray le Memorial, et M. Boschiz⁽¹⁾ me fit la faveur de me promettre l'expédition de ladite lettre, laquelle nous desirons avoir, afin de faire partir au plus tost le personnage que nous envoyons pour faire la sollicitation⁽²⁾.

Ce pendant, je vous conjure de m'aymer tous-jours, de me tenir en la bonne grace dudit seigneur Boschiz, que je salue humblement, et de me croire,

Monsieur,

Vostre bien humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 13 octobre 1616, Annessi.

de Brogny furent méconnues, les Savoyards n'eurent plus les places qui leur étaient réservées, et l'étude de la théologie finit par être substituée à celle du droit. Réclamations fréquentes, démarches, recours à Rome : tout demeura inutile. Le collège, cependant, subsista jusqu'à la Révolution française, et possédait encore à cette époque quarante mille livres de rente. (Voir Gonthier, *Œuvres historiques*, Thonon, 1903, tome III, pp. 208-210.)

Par lettres patentes du 5 janvier 1602, Charles-Emmanuel avait ordonné que le « college de Savoye... en la ville d'Avignon, soit tellement annexé à la Sainte Maison » de Thonon, « que desormais il despende immédiatement d'icelle, luy cedant à ces fins tous les droictz qu'y avons et pouvons pretendre, comme chose unie à la nation, et donnant plein pouvoir et autorité d'iceux poursuivre, partout et par devant qui sera de besoin. » (Chambéry, Archives du Sénat, *Reg. des Edits-Bulles, 1598-1606*, fol. 198.)

(1) Annibal Boschi (voir ci-après, note (1), p. 309).

(2) Il n'a pas été possible de trouver le nom de ce personnage.

MCCXLVII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

Contribution payée à Son Altesse par le clergé du diocèse de Genève.

Annecy, 21 octobre 1616.

Monseigneur,

Ce clergé s'est accommodé avec toute sorte d'humilité et de respect à ce qu'il a pleu à Vostre Altesse de me commander, marris que nous sommes tous de ne pouvoir asses dignement tesmoigner l'infinie affection que nous

avons a son service (1). Dieu neamoin la sçait, et la void es continuelz souhaitz que nous faysons, affin quil luy playse de combler Vostre Altesse de prosperité, et sur tout que sa dilection regne a jamais au milieu de vostre cœur.

Monseigneur, c'est le souverain bonheur que peut demander pour Vostre Altesse,

Son tres humble, tres fidele et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

21 octobre 1616.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Pressé par les nécessités de la guerre où il se trouvait engagé, Charles-Emmanuel avait obtenu de Rome un Bref lui permettant d'étendre aux privilégiés et exempts la levée d'impôts ordonnée en septembre à tous les sujets de Son Altesse. « Un soir, » raconte le P. de la Rivière (*La Vie de l'Illme et Rme Fr. de Sales... Quatriesme édition, revue et augmentee*, Rouen, Loudet, 1631, liv. IV, chap. xvii), « estant à table, » on apporta au saint Evêque « des lettres patentes du Pape et du duc de Savoye, par lesquelles il lui estoit enjoint de jeter certaine somme de deniers sur son clergé, à fin de survenir aux frais de la guerre. Il n'est pas que le mandement de cette levée pecuniaire ne lui serrast le cœur, comme sçachant tres-bien la pauvreté des prestres de sa jurisdiction; cependant il obeit sans repliche, et voulut qu'à l'instant on se mist en devoir de travailler à ce fascheux et ennuyeux affaire. » Il y eut plus d'une plainte parmi les bénéficiers; alors François de Sales « entra en zèle, tant pour la maison de Dieu que pour celle de son Prince, » et imposa silence aux mécontents, non seulement par ses paroles mais par son exemple, payant lui-même une forte contribution. (Camus, *L'Esprit du B. Fr. de Sales*, Paris, Alliot, 1640, tome II, Partie V, sect. xii.) Voir ci-après, la lettre du 31 octobre.

MCCXLVIII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

Un fermier qui promet ce qui n'est pas à lui. — Supplique des Religieux de Talloires.

Anney, 26 octobre 1616.

Monseigneur,

Les Religieux de Talloires sachans que le fermier de

(1) Le 28 octobre 1616, le premier syndic d'Anney, député par la Ville au sujet de l'impôt en coupes de froment (voir la note (1) de la page suivante),

leur Prieur commendataire ⁽¹⁾ a promis de fournir trois cens coupes de froment pour l'armée ⁽²⁾, et qu'il prétend a cet effect employer le bled de sa ferme, ilz supplient tres humblement Vostre Altesse qu'il luy playse de commander qu'avant toute chose les præbendes destinees a la nourriture des Religieux seront reservees, afin que le divin service soit continué, attendu que ledit fermier n'a peu promettre ce qui est aux Religieux. Et moy j'intercede pour eux, estimant que Vostre Altesse l'aura agreable, comme,

Monseigneur, de

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

26 octobre 1616, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

est de retour du « camp de S. A. pres Ballon, » aux environs de Rumilly. (Reg. des Délib. municip.) C'est donc non avec le duc de Savoie, mais avec le prince de Piémont que se traitait cette affaire, et nous corrigeons justement l'adresse donnée à cette lettre par les précédents éditeurs.

(1) En 1615, Charles de la Tour avait résigné la commende de Talloires en faveur de César Perrone, dont le père, Charles, fut le premier comte de San Martino d'Ivrée. Les moines du prieuré l'élurent prieur claustral en 1624; mais, par un Bref du 4 juillet, Urbain VIII annula l'élection. Un acte gardé aux Archives de Turin nous apprend que vingt ans plus tard il possédait encore son bénéfice; c'est sans doute après le décès de son frère Antoine, mort sans enfants (1653), qu'il le quitta pour épouser Prospère de Bellegarde.

(2) Ces trois cents coupes de froment avaient été demandées par le procureur patrimonial de Son Altesse à la ville d'Annecy. En vain les syndics tentèrent de « remonstrer le peu de blé que les bourgeois... recueillent, n'en ayant pour leurs mesnaiges; » en vain M. Garin, porteur d'une lettre au prince, était-il allé vers le marquis de Lans et lui « auroit fait sçavoir » que la ville « est composee d'ung grand nombre de clergé et de la noblesse, et le reste fort pauvre; » Son Excellence ne voulut rien entendre, et les rançonnés n'eurent plus qu'à s'exécuter. (Reg. des Délib. municip.) On chercha des fermiers qui pussent fournir la quantité de blé nécessaire, et celui de Talloires se présenta.

MCCXLIX

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

Requête en faveur des étudiants savoyards au collège d'Avignon.

Annecy, 29 octobre 1616.

Monseigneur,

Le college d'Annessi fondé en Avignon (1) recourt par un sien député, natif de Chamberi (2), a nostre Saint Pere le Pape affin d'obtenir de Sa Sainteté quelque digne remede contre les desordres qui y sont survenus au prejudice des sujetz de Vostre Altesse, qui est le mesme sujet pour lequel elle avoit escrit ces jours passés * au Vice Legat du comtat d'Avignon (3); qui me fait la supplier tres humblement d'employer pour ce bon œuvre la mesme faveur a Romme qu'elle avoit accordé pour Avignon.

* Vide supra, Epist.
MCCXLVI.

Et tandis, je prie Dieu qu'il comble Vostre Altesse de toute sainte prosperité, et luy faysant la deuë reverence, je demeure,

Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
serviteur et orateur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Annessi, le 29 octobre 1616.

(1) Voir ci-dessus, note (3), p. 294.

(2) Les recherches faites pour découvrir la trace du député d'Avignon sont restées infructueuses.

(3) M^{er} Guidi di Bagno (voir ci-dessus, note (2), p. 294).

MCCL

A M. CLAUDE-AMÉDÉE VIBOD

L'affaire du collège de Savoie à Avignon portée en Cour de Rome.
Message pour M. Boschi.

Annecy, 29 octobre (1) 1616.

Monsieur,

Vous sçatures par ce porteur que toute l'affaire icy avance ; il nous faut changer de methode et recourir a Romme, ou il va luy mesme en qualité de depute du college (2). Or, il y aura besoin donq, peut estre, de la faveur de Son Altesse, a laquelle aussi je la demande tres humblement par une lettre *; et croy que, selon sa bonté et la providence par laquelle elle veut et peut, elle l'accordera tres volontier. * Epist. præced,

Reste que monsieur Boschiz (3) nous gratifie aussi de son assistance, laquelle je requiers par vostre entremise, le saluant humblement de tout mon cœur ; car, quant a vous, Monsieur, je ne veux pas, en cett' occasion, employer mes prieres pour impetrer vostre courtoisie, sçachant que l'amour du bien de la patrie vous donnera asses d'affection. Mays je vous supplie de continuer envers moy vostre bienveuillance, qui suis

Vostre humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

.. octobre 1616.

(1) Le quantième, *29 octobre*, donné par Datta, est certainement faux. Cette lettre fut écrite sans aucun doute en même temps que la précédente au duc de Savoie.

(2) Voir note (2) de la page précédente, et cf. Lettre MCCXLVI.

(3) Annibal Boschi (cf. ci-dessus, p. 295).

MCCLI

A UN GENTILHOMME (1)

L'Evêque de Genève expose ses motifs d'accéder aux volontés de Son Altesse au sujet de l'impôt sur le clergé.

Annecy, 31 octobre 1616.

Monsieur,

Deux motifs m'ont porté, avec tout ce clergé, d'accorder sans scrupule l'ayde et secours de moyens que Son Altesse a désiré de nous (2). L'un a esté, que il y a environ sept a huit ans, que Sa Sainteté accorda a sadite Altesse la decime de six ans sur le clergé de ses Estatz (3), de laquelle comme Son Altesse n'a rien exigé, aussi ne nous l'a elle pas encor quitté; de sorte qu'a bon compte nous luy donnons celle ci, bien que nous ne l'ayons pas fait sonner, de peur que cela n'esmeut les humeurs de messieurs les financiers de vouloir ci apres exiger le reste, car ce sont des gens grandement esveillés pour telles occasions.

L'autre motif est que les Docteurs limitent le chap. *Clericis*, in 6. de *Immunitate Ecclesiarum*, a ce qu'il n'opere pas es cas de quelque grande nécessité publique; car alhors, les laicz estantz espuisés et ny ayant pas loysir

(1) Pour justifier leurs propres réclamations, les exemptés de la noblesse, frappés aussi par l'impôt extraordinaire (voir ci-dessus, note (1), p. 296), avaient sans doute reproché à l'Evêque de Genève sa soumission. Le Saint répond à tous en la personne de ce gentilhomme, qu'on peut croire, avec quelque probabilité, être le collatéral Barthélemy Flocard (voir ci-après, note (1), p. 303). En tout cas, le correspondant de François de Sales n'est pas un ecclésiastique, comme le suppose Migne; l'absence du titre de « confrere » suffit à le prouver.

(2) Voir ci-dessus, Lettre MCCXLVII, p. 295.

(3) Le 14 février 1607, le Nonce de Turin, M^{sr} Costa, avait intimé à tous les bénéficiers de Savoie de payer la double décime en 1607, 1608 et 1609. Au mois de juillet suivant, Paul V accordait encore au duc Charles-Emmanuel les décimes pendant trois ans. (Cf. tomes XII, note (1), p. 276, et XIII, Lettre CCCLXXX, p. 251.)

de recourir au Pape, l'Evesque peut ordonner une contribution aux clerz de son diocèse, ainsy que remarque Sylvester en sa *Somme*, verbo *Immunitas*, primo [cap.,] § 20, qui incipit : « Quartum, De concernentibus, » suivy par le Pere Joan. Azor, Jesuite, lib. V *Institutionum moralium*, c. 13, § « Octavo quæritur, » qu'il faut lire et peser, car il nous a semblé qu'il parloit en nostre propre cas ⁽¹⁾. Joint qu'icy on ne traite pas d'imposer ni par voye de prest ni autrement, puisque ce n'est qu'un simple secours pour un cas particulier et qui ne tire nulle consequence.

Voyla donq nos fondemens, sur lesquelz nous avons accordé, contre nos propres commodités, ce que Son Altesse desiroit, et moy le premier ay payé ma quote en blé, quoy que je n'abonde pas.

Pour le reste, je ne manqueray pas de rendre aupres de Monseigneur le Prince ⁽²⁾, tesmoignage de l'estime que j'ay tous-jours faite de la grandeur de vostre vertu, lhors

(1) La célèbre Bulle *Clericis laicos* de Boniface VIII, promulguée le 25 février 1296, à l'occasion des exactions des princes, et insérée en 1298 dans le *Sexte*, ou *Liber sextus Decretalium* (cap. III, lib. III, *De immunitate ecclesiarum*, tit. 23), défend, sous peine d'excommunication, aux cleres de servir aux laïques, et aux laïques d'exiger des cleres, « sans l'assentiment du Saint-Siège, » des impôts et subventions atteignant les biens ecclésiastiques. Les canonistes ont tempéré la rigueur de ce principe de droit, fidèles en cela à l'esprit du législateur qui a pris soin d'expliquer lui-même, dans des Bulles postérieures, que la Constitution *Clericis laicos* n'était pas applicable aux cas où il y aurait nécessité urgente.

François de Sales se réclame en particulier de deux auteurs : le Dominicain italien Sylvestre Mazolini et le Jésuite espagnol Jean Azor. Le premier, dans sa *Summa Summarum*, ou *Sylvestrina Summa*, publiée en 1516 et souvent rééditée au cours du xvi^e siècle, note la difficulté qui se présente au sujet de l'immunité : § *Quartum. De concernentibus autem pietatem, ut est instructio pontium et viarum, dubitatur.* (Paris secunda, éd. de Lyon, 1553, p. 19.) Après avoir signalé les divergences des anciens canonistes et fait ressortir l'opinion commune touchant l'immunité absolue du clergé en matière d'impôt, il propose quelques « distinctions » et remarque spécialement que l'évêque, en cas de nécessité, est libre de contribuer aux besoins publics. — Le P. Azor rapporte brièvement les autorités et la solution de Sylvestre. Il suffira, pour préciser la référence donnée par notre saint Docteur, de reproduire l'énoncé de la question : § *Octavo quæritur. An valeant laicorum statuta, ut clerici una cum laicis aliquid contribuunt ad reficiendum fontem, puteum, pontem, viam, portas vel muros urbis communes?* (*Institutiones morales*, éd. de Cologne, 1602, tom. I, al. V, cap. XIII, pp. 362 seq.)

(2) Le prince de Piémont.

que nous aurons le bien de l'approcher ; car je suis d'un cœur entier,

Monsieur,

Vostre plus humble, tres assureé serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

31 octobre 1616.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Lyon-Fourvière.

MCCLII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Aimable invitation de François de Sales à la destinataire.

Annecy, [octobre ou novembre 1616 (1).]

Ma tres chere Fille,

Je me suis advisé des hier qu'il sera bon que, venant a Sainte Claire (2), devant et apres vous venies vous chauffer avec nous, et disner, et tout ; car cela nous fera grand bien a tous, et de mesme quand vous viendres voir la mayson. Mais je vous advertiray du jour quant a ce second point, et vous m'advertires quant au premier.

Je prie Nostre Seigneur que, de plus en plus, il nous fortifie en la resolution de ne vivre que pour son tressaint amour. Bonjour, ma tres chere Fille mienne.

(1) Nous ne donnons l'adresse et la date de ce billet que sous toute réserve. Le ton affectueux et familier de ces lignes semble désigner M^{me} de la Fléchère, et l'on peut croire que la maison à visiter était celle que la nouvelle veuve devait occuper à Annecy, où ses amis lui conseillaient de se fixer.

Ou bien, la destinataire serait-elle la baronne de Chantal quand, de fin avril à fin mai 1610, elle séjourna au château de Thorens ? La maison serait alors celle de la *Galerie*. Cette supposition n'est pas improbable.

(2) Le couvent de Sainte-Claire d'Annecy.

MCCLIII

A. M. BARTHÉLEMY FLOCARD (1)

Préliminaires de la paix. — Prochain départ du Saint pour Grenoble.

Annecy, 7 novembre 1616.

Monsieur,

Je vous remercie tres humblement de la peine que vous avez prise de m'escrire pour un si bon sujet. Il y a troys jours que l'on nous parle de cet accommodement (2), et chacun l'accommode a sa guise et selon que la præoccupation des affections suggere. Dieu, par sa bonté, nous

(1) Le 18 août 1648, déposant au Procès de non-culte pour la canonisation de saint François de Sales (ad summ interrog.), Barthélemy Flocard se dit âgé de soixante et onze ans, fils de « noble et respectable Guillaume Flocard et de noble damoiselle Péronne-Amédée de Lonny, » docteur en droit de l'Académie de Bordeaux. En 1603, et le 15 février, il signait son contrat de mariage avec Claudine Viallon de la Pesse « femme d'un mérite si rare, qu'on la proposoit... comme un modèle achevé à celles de son sexe, car n'en aiant aucune des foiblesses, elle en possedoit toutes les bonnes qualitez. » (*Les Vies de plusieurs Supérieures... de la Visitation*, par la Mère de Chaugy, Anneci, Humbert Fontaine, 1693; *Vie de la Mère Fr.-Agnès Flocard*.) L'un et l'autre eurent pour directeur de leur conscience et pour ami le grand Evêque de Genève, qui tint sur les fonts du baptême l'une de leurs filles, François, plus tard Religieuse et Supérieure de la Visitation d'Annecy. Dès le 1^{er} juillet 1609, M. Flocard avait reçu des lettres de noblesse, mais ces premières patentes furent perdues; celles de 1628 et 1633 demeurèrent sans effet par suite de diverses circonstances. La régente Marie-Christine en accorda de nouvelles (après le 4 octobre 1638), dans lesquelles elle déclare que son « feal conseil-lier... s'est rendu tousjours bien meritant de telles graces par ses services continus despuis environ quarente cinq ans, tant en qualité de maistre des Comptes en nostre Chambre de Genevois que de president en icelle, et de collateral en nostre Conseil dudict Genevois. » (*Archives de la Visitation d'Annecy, Collection J. Vuj.*)

(2) Après la bataille du 26 octobre, on parla aussitôt d'un « accommodement » entre Victor-Amédée et le duc de Nemours; il ne fut signé que le 14 novembre (voir ci-dessus, note (4), p. 284). Peut-être aussi le Saint avait-il quelque connaissance des démarches tentées par le Cardinal Ludovisi, nonce extraordinaire auprès de Charles-Emmanuel, et M. de Béthune, ambassadeur extraordinaire de France, pour la paix définitive entre la Savoie et l'Espagne; mais les propositions faites à don Pedro de Tolède le 27 octobre, n'aboutirent à rien.

donne une vraie paix, en laquelle il soit servi et honoré d'un chacun.

J'espere d'aller bien tost faire la reverence a Son Altesse (1), car voyci le tems de l'Advent qui m'appelle a Grenoble, ou je ne dois m'acheminer qu'apres avoir demandé les commandemens d'icelle (2); et j'auray alhors le contentement de vous voir et d'apprendre plus particulièrement les circonstances de ce traité, la nouvelle duquel me fait escrire un mot a monsieur de Monthouz (3), affin quil face expedier l'affaire des Dames de la Visitation tandis que le beau tems dure et qu'on peut prendre la mesure des bastimens (4).

Dieu vous benisse, Monsieur, et je suis de tout mon cœur et sans fin,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

VII novembre 1616.

Si monsieur le collateral de Quoex est encor la (5), je vous supplie quil sache par vostre courtoisie que je le salue humblement et tres affectionnement.

A Monsieur
Monsieur Flocard,

Collateral au Conseil de Genevoys.

Revu sur l'Autographe conservé au Collège municipal d'Alassio (Nice).

(1) A cette date, le prince de Piémont était encore au camp de Ballon (voir ci-dessus, note (1), p. 296).

(2) Ce fut le 23 ou le 24 novembre que François de Sales partit pour Grenoble. (Cf. ci-après, note (1), p. 312.)

(3) Probablement Claude de Monthoux (voir ci-dessus, note (1), p. 283).

(4) Voir Lettre mcccxxxix et la note (1), p. 282. On allait reprendre la construction du monastère, interrompue par la guerre civile.

(5) Claude de Quoex, collateral au Conseil de Genevoys; il devait être alors auprès du prince, comme aussi Flocard.

MCCLIV

A MADAME GUILLET DE MONTHOUX (1)

Remplir son devoir de bon cœur, par amour, mais sans empressement. — Grand prix de la paix dans une famille. — Faire ce que l'on peut, et laisser le reste à Dieu.

Annecy, 10 novembre 1616.

Encor ne vous escriis je pas a loysir, ma tres chere Fille, bien que je responde tard a vostre lettre. Or sus, vous voyla donq dans le mesnage, et il n'y a remede. Il faut que vous soyes ce que vous estes : mere de famille, puisque vous aves un mary et des enfans, et il le faut estre de bon cœur et avec l'amour de Dieu, ainsy pour l'amour de Dieu, ainsy que je le dis asses clairement a *Philothée* *, sans s'inquieter ni empressement que le moins qu'il sera possible.

* Partie III, chap. XXXVIII.

Mais je voy bien, chere Fille, qu'il est un peu malaysé d'avoir soin du mesnage en une mayson ou il y a mere et pere ; car je n'ay jamais veu que les peres, et sur tout les meres, layssent le gouvernement entier aux filles, encor que quelquefois il seroit expedient. Pour moy, je vous conseille de faire le plus doucement et sagement que vous pourres ce qui vous est recommandé, sans

(1) Jusqu'ici, tous les éditeurs ont donné pour adresse : *A une Cousine*. Nous croyons pouvoir désigner presque avec certitude Claire-Marie de Maillard-Tournon, mariée depuis 1609 à Gabriel Guillet de Monthoux. On se souvient qu'en recevant la bénédiction nuptiale, après les dispenses venues de Rome (1615), elle s'était placée spécialement sous la direction de l'Evêque de Genève (voir ci-dessus, Lettre MCXVI, et la note (3), p. 64). Les premières années de son mariage, la jeune femme dut vraisemblablement habiter le plus souvent chez sa mère pendant les fréquentes absences de son mari, commandant d'une compagnie de cheval-légers. A partir de 1616, M^{me} de Monthoux paraît s'être établie dans la maison de ses beaux-parents qui, lors du contrat dotal de 1609, avaient cédé tous leurs biens à Gabriel, leur fils aîné, sous la seule réserve de leur entretien personnel. (Voir tome XV, note (2), p. 372.) Cette clause pouvait créer entre tous une situation délicate.

jamais rompre la paix avec le pere ⁽¹⁾ et cette mere ⁽²⁾ ; car il vaut mieux que les affaires n'aillent pas si bien, et que ceux a qui l'on a tant de devoir soyent contens. Et puis, si je ne me trompe, vostre humeur n'est pas faite pour la conteste. La paix vaut mieux qu'une chevance. Ce que vous verres pouvoir estre fait avec amour, il le faut procurer ; ce qui ne se peut faire que par desbat doit estre laissé, quand on a affaire avec des personnes de si grand respect.

Je ne doute point qu'il ne se passe des aversions et repugnances en vostre esprit ; mays, ma tres chere Fille, ce sont autant d'occasions d'exercer la vraye vertu de douceur ; car il faut faire bien, et saintement, et amoureusement ce que nous devons a un chacun, quoy que ce soit a contrecœur et sans goust.

Voyla, ma tres chere Fille, ce que je vous puis dire pour le present, adjoustant seulement que je vous conjure de croire fermement que je vous cherais d'une dilection parfaite et vrayement paternelle, puisqu'il a pleu a Dieu de vous donner envers moy une confiance si entiere et filiale ; mais continues donq bien, ma tres chere Fille, a m'aymer cordialement.

Faites bien la sainte orayson ; jettes souvent vostre cœur entre les mains de Dieu, reposés vostre ame en sa Bonté et mettes vostre soin sous sa protection, soit pour le voyage du cher mary ⁽³⁾, soit pour le reste de vos

(1) Le beau-père de la destinataire, Janus Guillet, fils de Louis, seigneur de Monthoux, et de Claudine de Mouxy. Vaillant guerrier et vaillant catholique, ce gentilhomme soutint dans son château de Monthoux un siège célèbre, et préféra la perte de ses biens à la perte de sa foi. Voyant sa demeure brûlée par les hérétiques, il fut contraint, pour sauver sa famille de leur fureur, « de se retirer dans les bois où il souffrit extrêmement pour la cause de la religion. Dieu, en recompense, luy donna des enfants si accomplis, qu'ils ont acquis, par leur merite, plus d'honneur et de biens que la disgrâce de leur fortune ne leur en avoit enlevé, quoy qu'ils eussent perdu la plus grande partie de leurs titres dans l'incendie de leur terre. » (*Notice de la Mère P.-J. de Monthoux*, insérée dans la Circulaire de la Visitation de Blois, 30 novembre 1672.) Janus de Monthoux avait épousé (contrat dotal du 18 décembre 1568) Jeanne-Aimée de la Fléchère ; son testament est du 30 septembre 1618.

(2) Jeanne-Aimée de la Fléchère, femme du précédent. Elle était fille de François-Philibert de la Fléchère, seigneur de Molliens, Vanzay, etc., et de Claudine de Maillard.

(3) Il allait sans doute à la guerre.

affaires. Faites bien ce que vous pourres, et le reste laissez le a Dieu, qui le fera ou tost ou tard selon la disposition de sa providence.

Je voudrois bien sçavoir qui sont ces curés desquelz on murmure contre moy et mon frere ⁽¹⁾; car, tant qu'il nous sera possible, nous tascherons de remedier aux desordres, s'ilz se treuvent. Je suis cependant bien ayse que le vostre soit honneste homme et sage ⁽²⁾.

En somme, soyes a jamais toute a Dieu, ma tres chere Fille, et je suis tout en luy,

Vostre plus humble cousin et serviteur
tres affectionné,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

Ce 10 novembre 1616.

(1) Jean-François, vicaire général du saint Evêque.

(2) Philibert Sallier, natif de Reignier et tonsuré en 1578, avait reçu le 21 janvier 1616 l'institution pour la cure de Monthoux, après avoir desservi, de 1588 au 15 janvier 1609, celle d'Etrembières. Il mourut en décembre 1627. (R. E.)

MCCLV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Une lettre écrite à l'improviste. — Comment la Mère de Chantal désignait M^{me} de la Fléchère. — « Tout pour Dieu : l'amour et le cœur qui ayme. »

Annecy, [novembre 1616 (1).]

Cette digne porteuse vous dira comme je vous écris a l'improveüe, ma tres chere Fille, et si soudainement que je ne sçai que dire, sinon que vous seres la tres bien venue, que c'est un grand bien a nostre Charles ⁽²⁾ d'avoir un bon maistre, que je suis plus vostre que mien et ne cesse jamais de vous souhaiter mille et mille faveurs du

(1) Deux questions auxquelles le Saint fait allusion dans ces lignes nous permettent de proposer une date : la prochaine arrivée de M^{me} de la Fléchère à Annecy, et le départ de son fils Charles allant continuer ses études à Lyon. Ce double déplacement a dû se produire au début de l'hiver 1616.

(2) Charles de la Fléchère (voir tome XV, note (2), p. 86).

Ciel, sur tout le saint, puissant, doux et tranquille amour de nostre Dieu.

Nostre madame de Chantal vous desire. La dernière fois qu'elle me parla, vous voulant nommer et vostre nom ne luy venant pas en bouche : « La chere seur, » dit elle, « qui vous ayme si parfaitement. » Je vous demande qui eût entendu ce langage sinon moy, qui vous nommay d'abord. Or sus, tout est pour Dieu : l'amour et le cœur qui ayme. *A Dieu soit honneur, gloire et louange* *eternellement* *.

* I Tim., 1, 17 ;
Apoc., v, 13.

Voyla une lettre pour la seur ⁽¹⁾, qui est vielle, mais ell'a besoin de l'avoir ; je la luy envoyay par un prestre de Seyserieu qui, l'ayant treuvee partie, me la rapporta, et maintenant je ne puis luy escrire.

VIVE JESUS !

A Madame
Madame de la Flechere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Jeanne-Bonaventure de la Forest, Religieuse à Bons. (Voir tome XIV, note (1), p. 304.)

MCCLVI

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE ⁽¹⁾

Entremise de l'Evêque de Genève en faveur d'un ami.

Annecy, 18 novembre 1616.

Monseigneur,

Je supplie tres humblement Vostre Altesse de se resouvenir de la faveur qu'il luy a pleu d'accorder a monsieur le President de Sautereau ⁽²⁾, sur la recommandation

(1) Une lettre du président Favre au prince de Piémont, en date du 22 janvier 1617, rappelle la grâce qu'il avait accordée à M. de Sautereau pendant que Son Altesse était « par deça ». La fausse adresse des éditions précédentes : *Au Duc de Savoie*, est rectifiée d'après cette indication.

(2) François de Sautereau fut pourvu le 15 décembre 1607 de la charge de président au Parlement de Dauphiné, en remplacement de Jean de la Croix

que monsieur le mareschal Desdiguieres (1) luy en a faite. Et continuant d'invoquer Dieu sur Vostre Altesse, je luy fay tres humblement la reverence, comme estant, Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, le XVIII novembre 1616.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, *Biblioteca Civica*.

de Chevrières, nommé évêque de Grenoble. Il était fils de Jeanne de Salvaing et de Michel de Sautereau, juge d'Avalon et de Bayart, puis juge royal de la ville de Grenoble. Marié depuis le 24 avril 1583 à Marie Gibert, dame de Chasse, il en avait eu plusieurs enfants; entre autres, Guillaume, que nous retrouverons dans la suite, Marie, qui épousa Charles de Verdonney, et Anne-Catherine, plus tard Religieuse à la Visitation de Grenoble. Le président de Sautereau résigna son office (1617) en faveur de Gaspard Béatrix-Robert, et décéda quelques mois après. (Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, 1867.) C'était un ami d'Antoine Favre, et, par lui, il avait gagné aussi l'amitié de l'Évêque de Genève, qui l'honorait d'une affection toute particulière... pour sa vertu et piété. » (Lettre du 21 juin 1617 à la présidente de Sautereau.)

La lettre du 17 janvier 1617 expliquera quelle est l'affaire dont il s'agit ici, et la faveur promise au gentilhomme dauphinois.

(1) François de Bonne, duc de Lesdiguières (voir tome XII, note (4), p. 100).

MCCLVII

A M. ANNIBAL BOSCHI (1)

Aumônes du prince de Piémont aux Clarisses et aux Cordeliers d'Annecy.
Un galérien qui doit payer sa grâce par des œuvres pies.

Annecy, 18 novembre 1616.

Monsieur,

Il pleut a Son Altesse (2) de me commettre pour voir l'estat des bastimens de Sainte Claire de cette ville, et

(1) Secrétaire du duc de Savoie dès 1598, conseiller d'Etat et secrétaire des finances en 1608, Annibal Boschi devint ensuite « premier secrétaire d'Etat et des commandements de Monseigneur le Serenissime Prince de Piemont. » (Lettre du président Favre au destinataire.) C'est à ce titre qu'il avait accompagné Victor-Amédée à Annecy.

(2) Le prince de Piémont.

sur le rapport que je luy fis de la ruyne dont ilz estoient menacés, sa bonté s'estendit a leur vouloir donner 300 ducats pour la reparation necessaire (1). Et pour l'assignation de cette somme-la, monsieur de Monthouz (2) me dit avant hier que Son Altesse avoit accordé le rappel des galeres en faveur d'un certain notaire ou chatelain, que je pense estre du quartier d'Aiguebelle (3), a la charge quil donneroit les troys cens ducats dont il est question pour cett'œuvre pie, et qu'il serviroit deux ans aux bastimens de la Sainte Mayson de Thonon. C'est pourquoy, ce bon Pere confesseur des Dames de Sainte Claire va pour voir s'il pourra tirer l'assurance de ladite somme (4); en quoy je vous supplie tres humblement de l'assister, comme aussi de luy faire delivrer le mandat des trente vaisseaux que saditte Altesse a outroyé pour le couvent de Saint François (5).

Je sçai que vostre pieté vous portera asses a tous ces bons offices, sans que j'y employe mon intercession; mais puisque elle m'est demandee, je ne la puis refuser, mesme sachant que vous me faites lhonneur de m'aymer,

(1) Déjà au 24 octobre 1615, le Registre des finances (Turin, Archives de l'État) mentionne une aumône de 50 ducats faite par Victor-Amédée aux pauvres Clarisses d'Annecy. Malheureusement, le Registre du second semestre de 1616 est perdu.

(2) Sans doute le sénateur Guillet de Monthoux (voir tome XV, note (3), p. 55).

(3) Le président Favre écrit au prince de Piémont, à la date du 4 septembre 1616 : « J'envoye a V. A. S. la lettre du Senat pour la grace du sr du Molard. » Or, les du Molard étaient de la Maurienne, où se trouve aussi le mandement d'Aiguebelle. « Ce grâcié du Sénat et le rappelé des galères seraient-ils un même personnage ? »

(4) Il est possible que le P. Saulnier remplît déjà à cette époque les fonctions de confesseur des Clarisses. (Voir ci-dessus, note (2), p. 281.) Sans doute il devait se rendre à Chambéry où, d'après le Registre des Délibérations municipales d'Annecy, le prince se trouvait alors.

(5) Fondé par Pierre de Lambert, évêque de Caserte, ce couvent avait été d'abord une maison de Célestins. Mais ces Religieux ne l'occupèrent qu'environ douze ans et furent remplacés, le 23 mai 1535, par les Franciscains de l'Observance, depuis appelés Cordeliers. L'église que ceux-ci construisirent servit d'asile aux Chapitres des Machabés et de Saint-Pierre (cf. le tome précédent, note (1), p. 85); en 1568, elle devint même la cathédrale d'emprunt des évêques exilés de Genève, et elle est actuellement celle des évêques d'Annecy. Le nombre des Cordeliers fut ordinairement de vingt au couvent de cette ville; ils le quittèrent en 1772 et se retirèrent à Chambéry. (D'après Mercier, *Souvenirs hist. d'Annecy*, Burdet, 1878, chap. xvi.)

lequel je vous conjure de me continuer, ainsy que je
veux estre a jamais, Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XVIII novembre 1616, Annessi.

A Monsieur

Monsieur Boschiz, Conseiller d'Etat
et Secrétaire des commandemens de S. A.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le vicomte de la Villarmois,
au château de Montgoger (Indre-et-Loire).

MCCLVIII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

La reconnaissance du Saint s'unit à celle des Pères Barnabites.

Anancy, 19 novembre 1616.

Monseigneur,

Ces Peres vont pour rendre graces a Vostre Altesse
du soin qu'elle a de bien establir leur Congregation en
ce pais (2). Et par ce que je voy combien Dieu en sera
glorifié et le peuple edifié, j'en remercie tres humblement
de rechef Vostre Altesse avec eux, la suppliant de con-
tinuer en ce tressaint zele, comme je ne cesseray jamais
de luy souhaiter la perfection des graces celestes, non
plus que d'estre, Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur
et serviteur de Vostre Altesse,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, le 19 novembre 1616.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) L'adresse *Au Duc de Savoie* donnée jusqu'ici à ce billet est erronée ; le
vrai destinataire est le prince de Piémont qui, en cette année 1616 surtout,
avait témoigné tant de zèle pour l'établissement des Barnabites dans le diocèse
de Genève. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 177.)

(2) Il est difficile de désigner les Religieux députés auprès de Victor-
Amédée ; on peut cependant proposer le Supérieur du collège d'Anancy,
D. Simplicien Fregoso, et celui de la Maison de Thonon, D. Fulgence
Chioccarelli.

MCCLIX

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Une quittance à retrouver. — Visite de M^{me} de Blonay.

Annecy, 19 novembre 1616.

Ma tres chere Fille,

Je feray selon le contenu de vostre lettre, si l'occasion s'en presente par la venue de M. de Charmoyssi, et encor, passant a Chamberi ⁽¹⁾, je confereray avec M. le President ⁽²⁾ pour sçavoir ce qui se pourra faire. J'ay des-ja un peu cherché la quittance de Bonfilz ⁽³⁾ et ne l'ay sceu trouver; mon frere ⁽⁴⁾ dit quil ne l'a point aussi. Mays je chercheray tant, que nous la treuverons, puis que jamais je n'ay perdu aucun papier d'importance.

Vous sçatures tous-jours de nos nouvelles et par mes lettres et par celles de nostre Mere ⁽⁵⁾.

Nous avons eu icy madame de Blonnay ⁽⁶⁾ qui estoit venue voir sa seur ⁽⁷⁾, et s'en est retournee aujourdhuy.

Dieu vous veuille a jamais benir, ma tres chere Fille, des benedictions de son tressaint amour. Je suis en luy, d'un cœur non pareil,

Vostre tres humble serviteur et pere.

XIX novembre 1616.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) En se rendant à Grenoble pour y prêcher l'Avent. Le 23, le Saint est encore à Annecy, où il donne des lettres dimissoriales; il dut partir ce jour-là, ou le lendemain au plus tard, puisque le premier sermon de sa station se fit le 27.

(2) Antoine Favre.

(3) Horace Bonfils, trésorier du prince de Nemours. (Voir ci-dessus, note (4), p. 194.)

(4) Jean-François de Sales.

(5) La Mère de Chantal.

(6) Marie d'Avise, mariée à Jacques de Blonay. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 166.)

(7) Sœur Marie-Gasparde d'Avise, novice à la Visitation.

MCCLX

A M. JEAN MASSEN (1)

(INÉDITE)

Recommandation en faveur d'un étudiant en théologie.

Annecy, 23 novembre 1616.

Monsieur,

Estant obligé de souhaiter l'avancement aux lettres et a la vertu de Nicolas Grillet, qui m'appartient en parentage (2), et le voyant maintenant sur les rangs pour entrer au cours de la sainte theologie, je supplie vostre charité de luy estre propice et l'assister de vostre soin et faveur speciale, affin quil puisse reuscir tel que nous desirons le voir un jour, propre a servir Dieu et la sainte Eglise en ce diocese, ou il importe tant, a cause du voisinage.

Et par ce que vostre zele vous donnera asses de mouvement a ce bon œuvre, sans que j'y employe davantage de prieres, je ne m'estendray pas plus avant, ains vous assurant de mon humble affection a vous honorer, et

(1) L'ancienne copie gardée à Turin porte comme adresse : *A Monsieur Tambay, President au College de Savoye*. Or, en 1616, Louvain ni Avignon n'avaient de personnage de ce nom dans leurs collèges savoyards. Nicolas Grillet ayant commencé ses études à Louvain, il est presque certain qu'il les poursuivit dans la même ville. Il faut donc conclure que le nom du destinataire a été ajouté après coup par un copiste distrait, et ignorant la mort de Jacques de Bay, arrivée en 1614.

Depuis cette époque, Jean Massen ou Massin, licencié en théologie, était président du collège. (Voir le tome précédent, Appendice II, pp. 416, 417.) Déjà il avait occupé à la Pédagogie de la Fleur de lis les postes de sous-régent et de régent pendant environ quatorze ans, et celui de recteur de l'Académie, du mois d'août 1613 jusqu'en 1614. Le 14 mai 1627, on le trouve chanoine de la cathédrale de Namur. Il mourut en 1636. (D'après Reusens, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain, 1425-1797*, et les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, Louvain, 1886, tome XX.)

(2) Nicolas Grillet était fils de Claudine de Sales, cousine-germaine du saint Evêque. (Voir tome XV, notes (1) et (2), p. 274.)

vous desirant mille et mille benedictions, je demeureray,
Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné confrere
et serviteur en Nostre Seigneur,

FRANÇ, E. de Geneve.

XXIII novembre 1616, Annessi.

A Monsieur

President au College de Savoie.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Turin.

MCCLXI

A M. RENÉ GROS DE SAINT-JOYRE (1)

Remerciements et félicitations pour la communication d'un ouvrage.
La « tare » que la modestie du Saint y découvre.

Annecy, 23 novembre 1616.

Monsieur,

Vous me favorises trop de me communiquer si libe-
ralement vos beaux ouvrages. Celuy cy que je vous

(1) La famille des Gros, seigneurs de Saint-Joyre est-elle la même que celle du Pape Clément IV, appelé dans le siècle Guy Gros? Plusieurs historiens l'ont affirmé, et probablement, non sans raison. D'après eux, César Gros, écuyer, conseiller et maître d'hôtel des rois Charles IX et Henri III et du duc de Savoie, vint le premier s'établir dans le Lyonnais. Il eut pour fils Jean-Antoine, qui épousa Marie Richie. De ce mariage naquit, vers 1570, René, filleul de René de Biragne, gouverneur de Lyon. Ayant commencé ses études au collège de la Trinité de cette ville, il les termina à l'Université de Padoue. C'est là qu'il publia son premier recueil de poésies, en 1590. Il se trouvait donc dans la savante cité en même temps que François de Sales; mais les deux jeunes gens ne se connurent pas alors, puisque M. de Saint-Joyre déclare en 1616 ne « cognoistre que par lettres » le saint Evêque de Genève. (Voir à l'Appendice II.) Rentré en France après la mort de son père, et possesseur d'une grande fortune, René Gros l'employa d'abord à la reconstruction du couvent des Cordeliers de l'Observance, à Lyon. Son facile talent poétique lui valut l'amitié et l'estime d'éminents personnages et de plusieurs hommes de lettres; d'aucun il ne reçut les éloges avec autant de plaisir que de notre Saint. Claude Clément, S. J., l'auteur d'une Vie latine de Clément IV (Lyon, 1624), s'adressant à René Gros: « Quel besoin, » dit-il, « d'ajouter un écrit

renvoye ⁽¹⁾, tesmoigne combien vous estes riche d'inventions et d'affections pour bien cultiver la pieté. Seulement y voy-je une tare : que vostre desir d'animer un chacun au saint amour, vous a rendu trop favorable a la bonne volonté que j'ay eue d'y exciter les nations de la langue françoise, par le *Traitté* que j'ay nagueres mis en lumiere, lequel je suis pourtant bien ayse qu'il vous aggree, estimant que vostre jugement luy pourra donner acces et rendre ses documens plus utiles a plusieurs ames ⁽²⁾.

Vives heureux en ce divin amour, Monsieur, et continues d'aymer

Vostre tres humble serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXIII novembre 1616, Annessi.

de ma main aux nombreuses lettres par lesquelles un homme au-dessus de toutes louanges, François de Sales, l'Évêque de Genève, vous a complimenté et s'est félicité à son tour des suffrages que vous avez donnés à ses œuvres ? « Que sont devenues, hélas ! ces » nombreuses lettres » ? — René Gros de Saint-Joyre mourut vers 1660. (D'après Michaud, *Biographie universelle*, supplément, tome LXVI, Paris, 1839.)

(1) C'était le manuscrit de *La Mire de vie a l'amour parfait*, Lyon, Claude Cayne, 1614 (1), poème en vers français et en octaves, dédié à l'Abbesse du royal Monastère de Saint-Pierre de Lyon, Marie de Lévis, dont le nom anagrammatisé a fourni à l'auteur le titre de son livre. René Gros célèbre dans ce poème les grâces, la beauté et les hautes vertus de l'illustre Abbessse, et il l'engage à n'avoir toute sa vie d'autre amant que Jésus.

Voir à l'Appendice I, la lettre du seigneur de Saint-Joyre qui accompagnait l'envoi de son ouvrage.

(2) Voir à l'Appendice II, le texte auquel le saint auteur fait allusion.

(1) Cette date est certainement une erreur de typographie, puisque la dédicace porte : « A Belmont, ce 12 novembre 1616, jour de Saint René, » et les approbations de Robert Berthelot et de Thomas de Meschatin La Faye sont du 22 décembre 1616.

MCCLXII

À LA MÈRE DE CHANTAL

Comment procéder pour l'achat de maisons nécessaires à l'agrandissement du monastère de la Visitation.

Annecy, [15-23 novembre 1616 (1).]

Voyla les lettres; mais j'ay oublié de vous dire, ma tres chere Mere, que quand monsieur le President (2) vous parlera des maysons et que vous viendres a traiter de l'estimation des maysons, il seroit bon d'obtenir de luy qu'assemblant les expertz, il leur face prester serment, et leur fasse prendre les resolutions, parties absentes.

Bon soir, ma tres chere Mere, Dieu vous benisse. Si je puis, demain je vous iray dire une Messe.

Revu sur l'Autographe qui appartenait aux PP. Missionnaires de Saint-François de Sales, à Annecy.

(1) Obligées de poursuivre la construction de leur monastère, les Religieuses de la Visitation avaient besoin pour cela de maisons appartenant au procureur fiscal Barfelly. Il fallut plusieurs mois pour amener le propriétaire à consentir à des conditions raisonnables; les pourparlers commencés vers la fin de 1616 aboutirent seulement au mois d'août 1617. Il semble que ce billet date du début des négociations; c'est pourquoi nous le plaçons avant le départ du saint Evêque pour Grenoble, sans néanmoins vouloir absolument exclure janvier, avril, mai de l'année suivante.

(2) Probablement le président de la Chambre des Comptes du Genevois, qui était alors Jacques Pelard, seigneur du Noyret. (Voir le tome précédent, note (3), p. 23.)

MCCLXIII

A LA MÊME

(INÉDITE)

Débuts de l'Avent à Grenoble. — Messages d'un père pour ses filles.

Grenoble, 3 décembre 1616.

Ce ne sont jamais que troys paroles de ce Pere ; certes, ma tres chere Mere, il n'a pas de loysir pour plus. Il commence seulement a s'appriovoyser parmi ce peuple ⁽¹⁾. Dans quelque tems il vous escrira, sil y a chose qui vous puisse consoler *, car je vous assure, ma tres chere Mere, que ce pauvre Pere la vous porte dans son cœur comme son esprit propre.

* Vide Epist. seq.

Voyla des lettres pour vous. Je salue la tres chere toute bienaymee Marie Aymee ⁽²⁾ ; elle sçait bien qu'elle est la fille de mon cœur, et l'autre chere fille Françon ⁽³⁾, et toutes nos cheres Seurs. Dieu soyt a jamais, ma tres chere Mere, nostre tres unique tout. *Amen.*

Samedi, III decembre 1616.

A ma tres chere Mere,
Nostre Mere.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Cracovie.

(1) Le Parlement du Dauphiné, heureux d'avoir obtenu le grand Evêque de Genève pour prédicateur de l'Avent dans son église de Saint-André, avait député M. de Sautereau et un autre conseiller pour aller le prendre à Annecy. L'accueil que reçut le Saint fut digne de sa réputation, et son talent oratoire comme sa vertu, loin de la démentir, répondirent à l'attente de la société grenobloise. On écoutes ses sermons avec un intérêt croissant ; tous eurent pour thème le cantique de Zacharie : *Benedictus*. (Voir tome VIII, pp. 202 seq.)

(2) Marie-Aimée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens, belle-sœur du Saint.

(3) Françoise de Rabutin-Chantal.

MCCLXIV

A LA MÊME

(INÉDITE)

Une lettre faite entre deux sermons. — Les fruits spirituels qui se préparent pour le prochain Carême. — Salutations et souhaits affectueux.

Grenoble, 8 décembre 1616 (1).

C'est tous-jours quand je puis, ma tres chere Mere, que je vous escriis, et voyci la quatriesme (2), aussi courte que les autres, comm'estant escritte entre deux sermons : l'un que je viens de faire en l'église cathedrale, delaquelle Nostre [Dame] est le Patron (3), et l'autre que je vay faire dans trois heures, en un'église, hors ville, ou le tiltre est avec Indulgence pleniére (4). Nos sermons vont asses bien. Hier nous commençames a confesser quinze ou vingt dames, tres devotes pour la plus part, et j'entrevoy, ce me semble, un peu de fruit pour le Caresme (5). Ce sont nos nouvelles, et je benis Dieu pour les vostres.

Je salue vos hostesses du tems de vostre lettre, si vous

(1) La seule mention de Marie-Aimée, morte en 1617, suffit à fixer le millésime que ne donne pas l'Autographe. Cette lettre est évidemment de la première station d'Avent à Grenoble.

(2) Des trois précédentes, nous n'avons que la lettre du 3 décembre.

(3) Œuvre architecturale antérieure au XI^e siècle, la cathédrale de Grenoble, dédiée à la Sainte Vierge, fut construite à côté et tout joignant l'église paroissiale de Saint-Hugues, consacrée primitivement à saint Vincent.

(4) C'était l'église des Récollets, où François de Sales revint l'année suivante, à la même date, célébrer l'anniversaire de sa consécration épiscopale. Introduits à Grenoble en 1605, les Récollets avaient d'abord obtenu la cession d'un ancien hôpital, sous la condition de servir les pestiférés. En 1608, les consuls reprirent les bâtiments de l'hospice, et les Religieux, protégés et aidés par Henri IV, construisirent, en dehors de la ville, aux Granges, un couvent qui fut placé sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Par patentes de janvier 1611, Louis XIII autorisa ce transfert, en confirmant la fondation de son père. (Cf. Prudhomme, *Hist. de Grenoble*, 1888, chap. xvi.)

(5) Le Saint prêcha en effet le Carême de 1617 devant le Parlement de Grenoble ; la suite de sa correspondance nous fera connaître la plupart des pieuses dames dont il parle ici.

les revoyes, madame de Monthouz ⁽¹⁾ et les autres. *Item*, sur tout ma chere Marie Aymee, certes ma toute chere seur, de laquelle je prie Dieu vouloir estre protecteur et de son petit ⁽²⁾.

Dieu soit a jamais nostre amour, ma tres chere Mere, et vous comble de sa tressainte consolation. *Amen*. Je suis en luy vostre, tout entierement et absolument, et, puis quil luy a pleu, comme vostre ame, vous mesme.

Je suis vostre serviteur.

En haste, VIII decembre, jour de la tressainte Conception.

Je salue nos Seurs et mes freres ⁽³⁾, ausquelz je n'escriis point.

A Madame

Madame de Chantal, Super^e de la Visitation.

Annessi.

Revu sur un fac-simile de l'Autographe qui appartenait à M. le comte de Villers-Masbourg, au château de Schälöen (Limbourg Hollandais).

(1) Il est difficile de dire s'il s'agit de Gabrielle Dyan, femme du sénateur Claude-Louis Guillet de Monthoux, ou de Claude-Marie de Maillard-Tournon, qui avait épousé Gabriel, cousin du précédent. Toutes deux étaient filles spirituelles du saint Evêque, mais plus spécialement la seconde. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 305.) La lettre de la Mère de Chantal à laquelle répondent ces lignes étant perdue, on ne peut désigner les autres « hostesses ».

(2) Voir ci-après, la lettre du 21 janvier 1617 à la Mère Favre, p. 336.

(3) Louis, Jean-François, Bernard et Janus de Sales.

MCCLXV

A MONSIEUR FENOUILLET, EVÊQUE DE MONTPELLIER

(INÉDITE)

Le duc de Montmorency gagné par M^{sr} Fenouillet à l'estime de l'Evêque de Genève. — Témoignages qu'il en donne. — Déplaisir du Saint de n'avoir pu, à son gré, le payer de retour. — Lesdigières en route pour le Piémont.

Grenoble, 17 décembre 1616.

Monseigneur,

Je n'ay garde que je n'employe cette si bonne commodité de vous bayser les mains, quand ce ne seroit que

pour vous remercier tres humblement de l'honneur que je receus de monsieur de Montmorency (1) en son passage par cette ville, puisqu'il me declara que vous luy avies donné l'affection de me le faire, par l'honorable mention que vous luy avies quelquefois fait de moy. Je suis toujours honteux quand je pense a l'exces de la faveur que ce seigneur me fit, et confus dequoy ayant esté a son logis pour luy faire la reverence et espié toutes les commodités qu'il pouvoit y avoir, je n'ay peu onques avoir ce bonheur (2). Mais je croy que M. le President [du Faure (3)]

(1) Aussi célèbre par sa mort tragique qu'illustre par sa naissance, Henri II, duc de Montmorency, descendait de ceux dont le cri d'armes était : *Dieu ayde au premier baron chrétien* ! — Petit-fils d'Anne, le grand connétable, il était né en 1595 de Henri, premier du nom, et de Louise de Budos. Amiral à dix-huit ans, il épousait peu après la noble princesse Marie-Félice des Ursins, et recevait le gouvernement du Languedoc. Par ses qualités physiques et morales, par sa bravoure et ses succès, le jeune duc conquit des sympathies enthousiastes, et le 11 décembre 1630, le bâton de maréchal récompensait ses services et doublait son prestige. Toute sa fortune sombra dans la triste bataille de Castelnaudary. Il avait cru, comme tant d'autres avec lui, qu'on pouvait, sans blesser le patriotisme, distinguer la cause de Richelieu de celle de la France. Fait prisonnier le 1^{er} septembre 1632, il monta courageusement et chrétiennement, le 30 octobre suivant, sur l'échafaud dressé devant le Capitole de Toulouse ; les supplications et les larmes des grands et du peuple avaient échoué devant l'inflexible politique du tout puissant ministre.

L'inconsolable veuve de Henri de Montmorency, libre après un an de réclusion de choisir sa retraite, s'enferma au monastère de la Visitation de Moulins, où elle reçut le seul soulagement que voulut sa douleur : celui de l'épancher dans le grand cœur de la Mère de Chantal. Quand un nouveau règne commença en France, Marie-Félice des Ursins obtint de faire transporter auprès d'elle les restes mortels de son époux, et lui éleva un mausolée, chef-d'œuvre de l'art italien, qu'on admire encore aujourd'hui dans l'église de l'ancien monastère devenue la chapelle du Lycée.

(2) Le duc arriva à Grenoble le 30 novembre, le Registre des Délégations consulaires en fait foi : « On ne fera pas de réception solennelle à M. de Montmorency qui doit arriver demain ; on se bornera à aller le saluer dans son logis. » Ceci est du 29 novembre 1616. Le 2 décembre, le nonce Bentivoglio écrit à Rome qu'il a rencontré à Lyon l'illustre voyageur en route pour le Languedoc.

(3) Le nom de *Faure* donné par le texte que nous reproduisons, est sans doute une erreur du copiste ; car rien ne nous indique que, de Grenoble, le duc de Montmorency se rendit à Chambéry, et d'autre part, le Président du souverain Sénat de Savoie ne paraît pas s'être absenté à cette époque.

François du Faure appartenait à la branche des Faure de la Rivière ; son père, François, était procureur général au Parlement du Dauphiné. Lui-même occupa cette charge en 1594 et devint, en 1609, président à mortier. Il mourut vers 1628, après avoir résigné son office. (Cf. Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, etc.)

luy aura fait sçavoir ma diligence, et neanmoins je vous supplie, Monseigneur, de luy faire sçavoir le desplaysir que j'ay pour ce sujet, et que j'ay bien conscience du respect que je doy a sa grandeur et a ses merites, et de l'extreme obligation que j'ay a son excessive bonté. Vous aves de l'interest en ce point, Monseigneur, puisque c'est sur l'estime que vous luy avies donnée de moy, quil m'a favorisé. « (*) Amare et sapere, vix cœlitibus conceditur *. » Vous luy en avies trop dit et il en a trop fait, et moy je suis demeuré court et n'en ay pas asses fait, faute certes d'avoir bien peu le faire.

* Publius Syrus,
Sententiæ, litt. A,
v. 22.

Vous sçatures toutes nos nouvelles et que M. le Marechal part demain et que la paix est desesperée en Piemont (1). Reste que je prie Dieu pour vostre prosperité, me disant a jamais,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Ce 17 decembre 1616.

Revu sur une ancienne copie conservée à la Visitation de Montpellier.

(*) « Dans l'amour, garder la modération, c'est à peine si les dieux en sont capables. »

(1) Au traité d'Asti, Lesdiguières, sous le bon plaisir de Sa Majesté très chrétienne, avait promis de secourir en personne le duc de Savoie contre les invasions du gouverneur de Milan. L'heure était venue de tenir cette promesse. Charles-Emmanuel en réclamait l'exécution, tandis que, à la cour de France, les ministres partisans de l'Espagne étaient revenus au pouvoir. Le gouverneur du Dauphiné résolut de ne prendre conseil que de lui-même, et, à la défense de passer les Alpes, il répondit au Roi par une longue lettre qui se terminait par ces paroles : « Que Vostre Majesté me pardonne donc, s'il luy plaict, de la licence que je prens pour ce voyage, lequel elle doit avoir agreable, puisque je le fais pour son service. » (Douglas et Roman, *Actes et Correspondance du comte de Lesdiguières*, Grenoble 1881, tome II, p. 115.) Il partit quelques jours après, le 19 décembre.

MCCLXVI

A LA MÈRE DE CHANTAL

(INÉDITE)

Que doit faire une âme continuellement attirée par Dieu à se reposer dans le sein de sa Providence. — Le fondement de la joie paisible et dévote.

Annecy, [1616 (1).]

Que peut on dire a l'ame que Dieu a tiree il y a si long tems et attire continuellement a se reposer dans le sein de sa providence, sinon : Demeurés la, ma Fille, et vous tenes a recoy au plus secret lieu de ce saint tabernacle *, vous laissant absolument manier au gré de Celuy qui daigne prendre soin de vous. Ayés seulement celuy de luy plaire, par cette entiere dependance et confiance en son amour, et par la suave vigilance que vous devez avoir d'avancer ses cheres espouses a la pureté de son divin service, par une exacte observance, vous rendant extremement attentive a la douceur et support, sans crainte d'exceder en ces saintes vertus. Soyés genereuse, allegre et suave en cet exercice, et vous y treuveres abondamment les graces de nostre bon Dieu, ainsy que je l'en prie de toute mon ame qui cherit la vostre tres parfaitement.

* Cf. Ps. xxvi, 5.

Pries pour celuy qui est vostre sans reserve. Dieu soit beni. *Amen.*

Soyés tous-jours joyeuse de cette joye paisible et devote qui a pour fondement l'amour de sa propre abjection, et nourrisse une douce et paisible humilité de cœur, qui vous face aggreer toutes sortes de souffrances et d'abjections, comme n'estant digne d'autre chose.

Revu sur un ancien Ms. conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Les conseils que saint François de Sales donne ici à sa fille spirituelle semblent suivre le grand travail de dépouillement intérieur accompli pendant la retraite de mai 1616. (Voir plus haut, pp. 212-220.) Plus tard, l'âme de la Sainte entra dans des états nouveaux auxquels s'appliqueraient moins directement les paroles de son bienheureux Père. Toutefois, on ne prétend pas exclure absolument les années 1617 et 1618.

MCCLXVII

A LA MÊME

(FRAGMENT INÉDIT)

Annecy, [1613-1616 (1).]

.....
Ma tres chere Mere, dites moy sil est vray ; et cependant, mille et mille fois le bon soir, et cent et cent mille benedictions sur le cœur de ma tres chere Mere et le mien. *Amen.*

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Salo (Italie).

(1) En face d'un fragment si obscur et si incomplet, on est dans l'impossibilité de déterminer une date. Nous écartons les années antérieures à 1613, à cause de l'appellation de « Mere », et, d'après l'examen de l'écriture, les années postérieures à 1616.

ANNÉE 1617

MCCLXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Le premier acte d'une journée fait selon l'inclination du Saint.

Annecy, commencement de janvier [1614-1617 (1).]

Graces soyent a Dieu, ma tres chere Mere! sinon des que je commence a vous escrire ce billet, je n'ay rien fait de toute la journee selon mon inclination. Sa divine Majesté me veuille bien assister, affin que ces petitz, mays frequens exercices me rendent bien mortifié. (2)

Je suis consolé d'avoir vostre sainte Paule vefve pour patronne (3); Dieu nous face la grace de bien imiter en nostre unité cette sainte vefve et son cher Pere (4). Demeurés en paix, ma tres chere Mere, et reposes vostre cœur sur la poitrine du Sauveur. (5)

O Dieu, qu'il faut faire de resignations pour la gloire de ce grand amour divin! mais ce n'est rien, en comparaison de ces anciens hommes et femmes apostoliques.

Je suis tres uniquement vostre, ma tres chere Mere.
VIVE JESUS!

FRANÇOIS, E. de Geneve.

(1) Le billet que nous donnons ici est ce qui reste d'un texte publié en 1626, après soustraction de nombreuses interpolations. Il fut écrit certainement au début de janvier, une année où les deux Saints se trouvaient dans la même ville; d'où la date flottante que nous indiquons.

(2) Ici, les premiers éditeurs intercalaient trois lignes appartenant à une lettre du 5 janvier 1619.

(3) Le Fondateur de la Visitation avait ordonné à ses Filles de tirer au sort, le 31 décembre, des Protecteurs pour l'année nouvelle. Elles prirent aussi l'habitude d'en tirer un pour leur Evêque et Père: c'est à cet usage que le Saint fait allusion.

(4) Saint Jérôme.

(5) Suit, dans le texte primitif, un assez long passage emprunté à une lettre du 9 janvier 1619.

MCCLXIX

AU CHANOINE DENIS DE GRANIER (1)

(INÉDITE)

Le destinataire est prié de vouloir bien résigner sa place de chanoine
en faveur d'un digne ecclésiastique.

Annecy, 5 janvier 1617.

Monsieur,

Sur la vacance d'un canonicat de nostre Eglise, au (*sic*)
voys du Chapitre se sont presentés deux personnages

(1) Bien que le nom du destinataire ait disparu à l'ouverture de la lettre, le contenu de celle-ci désigne le chanoine de Granier. Plus d'une fois déjà, à travers la correspondance du Saint, on a rencontré ce personnage à « l'esprit fort » gentil et bien étudié » (voir tome XV, Lettre DCCLXXXIX, p. 44), mais remuant, aventureux, plus brillant que solide. L'Evêque de Genève l'aimait et le protégeait en souvenir de son prédécesseur dont il était le neveu. Une pièce du 26 avril 1599 (Archives de la Visitation d'Annecy, *Collection J. Vuÿ*) fixe les hésitations des historiens qui ont en vain cherché la filiation de Denis de Granier. Il avait pour parents François de Granier, seigneur du Châtelard, et Pernette Ducrest; sa famille habitait Yenne, où mourut son frère Pierre-Claude (voir tome XII, p. 201), et cette petite ville fut peut-être le berceau du futur Auger de Mauléon. Chanoine de Saint-Pierre de Genève dès 1602, il obtint au concours du 6 avril 1609 la cure de Saint-Jeoire et reçut la prébende le 28 mai 1611. (R. E.) Peu soucieux de tenir sa place au Chapitre, il se fait remarquer par ses absences dans les comptes-rendus des Synodes. En 1611, il est à Paris, où, sur la recommandation de saint François de Sales, Antoine des Hayes s'occupe de lui trouver une place; de la capitale, le jeune ecclésiastique passe en Languedoc, et revient enfin en Savoie. Le saint Evêque n'eut pas de peine à constater alors les ravages commencés dans cette âme; il vit sa foi chancelante, sa soumission au Saint-Siège ébranlée, une vanité désordonnée rendre inutiles tous les avertissements. Il tremblait pour l'avenir, mais le pauvre aveugle répliquait: Je ne serai jamais qu'un enfant docile de la sainte Eglise. Dans l'automne de 1620, les appréhensions du bon Pasteur ne furent que trop justifiées; l'infidèle brebis fuyait le bercail et allait apostasier en Angleterre. On lira plus tard la lettre que le Saint écrivit à cette occasion, lettre toute baignée de larmes; l'amour de Dieu et l'amour compatissant des âmes ont rarement inspiré de pareils accents. Ces larmes du Serviteur de Dieu devaient un jour porter leurs fruits; le grand coupable qui, vers 1622, avait repassé la mer, rentra dans l'Eglise catholique, et trouva dans une fille de l'Evêque de Genève, celle qui s'appelait « la grande Fille, » la charité, la compassion, le secours que lui aurait accordés le Saint lui-même (1628). La

(1) , l'un et l'autre desirés de cette compagnie; et apres l'election faite en faveur de l'un (2), il est resté audit Chapitre un grand desir de pouvoir encor avoir l'autre, pour les bonnes qualités qui sont en luy (3). Sur quoy, quelques-uns se sont advisés que vous avies une place, laquelle vous estes resolu de ne vouloir point remplir de vostre personne, ainsy que vous l'aves déclaré, et que le tems escoulé des l'impetration d'icelle fait asses connoistre. Et pour cela, ilz se sont adressés a moy, affin que, tant au nom dudit Chapitre qu'au mien, je vous priasse de la remettre a ce digne ecclesiastique, qui estant de bonne vie, docteur es droitz et en theologie, sera grandement utile a cett'Eglise.

Or, je croy que vous ne douteres pas que sil vous

Mère Marie-Agnès Le Roy continua les bontés de la Mère Favre à l'égard de M. de Granier qui, pendant huit ans, sembla digne de les recevoir.

En rentrant en France, il s'était associé avec deux libraires de Paris, Chapelain et Bouillerot, et il publia quelques manuscrits fort rates : *Mémoires de Villeroy, Lettres du Cardinal d'Ossat, Mémoires de Marguerite de Valois, etc.* Il s'acquit ainsi l'amitié des gens de lettres, devint le précepteur du fils du maréchal de Saint-Luc, et le 3 septembre 1635, il avait l'honneur d'être admis à l'Académie française, de fondation toute récente, sous le nom d'Auger de Mauléon, sieur de Granier. Depuis quand se faisait-il appeler ainsi ? Nous ne saurions le dire. Cet homme, qui une première fois avait cédé à son orgueil et à ses passions, fit une nouvelle chute lamentable. Abusant de la bonté et de la confiance de la Supérieure du second Monastère de la Visitation de Paris, la Mère Le Roy, il lui extorqua une somme considérable et s'enfuit avec son trésor sans avoir donné la signature qu'on lui demandait. Pendant un mois les Religieuses eurent à subir toutes sortes de calomnies et de blâmes, personne ne croyant à la culpabilité de M. de Granier. La Providence obligea pourtant celui-ci à confesser sa faute; mais il la paya par son exclusion de l'Académie, le 14 mai 1636, ordonnée par Richelieu lui-même. Après cela, Denis de Granier rentre dans l'ombre, sans qu'on puisse savoir quel fut le lieu et quelle est la date de sa mort. (D'après Pellisson et d'Olivet, *Hist. de l'Acad. française*, Paris, 1745, tome 1; *Hist. de la fondation du 2^e Monastère de la Visitation de Paris.*)

(1) A cet endroit, l'Autographe est déchiré; deux ou trois mots manquent.

(2) Le candidat élu était Charles Roero de Bressieu, l'un des fils d'Ennemonde de la Forest et d'Emmanuel-Philibert Roero, seigneur de Bressieu. Le 11 juillet 1616, il avait succédé à Jean d'Eloise dans son canonicat à la cathédrale dont il devait être archidiacre en 1634. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1619 et reçut la cure de Frangy en 1622; après l'avoir échangée contre une chapellenie en 1634, il accepte en 1647 celle du Petit-Bornand. Le prieuré de Burdignin l'eut ensuite pour prieur commendataire jusqu'à sa mort, arrivée en septembre 1655. (R. E.)

(3) Voir ci-après, note (3), p. 328.

playsoit de la garder et nous faire jouir du fruit de vostre residence, nous ne le souhaitassions plus que toute autre chose ; mays puisque elle vous est tout a fait inutile, et a l'Eglise, presupposé la resolution que vous aves faite, je pense que vous treuveres bon nostre desir et le seconderes, comme juste quil est, selon Dieu et les loix. Je sçai que vous avies eü intention d'en gratifier le frere de monsieur Greffiez ⁽¹⁾, auquel je ne voudrois en rien præjudicier, ains l'ayder et servir de mon pouvoir. Mays n'y ayant nulle apparence de faire reuscir sa prætention de ce costé la, je ne pense pas que cela vous doive plus arrester de nous donner, au lieu de vous que nous desirions (*sic*) plus que tous, quelqu'un qui, en quelque sorte, vous puisse dignement représenter : dequoy donq je vous prie avec tout ce venerable Chapitre, ne doutant point que, selon vostre prudence, zele et pieté, vous ne vous disposies a suivre nos desirs.

Atant, je me recommande a vos prieres, vous assurant que de tout mon cœur je seray tous-jours,

Monsieur,

Vostre plus humble, tres affectionné confrere,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Monsieur, en cas que vous facies ce que nous demandons, il ne sera besoin sinon de faire la resignation en mes mains, c'est a dire une procure ^(*) *ad resignandum pure et simpliciter* entre mes mains, ou de mon Vicaire

(*) pour résigner purement et simplement

(1) Les indications fournies par les Registres paroissiaux d'Annecy, par les Registres de l'Evêché et d'autres sources, nous permettent d'admettre que François Greyfié eut, de sa femme Françoise Espeautaz, trois fils : Jean, François et Claude. Le premier, conseiller de Son Altesse, procureur fiscal du Genevois, membre du Conseil du collège Chappuisien, syndic en 1621, doit être celui que le Saint nomme ici. Il épousa d'abord Perrine Sappin, et en secondes noces (1624), Louise-Michelle Brunet de Doucy. Ses deux frères, destinés à l'état ecclésiastique, avaient été tonsurés le 22 février 1600, et c'est à l'un d'eux que M. de Granier aurait de bon cœur cédé son canonicat. Selon toute apparence, ni l'un ni l'autre ne persévérèrent dans leur première voie. Claude serait devenu greffier de la judicature-mage du Genevois ; François, marié à Jacqueline Garbillon, fut père de Péronne-Rosalie qui devait être célèbre un jour dans l'Ordre de la Visitation par ses supériorités à Paray-le-Monial et à Annecy.

general ⁽¹⁾; car par apres, le moys qui vient, auquel je suis en mon alternative ⁽²⁾, je prouvoirois celui dont il est question, qui s'appelle monsieur Questan, bourgeois de cette ville ⁽³⁾.

Veille des Roys 1617.

A Monsieur

Monsieur [de Granier, Docteur] en theologie

(4) ville.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d Monastère de la Visitation de Marseille.

(1) Jean-François de Sales.

(2) Voir tome XIV, note (3), p. 272.

(3) Né vers 1577 à Naves, diocèse de Genève, Jean-Louis Questan était fils de Georges Questan et de Bernarde Arpiaud. Il étudia en philosophie pendant cinq ans au collège de Louvain (1595-1600) et prit le grade de docteur en théologie. En 1614, il dessert la cure de Messery, et en 1619, celle de Douvaine. Ce fut le 18 août 1617 qu'il entra au Chapitre de Saint-Pierre comme le souhaitait François de Sales, juste appréciateur de son savoir et de sa vertu. Quand les Ermites des Voirons élurent M. Questan pour supérieur, l'Evêque approuva leur choix. Plusieurs fois ce digne prêtre fut désigné comme surveillant, examinateur pour les concours, député pour les affaires du clergé. Il mourut le 31 décembre 1642. (D'après les R. E. et sa déposition, *Process. remiss. Gebenn.* (I), ad sum interrog. et passim.)

(4) La déchirure de l'adresse (voir ci-dessus, note (1), p. 325) a enlevé les premières syllabes du nom de lieu, peut-être même plusieurs mots.

MCCLXX

A LA MÈRE DE CHANTAL

Affaires à régler entre les deux Fondateurs de la Visitation.

Annecy, commencement de janvier 1617 (1).

Ma tres chere Mere,

Je n'ay sceu prendre le contentement que je desirois de vous voir moy mesme, occupé par les visites. Je ne

(1) La date du contrat passé le 22 juin 1617 (voir note (4) de la page suivante) aide à déterminer approximativement celle de ce billet. D'après une lettre de la Mère de Chantal (*Lettres*, vol. I, p. 186), l'achat des vignes eut lieu vers le 3 avril précédent; le Saint n'était pas encore revenu de Grenoble, et l'affaire avait dû se traiter avant son départ, c'est-à-dire en janvier. L'allusion aux « visites » autorise à croire que ce fut au commencement de ce mois.

sçai si aures parlé a M. le Collateral (1) de la difficulté des 800 florins. En voyci un'autre : M. de la Roche (2) desireroit mettre sa seconde fille en la Congregation (3) et constituer sa dote des a present, avec celle de ma Seur Claude Agnes, sur les biens quil vous vend (4), a la charge qu'en cas qu'elle ne perseverast, on rendroit tant. Vous y penseres un peu, et nous en parlerons passé demain ; et ce soir, si je puis en passant, je vous salueray, puisque demain je vay a Sainte Catherine (5).

Dieu vous benisse, et tout ce que vous estes icy et la.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{lle} Hélène de Thiollaz,
au château de Monpont, près d'Annecy.

(1) Barthélemy Flocard (voir ci-dessus, note (1), p. 303).

(2) Jean Joly, seigneur de la Roche et d'Alery (voir tome XIII, note (1), p. 364).

(3) Après le mariage d'Adrienne Joly avec Bernard Lucas, avocat au souverain Sénat de Savoie (10 février 1614), Agnès et Innocente restaient encore au foyer paternel et comptaient onze et huit ans. Ni l'une ni l'autre n'entrèrent à la Visitation d'Annecy, mais, plus tard, à celle de Chambéry. Une troisième fille, Jeanne-Denise, était née en 1604 et aurait eu treize ans en 1617. C'est elle, peut-être, que son père voulait « mettre en la Congregation, » mais nous ne savons d'elle que la date de sa naissance.

(4) Le 22 juin 1617, le seigneur de la Roche d'Alery vend au Monastère de la Visitation d'Annecy des vignes situées à Chavoire, pour « le pris et somme de quatorze mil et cinq centz florins, ... moyennant ce que, ladictte dame Supérieure avec lesdictes Sœurs l'a entierement acquitté et deschargé d'une pension annuelle... promise et constituée ausdittes Dames pendant la vie de damoy-selle Claudine Joly... lors qu'elle fut receue a ladictte Congregation. » Et comme, sur les mêmes biens, se constitue aussi partie de la dot d'Adrienne, femme de Bernard Lucas, l'acte porte que les Religieuses se « reservent tous droictz d'antériorité qu'elles ont, tant pour la somme de deux mil florins..., a compte de quatre mil florins promis pour la reception de ladictte D^{lle} Claudine Joly, fille dudict seigneur vendeur, que pour la pension susdicte et esteinte, comme tenant place de partie du prix de la presente vente. » (Archives de la Visitation d'Annecy.)

(5) L'abbaye de Sainte-Catherine (voir tome XIII, note (4), p. 116).

MCCLXXI

AU DUC DE NEMOURS, HENRI DE SAVOIE

(INÉDITE)

Regrets de l'Évêque de Genève d'avoir quitté Annecy avant l'arrivée du prince. — Le duc de Nemours, futur fondateur de l'église des Barnabites. — Dieu « donne séjour dans son temple éternel à ceux qui luy en font icy bas des temporelz. » — Reconnaissance des Religieux et du peuple.

Annecy, 8 janvier 1617.

Monseigneur,

L'ors que Vostre Grandeur vint en cette ville ⁽¹⁾, je me treuvay si pressé de l'assignation præfigee pour les sermons de l'Advent a Grenoble ⁽²⁾, que je ne peu attendre le bonheur de vostre arrivee ; dont j'eu un extreme desplaysir, mais addouci néanmoins par l'esperance qui me restoit, qu'a mon retour je pourrois en quelque sorte regaigner cet honneur. Et maintenant, deceu en mon attente, je ne puis me contenir que je ne me pleigne de mon malheur et que, pour me soulager au mieux que je puis, je ne vous supplie tres humblement, Monseigneur, que si les occurrences m'esloignent de vostre œil, il vous playse me tenir præsent en vostre grace, que j'estime l'un des meilleurs et plus desirables honneurs que je puisse posseder en ce monde.

Ce pendant, Monseigneur, les Peres Barnabites m'ayant communiqué l'intention que Vostre Grandeur a de faire

(1) Entre le 21 et le 28 novembre 1616, le sieur Méclard, syndic, fut député vers le marquis de Lans pour lui transmettre les doléances de la ville d'Annecy, foulée par les gens de guerre. Sans attendre la fin des réclamations, Son Excellence congédia brusquement les délégués, leur disant « qu'ilz heussent a partir pour recevoir la Grandeur de Monseigneur » leur « prince, le duc de Genevoys, de Nemours et de Chartres. » Ainsi éconduits, les Annécien^s épièrent « une heure propre apres disné, » pour parler à Victor-Amédée et lui faire « ung petit discours pour le fait de la confirmation des privileges » de leur ville. Avec quelque espérance de succès, ils reçurent de Son Altesse le commandement de s'en retourner « pour recevoir joyeusement Monseigneur le duc de Nemours. » Le témoignage des Registres du Conseil de Ville corrobore donc celui du Saint au sujet de la venue de Henri de Savoie à Annecy ; la réponse du prince à l'Évêque de Genève (voir Appendice I) est une preuve nouvelle de ce fait ignoré des historiens.

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 312.

bastir leur eglise, m'ont aussi donné une grande consolation ⁽¹⁾; car je sçai que Dieu benit ceux qui luy edifient des maisons, qu'il glorifie ceux qui l'honnorent et qu'il donne sejour dans son temple æternel a ceux qui luy en font icy bas des temporelz. Tout ce pais, Monseigneur, et les circonvoyains vous en auront un'obligation immortelle; et par ce moyen, Vostre Grandeur adorera et priera Dieu continuellement a jamais, en la personne de ces bons et devotz Religieux et de tous ceux qui, par leur zele, s'assembleront en ce saint lieu pour y sanctifier le nom divin. Mays en particulier, Monseigneur, je vous en fay tres humble remerciement au nom de tous ceux qui, estans vos tres humbles et tres obeissans sujetz et serviteurs, sont mes diocæsains, ausquelz je ne manqueray pas de représenter la singuliere redevance qu'ilz en auront a vostre pieté; non plus que ces bons Peres ne manqueront pas de rendre memorable a toute leur illustre et devote Congregation la grandeur des bienfaitz dont vous les aves favorisés, Monseigneur, qui n'aves pas seulement voulu les recevoir en vostre ville ⁽²⁾, qui est leur premier logement deça les mons, mais de plus, leur aures basti le lieu sacré qui sera le plus grand moyen de bien rendre le service auquel leur vie est destinee.

Dieu remplisse a jamais Vostre Grandeur de ses graces; c'est le souhait perpetuel, Monseigneur, de

Vostre tres humble et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

8 janvier 1617, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} veuve de Marcassus,
à Monfort (Gers).

(1) La bonne volonté du duc de Nemours était plus grande que ses moyens de la mettre à exécution. « Les occasions passées » l'avaient « un peu mis en arriere, » écrit-il à François de Sales, avouant ainsi discrètement le tort fait à ses finances par la fâcheuse guerre qui venait de se terminer. De fait, les PP. Barnabites ne purent construire leur église qu'en 1645. Pour cela, ils firent « détruire les deux classes qu'estoient au dessous la salle du college, comme aussy ladicte sale. » (Reg. des Délib. municip., 22 décembre 1644.) La chapelle fut édiflée en l'honneur de la Sainte Vierge, sur le plan et la même dimension que celle qui se voit dans la nef de l'église de Lorette.

(2) Voir le tome précédent, note (1), p. 189, et Lettre MIII, p. 233.

MCCLXXII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

L'imprudence d'un jeune homme. — Avis du Saint sur cette affaire.

Annecy, 17 janvier 1617.

Monseigneur,

Vostre Altesse me renvoya une requeste par laquelle elle estoit suppliee, de la part de damoysselle Marceline de Marcelli, ditte Belot (2), de luy prouvoir sur les promesses que le sieur de Chasse, filz de monsieur le President de Sautereau (3), luy avoit faites pour mariage, affin que je fisse ce que j'estimerois estre convenable pour ce regard et que je donnasse mon advis a Vostre Altesse sur le contenu de la supplication.

Et pour obeir, Monseigneur, a son decret, estant a Grenoble, je conferay avec le susdit seigneur Præsident de Sautereau de ce sujet, pour apprendre de luy son intention, laquelle il m'expliqua, se loüant infiniment de la justice et equité dont Vostre Altesse l'avoit gratifié luy faisant rendre la promesse faite par son filz, lequel estant en la puissance de son pere, et d'un tel pere, ne pouvoit nullement s'engager en un mariage si deshonorabile, au præjudice de la reputation de sa famille. De sorte que, non seulement il ne croyoit pas que cette femme peut rien prætendre par rayson, mais tenoit pour certain qu'elle pourroit estre recherchee par justice,

(1) Le 22 janvier 1617, Antoine Favre écrit au prince de Piémont : « J'ay receu n'aguieres le paquet cy joint de Monsieur l'Evesque de Geneve pour le faire tenir seurement a V. A. S.; ce que je fais par ceste premiere commodité, ne l'ayant voulu confier a la poste, de peur qu'il ne s'esgarast. Je croy, a ce que je puis cognoitre par sa lettre, que c'est sur le subject de la requeste qui fut presentee a V. A. S. par la Bellod et r'envoyee audict sieur Evesque pour en donner son advis. » (Mugnier, *Correspondance du Præsident Favre*, tome II, publié par la Société savoisiennne, etc., 1905.)

Ces lignes ne laissent aucun doute sur le destinataire de la présente lettre, que les éditions antérieures ont dit être Charles-Emmanuel.

(2) Voir tomes XV, note (1), p. 335, et XVI, pp. 21-23; Lettre cmlviii, p. 155; note (1), p. 319.

(3) Voir ci-dessus, notes (1), (2), p. 308.

d'avoir seduit et attiré un jeune garçon, enfant de telle famille, a des promesses si præjudiciables et conceües en termes si extravagans (1). Que si ce n'eut esté la crainte de donner de l'importunité a Vostre Altesse, il l'eut supplié de commander que punition en fut faite.

N'ayant donq rien fait de ce costé, il reste que je die mon advis, puis qu'il a pleu a Vostre Altesse de me le commander. Et c'est, Monseigneur, qu'il suffit bien que l'on tolere ces femmes scandaleuses en la republique, sans qu'on leur permette d'entreprendre sur les maysons honorables et dignes de recommandation, par les infames attraitz desquelz elles charment la foible et legere jeunesse; et la condition d'espouser ou doter n'est ordonnee que pour les filles d'honneur qui ont esté deceües, non pour les femmes deshonestes qui ont deceu. Celle ci, comme je m'assure Vostre Altesse aura des-ja sceu, venoit de faire un enfant d'un estrangeur quand elle tira promesse de ce jeune gentilhomme; et bien que la charité ayt quelquefois porté des gens de qualité a prendre en mariage des femmes perdues pour les sauver, si est ce qu'il n'en faut pas tirer consequence pour ceux qui, n'estans pas a eux mesme (*sic*), sous prætexte de charité violeroient la justice et l'equité, introduisans en leurs familles des personnes dangereuses contre le gré de ceux qui sont les peres et maistres de la famille, mays sur tout en un aage qui n'a pas ordinairement en consideration ni la charité, ni la prudence requise pour exercer une charité en laquelle il faut avoir egard a plusieurs circonstances.

Je prie Dieu sans cesse, Monseigneur, quil comble

(1) Seigneur de Chasse par sa mère Marie Gibert, Guillaume de Sautereau, conseiller au Parlement de Dauphiné, épousa, le 28 juin 1621, Méraude de Sarde. Des lettres patentes de Louis XIII, en date du 26 mai 1630, le nomèrent conseiller au Conseil souverain de Savoie établi à Chambéry. Il fut l'un des commissaires choisis par le Roi pour l'instruction et le jugement du procès de Cinq-Mars et de Thou (1642). L'année suivante, le 26 septembre, nous le trouvons à Annecy comme témoin et signataire du procès-verbal de la translation des restes précieux de François de Sales et de la Mère de Chantal, de l'église extérieure dans l'intérieur du monastère, translation nécessitée par la reconstruction du sanctuaire. Guillaume de Sautereau testa le 16 mai 1663. (Cf. Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*.)

Vostre Altesse de ses plus desirables benedictions, et suis infiniment,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVII janvier 1617, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant aux Religieuses de l'Adoration réparatrice, à Paris.

MCCLXXIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL 1^{er}

Des sujets fidèles méritent les faveurs de leur Prince.

Annecy, 18 janvier 1617.

Monseigneur,

Je joins ma tres humble supplication a celle que cette ville d'Annessi fait a Vostre Altesse, pour la continuation des privileges dont ell'a ci devant joüi ⁽¹⁾, attestant que, si la fidelité et ardente affection des sujetz doit attirer les faveurs du Prince, cette communauté, Monseigneur, sera donq en singuliere recommandation aupres

(1) Voir le tome précédent, note (2), p. 324. — Quand les députés d'Annecy se présentèrent au prince de Piémont à la fin de novembre 1616 (voir ci-dessus, note (1), p. 330), Victor-Amédée leur déclara « qu'il n'estoit ja besoing de le suivre jusques en Piedmont, ains quilz recommandassent l'affaire au s^r Boschi, son secrétaire, qui ne manquera de l'en resouvenir soudain quil sera aupres de S. A. Ser^{me} son pere, envers lequel il poursuivra luy mesme la confirmation des privileges, accompagné d'ung tesmoignage de fidelité de ladite ville. » Les prudents Savoyards crurent plus sûr de travailler eux-mêmes au succès de leur affaire; en effet, le 3 février suivant, ils déclarent avoir envoyé à Turin « pour la confirmation des privileges de la Ville,... le sieur scindic Meclard, » et que « pour le faire acheminer, l'on a esté contrainct d'aller aux empront. » (Reg. des Délib. municip.) Méclard fut donc le porteur de la présente lettre du Saint.

de Vostre Altesse, pour la prosperité delaquelle je prie
continuellement la divine Majesté, comme je dois, estant,
Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XVIII janvier 1617, Annessi.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCCLXXIV

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Changement de confesseur au monastère de Lyon. — Trois retraitantes en
celui d'Annecy. — Rapide passage en ce monde d'une petite nièce du Saint.

Annecy, 21 janvier 1617.

Ma tres chere Fille,

Je vous voy, certes, asses occupee parmi tant d'occur-
rences ; Dieu soit a jamais vostre force.

M. l'Aumosnier m'escrit que Monseigneur l'Archeves-
que le vous oste ⁽¹⁾ ; je croy que ce ne sera pas sans vous
bien pourvoir. Je crains pourtant la varieté des opinions
au maniemment des ames ; mays Dieu aura soin de vostre
chere troupe, affin qu'elle aille tous-jours le mesme
chemin, puisque c'est celuy auquel il l'a mise.

Nostre Mere ⁽²⁾ ne sçait pas que j'escrive. Elle n'est
pas sans affaires, mays bonnes et agreables, ayant

(1) Claude de Sevelinga, aumônier de Belleville et confesseur du monas-
tère de la Visitation de Lyon (voir tome XV, note (2), p. 333), n'accepta
pas alors le poste que lui proposait M^{sr} de Marquemont, ne voulant pas
abandonner les Filles du saint Evêque de Genève (voir à l'Appendice I, la
lettre de la Mère Favre, 26 janvier 1617) ; mais au mois de mai suivant, con-
traint d'aller résider à son bénéfice, il fut remplacé à la Visitation par Etienne
Brun.

(2) La Mère de Chantal.

madame la Comtesse de Tournon et ses deux filles ⁽¹⁾, qui font les exercices et preparent leur confession generale.

Hé Dieu, quelles nouvelles du Puy d'Orbe ⁽²⁾! cela me traverse le cœur. O qu'il faut bien regarder a qui l'on donne acces en telles maysons, et quelles hantises, quelz devis on admet!

La chere seur de la Valbonne ⁽³⁾ pensoit venir, mais le frere ⁽⁴⁾ n'a pas voulu. Il y a obeissance en leur monastere; ouy, et mortification. Mais celle ci est bien plus grande a Sales, ou ma seur ⁽⁵⁾ a fait sa troisieme couche d'une fille, laquelle, une heure apres son Baptesme, est morte. Pour moy, je n'en aurois nul sentiment, si ce n'est pour compatir un petit avec la mere.

Vivés tous-jours toute a Dieu, ma tres chere Fille: c'est le continuel souhait de mon cœur qui cherit le vostre incomparablement.

VIVE JESUS!

FRANÇ^s, E. de Geneve.

21 janvier 1617.

A ma tres chere Fille en N. S.,
Ma Seur Marie Jacqueline Favre,
Superieure de la Cong^{on} de la Visitation.
A Lion.

(1) Claude-Françoise, veuve de Salomon de Murat de la Croix, et Marguerite, la plus jeune. (Voir le tome précédent, notes (1), p. 78, et (5), p. 204.)

(2) Sur l'abbaye du Puits-d'Orbe, voir tomes XII, note (1), p. 271, et XIV, note (1), p. 359. — La lettre de la Mère Favre au Saint, du 26 janvier 1617, donne quelque jour sur l'affaire à laquelle il est fait ici allusion (voir à l'Appendice I); nous en retrouverons la suite dans des lettres postérieures.

(3) Andrée de Nicolle de Crescherel, femme de René Favre, seigneur de la Valbonne. (Voir tome XV, note (1), p. 216.)

(4) René Favre, mari de M^{me} de la Valbonne.

(5) La baronne de Thorens.

MCCLXXV

A LA MÈRE DE CHANTAL

Un souhait de Job et celui de François de Sales, à propos d'un anniversaire.

Annecy, 23 janvier 1617 (1).

Ma tres chere Fille,

Vous m'avez fait playsir en me faysant sçavoir que c'est aujourd'huy le jour de vostre naissance, car je n'y pensois pas. Job desiroit que le jour de sa naissance perist *, et moy je souhaite que le jour qui a veu naistre ma tres chere Mere soit conté entre les jours heureux et benis es siecles des siecles. Cependant, ces jours de nos naissances doivent nous humilier, en nous faysant voir le neant d'ou nous venons, et nous encourager, en nous faysant voir la fin pour laquelle Dieu nous a donné commencement.

* Cap. iii, 3.

Revu sur le texte inséré dans un ancien Ms. de l'*Année Sainte*, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Nous laissons à ce billet le millésime que lui donne l'ancien manuscrit de l'*Année Sainte*; mais nous devons ajouter qu'il y aurait quelque probabilité de lui assigner une date antérieure.

MCCLXXVI

A LA MÈRE CLAUDINE DE BLONAY
ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'ÉVIAN

(INÉDITE)

Le saint Evêque s'excuse aimablement de son retard à écrire. — Il promet de s'employer auprès du prince de Piémont pour les Clarisses. — Raisons divines des maladies et des guérisons. — Salutations affectueuses.

Annecy, 24 janvier 1617.

Vous avez rayson, ma tres chere Seur, d'avoir une parfaite confiance en moy, qui aussi, de mon costé, vous honnore et cheris de tout mon cœur avec toute vostre benite compaignie; mays j'ay bien tort, certes,

d'avoir tant tardé a vous respondre sur la demande que vous me faysies. Vous estes bonne, et vous m'excuseres bien, je m'en assure, puisque ma faute ne procede pas de mon affection, [mais] de ma memoire, laquelle s'estant reservé ce devoir pour m'en faire souvenir a mon retour en cette ville ⁽¹⁾, s'en oublia par la multitude du tracas qui m'accabla a mon arrivee.

Si, en la place du chasteau ⁽²⁾, il y a de l'eau et dequoy vous bien accommoder, je pense qu'il ne seroit pas difficile d'obtenir de Son Altesse ce que vous aves projectté ⁽³⁾; et pour moy, je vous serviray tres affectueusement en cela, comme en toutes autres occasions, esperant que si nous avons la paix ⁽⁴⁾, vous seres grandement soulagees du Prince, qui me le dit, estant icy ⁽⁵⁾. Le bon Dieu, auquel vous serves, disposera par sa providence de tout ce qui sera requis pour vous loger un peu mieux en terre et tres heureusement au Ciel.

Si j'eusse sceu ce qui arriva depuis, j'eusse fait du Jubilé selon vos souhaitz ⁽⁶⁾; toutefois, Dieu n'a pas laissé de vous bien consoler par autre voye. Il soit a jamais beni, et encor dequoy il envoye souvent des maladies a ses servantes pour les rendre participantes de sa croix, et les guerit aussi souvent pour les rendre en quelque chose participantes de sa resurrection.

(1) Le Saint revint de Grenoble le 31 décembre 1616.

(2) C'était un château-fort dominant la ville d'Evian, construit au xiii^e siècle par Pierre, comte de Savoie, et ruiné par les Genevois, en 1591, lorsqu'ils s'emparèrent de la cité et du pays environnant.

(3) Les Clarisses songeaient à édifier un nouveau monastère, le premier ayant été presque entièrement détruit par les hérétiques (voir note précédente). Pour cela, elles désiraient utiliser les ruines du château. François de Sales se fit, en 1619, leur intermédiaire auprès du duc de Savoie et sa requête fut favorablement reçue. Pourtant les Religieuses ne purent se prévaloir de la bienveillance du souverain, par suite « de divers empeschements et accidents survenus; » les travaux ne commencèrent qu'en 1638, avec une nouvelle autorisation de la régente Marie-Christine. (Cf. *Les Clarisses d'Evian-les-Bains*, par le P. Ladislas de Marlioz, Abbeville-Montreuil, 1885.)

(4) Elle se fit attendre quelques mois encore, le traité de Pavie n'ayant été signé que le 9 octobre 1617.

(5) Pendant son séjour à Annecy en 1616. (Voir ci-dessus, note (2), p. 268, et Lettre MCCXLIV, p. 290.)

(6) Sans doute l'Abbesse avait désiré, sans pouvoir l'obtenir, un confesseur extraordinaire, à l'occasion des Indulgences que les PP. Barnabites d'Annecy furent chargés de prêcher en divers lieux. (Cf. *ibid.*, note (4), p. 285.)

Mes cheres Filles, qui sont les vostres, m'obligent beaucoup d'avoir du soin pour moy en leurs prieres; je les conjure seulement de continuer. Que si le parentage de quelqu'unes avec moy les rend un peu plus affectionnees a me faire cette charité, je leur en seray d'autant plus redevable, et en remercieray Dieu qui a enté l'amitié spirituelle sur le devoir temporel. Je les salüe toutes tres cordialement, et leurs noms sont escritz dans mon cœur : de ma Seur Beatrix ⁽¹⁾, Anne, Marie Madeleine, de ma Seur Symon, Pernelle, Christine ⁽²⁾, de Blonay ⁽³⁾, Pernelle; en somme, toutes, laissant a part ma Seur Claire, qui sçait bien que je luy escriis, ni je n'oublie pas ma Seur Estienne ⁽⁴⁾. En somme, de rechef, toutes nommees et non nommees, je les cheris de tout mon cœur qui leur souhaite, et a leur Reverende Mere, ma Seur, *la grace, paix* * et consolation du Seigneur, * Rom., 1, 7. et suis sans fin, ma tres chere Seur,

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXIII^e janvier 1617, Annessi.

A la R^{de} Mere en N. S.,
La Seur Claudine de Blonay,
Abbesse de S^{te} Claire d'Evian.

Revu sur une ancienne copie appartenant à M. Levesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

(1) Béatrix de Grilly était fille de Jacques du Nant, dit de Russin, seigneur de Saint-Paul, Grilly, etc., capitaine du château et de la ville d'Evian. Sa mère fut sans doute Françoise-Gasparde de Clavel, seconde femme de Jacques. Entrée bien jeune au couvent de Sainte-Claire (1593), elle succéda en 1622 à Claudine de Blonay dans la charge d'abbesse, et continua avec zèle l'œuvre de sa devancière. C'est sous son gouvernement que le Monastère fut soustrait à la juridiction des Cordeliers pour passer sous celle des Evêques du diocèse. La Mère Béatrix mourut en 1631. (Cf. *Les Clarisses d'Evian*, etc.)

(2) Sœur Anne, déjà mentionnée par le Saint le 18 août 1614 (voir le tome précédent, note (4), p. 308). — Marie-Madeleine d'Yvoire, abbesse en 1631, l'est encore en 1636. — Marguerite Simon paraît comme mère-vicaire en 1627. — Péronne Ravière et Christine Fontaine se trouvent dans la liste des Clarisses de 1627. (Voir ouvrage cité.)

(3) Gabrielle de Blonay, fille de Claude de Blonay et de Louise ou Denise de Livron, sœur de Marie-Aimée, Religieuse de la Visitation.

(4) Claire Plaist et Etienne de Thorens. Quant à cette seconde Sœur Pernelle, elle ne figure pas dans la liste de 1627.

MCCLXXVII

A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE

En échange d'un bouquet. — Une prière que le Saint ne ferait pas. — Le choix de sainte Catherine de Sienne. — Chant du rossignol dans son buisson. — Envoi du *Traité de l'Amour de Dieu*. — Sentir des répugnances à la vertu n'est pas manquer d'amour.

Annecy, [fin janvier 1617 ou février 1618 (1).]

* Cant., 1, 12.

Que nostre cher Jesus crucifié soit a jamais *un bouquet entre vos mammelles* *, ma tres chere Fille. Ouy, car ses cloux sont plus desirables que les œilletz, et ses espines que les roses. Mon Dieu, ma Fille, que je vous souhaite sainte, et que vous soyes toute odorante des senteurs de ce cher Sauveur ! C'est pour vous remercier de vostre bouquet, et vous assurer que les petites choses me sont grandes quand elles sortent de vostre cœur, auquel le mien est tout dedié, je vous en assure, ma tres chere Fille.

* B. Raym. de Cap.,
Vita S. Cath. Sen.,
Pars II, c. 14.

Le *Pater* que vous dites pour le mal de teste n'est pas defendu ; mays mon Dieu, ma Fille, non, je n'aurois pas le courage de prier Nostre Seigneur, par le mal qu'il a en la teste, de n'avoir point de douleurs en la mienne. A il enduré affin que nous n'endurions point ? Sainte Catherine de Sienne voyant que son Sauveur luy presentoit deux couronnes, une d'or, l'autre d'espines : O je veux la douleur, ce dit elle, pour ce monde ; l'autre sera pour le Ciel *. Je voudrois employer le couronnement de Nostre Seigneur pour obtenir une couronne de patience autour de mon mal de teste.

Ne manger point chose qui ait eu vie, les vendredis de Caresme, n'est pas mal fait non plus, mais cela tire un

(1) Est-ce un texte unique que nous avons ici, ou bien une réunion de fragments ? Il est difficile de le dire. La mention du *Traité de l'Amour de Dieu* ne permet pas de songer à une année antérieure à 1617 ; les allusions au Carême indiqueraient la fin de janvier ou le mois de février. Or, cette lettre fut écrite d'Annecy, car la destinataire paraît être une Religieuse de l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine. En 1617, le saint Evêque partit pour Grenoble les premiers jours de février ; en 1618, le 26 du même mois.

peu a la vanité d'esprit, quand cela se fait par le rapport de ce qui l'a eüé ; mays quand cela se fait par mortification, cela est bon. Vivés toute entre les espines de la couronne du Sauveur, et comme un rossignol dans son buisson, chantés, ma Fille : VIVE JESUS !

J'ay suivy vostre desir, mais vous verres que ce papier du livre (1) a beu tout ce que j'y ay escrit ; et je croy, certes, que vostre cœur en fera de mesme, car c'est le vin delicieux de l'ame, qui l'enivre et ravit saintement, que ce divin et celeste amour. Chemines tous-jours en cette confiance ; et, en observant une amoureuse fidelité et loyauté envers ce cher Sauveur, ne vous mettes point en crainte de ne pas asses bien faire : non, ma Fille ; mays advoüant vostre bassesse et abjection, rejettes vostre soin spirituel en la bonté divine * qui aggree nos petitz et chetifz effortz, pourveu qu'ilz soyent faitz avec humilité, confiance et fidelité amoureuse. Or, j'appelle amoureuse, la fidelité par laquelle, a nostre escient, nous ne voudrions rien oublier de ce que nous estimerions estre plus aggrea-ble a l'Espoux, parce que nous aymons ses contentemens plus que nous ne craignons ses chastimens.

* Cf. Ps. LIII, 23.

Cette chair est admirable a ne vouloir rien de piquant ; mais la repugnance que vous aves ne tesmoigne pourtant point aucun manquement d'amour ; car, comme je pense, si nous croyions qu'estant escorchés il nous aymeroit plus, nous nous escorcherions, non pas sans repugnance, mays malgré la repugnance. J'appreuverois que, par maniere d'essay, on taschast deux ou troys fois de se surmonter avec un peu de violence, au moins quelquefois ; car, qui ne gourmande jamais ses repugnances, il devient tous-jours plus doüillet.

La pauvre Mere de nostre Visitation (2) est cruellement

(1) Le *Traité de l'Amour de Dieu*, la suite de la phrase ne laisse pas de doute.

(2) La Mère de Chantal, souffrante au commencement de 1617 (cf. à l'Appendice I, les lettres de la Mère Favre, 26 janvier et 21 février), fut véritablement malade à la fin de l'année ; le 30 janvier 1618, elle n'était pas encore guérie. Impossible de proposer une autre Supérieure de la Visitation, et pourtant, est-ce de la Sainte que François de Sales aurait dit : « C'est une *bonne fille*, et bien resignee ? » Ici l'interpolation se trahit, ou peut-être la main de la Mère de Chantal elle-même arrangeant une phrase trop louangeuse pour elle.

tourmentée d'un catarrhe qu'elle a sur la bouche ; mais elle s'en res-joyt et dit que, pourveu qu'elle applique son cœur a Dieu, elle treuve de la douceur en cette cuisante douleur. C'est une bonne fille, et bien resignée, et vous chérit grandement. Si fay-je bien, moy, qui suis tout vostre en Dieu, ma chere Fille. Vivés toute en luy.

FRANÇ^s, E. de Geneve.

MCCLXXVIII

AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-JACQUES DE SALLANCHES (1)

L'Evêque promet aux Chanoines de tenir leur doyen en son devoir.

Annecy, 2 février 1617.

Messieurs,

Je feray tout l'office qui sera requis pour tenir le sieur Doyen en devoir, afin quil ne mange pas le pain du saint autel, quil ne sert ni n'honore nullement, ains quil mesprise et deshonnore, en tant quil le peut, extreme-ment (2). Je vous envoye une lettre d'advis sur un fait

(1) L'église de Saint-Jacques de Sallanches fut érigée en collégiale, à la demande des habitants, par une Bulle de Clément VII, de juillet 1388, Bulle qui reçut son exécution en juin 1389. Le Chapitre était composé du doyen, de douze chanoines et de quatre bénéficiers. Ce corps ecclésiastique fut pendant plus de quatre cents ans un des principaux ornements du diocèse de Genève, par sa régularité et sa conduite édifiante. (Cf. Besson, *Mémoires pour l'Hist. ecclés. des dioc. de Geneve*, etc., Moutiers, 1871, p. 145; Grillet, *Dict. hist.*, etc., tom. III.)

(2) Ce doyen dont la vie contrastait si fort avec celle de ses confrères et avec ses devoirs, était Claude-Nicolas de Reydet, seigneur de Choisy. Soudiacre le 20 décembre 1608 et prêtre le 28 mai 1611, il était devenu, à vingt et un ans, doyen de Sallanches (8 novembre 1607). Quelques années après, il recevait la cure de Bonne qu'il fit desservir dès 1615 par Jean-François du Martherey (voir ci-dessus, note (1), p. 119), et le 23 mai 1624, il permuta son doyenné de Sallanches avec le prieuré de Bellevaux. Au mois d'août 1618 le seigneur de Choisy avait obtenu la coadjutorerie du prieuré de Peillonnex; aussi, à la mort de Thomas Pobel, devint-il prieur commendataire. Il n'honora pas plus cette dignité que les autres; rien de triste comme le spectacle de ce prêtre conduisant des soldats (voir ci-après, p. 355, la lettre du 5 mars) et recevant l'Evêque dans son prieuré « en bottes et éperons, la houssine en

auquel je desire que vous metties ordre, puisque c'est de
vostre charge, et m'asseurant qu'aussi ferés-vous et que
vous me ferés part a vos prieres, je demeureray,

Messieurs,

Vostre plus humble, tres affectionné confrere,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 2 febvrier 1617, Annessi.

A Messieurs

Messieurs du Chapitre de Salanche.

Revu sur l'Autographe conservé à Annecy, Archives départementales
de la H^o.-Savoie, G, *Collégiale de Sallanches*, art. 19.

main, suivi de personnes en même équipage, avec plusieurs chiens. » (*Procès-verbal de la Visite pastorale du 30 septembre 1626.*) En 1650, il n'est pas plus respectueux envers Charles-Auguste de Sales; mais enfin, par acte du 21 mai 1661, Claude de Reydet répareit en partie sa conduite passée en renonçant à tous ses droits de juridiction sur le prieuré, et déclarait ne vouloir mettre aucun empêchement aux visites de l'Évêque de Genève. Il mourut l'année suivante. (D'après les R. E., et *Peillonex*, par l'abbé Gavard, tome XXIV des *Mém. de l'Acad. Salés.*, 1901, chap. XII, XIII.)

MCCLXXIX

A LA MÈRE DE CHANTAL

On parle à Grenoble de l'établissement d'un monastère de la Visitation. — François de Sales a commencé « heureusement » ses prédications. — Les desirs de son cœur. — Messages paternels.

Grenoble, 9 février 1617.

Ce billet va dire a ma tres chere Mere que je cheris son cœur comme mon ame propre et son ame comme la mienne propre. On commence fort a parler d'une Visitation, et le passage de nostre bon Pere prædicateur (1) en a grandement reveillé l'appetit, et nous verrons que ce sera (2). J'ay commencé aujourd'hui, aussi heureusement

(1) Sans doute le P. Louis de la Rivière, Minime, rappelé à Annecy par les syndics pour prêcher le Carême de 1617. (Voir ci-dessus, note (4), p. 145.)

(2) La ville de Grenoble connaissait déjà de réputation les Filles de l'Évêque de Genève. M^{me} le Blanc de Mions, intime amie du Monastère de Lyon, en avait parlé avec enthousiasme en Dauphiné. Quand, au mois de juillet 1616,

que jamais je fis, les prædications, hormis que sur le milieu j'ay pensé estre un peu enroué (1).

Mon cœur a mille bons desirs de bien servir le divin amour. Que vous puis-je dire davantage, ma tres chere Mere, sinon que vous demeuries toute joyeuse en ce celeste exercice auquel Dieu nous a si souvent et puissamment invités.

Vous aures la bonne M^{me} du Chatelard, que je chers fort dequoy elle a si bien conservé son affection ; ell'aura sans doute besoin de soin et de support (2). J'escriray a nos Seurs de Moulins, ma tres chere Mere, n'en doutes point (3).

Or sus, qu'a jamais le *nom* de Nostre Seigneur soit *sanctifié* * en nostre unique cœur. Amen.

Je salue chèrement nos Seurs, et si M^{me} la Comtesse

* Matt., vi, 9.

la Mère de Brécharé étoit partie pour Moulins, elle et ses compagnes, conduites par la Mère Favre, s'arrêtèrent deux jours à Grenoble, et y « donnerent une sy grande edification... que c'estoit une procession » continue « des dames et damoiselles qui les visiterent. » Le coadjuteur lui-même, M^{sr} Alphonse de la Croix de Chevières, demeura si satisfait des Religieuses, qu'il partagea le désir général d'un établissement de la Visitation dans la ville. Cette affaire fut traitée avec saint François de Sales pendant le Carême de 1617, mais, dit l'*Histoire de la Fondation*, « le temps destiné par la divine Providence n'étoit pas encore arrivé, et le fidele disciple du Sauveur ne voulut pas le devancer d'un moment. » L'heure providentielle sonna le 8 avril 1618 pour le couvent de Sainte-Marie de la capitale du Dauphiné.

(1) En paraissant de nouveau dans la chaire de Saint-André, le saint prédicateur parla d'une manière si puissante, disent les anciens manuscrits, qu'il émut tout son auditoire et attira une grande attention. Il faut relire (tome VIII de notre Edition, p. 238) l'exorde tout apostolique de ce premier sermon, pour comprendre comment les cœurs furent gagnés à celui qui, sans leur dissimuler leurs plaies, s'offroit si paternellement à les guérir. Il avait en vue spécialement les hérétiques, alors fort nombreux à Grenoble; aussi tomba-t-il bientôt sur les matières de controverse, et « le premier qui en profita, » raconte une annaliste (*Hist. de la Fondation de la Visitation de Grenoble*), « fut Boucard de Verdun, fameux renégat qui avait quitté deux fois le parti de l'Eglise romaine pour les seuls motifs de débauche et de libertinage. » (Voir tome XIV, note (2), p. 37, et à l'Appendice I, les lettres de M^{sr} Costa et de Claude Boucard.) De nombreuses conversions suivirent celle-ci. Catholiques et protestants se pressaient aux pieds de l'orateur; « plusieurs écrivirent avec une grande diligence » tous ses discours, entre autres un Religieux de Saint-Dominique, un de Saint-François et le conseiller du Faure. (Cf. Ch.-Aug., *Histoire*, etc., liv. IX.)

(2) Les sollicitations du monde furent, on l'a déjà dit, plus puissantes que celles qui attiraient à la vie religieuse Jacqueline de Chauvirey. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 99.)

(3) Voir les deux lettres suivantes.

est la, je la salue tres particulièrement, et mes cheres filles, qui sont les siennes ⁽¹⁾. Vous sçaves aussi de quelle affection je salue ma fille de la Flechere ⁽²⁾. Mays ma pauvre chere seur Mariè Aymee ⁽³⁾, je n'en dis rien, cette (*sic*) ma fille toute aymee ; et madamoyselle de Chantal aussi est ma chere fille.

Je suis, vous le sçaves vous mesme certes, tout vostre.

Le 9 febvrier 1617.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) La comtesse de Tournon et ses deux filles qui avaient fait un séjour à la Visitation. (Voir ci-dessus, note (1), p. 336.)

(2) Madeleine de la Forest, veuve de Claude-François de la Fléchère, qui habitait sans doute Annecy depuis le commencement de l'hiver. (Cf. ci-dessus, les notes (1) des pp. 302, 307.)

(3) La baronne de Thorens.

MCCLXXX

A MADAME DES GOUFFIERS

(INÉDITE)

Les vertus qui doivent accompagner le zèle. — Fermeté et délicatesse du saint Directeur. — Raisons de sa persistance à ne pas multiplier les maisons de sa Congrégation.

Grenoble, 10 février 1617.

(1) Ma tres chere Fille,

En ce peu de paroles que je puis vistement vous escrire, je voudrois bien vous faire entendre beaucoup de bonnes pensees que j'ay sur vostre sujet. Je voy que Dieu se sert de vostre courage pour l'establissement de cette Mayson de Moulins ; faites cela fidelement, avec le plus de repos d'esprit que vous pourres. Je voy les petitz ennus que l'ennemi de ce bon œuvre a suscités ; et que vous puis-je dire, sinon qu'avec le zele, la patience, douceur, support vous est necessaire, et que, comme j'ay souvent dit, il est requis a qui entreprend quelqu'action

(1) Voir le fac-simile placé en tête de ce volume.

relevee pour le Sauveur, d'avoir provision de toutes sortes de vertus selon les occasions qui s'en presentent.

Mays j'impose silence a vostre esprit, ma tres chere Fille, et ne veux pas quil die, non pas mesme, s'il se peut, qu'il pense que ces advis luy soyent donnés avec aucun degoust, comme si je craignois que vous oubliasies ces choses. Non, ma Fille, je dis ainsy ce que je croys estre a propos, sans autre prætentation que de vous conforter au bien et vous tesmoigner que je suis tout vostre.

La dame de Paris dont vous aves escrit (1) sera bien employee avec ses moyens a Moulins; quand Dieu voudra avoir une de ces Maysons a Paris, il fera naistre les commodités (2). Pour le present, vous pouves juger sil est expedient de les multiplier, ayans si peu de filles pour exercer la superiorité. Icy, on en desire une, je dis en une ville voysine, et tout est presque prest (3); mais on enverra les filles faire leur noviciat a Nissi, ou estant façonnees, une mediocre Superieure suffira par apres.

Dieu vous veuille combler de son saint amour, ma tres chere Fille; je suis en [lui] parfaitement vostre.

A Grenoble, le 10 febvrier 1617.

A Madame

Madame de Gouffiez.

Moulins, pour Paris.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Moulins.

(1) On peut suggérer le nom de M^{me} du Feu, dont les deux filles furent des premières Religieuses de la Visitation de Moulins. Elle séjourna d'ordinaire à Paris, et il est fort possible qu'elle songeât dès 1617 à s'employer, elle et « ses moyens », en faveur de la Congrégation nouvelle, d'autant que c'était « une damoiselle si pleine de pieté que l'on « l'estimait » une seconde M^{me} Acairie. » (*Notice de Saur Claire-Geneviève du Feu*, par la Mère de Changy.)

(2) Le Monastère de Paris fut fondé en 1619, et M^{me} des Gouffiers eut encore sa large part d'initiative dans cet établissement.

(3) Quelques prétendantes de Vienne se rencontrent parmi les premières qui se présentèrent à Grenoble; peut-être avaient-elles désiré d'abord une fondation dans leur cité natale. M^{me} de Gérard, cependant (voir ci-après, note (1), p. 348), originaire d'Embrun, put faire des démarches pour cette dernière ville. De fait, la Visitation d'Embrun s'établit en 1625, et celle de Vienne en 1644 seulement.

MCCLXXXI

A LA MÈRE DE BRÉCHARD
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MOULINS

Le vrai chemin du Ciel.

Grenoble, [10 ou 11 février 1617 (1).]

J'ay receu tous vos paquetz, ma tres chere Fille. Haussés vostre teste dans le Ciel; voyes que pas un des mortelz qui y sont immortelz n'y est allé que par des troubles et des afflictions continuelles. Dites souvent entre vos contradictions: C'est icy le chemin du Ciel; je voy le port et suis assuree que les tempestes ne peuvent empescher d'y aller.

Dieu vous console et benisse mille fois. Je suis plus parfaitement qu'il ne se peut dire, ma tres chere Fille,

Vostre tres humble et tout fidele serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

(1) Bien que le texte soit évidemment tronqué, il est facile de reconnaître que le Fondateur s'adresse à la Mère de Bréchard, dont le partage à Moulins était vraiment les « troubles » et « afflictions continuelles. » Quant à la date, tout nous autorise à croire que cette lettre fut envoyée en même temps que la précédente à M^{me} des Gouffiers.

MCCLXXXII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

L'Evêque de Genève demande à son prince l'autorisation de revenir prêcher le Carême suivant à Grenoble.

Grenoble, 18 février 1617.

Monseigneur,

Comme l'année passée, sur la demande que le Parlement de cette ville me fit de mes prædications, je pris la resolution et response dans le commandement de Vostre

Altesse, de mesme maintenant, estant de rechef prié par cette mesme cour, de revenir encor prescher le Caresme suivant, je n'ay voulu rien dire en attendant que Vostre Altesse me face pour cela le commandement qu'il luy plaira ⁽¹⁾, estant, comme je doy,

Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVIII febvrier 1617, Annessi ⁽²⁾.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

(1) Le 3 avril 1617, la Mère de Chantal écrit à la Mère Favre : « Si Son Altesse le trouve bon, » Monseigneur » retournera l'an prochain à Grenoble, car ces messieurs du Parlement l'ont pressé d'une manière si extraordinaire, qu'encore que ce bon Seigneur était tout résolu, et que ses affaires et son devoir le tirassent ici, il n'a su se défendre autrement que de remettre la chose à Son Altesse. » (*Lettres*, vol. I, p. 183.) Charles-Emmanuel donna en effet son assentiment, et l'Évêque prêcha une nouvelle station en Dauphiné. (Voir ci-après, la lettre du 12 avril à M. Milletot.)

(2) C'est sans doute par distraction que le Saint a écrit *Annessi*, car l'Autographe portant la date, il est sûr que ces lignes ont été tracées à Grenoble

MCCLXXXIII

A LA MÈRE FAVRE

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Prétendantes grenobloises pour la Visitation. — Le saint Fondateur attend les nouvelles de Rome avant de leur donner une réponse. — M^{me} Le Blanc et sa famille.

Annecy, 28 février 1617.

Et faut il ainsy au moins en courant vous escrire, ma tres chere Fille. Il y a icy quatre ou cinq filles qui me parlent fort asseurement d'estre de la Visitation, et me semblent propres et dignes d'y estre receues ⁽¹⁾; mais je

(1) Les quatre premières postulantes qui sollicitèrent du saint Fondateur l'honneur d'être admises dans sa Congrégation furent M^{mes} de Gérard, de Glézat, de Garcin du Colombier et Brun du Bonnet de la Bastie. Nous les retrouverons plus tard sous le voile de la Visitation.

ne sçai presque comme vous les envoyer, tandis que l'on est la en doute si elles pourront estre establies (1). Je les renvoye a la fin du Caresme, esperant que nous pourrons avoir, entre ci et la, quelques nouvelles de Rome. Or, en tout evenement, nostre Congregation est grandement estimee en tiltre de Congregation et sera fort favorisee ; mays puisque nous sommes en poursuite de la reduire en Religion, il faut avoir encor un peu de patience jusqu'a ce que nous sçachions ce qu'on en resoudra (2).

Ce pendant, ma tres chere Fille, tenes bien vostre cœur debout et courageux, et Dieu vous comblera de benedictions, et vous consolera du bonheur qu'il donne aux ames desquelles il veut se servir pour l'avancement des autres.

Je salue cette chere seur Marie Barbe (3), et je verray monsieur le President au premier jour, Dieu aydant (4). Elle a ici une seur toute d'or, a mon gré (5).

Dieu soit a jamais vostre force et soustien, ma tres chere Fille, et je suis en luy tres fidelement vostre.

Le 28 febvrier 1617.

(1) En attendant la décision de Rome au sujet de la réduction de la Visitation en Ordre religieux, M^{or} de Marquemont faisait de grandes difficultés à Lyon pour la réception des sujets. On comprend donc que l'Evêque de Genève hésitât à envoyer ses filles spirituelles à la Mère Favre. (Cf. à l'Appendice I, les lettres de celle-ci, 12 février et 7 mars 1617.)

(2) Voir à l'Appendice I la lettre de Bellarmin. Même avant l'arrivée du courrier du Cardinal, on avait eu des nouvelles à Annecy : « Nos affaires se remuent fort à Rome, où notre manière de vie est très approuvée et admirée, » écrit la Mère de Chantal le 1^{er} janvier 1617, « et tous disent que nous ferions mieux de demeurer ainsi pour la grande utilité qu'elle apporterait. Je ne sais à quoi Monseigneur se résoudra ; ce sera à ce qu'il connaîtra être pour la plus grande gloire de Dieu, il n'en faut point douter. » (*Lettres*, vol. I, p. 161.)

(3) La présidente Le Blanc (voir ci-après, note (1), p. 366).

(4) Le 8 décembre 1600, Pierre Le Blanc acheta la seigneurie de Mions en Viennois et fut anobli deux ans après. D'abord contrôleur des domaines et receveur des Etats de Dauphiné, il était devenu en 1615 second président de la Chambre des Comptes. Après la mort de sa première femme, Ennemonde Chausson (mai 1619), il épousa, le 19 septembre de la même année, Victoire Vignon, sœur de la fameuse marquise de Treffort. Le président Le Blanc de Mions testa le 10 août 1643, laissant à ses héritiers des dettes considérables. (D'après Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, et Rochas, *Biographie du Dauphiné*.)

(5) Il n'a pas été possible, jusqu'ici, d'identifier cette sœur.

MCCLXXXIV

AU CHANOINE JEAN-FRANÇOIS DE SALES, SON FRÈRE

(MÉDITE)

Affaires ecclésiastiques du diocèse de Genève. — Au sujet d'une excommunication. — Les armes du duc de Savoie victorieuses.

Grenoble, 2 mars 1617.

Je m'estonne que vous n'ayes receu que le billet que j'escrivis par M. Charbonnet ⁽¹⁾, car je vous ay certes escrit a toutes occasions, mon tres cher Frere, et fait response a tout ce que vous m'aves proposé.

De la cure de Sernex, je vous laissoys faire comme vous jugeries plus a propos ⁽²⁾. Pour M. Vittoz ⁽³⁾, si les meurs et la renommee ne font point d'obstacle, l'habit quil porte ne luy en fait point, car cet Ordre-la est de Clercz reguliers qui, ayans licence de leurs Superieurs, peuvent servir de curés, ainsy que j'ay déclaré par un escrit que je luy en ay fait ⁽⁴⁾.

Quant a l'excommunication sur les entrees des femmes es monasteres des hommes, il faut avant toutes choses voir si il y en a, car jamais je ne l'ay veüe. Et sil y en a une, il faut bien considerer en quelz termes ell'est conceüe ⁽⁵⁾, et par apres on pourra la promulger (*sic*),

(1) Michel Charbonnet (voir tome XV, note (3), p. 111).

(2) La cure de Cernex était vacante par la mort de Louis de Mandollaz, arrivée en janvier. Le 3 mars eut lieu le concours à la suite duquel François Desepine ou Despine, docteur *in utroque jure* et chanoine de Saint-Pierre de Genève, en fut institué économe. Il ne garda pas longtemps cette charge, car il mourut au mois de juillet; l'année suivante, le 30 mai, il eut pour successeur Michel Charbonnet. (R. E.)

(3) Lorsque, le 26 octobre 1607, le saint Evêque visita le prieuré de Poisy, l'une des dépendances de l'abbaye d'Entremont (voir tome XII, note (3), p. 241), Gaspard Vittoz, chanoine régulier de Saint-Augustin, était au collège d'Annecy. (R. E.) Serait-il le Religieux mentionné ici?

(4) Cet écrit ne nous est pas parvenu.

(5) Saint Pie V, par sa Constitution *Regularium personarum*, du 24 octobre 1566, révoque toutes les permissions accordées aux femmes pour les entrées

n'estant pas besoin d'autre (*sic*) monitions pour la promulgation des excommunications *a jure*. Mays il faut bien voir ce qui se pourra faire. Quant a y mettre l'excommunication par nostre autorité, la difficulté seroit grande, par ce quil y auroit lieu a l'appel; et c'est une grande besoigne d'avoir a faire a des Religieux qui remueront toutes choses par apres pour empescher les effectz de nostre intention, quoy que juste et sainte. Nous avons l'exemple de Monseigneur de Tarentayse ⁽¹⁾, plus fort, plus habile et plus hardi que nous, et qui n'avoit a faire qu'a un seul convent ⁽²⁾.

Et pour conclure, sil y a quelque Canon ou Bulle papale qui porte cette excommunication, je suis content qu'avec bon advis on la promulge (*sic*); sil ny en a point de telle, je suis d'avis que nous facions une simple defence, laquelle nous irons fortifiant, par reservation du cas, ou par excommunication, selon que le tems nous enseignera devoir estre fait.

Voyla tout; et estant pressé, dautant que je n'ay que ce loysir d'entre le chapelet et l'Office, je vous salue mille et mille fois, mon tres cher Frere, et prie Dieu quil vous comble de bonheur, avec tous nos freres et confreres, demeurant tout vostre sans fin.

A Grenoble, le 2 mars 1617.

dans les monastères ou couvents d'hommes, et leur interdit ces entrées sous peine d'excommunication *late sententiæ*. Grégoire XIII, successeur immédiat de Pie V, confirma la défense de son prédécesseur et les peines édictées contre les transgresseurs. (Cf. Piato, *Prælectiones Juris Regularis*, tom. I, p. 350.)

(1) Anastase Germonio (voir tome XV, note (1), p. 183).

(2) Une seule abbaye existait au diocèse de Tarentaise, celle de Tamié, de l'Ordre de Cîteaux, fondée au XII^e siècle par le saint archevêque Pierre, premier du nom. Pendant l'épiscopat de M^{sr} Germonio, elle fut gouvernée par François-Nicolas de Riddes qui joignait à ses fonctions d'abbé celle de membre du Sénat de Savoie, et siégeait plus souvent dans l'illustre assemblée que dans sa stalle abbatiale. La discipline religieuse, déjà en décadence, ne pouvait que souffrir beaucoup de cet état de choses. L'Archevêque voulut-il y remédier? Est-ce à ses efforts sur Tamié que François de Sales fait ici allusion? Les documents font défaut pour résoudre la question. Toujours est-il que ce fut seulement vers la fin du siècle (1677) que l'abbaye cistercienne se reforma. Première fille de la Trappe, elle n'a cessé jusqu'à la Révolution, et depuis sa restauration (1861), d'être un foyer de ferveur. (Cf. Burnier, *Hist. de l'Abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, 1865.)

M. de Crequi arriva hier (1), que j'ay veu ce soir et m'a dit que Albe estoit assiegee quand il partit, et tenoit qu'elle estoit prise des avanthier; que l'on traittoit fort la paix en Espagne, et y avoit diverses opinions si elle se feroit ou non (2).

Je salue de tout mon cœur messieurs les Collateraux (3) et suis leur serviteur fidele, et mesdames leurs cheres espouses (4), avec la plus que toutes (*sic*), de madame de Quoex, ma seur.

A Monsieur
Monsieur de Boysi,
Chanoyne et chantre de l'Eglise cathed^{le},
Vicaire general au diocèse de
Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé à la Bibliothèque de Besançon.

(1) Charles, sire de Créqui, comte de Sault, prince de Poix, pair de France, était fils d'Antoine de Blanchefort, l'héritier du nom et des biens de la maison de Créqui, et de Chrétienne d'Aguerre. Il fut deux fois le gendre de Lesdiguières : par sa première femme, Madeleine de Bonne, née du mariage du duc avec Claudine Béranger, et par la seconde, Françoise, fille de Marie Vignon. Pendant plus de quarante ans, Créqui suivit la carrière des armes et servit avec bonheur son roi et sa patrie, se distinguant au milieu des plus célèbres capitaines de son temps. En 1622, le Roi le créa maréchal de France. La guerre pourtant ne fut pas le seul théâtre de ses succès; on lui confia, en 1633, l'ambassade extraordinaire de Rome, et, l'année suivante, celle de Venise. Son éloquence naturelle, ses qualités aimables et sa magnificence le rendaient apte à la diplomatie. Un coup de canon l'emporta le 17 mars 1638 devant la ville de Brème. Son fils aîné continua la branche des Lesdiguières, et le second celle des Créqui.

(2) On sait que le gouverneur du Dauphiné avait passé les Alpes contre le gré du Roi et des ministres. (Voir ci-dessus, note (1), p. 321.) Ses troupes, unies à celles de Charles-Emmanuel, après s'être emparées de San Damiano, assiégèrent Albe, d'où les garnisons ennemies étaient sorties la nuit (14 février). Le duc de Savoie, ayant en personne reconnu la ville, la fit investir, et les habitants, après une sortie inutile, se voyant abandonnés des Espagnols, se rendirent le 26, et se rachetèrent du pillage pour vingt mille ducats.

Mais il y avait bien des mécontents de l'appui donné par Lesdiguières à Charles-Emmanuel; aussi Louis XIII, sous prétexte de quelques nouveaux mouvements survenus en France, lui avait dépêché Créqui pour le rappeler. (Voir Guichenon, *Hist. général. de la Maison de Savoie*, tome II.)

(3) Claude de Quoex et Barthélemy Flocard.

(4) Bernardine de Chissé (voir tome XII, note (1), p. 100), et Claudine Viallon de la Pesse (voir ci-dessus, note (1), p. 303).

MCCLXXXV

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

L'Évêque de Genève sollicite la confirmation de M. de Charmoisy dans
une charge.

Grenoble, 3 mars 1617.

Monseigneur,

Vostre Altesse ayant fait lhonneur a monsieur de Charmoysi de non seulement l'employer, mays aussi aggreer son service, jusques a luy vouloir asseurer la charge qu'il avoit exercee (2), je supplie tres humblement vostre bonté, Monseigneur, de luy faire jouir du fruit de cette grace. En quoy, bien que je sois son parent, je ne me relascherois pas de le recommander si librement, si je ne voyois que cet honneur ne luy peut meshuy manquer sinon avec beaucoup de perte de sa reputation aupres de monsieur le Grand de France (3), monsieur d'Alincourt (4) et plusieurs autres seigneurs du voysinage, qui, ayans sceu et luy ayans tesmoigné de se res-jouïr que Vostre Altesse l'en vouloit gratifier, attribueroyent le manquement a quelque degoust qu'il eut donné despuis en l'exercice de cet office, lequel au reste je m'asseure quil fera dignement et au gré de Son Altesse (5) et de la Vostre, Monseigneur, si elle l'y établit (6).

(1) La mention de « Son Altesse » à la fin de cette lettre suffit à démontrer l'erreur de Datta, de Vivès et de Migne, qui ont donné pour destinataire le *Duc de Savoie*. Du reste, c'est Victor-Amédée lui-même qui avait choisi, quelques mois auparavant, M. de Charmoisy pour « la conduite de l'artillerie. » (Voir plus haut, p. 285.) — Nous rectifions également l'adresse de la lettre suivante : les mêmes éditeurs n'avaient pas remarqué l'allusion au séjour du prince à Annecy.

(2) Voir *ibid.*, note (2).

(3) Le duc de Bellegarde.

(4) Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon. (Voir le tome précédent, note (1), p. 258.)

(5) Le duc de Savoie.

(6) En effet, le prince de Piémont établit le cousin de François de Sales dans sa charge. (Voir ci-après, la lettre du 12 avril à M. Milletot.)

Je prie Dieu qu'il accroisse de plus en plus ses benedictions sur Vostre Altesse, a laquelle je fay tres humblement la reverence, et suis infiniment,

Monseigneur,

Tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

III mars 1617, a Grenoble.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCCLXXXVI

AU MÊME

Le sieur Gillette en Piémont. — Prière au prince de lui accorder sa protection.

Grenoble, 5 mars 1617.

Monseigneur,

Les affaires de la Sainte Mayson de Thonon appellans le sieur Gillette par dela, je supplie tres humblement Vostre Altesse de proteger et favoriser sa poursuite ⁽¹⁾, qui ne peut aussi reuscir sinon par cet appuy, auquel nous recourons d'autant plus asseurement, que Vostre Altesse nous l'a ainsy commandé l'hors que nous avions le bonheur de sa presence ⁽²⁾.

(1) Pierre Gillette, l'économe général de la Sainte-Maison de Thonon (voir tome XIV, note (1), p. 37), avait sans doute à traiter au-delà des monts plusieurs questions relatives à sa charge. L'affaire principale, pour laquelle était requis l'appui du prince, paraît être la suppression plus ou moins prochaine du prieuré de Contamine. Déjà elle se préparait par la prohibition d'admettre de nouveaux Religieux et par l'attribution des prébendes vacantes aux Barnabites d'Annecy et de Thonon : pour de graves raisons, l'Évêque de Genève désirait la disparition des moines d'un couvent d'où avait disparu depuis longtemps la vraie vie monacale. (Cf. Bouchage, *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve*, Chambéry, 1889, pp. 109-123.)

(2) Voir ci-dessus, note (1), p. 290.

Dieu, par sa bonté, veuille combler Vostre Altesse de ses benedictions; souhait continuel,
Monseigneur, de

Vostre tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

5 mars 1617, a Grenoble.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCCLXXXVII

AU MÊME

Un ecclésiastique qui porte les armes et extorque des lettres de faveur au duc de Savoie. — Comment faire cesser un pareil abus.

Grenoble, 5 mars 1617.

Monseigneur,

Il y a long tems que le doyen de Choisy, prestre ⁽¹⁾, fait profession de conduire des soldatz & suivre l'armée, voulant neanmoins tirer les fruitz de son decanat sur le Chapitre et eglise de Salanche ⁽²⁾, comme sil faysoit la residence a laquelle il est obligé. Et par ce qu'il scait que ledit Chapitre ne peut en conscience les luy distribuer, ni moy permettre qu'il en jouisse de la sorte, il obtient de tems en tems des lettres par lesquelles Son Altesse Serenissime commande audit Chapitre de delivrer lesditz fruitz. Mays je suis assuré, Monseigneur, que si Son Altesse sçavoit la qualité de l'homme, elle le renvoyeroit a son devoir, et ne voudroit pas que l'Ordre ecclésiastique fut violé a son occasion, puisque mesme il n'a rien de si recommandable en la profession militaire que Son Altesse en puisse attendre aucun notable service.

Et d'autant que j'en parlay a Vostre Altesse l'ors que nous avions le bonheur de sa presence de deça, et qu'elle

(1) Claude-Nicolas de Reydet de Choisy (voir ci-dessus, note (1), p. 349, et plus loin, la lettre du 26 avril au même destinataire).

(2) Voir *ibid.*, note (1).

tesmoigna de trouver mes remonstrances dignes d'estre protegees, je la supplie tres humblement de me commander ce que j'auray a respondre, avec ce Chapitre-la, aux lettres reiterees de Son Altesse que ce mauvais prestre obtient, et par lesquelles il presse plus ce Chapitre qu'il ne sçauroit faire par aucune autre voye, la seule ombre de la volonté de saditte Altesse nous estant en extreme reverence.

Je prie Dieu quil la conserve, et la Vostre,
Monseigneur, delaquelle je suis

Tres humble et tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

5 mars 1617, a Grenoble.

Revu sur l'Autographe conservé à Turin, Archives de l'Etat.

MCCLXXXVIII

A LA MÈRE DE CHANTAL

Eloge du peuple de Grenoble. — La part que les hommes laissent aux femmes.
— Projet d'établissement d'une Maison de la Visitation; sentiment du Saint à cet égard.

Grenoble, 12 mars 1617.

Ce ne sera qu'un billet, ma tres chere Mere, que vous recevres aujourd'huy de moy; Dieu me partage a mille choses et ne laisse pas de me tenir dans la sainte unité que sa main a faite en nous.

Je ne vis jamais un peuple plus docile que celui ci, ni plus porté a la pieté; sur tout les dames y sont tres devotes, car icy, comme par tout ailleurs, les hommes laissent aux femmes le soin du mesnage et de la devotion. Douze des premieres de la ville se sont rendues mes filles (1), et travaillent pour establir icy une Mayson de

(1) « Les femmes se distinguèrent par un saint empressement à suivre ce nouveau législateur de la dévotion, » raconte l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Grenoble*; « grand nombre de dames se mirent sous sa direction, et

notre petite Visitation. Monseigneur l'Evesque (1) et MM. du Parlement n'y tesmoignent aucune repugnance, ni moy aucun empressement, quoy que, a vous dire le vray, je desire cette Mayson, parce que j'espere que Dieu en sera glorifié (2). Je voy en sa Providence les moyens propres a l'execution de ce projet, et neanmoins je n'ay point encor le mouvement interieur d'en faire l'ouverture. Il faut attendre, prier et esperer, et sur tout nous bien humilier devant la divine Majesté.

.....

Revu sur le texte inséré dans un ancien Ms. de l'Année Sainte,
conservé à la Visitation d'Annecy.

devinrent par ses soins de véritables *Philothées*... Outre les sermons du matin, il leur faisait des conférences l'après-dîner, quelques jours de la semaine, chez M^{me} de Granieu, où elles s'assembloient pour l'entendre plus particulièrement expliquer les exercices de la vie spirituelle. Là, il donnait la solution à tous leurs doutes, répondait à toutes leurs questions, et, avec une douceur angélique, donnait à toutes une générale satisfaction. »

(1) Depuis deux ans, Alphonse de la Croix de Chevières, comme coadjuteur de son père, dirigeait l'administration diocésaine ; mais François de Sales, soigneux de le désigner ailleurs par son titre d'Evêque de Chalcedoine, veut très probablement parler ici du premier Pasteur du diocèse, qu'on dut consulter pour l'établissement d'une nouvelle Maison religieuse.

Fils de Félix de la Croix de Chevières et de Guigonne Portier, dame de Brie en Dauphiné, Jean de la Croix est l'un des grands hommes de son temps. Magistrat et diplomate distingué, il occupa les premières charges au Parlement de Grenoble et fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Piémont. Sa femme, Barbe d'Arzac, qu'il avait épousée en 1577, l'ayant laissé veuf, Henri IV lui donna l'évêché de Grenoble (1607) ; Marie de Médicis le choisit pour être de son Conseil. En 1612, la province de Vienne l'envoyait à l'Assemblée générale du clergé, et deux ans après, il était député aux Etats généraux. Dès lors, M^{sr} Jean de la Croix résida presque constamment à Paris, où il mourut le 8 mars 1619. (Voir *Gallia Christiana* et Auvergne, *Chronologie des Evêques de Grenoble*.)

(2) La fondation s'effectua l'année suivante, le 8 avril.

MCCLXXXIX

A MADAME DE GRANDMAISON

Remplacer le jeûne corporel par la mortification du cœur.
Moisson de belles âmes.

Grenoble, fin mars 1617 (1).

Je suis sur mon despart, ma tres chere Fille, et pressé pour cela; vous mettres, s'il vous plaist, en consideration ces quatre lignes comme s'il y en avoit beaucoup. Croyes, je vous supplie, que jamais vostre tres chere ame ne sera plus aymée qu'elle l'est de la mienne.

Mais, que me dit on? On me dit qu'estant grosse vous jeusnes, et frustres vostre fruit de l'aliment qui est requis a sa mere pour luy donner celuy qui luy est deu. Ne le faites plus, je vous supplie, et vous humiliant sous l'advis des docteurs, nourrissez sans scrupule vostre cors en consideration de celuy que vous portes. Vous ne manquerez pas de mortification pour le cœur, qui est le seul holocauste que Dieu desire de vous.

O mon Dieu, ma tres chere Fille, que j'ay treuvé icy force grandes ames au service de Dieu (2)! Que sa Bonté en soit benite. Et vous estes unie avec elles, puisque vous avez les mesmes desirs.

Vives toute en Dieu, ma tres chere Fille, et perseveres a prier pour

Vostre tres humble frere et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

(1) Le titre de « frere » que prend le Saint à l'égard de la destinataire, le ton de la lettre, ont suggéré le nom d'Hélène de Longecombe de Peyzieu, dame de Grandmaison. (Voir tome XV, note (1), p. 283.)

Les nombreuses « grandes ames » rencontrées par l'Evêque de Genève sont certainement celles qui se rangèrent sous sa direction à Grenoble, pendant le Carême de 1617; d'où la date donnée à ces lignes.

(2) Voir note (1), p. 356.

MCCXC

A LA MÈRE FAVRE
SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON

Grande erreur de croire que l'oraison perfectionne sans l'obéissance. — Suivre Notre-Seigneur crucifié, et non son humeur et sa présomption. — Sentence de saint Bernard. — Que faire des gens qui veulent se gouverner à leur guise. — La sainte imprévoyance de la vraie servante de Dieu.

Mars ou avril 1617 (1).

Ma tres chere Fille,

Je vous diray, sur la difficulté qu'a cette bonne fille (2), qu'elle se trompe grandement si elle croit que l'oraison la perfectionne sans l'obéissance, laquelle est la chere vertu de l'Espoux, en laquelle, par laquelle et pour laquelle il a voulu mourir *. Nous sçavons par les Histoires

* Cf. Philip., II, 8.

et par experience, que plusieurs Religieux et autres ont esté saintz sans l'oraison mentale, mais sans l'obéissance, nul.
C'est bien fait, ma tres chere Fille, il ne faut point de reserve ni de condition ; car, qui recevroit des ames en cette sorte, la Congregation se verroit toute pleine du plus fin, et par consequent du plus dangereux amour propre qui soit au monde. L'une mettroit en condition de

(1) Quelques allusions de cette lettre autorisent à désigner presque avec certitude la Mère Favre pour destinataire, et l'année 1617 pour la date. Comme il n'est pas question des sujets traités ici dans la correspondance des premiers mois entre la Supérieure de la Visitation de Lyon et le saint Fondateur, nous proposons mars ou avril, afin de n'éloigner pas trop ces lignes de la sortie de Sœur Jeanne-Marie Coton, qui mettait « en condition de communier tous » les jours. » (Voir ci-dessus, note (1), p. 232, et à l'Appendice I, la lettre de la Mère Favre, 26 janvier 1617.)

(2) Avec M^{lle} de Villette (voir plus haut, note (1), p. 159), sa suivante, Jeanne-Françoise Etienne, entra au noviciat, et reçut l'habit pour le rang des Sœurs domestiques le 15 août 1615. Au moment de sa profession, retardée jusqu'au 9 septembre 1618, elle fut admise, par grâce, comme Sœur choriste. Certains indices font croire qu'il s'agit d'elle dans cette lettre, et des réclamations qu'elle aurait faites pour avoir une heure d'oraison le matin, au lieu de la demi-heure prescrite aux Sœurs converses.

communier tous les jours ; l'autre, d'ouÿr trois Messes ; l'autre, de faire quatre heures d'orayson ; l'autre, de servir tous-jours les malades, et par ce moyen, chacune suivroit son humeur ou sa présomption, en lieu de suivre Nostre Seigneur crucifié. Il faut que celles qui entreront sçachent que la Congregation n'est faite que pour servir d'escole et de conduite a la perfection, et que l'on y acheminera toutes les filles par les moyens plus convenables, et que les plus convenables seront ceux qu'elles ne choisiront point. « Qui se gouverne soy mesme, » dit saint Bernard *, « il a un grand fol pour gouverneur. »

* Epist. LXXXVIII, ad Oger., § 7.

Qu'elle demeure donq en paix entre les bras de sa Mere, qui la portera et menera par le bon chemin. Il faut aymer l'orayson, mays il la faut aymer pour l'amour de Dieu. Or, qui l'ayme pour l'amour de Dieu, n'en veut qu'autant que Dieu luy en veut donner, et Dieu n'en veut donner qu'autant que l'obeissance permet. Si donq cette fille (que j'ayme néanmoins bien fort pour le bien que vous m'en dites) se veut perfectionner a sa guise, il la faut remettre a elle mesme ; mais je ne croy pas, si elle est bien devote et qu'elle ayt le vray esprit d'orayson, qu'elle ne se sousmette a la pure obeissance.

Elle est trop prevoyante de dire que, pour un peu de tems, elle s'accommodera a ne faire que demi heure d'orayson ; mais pour tous-jours, qu'il luy fasherait. La vraye servante de Dieu n'est point soigneuse du lendemain ; elle fait fidelement ce qu'il desire aujourd'huy, demain elle fera ce qu'il desirera, et passé demain ce qu'il desirera, sans dire ni cecy, ni cela. C'est ainsy qu'il faut unir sa volonté, non au moyen de servir Dieu, mais a son service et a son bon playsir. *Ne soyez point soigneux du lendemain*, et ne dites point : *Que mangerons nous, ni dequoy nous vestirons nous, ni dequoy vivrons nous ? Vostre Pere celeste sçait que vous avez besoin de tout cela. Cherches seulement le regne de Dieu, et toutes choses vous seront donnees* *. Cela s'entend du spirituel comme du temporel. Que donq cette fille prenne un cœur d'enfant, une volonté de cire et un esprit nu et despouillé de toute sorte d'affections, hormis

* Matt., vi, 31-34.

de celle d'aymer Dieu, et quant aux moyens de l'aymer, ilz luy doivent estre indifferens.

Vivés doucement et saintement entre les peynes que vous aves sous vostre charge, ma tres chere Fille toute bienaymee, et je prie Dieu qu'il soit la vie de vostre ame.
Amen.

MCCXCI

A MADAME DE VELLEPESE DE VILLENEUVE (1)

Le Saint promet de s'entremettre entre le marquis d'Aix et la destinataire.

Chambéry, 1^{er} avril 1617.

Madame,

Passant par cette ville avec beaucoup de presse, j'ay receu vostre lettre et les memoires de vos prætentions ; dont je suis bien ayse, puisque monsieur le Marquis d'Aix (2) m'a escrit que je luy fisse sçavoir ce que vous prætendies, et que, revenant en ce païs (3), il seroit tous-jours bien content de voir tous les differens quil pourroit avoir avec vous, avec le plus de douceur et d'amitié que vous pourries desirer (4). Il est vray, disoit-

(1) Charles de Seyssel, baron d'Aix, avait épousé, en 1569, Madeleine d'Avaugour ; il fut assassiné quelques mois après, et sa veuve se remaria avec Nicolas Le Valois. De ce mariage naquit Renée, devenue, le 20 décembre 1609, M^{me} de Vellepesle : à cette date, elle avait trente-trois ans. Déjà veuve de Jean de Pollevé, comte de Flers, de Benjamin Carbonnel, et de François Le Hérissy, elle perdit en 1614 son quatrième mari, Guillaume Le Gouz, écuyer, seigneur de Vellepesle, de Gurgy-la-Ville, conseiller du Roi et avocat général au Parlement de Bourgogne ; elle-même décéda au château de Villeneuve, le 2 janvier 1620. (Archives de M. le vicomte de Saint-Seine ; voir *La Maison de Seyssel*, Grenoble, 1900.)

(2) Louis de Seyssel (voir tome XIV, note (2), p. 89).

(3) En qualité de maréchal de camp, Louis de Seyssel prit part aux guerres continuelles de Charles-Emmanuel. Au mois d'avril 1617, il était donc en Piémont, combattant contre les Espagnols.

(4) La dot de Madeleine d'Avaugour et son douaire avaient été hypothéqués sur les fiefs de Villeneuve et de la Truchère, propriété de son premier mari, Charles de Seyssel (voir note (1) ci-dessus). Sa fille, M^{me} de Vellepesle, les avait revendiqués contre le neveu et héritier de Charles, Louis de Seyssel, marquis d'Aix ; celui-ci, après un long procès, dut lui vendre les terres en litige (7 mars 1619). C'est l'affaire à laquelle François de Sales daigna s'intéresser.

il, qu'après son arrest de Paris, il pensoit estre exempt d'affaires pour vostre regard.

Je luy feray donq part du memoire qui m'est laissé et, sur ses responses, je vous tiendray avertie, desireux que je seray toute ma vie de vous tesmoigner par effet que je suis,

Madame,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

1^{er} avril 1617.

A Madame
Madame de Vallespelles
et de Villeneuve.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Daniel de Vauguyon,
château de Monthéard (Sarthe).

MCCXCII

A MADAME DE BLANIEU (1)

Se préparer à rendre compte à Notre-Seigneur. — Comment guider sa barque au milieu des vents.

Rumilly (2), 3 avril 1617.

Vous aures, je m'asseure, receu ce que vous desiries de monsieur le premier Præsident de Savoye (3), car il

(1) Marguerite de Sassenage, fille d'Antoine, baron de Sassenage, et de Louise de la Baume-Suze. Malgré l'opinion de quelques historiens (cf. Chorier, *Hist. général. de la maison de Sassenage*, Lyon, Thioly, 1672), il est presque certain qu'elle épousa, non Horace, mais Guillaume du Rivail, seigneur de Lieudieu, de Blanieu, etc., qui se distingua sur les champs de bataille parmi les compagnons de Lesdiguières. D'après Giraud (*Aymar du Rivail et sa famille*, 1849), Guillaume serait mort le 19 décembre 1594. Veuve et sans enfants, M^{me} de Blanieu fonda, en 1613, un couvent de Minimes à Grenoble, devenu dans notre siècle le Grand Séminaire du diocèse. Les procès qu'elle soutint lui furent peut-être suscités par Horace, fils de son mari, tombé dans un état de fortune qui lui faisait désirer des héritages sur lesquels cependant il n'avait aucun droit légitime. (Cf. *Almanach général et historique du Dauphiné de l'an 1788*.)

(2) Le Saint, en revenant du Dauphiné, s'arrêta à Chambéry et à Rumilly.

(3) Antoine Favre.

le despescha soudain ; et maintenant, ma tres chere Fille, vous recevrés, sil vous plait, en ce billet, un' assurance nouvelle que je ne cesseray jamais de vous souhaiter mille et mille benedictions.

Tenes bon, ma chere Fille, et soyes immobile es resolutions que vous avés prises pour le salut de vostre ame, affin que vous puissies rendre bon compte de vous mesme a Nostre Seigneur au jour de vostre trespas, lequel, a mesure quil s'approche, nous invite a nous préparer soigneusement.

Soyes bien douce et gracieuse parmi les affaires que vous avés, car tout le monde attend ce bon exemple de vous. Il est aysé de conduire la barque quand elle n'est point pressee des vens et de passer une vie qui est exempte d'affaires ; mais parmi le tracas des proces, comme parmi les vens, il est difficile de tenir le chemin. C'est pourquoy il faut avoir grand soin de soymesme, de ses actions et de ses intentions, et faire tous-jours voir que le cœur est bon et juste, doux et humble et genereux.

Vives toute a Nostre Seigneur, conserves bien vostre ame, et aymes la mienne, la recommandant souvent a la misericorde divine, puisque je suis,

Madame,

Vostre plus humble serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

III avril 1617.

A Madame

Madame de Blanieu.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. l'abbé Longin, à Lyon.

MCCXCIII

AUX PERES BARNABITES RÉUNIS EN CHAPITRE GÉNÉRAL
A MILAN (1)

Le Saint présente aux Pères capitulaires un Mémoire concernant
l'extension des Barnabites en Savoie.

Annecy, 6 avril 1617.

Molto Reverendi Padri
in Christo osservandissimi,

Habbiamo spesse volte, li RR. Padri della Congregazione vostra di questi collegii di Annessi et Thonone, trattato insieme et di concerto del modo col quale si potrebbe amplificare detta Congregazione in questi paesi di qua dei monti ; et in somma, non troviamo strada migliore di quella che si rappresenta nel Memoriale qui allegato (2), conforme al quale trattai col Serenissimo Signor

Très Révérends et très honorés Pères dans le Christ,

Bien des fois, avec les Révérends Pères de votre Congrégation des collèges d'Annecy et de Thonon, nous avons étudié de concert le moyen d'étendre ladite Congrégation en ces pays d'en deça les monts. En somme, nous ne trouvons de meilleure voie que celle indiquée dans le Mémoire ci-joint (2), conformément auquel j'ai

(1) Le Chapitre général des Barnabites se tint en 1617 à Milan, du 11 au 26 avril. Il fut présidé par le P. Jean-Ambroise Mazenta (voir le tome précédent, note (2), p. 190) que son Assistant, le P. Jérôme Boerio, remplaça dans le Généralat à la fin de l'assemblée. (Voir ci-après, note (1), p. 380.) Pour représenter les Maisons d'Annecy et de Thonon, on avait député D. Jean-Baptiste Gennari, supérieur du collège de *San Dalmazzo* de Turin, et D. Juste Guérin ; celui-ci, surpris par la maladie, ne put remplir son mandat. (D'après les *Acta Capituli generalis, 1617*, conservés aux Archives de *San Carlo a' Catinari*, Rome.)

(2) Si les recherches qui se continuent par les RR. PP. Barnabites pour

Prencipe di Piemonte (1), acciò si potessero anche amplificare l'entrate et havere in Rumigli alcuni benefici per il Noviciato (2) ; et Sua Altezza mi promise ogni sorte di assistentia dal canto suo.

Hora, resta che le Paternità Loro abbracino le propositioni nostre con amorevolezza et le faciano riuscir dal canto loro, come io dal canto mio m'adoprarò con tutto il cuore dove vederò l'opra mia poter esser utile. Le Vostre Riverentie giudicaranno facilmente che la dilatatione de la Religion sua sia per far buonissimo progresso a gloria d'Iddio in questi (*sic*) regioni, et che questa dilatatione non si può fare se non col tempo et methodo conveniente, secondo il beneplacito della Providentia divina ; la quale io supplico che conservi, accresca et perfetioni nella sua gratia le Riverentie Loro et la loro divotissima Congregatione, alle orationi

traité avec le Sérénissime Prince de Piémont (1), afin de pouvoir augmenter encore les revenus et avoir à Rumilly certains bénéfices pour le Noviciat (2). Son Altesse me promet, pour sa part, toute sorte d'assistance.

Reste maintenant que Vos Paternités daignent embrasser avec bienveillance nos propositions et que, de leur côté, elles les fassent aboutir ; quant à moi, je m'emploierai de tout cœur là où je verrai que mon concours pourra être utile. Vos Révérences jugeront aisément que l'extension de leur Ordre est en voie de faire d'excellents progrès à la gloire de Dieu en ces régions, mais que, d'ailleurs, cette extension ne peut s'obtenir qu'avec le temps et une méthode convenable, suivant le bon plaisir de la divine Providence. Je la supplie de conserver, faire grandir et perfectionner dans sa grâce Vos Révérences et leur très pieuse Congrégation, aux prières et Sacrifices de

découvrir ce Mémoire ont un heureux succès, la pièce sera donnée avec les *Opuscules*.

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 290.

(2) D'après les *Acta Capituli generalis*, cette question d'un Noviciat des Clercs réguliers de Saint-Paul à établir en Savoie fut traitée, mais non résolue, par les Pères capitulaires. Jamais il n'y eut de Maison de Barnabites à Rumilly ; les désirs du saint Evêque de Genève, désirs qu'il exprime encore dans une lettre écrite vers la fin de 1617, échouèrent devant des obstacles dont la nature nous est inconnue.

et Sacrificii del (*sic*) quale humilissimamente mi raccomando, restando con tutto il cuore,

Delle Paternità Vostre molto Reverende,

Humile et affetionatissimo, come fratello et servitore,

FRANC^o, VESCOVO di Geneva.

VI di Aprile 1617, in Annessi.

Alli molto R^{di} Padri del Ven. Capitolo Generale
della Congregatione de Chierici regolari di S. Paolo.

Milano.

Revu sur l'Autographe conservé à Rome, Archives des RR. PP. Barnabites.

laquelle je me recommande très humblement, restant de tout cœur,
De Vos très Révérendes Paternités,

Humble et très affectionné, comme frère et serviteur,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

6 avril 1617, à Annecy.

Aux très Révérends Pères du vénérable Chapitre général
de la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul.

Milan.

MCCXCIV

A LA PRÉSIDENTE LE BLANC DE MIONS (1)

Conseils pour l'oraison. — Comment « accommoder cet exercice » avec la promptitude de l'esprit. — Les larmes de dévotion et l'usage qu'il en faut faire. — La douceur et la tranquillité n'empêchent pas l'action, mais la font réussir. — Contre les tentations au sujet de l'état de vie où l'on est embarqué. — L'extérieur d'une fille de Dieu.

Annecy, vers le 7 avril 1617.

Je proteste, ma tres chere Fille, que voyci mon premier loisir. Je [le] desrobe encor parmi mille sortes d'affaires,

(1) L'une des premières conquêtes du Serviteur de Dieu durant son voyage à Lyon en 1615 (voir ci-dessus, note (3), p. 22), Ennemonde Chausson a sa place bien caractéristique au milieu de la pléiade des Philothées de Grenoble. La situation de son mari, Pierre Le Blanc de Mions (voir *ibid.*, note (4), p. 349), le mêlait à toute la haute magistrature, tandis que sa grâce extérieure,

pour vous escrire un peu amplement sur le sujet duquel vous me parles pour vostre chere ame, a laquelle je vous conjure de dire cordialement ce que mon cœur desire estre dit au sien.

O que vous estes heureuse, ma chere Fille, de vous estre desprise du monde et de ses vanités aussi ! Certes, a ce que j'ay peu reconnoistre en ce peu de tems que je vous ay consideree (1), vostre ame estoit faite tres particulierement pour le divin amour et non pour le terrestre.

[1.] Immolés donq souvent toutes vos affections a Dieu par le renouvellement de la resolution que vous aves faite, de ne vouloir pas employer un seul moment de vostre vie que pour le service de la sacree dilection de l'Espoux celeste.

2. Faites soigneusement l'exercice du matin qui est marqué au livre de l'*Introduction* *; et bien que la vistessè de vostre esprit comprenne en un seul regard tous les pointz de cet exercice, ne laissés pas de vous y entretenir autant de tems comme il en faut pour dire deux fois le *Pater*, et apres cela, prononcés de bouche

* Partie II, chap. x.

son esprit extrêmement vif et prompt, son ardente piété, lui donnaient sur ses amies une influence incontestable. C'est elle qui tout d'abord excite dans la capitale du Dauphiné le désir d'une fondation de la Visitation (voir ci-dessus, note (2), p. 343); et quand, par ses soins et ceux des nobles femmes dont les noms nous deviendront bientôt familiers, l'œuvre a heureusement abouti, elle provoque une réunion de dames, et lève sur toutes, sans s'oublier elle-même, l'impôt de la charité en faveur de celles qu'elle appelait « ses chères Religieuses. » La Présidente reportait sur les filles l'affection respectueuse et profonde vouée au Père. L'Évêque de Genève avait été pour elle l'envoyé de Dieu; il aidait dans son chemin souvent semé d'épines l'épouse d'un homme dissipateur et léger; en même temps il admirait les précieuses qualités de cette âme et de ce cœur « tout aimable en sa cordiale franchise, » selon l'expression de la Mère de Chantal. (*Lettres*, vol. I, p. 202.) « C'estoit « une rare femme, » écrira-t-il à la nouvelle de sa mort (mai 1619). Un tel mot dans une telle bouche n'est-il pas le plus bel éloge ?

Le rapport étroit de cette lettre avec celle du 26 avril, qui détermine la destinataire, sert encore à fixer la date. M^{me} Le Blanc ayant répondu à son saint Directeur le 14 (voir ci-après, p. 386), il faut en conclure que ce premier courrier partit d'Annecy le 7 ou le 8.

(1) La Présidente n'était venue à Grenoble que vers la fin de la station quadragésimale. « Ma pauvre Sœur Barbe-Marie arriva trop tard, » écrit la Mère de Chantal à la Mère Favre, « mais elle doubla le pas; Monseigneur l'a toute gagnée. » (*Lettres*, vol. I, p. 190; cf. à l'Appendice I, les lettres de la Mère Favre, 21 février et 7 mars.)

cinq ou six paroles d'adoration, et ensuite vous dirés le *Pater* avec le *Credo*.

3. Vous prepareres apres vostre orayson : un mistere de la Vie ou Passion de Nostre Seigneur, que vous vous proposeres de mediter, si tel est le bon plaisir de Dieu. Mays si, estant en l'orayson, vostre cœur se sent attaché a la simple presence du Bienaymé, vous ne passeres point plus outre, ains vous vous arreteres a cette presence; que si, au contraire, vous ne vous sentes pas attachee a cette presence, bien que toutefois vous y soyes, vous mediteres doucement le point que vous aures disposé.

4. Or, vous feres tous les jours l'orayson, sinon que quelque violente occupation vous en empesche; puisque, comme vous m'aves dit, lhors que vous continues en ce saint exercice, vous ressentés un grand avancement de recueillement, duquel vous estes privee quand vous l'abandonnes.

5. Mays affin d'accommoder cet exercice si utile a la vistesse et incomparable promptitude de vostre esprit, il suffira que vous y employes une petite demi heure chaque jour, ou un quart d'heure; car cela, avec les eslans d'esprit, retraittes du cœur en la presence de Dieu et oraysons jaculatoires qui se feront parmi les heures du jour, suffira tres abondamment pour tenir vostre cœur serré et joint a vostre divin Object; et mesme, cette orayson se pourra faire pendant la Messe pour gaigner tems.

6. Or si, en faisant l'orayson, ou vous arrestant a la sainte presence, le sentiment se faysoit en la teste et qu'il en arrivast du travail et de la douleur en cette partie-la, il faudroit relascher l'exercice et n'appliquer pas l'entendement, ains, par des paroles interieures et affectionnees, appliquer le seul cœur et la volonté. Et c'est pour respondre a ce que vous me dites, qu'au commencement, le sentiment de la presence de Dieu se faysoit en la teste, qui parfois vous travailloit fort.

7. S'il vient des larmes, vous les respandres; mais si elles viennent souvent et avec trop de tendreté, vous releveres vostre esprit, si vous pouveres, a gouster plus

paysiblement et tranquillement les misteres en la partie superieure de l'ame ; non pas contraignant et serrant les souspirs ou sanglotz, ou les larmes, mays divertissant d'une heureuse diversion vostre cœur, en le relevant petit à petit a l'amour pur du Bienaymé par des doux eslans : O que vous estes aymable, mon Bienaymé ! O que vous estes relevé en bonté et que mon cœur vous ayme ! ou autrement, selon que Dieu vous tirera.

8. Et parce que vous me dites que vous n'aves fait que fort peu d'orayson pendant que vous aves esté chez vous, vostre esprit estant si actif et mouvant qu'il ne se peut arrester, je vous dis qu'il faut pourtant l'arrester, et allentir petit a petit ses mouvemens, affin qu'il face ses œuvres doucement et tranquillement, selon les occurrences. Et ne vous imagines pas que la douceur et tranquillité empesche la promptitude et l'œuvre, car au contraire, elle la fait plus heureusement reuscir.

Or, ceci se peut faire en cette sorte. Par exemple : vous aves besoin de manger, selon la misere de cette vie ; il faut que vous vous assoyes tout bellement, et que vous demeuries assise jusques a ce que vous ayes honnestement refectionné vostre cors. Vous vous voules coucher ; despouilles vous tranquillement. Vous vous devez lever ; faites le paysiblement, sans mouvement desreglé, sans crier et presser celles qui vous servent. Et qu'en cela vous allies trompant vostre naturel et le reduisant petit a petit a la sainte mediocrité et moderation ; car a celles qui ont le naturel mol et paresseux, nous dirions : Hastes vous, d'autant que le tems est cher ; mays a vous, nous vous disons : Ne vous hastes pas tant, d'autant que la paix, la tranquillité, la douceur d'esprit est pretieuse, et que le tems s'employe plus utilement quand on l'employe paysiblement.

9. Je vous dis, mays, ma chere Fille, je vous le dis fermement, que vous servies fidelement la volonté de Dieu et sa providence sur le sujet de vostre ancienne tentation, acquiesçant en toute humilité et sincerité au bon playsir celeste, par lequel vous vous treuves en l'estat auquel vous estes. Il faut que l'on demeure en la

barque en laquelle on est, pour faire le trajet de cette vie a l'autre, et que l'on y demeure volontier et amiablement; parce qu'encor que quelquefois nous n'y ayons pas esté mis de la main de Dieu, ains de la main des hommes, apres neanmoins que nous y sommes, Dieu veut que nous y soyons, et partant il faut donq y estre doucement et volontier. O combien d'ecclesiastiques sont embarqués par des mauvaises considerations et par la force que les parens ont employé pour les faire entrer en cette vocation, qui font de nécessité vertu et qui demeurent par amour ou ilz sont entrés par force! autrement, que deviendroyent ilz? Ou il y a moins de nostre choix, il y a plus de sousmission a la volonté celeste.

Que ma chere fille donq, acquiesçant a la volonté divine, die souvent de tout son cœur : *Ouy, Pere* eternal, je veux estre ainsy, *parce qu'ainsy il vous a esté agreable* que je fusse *. Et la dessus, ma tres chere Fille, je vous conjure d'estre bien fidele a la prattique de cet acquiescement et dependance de l'estat auquel vous estes; et partant, ma chere Fille, il faut que vous nommies quelquefois, es occurrences, les personnes que vous sçaves, du nom auquel vous aves aversion; et quand vous parleres a la principale d'icelles⁽¹⁾, que quelquefois vous employies parmi vos remonstrances des paroles de respect. Ce point est de telle importance pour la perfection de vostre ame, que je l'escrirois volontier de mon sang.

En quoy voulons nous tesmoigner nostre amour envers Celuy qui a tant souffert pour nous, si ce n'est entre les aversions, repugnances et contradictions? Il faut fourrer nostre cervelle entre les espines des difficultés et laisser transpercer nostre cœur de la lance de la contradiction; boire le fiel et avaler le vinaigre, et en somme, manger l'absinthe et le chicotin, puisque c'est Dieu qui le veut. En somme, ma chere Fille, puisqu'autrefois vous aves nourri et favorisé de tout vostre cœur la tentation, maintenant, de tout vostre cœur, vous devez nourrir et favoriser cet acquiescement. Que s'il vous arrivoit quelque

* Matt., xi, 26.

(1) Fort probablement le mari de la destinataire.

notable difficulté sur ce sujet par le défaut de cette personne, ne remues rien néanmoins qu'après avoir regardé l'éternité, vous estre mise en l'indifférence et avoir pris l'avis de quelque digne serviteur de Dieu, si la chose presse, ou mesme de moy, puisque je suis vostre Pere, si le tems le permet ; car l'ennemi, nous voyant vainqueur de cette tentation par nostre acquiescement au bon plaisir divin, remuera, je pense, toutes sortes d'inventions pour nous troubler.

10. Au reste, que la tressainte et divine humilité vive et regne en tout et par tout : les habitz, simples, mais selon la propre bienséance et convenance de nostre condition, en sorte que nous n'espouvantions pas, ains allechions les jeunes dames a nostre imitation ; nos paroles, simples, courtoises, et néanmoins douces ; nos gestes et nostre conversation, ni trop resserree et contrainte, ni trop relaschee et molle ; nostre face, nette et decrassee ; et en un mot, qu'en toutes choses la suavité et modestie regne, comme il est convenable a une fille de Dieu.

.

MCCXCV

A MADAME DE VEYSSILIEU (1)

La crainte excessive de la mort empêche l'âme de s'unir à Dieu par amour.
Dix remèdes indiqués pour s'en affranchir.

Annecy, 7 avril 1617.

Madame,

A cette premiere commodité que j'ay de vous escrire, je tiens ma promesse, et vous presente quelques moyens

(1) Les précédentes éditions n'ont pas donné le nom de la destinataire, mais il semble hors de doute que ces conseils soient écrits à M^{me} de Veyssillieu, l'une des plus chères filles spirituelles de l'Evêque de Genève à Grenoble. Il lui « écrivoit souvent, » dit une ancienne annaliste, « et nous reconnoissons dans le livre de ses *Epistres* beaucoup de lettres adressées à cette vertueuse dame. » (*Circulaire de la M^{rs} Marie-Antoinette de Villiers, supérieure*

par lesquels vous pourres addoucir la crainte de la mort, qui vous donne de si grans effroys en vos maladies et enfantemens : en quoy, bien qu'il n'y ayt aucun peché, si est ce qu'il y a du dommage pour vostre cœur, lequel, troublé de cette passion, ne peut pas si bien se joindre par amour avec son Dieu, comme il feroit s'il n'estoit pas si fort tourmenté.

Premierement donq, je vous assure que si vous perseverés a l'exercice de devotion, comme je voy que vous faites, vous vous treuveres petit a petit grandement allégée de ce tourment ; d'autant que vostre ame, se tenant ainsy exempte des mauvaises affections et s'unissant de plus en plus a Dieu, elle se treuvera moins attachée a cette vie mortelle et aux vaines complaisances que l'on y prend. Continués donq en la vie devote selon que vous avez commencé, et allez tous-jours de bien en mieux au chemin dans lequel vous estes ; et vous verres que, dans quelque tems, ces terreurs s'affoibliront et ne vous inquieteront plus si fort.

au 2d Monastère de la Visitation de Grenoble, 21 novembre 1674, Archives de la Visitation d'Annecy. Le 26 avril (voir ci-après, Lettre MCCC, p. 389) le Saint en indique une qu'il lui aurait envoyée récemment ; selon toute probabilité, c'est celle-ci. La mention du « petit Jean » (p. 375), et ce que les Registres paroissiaux de Saint-Hugues et de Saint-Jean de Grenoble nous apprennent sur les naissances des enfants de M^{me} de Veyssillieu, confirment notre proposition.

Marquerite de la Croix de Chevrières, fille de Jean de la Croix de Chevrières et de Barbe d'Arzac, avait épousé le 24 avril 1608 (1), Laurent Rabot d'Aurillac, seigneur de Veyssillieu (voir ci-après, note (1), p. 374). Elle fut toujours « un modèle de modestie, de piété et d'humilité chrétienne, » assure l'annaliste citée plus haut ; mais ces vertus parurent avec bien plus d'éclat quand elle eut le bonheur d'être conduite dans la vie spirituelle par saint François de Sales. La noble dame contribua beaucoup à l'établissement de la Visitation dans la capitale du Dauphiné, et les peines prises pour cela lui paraissaient bien récompensées « par la conversation toute sainte et devote qu'elle avoit. . . frequemment avec » la « Mere de Chastel et sa benite troupe. » Cinquante ans après, M^{me} de Veyssillieu aimait à rappeler ces heureux commencements du nouveau Monastère auquel elle donna l'une de ses filles. Celle-ci coopéra, en 1648, à la fondation de la seconde Maison de l'Ordre à Grenoble, dont sa mère se plut encore à être la bienfaitrice.

(1) *L'Armorial du Dauphiné et l'Histoire généalogique des familles de la Croix de Chevrières*, etc. (1478), donnent la date de 1618. Morel lui-même (éd. de 1740) répète cette erreur à l'article *Croix* (tome III), mais la rectifie à l'article *Rabot* (tome VII).

Secondement, exercez vous souvent es pensees de la grande douceur et misericorde avec laquelle Dieu nostre Sauveur reçoit les ames en leur trespas, quand elles se sont confiees en luy pendant leur vie et qu'elles se sont essayees de le servir et aymer, chacune en sa vocation. *O que vous estes bon, Seigneur, a ceux qui ont le cœur droit* *!

* Ps. LXXII, 1.

Tiercement, relevés souvent vostre cœur par une sainte confiance meslee d'une profonde humilité envers nostre Redempteur; comme disant : Je suis miserable, Seigneur, et vous recevres ma misere dans le sein de vostre misericorde, et vous me tireres de vostre main paternelle a la jouissance de vostre heritage. Je suis chetifve, et vile, et abjecte; mays vous m'aymeres en ce jour, parce que j'ay esperé en vous et ay désiré d'estre vostre.

Quatriesment, excités en vous, le plus que vous pourres, l'amour du Paradis et de la vie celeste, et faites plusieurs considerations sur ce sujet, lesquelles vous treuveres suffisamment marquees au livre de l'*Introduction a la Vie devote*, en la Meditation de la gloire du Ciel, et au *choix du Paradis* *; car, a mesure que vous estimeres et aymeres la felicité eternelle, vous aures moins d'aprehension de quitter la vie mortelle et perissable.

* Part. I. ch. xvi, xvii.

Cinquiesment, ne lises point les livres ou les endroitz des livres esquelz il est parlé de la mort, du jugement et de l'enfer; car, graces a Dieu, vous avez bien resolu de vivre chrestienement et n'avez point besoin d'y estre poussee par les motifs de la frayeur et del'espouvantement.

Sixiesment, faites souvent des actes d'amour envers Nostre Dame, les Saintz et Anges celestes; apprivoysés vous avec eux, leur adressant souvent des paroles de louange et de dilection; car ayant beaucoup d'accès avec les citoyens de la divine Hierusalem celeste, il vous fashera moins de quitter ceux de la terrestre ou basse cité du monde.

Septiesment, adorés souvent, loués et benissés la tres sainte Mort de Nostre Seigneur crucifié, et mettés toute vostre confiance en son merite, par lequel vostre mort

sera rendue heureuse ; et dites souvent : O divine mort de mon doux Jesus, vous benires la mienne, et elle sera benite ; je vous benis, et vous me benires, o mort plus aymable que la vie ! Ainsy saint Charles, en la maladie de laquelle il mourut, fit mettre a sa veuë l'image de la sepulture de Nostre Seigneur et celle de l'orayson qu'il fit au mont des Olives, pour se consoler en cet article, sur la Mort et Passion de son Redempteur *.

* *Carolus a Basilica Petri* (Bascapè), *Vita S. Caroli Borri*, l. VI, c. VIII.

Huitiesmement, faites quelquefois reflexion sur ce que vous estes fille de l'Eglise catholique, et vous res-jouisses de cela ; car les enfans de cette Mere qui desirent de vivre selon ses loix, meurent tous-jours bienheureux, et, comme dit la bienheureuse Mere Therese *, c'est une grande consolation a l'heure de la mort d'estre « fille de la sainte Eglise. »

* *Ribera, Vita Martris Teresie*, l. III, c. XV. (Cf. tom. XII, p. 266.)

Neufviesmement, finisses toutes vos oraysons en confiance, comme disant : *Seigneur, vous estes mon esperance* * ; *en vous j'ay jetté ma fiance* **. O Dieu, qui *espera jamais en vous*, lequel ayt esté confondu * ? *J'espere en vous, o Seigneur, et je ne seray point confondu eternellement* *. En vos oraysons jaculatoires parmi la journee, et en la reception du tressaint Sacrement, usés tous-jours de paroles d'amour et d'esperance envers Nostre Seigneur, comme : Vous estes mon Pere, o Seigneur ! O Dieu, vous estes l'Espoux de mon ame ; vous estes le Roy de mon amour et le Bienaymé de mon ame ! O doux Jesus, vous estes mon cher Maistre, mon secours, mon refuge !

* Ps. CXLII, 6.
** Ps. LVI, 2.
* *Eccli.*, II, 11.

* Ps. XXX, 1, LXX, 1.

Dixiesmement, consideres souvent les personnes que vous aymes le plus et desquelles il vous fasherait d'estre separee, comme des personnes avec lesquelles vous seres eternellement au Ciel : par exemple, vostre mary ⁽¹⁾, vostre

(1) Héritier d'une noble famille qui donna de nombreux officiers au Parlement du Dauphiné et des hommes de grande érudition, le conseiller Laurent Rabot d'Aurillac, ou d'Avrillac, seigneur de Veyssillieu et de Fontaines, avait pour parents Falco ou Falques Rabot et Ennemonde de Loras de Montplaisant. Il vivait encore en 1640, époque de l'entrée de sa fille Marguerite au 1^{er} Monastère de la Visitation de Grenoble. (D'après Moreri, et Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*.)

petit Jean ⁽¹⁾, monsieur vostre pere ⁽²⁾. O ce petit garçon, qui sera, Dieu aydant, un jour bienheureux en cette vie eternelle, en laquelle il jouira de ma felicité et s'en res-jouira, et je jouiray de la sienne et m'en res-jouiray sans jamais plus nous separer. Ainsy du mary, ainsy du pere et des autres : en quoy vous aures d'autant plus de facilité, que tous vos plus chers servent Dieu et le craignent. Et parce que vous estes un peu melancholique, voyes au livre de *l'Introduction a la Vie devote* ce que je dis de la tristesse et des remedes contre icelle *.

* Part. IV, ch. xii.

Voyla, ma chere Dame, ce que pour le present je vous puis dire sur ce sujet, que je vous dis avec un cœur grandement affectionné au vostre, lequel je conjure de m'aymer et recommander souvent a la misericorde divine, comme reciproquement je ne cesseray jamais de la supplier qu'elle vous benisse.

Vivés heureuse et joyeuse en la dilection celeste, et je suis

Vostre plus humble et tres affectionné serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Le 7 avril 1617.

(1) Cet enfant, baptisé le 15 avril 1613 (Reg. par. de Grenoble), avait alors quatre ans. Plus tard, il suivit, comme son père, la carrière de la magistrature, fut reçu, le 5 mai 1645, avocat général au Parlement et devint, en 1662, conseiller d'Etat. De sa femme, Anne de Reynard d'Avançon, Jean de Veysillieu eut un fils et quatre filles. (D'après Moreri et Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*.)

(2) Jean de la Croix de Chevières, alors évêque de Grenoble (voir ci-dessus, note (1), p. 357). Sa cadette, Marguerite, semble avoir eu sur lui une influence particulière. C'est elle qui, lors des pourparlers au sujet de la fondation de la Visitation dans sa ville épiscopale, triomphe de ses résistances et obtient son consentement.

MCCXCVI

A MADAME GOTTIN (1)

(INÉDITE)

Assurance de paternelle affection. — « Se mortifier et faire toutes choses selon la volonté de Dieu. »

Anney, 8 avril 1617.

Par ces quatre lignes je vous assure, ma chere Fille, que je vous chers tous-jours sans varier et vous souhaite toute benediction, et a monsieur le Maistre (2) et a toute

(1) M^{me} Cottin, née Isabeau Daspres, fut des premières, à Grenoble, à se placer sous la conduite de François de Sales. Nature extrême, impérieuse, dès qu'elle eut entrevu la perfection, elle voulut l'embrasser dans sa forme la plus haute, la vie religieuse. Son saint Directeur contint ses impétueuses aspirations, lui montra la volonté de Dieu dans l'accomplissement de ses devoirs de famille; mais après la mort de ce guide prudent et éclairé, les désirs à peine assoupis de l'ardente femme se réveillèrent. La Mère de Chantal essaya de les calmer et obtint d'elle la promesse « de patienter et de servir son mari déjà à moitié mort, jusqu'à ce qu'il le fût tout à fait. » (*Lettres*, vol. II, 1877, p. 411.) Promesse vaine! Le 30 mars 1625, la Fondatrice recevait l'annonce du « grand bruit... causé à Grenoble » par « la sortie de M^{me} Cotin. » (*Ibid.*) La fugitive était à la Visitation de Lyon avec sa fille. Quelques mois après, ses affaires la rappelant dans la capitale du Dauphiné, elle « s'y trouva tout à propos pour la mort de son mari, » qui emporta devant Dieu le mérite du consentement donné à la retraite de sa femme. De retour à Lyon, la nouvelle veuve y prit l'habit en janvier 1627, avec le nom de Françoise-Elisabeth; au mois de mars, l'assassinat d'un de ses fils l'obligea à rentrer de nouveau dans le monde. Rien cependant ne lassa sa persévérance, et, le 30 mars 1631, elle signait au second monastère de Lyon, dit de l'Antiquaille, l'acte de sa profession religieuse. Le 24 mars 1646, Sœur Françoise-Elisabeth mourut en celui de Bellecour, où elle était revenue depuis huit ans. (D'après la *Notice de Sœur F.-E. Daspres*, Archiv. de la Visitation d'Anney; le *Livre du Couvent* et le *Livre du Chapitre* du 1^{er} Monastère de Lyon, transféré à Venise.)

(2) Il y avait alors à Grenoble un conseiller au Parlement nommé Jean-Louis Le Maistre, dont la femme devint une Philothée de l'Evêque de Genève; un consul François Lemaitre paraît vers le même temps. Mais quels rapports existaient entre eux et la famille de la destinataire? — Ne s'agirait-il pas plutôt du mari même de M^{me} Cottin, désigné ici, non par son nom, mais par son office? La question reste jusqu'à présent insoluble. Nous savons seulement que M. Cottin occupait quelque charge au Parlement, et que, outre les présidents à la Chambre des Comptes, il y avait MM. les *Maîtres* et MM. les *Correcteurs*. Les mêmes titres se trouvaient au Bailliage, aux Eaux et Forêts.

vostre famille. Ne permettes pas a vostre esprit d'entrer en ces defiances qui le rendent amer et triste. Tenes vostre cœur doux et bon envers le prochain, et ainsy Dieu vous benira de ses grandes benedictions, comme de tout mon cœur je l'en supplie, et suis sans fin,

Vostre plus humble, tres affectionné, et a M. le Maistre que je salue icy avec vous de tout mon cœur.

Annessi, le VIII avril 1617.

Je salue encor M^{lle} Baro (1), et luy recommande de tenir son ame en devotion.

Pour plusieurs bonnes raysons, je desire que vous ne venies point cett'annee (2), ou du moins pas si tost, puisqu'aussi bien, quant a Marie, elle ne peut en façon quelcomque estre receue avant l'aage (3). Il faut se mortifier, et faire toutes choses selon la volonté de Dieu. Il ny a rien qui presse, ni rien a faire en vostre ame que de la rendre douce et amiable es contradictions.

(4) A Madamoyselle
Madamoyselle Cottin.
A Grenoble.

Revu sur l'Autographe conservé à Laval, chez les Dames du Sacré-Cœur.

(1) Peut-être Lucrèce Berthier, femme de Gaspard Baro, conseiller au Parlement du Dauphiné. Elle était déjà mariée avant 1603, date de la naissance de son fils François. (Reg. par. de Grenoble.)

(2) A Annecy, où la destinataire fit plusieurs voyages pour conférer de sa conscience avec le saint Directeur.

(3) Marie Cottin était alors une enfant de douze ans à qui sa mère souhaitait la vocation religieuse; mais, entraînée par des attraites tout différents, elle se maria fort jeune. Bientôt elle perdit son mari qui lui laissa deux filles. Lorsque M^{me} Cottin se retira au monastère de Lyon, elle l'accompagna sans songer à la suivre au noviciat. La grâce de Dieu, cependant, triompha soudainement de cette âme dont tous les desirs étaient pour le monde, et l'on vit se réaliser une prophétie du saint Evêque de Genève qui lui avait annoncé ce futur changement. Sœur Marie-Aimée prononça ses vœux le 1^{er} novembre 1626; quatre ans après, jour pour jour, elle mourut au monastère de Paray-le-Monial dont elle fut l'une des fondatrices. (D'après le *Livre du Couvent* du 1^{er} Monastère de Lyon, transféré à Venise.)

(4) L'adresse est de la main d'un secrétaire.

MCCXCVII

AU PRÉSIDENT ANTOINE FAVRE (1)

(INÉDITE)

Une aspirante à la Visitation. — Mortalité à Chambéry.

Annecy, 10 avril 1617.

Monsieur mon Frere,

Avec mille remercimens de la faveur de vos lettres, je vous donne le bonjour, et vous assure que j'ay escrit pour la niece de monsieur Chanal (2), non seulement a nostre fille (3), dont il n'estoit pas besoin, mays aussi a Monseigneur l'Archevesque duquel tout depend (4).

On me fait peur par le bruit qui court qu'a Chamberi il y a des maladies si dangereuses, et que monsieur d'Avise s'en va mort (5), qui est le sujet du voyage de ce porteur. Nous sommes icy sans nouvelles.

(1) Voir tome XI, note (1), p. 18.

(2) Le père de M. Chanal, Isaac, avait épousé en premières noces une tante maternelle d'Antoine Favre, Louise de Chastillon; de son second mariage avec Aimée de Venet, naquit François, qui devint homme d'épée et se distingua dans les guerres de Piémont. Il mourut en juin 1617, à Rivarolo (Italie), sans avoir été marié, laissant son nom, ses armes et ses biens à un fils de sa sœur Catherine, dame de Saint-Loup. (D'après Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, Partie III.) Une demoiselle de Saint-Loup protégea plus tard les débuts de la Visitation de Bourg; elle est, peut-être, la prétendante du printemps de 1617. On peut encore penser à une fille d'Anne Chanal, née du premier mariage d'Isaac, et par conséquent cousine-germaine du président Favre. La Mère de Chantal, au mois de mai suivant, parle en effet à la Supérieure de Lyon des prétentions à la vie religieuse d'une « damoiselle » sa « parente. » (*Lettres*, vol. I, p. 194.)

(3) La Mère Marie-Jacqueline Favre.

(4) Dans la lettre citée plus haut, note (2), la Mère de Chantal explique la double difficulté que soulevait M^{sr} de Marquemont : « Pour le regard de cette bonne damoiselle votre parente, il faut essayer de gagner M^{sr} l'Archevêque, et lui dire que puisque nos affaires sont résolues, il ne doit plus avoir tant de crainte... Il faudra doucement persuader ce bon Prêlat de regarder plus aux esprits qui seront propres que non pas aux richesses. »

(5) Prosper d'Avise ne mourut qu'en 1645. (Voir ci-dessus, note (1), p. 98.)

Je prie Dieu quil vous conserve, avec madame ma
chere seur ⁽¹⁾, et suis sans fin,

Monsieur mon Frere,

Vostre tres humble et obeissant frere et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

X avril 1617.

A Monsieur

Monsieur Favre, Baron de Peroges,
Conseiller d'Etat de S. A., premier President de Savoye.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. le chanoine Collonges,
aumônier de la Visitation de Chambéry.

(1) Philiberte Martin de la Pérouse, que le destinataire avait épousée en
secondes noces. (Voir tome XIV, note (1), p. 372.)

MCCXCVIII

A M. BÉNIGNE MILLETOT (1)

Le Saint prie son ami d'appuyer une requête fondée « sur la pieté et la justice. »
— M. de Charmoisy grand maitre de l'artillerie. — Engagement pour le
prochain Carême à Grenoble.

Annecy, 12 avril 1617.

Monsieur mon Frere,

C'est maintenant pour mon Eglise (et que puis-je dire
de plus affectionné ?) que j'implore vostre fraternelle
faveur, et croy qu'elle me sera facilement accordee, sur
tout quand vous aures ouy la remonstrance que ce por-
teur vous fera, par laquelle vous verres que le brevet
dont il s'agit est non seulement fondé sur la pieté, mais
encor, si je ne me trompe, sur la justice ⁽²⁾. Je vous
supplie donq tres humblement, Monsieur mon Frere, de
nous estre ardemment propice.

Vous me demandies l'autre jour, par la derniere lettre
que j'ay eü le bien de recevoir de vous, des nouvelles de

(1) Voir tome XV, note (1), p. 5.

(2) Le brevet en question n'a pu être retrouvé aux Archives de la Côte-d'Or.

monsieur de Charmoy, mon parent; en quoy vous tesmoignes vostre bon et beau naturel, et cet honneste chevalier vous en sera grandement obligé quand il le sçaura; ce qui sera dans peu de jours, que luy et sa femme viendront en cette ville, puisque Monseigneur le Prince de Piemont ayant reconneu en cette derniere occasion sa valeur et suffisance es choses de la guerre, l'a creé grand maistre de l'artillerie de cet Estat ⁽¹⁾, et depuis a esté embrassé et caressé sans mesure par Monsieur le Duc de Nemours, qui l'invitâ de venir en cette ville et le traitta tres honnorablement. En fin, il n'est que d'estre gens de bien.

Je suis engagé encor pour l'annee suivante a Grenoble, monsieur le Mareschal Desdiguières l'ayant demandé a Son Altesse, qui l'a volontier accordé ⁽²⁾. Veuillez la Bonté divine m'y rendre fructueux! Et il failloit bien rendre ce conte de moy mesme a monsieur mon Frere, que j'honore de tout mon cœur et auquel je suis

Tres humble frere et serviteur,

FRANÇ^e, E. de Geneve.

Annessi, le XII avril 1617.

A Monsieur

[Monsieur] Milletot, seig^r de Villy,

Conseiller du Roy au Parlement de Bourgoigne.

Revu sur l'Autographe conservé au 2^d Monastère de la Visitation de Rouen.

(1) Voir ci-dessus, note (2), p. 285, et Lettre MCLXXXV, p. 353.

(2) Quoique protestant, le maréchal s'était fait, pendant les quelques semaines qu'il demeura à Grenoble, l'auditeur assidu de l'Evêque de Genève. Non content de cela, il l'entretint un jour en particulier quatre heures de suite, « et quand ilz se separerent, » raconte Bernard de Passier dans sa déposition (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 35), « il dict tout haut audict Bien-heureux: Tout ce que vous dictes est bon. » René Favre assure en outre, qu'aussi souvent que le discours tombait sur le saint Prélat, Lesdiguières avait coutume de l'appeler « un Evêque très parfait, un homme vraiment envoyé de Dieu; » le seul regret qu'il gardât était de n'avoir pu l'entendre chaque fois, lors de ses prédications à Grenoble. (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 80.) Rien d'étonnant donc que le duc s'employât pour faire revenir en Dauphiné un orateur dont il appréciait autant l'aimable vertu que la persuasive éloquence.

MCCXCIX

AU PÈRE GÉNÉRAL DES BARNABITES (1)

Prière instante de renvoyer le P. Fulgence Chioccarì en Savoie.

Annecy, 12 avril 1617.

Reverendissimo Padre
in Christo osservandissimo,

Andando il P. D. Fulgentio (2) costi per le cose le quali io con l'ultima mia raccomandai a V. P. R^{ma} *, non è necessario che adesso dica altra cosa, se non che se per sorte occorresse qualche tentatione ad esso Padre

* Vide Ep. MCCXCIII.

Révéréndissime et très honoré Père dans le Christ,

Puisque le P. D. Fulgence (2) se rend auprès de vous pour les affaires que je recommandai à Votre Paternité Révérendissime par la mienne dernière, il n'est pas besoin que j'ajoute autre chose. Si toutefois ce Père avait par hasard la tentation de rester là-bas, je

(1) A cette date du 12 avril 1617, D. Jean-Ambroise Mazenta (voir le tome précédent, note (2), p. 190) n'était pas encore remplacé dans sa charge, mais quand le courrier arriva à Milan, pendant les sessions du Chapitre général, l'élection allait donner pour chef à la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, D. Jérôme Boerio. (Cf. ci-dessus, note (1), p. 364.) A lui, désormais, appartenait de décider sur la question dont il s'agit ici.

Le nouveau Général était natif de Tortone. Après avoir étudié en droit et en philosophie à l'Université de Pavie, il entra, à peine âgé de vingt ans, chez les Barnabites, et fit profession le 22 octobre 1589. Sa rare prudence et son amour de l'observance régulière engagèrent ses Supérieurs à le mettre à la tête du collège de Saint-Blaise de Rome en 1599. Depuis lors il ne cessa de porter le poids du gouvernement. D. Boerio garda jusqu'en 1623 la charge suprême reçue en 1617, et le 12 mai 1626, il retournait à Dieu, riche d'œuvres et de mérites. L'un des premiers actes de son Généralat avait été d'accorder au saint Evêque de Genève des lettres d'affiliation à la Congrégation des Barnabites, le 7 mai 1617. (D'après une *Note du R. P. Riganti*, Barnabite milanais.)

(2) D. Fulgence Chioccarì, supérieur des Barnabites de Thonon (voir ci-dessus, note (2), p. 290). Suivant les désirs du Saint, il revint en Savoie.

di restar là, per amor d'Iddio V. P. non consenta; perchè in questo principio è necessaria la perseverantia et stabilità de' Padri li quali han già imparata la lingua et fatta la santa amicitia necessaria al maneggio delle Case.

Et con questo, implorando le orationi sue, resto,
Di V. P. R^{ma},

Humile et divoto, come fratello et servitore
in Christo,

FRANCO, Vescovo di Geneva.

XII Aprile 1617, in Annessi.

Al R^{mo} Padre in Christo osservandissimo,

Il Padre Generale della Congr^{na} de' Chierici regolari di S. Paulo.
Milano.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

supplie Votre Paternité, pour l'amour de Dieu, de n'y pas consentir; car, en ce commencement, la persévérance et la stabilité des Pères qui ont déjà appris la langue et contracté la sainte amitié requise au maniement des Maisons, sont absolument nécessaires.

Sur ce, implorant vos prières, je demeure,

De Votre Paternité Révérendissime,

Humble et dévoué, comme frère et serviteur
dans le Christ,

FRANÇOIS, Evêque de Genève.

12 avril 1617, à Annecy.

Au Révérendissime et très honoré Père dans le Christ,
Le Père Général de la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul.
Milan.

MCCC

A LA COMTESSE DE SAN SECONDO (1)

A quelles âmes François de Sales dédiait volontiers son service. — Envoi des Règles de la Visitation. — Une instance en Cour de Rome. — Assurance de prières pour la Maison de Savoie.

Anney, 25 avril 1617.

Madame,

Bien que je n'aye pas le bonheur d'estre conneu de vous, si est ce que je ne laisse pas de reconnoistre en vous les qualités par lesquelles vous merites d'estre honnoree de tous ceux qui font profession de l'honneur; dequoy madame la Baronne de Giez, ma cousine, se rendra, je m'assure bien, ma caution (2). Mays, laissons cela a part.

Le sujet de vostre lettre, qu'il vous a pleu de m'escrire, me tesmoigne asses que vous aves dedié vostre amour a Dieu; et que faut-il davantage pour m'obliger a vous dedier mon service? Je le fay donq certes de tout mon cœur, et a madame la signora Donna Genevra (3), benissant la bonté souveraine de Nostre Seigneur qui, par ses celestes attraitz, vous a donné de si desirables affections.

Or, voyla les Regles de la Visitation, esquelles nean-

(1) L'Autographe est sans adresse, mais la destinataire est indiquée par la note suivante, d'une écriture du xvii^e siècle, qui se lit à la quatrième page : *Lettera del Beato Franc^o di Sales, già Vescovo di Geneva, alla fù Sig^{ra} Donna Bona di Chiallant, Contessa di S. Secondo.*

Bonne de Challant était fille de Georges de Challant, baron de Chatillon et du Chatelard, et de sa seconde femme, Adrienne Costa de la Trinité. Elle avait épousé Octave Parpaglia, comte de San Secondo, qui fut investi par la ville de Chieri des fiefs de Revigliasco et de Celle le 12 février 1600. (D'après Vaccarone, *I Challant e loro questioni per la successione ai feudi dal XII^o al XIX^o secolo*, Torino, 1893.)

(2) La sœur de la destinataire, Claire-Marguerite de Challant, était devenue cousine de l'Évêque de Genève par son mariage avec Gaspard de Chevron-Villette, seigneur de Giez. (Voir le tome précédent, note (1), p. 16.)

(3) Donna Genevra, fille de Philibert-Gérard Scaglia (voir ci-dessus, note (2), p. 181) et de Blanche Ponte di Scarnafigi, sera plus tard destinataire.

+ Depuis j'ay fait
suppléer par addi-
tion ce qui man-
quoit.

moins on n'a pas estendu les derniers articles +, par ce qu'ilz comprennent des formulaires asses longs et qui ne regardent pas tant les actions communes des Seurs, comme les particulieres des formes et ceremonies dont on use en leurs receptions seulement. Mays si vous les desirés encores, je vous les enverray au premier advis que vous m'en feres donner, comm'encor les pratiques des Regles, qui est une besoigne a part; bien qu'apres tout cela, il faut que vous sachiez que les Regles sont a Rome, ou l'on sollicite pour reduire cette Congregation en Religion. Et peut estre que Sa Sainteté y fera adjouster quelque chose; ce que je ne pense toutefois pas devoir estre chose d'importance, puisque, comme nous escrit celuy qui a l'affaire en main (1), il ny a point d'autre difficulté sinon pour le regard de l'Office, que les messieurs qui ont l'intendance de cela veulent estre le grand Office du Breviaire; et nous desirerions que cette Congregation ne fut obligée qu'au petit Office, affin qu'elle continuast a le chanter avec la gravité, distinction, tranquillité et, pour le dire en un mot, avec la sainteté que ces ames le prononcent maintenant (2). Et pour obtenir cette grace, nous employons la faveur de monsieur l'Ambassadeur (3) qui, avec le nom de Madame la Serenissime Infante (4), fera a mon advis reuscir heureusement l'affaire; en quoy la signora Donna Genevra n'a pas peu de credit (5).

Cependant, vivés et l'une et l'autre toutes en Dieu, hors lequel la vie est une mort, et auquel la mort est une heureuse vie. Que si vous me faites la faveur de demander a sa divine Majesté une pareille grace pour

(1) On voit par les lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal que le Procureur général des Barnabites, le P. Tobie Corona (voir ci-dessus, note (3), p. 203), s'occupait beaucoup à Rome des affaires de la Visitation. C'est lui sans doute que le Saint désigne ici, ou encore, peut-être, le gentilhomme destinataire de la lettre du 27 avril 1616. (Voir *ibid.*, p. 198.)

(2) Cf. la lettre au Cardinal Bellarmine, pp. 238 seq.

(3) Philibert-Alexandre Scaglia (voir ci-dessus, note (1), p. 197), ambassadeur de la cour de Savoie à Rome.

(4) Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, protectrice de la Visitation. (Voir le tome précédent, note (1), p. 104, et cf. ci-dessus, pp. 203, 246.)

(5) Elle était sœur de l'ambassadeur.

moy, ce sera m'obliger de plus en plus a vouloir estre pour jamais, Madame,

Vostre plus humble, tres affectionné serviteur
en Nostre Seigneur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, le XXV avril 1617.

Quand il en sera tems, Madame, j'escriray a Monseigneur le Prince ⁽¹⁾, pour la prosperité duquel, et de toute la Mayson ⁽²⁾, nous faysons des speciales et continuelles prieres, tant publiques que particulieres : en quoy nous obeissons avec anticipation de sousmission aux desirs des Serenissimes Infantes ⁽³⁾.

Madame de Bressieu, qui est la ⁽⁴⁾, m'a fait grandement presser d'envoyer ces Regles ; c'est pourquoy je n'ay pas pris le loysir de les faire mieux escrire, dont je vous supplie de m'excuser.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Pignerol.

(1) Victor-Amédée, prince de Piémont.

(2) La Maison de Savoie.

(3) Marie et Françoise-Catherine de Savoie, huitième et neuvième enfants de Charles-Emmanuel I^{er} et de Catherine-Michelle d'Autriche, étaient nées, l'une le 8 février 1594, la seconde le 6 octobre 1595. Rapprochées par l'âge, elles le furent encore par les mêmes attraits surnaturels vers la vie parfaite. Toutes deux entrèrent dans le Tiers-Ordre de saint François d'Assise, et au milieu des pompes de la cour, en observèrent les Règles et en gardèrent plus soigneusement l'esprit. Vers 1612, D. Juste Guérin, Barnabite, était devenu leur confesseur et directeur ; sous la conduite de ce maître habile, on les vit faire de tels progrès dans la vertu, qu'elles parurent, dit un historien, « comme deux astres brillants qui ont éclairé tout l'Etat et attiré l'admiration du monde. » (Arpaud, *Vie de Mgr D. Juste Guérin*, 1837, liv. I, chap. viii.) Leur temps était partagé entre la prière et les bonnes œuvres, et l'on raconte de ces saintes princesses les merveilles de dévotion, d'humilité et de charité admirées dans la vie des plus illustres serviteurs de Dieu. L'infante Marie séjourna longtemps à Bologne, puis se rendit à Rome où elle mourut en 1656, instituant le Pape Alexandre VII son exécuteur testamentaire. Sa sœur Catherine était décédée à Biella quinze ans auparavant, le 20 novembre 1641. (Guichenon, *Hist. général. de la Maison de Savoie*, tome II.)

En 1617, les Sérénissimes Infantes, avec plusieurs dames de la cour, songeaient à fonder une Maison de la Visitation à Turin. Les détails des préliminaires de cet établissement seront donnés dans la suite de la correspondance de saint François de Sales.

(4) Ennemonde de la Forest, veuve Roero de Bressieu (voir ci-dessus, note (1), p. 189), était alors à Turin.

MCCCI

A LA PRÉSIDENTE LE BLANC DE MIONS

Agir et parler sans regard sur le qu'en dira-t-on. — Est-ce hypocrisie « de ne pas faire si bien que l'on parle ? » — Marcher « par le milieu des belles vertus, » et non « par les extrémités » des subtilités. — Différents conseils sur quelques points particuliers et sur l'oraison. — La vocation de M^{lle} de Gérard. — Pourquoi les livres du Saint « ont treuvé de l'acces » en l'esprit de la Présidente. — Salutations à plusieurs dames de Grenoble. — Une triste affaire. — Folie des enfants du monde.

Annecy, 26 avril 1617.

Je respons a vostre lettre du 14, ma tres chere Fille.

1. Dites a cette chere Barbe Marie ⁽¹⁾, qui m'ayme tant et que j'ayme encor plus, qu'elle parle librement de Dieu par tout ou elle pensera que cela soit utile, renonçant de bon cœur a tout ce que ceux qui l'escoutent peuvent penser ou dire d'elle. En un mot, je luy ay des-ja dit quil ne faut rien faire ni rien dire pour en estre loüé, ni laisser aussi de rien faire ou rien dire crainte d'estre loüé. Et ce n'est pas estre hipocrite de ne faire pas si bien que l'on parle, car, Seigneur Dieu! a quoy en serions nous? Il faudroit donq que je me teusse, de peur d'estre hipocrite, puisque si je parlois de la perfection il s'ensuivroit que je penserois estre parfait. Non certes, ma tres chere Fille, je ne pense pas estre parfait parlant de la perfection, non plus que je ne pense pas estre Italien parlant italien; mais je pense sçavoir le langage de la perfection, l'ayant appris de ceux avec qui j'ay conversé qui le parloyent.

2. Dites luy qu'elle poudre ses cheveux, puisque son intention est droite; car les cogitations qui viennent sur cela ne sont nullement considerables. Il ne faut pas entortiller vostre esprit parmi ces toiles d'araignee. Les

(1) La présidente Le Blanc elle-même (voir ci-dessus, note (1), p. 23). C'est sans doute pour condescendre aux désirs de sa fille spirituelle que le Saint lui parle ici comme s'il s'agissait d'une tierce personne; M^{me} Le Blanc craignait peut-être de voir tomber en d'autres mains des lettres où sont traitées des questions assez intimes.

cheveux de l'esprit de cette fille sont encor plus deliés que ceux de sa teste, et c'est pourquoy elle s'en embarrasse. Il ne faut pas estre si pointilleuse, ni s'amuser a tant de repliques ausquelles Nostre Seigneur n'a point d'egard. Dites luy donq qu'elle marche a la bonne foy, par le milieu des belles vertus de la simplicité et humilité, et non par les extremités de tant de subtilités de discours et de considerations. Qu'elle poudre hardiment sa teste, car les faysans gentilz poudrent bien leurs pennages, de peur que les poux ne s'y engendrent.

3. Qu'elle ne perde pas le sermon ou quelque bonne œuvre faite de dire : Despechés! mais qu'elle le die doucement et tranquillement *. Si ell' est a table et le Saint Sacrement passe, qu'elle l'accompagne en esprit, si il y a d'autres gens a table avec elle. Sil ny a personne, qu'elle l'accompagne, si, sans s'empresser, elle peut y estre asses tost; et puis, qu'elle retourne doucement prendre sa refection, car Nostre Seigneur ne vouloit pas mesme que Marthe le servit avec empressement *.

* Cf. supra, Epist. MCCXCIV, P. 369.

* Luc., x, 40, 41.

4. Je luy ay dit qu'elle pouvoit parler fortement et resolument, es occasions ou il est requis, pour retenir en devoir la personne qu'elle sçait ⁽¹⁾; mays que la force estoit plus forte quand ell'estoit tranquille et qu'on la faysoit naistre de la rayson, sans meslange de passion.

5. La *Société des Douze* ne sçauroit estre mauvaise, car l'exercice duquel elle se sert est bon; mays il faut que cette Barbe Marie, qui ne veut point de *peut estre*, soufre celuy ci : que, peut estre, cette Société est veritable, car n'estant nullement tesmoignée par aucun Prælat, ni aucune personne digne de foy, nous ne sçaurions estre asseuree (*sic*) qu'elle ayt esté instituee, le livret qui le dit n'alleguant ni auteur, ni tesmoin qui en asseure ⁽²⁾. Ce qui ne peut nuire et peut profiter est neanmoins bon.

6. Qu'elle marche en l'orayson, ou par pointz, comme nous avions dit, ou selon son accoustumee, il importe peu;

(1) Selon toute probabilité, le mari de la destinataire, Pierre Le Blanc de Mions. (Cf. ci-dessus, p. 370.)

(2) Des recherches sur cette *Société des Douze* ont été faites à Grenoble et ailleurs, et sont malheureusement demeurées sans résultat.

ains nous nous souvenons bien que nous luy dismes que seulement elle préparast les pointz et s'essayat, au commencement de l'orayson, de les savourer; et si elle les savoure, c'est signe que Dieu veut qu'elle suive cette methode, au moins alhors. Que si neanmoins la douce presence accoustumee l'occupoit par apres, elle s'y laissast aller, et aux colloques aussi qu'elle fait par Dieu mesme, qui sont bons en la sorte qu'elle me les represente en vostre lettre; mays pourtant, il faut aussi quelquefois parler a ce grand Tout, comme voulant que nostre rien face quelque chose. Or, puisque vous lises nos livres, je n'adjousteray rien, sinon que vous aillies simplement, rondement, franchement, et avec la naifveté des enfans, tantost entre les bras du Pere celeste, tantost tenue par sa main.

7. Quant a M^{lle} de Gerard ou Reautier (1), sil y a apparence qu'on puisse eriger une Mayson par dela (2), il la faut faire venir icy, car il y aura plus de facilité de la renvoyer; si moins, je persevere qu'elle suive sa premiere visee (3). Mais au premier cas, je vous laisseray mesnager l'affaire pour Lyon, non pas envers ma Seur Favre (4), qui sera tous-jours contente de ce que nous

(1) Nous avons déjà nommé cette demoiselle parmi les premières aspirantes de Grenoble à la Visitation (voir ci-dessus, note (1), p. 348), et nous la retrouverons plus tard comme destinataire. Son père, Honoré de Gérard ou Girard, seigneur de Réautier et des Orres, était d'Embrun. Il s'établit dans la capitale du Dauphiné par une charge à la Chambre des Comptes, épousa la sœur du président de Bouqueron, Anne Béatrix-Robert, et mourut au bout de quelques années. Après avoir vu sa mère passer à de secondes noces, Hélène de Gérard fut rappelée dans sa famille paternelle. Elle avait dix-huit ans quand, de retour à Grenoble, elle se consacra entièrement à la piété, à la suite de l'assassinat de son fiancé. M^{me} de Bouqueron, sa tante, la prit avec elle, lui laissant toute liberté de s'adonner à la vie dévote. D'abord résolue d'entrer chez les Dames de Sainte-Claire, M^{lle} de Gérard, dès qu'elle eût connu l'Évêque de Genève, n'aspira qu'au bonheur d'avoir place dans la Congrégation fondée par lui. (D'après l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Grenoble*; cf. à l'Appendice I, les lettres de la Mère Favre, 12 février et 7 mars 1617.)

(2) A Grenoble.

(3) Le premier désir de M^{lle} de Gérard avait été d'entrer à la Visitation de Lyon. (Cf. à l'Appendice I, les lettres de la Mère Favre, 12 février et 7 mars 1617.)

(4) La Mère Marie-Jacqueline Favre, Supérieure de la Visitation de Lyon.

ferons, estant si grandement nostré fille et seur comme ell' est; mais ailleurs, a Lion, ou vous sçaves (1). Or, de ceci faites en la responce a M^{me} de Boqueron (2), sil vous plaît, en cas que je ne puisse pas luy escrire, car je suis fort pressé, certes, et par consequent ne sçaurois escrire a M^{me} de Saint André (3) pour ce coup. Si vous luy faites voir la copie de ce que j'escrivoy a M^{me} de Vicillieu (4), cela suffiroit pour un tems.

Je suis bien ayse que mes livres (5) ont treuvé de l'accès en vostre esprit, qui estoit si brave que de croire quil se suffisoit a soymesme; may ce sont les livres du Pere, et du cœur duquel vous estes la chere fille, puisque ainsy a-il pleu a Dieu, auquel soit a jamais honneur et gloire.

Je n'escris donq a personne qu'a vous, mais je desire bien pourtant que, par vostre entremise, je puisse saluer madame de Saint André et madame de Virieu (6), que vous cherisses si ardemment. Et puis, madame Odeyer (7), qui m'a bien escrit une lettre fort devote, dont je suis bien consolé, car je luy souhaite beaucoup de bonheur spirituel; et madame de Boqueron, et puis en fin la bonne

(1) Auprès de l'Archevêque, Denis-Simon de Marquemont, qui avait agréé l'admission de la prétendante.

(2) C'était la femme de Gaspard Béatrix-Robert, seigneur de Bouqueron, président au Parlement de Grenoble. (Cf. note (1) de la page précédente.)

(3) Fille du célèbre chancelier Pomponne de Bellièvre et de Marie de Prunier, Marguerite de Bellièvre épousa, le 6 février 1604, à Paris, Laurent de Prunier-Saint-André, qui devint, en 1616, président au Parlement de Grenoble. (D'Hozier, *Armorial général de France*.)

(4) Marguerite de la Croix de Chevières, dame de Veyssillieu (voir ci-dessus, note (1), p. 371).

(5) *L'Introduction à la Vie devote et le Traitté de l'Amour de Dieu*.

(6) Née du mariage d'Artus de Prunier, marquis de Saint-André, premier président au Parlement du Dauphiné, et d'Honorade de Simiane, Gasparde avait épousé en 1608 François de Virieu, seigneur de Pupetières, etc. Elle n'eut que deux enfants, Charles et Marguerite, et vivait encore en 1644. (Rivoire de la Batié, *Armorial du Dauphiné*.) M^{me} de Saint-André (voir note (3) ci-dessus) et M^{me} de Virieu étaient belles-sœurs.

(7) Jean-Claude Audeyer ou Odeyer, conseiller au Parlement de Grenoble en 1616 et président en 1622, fut marié deux fois. Le 10 août 1606, il épousa Marguerite de Fay, et, à une date qui nous est inconnue, Françoise de Bazeinont. Celle-ci, devenue veuve en 1650, testa le 16 février 1662. (*Note de M. le comte de Terrebisse*).

mere ⁽¹⁾, et nostre bon M. d'Urme, que mon ame honnore et ayme parfaitement ⁽²⁾.

J'envoyeray les Regles de la Visitation au premier jour ; je les avoys fait des-ja transcrire, mais il les faut envoyer a Thurin, ou l'on pense a l'erection d'une Mayson puissamment ⁽³⁾.

Le President qui a tué sa femme estoit un bon homme, mais cholere ⁽⁴⁾ ; l'Abbé qui a esté blessé n'estoit pas prestre, ni ordonné es Ordres sacrés, mais possedoit le benefice de son abaye, pour estre de grande mayson ⁽⁵⁾. On dispute qui avoit le tort ; hélas ! je les regrette tous, car je pense quil l'avoit (*sic*) tous. O que les enfans du monde sont sages ! ce dit on. O quilz sont folz ! ce dit Dieu. Bienheureux sont les enfans de Dieu, car ilz l'ayment et sont aymés de luy.

Annessi, le XXVI avril 1617.

A Madame

Madame la Presidente de Mions.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation de Chambéry.

(1) Jusqu'ici il n'a pas été possible de découvrir qui était la mère d'Ennemonde Chausson, dame Le Blanc de Mions.

(2) Jean-François d'Urme, chanoine de Grenoble qui contribua beaucoup à la fondation du Monastère de la Visitation de cette ville. Il sera destinataire.

(3) Voir ci-dessus, Lettre mccc, p. 383.

(4) Second président à la Chambre des Comptes de Savoie, Jean-Georges Crespin était originaire du Dauphiné, et s'était marié avec Lucrèce Belly. On verra dans le tome XVIII la suite de l'affaire malheureuse dont il est ici question et qui eut lieu dans la première quinzaine d'avril.

(5) Sylvestre de Saluces, fils de Michel-Antoine, comte de la Mente, de Versolier, etc., et de Bernardine d'Aubry, avait, en 1617, environ quarante-cinq ans. Ancien abbé de Mézières, il régît d'abord l'abbaye d'Hautecombe en qualité d'économe, et en reçut la commende le 1^{er} février 1605. Remplacé quelque temps par son neveu Adrien, à qui il laissa plus tard son bénéfice, il obtint de nouvelles Bulles d'abbé le 21 juin 1610. La volonté de Charles-Emmanuel suppléa aux conditions exigées des abbés d'Hautecombe pour avoir place de droit au Sénat, et Sylvestre de Saluces prit séance dans cette assemblée le 4 décembre 1606. Il s'occupa davantage des intérêts de son souverain que de ceux de son abbaye et remplit plusieurs missions diplomatiques, particulièrement en France, où nous le retrouverons dans la suite. Il mourut à Chambéry le 29 septembre 1636, et fut enseveli sous le cloître d'Hautecombe. (Cf. Blanchard, *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe*, Chambéry, 1874. Partie III, chap. vii.)

MCCCII

AU PRINCE DE PIÉMONT, VICTOR-AMÉDÉE (1)

Nouvelles plaintes au sujet du doyen de Sallanches.

Annecy, 26 avril 1617.

Monseigneur,

Vostre Altesse est protectrice de la discipline ecclesiastique, et la regardant en cette qualité, je luy remonstre que le Doyen de Salanche, nommé Choysi, vient parmi ce pais faire des levees de gens de guerre et, tant de deça comme dela les montz, profane furieusement sa profession ecclesiastique et l'Ordre de prestrise qu'il a, par mille mauvais et scandaleux deportemens, indignes mesme d'un soldat desbauché (2).

Mays le bon est, qu'avec cela il obtient subrepticement et par surprise des lettres de Son Altesse (3), par lesquelles elle commande au Chapitre de Salanche de le faire jouïr des fruitz de sa præbende comme s'il estoit resident (4); ce que Vostre Altesse sçait trop mieux estre contraire au droit divin, ecclesiastique et civil. Et neanmoins, il ne laisse pas de presser et molester ledit Chapitre, abusant ainsy du nom et de l'autorité de Son Altesse, laquelle sans doute n'a point de telle intention, puisque mesme cet homme ne la sert nullement a ses despens, et n'est pas capable de luy faire aucun service qui merite aucune consideration speciale, n'estant non plus bon soldat que bon prestre. Qui me fait recourir a la providence de Vostre Altesse, affin qu'il luy playse de renvoyer ledit Choysi a sa residence pour y rendre son devoir, et declarer que, sans cela, il ne peut recevoir ni demander les fruitz

(1) Les éditeurs précédents adressent à faux cette lettre au *Duc de Savoie*; c'est son fils, le prince de Piémont, qui était plus spécialement le protecteur de la discipline ecclésiastique et secondait l'Evêque de Genève dans le travail de réforme. Notre texte, d'ailleurs, fait mention de « Son Altesse, » c'est-à-dire du souverain.

(2) Voir ci-dessus, note (2), p. 342, et la Lettre MCCCXXXVII, p. 355.

(3) Le duc de Savoie.

(4) Voir les Lettres MCCCXXXVIII, p. 342 et MCCCXXXVII, p. 355.

de sa præbende, et que ce n'est pas la volonté de Son Altesse qu'on se departe des loix et constitutions ecclesiastiques. Il importe que cette insolence en cette sorte de personnes soit reprimee.

Cependant, je ne cesseray jamais de souhaiter toute sorte de parfaite prosperité a Vostre Altesse, demeurant a jamais,

Monseigneur,

Son tres humble, tres obeissant et tres fidele
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

XXVI avril 1617, Annessi.

Revu sur l'Autographe appartenant à M^{me} Morrison, à Londres.

MCCCIII

AU DUC DE SAVOIE, CHARLES-EMMANUEL I^{er}

Indifférence de l'Evêque de Genève pour le choix de la ville où il doit prêcher.
Le bon plaisir de son souverain décidera entre Paris et Grenoble.

Anancy, 30 avril 1617.

Monseigneur,

J'ay receu maintenant le commandement que Vostre Altesse me fait de me preparer pour aller prescher l'Advent et Caresme suivant a Paris; et neanmoins, par lettres de M. le Baron de Marcieu (1), j'ay sceu que

(1) L'éditeur de la *Correspondance de Lesdiguières* et d'autres auteurs se sont mépris au sujet du baron de Marcieu, chargé d'affaires du gouverneur du Dauphiné. Le titre de baron de Marcieu n'appartint jamais à Octavien Emé de Saint-Julien, mais au frère de sa femme, Diane de Montaynard. Fils de Guy-Balthazard de Montaynard, seigneur de Marcieu (mort en 1579), et de Joachime de Guiffrey, Guy-Balthazard, second du nom, épousa Anne Fléard, et en eut une fille unique, Virginie. Celle-ci porta en dot la baronnie de Marcieu à son cousin-germain Ennemond Emé de Saint-Julien (1622).

En 1617, Guy-Balthazard, baron de Marcieu, était en Italie, occupé à diverses missions; l'année suivante on le trouve à la cour de France, servant d'intermédiaire entre les ministres et le duc de Lesdiguières qui l'aimait beaucoup. Il fut aussi l'un des négociateurs du mariage de Christine, fille de Henri IV, avec Victor-Amédée de Savoie. (D'après Moreri, et Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, passim.)

Vostre Altesse m'avoit accordé pour le mesme Advent et Caresme a la cour du Parlement de Grenoble (1) : qui me fait supplier tres humblement Vostre Altesse de me faire sçavoir auquel des deux lieux je m'attendray d'aller, m'estant, pour moy, chose asses indifferente, pourveu que, ou que je sois, ce soit selon le bon plaisir de Vostre Altesse, a laquelle je suis, et a laquelle je souhaite toute sainte prosperité, comme doit,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres fidele et tres obeissant
orateur et serviteur,

FRANÇOIS, E. de Geneve.

Annessi, 30 avril 1617.

(1) Voir ci-dessus, la lettre du 12 avril à Bénigne Milletot, p. 380. Des démarches avaient été faites par les amis de l'Evêque de Genève pour l'avoir comme prédicateur à Paris en 1618; jusqu'à la fin de l'année 1617, la question resta en suspens; ce fut le Parlement du Dauphiné qui l'emporta.

MCCCIV

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

La grâce d'un trépas. — Difficultés au sujet d'un mariage. — Une pénitente du Saint. — Messages et nouvelles.

Annecy, 30 avril 1617.

Il faut bien pourtant, ma tres chere Fille, vous répondre un mot. *Jay dit louange* en mon cœur * a la Providence celeste sur le trépas de la pauvre Gavent (1); ce luy a esté une grace speciale de partir de ce monde, puisqu'elle y couroit tant de hasard de s'y perdre.

Vous aves fort bien traité avec madame la Comtesse (2) pour le cousin (3) et pour moy. Certes, je ne pense pas

(1) Voir ci-dessus, note (1), p. 10.

(2) La comtesse de Tournon (voir note (3) de la page suivante).

(3) M. de Charvoisy.

* Ps. cxviii, 164.

que le cousin ne se soit fort bien comporté en cette occasion, ainsy quil en rendra bon compte si l'on veut. Pour moy, vous le sçavés ; mays il faut avoir un peu de patience. Le cousin auroit grand'envie de sçavoir si c'est Son Excellence ⁽¹⁾ qui a dit quil ne s'estoit pas voulu engager d'escrire a M. de Saint Damian pour ce mariage ⁽²⁾ ; par ce que si c'estoit elle, il faudroit en parler plus reservation, quoy qu'il n'en soit rien. Si vous le pouvés sçavoir, vous le me pourrés escrire, et je le mesnageray.

Hier nous fismes une bonne confession, M^{me} de Tournon ⁽³⁾ et moy, et nous nous sommes rendus grans cousins, et croy qu'elle fera merveilles en la devotion.

Le P. Commissaire ⁽⁴⁾ vous dira que je n'ay eu nul loysir de luy parler, sinon presque de M. le Prieur ⁽⁵⁾, pour un affaire quil a avec les exacteurs de la decime. Je salue infiniment madamoyselle de Beaufort, que je cheris parfaitement ⁽⁶⁾ ; mays je n'ay pas du tems asses pour luy escrire.

Dieu soit a jamais au milieu de vostre cœur, pour le benir de ses plus cheres benedictions, ma tres chere Fille.

(1) Sigismond d'Est, marquis de Lans.

(2) Le marquis de Saint-Damien était Henri, fils aîné de Prosper-Marc de Maillard, comte de Tournon, et de Philiberte de Beaufort, né en 1590. Il se signala dans la guerre du Montferrat, particulièrement devant Trino où il fut blessé (1613), et au combat d'Asti (mai 1615). C'est en récompense de ses services, et pour acquitter une dette de quinze mille écus envers son père, que Charles-Emmanuel lui inféoda le marquisat de San Damiano et Pagliera (2 juin 1616).

Quel est le projet de mariage auquel M. de Charmoisy était soupçonné de n'être pas favorable ? Tout ce que nous savons, c'est que Henri de Maillard épousa par contrat dotal du 11 janvier 1621, Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, fille de Christophe d'Urfé et de Marie de la Forest. Dix ans plus tard, Victor-Amédée le créait maréchal de camp général de ses armées, et le 30 octobre 1632, il décédait « tres chrestienement » à Rumilly, où il fut « ensepulturé » le lendemain « dans la chapelle de ses predecesseurs. » (Dufour et Mugnier, *Les Maillard*, Chambéry, 1889, et Reg. par. de Rumilly.)

(3) Philiberte de Beaufort, veuve de Prosper-Marc de Maillard, comte de Tournon, ou peut-être encore Jéronyme sa belle-sœur, ancienne abbesse de Sainte-Catherine. (Voir tome XIV, note (1), p. 79.)

(4) Le P. François de Chambéry, Capucin (voir le tome précédent, note (3), p. 264).

(5) Jean-François de Blonay, prieur commendataire de Saint-Paul en Chablais. (Voir tomes XV, note (1), p. 354, et XVI, notes (2), pp. 91, 157.)

(6) Jeanne-Aimée de Beaufort (voir ci-dessus, note (5), p. 268).

M. de Torens ⁽¹⁾ n'est pas icy. Nostre Mere ⁽²⁾ est toute malade de sa defluxion et a pris medecine.

Dieu vous benisse, ma tres chere Fille. *Amen.*

XXX avril 1617.

A Madame

Madame de la Flechere.

Revu sur une copie déclarée authentique, conservée à Turin,
Archives de l'Etat.

(1) Bernard de Sales, baron de Thorens.

(2) La Mère de Chantal.

MCCCIV

A MADAME DE GRANIEU

Ce que François de Sales aimait « passionnement » dans l'âme de la destinataire. — Une vérité connue des enfants de Dieu avant la dernière heure. — Le repos dans la patrie.

Annecy, [avril 1617 (1).]

C'est la verité, Madame ma tres chere Fille, qu'entre les souvenirs que j'ay des ames que Dieu m'a fait aymer,

(1) Quand l'Evêque de Genève vint prêcher à Grenoble, il logea chez M. de Granieu, et trouva la femme de son hôte « dans l'exercice d'une fervente piété... ; il n'eut qu'à modérer les ardeurs de cette dame, et à régler ses exercices avec ce temperament de douceur et d'égalité d'esprit qui luy estoit si naturelle. » N'avons-nous pas là le signalement de la destinataire que le Saint déclare dépouillée « des creatures et de leurs vanités ? »

Née en 1579 de François de Ferrus, conseiller du Roi et maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Dauphiné, et d'Emeraude de Portes, Laurence avait à peine sept ans quand elle demeura orpheline. Elle en comptait seize lorsqu'elle fut accordée en mariage (25 avril 1595) à François de Gratet, conseiller du Roi, trésorier général de France en Dauphiné, seigneur de Granieu, du Bouchage, de Dolomieu, etc. La vertu de la jeune femme fit l'admiration de la ville et le charme de sa famille. Se séparant du monde sans le quitter, M^{me} de Granieu s'appliqua « à l'éducation de ses enfans et au bon ordre de sa maison. Ces soins, qui semblent si divers, ne partagèrent jamais son esprit ; elle y eut un recueillement qui l'attacha toujours à Dieu, et son naturel tout de feu n'éclata jamais au dehors que par le zèle qu'elle eut de faire servir Dieu chez elle. » Amie intime de la Mère de Chantal, grande bienfaitrice des deux Maisons de la Visitation à Grenoble, M^{me} de Granieu voulut avoir sa

celuy de la vostre m'est de tres grande consolation ; car j'ay veu un certain despouillement des creatures et de leurs vanités, qu'il m'est impossible de n'aymer pas passionnement.

Tenes bien, je vous supplie, vostre cœur haut eslevé comme cela, ma tres chere Fille ; qu'il ayt tout a fait son soin attaché a la belle eternité qui vous attend. Les enfans du monde confessent ordinairement en mourant que cette vie n'est pas considerable que pour l'eternelle ; mais les enfans de Dieu touchent toute leur vie cette verité.

Vivés comme cela parmi toute cette multitude de facheuses occupations que vostre condition vous oblige de voir et d'avoir ; et comme ceux qui s'acheminent a leurs patries n'esperent le repos qu'après y estre arrivés, ainsy pretendés tous-jours a cette paix perdurable a laquelle vous alles et ardes, travailles et marches.

Je suis consolé dequoy petit a petit vous faites vostre chemin très aysé. Dieu soit a jamais au milieu de nos espritz, qui est le souhait continuel,

Madame, de

Vostre tres humble et plus obeissant serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

sépulture au second Monastère de Sainte-Marie. Son corps y fut porté le jour même de sa mort (3 janvier 1652) et inhumé onze jours après. (Menestrier, *Vie de Laurence de Ferrus, dame de Granieu, Dauphinoise*, Lion, Brun, 1893.)

Le ton de cette lettre indique un début de correspondance, surtout si on la compare avec celles qui suivront, beaucoup plus confiantes. C'est pourquoi nous la plaçons après le premier Carême prêché à Grenoble par saint François de Sales.

MCCCVI

AU CARDINAL ROBERT BELLARMIN

(MINUTE INÉDITE)

Désirs et démarches du saint Evêque pour l'érection d'un Séminaire.

Annecy, [1615-1617 (1).]

Illustrissimo et Reverendissimo Signor Padron
colendissimo,

Fra le cose che potrebbono aiutar questa misera et afflitta diocæsi di Genevra, l'una delle principali sarebbe l'erettione d'un Seminario, laquale fù già tentata dalla buona memoria del Signor Vescovo mio predecessore (2); ma coll' incontro di tante contradittioni, che non fù

Illustrissime, Révéréndissime et très vénéré Seigneur,

Entre les choses qui pourraient aider ce pauvre et affligé diocèse de Genève, l'une des principales serait l'érection d'un Séminaire. Déjà, des tentatives furent faites par M^{gr} l'Evêque mon prédécesseur, de pieuse mémoire (2); mais il y rencontra tant de contradictions,

(1) Tout ce qu'on peut dire pour la date de cette lettre, c'est qu'elle précéda presque certainement le voyage de D. Juste Guérin à Rome vers la fin de 1617, et qu'elle semble postérieure à celui de Philippe de Quoex, fin 1613-1614. (Cf. le tome précédent, pp. 113, 147 seq., et 239.)

(2) Fidèle observateur des ordonnances du Concile de Trente, Claude de Granier avait en effet voulu établir en son diocèse un Séminaire. En 1589, il dressa l'acte d'érection, et lui-même prit « cinq jeunes enfans qu'il entretint à ses despens une année entière, » raconte l'auteur de sa Vie; « mais il fut contraint de tout quitter à cause de sa pauvreté... et par l'impossibilité de pouvoir mettre en execution le Decret du Concile en prenant une partie des revenus des abbayes, prieurés et autres bénéfices du diocèse pour fournir à l'entretien des jeunes enfans et de ceux qui les devoient enseigner. » (*La Vie du Rme et Illme Evêque Claude de Granier... par le P. Constantin, S. J.*, Lyon, Rigaud, 1640, liv. II, chap. viii.)

François de Sales partageait les désirs de son Evêque. Sa pensée principale dans l'établissement de la Sainte-Maison de Thonon fut, avec le refuge offert aux nouveaux convertis, le recrutement des vocations sacerdotales. Les articles xviii, xix des Constitutions ordonnèrent la création d'un Séminaire, lui attribuant les revenus réalisables du prieuré de Saint-Hippolyte. Ce n'était là qu'un

possibile tirarla inanzi, perchè egli procedeva per via ^(a) dell'applicazione de' benefici, delli quali gl'huomini sono tanto bramosi, che, quanto possono, impediscono che a' collegii et simili opere pie si uniscano, acciò loro in particolare li possino godere.

Per il che, con altro mezzo desiderarei ripigliar quel disegno, se però Sua Santità si degnará favorirci in quel modo che dal R. P. Benedetto Giustiniano ⁽¹⁾ sarà proposto a V. S. Ill^{ma} et R^{ma}, laquale perciò supplico humilissimamente che appresso Nostro Signore si degni adoprare la charità et zelo suo et ajutarci in questo negotio ^(b); non dubitando che il zelo il quale riluce nelli suoi ^(c) scritti, li quali di tanto aiuto ci sono contro gli

qu'il ne fut pas possible de les poursuivre, car il procédait par voie d'application des bénéfices, dont les hommes sont si avides que, pour en jouir en leur particulier, ils en empêchent de tout leur pouvoir l'union aux collèges et à telles autres œuvres de piété.

C'est pourquoi je désirerais reprendre ce dessein par un autre biais, si toutefois Sa Sainteté daigne nous favoriser en la façon qui sera proposée à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime par le R. P. Benoît Giustiniani ⁽¹⁾. Je vous supplie donc très humblement d'employer votre charité et votre zèle auprès du Saint-Père et de nous aider en cette affaire. Ce zèle qui reluit en vos écrits, lesquels nous sont d'un si grand secours contre les hérétiques, vous pressera

(a) *per via* — [dell' unioni]

(b) *negotio* — [poichè con tanto frutto...]

(c) *suoi* — [utilissimi]

embryon ; le Saint voulait un Séminaire véritable, et en 1606, il chargea son frère Jean-François de poursuivre à Rome ce projet. Le messager eut au succès. « Vous aurez un Séminaire, » écrit-il le 2 avril, « et je pense qu'il sera de 24... » Belles espérances dont la réalisation ne vint pas. François de Sales ne se découragea pas cependant. Après les négociations du P. Giustiniani, il enverra à Rome, à la fin de 1617, D. Juste Guérin pour traiter de l'affaire qui lui tenait si fort au cœur. Dieu donna à d'autres la joie et la gloire de récolter là où son Serviteur avait si péniblement semé ; mais on doit à la vérité de l'histoire de reconnaître la part qui lui revient dans l'œuvre continuée et menée à bonne fin par M^{sr} Guérin et M^{sr} d'Arenthon d'Alex.

(1) Le P. Benoît Giustiniani, Jésuite (voir le tome précédent, note (1), p. 151).

heretici, non la spinga ancora a favorirci in questa occasione, laquale alla destruttione dell' heresia calviniana nel suo capo, che è Genevra, giovarà molto.

Et così, bascio humilissimamente le mani a V. S. Ill^{ma} et R^{ma} et le pregho dal Signor Iddio ogni vera felicità.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Autun.

aussi, je n'en doute point, de nous favoriser en cette occasion, qui contribuera beaucoup à la destruction de l'hérésie de Calvin dans son siège même, la ville de Genève.

Sur ce, je baise très humblement les mains de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, en implorant pour elle, de Dieu notre Seigneur, tout vrai bonheur.

MCCCVII (1)

A LA MÈRE DE CHANTAL, A LYON

(FRAGMENTS INÉDITS)

Annecy, 21 septembre 1615.

Ce garçon me vient dire q[u'il part demain à]. . .
 heures. Ma tres chere Mere, . . .
 quel moyen de vous escrire. . . ?

Or bien, me voyci de retour [de Chablais (2), où il n'y a
 plus de] danger (3), sinon comme. . . [trois]
 ou quatre jours. Je re. . . [avec]
 intention de passer a [La Roche (4)]. . .
 . . . pporte . . .

(5) Certes, j'ay esté fa. . .
 bonne fille. Vraye[ment]. . .
 en sa perte, si elle. . .
 l'absence de . . .
 reparee. . .

(6). . . [Monseigneur l'Ar]chevesque (7). J'ay receu vos
 [lettres] . . . et je dis quil sera bon
 . . . vous devez venir, qui
 . . . la mi octobre, et je tascheray

(1) Vers la fin de l'impression de ce XVII^e volume, nous fut remis un Autographe en si triste état, qu'il tombait presque en poussière : reste d'une grande lettre de trois pages in-4^o ; la quatrième portait l'adresse. Nous donnons ce qu'il nous a été possible de sauver de la destruction complète, laissant aux lignes leur disposition première, afin que le lecteur puisse se rendre compte de ce qui manque.

Le millésime a disparu ; mais la maladie de la Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchar d et d'autres allusions ne laissent aucun doute pour 1615. Ces fragments devraient donc se placer entre les Lettres mxcv et mxcvi, pp. 63, 64.

(2) En août-septembre 1615, le Saint avait fait un séjour en Chablais pour l'établissement des Barnabites dans la Sainte-Maison de Thonon (cf. Lettre mxcv, p. 45) ; il était rentré le 14 à Annecy.

(3) Voir ci-dessus, note (3), p. 47, et pp. 51, 52, 56.

(4) Voir *ibid.*, pp. 55, 56.

(5) Les cinq lignes suivantes occupaient le bas de la première page.

(6) Ici commence la deuxième page.

(7) L'Archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont.

. a l'avantage. Si vous
 en litiere : c'est une
 façon de faire chemin
 celle [de] monsieur
 et de sa

(1) possible a
 Recteur (2). J'escriis apres
 [souper, et ne puis] escrire a Monseigneur (3) l'Arche-
 vesque, ni a vous, ma tres chere Mere, plus longuement.

Je vous tiendray advertie du succes de la maladie de
 la pauvre Seur Jeanne Charlotte, bien digne de com-
 passion (4). Ma Seur de la Roche (5) la sert et preside
 de bonne sorte. Ne vous fashés point, car nous avons
 encor de l'esperance; et M. Grandis (6), avec lequel . . .
 . . . m'a dit.

occurrent[ces]
 Seur M.

(7) *Amen*. Vive Jesus.
 tout vostre, vous mesme. V.
 Mere. — Le XXI sep[tembre]

A Madame

[Madame de Chantal]

A S^{te} Marie de la Visitation.

A Lion.

Revu sur l'Autographe appartenant à M. Gonthier, à Lyon.

(1) Bas de la deuxième page.

(2) Le P. Charles Mallans, recteur des Jésuites de Lyon. (Voir le tome précédent, note (1), p. 333.)

(3) Commencement de la troisième page.

(4) Voir ci-dessus, note (1), p. 65, et cf. Lettres MXXVI, MXXX et MXXXI.

(5) Sœur Claude-Agnès Joly de La Roche, l'une des premières professes qui restaient alors au monastère d'Annecy, après la Sœur de Brécharé. (Voir tome XV, note (2), p. 158.)

(6) Médecin d'Annecy (voir *ibid.*, note (1), p. 30).

(7) La lettre se termine tout au bas de la troisième page.

*Les notes marginales indiquent la corrélation des pièces de l'Appendice
avec le texte des Lettres de saint François de Sales.*

APPENDICE

I

LETTRES

ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES
PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A

LETTRE DE M^{OR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT
ARCHEVÊQUE DE LYON

Monseigneur,

* Je viens d'apprendre que nous aurons aujourd'huy l'honneur de vous veoir en cete ville, et ne fauldray point de monter an carosse pour vous aller rendre mes premiers devoirs si tost que nos Vespres seront dittes. Cependant, avec ce peu de motz, fideles interpretes de mon allegresse, je commence a vous rendre graces tres humbles du bonheur et des benedictions qu'attirera sur ce pais vostre arrivee, et vous supplie tres humblement d'honorer de vostre sejour cete maison, qui desireroit, an cete heureuse conjuncture, avoir encor les plus grands et plus illustres Prelatz qui l'ont autresfois regie, afin que plus dignement elle peust recevoir vous, Monseigneur, qui estes l'honneur et la coronne des Prelatz. Elle retiendra, s'il vous plaist, ses anciens merites, bien que possedee par un successeur indigne qui vous en supplie, avec toutes les affections de son ame, et est,

* Vide pp. 13, 16, not. (1).

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres affectionné confrere
et serviteur,

DENYS, Archev. de Lyon.

Ce dimanche, 28^e juin [1615].

Revu sur le texte inédit, inséré dans le II^e Procès de Canonisation.

B

LETTRE DE M^{GR} PIERRE-FRANÇOIS COSTA
NONCE APOSTOLIQUE A TURIN (1)

Molto Illustre et Reverendissimo Signor mio osservandissimo,

Diedi conto à Roma, con mandar anco copia del capitolo della lettera di V. S. R^{ma}, della speranza che si haveva della conversione alla santa fede cattolica del R. Claudio Boucard*, già della Compagnia di Giesù, relasso nell'heresie, et delle difficoltà che haveriano potuto impedire tal buon opera. Sopra di che ne ricevo la risposta che V. S. R^{ma} vedrà per l'annesso foglio, contentandosi la Santità di Nostro Signore non solo di conceder facultà à lei di assolverlo et reconciliarlo alla santa Chiesa Cattolica, mà pensando anco di sovvenirlo nelle necessità accennate. Dò però parte di tutto à V. S. R^{ma} conforme al commandamento della Sacra Congregatione, à fine che persistendo il suddetto nel medesimo proposito, lo assolvi, havuto riguardo à quel che scrive il Signor Cardinal Verallo (2) per accertar il modo. Intorno à che, se mi par superfluo di mandar à V. S. R^{ma} altra instruzione, contuttociò, per obedire à superiori, le invio l'altro alligato foglio per quel più che m'è sovvenuto e par che soglia praticarsi in simili occasioni.

Scrissi anco nell'istesso tempo à Monsignor Vescovo di Padova (3), dal quale mi furno rimessi li 50 ducatonì che presento haver poi V. S. R^{ma} havuti per servitio del R. signor D. Lodovico Desplano*, che me n'hà inviati venticinque altri, come vedrà per l'alligate, che le saranno pagati in vigore dell'annessa polizza di cambio. Si come di questi et de primi, mi sarà caro esser avvisato da V. S. R^{ma} della ricevuta.

Et non occorrendomi di vantaggio che annunciarle per molti

(1) Voir tome XIII, note (1), p. 251.

(2) Fabrice Veralli, créé cardinal-prêtre par Paul V en 1608, mort en 1624 à l'âge de cinquante-huit ans.

(3) M^{sr} Marc Cornaro qui gouverna le diocèse de Padoue de 1594 à 1625.

* Vide tom. XIV, p. 17, not. (2), supra, p. 344, not. (1), et infra, p. 415, I.

* Vide pp. 202, not. (2), et 203, not. (1).

anni le buone feste del santo vicino Natale in abbondanza delle divine gratie, resto, baciandole le mani,

Di V. S. molto Illustre et R^{ma},

Affezionatissimo servitor,

PIER FRAN^{co}, Vescovo di Savona.

Di Turino, li XXI di Decembre 1615.

Mons^r Vescovo di Geneva.

Revu sur l'original inédit, appartenant à M. le comte de Roussy de Sales,
Archives de Thorens-Sales (Annecy).

C

LETTRE DE M^{GR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT
ARCHEVÊQUE DE LYON

Monseigneur,

* Puisque jamais plus il n'y doibt avoir entre nous de ceremonies, je vous direy tout naïvement que j'ay diferé si longtemps de vous escrire, pour ce que j'avois honte que vous vissies mes lettres sans veoir, par mesme moyen l'advis que je vous avois promis sur les Regles de la Visitation. Je n'ay jamais eu ou le loisir ou le courage de m'appliquer serieusement a le dresser. C'est pourquoy, cognoissant quil me seroit malaysé de faire mieulx, et gehenné d'autre part de tout plein de considerations qui me pressent de me resouldre, j'ay employé deux soirées, hier et avant hier, a brouillasser ce que je vous envoye presentement *. Je creins bien fort que vous ayes grand' peine a le lire, tant il est mal escript, et encor plus a l'entendre, tant il est mal digeré. Il est en sa pureté naturelle, tel quil s'est présenté a mon esprit et a ma plume. C'est un escolier qui parle a son maistre, un fils a son pere ; il n'y fault pas plus de mystere.

Vous devineres un peu et les motz et le sens, mais aussy seres vous assureé que cet escript n'ha point passé par les mains des copistes et que personne ne l'ha veu sinon celuy qui l'ha escript. Si quelqu'un l'eust deu veoir, il y a dedans des libertés qui n'y seroyent pas. Si vous trouves bon que madame de Chantal le voye, je m'an

* Vide Epist. mclxxii et p. 138, not. (1).

* Vide p. 138, not. (1).

remetz a vostre jugement ; mais bien vous supplie je que personne autre ne le voye et quil vous plaise, dans quelques jours, me le renvoyer, pour ce que je fais dessein de m'an servir comme d'un Memoire qui, sur le sujet de cet Institut, me fournira diverses choses qui ont passé par mon esprit, mais ne s'arrestent point fidelement en ma memoire ; et j'an ay besoing pourtant, tant que cet affaire soit terminé entierement.

Je n'userey point icy de compliment ; j'ay mis au commencement de cet escript, en peu de parolles, ce que j'ay deub dire, et que de nouveau je confirme et par ces lignes et par toute l'affection de mon cœur. Je ne touche sinon l'institut : car pour la disposition des exercices de cet Institut, j'y ay de la complaisance et de la passion, et n'ay point a an faire autre jugement, sinon les estimer et admirer infiniment. Selon que nous demeurerons d'accord de l'estoffe, sil y a quelques motz ou quelques periodes a changer en l'ouvrage, il n'y aura pas a travailler pour plus d'un jour. Il est necessaire quil vous plaise faire deux reflexions : l'une, aux incommodités communes a vostre diocese et au mien ; l'autre, a celles qui sont particulieres au mien. J'ay touché les unes et les autres, mais a la haste, et pourtant confusement ; qui m'oblige de vous supplier, comme je fais tres humblement, d'y prendre garde.

Certes, mon premier souhet seroyt que nous peussions l'un et l'autre changer nos Congregations en Religions formelles. Si cela ne se peult, je desire au moins que nous puissions convenir de Regles qui soyent uniformes pour les deux Congregations. Enquoy, si vous approuves l'ouverture que je fais d'allonger le noviciat des veufves et de deffendre les sorties aux professes, on peult reserver celles qui ont desja fait profession, lesquelles ayantz encor des affaires, pourront sortir, et le reglement aura lieu seulement pour celles qui entreront desormais ; et cete reserve pourra estre expresse, ou mentale, comme vous le jugeres a propos. Il sera malaysé que sans cet article ou sans un autre de pareille teneur nous puissions convenir ; car jamais je ne pourrey bien establir icy la Congregation si je n'y metz la closture. C'est l'advis de tous les Religieux et casuistes qui an entendent parler ; mais c'est ce que me dient ouvertement les plus honorables et qualifiés (*sic*) personnes de cete ville. Encor desireroyent ils bien fort que ce fust une Religion formelle, et ont grand' peine a permettre autrement que leurs filles y entrent.

Que sil m'arrivoyt ce malheur que nous ne peussions convenir de cet article, je vous supplie de tout mon cœur quil vous plaise en ce cas me donner vos bons et charitables advis, si je debvrey ou continuer ma Congregation sur le modelle et les Constitutions de la vostre, y changeant ce que je jugerey necessaire en mon diocese,

comme nous voyons qu'ont fait diversement les Evesques de la province de Milan, ou bien si je changerey tout a fait ma Congregation en une Religion formelle, en la maniere portée par mon escript. Mais ce dont je vous supplie plus cordialement que de tout le reste, est quil vous plaise, apres avoir pezé meurement toutes choses, me mander ce que vous juges selon Dieu que je doibs faire ; car, si apres avoir recommandé l'affaire a Nostre Seigneur, vous voules que je laisse les sorties et que je me conforme a vous entierement, et quil vous plaise an respondre a Dieu pour moy, je vous declare qu'avec cete condition, et soubz la confiance que j'ay en vostre vertu, je mettrez soubz les pieds mon sentiment et tout ce que le monde pourra dire ou faire, et establirey la Congregation, et an ferey publier et imprimer les Constitutions de mot a mot, telles que vous ordonneres, sans y changer rien du tout.

Et au bon augure de ces motz je ferey fin, vous baisant en toute humilité les mains et recommandant a vos prieres et Sacrifices mes infinies miseres. Je salue cordialement Messieurs vos freres et madame de Chantal et toutes ses filles, et suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble fils et tres affectionné serviteur,

DENYS, Archev. de Lyon.

De Lyon, ce 20 janvier 1616.

Monseigneur, je ne vous renvoye point encor les Constitutions, pour ce quil ne semble pas que vous an ayes besoing pour vous resouldre sur l'Institut, lequel estant arresté, je vous renvoirey les dittes Constitutions afin que vous y metties la derniere main pour les faire imprimer.

A Monseigneur

Monseigneur le R^{me} Evesque de Geneve.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

D

LETTRES DE LA MÈRE DE CHANTAL

I

VIVE † JÉSUS

* Vide Epist. MCCCXIX, MCCC, et pp. 210, not. (2), 212, 213, not. (1).

* Comme vous portez-vous, mon pauvre très unique Père ? Toujours mieux, moyennant la grâce de Dieu, non pas ? Hé Dieu ! oui, s'il vous plaît, mon bon Sauveur, et pour longtemps, je vous prie, que cette chère santé de mon Père soit bien établie. Or bien, nous en parlerons de cela.

Mais cependant, me pourrez-vous dire oui ou non, simplement et courtement, de ce que je vous vais demander ? Mes quatre jours sont passés, auxquels vous m'aviez marqué ce que je ferais ; et je vous rends compte en ces deux derniers petits feuillets de ce qui s'est passé, car les deux premiers, c'est ma confession en laquelle vous n'entendez rien. Pourrai-je encore demeurer quelques jours en ma chère solitude, y continuant cette dernière affection ? j'y aurais bien de l'inclination, pour un peu bien accoiser mon esprit en Dieu ; car vraiment, j'ai été un peu distraite ces jours passés, et si bien votre mal ne m'a pas donné de l'inquiétude, il m'a donné de la douleur et de la distraction ; à trois diverses fois, l'on en parla assez pour me toucher jusqu'au fond. Quand l'on me disait enfin qu'il était dangereux, pensez, mon très cher Père, où cela allait. Oh bien ! Notre-Seigneur m'a assistée ; il soit béni !

Mon très cher Père, un mot de vos nouvelles, et si je demeurerai ou non en ma petite retraite ; car pour le reste, il se fera à loisir. Je demande ce mot, pourvu qu'il n'incommode rien ; autrement ma Sœur Marie-Jacqueline (1) me le dirait bien. Bonjour, mon pauvre très cher Père, le doux Jésus soit notre tout !

[Annecy, 18 mai 1616, matin.]

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Sœur Anne-Jacqueline Coste (voir tome XIV, note (2), p. 63). C'est sans doute par distraction que la Sainte a écrit *M. J.* ; car la Mère Marie-Jacqueline Favre était à Lyon en 1616, et il n'y avait pas alors au monastère d'Annecy une autre Religieuse de ce nom.

II

VIVE † JÉSUS

Hélas ! mon unique Père, que cette chère lettre * me fait de bien ! * Epist. mcccii.
Béni soit Celui qui vous l'inspira, et que béni soit aussi le cœur de mon Père au siècle des siècles !

Certes, j'ai un extrême désir, et, ce me semble, une ferme résolution de demeurer en ma nudité, moyennant la grâce de mon Dieu, et j'espère qu'il m'aidera. Je sens mon esprit tout libre, et avec je ne sais quelle infinie et profonde consolation de se voir ainsi entre les mains de Dieu *. Il est vrai que tout le reste demeure fort étonné ; * Cf. Epist. mccciv.
mais faisant bien ce que vous me dites, mon unique Père, comme je ferai sans doute, Dieu m'aidant, tout ira toujours mieux.

Il faut que je vous die ceci : mon cœur chercherait, si je le voulais laisser faire, de se revêtir des affections et prétentions qu'il lui semble que Notre-Seigneur lui donnera ; mais je ne le lui permets nullement, de sorte que ces propositions ne se voient que de loin ; car enfin, il me semble que je ne dois plus rien penser, désirer ni prétendre que ce que Notre-Seigneur me fera penser, aimer et vouloir, ainsi que la nourrice qu'il me donnera me l'ordonnera ; car je suis exacte à ne la point regarder.

Mon Dieu nous veuille fortifier par sa douce bonté, et nous faire accomplir parfaitement ce qu'il désire de nous, mon très cher Père. Que Jésus vous fasse un grand saint ; et je le crois ainsi. Bénite soit sa bonté de votre guérison et bon repos !

Bonjour, mon vrai Père. Ce soir je vous manderai de mes nouvelles.

[Annecy, 18 mai 1616, après-midi.]

III

VIVE † JÉSUS

Mon unique Père,

* M. Grandis ** m'a dit aujourd'hui que nous eussions encore bien soin de vous, que vous ne deviez plus faire une si grande diète, qu'il fallait vous bien tenir et contregarder, à cause de la fluxion qu'il faut craindre. Je suis bien aise de toutes ces ordonnances, et que vous gardiez votre solitude, puisqu'elle sera encore employée au service de votre cher esprit. Je n'ai pu dire *notre*, car il me semble

* Vide Epist. mcccv, et p. 218, not. (1).

** Vide tom. XV, p. 20, not. (1).

n'y avoir plus de part, tant je me vois nue et dépouillée de tout ce qui m'était le plus précieux.

Mon Dieu ! mon vrai Père, que le rasoir a pénétré avant ! pourrai-je demeurer longuement dans ce sentiment ? Au moins notre bon Dieu me tiendra dans les résolutions, s'il lui plaît, comme je le désire. Hé ! que vos paroles ont donné une grande force à mon âme ! que celles-ci m'ont touchée et consolée quand vous me dites * : « Que de bénédictions et de consolations » votre âme a reçues, de me « savoir toute dénuée devant Dieu ! » Oh ! Jésus vous veuille continuer cette consolation, et à moi ce bonheur.

* Epist. xxxiv.

Je suis pleine de bonne espérance et de courage, bien paisible et bien tranquille. Dieu grâce, je ne suis pas pressée de regarder ce que j'ai dévêtu ; je demeure assez simple, je le vois comme une chose éloignée, mais il ne laisse pas de me venir toucher ; soudain je me détourne. Que béni soit Celui qui m'a dépouillée ! Que sa bonté me confirme et fortifie à l'exécution quand il la voudra. Quand Notre-Seigneur me donna cette douce pensée que je vous mandai mardi (1), de me laisser à lui, hélas ! je ne pensais point qu'il commencerait à me dépouiller par moi-même, me faisant ainsi mettre la main à l'œuvre. Qu'il soit béni de tout et me veuille fortifier !

Je ne vous disais pas que je suis avec peu de lumière et de consolation intérieure ; je suis seulement paisible partout, et semble même que Notre-Seigneur, tous ces jours passés, avait un peu retiré cette petite douceur et suavité que donne le sentiment de sa chère présence. Aujourd'hui encore, plus ou moins, il me reste fort peu pour appuyer et reposer mon esprit ; peut-être que ce bon Seigneur veut mettre sa sainte main par tous les endroits de mon cœur pour y prendre et le dépouiller de tout : sa très sainte volonté soit faite !

Hélas ! mon unique Père, il m'est venu aujourd'hui en la mémoire qu'un jour vous me commandiez de me dépouiller ; je dis : « Je ne sais plus de quoi. » Et vous me dites : « Ne vous l'avais-je pas bien dit, ma Fille, que je vous dépouillerais de tout ? » O Dieu ! qu'il est aisé de quitter ce qui est autour de nous ! mais quitter sa peau, sa chair, ses os, et pénétrer dans l'intime de la moëlle, qui est, ce me semble, ce que nous avons fait, c'est chose grande, difficile et impossible, sinon à la grâce de Dieu. La seule gloire donc lui est due et lui soit rendue à jamais.

Mon vrai Père, ne me revêts-je point sans votre congé de cette consolation que je prends à vous entretenir ? Il me semble que je ne dois plus rien faire, ni avoir pensée, ni affection, ni volonté qu'ainsi qu'elles me seront commandées. Je finis donc en vous donnant

(1) Le 17 mai.

mille bonsoirs, et vous disant ce qui me vient en vue : il me semble que je vois les deux portions de notre esprit n'être qu'une, uniquement abandonnée et remise à Dieu. Ainsi soit-il, mon très cher Père, et que Jésus vive et règne à jamais ! *Amen.*

Ne vous avancez point de vous lever trop tôt ; je crains que cette sainte fête (1), ne vous fasse faire un excès. Dieu vous conduise en tout.

[Annecy, 21 mai 1616.]

(1) La fête de la Pentecôte qui tombait le 22 mai.

E

LETTRE DU MARÉCHAL DE SAINT-GÉLAN (1)

Monseigneur,

* Ayant esté adverty que pour la perfection du bon œuvre que nous avons commencé en ceste ville, capitale de mon gouvernement, qui est le nouvel établissement d'une Maison de Sainte Marie, il failloit recourir a vous pour avoir vostre permission, afin de faire venir les Dames qui doivent perfectionner ceste entreprise, j'ay creu que vous m'accorderiez la tres humble requeste que je vous en fais, comme Monseigneur de Lion m'a liberalement octroyé sa permission pour l'establisement. * Vide p. 256, not. (1).

Nous avons desja une maison propre, un fort bel oratoire, ou la benediction pontificale a esté faicte par procuracion expresse de Monseigneur l'Archevesque de Lion, lequel, pour me favoriser, y fust venu luy mesme planter la croix, s'il n'heust esté retenu pour affaires pressez. Il ne reste donc plus que vostre permission, afin que ces devotes Dames viennent ; dont je vous supplie derechef tres humblement, vous assurant que je fais gloire que, du temps de mon gouvernement, le Bourbonnois soit des premieres provinces a recevoir les Religieuses de vostre Ordre, n'ignorant pas quelle est

(1) Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais. Une note plus détaillée sera donnée au cours de la correspondance de saint François de Sales.

vostre reputation et le renom de vostre sainte vie et merite parmi la France ; ce qui me fait desirer de donner une de mes filles a vos Religieuses, quand elles seront icy. Et outre l'assurance que madame des Goufier* vous pourra donner qu'elles seront bien et honorablement receues, je vous jure que je veux employer a leur service toute l'autorité que le Roy m'a donnee en cette province, estant a vous, et a elles a vostre consideration,

Tres humble et passionné serviteur,

SAINT GERAN.

Du chasteau de Moulins, 3 juillet 1616.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Moulins*, conservée au 1^{er} Monastère d'Annecy.

F

LETTRE DU PÈRE AIGNAN MOREAU
DE LA COMPAGNIE DE JESUS (1)

Monseigneur,

* Vide p. 256, not. (1).

* Vostre Illustrissime Seigneurie sera suppliee par tant d'autres de nous envoyer de voz cheres Filles, que j'ay douté si je devois adjoûter ma priere a celle de sy puissans intercesseurs. Toutesfois, sçachant que vous recevez les grands et les petitz, j'envoye ces lignes vous pourter ma suplication, vous assurant que je reçois une joye singuliere en l'esperoir de son interinement, car l'odeur de voz fleurs naissantes commence a donner jusques a nous ; de noz plaines, dis je, nous commençons a decouvrir l'excellence de vostre ouvrage.

Ce n'est pas merveille, Monseigneur, que ce qui est sur les montagnes soit visible a tous ; au contraire, je m'esbaÿs de l'admirable voile dont vostre humilité a sy longtemps couvert son ouvrage. Or, Monseigneur, tirez le rideau, sil vous plaist, et nous communiqués ce que vous aves fait pour la gloire de nostre commun Maistre. Ce que madame de Chantal a fait a Lyon, et encores plus

(1) Voir plus haut, note (2), p. 287.

ce qu'elle est, la fait extrêmement desirer icy. Pour mon particulier, j'ambitionerois puissamment le bonheur qu'elle y vint au moins pour quelques mois ; mais d'autant que c'est au maistre de famille de sçavoir sy la mere de la famille peut quicter la principale Maison pour aller travailler ailleurs, je me remetz et soubmetz a vostre jugement et disposition, vous assurant que, quelles que ce soient de voz Filles qui viennent, nous les recevrons, cherirons et servirons avec la mesme sincerité, respect et dilection non feinte que je suis, du Pere de ces vertueuses Filles,

Tres humble, tres obeissant serviteur,

AIGNAN MOREAU, Jesuite.

De Moulins, 4 juillet 1616.

Revu sur le texte inséré dans *l'Histoire de la Fondation de la Visitation de Moulins, conservée au 1^{er} Monastère d'Annecy.*

G

LETTRE

DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS DE MOULINS ⁽¹⁾

Monseigneur,

* Madame des Goufier ayant pris desir, avec bonne compagnie, de quitter l'Egyp^te du monde pour se ranger en ceste ville en une Maison de vostre Ordre de la Visitation Sainte Marie, comme en la terre de promission en laquelle elle espere jouyr des delices de son celeste Espoux ; apres y avoir aporté les ceremonies necessaires en la benediction du lieu faite par monsieur le Doyen de Nostre Dame ⁽²⁾, en la presence de Monseigneur nostre Gouverneur ⁽³⁾, reste a present la favorable assistance de vos graces, pour envoyer des ouvrieres en sy copieuse moisson que celle de la vie contemplative, lesquelles, recuillans le pain des Anges en leurs ordinaires exercices

(1) Depuis 1614 jusqu'au mois de novembre 1616, Jean de Champfeu remplit la charge de maire à Moulins; les échevins étaient : Feydeau de Lespaud, Beaucouzin ou Beaucousin, Louis Héroys et Roussel.

(2) Claude Feydeau (voir plus haut, note (1), p. 255).

(3) Le maréchal de Saint-Géran (cf. ci-dessus, p. 411, E).

et s'acquerans les faveurs du Ciel, puissent rendre nostre ville participante des benedictions qui se reçoivent par le merite de sy saintes hostesses, lesquelles venant de vostre part nous apporteront un esprit celeste et nous seront autant cheres comme assurement, et a Vostre Seigneurie et a leur pieté, nous demeurons a jamais,

Voz tres humbles et tres obeissans serviteurs,

LES MAIRE et ESCHEVINS DE MOULIN,
FEYDEAU, BEAUCOUSIN, HEROYS, ROUSSEL.

De Moulins, ce 4 juillet 1616.

Revu sur le texte inédit, inséré dans l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Moulins*, conservée au 1^{er} Monastère d'Annecy.

H

LETTRE DE M^{GR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT ARCHEVÊQUE DE LYON

Monseigneur,

* Vide p. 256, not. (1).

* Passant par cete ville pour m'en aller a Paris, j'ay veu les commencemens que madame des Goufier a donné a une maison de la Visitation. Il est necessaire d'envoyer icy promptement madame de Chantal ou, si sa santé ne le peut permettre, quelque autre Dame qui puisse donner l'habit et l'esprit aux filles et veufves qui veullent servir a Nostre Seigneur dans ce saint Institut.

Les commencemens que je veoy icy sont si heureux, qu'il fault, Monseigneur, que je vous die ce que j'ay apris d'un bon medecin : qu'encor que l'on veuille faire nourrir les enfans par d'autres que par leur mere, il seroit a souheter, pour le profit de l'enfant, que la vraye mere luy donnast le premier laict, par un secret de nature qui, donnant et faisant produire l'enfant, ne manque pas a fournir ce qui est pour son mieulx. Vous entendes ce que je veulx dire : si madame de Chantal, vraye Mere de vostre Congregation, pouvoit venir icy donner le premier laict aux filles commençantes, je prevoirey autant de bonheur a cete institution et fondation que de celle de nostre Lyon, qui donne tousjours plus de contentement et d'esperance que Dieu y sera glorifié (*fidelis sermo est*); car c'est ce que nous

pretandons. Il y aura encor icy, comme je prevoy, quelques petites difficultés, qui se dissiperont des que l'on verra des Religieuses et que l'Office se fera.

Envoyes en donc au plus tost, Monseigneur, je vous supplie, et me donnez la benediction de vos saintes prieres, que je vous demande du bon de mon cœur, qui se proteste

Vostre tres humble et tres affectionné frere,

DENYS, Archev. de Lyon.

A Moulins, 6 juillet 1616.

Revu sur le texte inséré dans l'*Histoire de la Fondation de la Visitation de Moulins*, conservée au 1^{er} Monastère d'Annecy.

I

LETTRE DE M. CLAUDE BOUCARD ⁽¹⁾

Mon Seigneur Reverendissime,

* Il faut en fin que Dieu soit victorieux; la chair a beau *regimber* * Vide p. 344, not. (1).
contre l'esguillon, et le diable à redoubler ses tentations; quant il plaist au S. Esprit de convertir une ame, il faut en fin que sa vocation soit efficace. J'en sens les mouvements et l'expérience en moi mesmes.

Quant je fus dernièrement a Tonon, plusieurs considerations humaines et les troubles causées (*sic*) par l'ennemy de mon salut m'empescherent de passer outre, mais non toutefois en sorte que mon dessein fut aucunement changé, ni ma bonne volonté diminuée en façon quelconque*. Au contraire, Dieu par sa bonté infinie, qui avec
* Cf. supra, p. 404, B.
la tentation faict accroissement de grace, m'a depuis mon retour eslargy nouvelle force et vertu, voire jusques à surmonter et vaincre toutes les puissances adverses.

Et afin, Monseigneur, quil soit evident que ce ne sont pas paroles seulement et que vous en aiez pleine assurance, outre l'obligation que j'y ay desja, j'ay faict vœu a Dieu, et le faicts encor maintenant en vostre presence, de quitter et abandonner tout pour me rendre à la sainte Eglise Catholique; et ce, dedans brief temps et sans beaucoup temporiser par negligence. Si j'avois la cognoissance

(1) Voir tome XIV, note (2), p. 37.

des temps et des moments que le Pere Celeste retient en sa puissance, j'apposerois quelque terme prefix a ce mien vœu ; mais au moins, incontinent apres la S. Martin prochaine, sil plaist a Dieu me pres-ter santé, toutes mes pensees, tous mes efforts et desseins se banderont à effectuer ma promesse ; et ay ferme esperance en Dieu, qui ne me confondra point, puis que l'entreprinse est pour son service, honneur et gloire, que par sa grace il me suppeditera tous moiens a ce necessaires, et otera tous empeschements invincibles : *Erunt prava in directa, et aspera in vias planas*. Ce sera donc au plus tost, Monseigneur, que j'iray vers vous pour recevoir voz commandements et faire tout ce que vous jugerez expedient pour la gloire de Dieu, à quoy je me dispose de bon cœur.

Si donc quelqu'un estoit entré en doute de ma constance, je prie (et c'est icy presque la principale fin pourquoy j'escry la presente) que telle deffiance soit levee, car jamais je ne fus mieux resolu. Je hay infiniment l'heresie et l'ay en telle abomination que, par force, il faut que je quitte le lieu ou elle regne, nonobstant toutes affections naturelles vers les miens. Je suis du tout dedié à l'Eglise Catholique. *Oblivioni detur dextera mea si non meminero tui Hierusalem*. C'est a elle que je vouë le service de tout le reste de ma vie, et si les forces estoient pareilles au courage, ce ne seroit pas pour petites choses mais pour grandes ; toutefois, j'attendray la vocation de Dieu. C'est pourquoy je desire d'estre tousjours recommandé a la benignité et grace de ladicte sainte Eglise, et de ressentir son indulgence, laquelle j'espere et m'y confie.

Le commun bruit est par deça que l'alliance entre Son Altesse et Messieurs de Berne est si fort avancee qu'elle s'en va comme concluë. Je tiens pour certain de bon lieu que Messieurs de Berne, entre autres conditions, ont demandé que l'*Interim** soit remis aux bailliages de Chablais esquels il a esté autrefois ; *quod Deus avertat*. Il est vray que je ne sçay pas a quoy penche et incline cest affaire la, mais selon mon petit advis, c'est chose qu'il ne faut pas negliger.

Je vous prie d'avoir assiduelement memoire de moy en voz saints Sacrifices et oraisons ; je suis,

Monseigneur Reverendissime,

Vostre tres humble et dedié serviteur,

C. BOUCART.

De Lausanne, ce 4 octobre 1616.

A Monseigneur

Monseigneur le Reverendissime Evesque de Geneve.

A Nissy.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

* Vide tom. XI, p. 277, not. (1).

J

LETTRE DE M. RENÉ GROS DE SAINT-JOYRE

Monsieur,

* En réponse de la vostre tres-aggreable du 28 septembre (1), que j'ay receüe le 10 du present, je vous diray non seulement que je voy vos Œuvres de l'œil favorable que je dois, et fais en icelles le profit que je peux ; mais de plus, je vous confesseray de bouche que,

* Vide Epist. mcccxxi.

de vostre plenitude

Je me suis tout remply, et qu'estes mon estude.

La Mire de vie a l'amour parfaict, que j'ay faicte au nom et sur le nom de madame Marie de Levi, tres-digne Abbesse du monastere Royal de S. Pierre de Lyon (2), vous en fera foy, et à tout le monde, si elle s'imprime *, ainsi que desirent plusieurs de mes amis, à la volonté desquels j'acquiesceray, si vostre approbation m'en donne le courage.

* Vide p. 315, not. (1), et Append. II.

J'attends avec avidité d'estudier en ces beaux traictez que vous me faites esperer par la vostre susdicte, afin, nous les donnant, qu'à moy et à ceux qui mieux que moy y feront leur profit, vous nous disiez le dire du Poëte :

Vous estes mes ruisseaux, je suis vostre fonteine,
Et plus vous m'espusez, plus ma fertile veine
Repoussant le sablon, jette une source d'eaux
D'un surgeon eternel pour vous autres ruisseaux.

En cette qualité et toute autre, je me diray toujours, Monsieur,

Vostre tres humble serviteur,

RENÉ GROS DE S. JOYRE.

A Belmont, ce 13 novembre 1616.

A Monsieur le Reverendissime Evesque de Geneve.

Revu sur le texte inséré dans *La Mire de vie*, etc.
(Bibliothèque de Lyon, 317, 181.)

(1) Cette lettre de saint François de Sales ne nous est pas parvenue.

(2) Marie de Lévis-Ventadour, fille d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, et de Marguerite de Montmorency. Elle fut successivement abbesse des monastères bénédictins d'Avenay (diocèse de Reims) et de Saint-Pierre de Lyon.

K

LETTRE DU CARDINAL ROBERT BELLARMIN

Admodum Illustrissime et Reverendissime Domine,

* Vide Epist. MCCCXIX.

* Etsi fortasse non multis in Urbe Reverendissima Amplitudo Vestra nota sit, mihi tamen a multis annis virtutes vestræ, multæ et magnæ, notissimæ sunt; neque mihi tantum, sed etiam Sanctissimo Patri Nostro nota est vigilantia pastoralis et charitas in gregem proprium Reverendissimæ Dominationis Vestræ *.

* Cf. p. 199, not. (1).

Sed quod attinet ad negotium virginum et viduarum quod mihi Amplitudo Vestra commendat, non scio prorsus quid agam; tum quia nemo hic est, quod sciam, qui causam sollicitet, tum quia certum est cum illis tribus conditionibus obtineri non posse ab Apostolica Sede, ut confirmetur vera monastica professio. Ego quidem paratus sum pro viribus adjuvare propositum Reverendissimæ Dominationis Vestræ, si quis sit qui ad me veniat et negotium urgeat; hactenus enim neminem vidi, nec satis scio cui litteras tradam quas nunc scribo.

Sed tamen, interim consilium dabo, quod mihi ipse acciperem, si res mea ageretur. Ego igitur retinerem virgines et viduas istas in statu in quo sunt, nec mutarem quod bene se habet; nam ante tempora Bonifacii VIII, erant in Ecclesia Sanctimonialia, tum in Oriente, tum in Occidente, quarum sæpe mentionem faciunt sancti Patres: ex Latinis, Cyprianus, Ambrosius, Hieronymus, Augustinus; et ex Græcis, Athanasius, Basiliius, Chrysostomus et alii, sed illæ non erant ita clausæ in monasteriis, ut non exirent quando opus erat. Nec ignorat Amplitudo Vestra, coram Deo vota simplicia non minus obligare, nec minoris meriti esse quam solemnitas; solemnitas enim, ut etiam clausura, inchoata est ecclesiastico instituto ab eodem Bonifacio VIII. Et nunc, etiam Romæ, floret valde Monasterium nobilium fœminarum a Sancta Francisca Romana institutum, in quo tamen, neque clausura est, nec solemnitas illa professio *.

* Videtom. XIV, p. 330, not. (2), et XV, p. 29, not. (1).

Proinde si in ista regione, sine clausura et sine professione virgines et viduæ tam sancte vivunt, ut audio, et simul prodesse possunt sæcularibus, non video cur ista ratio vivendi mutari debeat *. Hoc tamen consilium meum meliori iudicio libenter submitto.

* Cf. Epist. MCCCXXXIII, et p. 349, not. (2).

Accepi, dum hanc epistolam scriberem, alias litteras Reverendissimæ Dominationis Vestræ (1) pro negotio Avenionensi *, pro quo laborabo quantum potero.

* Vide Epist. MCCXLVI, MCCXLIX, MCCA, et p. 296, not. (3).

His bene valeat Reverendissima Dominatio Vestra, mei memor in sanctis precibus suis.

Admodum Illustrissimæ et Reverendissimæ Dominationis Vestræ,

Addictissimus atque ad obsequendum promptissimus,

ROBERTUS, Cardinalis BELLARMINUS.

Romæ, die 29 Decembris 1616.

(1) Ces lettres n'ont pas été recouvrées.

L

LETTRE DE HENRI DE SAVOIE
DUC DE NEMOURS

Monseigneur,

* Le desplaisir que je reseus de ne vous avoir encores trouvé à Nissy quant j'y arrivé, ne fut pas moindre que seluy que vous tesmoignes en avoir eu, car j'avois une estreme envie de vous voir et entretenir ; mais je me consolle avec l'esperanse que j'ay d'avoir bien tost se contantement, que je desire passionnement, pour estre un des plus grans que je puisse recevoir. Ce qu'attendant, je vous prie de vous asseurer tousjours de mon affection et du desir que j'ay de la vous faire congnoistre aus occasions, lesquelles ne s'offriront jamais aussy souvent que je les souhaite, pour l'envie que j'ay que vous croies quil ny a personne qui vous soit plus aquis que moy.

* Vide Epist. MCCXXI, et p. 330, not. (1).

Quant a se que vous m'escrivés pour le regard du bastiment de l'eglise des Peres Bernabites, je contriburay tousjours tout se qui me sera possible pour ung si bon œuvre, estant bien marry que je ne puis des a present leur faire congnoistre la volonté que j'en ay ; mais parse que les occasions passees m'ont un peu mis en arriere, cela ne me peult permettre de faire tout se que je voudrois bien *. Neantmoins, je satisferay au desir de ses Peres le plus tost que je

* Vide p. 331, not. (1).

pourray, voulant en toute occasion leur tesmoigner l'affection que j'ay a tout se qui leur touche, et a vous combien je suis, Monsieur,

Vostre plus affectionné a vous faire servisse,

HENRY DE SAVOYE.

Ce 26^{me} janvier, a Lagnieu, 1617.

A Monsieur

Monsieur l'Evesque de Genevve.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

M

LETTRES DE LA MÈRE FAVRE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON (1)

I

VIVE † JÉSUS

Monseigneur,

* Epist. MOCLEKXIV.

Nous avons reçu aujourd'hui votre dernière lettre *, où vous nous parlez de M. l'Aumônier. Il a quitté la condition que l'on lui voulait donner, parce qu'il n'a pas eu le courage de nous quitter. C'est un bon homme tout à fait ; il est nôtre pour longtemps *.

* Vide p. 335, not. (1).

* Vide tom. XII, p. 271, not. (1), et cf. supra, p. 336, not. (2).

Pour M^{me} du Puits-d'Orbe *, elle est revenue à son abbaye, là où on ne la voulait pas recevoir, et lui a-t-on fait la correction bien sèchement. Elle était allée voir certaine damoiselle. Pour leur confesseur, il est de delà Paris, à ce que son frère même a dit ; et à même temps que ces Dames et lui sortirent, M. l'Evêque Dangre (*de Langres*) (2) a donné une sentence contre lui, que s'il retournait en Bourgogne, il n'y irait que de la vie. Nous n'en savons pas la raison. Enfin, il s'en est parlé fort mal à propos ; Dieu veuille qu'il y ait plus d'innocence que le monde ne pense ! Mon Dieu, mon très honoré Père, que de malheurs qui sont parmi le monde ! Bienheureux qui vit en crainte ! Pour moi, je ne puis mal penser de cette Dame (3), je la crois trop vertueuse.

* Cf. p. 341, not. (2), et infra, p. 424.

Monseigneur, notre chère Mère s'est trouvée mal * ; nous vous supplions très humblement de mettre bon ordre, avant que partir de

(1) Nous avons substitué l'orthographe moderne à celle de la Mère Favre, qui rendrait la lecture de ses lettres trop difficile.

(2) M^{sr} Sébastien Zamet qui avait pris possession du siège de Langres en 1615.

(3) Rose Bourgeois, abbesse du Puits-d'Orbe.

Nicy (1), que l'on la fasse conserver ce Carême ; autrement elle se gâtera et se ruinera de santé tout à fait. O Dieu ! mon très cher et honoré Père, c'est la douleur la plus sensible au cœur que l'on puisse avoir ; toutes les contradictions ne sont rien, au prix de savoir du mal à cette chère Mère.

L'affliction de madame de Thorens nous a touchée vivement * ; il faudra qu'elle ait recours à saint François de Paule, sans doute elle y trouvera du bonheur *. Monseigneur, nous vous envoyons des lettres de nos chères Sœurs de Moulins ; nous n'écrivons point séparément à notre chère Mère, faute de temps.

La sortie de ma bonne Sœur Marie-Jeanne s'achemine assez doucement (2) ; nous en avons écrit amplement au R. Père Coton *, son confesseur, qui est celui qui nous l'a remise ; il nous a conseillé de la mettre dehors, et le Père Remont, Jésuite (3), et tous ceux à qui nous en parlons et qui la connaissent.

Hélas ! Monseigneur, demandez bien cette force pour votre pauvre grande fille ; elle en a bien besoin, il se présente plusieurs occasions à la bien employer. Nous vous supplions d'agrèer que nous saluions mille fois en toute humilité notre chère Mère. Toutes nos Sœurs vous saluent très humblement, Monseigneur ; nous supplions Notre-Seigneur vous continuer ses plus chères grâces. Après vous avoir salué en toute révérence, je me dis, Monseigneur,

Votre très humble et plus obéissante fille et servante
en Notre-Seigneur,

M. J. FAVRE, de la Visitation.

Dieu soit béni.

De Lyon, ce 26 janvier [1617].

Ma sœur Le Blanc * vous salue très humblement ; elle est auprès de nous, elle vous prie de ne la point nommer dame, mais Sœur Barbe Marie *.

A Monseigneur

Monseigneur le R^{mo} Evêque et Prince de Genève.

A Nicy.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Pour se rendre à Grenoble.

(2) Il s'agit de la sortie de Sœur Jeanne-Marie Coton du monastère de la Visitation de Lyon, où elle était novice. (Voir note (1), p. 232, et cf. note (1), p. 359.)

(3) Aucun Religieux de ce nom ne se trouvait alors dans la Province lyonnaise de la Compagnie de Jésus. On rencontre en celle d'Aquitaine un P. François Remond qui, vers 1617, fut envoyé à Rome ; il est fort possible qu'il se soit arrêté à Lyon en se rendant en Italie.

* Vide p. 336.

* Cf. tom. preced.,
Eplst. cmlxiv.

* Vide tom. preced.,
p. 221, not. (1).

* Vide p. 366, not. (1).

* Cf. pp. 23, 367, not.
(1).

II

VIVE † JÉSUS

Monseigneur,

Nous supplions Notre-Seigneur vous continuer abondamment l'assistance de son Saint-Esprit et faire réussir votre travail à sa plus grande gloire.

Nous avons reçu les lettres que vous écrivîtes la veille de Noël (1), environ cinq semaines après. Nous avons donné à Monseigneur de Lyon celle qui s'adressait à lui ; nous ne l'avons pas vu du depuis.

Nous louons Notre-Seigneur, mon très honoré Père, de ce que vous trouvez des âmes si fort disposées au bien *, et de quoi vous trouvez la nièce de M. de Bouqueron propre *. A la vérité, Monseigneur, son infirmité nous met un peu en peine, car elle est grande, bien que l'on dise que ce soit un mal qui n'ira pas en empirant, parce que ce n'est pas une défluxion, ains une incommodité que la vérole lui a laissée. Je trouve son cœur et son esprit, pour le peu de connaissance que nous en avons, bien à notre gré. Oh ! Dieu fera bien tout réussir selon sa sainte volonté, s'il lui plaît.

Nous avons reçu une fille à l'essai, de la main de M^{me} Le Blanc *, qu'on espère qui fera bien ; elle a eu une étrange persévérance à vouloir être toute à Dieu.

Monseigneur l'Archevêque dit qu'il ne veut pas que l'on en reçoive davantage que l'on ne sache la fin des affaires de Rome *. (2) Nous vivons avec des incertitudes et des irrésolutions et humiliations si grandes, que je ne sais quelquefois où nous en sommes. Mon Dieu, Monseigneur, que nous avons bon besoin de l'assistance de sa divine Majesté et qu'il nous fortifie ! Avec toutes ces rencontres journalières, qui sont assez pleines de mortification, je n'ai nul sentiment de confiance, ni quasi de courage, bien que, grâce à Dieu, nous ressentons toujours, à la pointe de l'esprit, de l'amour à tout ce qui arrive, parce que nous le voyons partir comme des choses que Dieu permet et qu'il nous donne pour nous humilier. Il faut avouer, Monseigneur, que tout ce qui se passe ici conduit fort à l'humilité, à qui en voudra faire profit. Il nous semble que le fruit que Notre-Seigneur nous

(1) Malheureusement, ces lettres et celles que mentionne la lettre suivante n'ont pas été retrouvées.

(2) Tout ce qui précède est inédit. Ce qui suit, jusqu'à ces mots (p. 423, lig. 4) : « Nous implorons l'assistance de vos prières, » a été inséré, mais avec des modifications notables, dans la *Vie de la Mère Favre*, par la Mère de Chaugy (*Les Vies de IV des premières Mères*, etc., Annessy, 1659, chap. VIII, p. 34), et reproduit par Migne, tome V, col. 1001. La fin de la lettre est également inédite.

* Cf. Epist. MDCCLXXXVIII, et p. 356, not. (1).

* Vide p. 388, not. (1), (3) et infra, p. 425.

* Cf. Epist. præced.

* Vide p. 349, not. (1), et cf. Epist. MDCCLXXXIII.

fait tirer de cela est un dénuement de toutes choses créées et l'affection de ne tenir qu'à Dieu seul. Nous avons quelquefois ces vues avec quelque sentiment, et quelquefois non. Eh ! Dieu nous rende telle que sa Bonté nous désire. Nous implorons l'assistance de vos prières, mon très cher Père, pour ce sujet et pour cette petite Maison tant remplie de traverses.

Monseigneur, nous vous envoyons une Valentine (1). Toutes nos chères Sœurs vous saluent très humblement : elles sont bonnes filles, Dieu merci. Sa Bonté nous fasse la grâce de les imiter, et de nous rendre digne de l'heureuse qualité que je possède à me nommer,
Monseigneur,

Votre très humble et plus obéissante fille et servante
en Notre-Seigneur,

M. J. FAVRE, de la Visitation.

Dieu soit béni.

De Lyon, ce 12 février 1617.

A Monseigneur

Monseigneur le R^{me} Evêque et Prince de Genève.

A Grenoble.

Revu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Sainte protectrice que l'on tirait au sort le 14 février, fête de saint Valentin, selon que l'avait établi François de Sales, pour remédier à un usage tout profane et dangereux. (Voir Charles-Auguste, *Histoire*, etc., liv. V, éd. 1634, p. 284; éd. Vivès, 1857, tome I, p. 343.)

III

VIVE † JÉSUS

Monseigneur,

Nous supplions Notre-Seigneur vous donner et continuer de plus en plus son saint amour.

Nous avons reçu vos lettres avec toujours une particulière consolation : c'est le remède à tous les maux qui nous pourraient arriver ; je veux dire que, quelle sorte de peine ou d'abattement d'esprit que nous ayons, vos nouvelles nous remettent en courage et en vigueur. Le livre de *l'Amour de Dieu* nous sert et nous aide grandement à être un peu courageuse aux contradictions dont cette vie est remplie. Plaise à la divine Majesté conserver longuement et heureusement l'auteur, pour sa gloire.

Mon Dieu, mon très honoré Père, nous sommes un peu en peine de notre digne Mère qui reprend si fréquemment ces accidents si fâcheux et dangereux *; elle en a eu un depuis que vous êtes à Grenoble, à ce que nous écrit monsieur de Boisy (1), force d'avoir trop parlé à nos Sœurs au Chapitre. Si vous ne lui faites des commandements bien exprès, Monseigneur, de se conserver, elle demeurera un jour en ces convulsions. Nous vous demandons très humblement pardon si nous parlons de la sorte; nous savons bien le soin que votre bonté en a, mais mon affection s'échappe toujours un peu, et nous espérons que vous ne le trouverez pas mauvais.

* Cf. supra, p. 341, not. (2), et p. 421.

Monseigneur l'Archevêque nous a remises tout à fait à M. de Saint-Nizier et l'a fait le Père spirituel de la Maison *. Nous vous envoyons les Règles des Ursulines de Paris, avec les Bulles qu'elles ont obtenues de Sa Sainteté; Monsieur de Chenevoux (2) nous les a envoyées, nous avons pensé que vous seriez peut-être bien aise de les voir.

* Vide p. 103, not. (3).

Nous louons Notre-Seigneur de ce que cette chère Sœur de la Valbonne fait tous les jours mieux *; elle nous fait grande honte, elle avance, et nous croyons que nous allons en arrière. Nous sommes toujours la moindre de vos filles, mon très honoré Père, mais de celles qui ont plus de désir de vous obéir et de plaire à Dieu.

* Cf. supra, p. 336.

Nous ne vous disons rien de ma Sœur Barbe-Marie (3); nous croyons qu'elle vous écrira et qu'elle aura l'honneur de vous voir bientôt. C'est une bonne âme, et à laquelle cette Maison est fort obligée.

Toutes nos chères Sœurs vous saluent très humblement en toute révérence, mais plus que toutes, celle qui a l'honneur de se dire,

Monseigneur,

Votre très humble et plus obéissante fille et servante
en Notre-Seigneur,

M. J. FAVRE, de la Visitation.

Dieu soit béni.

De Lyon, ce 21 février 1617.

Reçu sur l'Autographe conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Jean-François de Sales (voir plus haut, note (1), p. 48).

(2) Jacques Coton, seigneur de Chenevoux, frère aîné de M^{me} d'Aix; celle-ci, en entrant à la Visitation de Lyon, lui avait confié ses deux enfants. (Cf. *ibid.*, note (1), p. 232.)

(3) La présidente Le Blanc (cf. *ibid.*, note (1), p. 367, et p. 421).

IV

VIVE † JÉSUS

Monseigneur,

Nous supplions notre Sauveur vous continuer l'abondance de ses grâces.

Nous vous remercions très humblement du soin que vous avez de nous faire savoir de vos nouvelles, bien qu'à même temps nous vous supplions de n'en point prendre la peine, vous avez assez d'autres occupations; il suffira que M. Michel (1) nous fasse savoir quelquefois comme vous vous portez.

Nous venons de recevoir à l'essai cette damoiselle pour laquelle vous prîtes la peine de nous écrire. Nous ne la connaissons point; néanmoins son premier abord nous agréa assez, et nous espérons qu'elle sera propre pour notre sorte de vie: Dieu lui en fasse la grâce! Ce sera le plus grand bonheur qu'elle puisse avoir, que de se rendre digne de la grâce que sa divine Majesté lui a faite, et à nous aussi.

Monseigneur et mon très digne Père, nous louons notre bon Dieu et vous remercions très humblement de la bonne nouvelle que vous nous dites de nos affaires de Rome*; nous espérons qu'à (*sic*) la seule difficulté qui reste sera bientôt éclaircie, s'il plaît à Notre-Seigneur (2).

Nos Sœurs sont toujours là, en attendant de faire profession*. Nous aurons bon courage, s'il plaît à Dieu, Monseigneur, puisque vous nous le commandez. J'ai toujours des grands désirs d'être telle que vous nous désirez et que Dieu nous veut; mais il faut que tout vienne de lui, par l'intercession de vos saintes prières.

Monseigneur, nous serons bien aise que la nièce de M. de Bouqueron vienne*; nous avons une grande bonne opinion que ce sera une bonne servante de Dieu. Nous espérons que, avant que vous sortiez de Grenoble, que nous vous écrivons que nous sommes logées (3); au moins, l'on est fort après.

(1) M. Michel Favre, aumônier de saint François de Sales. (Voir plus haut, note (1), p. 208.)

(2) La difficulté concernait l'obligation du petit Office de la Sainte Vierge, qui devait remplacer, pour les Religieuses de la Visitation, celui du Bréviaire. (Cf. *ibid.*, p. 383.)

(3) Le 29 avril 1617, fut passé le contrat d'acquisition de la maison et du jardin de M. Thierry, sis en Bellecour, paroisse Saint-Michel; et le 14 juin, la petite Communauté quitta sa première demeure de la rue du Griffon (voir le tome précédent, note (3), p. 304), pour s'installer dans le nouveau monastère.

* Cf. p. 349, not. (1), et *supra*, p. 418, K.

* Cf. Epist. МССЛХХІІІ, et p. 349, not. (1).

* Vide p. 388, not. (1), (3) et *supra*, p. 422.

* Vide tom. *præced.*,
p. 241, not. (1).

* Cf. p. 367, not. (1).

Nous avons eu nouvelles de Nicy. Notre chère et digne Mère se porte bien ; M^{me} Colin * l'est allée voir et y sera quelques jours. Vous avez ma Sœur Le Blanc à Grenoble, nous en sommes extrêmement aise ; cela la rendra toute brave, d'avoir le bonheur de vous communiquer de son âme *.

Nous supplions Notre-Seigneur qu'il vous conserve longuement et heureusement pour la gloire de son saint Nom. Nous nous disons en toute humilité,

Monseigneur,

Votre très humble et plus obéissante fille et servante
en Notre-Seigneur,

M. J. FAVRE, de la Visitation.

Dieu soit béni.

Toutes nos chères Sœurs vous saluent très humblement et en toute révérence, et tout à part, nos Sœurs professes (1), mais plus que toutes, votre chétive grande fille. Ma Sœur Marie-Aimée a bien reçu la lettre que vous dites avoir pris la peine de lui écrire (2).

A Lyon, ce 7 mars 1617.

A Monseigneur

Monseigneur le R^{me} Evêque et Prince de Genève.

A Grenoble.

Revu sur l'Autographe inédit, conservé à la Visitation d'Annecy.

(1) Les professes se réduisaient alors à deux : les Sœurs Marie-Aimée de Blonay et Anne-Françoise Chardon ; cette dernière avait remplacé au monastère de Lyon la Sœur de Chastel. (Voir le tome précédent, note (4), p. 337.) Six novices attendaient l'autorisation de M^{sr} de Marquemont pour prononcer leurs vœux ; la permission vint enfin, et la cérémonie eut lieu le 18 juin 1617.

(2) Cette lettre ne nous est pas parvenue.

N

LETTRE DU P. LOUIS DE LA RIVIÈRE

MINIME (1)

(FRAGMENT)

.....

J'ay veu, passant a Lyon, ceste grande et admirable Fille de vostre cœur (2), devuider ses affaires avec un si profond jugement, accompagné d'un recueillement si religieux et d'une douceur si atrayante et sans alteration, que si je n'eus pas sceu qui elle estoit, je n'aurois pas laissé de juger, par une consequence indubitable : Voyla la grande Fille de nostre tres debonnaire Pere, Monseigneur de Geneve.

.....

[Avril-mai 1616 ou 1617 (3).]

Revu sur le texte inséré dans la *Vie manuscrite de la Mère Favre*, par la Mère de Chaugy, conservée à la Visitation d'Annecy.

(1) Voir plus haut, note (4), p. 145.

(2) La Mère Marie-Jacqueline Favre.

(3) Le P. de la Rivière a dû écrire cette lettre après l'un des deux Carêmes qu'il prêcha dans la ville d'Annecy, en 1616 et 1617 (cf. plus haut, notes (4), p. 145, et (1), p. 343); d'où la date flottante que nous indiquons. Du reste, la Mère de Chaugy, citant ce fragment dans la *Vie de la Mère Favre*, le place à la suite du récit des contradictions suscitées par l'Archevêque à la Supérieure de la Visitation de Lyon, ce qui correspond à la même époque.

O

LETTRE D'UNE DAME ⁽¹⁾

Monsieur,

J'ay leu six fois depuis un an vostre *Philothée*; je ne sçay si sa conversation m'a renduë meilleure, mais au moins je voudrois bien luy ressembler. J'ay leu aussi depuis un mois tout vostre *Theotime*, où j'ay appris que l'amour de nostre bon Dieu n'est pas de la nature de ceux du monde et de la Cour *. Je m'en vais donc tascher de mouler ma vie sur celle de vostre Philothée, et n'aimer avec Theotime rien que Dieu, ou pour luy, et selon sa tres aimable volonté.

Je vous prie donc, Monsieur, de m'assister de vos prieres et de me donner quelques conseils particuliers. Au reste, je ne vous ferois pas cette demande, si je n'estois tres-assurée que Dieu vous a ouvert le livre des consciences, et qu'en vous declarant mon nom je vous découvre qui je suis et tout ce qui se passe dedans mon interieur. De plus, je trouve vos pratiques et vostre devotion si ajustée à mon humeur et à la foiblesse de mon sexe, que je ne croy pas que vous me puissiés rien commander que je ne puisse tres-facilement accomplir. Je connois aussi plusieurs dames qui ont le bien de vivre dessous vostre sainte conduite, et qui m'ont assuré que Dieu vous avoit fait naistre en ce siecle pour nous apprendre la vertu, et qu'il ne tiendra qu'à nous d'estre saintes, si nous voulons suivre les douces loix de vostre sainteté. Pour moy, je vous choisis pour mon bon Pere et mon bon Directeur, et je vous jure que, voulant estre toute à Dieu, je me resous d'estre vostre tres-chere fille selon Dieu.

Adieu, Monsieur et tres-cher Pere, et continués de faire, comme vous commencés, autant de saintes comme il y a de femmes dans le monde.

.....

(1) Le P. Talon, S. J., en citant cette lettre dans sa *Vie du Bien-heureux François de Sales, Evêque et Prince de Geneve* (éd. de 1643), chap. x, la dit écrite par « une Dame tres-noble et tres-vertueuse; » malheureusement, il ne la nomme pas. Peut-être nous sera-t-il possible plus tard de la découvrir parmi les disciples de François de Sales à Paris.

Quant à la date, tout ce qu'on peut assurer c'est qu'elle est postérieure à 1616.

II

RENÉ GROS DE SAINT-JOYRE

AUX AMANS DE L'AMOUR PARFAICT

(Extrait des pièces préliminaires de la *Mise de vie*, etc.)

* L'oracle de cet Escript est desployé à chascun. Il est loisible à tout le monde de consulter son trepied, qui est le *Traitté de l'Amour de Dieu* de Monsieur de Sales, Evesque de Geneve. J'ay emprunté ses richesses, sans en rien diminuer le fonds, de ce tres-docte Gentilhomme et tres-devot Prelat, lequel je n'ay l'honneur de cognoistre que par lettres*, mais que je reconnois avec tous, particulièrement en ce parfait amour,

* Cf. Epist. MDCCLIX, et vide p. 315, not. (2).

* Cf. p. 314, not. (1).

Estre un parfait miracle apparu de nos jours.
Car celuy qui, ravy du son de ses discours,
Oit et void tout ensemble une telle merveille,
Douteux de ce que plus il y faut admirer,
Ne sçait lequel des deux il devoit desirer :
De se voir devenir tout œil ou tout oreille.

Quant a la tisserie et l'ordre que j'ay donné à ce petit ouvrage, je croy que Celle au nom de qui il vient en lumiere (1), m'obtiendra de son Amour parfait, la grace particuliere de mourir de l'amour qu'obtint l'amoureux Chevalier sur le mont des Olives* . . .

* Vide *Tr. de l'Am. de Dieu*, liv. VII, chap. XII (tom. V, p. 45).

(1) Marie de Lévis-Ventadour, abbesse de Saint-Pierre de Lyon. (Cf. ci-dessus, note (2), p. 417.)

GLOSSAIRE

DES LOCUTIONS ET DES MOTS SURANNÉS

OU PRIS DANS UNE ACCEPTION INUSITÉE

AUJOURD'HUI (1)

(L'astérisque désigne les mots qui ont paru dans le Glossaire des tomes précédents.)

- *A — pour *dans* (p. 372, lig. 9), *de* (pp. 107, lig. 3; 147, lig. 17; 343, lig. 3), *en* (pp. 50, lig. 19; 89, lig. 28), *entre* (p. 356, lig. 23), *pendant de* (p. 285, lig. 2).
- *ACTION — pour *actes* (p. 215), *œuvre* (p. 279).
- *ADMIRABLE — pour *d'une douilletterie étonnante* (p. 341).
- *ADVENTURE (a l') — *peut-être* (p. 132).
- *AFFECTION — pour *zèle, désir, volonté* (pp. 299, 320, 344).
- *AFFECTIONNÉ — pour *affectueux, cher, qui tient au cœur* (pp. 368, 379).
- *AFFECTIONNEMENT — *affectueusement, avec affection* (pp. 8, 186, etc.).
- *AGGRANDIR — pour *donner une part plus large* (p. 103).
- *AINS — *bien plus, et même, mais, mais au contraire, mais encore, mais plutôt, même.*
- *AINSY QUE — pour *lorsque, au moment où* (p. 163).
- ALANGOURISSEMENT — *langueur, état de langueur* (p. 260).
- *ALLENTIR — *modérer* (p. 369).
- AMENDER — pour *s'amender de* (p. 161).
- *A MESME QUE — *en même temps que* (pp. 6, 66, 129).
- *AMIABLE — *gracieux, aimable* (p. 376).
- *AMIABLEMENT — *gracieusement, doucement* (pp. 260, 370).
- AMPLIFICATION — du lat. *AMPLIFICATIO*, *accroissement, extension* (p. 47).
- *APPREHENDER — du lat. *APPREHENDERE*, *saisir* (p. 80), *action de saisir par l'esprit* (p. 193).
- *ARDRE — du lat. *ARDERE*, *brûler* (pp. 134, 396).
- ASSEURANCE (d') — *assurément, d'une manière certaine* (p. 89).
- *ASSEUREMENT — pour *sans*

(1) Nous n'avons pas songé à dresser ici, pour ce volume, en toute rigueur scientifique, le Lexique de saint François de Sales. Un tel travail, à peine est-il besoin de le dire, ne pourra être établi qu'après l'achèvement de cette publication. Notre but a été surtout de rendre provisoirement service aux lecteurs français ou étrangers qui seraient peu familiarisés avec les particularités du vieux langage. On voudra bien, en se servant de ce recueil, se souvenir de la pensée d'ordre tout pratique qui l'a inspiré.

- hésitation* (p. 348), *avec assurance* (p. 354).¹
- * ASSEURER (s') — pour se persuader, être sûr, avoir confiance (pp. 39, 53, 338, etc.)
- ASSISE (qu'elle s') — qu'elle s'asseye (p. 9).
- * ATANT — là-dessus (pp. 33, 327).
- ATTENDRE DE (s') — pour s'attendre à (p. 393).
- * ATERRER — pour renverser par terre (p. 15).
- * AU — pour dans (p. 6).
- * AUCUN — pour un, quelqu'un (pp. 60, 259).
- * AUCUNEMENT — en quelque façon, quelque peu (p. 21).
- AUPARAVANT — pour avant (p. 59).
- * AUQUEL — pour dans lequel (p. 384).
- AU SOIR — pour hier au soir (pp. 143, 270).
- * AUTANT QU'EN LUY EST — autant qu'il est en lui (p. 15).
- * AUX — pour par les (p. 60).
- AVANT QUE DE — avant de (p. 62).
- * AVANTAGE (à l') — d'avance, par avance (p. 401).
- AVEC LES — pour auprès des (p. 373).
- * BELLEMENT (tout) — tout doucement (pp. 196, 369).
- BENITE — pour bénie (pp. 261, 358, 374).
- * BONNEMENT — pour facilement (pp. 112, 272).
- * BRAVE — pour bon (p. 145), raisonnable, sage (p. 212), confiant en lui-même, sûr de lui-même (p. 389).
- * BRAVEMENT — pour sagement, très bien (p. 164), bien, de la bonne sorte (p. 229).
- * CARESSE — pour démonstration extraordinaire d'affection (p. 23).
- * CARESSER — pour traiter avec affection, avec bienveillance, faire bon accueil (pp. 231, 380).
- * CARMELINE — Carmélite (pp. 36, 141).
- * CE — pour ceci, cela.
- * CEANS — ici (pp. 86, 236).
- * CE PENDANT, CEPENDANT — pour en attendant, à cette heure, présentement, pendant ce temps (pp. 9, 92, 116, 131, etc.).
- CE QUE C'EN — ce qu'il en (p. 10.)
- CE QUE... M'AVOIT ASSIGNÉ — l'assignation que... m'avait donnée pour (p. 234).
- CHETIFVETÉ — faiblesse, misère (p. 12).
- * CHEVANCE — fortune (p. 306). De l'ancien verbe CHEVIR.
- CI APRES — pour dans la suite (p. 300).
- CILICE (du Tabernacle) — étoffe de poils de chèvre qui couvrait le Tabernacle (p. 262).
- * CLAUSURE — du lat. CLAUSURA, clôture (pp. 138, 139, 140).
- * COGITATION — du lat. COGITATIO, pensée (pp. 112, 263, etc.).
- COL — pour cou (p. 23).
- COLLOQUES — pour affections de l'âme pendant l'oraison (p. 388).
- * COMME — pour comment, de quelle manière (pp. 1, 36, 61, etc.), que (p. 367).
- COMME RIEN — pour presque pas (p. 148).
- CONCLURE A — pour donner une décision à (p. 2).
- * CONFUS — pour confondu, abandonné à la confusion (p. 259).
- CONSTAMMENT — pour définitivement (p. 107).
- CONSULTÉ (une affaire) — consulté au sujet d'une affaire (p. 164).
- * CONTE, CONTER — pour compte, compter.
- * CONTEMPLATION (en cette) — en considération de cela (p. 174).
- CONTENTER (se) — pour être content (p. 3).
- * CONTESTE — contestation (p. 306).
- CONTRAIRE (au) — qui vient à l'encontre, qui s'oppose (p. 60).
- * CONTRESCHANGER — échanger, rendre (p. 89).
- * CONTRIBUER — pour ajouter (p. 183), aider de, par (p. 262).
- CONVENT — du lat. CONVENTUM, couvent (pp. 182, 351).
- * CORDIAL — pour du cœur (p. 261).

- * CREANCE — pour *croissance, assurance* (p. 263).
- * CREUSEMENT — *profondément* (p. 271).
- * DE — pour *au sujet de* (p. 28, lig. 21), *les* (p. 61, lig. 36), *par* (p. 330, lig. 3), *pour* (p. 13, lig. 13).
- DEBIFFÉ — *défait, en mauvais état* (p. 284).
- * DEÇA (de) — *de ce côté-ci, d'ici, ici, en ce pays, de ce pays* (pp. 46, 65, 153, 174, etc.).
- * DEÇA LES — *de ce côté-ci des* (p. 155).
- DECLOS — pour *ouvert, décacheté* (p. 284).
- * DEDANS — pour *dans* (pp. 226, 261, 271).
- * DEFLUXION — *fluxion, catarrhe*, p. 395).
- * DELA (de) — *de là-bas, de ce côté-là* (p. 133).
- * DELAISSÉ — pour *laissé* (p. 169).
- * DELA LES — *au-delà des* (p. 391).
- * DEPORTEMENS — *conduite, manière de se comporter* (p. 2), *mœurs dissolues* (p. 391).
- * DES — pour *depuis* (p. 326).
- DES IL Y A — *depuis* (p. 269).
- * DES LE — pour *du* (p. 175).
- * DESPECHE (un) — pour *envoi, message* (p. 98).
- * DESPESCHER — pour *se dépêcher, se hâter* (p. 387).
- * DESPITER — pour *se dépiter* (p. 279).
- DESPOUILLER (se) — pour *se dévêtir, se déshabiller* (p. 369).
- * DEVANT — pour *avant le* (p. 20), *avant* (p. 302).
- * DEVERS — *vers, du côté de* (p. 80).
- * DEVIS — pour *conversation, entretien* (p. 336).
- DIGNE — pour *juste, légitime* (p. 57).
- * DILATION — du lat. *DILATIO*, *ajournement, délai* (pp. 50, 99).
- * DISCOURS — pour *raisonnements* (p. 387).
- DISTINCTION — pour *prononciation distincte* (p. 384).
- * DONT — pour *c'est pourquoi* (p. 47), *de ceux-là* (p. 192).
- * DORES EN AVANT — *dorénavant* (p. 100).
- * DOTE — *dot* (pp. 124, 144).
- DU — pour *au sujet du* (p. 10, lig. 9), *pour le, pour ce qui concerne le* (p. 338, lig. 18).
- * DU TOUT — *absolument, complètement, entièrement, tout à fait*.
- * EJECTION — du lat. *ejectio*, *action de rejeter dehors, rejet* (p. 21).
- * EMBARRASSEMENT — *embarras* (p. 34).
- EMINENT — pour *imminent* (p. 173).
- * EMMI — *au milieu de, parmi* (pp. 194, 206, 260).
- * EMPESCHÉ — pour *embarrassé* (p. 71).
- * EN — pour *à* (pp. 129, lig. 20; 162, lig. 1; 223, lig. 12), *pour* (p. 359, lig. 14).
- * EN LIEU — pour *au lieu* (pp. 14, 71, 192).
- * EN TANT QUE — pour *autant que* (p. 342).
- * ENTENDRE — pour *s'y entendre* (p. 171).
- * ENTRE CI ET LA — *d'ici là* (p. 349).
- ENTREJETTER — *faire vivement de fois à autre* (pp. 214, 215).
- * ENTREPORTER — *se porter mutuellement* (p. 279).
- ENTRESUPPORTER — *se supporter mutuellement* (p. 279).
- * ENTRETENEMENT — *entretien, frais d'entretien* (pp. 154, 178, 197).
- * ENVIELLY — *devenu vieux* (p. 91, 187).
- ESMÉU — pour *soulevé* (p. 50).
- ESPOUSER — pour *marier* (p. 64).
- * ESSAYER (s') — pour *essayer* (pp. 92, 102, 195, 388).
- * ESTONNER — pour *effrayer* (p. 72).
- * ESTONNER (s') — pour *s'effrayer* (p. 68), *se troubler* (p. 102), *s'alarmer* (p. 142).
- * ETERNITÉ (à toute) — *pendant toute l'éternité, éternellement* (p. 226).
- * ET SI — pour *aussi, et ainsi, et même, toutefois, aussi bien, et en vérité* (pp. 28, 62, 70, 99, 129, 219, etc.).

- EXERCICES — sous-entendu *spirituels* (p. 336).
- * FAIRE — pour *dire* (p. 1), *pratiquer* (p. 23), *donner* (pp. 81, 219).
- FAIRE ESTAT — pour *profeter* (p. 69).
- FANTASIER — *imaginer, juger selon sa fantaisie* (p. 107).
- * FERMEMENT — pour *avec fermeté* (p. 175).
- * FIANCE — *confiance* (p. 374).
- * FICHER — *fixer, arrêter* (pp. 6, 72).
- FOL — *fou* (pp. 360, 390).
- * FONDAMENT — *fondement* (p. 187).
- * FORCLORE — *exclure* (pp. 49, 276), *mettre fin, couper court à* (p. 42).
- * FORS — *excepté, sinon* (p. 222).
- * PORT (de plus) — *plus fortement* (p. 80).
- * GARDER — pour *prendre garde* (p. 44).
- * GRAND CAS (c'est) — *c'est une chose surprenante que* (p. 163).
- * HANTISE — *fréquentation* (pp. 120, 336).
- HASTÉ — pour *pressé* (p. 181).
- * IMBECILLE — du lat. *IMBECILLIS*, *faible, infirme* (p. 260).
- * IMBECILLITÉ — du lat. *IMBECILLITAS*, *infirmité, faiblesse, imperfection* (pp. 278, 287).
- * IMPERTINENT — pour *hors de propos* (p. 206). Négatif de *pertinent* (lat. *PERTINENS*), à *propos*.
- * IMPETRER — pour *obtenir par supplications* (pp. 21, 299).
- * IMPORTANCE (l') — pour *l'important* (p. 139).
- * IMPROUVEU, IMPROUVEÛE (a l') — à *l'improviste* (pp. 272, 307).
- INDIVISEMENT — *indivisiblement* (p. 29).
- * JOURDHUY, JOURD'HUY (ce, du) — *aujourd'hui, d'aujourd'hui* (pp. 34, 68).
- LADRE — *lépreux* (p. 58).
- * LA OU — pour *tandis que* (pp. 60, 235).
- * LAVEMENT — pour *lavage* (p. 59).
- LE — pour *lui* (p. 210, lig. 15).
- * MADAMOYSELLE — *appellation usitée jadis à l'égard de toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée* (pp. 226, 377).
- * MANQUEMENT — pour *manque, défaut* (pp. 272, 341), *privation, chose qui échappe* (p. 353).
- * MARRI — *fâché, peiné*.
- * MEDIOCRITÉ — pour *juste tempérancement* (p. 369).
- * MESHUY — à *cette heure, désormais, dorénavant, maintenant* (pp. 39, 102, 187, 353, etc.).
- * MESME — pour *surtout* (pp. 30, 310).
- MEUBLE — pour *objet* (p. 59).
- MINCE — pour *étroit* (p. 60).
- MOL — *mou* (p. 369).
- * MOUVANT — *agissant* (p. 369).
- * MOYENNER — *procurer quelque chose en servant d'intermédiaire* (p. 183).
- MUTANDES — *caleçons* (p. 58).
- * NI — pour *et non plus* (pp. 55, lig. 16; 60, lig. 11).
- * NON PLUS — pour *pas davantage, pas plus* (pp. 386, 391).
- NON SEULEMENT — pour *pas seulement, forte négation* (p. 154).
- * NOURRIR — pour *lever* (pp. 91, 187), *assister* (p. 148).
- * NOURRITURE — pour *éducation* (pp. 28, 106).
- * OFFICE (faire l') — pour *faire le nécessaire* (p. 342).
- * ONQUES — du lat. *UNQUAM*, *jamais* (pp. 27, 186, 320).
- * ORATEUR — *titre que prenaient autrefois les gens d'Eglise écrivant à des souverains* (pp. 66, 85, 179, etc.).
- * OR SUS — *or donc, eh bien; parole d'encouragement* (pp. 6, 34, 67, 80, etc.). Cf. l'ital. *orsù*.

- OUBLIER (s'en) — pour *l'oublier* (p. 338).
- OYS (j') — *j'entends* (p. 216).
- * PAR APRES — *après, ensuite, dans la suite* (pp. 2, 27, 350, etc.).
- * PAR DEÇA — *de ce côté-ci, dans ce pays* (p. 288).
- * PAR DELA — *là où vous êtes, de votre côté* (pp. 78, 388), *au-delà des monts* (p. 354).
- * PARENTAGE — pour *lien de parenté* (pp. 191, 339), *parenté* (p. 313).
- * PARFUMIER — *parfumeur* (p. 126).
- * PARMY — pour *pendant* (pp. 141, 374), *dans* (p. 391).
- PASSÉ DEMAIN — pour *après-demain* (pp. 76, 82, 329, 360).
- * PASSER (se) — pour *passer* (p. 279).
- PASSION — pour *désir ardent* (p. 24).
- PATERNISER — *ressembler à son père* (p. 28).
- PENITENCE — pour *Sacrement de Pénitence* (p. 102).
- * PENNAGE — du lat. PENNA, *plume, plumage* (p. 387).
- * PERDURABLE — du lat. PERDURABILIS, *éternel, qui dure toujours* (pp. 130, 396).
- * PETIT (un) — pour *un peu* (p. 336).
- * POINT — pour *un, quelque* (p. 272).
- POINTZ (marcher par) — *en faisant des considérations divisées par points* (p. 387).
- POPULAIRE (maladie) — *maladie épidémique, répandue parmi le peuple* (p. 44).
- * POUR — pour *pendant* (p. 97).
- * PRÆFIGÉ — *fixé d'avance* (p. 330).
Du lat. PRÆFIGERE.
- * PRÆTENDRE — pour *espérer* (p. 139).
- * PRINT (il en) — pour *il en arriva* (p. 9).
- PROCEDANTE — pour *procedant* (p. 207).
- * PROSPERER — pour *faire prospérer, rendre prospère* (p. 175).
- * PROU — *beaucoup, assez, bien, assez bien* (p. 27, 68, 73, 230).
- * PROUVOIR — pour *voir* (pp. 84, 229, 291, etc.).
- PROUVOIR A — pour *s'occuper de* (p. 2).
- PROUVOIR (luy) — *lui faire faire justice* (p. 332).
- * PROVIDENCE — pour *prévoyance, soin, sagesse* (pp. 154, 299, 391).
- * QUANT ET QUAND — *en même temps* (p. 269).
- * QUE — pour *quelles* (p. 205, lig. 11), *dont* (p. 236, lig. 3).
- QUE CE SERA — pour *ce qu'il en sera* (p. 343).
- * QUI — pour *ce qui* (pp. 11, lig. 9; 86, lig. 3; 67, lig. 2, etc.).
- * RAMENTEVOIR — *faire ressouvenir, rappeler* (p. 178).
- * RAMENTEVOIR EN (se) — *se rappeler au souvenir de quelqu'un dans* (p. 54), *se rappeler à* (p. 87).
- * RECHARGE — pour *nouvelle instance* (p. 172).
- RECOMMANDATION (faire la) — *faire une prière pour recommander* (p. 143).
- * RECOY (a) — *en tranquillité, en repos* (p. 322).
- REDEVANCE — pour *obligation* (p. 331).
- REENTRER — *rentrer* (p. 31).
- REFECTIONNÉ — *nourri, donné de la nourriture à* (p. 369).
- * REGARD (pour ce) — *pour ce sujet, sur ce sujet, à cet effet* (pp. 21, 171, 332).
- * REGARD (pour le) — *au sujet de, pour ce qui concerne le* (p. 384).
- REGARD (pour vostre) — *à votre égard* (p. 362).
- RELASCHER — pour *faire avec moins de contention* (p. 368).
- RELASCHER (se) — pour *se donner la liberté de* (p. 353).
- * RELEVÉ — pour *élevé* (p. 129).
- * RELIGION — pour *Ordre religieux* (pp. 58, 138, 260, etc.).
- * REMONSTRANCE — pour *exposition, explication* (p. 379).
- * RENCONTRE (au premier) — *à la première rencontre* (p. 265).

- RENVOYER MOY — pour *renvoyez-moi l'affaire* (p. 229).
- REPRONONCER — *prononcer de nouveau* (p. 120).
- REPUGNANTE — pour *qui a de la répugnance* (p. 59).
- REPUTATION — du lat. *REPUTATIO*, *imputation d'une somme* (p. 124).
- * RESALUER — pour *saluer* (pp. 14, 136).
- RESERVEMENT — *avec réserve, discrètement* (p. 394).
- RESIGNATIONS — pour *actes de renoncement* (p. 324).
- * RESOLUTION — pour *décision* (pp. 2, 316).
- * RESENTIMENT — pour *vive impression* (p. 173).
- RESSERRÉ — pour *séquestéré* (p. 51), *résumé, restreint* (p. 371).
- REVENANTES — pour *revenant, qui revenaient* (p. 58).
- * SEMONCE — pour *invitation, commandement* (p. 109).
- * SENTIMENT — pour *ressentiment* (p. 132), *regret* (p. 336).
- * SERRER — pour *étouffer* (p. 369).
- SE VOULOIR L'UN L'AUTRE — pour *s'en vouloir l'un à l'autre* (p. 137).
- * SI — pour *ainsi* (pp. 207, lig. 15; 342, lig. 5).
- * SI EST CE QUE — *cependant* (p. 51), *il n'en est pas moins vrai que* (pp. 15, 99, 372, etc.), *toutefois* (p. 89).
- * SI MOINS — pour *sinon* (pp. 136, 211, etc.).
- * SI QUE — *de sorte que* (pp. 27, 138).
- SOIGNEUX — pour *préoccupé, en souci* (p. 360).
- SOUVIENNE VOUS — *qu'il vous souvienn* (p. 165).
- * SPELONQUE — du lat. *SPELUNCA*, *caverne, grotte* (p. 118).
- * SUCCES — pour *issue* (p. 401). De l'ital. *successo*.
- * SUFFISANCE — du lat. *SUFFICIENTIA*, *capacité, mérite* (p. 380).
- SUPERARBITRE — *surarbitre* (p. 111).
- * SUR — pour *à* (p. 81), *au-dessus de* (p. 60), *au sujet de* (p. 212), *par, avec la pensée de* (p. 374).
- SURADMIRABLE — *admirable au plus haut degré* (p. 112).
- * SUS — *ci-dessus* (p. 139).
- * TANT — pour *si* (p. 268).
- * TANT MIEUX — pour *d'autant mieux* (p. 175).
- * TANT PLUS — *d'autant plus* (p. 150).
- * TENDRE — pour *douillet, faible* (p. 161), *facile à recevoir* (p. 193).
- * TENDRETÉ — *tendresse* (p. 24), *sensibilité* (p. 368), *attendrissement* (p. 102), *sentiments affectueux* (p. 260). Du lat. *TENERITAS*.
- TESMOIGNÉ — pour *reconnu* (p. 387).
- * TIERCEMENT — *troisièmement* (p. 373).
- * TITRE (en) — pour *sous le titre* (pp. 138, 349).
- * TIRER — pour *attirer* (p. 369).
- * TRAVAIL — pour *souffrance* (p. 193).
- * TRAVAUX — pour *difficultés, peines, souffrances* (pp. 22, 114).
- * TREILLE — *grille de fer* (p. 61, 140).
- * TROP MIEUX — *très bien* (p. 391).
- * VENANT, VENANTES — pour *prochain* (p. 186), *qui viennent* (p. 210).
- * VENIR — pour *devenir* (p. 225).
- VENIR PAR — pour *en venir à un* (p. 15).
- * VERS — pour *à* (p. 187).
- * VEUE — pour *rencontre, entrevue* (pp. 100, 227, 230, etc.).
- VEUE (de ma) — pour *de me voir* (p. 35).
- * VIANDE — pour *aliment* (p. 149), *nourriture* (p. 222).
- VIOLENTE — pour *pressante* (p. 368).
- VISTESSE — pour *promptitude* (p. 367).

INDEX

DES CORRESPONDANTS

ET DES PRINCIPALES NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

DE CE VOLUME (1)

ADRIEN DES ECHELLES, Capucin.....	Pages	38
AIAZZA Vespasien, Abbé commendataire d'Abondance.....	»	38
AIX Louis de Seyssel (marquis d'). Voir SEYSSSEL et VELLEPESELE.....	»	361
AMBASSADEURS, Voir SCAGLIA, TRESNEL.		
AMÉDÉE IX (Bienheureux), duc de Savoie.....	»	174
AMIDOUX Jean-Claude d'.....	»	284
ANGEVILLE Claude d'.....	»	56
ANNECY. Voir BARNABITES, CLARISSSES, CORDELIERS, RIVIÈRE, SYNDICS, VICTOR-AMÉDÉE, VISITATION.		
ANNECY (Impôts et exemptions d'impôts pour)	»	297, 334
ANNECY (siège d'). Voir NEMOURS.....	»	266
AUDEYER ou ODEYER Marguerite de Fay et Françoise de Bazemont (dames).....	»	389
AUXERRE Renée Trunel, dame d' (Marie-Renée, Religieuse de la Visitation).....	»	81
AVIGNON. Voir COLLÈGE DE SAVOIE.		
AVIGNON (Vice-légat d'). Voir GUIBI.		
AVISE Gasparde d' (Marie-Gasparde, Religieuse de la Visitation).....	*	99

(1) Les pages des Lettres sont indiquées par des chiffres ordinaires; les caractères et les chiffres gras désignent les noms des correspondants et leurs notes biographiques. Quant aux autres notes, leurs titres sont donnés en caractères ordinaires.

Les noms suivis d'un astérisque * indiquent les auteurs ou les destinataires des pièces qui figurent à l'Appendice.

Dans cet Index, on a donné aux personnages la désignation que leur attribue le texte des Lettres. (Cf. tome XII, note (1), p. 497.)

AVISE Prosper (d'). Voir MONTMEILLEUR.....	Pages	98
Bailly Françoise-Gabrielle, Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE MOULINS.....	»	261, 261
Ballon Louise (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine	»	220, 220
BARNABITES. Voir BOERIO, CHAPITRE GÉNÉRAL, CHIOCCARI, CORONA, GUÉRIN.....	»	74, 365
BARNABITES à Thonon. Voir CONTAMINE, SAINTE-MAISON, SCAGLIA	»	46, 177
BARNABITES d'Annecy. Voir COLLÈGE CHAPPUISIEN	»	3, 285, 331
BARO Lucrèce Berthier (dame).....	»	377
BASSENS (<i>Bassin</i>).....	»	98
BEAUFORT Jeanne-Aimée de.....	»	268
Beauner. Voir SENS DE SAINTE-CATHERINE....	»	39, 113
Bellarmin Robert *, Jésuite (Cardinal).....	»	238, 238, 397, 418
Bellegarde Roger de Saint-Lary (duc de)....	»	129, 271
BILLOM (Congrégation de).....	»	36
Bianleu Marguerite de Sassenage (dame de) ..	»	362, 362
Blonay Claude (de). Voir SAINTE-MAISON....	»	73, 74, 290
Blonay Claudine (de), Abbessede Sainte-Claire d'Evian.....	»	56, 337
Blonay Marie d'Avise (dame de).....	»	166
Blonay Marie-Aimée (de), Religieuse de la Visitation.....	»	101, 105, 184, 184, 205
Boerio Jérôme, Général des Barnabites.....	»	381, 381
Boisy Jean-François de Sales (de). Voir SALES.		
BONFILS Horace.....	»	194, 267, 269
BORDE (sieur de la).....	»	274
Borromée Frédéric, Cardinal, Archevêque de Milan	»	156, 156
Boschi Annibal.....	»	309, 309
BOUCARD Claude *, Voir GRENOBLE.....	»	415
BOUQUERON (Présidente de). Voir GÉRARD DE RÉAUTIER	»	389
Bréchart Jeanne-Charlotte (de), Religieuse de la Visitation. Voir VISITATION DE MOULINS...	»	41, 42, 65, 258, 277, 278, 287, 289, 347
BRESSIEU Charles Roero de.....	»	326
Bressieu Ennemonde de la Forest (dame Roero de)	»	189, 189

BRESSIEU (fils de M ^{me} de).....	Pages	97
BRESSIEU Nicolas Roero de.....	»	98
CAPUCINS de La Roche (couvent des).....	»	183
CARDON Horace.....	»	236
CARMEL de Toulouse. Voir TIERCERETTES.....	»	36
Cerisier Françoise (de), Clarisse.....	»	281, 281
Cerisier Jacques de.....	»	149, 149
CERNEX (cure et curés de).....	»	350
CHANAL François.....	»	378
Chanoines de la Collégiale de Sallanches. Voir SALLANCHES.....	»	342
CHANTAL Françoise de Rabutin. Voir RABUTIN..	»	124
Chantal Jeanne-Françoise Frémyot * (Sainte), Mère de.....	»	6, 17, 19, 19, 22, 34, 38, 69 , 70, 78, 92, 92, 95, 124, 127, 190, 210, 212, 213, 214, 216, 218, 219, 228, 229, 231, 270, 276, 282, 316, 317, 318, 322, 323, 324, 328, 337, 343, 356, 400, 408, 409, 409
Chapitre général des Barnabites	»	364, 364
Charles-Emmanuel 1^{er} , duc de Savoie. Voir LESDIGUIÈRES, MONTFERRAT, NEMOURS.....	»	26 , 63, 65, 83, 108, 153, 176, 185, 197, 275, 276, 295, 298, 334, 347, 392
CHARMOISY Claude Vidomne de Chaumont (sei- gneur de).....	»	285
CHARMOISY Henri de.....	»	1
CHARMOISY Louise du Chastel (dame de).....	»	133
CHASSE Guillaume de Sautereau (seigneur de)	»	333
Chastel Péronne-Marie (de), Religieuse de la Visitation.....	»	125
CHATEAUFORT (filles de M ^{me} de).....	»	164
CHATELARD Jacqueline de Chauvirey (dame de Seyssel, baronne du).....	»	99
CHATELARD Pierre-François de Rossillon (sei- gneur du).....	»	83
CHEVRIER Etienne.....	»	50
CHEVRIER Louis.....	»	50, 55
Chevron-Villette Françoise-Jéronyme (de), Religieuse de la Visitation.....	»	159, 159
CHIOCCARI Fulgence, Barnabite.....	»	290

CHOISY Claude-Nicolas de Reydet (seigneur de), doyen de la Collégiale de Sallanches.....	Pages	342
CLARISSES d'Annecy. Voir CERISIER, RAVOIRE..	»	58
CLARISSES d'Evian. Voir BLONAY, GRILLY.....	»	338, 339
COCHET Antoine	»	227
Colln Isabeau Daniel, dame (Jacqueline-Elisa- beth), Religieuse de la Visitation.....	»	226
COLLÈGE CHAPPUISIEN. Voir BARNABITES, MAR- QUEMONT.....	»	3, 90
COLLÈGE DE GENÈVE.....	»	155
COLLÈGE DE SAVOIE A AVIGNON.....	»	294
COLLÈGE DE SAVOIE A LOUVAIN (Président du). Voir MASSEN.		
CONCOURS. Voir CERNEX, CHATELARD, EXAMINA- TEURS.....	»	49, 53, 55
CONTAGION à Genève.....	»	56, 204
CONTAGION en Chablais et en Faucigny.....	»	47
CONTAGION en Suisse.....	»	122
CONTAMINE (Procès au sujet de la commende de). Voir SCAGLIA et SAINTE-MAISON.....	»	181, 354
CORDELIERS. Voir GARIN, RICHARD, SAULNIER.		
CORDELIERS (Provincial des). Voir RICHARD....	»	281
CORDELIERS D'ANNECY (couvent des).....	»	310
CORDELIERS D'ANNECY (Gardien des). Voir SAUL- NIER.....	»	281
Cornillon Melchior de.....	»	254, 254
CORONA Tobie, Procureur général des Barnabites	»	203
CORSIER Jean-Gaspard de Prez (seigneur de)...	»	63
COSTA Pierre-François *, Evêque de Savone, Nonce à Turin.....	»	404
Coton Jeanne-Marie (dame d'Aix), Novice de la Visitation	»	232, 232
Cottin Isabeau Daspres, dame (Françoise-Elisa- beth, Religieuse de la Visitation).....	»	376, 376
COTTIN Marie (Marie-Aimée, Religieuse de la Visitation)	»	377
CRÉQUI Charles de.....	»	352
CRÉSPIN Jean-Georges.....	»	390
CROIX Claude-Françoise de Maillard-Tournon (dame de Murat de la).....	»	94
CROIX D'AUTHERIN Charles-Sébastien de Pradel (seigneur de la).....	»	14

Croix d'Autherin Jeanne-Antoine de Chapot (dame de la).....	Pages	12, 14
CROIX DE CHEVRIÈRES Claudine de Chissé (com- tesse de la).....	»	94
CROIX DE CHEVRIÈRES Jean (de la), Evêque de Grenoble.....	»	357
Croix de Fésigny Jeanne-Marie de Vincent (de la), Religieuse de la Visitation. Voir VISITA- TION DE MOULINS.....	»	264, 264
DESPLANS Louis.....	»	203
Destinataires Inconnus. Voir SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ.....	»	162, 198, 300
Destinataires Inconnus. Voir RELIGIEUSE..	»	166, 428
Dominique de Chambéry. Capucin.....	»	182, 182
Dunant Etienne, curé de Gex.....	»	32
ECHEVINS DE MOULINS *. Voir MAIRE.....	»	413
EMPIOZ (<i>Empio</i>) Claude.....	»	265
ETIENNE Jeanne-Françoise, Religieuse de la Visi- tation.....	»	359
Examineurs pour les Concours	»	53, 53
FARDEL Claude-Simplicienne, Religieuse de la Visitation.....	»	231
FAURE François du.....	»	320
Favre Antoine.....	»	378
Favre Marie-Jacqueline *, Religieuse de la Visi- tation.....	»	67, 67, 72, 79, 93, 93, 100, 113, 117, 126, 134, 137, 150, 191, 222, 335, 348, 359, 420, 422, 423, 425
Favre Michel.....	»	208, 208, 234
FENOUILLET François (frères).....	»	77
Fenouillet Pierre, Evêque de Montpellier. Voir UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.....	»	25, 31, 66, 76, 85, 131, 136, 283, 319
FEU (M ^{me} du).....	»	346
FEUILLANTS (Général des). Voir BEAUNER et SENS DE SAINTE-CATHERINE.		
Feydeau Claude. Voir VISITATION DE MOULINS	»	255, 255, 257, 258, 258

FICHET Alexandre, Jésuite.....	Pages	236
FLÉCHÈRE Charles de la.....	»	1
FLÉCHÈRE Claude-François de la.....	»	152
Fléchère Madeleine de la Forest (dame de la)	» 1, 9, 64, 69,	
75, 82, 97, 111, 133, 135, 142, 144, 151,		
163, 169, 179, 194, 196, 211, 223, 225,		
227, 229, 266, 268, 285, 302, 307, 312,		
393		
Flocard Barthélemy.....	»	303, 303
Foras Guillaume de Bernard (de).....	»	95, 120
FOREST Charles (comte de la).....	»	142
GARIN Jacquelin.....	»	132
GARIN (<i>Garinus</i>) Nicolas, Cordelier.....	»	57
GAVENS OU GAVANT (famille).....	»	10
GAVENS OU GAVANT François.....	»	4
Général des Barnabites. Voir BOERIO.....	»	381
GENÈVE. Voir COLLÈGE et CONTAGION.		
GÉRARD DE RÉAUTIER Hélène (de). Voir VISITA-		
TION DE GRENOBLE.....	»	388
Goufflers Elisabeth Arnault (des). Voir VISITA-		
TION DE MOULINS... ..	» 278, 280, 286,	
287, 345		
Grandmaison Hélène de Longecombe de Pey-		
zieu (dame de).....	»	358
GRAND-SAINT-BERNARD (Différend avec le Prévôt		
du). Voir MONT-JOUX.....	»	265
GRAND-SAINT-BERNARD (Prévôt du). Voir VIOT.		
GRANIER Claude (de), Evêque de Genève. Voir		
SÉMINAIRE.		
Granier Denis (de).....	»	325, 325
Granleu Laurence de Ferrus (dame de).....	»	395, 395
GRENOBLE (cathédrale de).....	»	318
GRENOBLE (église des Récollets de).....	»	318
GRENOBLE (Saint François de Sales prêche l'A-		
vent et le Carême à). Voir VISITATION DE		
GRENOBLE.....	» 317, 344, 348,	
356		
GREYFIÉ Claude, François, Jean.....	»	327
GRILLY Béatrix du Nant (de), Clarisse.....	»	339
Gros de Saint-Joyre René *.....	» 314, 314, 315,	
417, 429		

GRUFFY Claudin (de), seigneur de Barraux... Pages	86
Guérin Juste, Barnabite..... »	171, 171, 181
GUIDEBOIS Jean-Jacques..... »	145
GUIDI DI BAGNO Jean-François, vice-légat d'Avignon..... »	294
Guillet Claire-Marie de Maillard-Tournon (dame). Voir MONTHOUX... »	64, 305, 305
GUILLET Gabriel. Voir MONTHOUX..... »	64
GUILLET Janus. Voir MONTHOUX..... »	306
Hayes Antoine des..... »	27
Humbert Marie-Avoye, Religieuse de la Visitation..... »	263, 263
IMPÔT SUR LE CLERGÉ..... »	296, 300, 301
INFANTES DE SAVOIE. Voir SAVOIE.	
ISABEAU (Mère). Voir ROMILLON.	
JAY Pierre-François..... »	54
JÉSUITES. Voir BELLARMIN, FICHET, MOREAU.	
JOLY DE LA ROCHE (filles de M.)..... »	329
Jost Hildebrand, Evêque de Sion..... »	121
JUGE Maurice..... »	76
Lans Sigismond d'Est (marquis de)..... »	88, 107
Le Blanc de Mions Ennemonde Chausson (dame)..... »	22, 366, 366, 367, 386
LE BLANC DE MIONS Pierre..... »	349
LE MAISTRE, LEMAITRE (MM.)..... »	376
LESDIGUIÈRES François de Bonne (duc de). Voir GRENOBLE et MONTFERRAT..... »	321, 352, 380
LYON (Voyage de saint François de Sales à). Voir VISITATION DE LYON..... »	13, 18, 22
MAGNIN Claude..... »	74
MAIRE DE MOULINS *. Voir ECHEVINS..... »	413
MARCIEU Guy-Balthazard de Montaynard (baron de)..... »	392
MARIGNIER Etienne (de), curé de Mieussy..... »	50
Marquemont Denis-Simon * (de), Archevêque de Lyon. Voir VISITATION DE LYON..... »	16, 16, 90, 107, 403, 405, 414

Martherey Jean-François du.....	Pages	119, 119
Massen ou Massin Jean, Président du Collège de Savoie à Louvain.....	»	313, 313
Maurice de Savoie , Cardinal.....	»	174
MÉDIO Jacques de.....	»	89
MÉNARD Nicolas, chanoine de Saint-Nizier. Voir SAINT-NIZIER	»	103
MESCHATIN LA FAYE Thomas de.....	»	209
MIEUDRY (enfants de M ^{me} de).....	»	147
Mieudry Gasparde de Cerisier (dame de).....	»	147
MIEUDRY Sébastien Portier (seigneur de).....	»	147
MIEUSSY (<i>Miouxi</i>) curé et paroisse (de). Voir MARIGNIER	»	50, 51
Milletot Bénigne.....	»	379
MONTFALCON Adriane du Breuil (dame de)....	»	42
MONTFALCON Pierre de.....	»	51
MONTFERRAT (Guerre du). Voir CHARLES-EMMANUEL et LESDIGUIÈRES.....	»	25, 26, 30, 31, 352
Monthoux Claire-Marie de Maillard-Tournon (dame Guillet de). Voir GUILLET.....	»	64, 305, 305
MONTHOUX Claude de.....	»	283
MONTHOUX Gabriel Guillet (seigneur de). Voir GUILLET	»	64
MONTHOUX Janus Guillet (seigneur de). Voir GUILLET	»	306
MONTHOUX Jeanne-Aimée de la Fléchère (dame Guillet de).....	»	306
MONT-JOUX. Voir GRAND-SAINT-BERNARD et VIOT.		
MONTMEILLEUR Prosper d'Avise (seigneur de). Voir AVISE.....	»	98
MONTMORENCY Henri (duc de).....	»	320
MONTPELLIER. Voir UNIVERSITÉ.		
MONTREGARD (<i>Monregard</i>) François Cristan (seigneur de).....	»	195
MONTROTTIER Charles et Claude-Amédée de Menthon (seigneurs de).....	»	124
MOREAU Aignan *, Jésuite.....	»	287, 412
Nemours Henri de Savoie * (duc de Genevois et de). Voir BARNABITES D'ANNECY.....	»	180, 188, 330, 330, 419

NEMOURS Henri de, duc de Genevois et de (Guerre entre Charles-Emmanuel I ^{er} et). Voir ANNECY, BONFILS, VICTOR-AMÉDÉE.....	Pages	266, 284
PERRONE DE SAN MARTINO César, Prieur com- mendataire de Talloires.....	»	297
PEYSSARD Antoine.....	»	28
PEYZIEU (enfants de M ^{me} de).....	»	87
Peyzleu Françoise de Dizimieu (dame de)....	»	7, 44, 87
Prince de Piémont. Voir VICTOR-AMÉDÉE.		
QUESTAN Jean-Louis.....	»	328
Quoex Philippe de.....	»	143
RABOT D'AURILLAC Jean. Voir VEYSSILIEU.....	»	375
RABOT D'AURILLAC Laurent. Voir VEYSSILIEU..	»	374
RABUTIN Françoise (de). Voir CHANTAL.....	»	124
RAVOIRE Charlotte (de la), Abbesse de Sainte- Claire d'Annecy	»	282
RAYMOND Nicolas, aumônier de M ^{sr} Marquemont	»	90
RÉAUTIER. Voir GÉRARD.		
Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine	»	340
RESSÉGUIER (<i>Ressiguiet</i>) Guillaume de.....	»	35
RICHARD Didier, Provincial des Cordeliers....	»	281
RIVIÈRE Louis * (de la), Minime.....	»	145, 427
ROCHFORT Charlotte de Migieu (dame de)...	»	231
ROMAIN Antoine.....	»	3
ROMILLON Isabeau ou Elisabeth (de). Voir TIER- CERETTES.....	»	34
ROSSET Guichard.....	»	164
ROSSET Jean-François	»	2
Ruans Françoise de Simiane (dame de).....	»	11, 11
SAINTE-ANDRÉ Marguerite de Bellièvre (dame de Prunier).....	»	389
SAINTE-AUGUSTIN de Thonon (église de).....	»	47
SAINTE-CLAIR (prieuré de).....	»	154
SAINTE-DALMAZE (<i>San Dalmaçzo</i>) de Turin (église de)	»	173
SAINTE-DAMIEN (<i>Saint Damian</i>) Henri de Mail- lard-Tournon (marquis de).....	»	394
SAINTE-CATHERINE (Religieuses de l'abbaye de). Voir BALLON, RELIGIEUSE, VIGNOD.		

SAINTE-MAISON DE THONON. Voir BARNABITES à THONON, BLONAY, CONTAMINE.....	Pages	46, 291
SAINTE-GÉRAND Jean-François de la Guiche * (ma- réchal de).....	»	411
SAINTE-JEOIRE Melchior de Mouxy (baron de)...	»	170
SAINTE-NIZIER (M. de). Voir MÉNARD.....	»	103
SALES FRANÇOIS * de (Saint). Voir BELLARMIN, FAVRE (Michel), GRANIER (Denis), GRANIEU, GRENOBLE, GROS DE SAINT-JOYRE, GUÉRIN, LE BLANC, LESDIGUÏÈRES, LYON, ROSSET (Gui- chard), SÉMINAIRE, TRAVERNAY.....	»	57, 83, 146, 210, 267, 290, 296, 312
SALES Françoise-Agathe (de), Religieuse de la Visitation.....	»	237
Sales Jean-François (de). Voir BOISY.....	»	48, 48, 52, 54, 350
SALES Jeanne-Françoise (de), Religieuse de la Visitation.....	»	237
SALLANCHES (Collégiale de). Voir CHANOINES et CHOISY.....	»	342
SALLIER Philibert, curé de Monthoux.....	»	307
SALUCES DE LA MENTE Sylvestre, Abbé commen- dataire d'Hautecombe.....	»	390
San Secondo Bonne de Challant (comtesse de).....	»	383, 383
SAULNIER Claude, Gardien des Cordeliers d'An- necy.....	»	281
SAUTEREAU François de.....	»	308
SAUTEREAU Guillaume (de). Voir CHASSE.		
SAVOIE Françoise-Catherine et Marie (Infantes de).....	»	385
SCAGLIA Alexandre, ambassadeur de Savoie à Rome. Voir CONTAMINE.....	»	197
SCAGLIA Philibert-Gérard. Voir VERRUA.....	»	181
Scotto Laurent.....	»	292, 292
SÉMINAIRE pour le diocèse de Genève (Projet de fondation d'un).....	»	397
Sens de Sainte-Catherine , Général des Feuil- lants. Voir BEAUNER.....	»	39, 113
SEVELINGES Claude (de), aumônier de Belleville et de la Visitation de Lyon.....	»	335
SEYSSSEL Louis (de), baron du Châtelard.....	»	30
SEYSSSEL Louis (de), marquis d'Aix. Voir AIX...	»	361

INDEX DES CORRESPONDANTS ET DES NOTES 447

SILLINGY (<i>Silingie</i>) prieuré de.....	Pages	154
Supérieur d'une Communauté	»	20
SYNDICS D'ANNECY. Voir NEMOURS et VISITATION D'ANNECY.....	»	282
TALLOIRES (Prieur commendataire de). Voir PERRONE DE SAN MARTINO.		
TAMIÉ (abbaye de).....	»	351
TERMES Catherine Chabot (baronne de) et ses enfants.....	»	273
TERMES César-Auguste de Saint-Lary (baron de).....	»	130
THOMAS DE SAVOIE.....	»	26
THONON. Voir BARNABITES, SAINT-AUGUSTIN, SAINTE-MAISON.		
TIERCERETTES de Toulouse. Voir RESSÉGUIER, ROMILLON.....	»	34
TOULOUSE. Voir CARMEL, TIERCERETTES, UNIVER- SITÉ, VISITATION.		
Tournon Prosper-Marc de Maillard (comte de)	»	5, 152, 191
TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU.....	»	209, 235
Travernay Péronne de Montfalcon (dame de)	»	23, 29
TRESNEL François-Juvénal des Ursins (marquis de), ambassadeur de France à Rome.....	»	246
UNIVERSITÉ de Montpellier.....		
UNIVERSITÉ de Toulouse.....	»	77 283
VALLON Claude-François de.....		
Vellepeste de Villeneuve Renée Le Valois (dame de). Voir AIX et SEYSSEL.....	»	1 361, 361
VERRUA (<i>Verrue</i>) Philibert-Gérard Scaglia (com- te de). Voir SCAGLIA.....	»	181
VEYSSILIEU Jean Rabot d'Aurillac (seigneur de). Voir RABOT.....	»	375
VEYSSILIEU Laurent Rabot d'Aurillac (seigneur de). Voir RABOT.....	»	374
Veysillieu (<i>Vicillieu</i>) Marguerite de la Croix de Chevrières (dame Rabot d'Aurillac de)...	»	371, 371, 375
Vibod Claude-Amédée.....	»	110, 110, 186, 294, 299

Victor-Amédée de Savoie , prince de Piémont. Voir NEMOURS.....	Pages	26, 45, 45,
178, 268, 273, 274, 290, 296, 308, 311, 332, 353, 354, 355, 391		
Vignod Bernarde (de), Religieuse de l'abbaye de Sainte-Catherine.....	»	115
VILLARS Jérôme (de), Archevêque de Vienne...	»	237
VILLE Jean-Claude de.....	»	90, 209
VILLETTE Françoise-Jéronyme (de), Religieuse de la Visitation. Voir CHEVRON-VILLETTE.		
Viot Roland, Prévôt du Grand-Saint-Bernard..	»	265, 265
VIRIEU Gasparde de Prunier-Saint-André (dame de).....	»	389
VISITATION (Coutumes et Règles de la)	»	43, 104, 107,
138, 324, 349		
— Projets de fondations.....	»	101, 141, 163,
346, 385		
VISITATION D'ANNEY (Affaire des jardins).....	»	41
— Affaires diverses.....	»	74, 328, 329
— Eglise et monastère de la.....	»	282, 316
— RELIGIEUSES de la. Voir AVISE, BAILLY, BLONAY, BRÉCHARD, CHANTAL, CHASTEL, CROIX DE FÉSIGNY, FARDEL, FAVRE, HUMBERT, SALES.		
VISITATION DE GRENOBLE. Voir LE BLANC DE MIONS et VEYSSILIEU.....	»	343, 348
VISITATION DE LYON. Voir SEVELINGES.....	»	117, 349, 378,
425		
— RELIGIEUSES de la. Voir AUXERRE, CHEVRON-VILLETTE, COLIN, COTON, COTTIN, ETIENNE.....	»	4, 426
VISITATION DE MOULINS (Fondation et fondatrices de la). Voir BAILLY, BRÉCHARD, CROIX DE FÉSIGNY, FEYDEAU, GOUFFIERS, HUMBERT....	»	256, 258, 278
VISITATION DE RIOM.....	»	163, 287
VISITATION DE TOULOUSE.....	»	162
VITOT (<i>Vittoz</i>) Gaspard.....	»	350

TABLE DE CORRESPONDANCE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION AVEC LES PRÉCÉDENTES

ET INDICATION DE LA PROVENANCE DES MANUSCRITS

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION (1)	ÉDITIONS MODERNES
MLXXXVI.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Migne</i> vi, col. 981
MLXXXVII.....	{ OXFORD (Angleterre). M. Hartwell D. Gris- sell.....	<i>Inédite</i>
MLXXXVIII.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. vi.....	{ <i>Vivés</i> x, p. 368 <i>Mig.</i> v, col. 1425
MLXXXIX.....	Ibid., l. iii.....	{ <i>Viv.</i> xii, p. 46 <i>Mig.</i> v, col. 1547
MXC.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> vi, col. 984
MXCI.....	VITORIA (Espagne). Vi- sitation.....	Ibid., col. 983
MXCII.....	{ ANNECY. Visitation (Co- pie).....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. ii.....	{ <i>Viv.</i> x, p. 482 <i>Mig.</i> v, col. 915
MXCIII.....	Idem.....	Ibid., l. iii.....	{ <i>Viv.</i> xi, p. 271 <i>Mig.</i> v, col. 1306
MXCIV.....	{ <i>Œuvres de Ste J.-F. de</i> <i>Chantal</i> , t. II (2), p. 186.....
MXCV.....	NANCY. Visitation....	<i>Hérissant</i> , v, p. 100..	{ <i>Viv.</i> xi, p. 400 <i>Mig.</i> v, col. 1434
MXCVI.....	{ ANNECY. Missionnaires de St-François de Sa- les.....	<i>Inédite</i>

(1) Les indications qui figurent dans cette colonne sont données sous toutes réserves, et pour des raisons déjà exposées dans l'Avant-Propos du tome XI.

La numérotation des pièces étant souvent très inexacte dans les éditions du xvii^e siècle, quand nous remontons à celles-ci, au lieu de citer le numéro d'ordre des Lettres, nous indiquons seulement la série, soit le Livre dans lequel elles sont insérées.

(2) *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa Vie et ses Œuvres*, Paris, Plon, 1875.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MXCVII.....	POITIERS. Visitation...	<i>Hérissant</i> , v, p. 102..	{ <i>Viv.</i> xi, p. 401 <i>Mig.</i> v, col. 1435 et ix, col. 112
MXCVIII.....	{ <i>Cœuvres</i> , 1641, t. II, epist. xxvi.....	{ <i>Viv.</i> vii, p. 368 <i>Mig.</i> v, col. 1123
MXCIX.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. v.....	{ <i>Viv.</i> vii, p. 280 <i>Mig.</i> v, col. 975
MC.....	MONTPELLIER. Visitation (Copie).....	<i>Inédite</i>
MC I.....	<i>Hérissant</i> , <i>Opuscules</i> , iv, p. 60.....	{ <i>Viv.</i> vii, p. 277 <i>Mig.</i> v, col. 972
MC II.....	AMIENS. Visitation.....	<i>Inédite</i>
MC III.....	MONTPELLIER. Visitation (Copie).....	<i>Inédite</i>
MC IV.....	REIMS. Visitation.....	Blaise, <i>Nouvelles inédites</i> (1833), p. 54..	{ <i>Viv.</i> ix, p. 467 <i>Mig.</i> vi, col. 885
MC V.....	MILAN. Archives Borromeo.....	<i>Inédite</i>
MC VI.....	VENISE. Visitation.....	<i>Mig.</i> vi, col. 980
MC VII.....	ANNECY. Visit. (Copie).....	<i>Inédite</i>
MC VIII.....	{ BEAUFORT (Maine-et-Loire). Sœurs hospitalières de St-Joseph..	{ <i>Hérissant</i> , v, p. 244..	{ <i>Viv.</i> xi, p. 435 <i>Mig.</i> v, col. 1477
MC IX.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. III.....	{ <i>Viv.</i> xii, p. 45 <i>Mig.</i> v, col. 1547
MC X.....	<i>Ibid.</i> , l. I.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 343 <i>Mig.</i> v, col. 979
MC XI.....	{ AVIGNON. Noviciat des RR. PP. Jésuites (1896)	{ <i>Inédite</i> (<i>Cf. Mig.</i> vi, 1081)
MC XII.....	ANNECY. Visitation.....	<i>Inédite</i>
MC XIII.....	TURIN. Bibliothèque <i>Civica</i>	<i>Hérissant</i> , III, p. 526..	{ <i>Viv.</i> vi, p. 346 <i>Mig.</i> v, col. 981
MC XIV.....	{ pp. 36-61 (ll. 1-29). (suite.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1629, l. II.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 348 <i>Mig.</i> v, col. 982
MC XV.....	TURIN. Visit. (Copie).....	<i>Ibid.</i>	<i>Ibid.</i>
MC XV.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 125.....	{ <i>Viv.</i> ix, p. 468 <i>Mig.</i> vi, col. 705
MC XVI.....	Idem. (Copie).....	<i>Mig.</i> vi, col. 986
MC XVII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 126.....	{ <i>Viv.</i> ix, p. 469 <i>Mig.</i> vi, col. 705
MC XVIII.....	{ TURIN. Archiv. de l'Etat et MONTPELLIER, Visitation (Copies).....	{ <i>Lettres inédites et Fleurs choisies de St Fr. de Sales</i> (1866) (1), p. 273
MC XIX.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VI.....	{ <i>Viv.</i> vii, p. 283 <i>Mig.</i> v, col. 987
MC XX.....	MADRID. Visitation (1 ^e Monastère).....	<i>Inédite</i>

(1) *Lettres inédites et Fleurs choisies de saint François de Sales, avec une Préface et des Notes dogmatiques et historiques par un Directeur de Séminaire.* Avignon, Amédée Chaillot, 1866.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCXXI.....	{ GUINGAMP (Côtes-du-Nord). Filles de la Croix.....	{ <i>Lettres inédites et Fleurs choisies</i> (1866), p. 82	
MCXXII..	{ pp. 72, 73 } MADRID. Visitation (1 ^{er} Monastère).....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. IV.....	{ Viv. x, p. 522 Mig. v, col. 988
	{ dernier al. Idem.....		<i>Inédit</i>
MCXXIII.....	LYON. M ^{me} Richard-Cottin.....		<i>Inédite</i>
MCXXIV.....	TURIN. Archiv. de l'État (Copie).....		Mig. ix, col. 85
MCXXV.....	MONTPELLIER. Visitation (Copie).....		<i>Inédite</i>
MCXXVI.....	SAN REMO (Italie). Visitation.....		<i>Inédite</i>
MCXXVII.....		{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VI.....	{ Viv. x, p. 524 Mig. v, col. 991
MCXXVIII.....	{ TURIN. Archiv. de l'État (Copie).....		{ Mig. vi, col. 986 (Voir note (1), p. 83)
MCXXIX.....	TURIN. Archiv. de l'État	<i>Datta</i> , II, p. 127.....	{ Viv. ix, p. 470 Mig. vi, col. 706
MCXXX.....	MONTPELLIER. M ^{me} Lamotte-Tenet.....		<i>Inédite</i>
MCXXXI.....	{ CHATEAU DE LA ROCHE-MAILLY (Sarthe). M ^{me} de Mailly.....		<i>Inédite</i>
MCXXXII.....		{ <i>Vie du Saint</i> , par Charles-Aug., liv. VIII..	{ Viv. VII, p. 286 Mig. v, col. 989
MCXXXIII.....	ANNECY. Visitation.....		<i>Inédite</i>
MCXXXIV.....	TURIN. Visitation.....		<i>Inédite</i>
MCXXXV	{ 1 ^{er} alinéa } ANNECY. Visitation (<i>Vie m^{te} de la Mère Faure</i>).....		<i>Inédit</i>
	{ 2 ^d alinéa.. Idem.....	{ <i>Vie de la Mère M.-J. Faure</i> (1659) (1), ch. xxvi	{ Mig. vi, col. 978 (Voir note (2), p. 94)
MCXXXVI.....	PARIS. Visit. (1 ^{er} Mère)		<i>Inédite</i>
MCXXXVII.....	{ ROUEN. Visitation (2 ^d Monastère).....	{ Hérisant, <i>Opuscules</i> , IV, p. 12.....	{ Viv. x, p. 533 Mig. v, col. 1000
MCXXXVIII.....	TURIN. Archiv. de l'État (Copie).....		Mig. vi, col. 1031
MCXXXIX	{ mutilée }.....	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VI	
	{ entière.. CHAMBERY. Visitation	<i>Hérisant</i> , III, p. 203..	{ Viv. VII, p. 289 Mig. v, col. 993
MCXL.....		{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VI.....	{ Viv. XI, p. 439 Mig. v, col. 1478
MCXLI.....	ANNECY. Visitation (<i>Hist. de la Fondation</i>).....		<i>Inédite</i>

(1) *Les Vies de IV des premières Mères de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie... par la Révérende Mère Françoise Madelene de Chaugy, Supérieure du premier Monastère de cet Ordre.* A Annessy, par Jacques Clerc, MDCLIX.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCXLII.....	TURIN. Archiv. del'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 140.....	{ <i>Viv.</i> VII, p. 293 <i>Mig.</i> VI, col. 715
MCXLIII.....	TURIN. Biblioth. Civica	<i>Ibid.</i> , p. 139.....	{ <i>Viv.</i> VII, p. 293 <i>Mig.</i> VI, col. 713
MCXLIV.....	TURIN. Archiv. del'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> VI, col. 987
MCXLV (fragment)...	ANNÉCY. Visitation (<i>Vie mste de la M. Faure</i>)	{ <i>Vie de la Mere M.-J. Faure</i> (1659), ch. VII... <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VI.....	{ <i>Ibid.</i> , col. 987 <i>Viv.</i> X, p. 527 <i>Mig.</i> V, col. 996
MCXLVI.....	{ <i>Viv.</i> XII, p. 199 <i>Mig.</i> V, col. 1659, et VI, col. 838
MCXLVII.....	{ il. 1-4..... suite.....	<i>Datta</i> , II, p. 358.....	{ <i>Viv.</i> XII, p. 199 <i>Mig.</i> V, col. 1659, et VI, col. 838
			{ <i>Epistres spir.</i> , 1626, l. VII, et <i>Datta</i> , <i>ibid.</i> <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. II.....
MCXLVIII.....	{ <i>Viv.</i> XI, p. 379 <i>Mig.</i> V, col. 1412
MCXLIX.....	<i>Hérissant</i> , V, p. 29... <i>Hérissant, Opuscules</i> , IV, p. 13.....	{ <i>Viv.</i> X, p. 534 <i>Mig.</i> V, col. 1412
MCLI.....	ROUEN. Visitation (2 ^d Monastère).....	{ <i>Mig.</i> VI, col. 988 (traduction)
MCLI.....	MILAN. Archives du prince Trivulzio.....
MCLII.....	CHATEAU DE SAINT-SEIN (Côte-d'Or). Vic ^{esses} de Saint-Seine.....	<i>Inédite</i>
MCLIII.....	<i>Datta</i> , II, p. 362.....	{ <i>Viv.</i> XII, p. 189 <i>Mig.</i> VI, col. 839
MCLIV (fragment)...	ANNÉCY. Visitation (<i>Vie mste de la M. Faure</i>)	{ <i>Vie de la Mere M.-J. Faure</i> (1659), ch. XXVI <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. VII.....	{ <i>Mig.</i> VI, col. 978 <i>Viv.</i> XII, p. 208 <i>Mig.</i> V, col. 1666
MCLV.....	<i>Mig.</i> VI, col. 1353
MCLVI.....	SAINT-GÉRÉ. Visitation
MCLVII.....	MONTPELLIER. Visita- tion (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCLVIII.....	TURIN. Archiv. del'Etat (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCLIX.....	{ <i>Cœuvres</i> , 1641, t. II, epist. XXV.....	{ <i>Viv.</i> XI, p. 419 <i>Mig.</i> V, col. 1456, et VI, col. 1013
MCLX.....	{ Blaise, <i>Nouvelles inédites</i> (1833), p. 19... <i>Hérissant</i> , III, p. 220... <i>Cœuvres</i> , 1641, t. II, epist. XLVIII (fragm ^{ta}). Voir notes (2), p. 138, et (1), (3), p. 139... <i>Cœuvres</i> , 1641, t. II, epist. XLVIII (fragm ^{ta}). Voir notes (2), p. 138, et (1), (3), p. 139... <i>Mig.</i> V, col. 1072	{ <i>Viv.</i> VII, p. 300 <i>Mig.</i> VI, col. 864 <i>Viv.</i> VII, p. 301 <i>Mig.</i> V, col. 1002
MCLXI.....
MCLXII.....	{ fragments des pp. 138, 139 texte au- thentique..	LYON-FOURVIÈRE. Visi- tation.....	{ <i>Viv.</i> VII, p. 344 <i>Mig.</i> V, col. 1072
			{ <i>Mig.</i> VI, p. 992 (Voir not. (1), p. 141)

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCLXIII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> vi, col. 995
MCLXIV (fragment)...	ANNÉCY. Visitation / <i>Vie</i> <i>manuscrite de la Sœur</i> <i>de la Forest de la Flé-</i> <i>chère</i>	<i>Vie de la Sœur Made-</i> <i>leine de la Forest de la</i> <i>Flechère</i> (1659) (1), ch. III.....	<i>Viv.</i> x, p. 210 <i>Mig.</i> v, col. 615, et vi, col. 995
MCLXV	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> vi, col. 996
MCLXVI	Idem.....	<i>Ibid.</i> , col. 997
MCLXVII	METZ (Annecy). C ¹⁶⁸⁸ d'Asnières de Sales..	<i>Inédite</i>
MCLXVIII (frag ¹⁰)...	ANNÉCY. Visitation (<i>Hist. de la Fondation</i>)	<i>Œuvres</i> , 1641, t. II, epist. XLVIII.....	<i>Viv.</i> VII, p. 343 <i>Mig.</i> v, col. 1072
MCLXIX	RIOM. Visitation.....	<i>Inédite</i>
MCLXX	BOURG-EN-BRESSE. Vi- sitation.....	<i>Inédite</i>
MCLXXI	TURIN. Visit. (Copie)..	<i>Datta</i> , II, p. 142.....	<i>Viv.</i> VI, p. 355 <i>Mig.</i> VI, col. 716
MCLXXII	MILAN. Bibliothèque Ambrosienne.....	<i>Ibid.</i> , p. 144.....	<i>Viv.</i> VI, p. 357 <i>Mig.</i> VI, col. 717 et 865 (trad. latine)
MCLXXIII	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. IV.....	<i>Viv.</i> XI, p. 444 <i>Mig.</i> V, col. 1482
MCLXXIV (fragment)	ANNÉCY. Visitation (Ms. original de la Mère de Chaugy).....	<i>Mémoires</i> , par la Mère de Chaugy (Paris, 1874, Partie II, ch. X)	<i>Viv.</i> X, p. 544 <i>Mig.</i> V, col. 1002
MCLXXV	pp. 163-165 (ll. 1-18)	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....
	ll. 19-21	Idem.....	<i>Bouchage</i> (1880) (2), p. 47
	fin.....	Idem.....	<i>Ibid.</i>
MCLXXVI	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. II.....	<i>Viv.</i> X, p. 538 <i>Mig.</i> V, col. 1003
MCLXXVII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> VI, col. 998
MCLXXVIII	<i>Hérissant</i> , III, p. 227..	<i>Viv.</i> VI, p. 360 <i>Mig.</i> V, col. 1005
MCLXXIX	CHATEAU DE MONPONT (Annecy). M ¹⁰ Hélène de Thiollaz.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. I.....	<i>Viv.</i> VI, p. 361 <i>Mig.</i> V, col. 1006; cf. VI, col. 1082
MCLXXX	texte.....	SALUCES. M ¹⁰ Boarelli di Verzuolo.....
	1 ⁰ e leçon.....	<i>Inédit</i> <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. I.....

(1) *Les Vies de VIII venerables Veves, Religieuses de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie... par la R. Mere Françoise Madelene de Chaugy, Superieure du premier Monastere de cet Ordre.* A Annecy, par Jacques Clerc, MDCLIX.

(2) *Notes historiques sur saint François de Sales, suivies de quelques Lettres inédites du même, présentées au Congrès des Sociétés savantes Savoisiennes à Annecy en 1879, par l'abbé L. Bouchage, curé de Saint-Cassien pres Chambéry.* Chambéry, Boù. 1880.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCLXXXI	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 150.....	<i>Viv.</i> VI, p. 363 <i>Mig.</i> VI, col. 721
MCLXXXII	Idem. (Copie)	<i>Mig.</i> VI, col. 1001
MCLXXXIII	ORLÉANS. Visitation..	<i>Inédite</i>
MCLXXXIV	MALINES. Grand-Sémi- naire.....	<i>Inédite</i>
MCLXXXV	LA ROCHE (H ^{ie} . Savoie). M ^{me} Arestan.....	<i>Annales Franciscaines</i> (août 1888)
MCLXXXVI (frag ^t)	Charles-Auguste, <i>Vie</i> <i>de la Mere de Blonay</i> (1655), chap. VII....	<i>Mig.</i> VI, col. 991
MCLXXXVII	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 151.....	<i>Viv.</i> VI, p. 364 <i>Mig.</i> VI, col. 721
MCLXXXVIII	Idem.....	<i>Ibid.</i> , p. 152.....	<i>Viv.</i> VI, p. 365 <i>Mig.</i> VI, col. 722
MCLXXXIX	PARIS. Archives de l'Archevêché.....	<i>Hérissant</i> , III, p. 241..	<i>Viv.</i> VII, p. 308 <i>Mig.</i> V, col. 1011
MCXC	PARIS. M. Alexis Villon	<i>Inédite</i>
MCXCI	<i>Hérissant</i> , V, p. 99...	<i>Viv.</i> XI, p. 399 <i>Mig.</i> V, col. 1434
MCXCII	{ texte mutilé	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, I, II.....	<i>Mig.</i> V, col. 1011
	{ texte au- thentique ..	ALBENS (Savoie). M ^{me} Boissat.....	<i>Datta</i> , II, p. 156..... <i>Viv.</i> X, p. 541 <i>Mig.</i> VI, col. 724
MCXCIII	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> VI, col. 1001
MCXCIV	Idem.....	<i>Ibid.</i> , col. 1002
MCXCV	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 155.....	<i>Viv.</i> VI, p. 367 <i>Mig.</i> VI, col. 723
MCXCVI	I ^{er} Procès de Canonis.	<i>Inédite</i>
MCXCVII	BOURG-EN-BRESSE. Visi- tation (Ancien Ms.)..	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, I, III.....	<i>Viv.</i> XI, p. 440 <i>Mig.</i> V, col. 1479
MCXCVIII	ANNECY. Visitation (An- cien Ms. de l'Année <i>Sainte</i>).....	<i>Année Sainte de la Vi- sitation</i> (1868), t. V, p. 464
MCXCIX	THORENS-SALES (Anne- cy). C ^{ie} de Roussy de Sales.....	Mugnier, <i>S. Fr. de S.</i> <i>Docteur en droit</i> , etc. (Chambéry, 1885)
MCC	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> VI, col. 1003 (Voir not. 1), p. 211)
MCCI	MONTREAL (Canada). Grand-Séminaire....	<i>Inédite</i>
MCCII	<i>Vie du Saint</i> , par le P. de la Rivière (1625), liv. IV, chap. VI...)	<i>Viv.</i> X, p. 537 <i>Mig.</i> V, col. 1001
MCCIII	{ 1 ^{er} alinéa... ..	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, I, IV.....	<i>Viv.</i> XI, p. 105 <i>Mig.</i> V, col. 1157
	{ 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e ali- néas.....	ANNECY. Visitation (An- cien Ms.).....	<i>Ibid.</i> <i>Ibid.</i>
	{ dernier al.,	<i>Ibid.</i>

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCCIV		<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. IV	<i>Vie</i> , XI, p. 108 <i>Mig.</i> v, col. 1155
MCCV		Ibid.	<i>Vie</i> , XI, p. 114 <i>Mig.</i> v, col. 1160 (Voir note (2), p. 218)
MCCVI	ll. 1-6	ANNECY. Visitation	Ibid.
	suite		Ibid.
MCCVII		Ibid., l. VII	<i>Vie</i> , XI, p. 113 <i>Mig.</i> v, col. 1159 (Voir note (2), p. 219)
MCCVIII		Ibid., l. VI	<i>Vie</i> , XI, p. 113 <i>Mig.</i> v, col. 1159
MCCIX	ANNECY. Visit. (Copie)		<i>Vie</i> , XII, p. 222 <i>Mig.</i> v, col. 1676
MCCX	TURIN. Archiv. del'Etat (Copie)		<i>Vie</i> , XI, p. 432 <i>Mig.</i> v, col. 1475
MCCXI	CHAMÉRY. Ch ^{ms} Col- longes		<i>Mig.</i> VI, col. 1005 Ibid., col. 1005
MCCXII	TURIN. Visit. (Copie)		<i>Inédite</i>
MCCXIII	SAINT-VIT (Doubs). Ab- bé Sérioh		<i>Inédite</i>
MCCXIV	ALLANO (Italie). Visita- tion	<i>Datta</i> , II, p. 342	<i>Vie</i> , X, p. 378 <i>Mig.</i> VI, col. 831
MCCXV	ANNECY. Visitation	Ibid., p. 107	<i>Vie</i> , VII, p. 239 <i>Mig.</i> VI, col. 695
MCCXVI	NICE. Visitation		<i>Inédite</i>
MCCXVII		<i>Vie du P. Coton</i> (1688) (1), p. 292	<i>Vie</i> , XII, p. 141 <i>Mig.</i> v, col. 1698
MCCXVIII	VENISE. Visitation		<i>Inédite</i>
MCCXIX	pp. 238-242 (ll. 1-7)		<i>Epistres spirituelles</i> , 1626 (texte français), 1629 (texte latin), l. 1
	ll. 8-18	CHAMÉRY. Ch ^{ms} Col- longes	Ibid.
	pp. 243-245 suite		Ibid.
	autre mi- nute	CHAMÉRY. Ch ^{ms} Col- longes	<i>Inédite</i>
MCCXX		<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. V	<i>Vie</i> , X, p. 545 <i>Mig.</i> v, col. 1021 <i>Vie</i> , XII, p. 244 <i>Mig.</i> v, col. 1692 et VI, col. 1006
MCCXXI	1 ^{er} alinéa	ORLÉANS. Visitation	<i>Vie</i> , XII, p. 244 <i>Mig.</i> v, col. 1692
	suite	Idem	<i>Vie</i> , XII, p. 244 <i>Mig.</i> v, col. 1692

(1) *La Vie du Pere Pierre Coton, de la Compagnie de Jesus, confesseur des Roys Henri IV et Louis XIII. Par le Pere Pierre Joseph d'Orleans, de la mesme Compagnie.* A Paris, chez Estienne Michallet, premier Imprimeur du Roy, rue saint Jacques, à l'Image saint Paul, près la Fontaine saint Severin. M.DC.LXXXVIII.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCCXXII (fragment)	NEVERS. Visit. (<i>Annales du Mère de Moulins</i>)	<i>Mig.</i> vi, col. 1006
MCCXXIII.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. vi.....	<i>Viv.</i> vii, p. 295, et xi, p. 425 <i>Mig.</i> v, col. 1470
MCCXXIV.....	ROME. Visit. (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCCXXV.....	NEVERS. Visitation	<i>Viv.</i> xi, p. 324 <i>Mig.</i> v, col. 1351
MCCXXVI.....	<i>Hérissant</i> , III, p. 263..	<i>Viv.</i> x, p. 546 <i>Mig.</i> v, col. 1021
MCCXXVII.....	GRAND-SAINTE BERNARD. Hospice.....	<i>Mémoires</i> de l'Académ. Salés., t. xvii (1894)
MCCXXVIII.....	TURIN. C ^{msc} Balbo.....	<i>Mig.</i> vi, col. 1059
MCCXXIX.....	ANNEXY. Visitation ...	<i>Datta</i> , II, p. 161.....	<i>Viv.</i> vii, p. 311 <i>Mig.</i> vi, col. 727
MCCXXX.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. vii.....	<i>Viv.</i> xi, p. 357 <i>Mig.</i> v, col. 1688
MCCXXXI.....	EVIAN. Missionnaires de St-François de Sales	<i>Hérissant</i> , III, p. 265..	<i>Viv.</i> x, p. 547 <i>Mig.</i> v, col. 1022
MCCXXXII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 163.....	<i>Viv.</i> ix, p. 485 <i>Mig.</i> vi, col. 728
MCCXXXIII.....	Idem.....	<i>Ibid.</i> , p. 164.....	<i>Viv.</i> ix, p. 484 <i>Mig.</i> vi, col. 729
MCCXXXIV.....	<i>Ibid.</i> , p. 168.....	<i>Viv.</i> xi, p. 5 <i>Mig.</i> vi, col. 731
MCCXXXV (fragl)...	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, liv. vii.....	<i>Viv.</i> xi, p. 6 <i>Mig.</i> v, col. 1025
MCCXXXVI.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1629, l. iv.....	<i>Viv.</i> x, p. 495 <i>Mig.</i> v, col. 946
MCCXXXVII.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. iv.....	<i>Viv.</i> vii, p. 313 <i>Mig.</i> v, col. 1025
MCCXXXVIII.....	DOLÉ. Visitation.....	<i>Viv.</i> xii, p. 13 <i>Mig.</i> v, col. 1026
MCCXXXIX.....	LYON. Abbé Routier, curé de Saint-Nizier	<i>Inédite</i>
MCCXL.....	MONTPELLIER. Visitation (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCCXLI.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> vi, col. 1007
MCCXLII.....	REIMS. Visitation.....	<i>Viv.</i> vii, p. 314 <i>Mig.</i> v, col. 1026
MCCXLIII.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. vi.....	<i>Viv.</i> xi, p. 7 <i>Mig.</i> v, col. 1028
MCCXLIV.....	ROME. Archives des RR. PP. Barnabites (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCCXLV.....	TURIN. Visit. (Copie).....	<i>Inédite</i>
MCCXLVI.....	<i>Hérissant</i> , III, p. 273..	<i>Viv.</i> vii, p. 316 <i>Mig.</i> v, col. 1028
MCCXLVII.....	TURIN. Archiv. de l'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 170.....	<i>Viv.</i> vi, p. 385 <i>Mig.</i> vi, col. 732

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCCXLVIII	TURIN. Archiv. de l'État	<i>Datta</i> , p. 171.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 386 <i>Mig.</i> vi, col. 733
MCCXLIX	<i>Ibid.</i> , p. 172.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 387 <i>Mig.</i> vi, col. 733
MCCL	<i>Ibid.</i> , p. 169.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 384 <i>Mig.</i> vi, col. 733
MCCLI	LYON-FOURVIÈRE. Visitation	<i>Mig.</i> vi, col. 1007
MCCLII	<i>Ibid.</i> , col. 1006
MCCLIII	ALASSIO (Nice). Collège municipal	<i>Ibid.</i> , col. 1082
MCCLIV	{ <i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. III	{ <i>Viv.</i> xi, p. 8 <i>Mig.</i> v, col. 1029
MCCLV	ANNECY. Visitation ...	<i>Datta</i> , II, p. 180	{ <i>Viv.</i> xi, p. 11 <i>Mig.</i> vi, col. 717
MCCLVI	{ TURIN. Bibliothèque Civica	<i>Ibid.</i> , p. 175.....	{ <i>Viv.</i> VII, p. 317 <i>Mig.</i> vi, col. 734
MCCLVII	{ CHATEAU DE MONTGON- GER (Indre-et-Loire). Vcte de la Villarmois	<i>Ibid.</i> , p. 173.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 388 <i>Mig.</i> vi, col. 734
MCCLVIII	TURIN. Archiv. de l'État	<i>Ibid.</i> , p. 176.....	{ <i>Viv.</i> vi, p. 390 <i>Mig.</i> vi, col. 735
MCCLIX	Idem. (Copie)	<i>Mig.</i> vi, col. 1008
MCCLX	TURIN. Visit. (Copie)	<i>Inédite</i>
MCCLXI	{ LYON. Bibliothèque (Imprimé)	{ <i>La Mire de Vie</i> , etc. (Voir note (1), p. 315, et <i>Péridaud</i> , Lyon (1), 1846.)
MCCLXII	{ ANNECY. Missionnaires de S-François de Sales	<i>Datta</i> , II, p. 351	{ <i>Viv.</i> xi, p. 414 <i>Mig.</i> vi, col. 836
MCCLXIII	CRACOVIE. Visitation..	<i>Inédite</i>
MCCLXIV	{ CHATEAU DE SCHALOWN (Limbourg Holland ^e). C ^{te} de Villers-Mas- bourg	<i>Inédite</i>
MCCLXV	MONTPELLIER. Visitation (Copie)	<i>Inédite</i>
MCCLXVI	ANNECY. Visitation (Ancien Ms.)	<i>Inédite</i>
MCCLXVII (frag ^e)...	SALO (Italie). Visitation	<i>Inédit</i>
MCCLXVIII	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. v
MCCLXIX	MARSEILLE. Visitation (2 ^e Mère)	<i>Inédite</i>
MCCLXX	{ CHATEAU DE MONPONT (Annecy). M ^{lle} Hélène de Thiollaz	<i>Mig.</i> vi, col. 1095

(1) *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Louis XIII, 1610-1643*, par Antoine Péridaud, aîné, Bibliothécaire de la ville de Lyon, des Académies de Lyon, Turin, etc. (Lyon, Mongin-Rusand, 1846), pp. 75, 76.

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCCLXXI	MONFORT (Gers). M ^{me} veuve de Marcassus	<i>Inédite</i>
MCCLXXII	PARIS. Religieuses de l'Adoration réparatri- ce	<i>Datta</i> , II, p. 181.....	<i>Viv.</i> IX, p. 485 <i>Mig.</i> VI, col. 737
MCCLXXIII	TURIN. Archiv. del'Etat	<i>Ibid.</i> , p. 183.....	<i>Viv.</i> VI, p. 394 <i>Mig.</i> VI, col. 739
MCCLXXIV	<i>Hérissant</i> , III, p. 283..	<i>Viv.</i> VII, p. 318 <i>Mig.</i> V, col. 1033
MCCLXXV	ANNECY. Visitation (An- cien Ms. de l'Année Sainte).....	<i>Année Sainte de la</i> <i>Visitation</i> (1689), t. I, p. 87.....	<i>Viv.</i> X, p. 475 <i>Mig.</i> VI, col. 695
MCCLXXVI	PARIS. M. Levesque, bibliothécaire du Sé- naire de St-Sulpice..	<i>Inédite</i>
MCCLXXVII	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. v.....	<i>Viv.</i> XI, p. 480 <i>Mig.</i> V, col. 1508
MCCLXXVIII	ANNECY. Archives de la Haute-Savoie....	<i>Annales Salésiennes</i> , juillet 1908.....
MCCLXXIX	ROURN. Visitation (2 ^e Monastère)	<i>Hérissant</i> , <i>Opuscles</i> , IV, p. 16.....	<i>Viv.</i> VII, p. 324 <i>Mig.</i> V, col. 1037
MCCLXXX	MOULINS. Visitation...	<i>Inédite</i>
MCCLXXXI	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. v.....	<i>Viv.</i> XI, p. 450 <i>Mig.</i> V, col. 1486
MCCLXXXII	TURIN. Archiv. del'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 184.....	<i>Viv.</i> VI, p. 395 <i>Mig.</i> VI, 739
MCCLXXXIII	<i>Ibid.</i> , col. 1010
MCCLXXXIV	BRESANÇON. Bibliothè- que	<i>Inédite</i>
MCCLXXXV	TURIN. Archiv. del'Etat	<i>Datta</i> , II, p. 185.....	<i>Viv.</i> VII, p. 325 <i>Mig.</i> VI, col. 740
MCCLXXXVI	Idem.....	<i>Ibid.</i> , p. 188.....	<i>Viv.</i> VI, p. 398 <i>Mig.</i> VI, col. 741
MCCLXXXVII	Idem.....	<i>Ibid.</i> , p. 187.....	<i>Viv.</i> VI, p. 396 <i>Mig.</i> VI, col. 740
MCCLXXXVIII	ANNECY. Visitation (An- cien Ms. de l'Année Sainte).....	<i>Année Sainte de la</i> <i>Visitation</i> (1689), t. I, p. 309.....	<i>Viv.</i> VII, p. 326 <i>Mig.</i> VI, col. 742
MCCLXXXIX	<i>Œuvres</i> , 1641, t. II, epist. XXXVIII.....	<i>Viv.</i> XII, p. 109 <i>Mig.</i> V, col. 1597
MCCXC	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, liv. VI.....	<i>Viv.</i> XI, p. 429 <i>Mig.</i> V, col. 1473
MCCXCI	CHATEAU DE MON- THÉARD (Sarthe). M ^{me} Daniel de Vauguyon	<i>Hérissant</i> , III, p. 292..	<i>Viv.</i> VII, p. 327 <i>Mig.</i> V, col. 1038
MCCXCII	LYON. Abbé Longin...	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, liv. IV.....	<i>Viv.</i> XI, p. 490 <i>Mig.</i> V, col. 1515
MCCXCIII	ROME. Archives des RR. PP. Barnabites..	<i>Datta</i> , II, p. 190.....	<i>Viv.</i> VI, p. 399 <i>Mig.</i> VI, col. 741, et 1011 (traduction)

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
MCCXCIV.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. II.....	<i>Viv.</i> XII, p. 73 <i>Mig.</i> V, col. 1563
MCCXCV.....	<i>Ibid.</i> , l. V, p. 605, et III, p. 223.....	<i>Viv.</i> XI, p. 13, et XII, p. 144 <i>Mig.</i> V, col. 1039 et 1624
MCCXCVI.....	LAVAL. Dames du Sa- cré-Cœur.....	<i>Inédite</i>
MCCXCVII.....	CHAMBÉRY. Ch ^{ne} Col- longes.....	<i>Inédite</i>
MCCXCVIII.....	ROURN. Visitation (2 ^d Monastère).....	Hérissant, <i>Opuscules</i> , IV, p. 10.....	<i>Viv.</i> VII, p. 328 <i>Mig.</i> V, col. 1041
MCCXCIX.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Datta</i> , II, p. 193.....	<i>Viv.</i> VII, p. 329 <i>Mig.</i> VI, col. 744
MCCC {	PP. 383-385 (ll. 1-6).....	PIGNEROL. Visitation..	<i>Ibid.</i> , p. 194.....
post-script... {	Idem.....	<i>Ibid.</i> , p. 366.....	<i>Viv.</i> XI, p. 78 <i>Mig.</i> VI, col. 842
MCCCI {	PP. 386-389 (ll. 1-14) ..	CHAMBÉRY. Visitation..	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. II.....
suite..... {	Idem.....	<i>Datta</i> , II, p. 201.....	<i>Viv.</i> XI, p. 20 <i>Mig.</i> V, col. 1045
MCCCII.....	LONDRES. M ^{me} Morrison	<i>Ibid.</i> , p. 196.....	<i>Viv.</i> VII, p. 332 <i>Mig.</i> VI, col. 746
MCCCIII.....	<i>Ibid.</i> , p. 202.....	<i>Viv.</i> IX, p. 487 <i>Mig.</i> VI, col. 747
MCCCIV.....	TURIN. Archiv. de l'Etat (Copie).....	<i>Mig.</i> VI, col. 1012
MCCCIV.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626, l. IV.....	<i>Viv.</i> XII, p. 128 <i>Mig.</i> V, col. 1610
MCCCVI.....	AUTUN. Visitation....	<i>Inédite</i>
MCCCVII (fragments)	LYON. M. Gonthier	<i>Inédits</i>

APPENDICE

I

A.....	H ^c Procès de Canoni- sation.....	<i>Inédite</i>
B.....	{ THORNS-SALES (An- necy). C ^{ie} de Roussy de Sales.....	<i>Inédite</i>
C.....	ANNECY. Visitation....	<i>Mig.</i> IX, col. 86

NOUVELLE ÉDITION	PROVENANCE DES MSS.	PREMIÈRE PUBLICATION	ÉDITIONS MODERNES
D. — I.....	Idem.....	<i>Lettres de S^{te} J.-F. de Chantal</i> (1877), vol. I, p. 109 <i>Epistres spirituelles de la Mère de Chantal</i> (1) (1644), l. I, epist. viii Ibid., epist. xii.....	<i>Viv.</i> xi, p. 107 <i>Mig.</i> v, col. 1155 <i>Viv.</i> xi, p. 110 <i>Mig.</i> v, col. 1157
II.....			
III.....			
E.....	ANNÉCY. Visitation (<i>Hist. de la Fondation de la Visitation de Moulins</i>).....		<i>Mig.</i> ix, col. 90
F.....	Idem.....		Ibid., col. 91
G.....	Idem.....		<i>Inédite</i>
H.....	Idem.....		<i>Mig.</i> ix, col. 92
I.....	ANNÉCY. Visitation.....		<i>Inédite</i>
J.....	LYON. Bibliothèque (Imprimé).....	<i>La Mire de Vie</i> , etc... (Voir ci-dessus, p. 457)	
K.....	<i>Epistres spirituelles</i> , 1626 (traduction), 1629 (texte latin), l. t.....	<i>Viv.</i> vi, p. 391 <i>Mig.</i> v, col. 1029
L.....	ANNÉCY. Visitation.....		<i>Mig.</i> vi, col. 1010
M. — I.....	Idem.....		<i>Inédite</i>
	{ p. 422 (ll. 1-22)..... II { ll. 23-33 { p. 423 (ll. 1-4)..... { fin.....	Idem.....	<i>Inédites</i>
	Idem.....	<i>Vie de la Mère M.-J.</i> (Favre 1659), ch. viii	<i>Viv.</i> x, p. 536 <i>Mig.</i> v, col. 1001
	Idem.....		<i>Inédite</i>
	III (fragments)		<i>Mig.</i> ix, col. 92
	IV.....		<i>Inédite</i>
N (fragment).....	Idem. (<i>Vie manuscrite de la Mère Favre</i>)...	<i>Vie de la Mère M.-J.</i> Favre (1659), ch. vii	
O.....	Talon, <i>Vie du B.-H.</i> Fr. de Sales, ch. xi (éd. 1641).....	<i>Mig.</i> v, col. 1563
APPENDICE II.....	LYON. Bibliothèque (Imprimé).....	<i>La Mire de vie</i> , etc... (Voir ci-dessus, p. 457)	

(1) *Les Epistres spirituelles de la Mère Jeanne François Fremiot, Baronne de Chantal, Fondatrice et première Supérieure de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie, fidèlement recueillies par les Religieuses du premier Monastère d'Annessy. A Lyon, pour Vincent de Cour-sillys, rue Tupin, à la Fleur de Lys. Avec Privilège du Roy. 1644.*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos.....	V
Avis au Lecteur.....	XVIII

ANNÉE 1615

(Suite)

LETTRE MLXXXVI — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Le Saint n'agrée pas que ses amis se déchargent sur lui d'une responsabilité qui leur incombe. — Un précepteur difficile à trouver même chez les rois. — Qu'on s'abstienne d'accabler de devoirs les élèves. — Défense d'un professeur. — Que faire quand le corps et l'esprit sont languissants.....	1
MLXXXVII — AU COMTE DE TOURNON (<i>Inédite</i>). — Une absolition que l'Evêque de Genève attend de la courtoisie de son destinataire. — Remerciements pour communication de manuscrits.....	5
MLXXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — L'anniversaire d'une vocation. — Une race spirituelle que le Saint demande à Dieu de multiplier. — Actions de grâces à la divine Trinité.....	6
MLXXXIX — A M ^{me} DE PEYZIEU. — Ce qu'il faut éviter et réprimer dans les curiosités d'outre-tombe, à propos de nos parents défunts. — Pourquoi les chrétiens doivent modérer leurs regrets.....	7
MXC — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — La lassitude du corps et les passions de l'âme. — Dans quel cas s'asseoir au temps de la prière. — Les distractions et l'oraison. — La vie en dehors de Dieu est une mort. — C'est au Saint-Esprit de pousser les âmes comme il lui plaît.....	9
MXCI — A M ^{me} DE RUANS. — Les visites du Saint-Esprit parmi les tribulations. — Exhortation à l'amour de la Croix.....	11
MXCII — A M ^{me} DE LA CROIX D'AUTHERIN. — Dans la correction des défauts, ne pas séparer la pratique de l'humilité de la fidélité envers Dieu. — En quel cas le Bienheureux ne juge pas mauvais qu'on soit un peu privé de la sainte Communion. — Utilité des confessions fréquentes. — Annonce d'un voyage à Lyon et en Chablais. — La lecture spirituelle.....	12

MXCIII — A LA MÈME. — Vengeances et réparations. — Quelle doit être l'attitude d'une personne honorable en face des diffamations, et le meilleur moyen de répondre aux chansonneurs. — Dieu protège l'honneur des gens de bien.....	14
MXCIV — A M ^{SR} DE MARQUEMONT. — L'intention de saint François de Sales en fondant un nouvel Ordre de Religieuses. — Quelle doit être leur unique prétention.....	16
MXCV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le gouverneur de Lyon, commensal et ami du Saint. — L'union des âmes les rend présentes l'une à l'autre. — Annonce d'un sermon d'amour.....	17
MXCVI — A LA MÈME (<i>Billet inédit</i>). — Mémoire et visite pour une affaire.....	19
MXCVII — A LA MÈME. — Annonce d'un départ et d'une visite..	19
MXCVIII — AU SUPÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ. — Charité compatissante du Saint en faveur d'un Religieux expulsé de son Ordre.....	20
MXCIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le retour de l'Evêque de Genève à Annecy; la présidente Le Blanc l'accompagne à Saint-Priest. — M ^{ME} de Travernay à l'article de la mort; une petite histoire villageoise.....	22
MC — A M ^{SR} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — L'importunité des grandes villes. — La paix après la guerre; courage militaire des princes de Savoie et de la noblesse savoyarde; force veuves et orphelins.	25
MCI — A M. DES HAYES. — Pourquoi le jeune des Hayes a fini par se ranger à la discipline. — Ce qu'il faudra faire s'il ne persévère pas. — Tendresse et sollicitudes du Saint pour le fils de son ami. — Eloge du prince de Piémont.....	27
MCII — A M ^{ME} DE TRAVERNAY (<i>Inédite</i>). — Paternel intérêt pour une jeune veuve malade, nièce de la destinataire.....	29
MCIII — A M ^{SR} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — Les suites de la guerre pour les deux partis. — « La terre des tranchées » et « celle des tombeaux. ».....	31
MCIV — A M. DUNANT. — Recommandation en faveur d'un catholique. — Les mariages que l'Evêque de Genève ne voulait pas autoriser.....	32
MCV — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Inédite</i>). — Des Tiercelines de Toulouse en quête d'une direction; difficulté pour la Visitation de l'accepter. — Expédient proposé pour contenter les dames de Billom. — Il vaut mieux refuser que d'entreprendre témérairement.....	34
MCVI — A LA MÈME. — Affaires variées. — Une mortification pour M ^{ME} de Charmoisy. — Salutations particulières du Saint à ses	

chères Filles. — Souvenir de sa première rencontre avec Marie-Aimée de Bionay.....	38
MCVII — A LA SŒUR DE BRÉCHARD (<i>Inédite</i>). — Une affaire très heureusement engagée par le Saint. — Dieu fait son bon plaisir malgré les petitesesses et l'amour-propre des hommes. — Deux aspirantes à la Visitation.....	41
MCVIII — A LA MÊME. — Liberté de conscience laissée aux Religieuses de la Visitation. — D'où dépend véritablement la ferveur.....	42
MCIX — A M ^{me} DE PEYZIEU. — Charitable sollicitude pour la santé de la destinataire. — Conseils appropriés aux besoins de son âme.....	44
MCX — AU PRINCE DE PIÉMONT. — On peut attendre de grands fruits de l'établissement des PP. Barnabites à Thonon et de la restauration du culte qui sera faite par eux dans l'église de Saint-Augustin. — L'Évêque recommande au prince les affaires de la religion catholique.....	45
MCXI — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE (<i>Inédite</i>). — Instructions particulières pour assurer la régularité d'un concours. — La science seule ne suffit pas à l'exercice du ministère pastoral. — Nouvelles de la peste. — Le Saint accepte de séjourner aux portes d'Annecy à son retour du Chablais. — Salutations et messages.....	48
MCXII — A MM. LES EXAMINATEURS POUR LES CONCOURS (<i>Inédite</i>). — Rappel d'une décision prise pour assurer un revenu au pénitencier de la cathédrale. — Recommandation en faveur d'un concurrent.....	53
MCXIII — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE. — Regrets du Saint sur la mort de son vicaire général, Jean Favre. — Jean-François de Sales désigné pour lui succéder; motif de ce choix. — La contagion à Genève.....	54
MCXIV — A L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN. — Trois moyens de perfection pour une Communauté religieuse. — Le <i>mi</i> et le <i>ti</i> en : deux mots qui ruinent la charité. — Danger de la liberté de propriété et avantage de la liberté des communications spirituelles.....	56
MCXV — AU DUC DE SAVOIE. — Recommandation en faveur d'un converti qui se destine à l'état ecclésiastique. — Eloge de sa piété et de sa constance dans la foi.....	63
MCXVI — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Nouvelles diverses. — Une fille spirituelle du Saint qui donne espérance de bien servir Dieu. — Maladie de la Sœur de Brécharde.....	64
MCXVII — AU DUC DE SAVOIE. — L'introduction de « l'art de la soye » avantageuse aux intérêts spirituels et temporels du peuple. — Requête pour obtenir à cette industrie la protection du prince.....	65
MCXVIII — A M ^{sr} FENOUILLET. — « Sans guerre, sans nouvelles. »	

— Fureur de la peste à Genève. — Souhait apostolique du saint Evêque.....	66
MCXIX — A LA MÈRE FAVRE. — Dieu porte avec nous les charges imposées par l'obéissance. — Assurance paternelle de prières..	67
MCXX — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE (<i>Inédite</i>). — Actions de grâces pour la guérison de Charles de la Fléchère. — Prochain retour de la Mère de Chantal et quelques nouvelles. — Une question théologique.....	69
MCXXI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Convalescence de la Sœur de Bréhard. — Le Général des Feuillants en visite chez le Saint. — Appréhensions au sujet d'une personne dont les voies semblaient extraordinaires.....	70
MCXXII — A LA MÈRE FAVRE. — Affectueuse sollicitude du Saint pour le cœur de sa chère Fille. — Les choses vont d'autant mieux qu'elles sont plus au goût de Dieu et moins à notre gré. — Ce qu'il faut faire parmi les difficultés. — Messages paternels....	72
MCXXIII — A M. DE BLONAY (<i>Inédite</i>). — Pourquoi les Pères Barnabites ne peuvent pas encore s'installer à Thonon. — Affaire du prieuré de Contamine.....	73
MCXXIV — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Les dîmes et la volonté de Dieu. — Mort d'un religieux Feuillant. — Arrivée très prochaine de la Mère de Chantal et de M ^{me} de Charmoisy.....	75
MCXXV — A M ^{sr} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — Recommandation en faveur d'un futur étudiant en médecine. — Bruits de guerre en France.....	76
MCXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Billet inédit</i>). — Charité attentive du Saint pour la Mère de Chantal.....	78
MCXXVII — A LA MÈRE FAVRE. — Béatitude du dépouillement intérieur. — Le courage des filles du monde et celui des filles de Dieu. — Promesse d'union et de prières. — Il ne faut point permettre « aux appréhensions d'appréhender » notre cœur. — Recours aux saints Anges. — Sœur Marie-Renée; souvenir consolant de sa confession générale.....	79
MCXXVIII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — La comtesse de Tournon malade; son mari « un petit fâché » contre le Saint. — Gracieuse humilité de François de Sales qui s'entend peu aux compliments et marche « à la bonne foy ». — Nouvelles et messages.....	82
MCXXIX — AU DUC DE SAVOIE. — L'Evêque de Genève s'excuse de n'avoir pu conférer un bénéfice à un candidat recommandé par Son Altesse.....	83
MCXXX — A M ^{sr} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — Saint François de Sales se porte garant du repentir d'un coupable. — Souvenirs du séjour de M ^{sr} de Marquemont à Annecy. — Genève décimée par la peste.	85

MCXXXI — A M ^{me} DE PEYZIEU (<i>Inédite</i>). — Protestations de respectueuse affection pour la destinataire et ses enfants.....	87
MCXXXII — AU MARQUIS DE LANS. — Justification loyale et ferme du Saint au sujet des soupçons éveillés par la visite de l'Archevêque de Lyon. — Il proteste de son attachement inviolable à son légitime souverain.....	88
MCXXXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Billet inédit</i>). — Le Saint promet à la Mère de Chantal d'aller le lendemain recevoir sa confession annuelle.....	92
MCXXXIV — A LA MÈME (<i>Inédite</i>). — Question d'argent à traiter avec le cousin de la Sœur de Monthoux.....	92
MCXXXV — A LA MÈRE FAVRE. — Tristesse témoignée par la Mère Favre à une amie; encouragements paternels. — La « grande Fille » particulièrement chérie des deux Fondateurs.....	93
MCXXXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Billet inédit</i>). — Le Saint empêché d'écrire une lettre par un appointement et un souper.	95
MCXXXVII — A M. DE FORAS. — Témoignages de très affectueuse amitié au destinataire à son retour de Lorette.....	95
MCXXXVIII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Affaires épineuses que François de Sales voudrait arranger à la consolation de M ^{me} de Bressieu. — Une tempête prévue au sujet de l'entrée de deux postulantes à la Visitation. — Haine mortelle du Saint pour le monde ennemi de l'esprit de Dieu. — Les projets de M. de Rességuier.....	97
MCXXXIX — A LA MÈRE FAVRE. — Aimable entente pour l'échange des lettres. — La Visitation féconde dès sa naissance. — Les lis entre les épines et les roses auprès des aulx. — Conduite à tenir dans une tentation. — Pour agréer à Notre-Seigneur, le soin doit être humble, doux et tranquille. — Dévotion généreuse que le Fondateur désire de ses Filles. — Affectueux messages. — Renouvellement des vœux le jour de la Présentation.....	100
MCXL — A LA SŒUR DE BLONAY. — Céleste nourriture des enfants de Dieu. — Agir par obéissance, gage du secours d'En-haut. — Quel labour il ne faut jamais fuir.....	105
MCXLI — AU MARQUIS DE LANS (<i>Inédite</i>). — Discours de capitaines et discours de Pasteurs de l'Église. — Quelle « affaire d'Etat » s'est traitée entre M ^{sr} de Marquemont et l'Évêque de Genève.	107
MCXLII — AU DUC DE SAVOIE. — Sur l'ordre de son prince, François de Sales explique le sujet du voyage en Savoie de l'Archevêque de Lyon. — Eloge de ce Prélat. — Appel respectueux à la justice de Charles-Emmanuel.....	108
MCXLIII — A M. VIBOD. — Envoi d'une lettre pour le duc Charles-Emmanuel.....	110

MCXLIV — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Vigilance du saint Evêque pour le maintien de la justice et de la charité. — Encore l'affaire de M ^{me} de Bressieu. — Tapage mondain autour de deux vocations.....	111
MCXLV — AU GÉNÉRAL DES FEUILLANTS. — Consolation donnée au Saint par la sage conduite de la Mère Favre.....	113
MCXLVI — A LA MÈRE FAVRE. — Couronnes des épouses et soucis des mères. — La Visitation est « une fontaine sacrée. » — Souhaits du Fondateur à ses Filles.....	113
MCXLVII — A M ^{me} DE VIGNOD. — De grandes fêtes qui, d'elles-mêmes, parlent divinement. — Le silence de Jésus et de sa Mère; qu'il dit au Saint de grandes choses! — Contemplation. — La crèche et l'autel. — Saint Bernard et la Nativité.....	115
MCXLVIII — A LA MÈRE FAVRE. — Artifice du démon dans une tentation de joie. — Les Anges venant chercher le Ciel dans « la petite spelonque de Bethlehem. » — S'humilier profondément pour voir de plus près le Sauveur « abîmé dans le fin fond de l'humilité. ».....	117
MCXLIX — A M. DU MARTHEREY. — Une affaire qui s'achèvera à la satisfaction du destinataire. — Jeunesse et oisiveté : deux mauvaises compagnes. — Puissance de la « hantise ». — Réponse au sujet d'un mariage.....	119
MCL — A M. DE FORAS. — Un pacte d'amitié.....	120
MCLI — A M ^{sr} JOST. — Un désir de l'Evêque de Sion difficile à satisfaire. — Quel prédicateur il faut aux Valaisans. — Persévérance d'un converti. — La peste à Saint-Maurice. — Envoi d'un aspersoir et de lettres testimoniales.....	121
MCLII — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Inédite</i>). — Compte-rendu d'un entretien avec un prétendant de M ^{me} de Chantal.....	124
MCLIII — A LA SŒUR DE CHASTEL. — Constance des saintes affections. — Parmi les sécheresses, attendre en paix la rosée céleste. — « Rien au monde pour notre cœur que Dieu, ni pour Dieu que notre cœur ».....	125
MCLIV — A LA MÈRE FAVRE. — Le rang de la Mère Favre dans le cœur du Saint et dans l'Institut.....	126

ANNÉE 1616

MCLV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Souhaits de nouvel an pour la destinataire et la Congrégation. — Effusions d'amour à Jésus-Christ Notre-Seigneur. — Le chercher uniquement et tout faire pour lui.....	127
---	-----

MCLVI — AU DUC DE BELLEGARDE. — Vicissitude des années et permanence des affections formées par Dieu. — Les enfants pensent souvent à leurs pères; les pères pensent toujours à leurs enfants. — L'aleyon sur les ondes.....	129
MCLVII — A M ^{sr} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — Efforts du Saint pour amener une réconciliation. — La peste, messagère de la miséricorde divine.....	131
MCLVIII — A M ^{mo} DE LA FLÉCHÈRE (<i>Inédite</i>). — En route pour Samoëns; une semaine d'hiver.....	133
MCLIX — A LA MÈRE FAVRE. — Ce que Dieu fera pour la Visitation, et ce qu'il fera pour la Mère Favre. — Souffrir en Dieu rend la souffrance heureuse. — Manifestations extérieures du zèle...	134
MCLX — A M ^{mo} DE LA FLÉCHÈRE. — Un voyage arrêté par les neiges. — M ^{re} de Charmoisy hors de danger. — Pourquoi le Saint ne trouvait pas facilement un prédicateur pour Rumilly...	135
MCLXI — A M ^{sr} FENOUILLET. — Une amitié toujours heureuse de s'exprimer. — Malades qui refusent les ordonnances du médecin.....	136
MCLXII — A LA MÈRE FAVRE. — Une réponse à ce que M ^{sr} de Marquemont allégué contre la Visitation. — Pourquoi le Fondateur eût préféré le titre de simple Congrégation; raisons de sa condescendance à faire de l'Institut naissant un Ordre religieux. — « Suavité nompareille » en son acquiescement. — Ses réserves. — Une fondation est désirée à Chambéry.....	137
MCLXIII — A M ^{mo} DE LA FLÉCHÈRE. — Promesse d'une visite au retour de Mionnas. — François de Sales va dire la sainte Messe à la Visitation pour M. de la Fléchère malade.....	142
MCLXIV — A M. DE QUOEX. — Veuvage de M ^{re} de la Fléchère. — Eloge de cette « parfaite brebis » d'un bercail affligé.....	143
MCLXV — A M ^{mo} DE LA FLÉCHÈRE. — Affaires de tutelle. — Prudence et sainte indépendance en face du monde. — Les prétentions et les plaintes de M. Guidabois. — Un prédicateur de Carême. — Prochains arrangements à la cure de Rumilly.....	144
MCLXVI — A M ^{mo} DE MIEUDRY. — Etre ce que Dieu veut; faibles de corps, mais siens de cœur. — Nouvelles difficultés dans le service paroissial de Rumilly. — L'Évêque se justifie humblement, sans blâmer ses détracteurs. — Les « caprices des hommes. » — Soyons « vaysseaux bien profonds » pour recevoir les grâces de Dieu.....	147
MCLXVII — A M. DE CERISIER (<i>Billet inédit</i>). — Dispenses pour le Carême en faveur d'un malade.....	149
MCLXVIII — A LA MÈRE FAVRE. — Humbles réponses qu'il faudra faire à l'Archevêque de Lyon. — « L'esprit parfait et apostolique, »	

- propre esprit de la Visitation. — Quel amour peut vivre sans
anxiété..... 150
- MCLXIX — A M^{me} DE LA FLÉCHÈRE (*Inédite*). — Où croissent les
lis agréables à l'Époux céleste. — L'ouvrage le plus doux, l'ou-
vrage le meilleur. — Députer Charles de la Fléchère vers le
gouverneur de Savoie..... 151
- MCLXX — AU COMTE DE TOURNON (*Inédite*). — Un prétendant
au sacerdoce qui a besoin d'étudier davantage..... 152
- MCLXXI — AU DUC DE SAVOIE. — Reconnaissance de la province
envers Son Altesse pour l'établissement des Barnabites à Annecy.
— Celui qui a planté un arbre le doit arroser. — Deux priures
en ruine spirituelle et matérielle. — Le collège d'Annecy anta-
goniste de celui de Genève..... 153
- MCLXXII — AU CARDINAL BORROMÉE. — Remerciements pour un
envoi de reliques de saint Charles. — Le culte du glorieux Car-
dinal s'accroît en France et en Savoie..... 156
- MCLXXIII — A LA SŒUR DE CHEVRON-VILLETTE. — Des racines
qu'on ne peut arracher, mais qui ne doivent pas produire de fruits.
— Combattre sur terre, se reposer au Ciel. — N'être ni « pleu-
reuse ni plaignante ». — Remède à la colère..... 159
- MCLXXIV — A UNE PERSONNE INCONNUE. — Moissons et mois-
sonneuses..... 162
- MCLXXV — A M^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — La succession de M. de
la Fléchère. — Au milieu des ennuis, s'attacher, esclave d'amour,
au pied de la Croix..... 163
- MCLXXVI — A UNE DAME. — La meilleure saison pour la culture
du cœur. — Gardons nos résolutions en cette vie mortelle, et
elles nous conserveront en l'éternelle. — Conseils pratiques sur
la fréquentation des Sacrements et les exercices de piété. — Faire
l'aumône de sa propre main. — Conduite à tenir avec « ceux du
logis »..... 166
- MCLXXVII — A M^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Divers conseils pour
l'administration des biens laissés par M. de la Fléchère — Pater-
nels avis pour la vente de ses chevaux..... 169
- MCLXXVIII — A DON GUÉRIN. — Nouvelles démarches auprès de
la cour de Savoie pour l'établissement des PP. Barnabites à
Thonon..... 171
- MCLXXIX — AU PRINCE CARDINAL DE SAVOIE. — Souhaits de
l'Évêque de Genève pour la canonisation du bienheureux Amé-
dée. — Confiance des peuples en l'intercession de ce glorieux
Prince. — Les Barnabites à Thonon, moyen de donner un nouvel
essor à la piété populaire..... 174

MCLXXX — AU DUC DE SAVOIE (<i>Inédite</i>). — Double droit de Son Altesse sur Thonon. — Difficultés pour la remise du prieuré de Contamine aux PP. Barnabites.....	176
MCLXXXI — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Encore Contamine et les PP. Barnabites de Thonon.....	178
MCLXXXII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Solution d'un cas de conscience.....	179
MCLXXXIII — AU DUC DE NEMOURS (<i>Inédite</i>). — Hommage d'obéissance et souhaits de prospérité à l'occasion des fêtes pascales....	180
MCLXXXIV — A DON GUÉRIN (<i>Inédite</i>). — Des lettres pour les Princes et une mission auprès du comte de Verrua confiées au destinataire.....	181
MCLXXXV — AU PÈRE DOMINIQUE DE CHAMBÉRY. — Démarches pour l'établissement des PP. Capucins à La Roche.....	182
MCLXXXVI — A LA SŒUR DE BLONAY. — La Visitation d'Annecy « racine petite, basse et profonde ».....	184
MCLXXXVII — AU DUC DE SAVOIE. — Remerciements au souverain, bienfaiteur de son peuple.....	185
MCLXXXVIII — A M. VIBOD. — Le Duc autorise François de Sales à prêcher à Grenoble. — Nouvelles explications au sujet des visites de prélats français à Annecy.....	186
MCLXXXIX — AU DUC DE NEMOURS. — Demande d'une faveur pour un gentilhomme.....	188
MCXC — A M ^{me} DE BRESSIEU (<i>Inédite</i>). — Une affaire sur le point de se terminer. — Céder aux conseils des amis.....	189
MCXCI — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Quelles amitiés sont indépendantes des distances et des séparations.....	190
MCXCII — A LA MÈRE FAVRE. — Retour d'un voyage en Chablais. — Mort du comte de Tournon. — Deux sortes de bons désirs : ceux qui sanctifient l'âme et ceux qui remplissent l'enfer ; comment les distinguer. — Méthode très simple pour la méditation des mystères de la Vie de Notre-Seigneur. — Salutations affectueuses.	191
MCXCIII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Affaires et nouvelles diverses. — Réclamations de créanciers ; comment les supporter. — Quel ordre suivre dans le paiement des dettes. — Projet de séjour à Annecy pour M ^{me} de la Fléchère.....	194
MCXCIV — A LA MÈME. — Être douce et civile envers les sollicitateurs. — M. Guidebois et ses Bulles.....	196
MCXCV — AU DUC DE SAVOIE. — Requête contre Scaglia, le prétendant de Contamine.....	197
MCXCVI — A UN GENTILHOMME (<i>Minute inédite</i>). — Un Mémoire dont on doit ignorer l'auteur. — La vie toute sainte et édifiante des Religieuses de la Visitation. — Pourquoi François de Sales	

n'a pas publié les Indulgences déjà obtenues en leur faveur; celles qu'il désire. — La pension de M. Desplans. — Réveil de la contagion à Genève.....	198
MCXCVII — A LA SŒUR DE BLONAY. — Parallèle entre la vie selon l'esprit et la vie selon le sens humain.....	205
MCXCVIII — A M. FAVRE. — L'auteur du <i>Traité de l'Amour de Dieu</i> réclame humblement l'examen de son ouvrage.....	208
MCXCIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Un malade qui suivra les ordonnances de la Mère de Chantal.....	210
MCC — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Un paiement à obtenir. — Comment aider une âme tentée contre sa vocation.....	211
MCCI — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Inédite</i>). — Le saint Evêque rassure sa fille spirituelle au sujet de sa santé.....	212
MCCII — A LA MÈME. — L'amour vrai, indépendant de toutes circonstances et manifestations extérieures. — Regarder et aimer le prochain dans la poitrine du Sauveur.....	213
MCCIII — A LA MÈME. — Dépouillement intérieur auquel le Saint exhorte la Mère de Chantal. — Admirables renoncements....	214
MCCIV — A LA MÈME. — Bonheur de la possession de Jésus seul par le dénuement total du créé.....	216
MCCV — A LA MÈME. — Vouloir les vertus selon que Dieu les veut de nous. — Se reposer en Notre-Seigneur; en lui, oublier toutes choses. — L'intime du cœur du saint Evêque.....	218
MCCVI — A LA MÈME. — Les enfants portés entre les bras de Dieu. — Souverain degré de la pureté de l'amour.....	219
MCCVII — A M ^{me} DE BALLON. — Pourquoi Dieu nous fait attendre la délivrance de nos imperfections. — Petit exposé doctrinal sur l'Eucharistie. — Les Anges et le Saint-Sacrement.....	220
MCCVIII — A LA MÈRE FAVRE. — Tendre au même but, sans vouloir « faire tout ce que les autres font. » — Se conduire selon la Règle, la grâce, l'obéissance.....	222
MCCIX — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Multiples démarches du Saint pour les affaires de sa fille spirituelle. — Encore M ^{me} du Châtelard et sa vocation. — Paternelles excuses.....	223
MCCX — A LA MÈME. — L'esprit humain en face de la tentation. — Danger de retarder l'exécution des bons desirs. — Compassion affectueuse de François de Sales pour un courage défaillant; ses espérances.....	225
MCCXI — A M ^{me} COLIN (<i>Inédite</i>). — Remerciements pour un beau présent.....	226
MCCXII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE (<i>Inédite</i>). — Une rencontre qui ne serait pas à propos. — Différentes nouvelles.....	227

MCCXIII — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Billet inédit</i>). — Envoi de la Préface et de l'Oraison dédicatoire du <i>Traité de l'Amour de Dieu</i>	228
MCCXIV — A LA MÈME. — Un aumônier qui sera « bravement » remplacé par « un pauvre Evêque ».....	229
MCCXV — A M ^{me} DE LA FLÈCHÈRE. — Affaires et nouvelles. — Une prétendante pour le monde et une prétendante pour le cloître.....	229
MCCXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Inédite</i>). — Le « petit empressément » de M ^{me} de la Fléchère. — Une visiteuse qu'il faudra bien accueillir.....	231
MCCXVII — A LA SŒUR COTON. — Désirer l'amour infiniment désirable. — La contrition doit toujours être accompagnée de confiance.....	232
MCCXVIII — A M. FAVRE (<i>Inédite</i>). — Les retards d'un voiturin. — Deux fautes notables à corriger au <i>Traité de l'Amour de Dieu</i> . — Pourquoi le Saint redoute les excès de courtoisie de M. Rigaud. — Messages et commissions. — Envoyer un exemplaire de l'ouvrage à l'Archevêque de Vienne.....	234
MCCXIX — AU CARDINAL BELLARMIN. — Eloge des deux premières Communautés de la Visitation. — Un mot de saint Grégoire. — Chant doux et grave des Sœurs. — L'avis de l'Archevêque de Lyon; condescendance du Fondateur. — Trois particularités qu'il faudrait faire approuver par le Saint-Siège. — Raisons de ces demandes.....	238
Autre minute de la Lettre précédente (<i>Fragment inédit</i>)....	248
MCCXX — A M. DE CORNILLON, SON BEAU-FRÈRE. — « La plus favorable condition » que nous puissions attendre de la mort. — Remercier Dieu quand il nous laisse ceux que nous aimons; acquiescer à sa volonté lorsqu'il nous les ôte.....	254
MCCXXI — A M. FEYDEAU. — Remerciements à un protecteur du futur monastère de la Visitation de Moulins, auteur de « belles oraisons ».....	255
MCCXXII — AU MÊME. — Le Saint recommande ses Filles au délégué de l'Archevêque de Lyon.....	258
MCCXXIII — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — Un service apostolique. — Quand est bonne la défiance de soi; quand redoutable. — Dieu ne laisse jamais succomber ceux qui se confient en lui. — Accord de l'humilité, de l'obéissance et de la simplicité. — Avantages des infirmités corporelles. — Quelle est la plus rare vertu. — Sur quoi doit se fonder la charité envers le prochain. — Bénédiction paternelle.....	258

MCCXXIV — A LA SŒUR BAILLY (<i>Inédite</i>). — Bonheur, qualités et vertus d'une fondatrice d'une Maison religieuse.....	261
MCCXXV — A LA SŒUR HUBERT. — Assurance et remède contre les tentations. — Ne pas s'affliger de ce qui ne peut séparer de Notre-Seigneur. — Souhaits et bénédictions.....	263
MCCXXVI — A LA SŒUR DE LA CROIX. — Pourquoi la destinataire a été choisie pour une fondation, malgré sa jeunesse.....	264
MCCXXVII — AU CHANOINE VIOT. — Un accommodement dont le Saint espère bientôt la conclusion.....	265
MCCXXVIII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Troubles à Annecy. — Arrivée de Bonfils. — Nouvelles de la Visitation.....	266
MCCXXIX — A LA MÈME. — Le prince héritier de la couronne de Savoie. — Deux visiteuses attendues au monastère d'Annecy. — Une heureuse novice. — Arrestation de Bonfils; souhaits du Saint pour le prisonnier.....	268
MCCXXX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Oraison du Saint la veille de l'Assomption. — Marie, morte d'amour, nous fasse vivre en l'amour! — Glorieuse date de la naissance de François de Sales. — Le rameau de la colombe au milieu du déluge.....	270
MCCXXXI — AU DUC DE BELLEGARDE. — L'amour parfait exclut les défiances. — La « coutume des peres. » — Un livre qui suppléera à la rareté des lettres. — Eloge du prince de Piémont....	271
MCCXXXII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Un dessein sur Genève.	274
MCCXXXIII — AU DUC DE SAVOIE. — L'avis du Saint sur un projet au sujet de Genève. — Témoignage en faveur de son auteur...	275
MCCXXXIV — AU MÈME. — François de Sales offre à son prince le <i>Traité de l'Amour de Dieu</i>	276
MCCXXXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Une des joies du Saint dans le Ciel. — Fleurs à jeter sur le berceau de Marie.....	276
MCCXXXVI — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — Les débuts de la fondation du monastère de Moulins. — Quels sont les signes de la bonté d'une œuvre. — La tentation des « anges terrestres. » — Encouragements à la générosité et à la confiance.....	277
MCCXXXVII — A M ^{me} DES GOUFFIERS. — L'union, condition de la force. — Les renardeaux dans les vignes. — Se garder de la prudence humaine.....	280
MCCXXXVIII — A LA SŒUR DE CERISIER. — Charitable intervention du Saint dans une affaire.....	281
MCCXXXIX — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Billet inédit</i>). — Démarche du Fondateur auprès des syndics pour garantir les matériaux de l'église de la Visitation.....	282
MCCXL — A M ^{sr} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — La fidélité d'un porteur de lettres qui ne doit pas être suspectée. — Nouvelles de guerre.	283

MCCXLI — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Départ du prince de Piémont. — Condition pour obtenir un bénéfice. — Nouvelles différées.....	285
MCCXLII — A M ^{me} DES GOUFFIERS. — Difficultés et épreuves de la Visitation de Moulins. — La présence de la Mère de Chantal indispensable à Annecy. — Que M ^{me} des Gouffiers supporte courageusement le fardeau que sa bonne volonté lui a fait désirer. — Pourquoi le Fondateur ne veut pas multiplier les Maisons de sa Congrégation.....	286
MCCXLIII — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — La « plus excellente leçon de la doctrine des Saintz. » — Souhais de François de Sales à une fille de son cœur.....	289
MCCXLIV — A M. DE BLONAY (<i>Inédite</i>). — Résolution prise dans une assemblée présidée par le prince de Piémont. — La communiquer au Conseil de la Sainte-Maison de Thonon.....	290
MCCXLV — A M. SCOTTO (<i>Inédite</i>). — Pouvoirs spirituels donnés au destinataire.....	292
MCCXLVI — A M. VIBOD. — Le Saint réclame une lettre écrite par Charles-Emmanuel au Vice-légat d'Avignon au sujet des étudiants au collège de Savoie.....	294
MCCXLVII — AU DUC DE SAVOIE. — Contribution payée à Son Altesse par le clergé du diocèse de Genève.....	295
MCCXLVIII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Un fermier qui promet ce qui n'est pas à lui. — Supplique des Religieux de Talloires.	296
MCCXLIX — AU DUC DE SAVOIE. — Requête en faveur des étudiants savoyards au collège d'Avignon.....	298
MCCL — A M. VIBOD. — L'affaire du collège de Savoie à Avignon portée en Cour de Rome. — Message pour M. Boschi.....	299
MCCLI — A UN GENTILHOMME. — L'Évêque de Genève expose ses motifs d'accéder aux volontés de Son Altesse au sujet de l'impôt sur le clergé.....	300
MCCLII — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Aimable invitation de François de Sales à la destinataire.....	302
MCCLIII — A M. FLOCARD. — Préliminaires de la paix. — Prochain départ du Saint pour Grenoble.....	303
MCCLIV — A M ^{me} GUILLET DE MONTHOUX. — Remplir son devoir de bon cœur, par amour, mais sans empressement. — Grand prix de la paix dans une famille. — Faire ce que l'on peut, et laisser le reste à Dieu.....	305
MCCLV — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Une lettre écrite à l'improvisiste. — Comment la Mère de Chantal désignait M ^{me} de la Fléchère. — « Tout pour Dieu : l'amour et le cœur qui aime. »	307

MCCLVI — AU PRINCE DE PIÉMONT. — Entremise de l'Evêque de Genève en faveur d'un ami.....	308
MCCLVII — A M. BOSCHI. — Aumônes du prince de Piémont aux Clarisses et aux Cordeliers d'Annecy. — Un galérien qui doit payer sa grâce par des œuvres pies.....	309
MCCLVIII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — La reconnaissance du Saint s'unit à celle des Pères Barnabites.....	311
MCCLIX — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — Une quittance à retrouver. — Visite de M ^{me} de Blonay.....	312
MCCLX — A M. MASSEN (<i>Inédite</i>). — Recommandation en faveur d'un étudiant en théologie.....	313
MCCLXI — A M. GROS DE SAINT-JOYRE. — Remerciements et félicitations pour la communication d'un ouvrage. — La « tare » que la modestie du Saint y découvre.....	314
MCCLXII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Comment procéder pour l'achat de maisons nécessaires à l'agrandissement du monastère de la Visitation.....	316
MCCLXIII — A LA MÈME (<i>Inédite</i>). — Débuts de l'Avent à Grenoble. — Messages d'un père pour ses filles.....	317
MCCLXIV — A LA MÈME (<i>Inédite</i>). — Une lettre faite entre deux sermons. — Les fruits spirituels qui se préparent pour le prochain Carême. — Salutations et souhaits affectueux.....	318
MCCLXV — A M ^{re} FENOUILLET (<i>Inédite</i>). — Le duc de Montmorency gagné par M ^{re} Fenouillet à l'estime de l'Evêque de Genève. — Témoignages qu'il en donne. — Déplaisir du Saint de n'avoir pu, à son gré, le payer de retour. — Lesdiguières en route pour le Piémont.....	319
MCCLXVI — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Inédite</i>). — Que doit faire une âme continuellement attirée par Dieu à se reposer dans le sein de sa Providence. — Le fondement de la joie paisible et dévote.....	322
MCCLXVII — A LA MÈME (<i>Fragment inédit</i>).....	323

ANNÉE 1617

MCCLXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Le premier acte d'une journée fait selon l'inclination du Saint.....	324
MCCLXIX — AU CHANOINE DE GRANIER (<i>Inédite</i>). — Le destinataire est prié de vouloir bien résigner sa place de chanoine en faveur d'un digne ecclésiastique.....	325
MCCLXX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Affaires à régler entre les deux Fondateurs de la Visitation.....	328
MCCLXXI — AU DUC DE NEMOURS (<i>Inédite</i>). — Regrets de	

l'Evêque de Genève d'avoir quitté Annecy avant l'arrivée du prince. — Le duc de Nemours, futur fondateur de l'église des Barnabites. — Dieu « donne séjour dans son temple éternel à ceux qui luy en font icy bas des temporelz. » — Reconnaissance des Religieux et du peuple.....	330
MCCLXXII — AU PRINCE DE PIÉMONT. — L'imprudence d'un jeune homme. — Avis du Saint sur cette affaire.....	332
MCCLXXIII — AU DUC DE SAVOIE. — Des sujets fidèles méritent les faveurs de leur Prince.....	334
MCCLXXIV — A LA MÈRE FAVRE. — Changement de confesseur au monastère de Lyon. — Trois retraitantes en celui d'Annecy. — Rapide passage en ce monde d'une petite nièce du Saint.....	335
MCCLXXV — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Un souhait de Job et celui de François de Sales, à propos d'un anniversaire	337
MCCLXXVI — A L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE D'EVIAN (<i>Inédite</i>). — Le saint Evêque s'excuse aimablement de son retard à écrire. — Il promet de s'employer auprès du prince de Piémont pour les Clarisses. — Raisons divines des maladies et des guérisons. — Salutations affectueuses.....	337
MCCLXXVII — A UNE RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CATHERINE. — En échange d'un bouquet. — Une prière que le Saint ne ferait pas. — Le choix de sainte Catherine de Sienne. — Chant du rossignol dans son buisson. — Envoi du <i>Traité de l'Amour de Dieu</i> . — Sentir des répugnances à la vertu n'est pas manquer d'amour.....	340
MCCLXXVIII — AUX CHANOINES DE LA COLLÉGIALE DE SALLANCHES. — L'Evêque promet aux Chanoines de tenir leur doyen en son devoir.....	342
MCCLXXIX — A LA MÈRE DE CHANTAL. — On parle à Grenoble de l'établissement d'un monastère de la Visitation. — François de Sales a commencé « heureusement » ses prédications. — Les désirs de son cœur. — Messages paternels.....	343
MCCLXXX — A M ^{me} DES GOUFFIERS (<i>Inédite</i>). — Les vertus qui doivent accompagner le zèle. — Fermeté et délicatesse du saint Directeur. — Raisons de sa persistance à ne pas multiplier les Maisons de sa Congrégation.....	345
MCCLXXXI — A LA MÈRE DE BRÉCHARD. — Le vrai chemin du Ciel.	347
MCCLXXXII — AU DUC DE SAVOIE. — L'Evêque de Genève demande à son prince l'autorisation de revenir prêcher le Carême suivant à Grenoble.....	347
MCCLXXXIII — A LA MÈRE FAVRE. — Prétendantes grenobloises pour la Visitation. — Le saint Fondateur attend les nouvelles de	

Rome avant de leur donner une réponse. — M ^{me} Le Blanc et sa famille.....	348
MCCLXXXIV — AU CHANOINE DE SALES, SON FRÈRE (<i>Inédite</i>). — Affaires ecclésiastiques du diocèse de Genève. — Au sujet d'une excommunication. — Les armes du duc de Savoie victorieuses..	350
MCCLXXXV — AU PRINCE DE PIÉMONT. — L'Evêque de Genève sollicite la confirmation de M. de Charmoisy dans une charge.	353
MCCLXXXVI — AU MÊME. — Le sieur Gillette en Piémont. — Prière au prince de lui accorder sa protection.....	354
MCCLXXXVII — AU MÊME. — Un ecclésiastique qui porte les armes et extorque des lettres de faveur au duc de Savoie. — Comment faire cesser un pareil abus.....	355
MCCLXXXVIII — A LA MÈRE DE CHANTAL. — Eloge du peuple de Grenoble. — La part que les hommes laissent aux femmes. — Projet d'établissement d'une Maison de la Visitation; sentiment du Saint à cet égard.....	356
MCCLXXXIX — A M ^{me} DE GRANDMAISON. — Remplacer le jeûne corporel par la mortification du cœur. — Moisson de belles âmes.	358
MCCXC — A LA MÈRE FAVRE. — Grande erreur de croire que l'oraison perfectionne sans l'obéissance. — Suivre Notre-Seigneur crucifié, et non son humeur et sa présomption. — Sentence de saint Bernard. — Que faire des gens qui veulent se gouverner à leur guise. — La sainte imprévoyance de la vraie servante de Dieu.....	359
MCCXCI — A M ^{me} DE VELLEPESE DE VILLENEUVE. — Le Saint promet de s'entremettre entre le marquis d'Aix et la destinataire.	361
MCCXCII — A M ^{me} DE BLANIEU. — Se préparer à rendre compte à Notre-Seigneur. — Comment guider sa barque au milieu des vents.....	362
MCCXCIII — AUX PÈRES BARNABITES RÉUNIS EN CHAPITRE GÉNÉRAL A MILAN. — Le Saint présente aux Pères capitulaires un Mémoire concernant l'extension des Barnabites en Savoie..	364
MCCXCIV — A LA PRÉSIDENTE LE BLANC DE MIONS. — Conseils pour l'oraison. — Comment « accommoder cet exercice » avec la promptitude de l'esprit. — Les larmes de dévotion et l'usage qu'il en faut faire. — La douceur et la tranquillité n'empêchent pas l'action, mais la font réussir. — Contre les tentations au sujet de l'état de vie où l'on est embarqué. — L'extérieur d'une fille de Dieu.....	366
MCCXCV — A M ^{me} DE VEYSSILLIEU. — La crainte excessive de la mort empêche l'âme de s'unir à Dieu par amour. — Dix remèdes indiqués pour s'en affranchir.....	371

MCCXCVI — A M ^{me} COTTIN (<i>Inédite</i>). — Assurance de paternelle affection. — « Se mortifier et faire toutes choses selon la volonté de Dieu ».....	376
MCCXCVII — AU PRÉSIDENT FAVRE (<i>Inédite</i>). — Une aspirante à la Visitation. — Mortalité à Chambéry.....	378
MCCXCVIII — A M. MILLETOT. — Le Saint prie son ami d'appuyer une requête fondée « sur la piété et la justice. » — M. de Charmoisy grand maître de l'artillerie. — Engagement pour le prochain Carême à Grenoble.....	379
MCCXCIX — AU GÉNÉRAL DES BARNABITES. — Prière instante de renvoyer le P. Fulgence Chioccarei en Savoie.....	381
MCCC — A LA COMTESSE DE SAN SECONDO. — A quelles âmes François de Sales dédiait volontiers son service. — Envoi des Règles de la Visitation. — Une instance en Cour de Rome. — Assurance de prières pour la Maison de Savoie.....	383
MCCCI — A LA PRÉSIDENTE LE BLANC DE MIONS. — Agir et parler sans regard sur le qu'en dira-t-on. — Est-ce hypocrisie « de ne pas faire si bien que l'on parle ? » — Marcher « par le milieu des belles vertus, » et non « par les extrémités » des subtilités. — Différents conseils sur quelques points particuliers et sur l'oraison. — La vocation de M ^{lle} de Gérard. — Pourquoi les livres du Saint « ont trouvé de l'accès » en l'esprit de la Présidente. — Salutations à plusieurs dames de Grenoble. — Une triste affaire. — Folie des enfants du monde.....	386
MCCCII — AU PRINCE DE PRÉMONT. — Nouvelles plaintes au sujet du doyen de Sallanches.....	391
MCCCIII — AU DUC DE SAVOIE. — Indifférence de l'Evêque de Genève pour le choix de la ville où il doit prêcher. — Le bon plaisir de son souverain décidera entre Paris et Grenoble.....	392
MCCCIV — A M ^{me} DE LA FLÉCHÈRE. — La grâce d'un trépas. — Difficultés au sujet d'un mariage. — Une pénitente du Saint. — Messages et nouvelles.....	393
MCCCv — A M ^{me} DE GRANIEU. — Ce que François de Sales aimait « passionnement » dans l'âme de la destinataire. — Une vérité connue des enfants de Dieu avant la dernière heure. — Le repos dans la patrie.....	395
MCCCVI — AU CARDINAL BELLARMIN (<i>Minute inédite</i>). — Désirs et démarches du saint Evêque pour l'érection d'un Séminaire.	397
MCCCvII — A LA MÈRE DE CHANTAL (<i>Fragments inédits</i>).....	400

APPENDICE

I

LETTRES ADRESSÉES A SAINT FRANÇOIS DE SALES
PAR QUELQUES CORRESPONDANTS

A — LETTRE DE M ^{GR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT, ARCHEVÊQUE DE LYON.....	403
B — LETTRE DE M ^{GR} PIERRE-FRANÇOIS COSTA, NONCE APOSTOLIQUE A TURIN.....	404
C — LETTRE DE M ^{GR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT, ARCHEVÊQUE DE LYON.....	405
D — LETTRES DE LA MÈRE DE CHANTAL	
I.....	408
II.....	409
III.....	409
E — LETTRE DU MARÉCHAL DE SAINT-GÉRAND.....	411
F — LETTRE DU PÈRE AIGNAN MORREAU, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.....	412
G — LETTRE DU MAIRE ET DES ÉCHEVINS DE MOULINS.....	413
H — LETTRE DE M ^{GR} DENIS-SIMON DE MARQUEMONT, ARCHEVÊQUE DE LYON.....	414
I — LETTRE DE M. CLAUDE BOUCARD.....	415
J — LETTRE DE M. RENÉ GROS DE SAINT-JOYRE.....	417
K — LETTRE DU CARDINAL ROBERT BELLARMIN.....	418
L — LETTRE DE HENRI DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS.....	419
M — LETTRES DE LA MÈRE FAVRE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE LYON	
I.....	420
II.....	422
III.....	423
IV.....	425
N — LETTRE DU P. LOUIS DE LA RIVIÈRE, MINIME.....	427
O — LETTRE D'UNE DAME.....	428

II

RENÉ GROS DE SAINT-JOYRE AUX AMANS DE L'AMOUR PARFAICT....	429
--	-----

TABLE DES MATIÈRES 479

Glossaire des locutions et des mots surannés.....	431
Index des correspondants et des principales notes biographiques et historiques de ce volume.....	437
Table de correspondance de cette nouvelle Edition avec les précédentes et indication de la provenance des Manuscrits.	449



Imprimé en France - I.M.E. - 25-Besançon
Dépôt légal 4^e trimestre 1978 - N° Imprimeur 6170